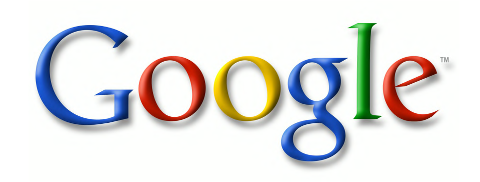
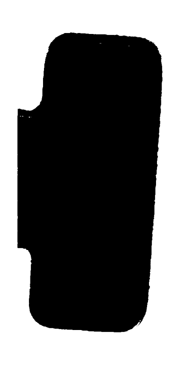
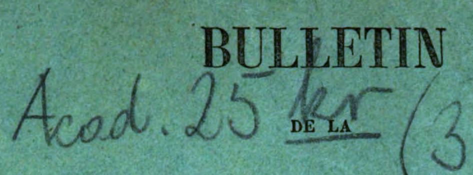






BULLETIN



DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN.

TOME III.



Janvier 1860.

DRAGUIGNAN,

Imprimerie de P. GIMBERT, Successeur de H. BERNARD.

JOURS DE RÉUNION

POUR L'ANNÉE 1860.

Janvier	6 et 20.	Juillet	7 et 21.
Février	3 et 17.	Août	4 et 18.
Mars	3 et 17.	Septembre	1 et 15.
Avril	7 et 21.	Octobre	6 et 20.
Mai	5 et 19.	Novembre	3 et 17.
Juin	2 et 16.	Décembre	1 et 15.

AVIS.

Les lettres, mémoires et livres doivent être adressés (*franco*) à M. le Président de la Société, hôtel de Raymondis, rue de l'Observance, à Draguignan.

La cotisation annuelle et les objets destinés au Musée de la Société doivent être adressés à M. Imbert, pharmacien, place du Marché, 38, à Draguignan.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES,

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN.

TOME III.

1860-1861.

DRAGUIGNAN,

Imprimerie de P. GIMBERT, place du Rosaire, 4.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.

SUPPLÉMENT A UN PREMIER TRAVAIL

SUR

LA VOIE AURÉLIENNE

DANS LE VAR

Par M. l'Abbé Doze.

MESSIEURS,

Lorsque, il y a trois ans, j'avais l'honneur de vous soumettre le résultat de quelques recherches touchant la Voie Aurélienne dans le Var, je pris l'engagement de faire sur ce sujet de nouvelles études, afin de vous offrir, autant qu'il dépendrait de moi, un travail plus complet et par là même plus intéressant. L'accueil plein de bienveillance que vous daignâtes faire à ce modeste essai, les encouragements que j'ai reçus depuis de la part de quelques membres appartenant aux sociétés qui correspondent avec la nôtre, et la demande qui m'a été faite au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, de quelques nou-

veaux renseignements pouvant servir à dresser la carte des Gaules sous la domination Romaine, toutes ces raisons m'ont inspiré une nouvelle ardeur pour étudier et résoudre, s'il était possible, quelques difficultés qui ont arrêté, jusqu'à ce jour, les auteurs qui se sont occupés de ces matières.

La première de ces difficultés s'offre à nous, quand il faut déterminer le lieu précis où était *Horrea* que l'itinéraire d'Antonin aussi bien que la carte de Peutinger fixe à XII milles d'Antibes.

Quatre opinions ont été émises à ce sujet, et *Horrea* serait, d'après les uns, *Cannes*, d'après les autres, *Grasse* ou *Auribeau*, ou enfin *La Napoule*. Or, de ces quatre opinions, les deux premières sont aujourd'hui unanimement et avec raison abandonnées. Auribeau, grace à l'analogie de son nom avec *Horrea*, analogie qu'on voulait rendre plus frappante encore en ajoutant gratuitement *Belli* au mot *Horrea*, grace aussi au profil de la voie dessinée par Peutinger, qui, au sortir d'Antibes la fait couder sensiblement vers le nord-ouest au lieu de lui faire longer le littoral, Auribeau a pu être facilement pris pour l'*Horrea* de la voie Aurélienne: Séduit moi-même par ces deux motifs que venaient corroborer dans mon esprit un fragment de voie Romaine aux environs d'Auribeau, quelques restes d'antiquités dans les champs de Peymenades, et surtout, la difficulté de faire traverser à la voie les lieux marécageux et souvent inondés qui avoisinent l'embouchure de la Siagne, j'inclinais assez volontiers vers cette opinion. Un doute pourtant me restait: C'est que si Auribeau était l'*Horrea*, la carte et l'itinéraire étaient fautifs, puisque d'Auribeau à Fréjus il y a bien plus de XXII milles, distance assignée par tous les auteurs entre *Horrea* et *Forum-Julii*.

Mais aujourd'hui, la découverte d'une nouvelle pierre milliaire récemment trouvée aux environs du Golfe-Juan, et une

inspection plus attentive du lieu de La Napoule, ne laissent plus de doute sur le lieu qu'occupait *Horrea*, et ce lieu, on peut l'affirmer hardiment, c'est La Napoule.

1° Ce lieu est bien en réalité à la distance de Fréjus et d'Antibes indiquée par la carte, c'est-à-dire à XII milles d'Antibes et à XXII milles de Fréjus.

2° A côté de la route impériale d'Antibes à Cannes, auprès du Golfe-Juan, à un demi kilomètre de la mer, on a mis à jour, il y a environs deux ans, une pierre milliaire, de forme rectangulaire, en grès rouge, portant cette inscription :

TIB. CAESAR
DIVI. AVG. F. AVG.
PONTI. MAXVM.
TRI. PoTE. XXXII.
VIAM. REFEciT.

Or, le lieu où gisait cette pierre nous offre mieux que quoi que ce soit le tracé de la route qui, sortant d'Antibes se dirigeait vers *Horrea* en suivant le littoral, et nous permet de n'avoir aucun égard à la ligne brisée qu'indique Peutinger.

D'ailleurs, le pont du *Riou* à Cannes, pont que les connaisseurs affirment être de construction Romaine, est là encore pour prouver que la voie ne s'écartait pas du littoral. et qu'ainsi, en aucune manière elle ne devait se diriger vers Auribeau. Quand au *Camin Roumiou* qui se trouve non loin de ce dernier village, et aux quelques antiquités éparses çà et là dans les champs d'alentour, tout cela prouve seulement que quelques villas se trouvaient en ces endroits et que les chemins par où on arrivait à ces habitations toutes Romaines, construits au frais de leurs maîtres, avaient conservé le nom de *Camin Roumiou.*

3° Les lieux avoisinant la Siagne à son embouchure, lieux par où devait passer la voie et qui de nos jours sont sujets à de fréquentes inondations, n'ont pas dû être pour les Romains un obstacle plus grand que pour nous qui avons su en triompher par de fortes chaussées. Tout ce qui subsiste encore de leurs travaux gigantesques pour des œuvres d'une utilité bien moindre que l'établissement d'une grande voie militaire qui affermissait leur domination dans le pays conquis, prouve suffisamment que rien n'a dû les arrêter pour tracer en ce lieu une voie praticable.

4° Reste l'analogie du mot *Horrea* avec Auribeau qui pourrait laisser quelques doutes dans l'esprit, d'autant qu'on ne retrouve dans les divers noms qu'a portés La Napoule rien qui ressemble à *Horrea.* Mais en y réfléchissant bien on trouve que cette analogie est plus spécieuse que réelle.

D'abord le mot *Belli* a été gratuitement ajouté a *Horrea* par les chercheurs d'étimologie. Il ne se trouve ni dans la carte, ni dans l'itinéraire, et ce mot, une fois supprimé, on voit disparaître ce qui semblait rendre l'analogie frappante. Eh puis! Auribeau ne serait-il pas un mot de la langue Romane qu'on a depuis francisé, et qui exprimerait, ou la limpidité de l'huile qu'on recueille en cet endroit, ou la bonté de l'air qu'on y respire, grace à la position du village perché comme un nid d'aigles sur le sommet d'un mamelon. Au reste, il y a dans un des départements de la France un autre village nommé Auribeau, et je ne sache pas qu'il ait été ainsi appelé pour avoir servi de greniers aux armées.

La Napoule, il est vrai, n'offre, dans les différents noms sous lesquels il a été désigné, rien qui rappelle le nom d'*Horrea.* Qu'en conclure? Si non que pendant toute la durée de la domination Romaine, ce lieu a conservé purement et simplement

le nom d'*Horrea* et que plus tard, changeant de maîtres, il a aussi changé de nom. Il aurait été d'abord appelé, et des actes très anciens en font foi, *Avenio*, *Avenionetum*, *Castrum avenierem*. C'est sous ces noms qu'il est désigné, dans un acte de donation fait au monastère de Lérins, par un prince Antibois nommé Gructa, qui y prit l'habit de saint Benoît en 1030. (1).

Il est encor parlé de ce village dans le grand Cartulaire de Saint-Victor, lorsqu'en 1032, Gancelme, évêque de Fréjus donne l'église ou la dîme de St-Martin de *Malaveila*, dans la vallée d'Avenionet aux religieux de ce monastère. (2). Ainsi, d'après les actes authentiques les plus anciens qui aient été conservés, jusqu'en 1284, *Horrea* aurait porté le nom d'*Avenionetum*. Mais à cette époque, ce Castrum ayant passé tout entier aux Lérinois, tant par un échange qu'ils firent avec les Victorins pour la part qui leur en revenait, que par la donation que Raymon Berenger comte de Provence leur fit du reste en 1224, ceux-ci, à leur tour, le cédèrent, soixante ans plus tard, c'est-à-dire en 1284, à la famille de Villeneuve.

En changeant de maîtres, le Castrum *Avenionetum* changea encore une fois de nom. [La famille puissante qui le possédait voulut lui donner le sien.

Mais, non loin de là, vers Antibes, existait déjà un bourg

(1) Voici comme il parle : Ego Guillelmus Gructa, filius Rodoardis Principis Antipolitani, dono mecum domino Deo ac sanctæ mariæ vel Sancto Honorato ac Lirinensi loco seu abbati, vel monachis ibidem Deo servientibus, totam illam quartam partem quam ex avenionensis castri territorio in bello acquisivi, in nomine sancti Maioli. Quæ videlicet pars mandoluorus appellatur. *(Ex Cartulario Lirinensi.)*

(2) Ego Gancelmus dei gratiâ Fregulensis ecclesiæ episcopus, cellas quæ sunt in comitatu Fregulensi, in loco qui dicitur avenione ad sanctam Mariam cum concensu meorum clericorum, sive etiam fidelium laïcorum dono Deo et sancto Victori martyri. *(Ex Carthul. sancti Victoris.)*

important du nom de Villeneuve. Il aurait pu y avoir confusion, et c'est pour éviter cet inconvénient, que les de Villeneuve voulurent qu'*Avenionetum* s'appelât désormais La Napoule qui n'est autre chose que leur nom mis en grec avec une terminaison française. Et c'est depuis cette époque qu'*Avenionetum*, jadis *Horrea*, porte le nom de La Napoule.

Ainsi, de ce qu'il n'y a aucune similitude entre le nom d'*Horrea* et celui de La Napoule, on ne peut nullement en arguer que ces deux noms ne désignent pas la même localité.

5° Enfin, et c'est à mes yeux la raison la plus concluante, La Napoule offre encor de nos jours, au milieu de ses ruines, des restes considérables de constructions toute Romaines, de vastes emplacements voûtés, et qui placés au-dessous du sol, en forme de silos, ne peuvent avoir eu d'autre destination que de servir de greniers. Il y a peu de temps, un effrondement de terrain, sur une surface assez considérable qui servait d'aire à fouler le blé, mit au jour une série de salles souterraines établies avec le plus grand soin, et qui, sans nul doute, n'avaient été construites que pour enfermer et conserver des amas considérables de grains. Ce qui justifie parfaitement le nom d'*Horrea* donné à ce lieu, qui plus tard porta celui d'*Avenionetum*, et, dans des temps plus rapprochés de nous prit celui de La Napoule.

Ainsi, l'exacte concordance de distance entre Antibes et Fréjus, *Horrea* étant placé à la Napoule, la direction de la voie qui nous est donnée par la pierre milliaire trouvée au Golfe-Juan et dont le prolongement nous est indiqué par le pont du *Riou* à Cannes, l'existence de nombreux et vastes greniers qu'on peut voir encor à La Napoule, tout nous permet d'affirmer sans hésitation que là était l'*Horrea* de la carte et de l'itinéraire, et que c'est ici un point désormais à l'abri de toute discussion.

De ce village, la voie se dirigeait vers Fréjus, en longeant quelque temps le littoral, passait à travers le rocher du Pendu,

et gravissait la pente Est de la Sainte-Baume. Sur ce point elle est encor dans un état de conservation qui permet de ne la jamais perdre de vue. Des hauteurs du cap Roux elle descendait vers St-Raphaël, nous offrant, comme signe évident de son passage en ces lieux, une pierre milliaire que l'on peut voir encor sur les bords du sentier et qui est renversée au milieu des bruyères. Puis elle traversait la plaine à l'Est de Fréjus et entrait dans cette ville par une porte aux vastes proportions, appelée porte d'Italie, et qui était parfaitement dans l'axe de la route. (Cette porte n'existe plus de nos jours, il n'en reste que les fondations des pieds-droits sur l'un desquels on a élevé il n'y a pas longtemps une croix de mission.) Elle en sortait par la porte des Gaules, se dirigeant vers l'Ouest suivant l'axe de cette porte, faisait un circuit dans la plaine à 300 ou 400 mètres au-dessous du canal dérivé d'Argens, puis remontant vers le Nord, franchissait ce même canal sur un pont, et de là arrivait directetement au Puget.

M. Texier, savant archéologue, dans un travail, très-remarquable d'ailleurs sur Fréjus et ses antiquités, me paraît s'être étrangement mépris relativement à ce pont, en nous assurant dans son mémoire, que c'est là le fameux pont sur l'Argens auprès duquel campa Lèpide. Quoique construit avec cette solidité et ce fini que les Romains imprimaient à toutes leurs œuvres, ce pont néanmoins, ne répond nullement par ses dimensions à la largeur du fleuve dans la plaine de Fréjus, et il n'était évidemment qu'un viaduc servant à franchir le canal d'irrigation que les Romains avait dérivé d'Argeus, à 200 mètres environ du canal actuel. Quoique enfoui aux trois quarts, il est aisé cependant, parce qu'il en paraît au-dehors, d'en apprécier tout l'ensemble. Deux arches latérales fort étroites, mais d'une régularité parfaite par la coupe et les assises de la pierre, arcboutées par des tourrelles pleines de grace, flanquent celle du milieu qui est un peu



plus développée, et font de cette construction un véritable objet d'art, digne de fixer l'attention des archéologues. L'architecte ne l'a probablement construit avec tant de soin, qu'à cause de la proximité de la ville. Ce pont est désigné dans de vieux manuscrits sous le nom de Pont d'Artifex.

A trois kilomètres de là, on rencontre le Puget que traversait la voie et où l'on peut lire encore sur une pierre milliaire qui sert de base au bénitier de l'église paroissiale l'inscription suivante :

CAESAR.
AVGVSTVS. IMP. X.
TRIBVNICIA.
POTESTATE. XI.

Auguste fit donc faire des réparations à la voie Aurélienne, en cet endroit, dix-sept ans avant la naissance de J.-C., époque correspondant à la onzième année de la dignité de tribun dont ce prince était revêtu.

Bouche et Bergier, qui rapportent cette inscription, la surchargent mal à propos, comme on peut s'en convaincre, de quelques mots qui ne s'y trouvent point. Ils ajoutent, à la première ligne, DIVI FILIVS qui n'y ont jamais été, et mettent après : IMPERATOR XI au lieu de X.

En sortant du Puget, la grande voie passait par le Muy et se dirigeait, à travers la plaine des Arcs, sur *Forum Voconii.* Avant d'arriver à ce lieu touchant lequel les géographes de la Gaule ont émis des opinions si diverses et que nous nous efforcerons tantôt de déterminer d'une manière plus précise, elle avait à franchir le fleuve d'Argens sur un pont auquel se rattachent des faits historiques tellement graves, que vous me permettrez, Messieurs, d'en donner ici une courte analyse.

César venait de tomber sous le poignard de Brutus. Celui qui

avait le plus contribué à le faire proclamer dictateur, Marcus Emilius Lepidus, grand pontife, esprit borné autant qu'ambitieux, homme vain, fourbe et sans courage, craignant d'être arrêté par les conjurés, se sauva furtivement de Rome. Mais bientôt rassuré par Antoine, alors premier consul, il prit, dès le lendemain, le commandement d'une légion stationnée dans l'île du Tibre, et s'avança dans le champ de Mars, entretenant tour à tour des relations secrètes avec le Sénat et avec Brutus et Cassius, avec Antoine et Octave, afin de pouvoir, en tout état de cause, se déclarer pour le parti vainqueur. De là il partit pour la Gaule avec son armée, et vint camper au confluent de la Saône et du Rhône. — Sur ces entrefaites, Antoine, poursuivant les meurtriers de César, alla les assiéger dans Modène. Le Sénat, qui avait applaudi à la mort du dictateur, le déclare aussitôt ennemi de la patrie s'il ne lève le siége. Antoine ne tient nul compte de ce décret, et les consuls Hirtius et Pansa auxquels Octave reçoit ordre de se joindre, marchent contre lui et l'obligent à fuir. Il passe alors dans la Gaule cisalpine ou commande Lépidus.

A la nouvelle de ces événements, celui-ci accourt des bords du Rhône à marches forcées, et place son camp sur la rive droite d'Argens, près d'un pont qui se trouve au delà de *Forum-Voconii*, en arrivant des Gaules. Antoine, de son côté, arrive avec la cavalerie, suivi par trois légions que conduit Ventidius et campe vis-à-vis de Lépide, sur la rive gauche du fleuve. Ainsi se trouvent en présence deux armées de frères prêtes à en venir aux mains pour s'entre égorger. — Lépide mande à Plancus, qui campait sur les bords de l'Isère, de venir en toute hâte avec son armée pour l'aider à repousser Antoine ; il écrit en même temps à Rome pour réclamer la protection du Sénat auquel il promet un attachement inviolable, tandis que l'artificieux Antoine cherche, durant ce temps, à capter l'amitié de Lépide et à unir ses

Lyon

troupes aux siennes par les lettres flatteuses qu'il lui adresse. Le Sénat, lui écrit-il, ne cherche qu'à faire périr les capitaines de César en les armant les uns contre les autres, et il le conjure, par la mémoire de ce grand homme, leur bienfaiteur commun, de s'unir à lui. Je suis venu, ajoute-t-il, camper en face vous, mais sans me retrancher pourtant, parce que je compte avoir affaire à des amis.

Lépidus, entreprenant et timide à la fois, toujours disposé à former des projets auxquels il est obligé d'associer de plus habiles gens que lui, vivement ébranlé par ces lettres, fait part de son inquiétude à son lieutenant Juvencius Laterensis. Mais cet ardent républicain, loin d'entrer dans les vues d'Antoine, met au contraire tout en œuvre pour détourner son chef de cette association, et Lépide répond à Antoine, que le Sénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne peut sans danger unir ses troupes aux siennes. Toutefois, pour se ménager au besoin le secours de son rival puissant encore, il lui assure que, quelques ordres qui lui viennent de Rome, il évitera avec soin les occasions de le combattre. Que fait Antoine? en présence d'une armée composée en grande partie de vieux corps qui avaient servi sous César, et pensant bien qu'elle était toute portée d'inclination pour lui, il s'avance jusqu'aux bords de leurs lignes, s'entretient fréquemment avec les soldats, affectant l'affliction la plus profonde de la mort du dictateur et les conjurant de prendre son parti contre ses ennemis.

La défection fut bientôt complète dans l'armée de Lépide. Deux officiers, Clodius et Lœlius, s'abouchèrent avec Antoine pour l'inviter à venir dans leur camp avec promesse de le recevoir pour leur général, et de tuer même Lépide, s'il le leur ordonnait. Antoine passe alors le fleuve à gué, il est porté avec acclamation dans la tente de Lépide, et les soldats de ce dernier le proclament général. Ce que voyant, Laterensis se passe l'épée

à travers le corps, et son lâche ami ne rougit point de se jeter aux pieds de son rival en lui demandant la vie. Mais celui-ci, sans abuser de sa bonne fortune, laisse à Lépidus le titre et les insignes de général.

Les armées se réunissent alors, et les deux généraux avisent aux moyens de faire réussir leurs projets ambiteux. Lépide se charge d'amuser le Sénat, en rejetant sa défection sur une sédition de son armée qu'il n'a pu réprimer, puis, de concert avec son nouvel allié, il cherche à se défaire de Plancus en passant au fil de l'épée les troupes qu'il amène des rives de l'Isère. Mais celui-ci, qui n'était plus qu'à 20 milles de distance, instruit de ce qui venait de se passer, et du complot dont il devait être victime, fait rebrousser chemin à ses soldats, et retourne en bon ordre dans son camp, sans avoir rien laissé au pouvoir de ces infâmes brigands, termes dont il les qualifie dans sa lettre à Cicéron.

A la nouvelle de tous ces événements, la consternation fut grande dans le Sénat. Mais vainement, Cicéron fait déclarer Lépide ennemi de la patrie, et abattre la statue dorée qu'on lui avait autrefois décernée, le jeune Octave que tient en éveil un changement aussi surprenant dans la fortune d'Antoine, Octave qu'une missive secrète, partie du pont d'Argens, associe au complot des deux chefs d'armée, pense que l'heure a sonné pour lui de lever le masque et de se réunir aux deux généraux alliés, pour vaincre avec leur secours, les meurtriers de César. Il fait d'abord révoquer le décret porté contre eux par le Sénat, et bientôt l'on put voir ces trois généraux à la tête de leurs armées respectives, se rencontrer dans une île déserte que forme le Panaro, non loin de Modène, et faire entre eux, dit Plutarque, le partage de l'empire romain, comme si c'eût été leur patrimoine. Et pour que rien ne manquât à cette œuvre d'iniquité, ils lancèrent cet édit de proscription auprès duquel pâlissent les édits

de Marius et de Sylla. Chacun d'eux y comprit ses ennemis particuliers et ceux de ses créatures. Lépide abandonna à ses collègues son propre frère, Antoine le frère de sa mère, et Octave, Cicéron, violant ainsi les droits les plus sacrés de la nature et de la reconnaissance.

Ainsi se dénoua, au cœur même de l'Italie, et d'une manière sanglante, le drame dont le prologue avait eu le pont d'Argens pour théâtre. Et c'est parce que ce fait, l'un des plus marquants de l'histoire romaine, s'est tramé et consommé en partie sur un des points de notre département, que j'ai cru devoir en parler ici. J'avais encore un autre motif pour cela ; c'est que la correspondance de Lépide avec Plancus, et de celui-ci avec Cicéron, nous aidera puissamment, je l'espère, à déterminer la véritable situation de *Forum-Voconii*.

Le fameux pont sur l'Argens auprès duquel s'accomplirent les événements rapportés plus haut, ce pont que bien des savants ont confondu avec le pont d'Artifex qui est à l'extrémité nord-ouest de la plaine de Fréjus, se trouve au contraire dans la plaine des Arcs, à une centaine de mètres en aval de celui que franchit la route impériale des Quatre-Chemins à Vidauban. Et bien qu'il soit détruit en ce moment (1), on peut néanmoins en retrouver facilement les vestiges, dans les deux piles qui se voient encore sur les deux rives du fleuve,

Ce lieu, du reste, convenait admirablement à l'assiette des deux camps, eu égard à la composition des troupes des deux adversaires. Lépide, comme l'écrit Plancus à Cicéron, n'avait pas même une cavalerie médiocre ; Antoine, au contraire, était surtout fort par cette arme. Aussi le premier, qui déjà avait su

(1) Les archives municipales des Arcs indiquent que l'on a fait sauter ce pont le 16 décembre 1747 pour empêcher le passage des Autrichiens.

prendre le fleuve d'Argens pour ligne de défense, se trouvait en outre épaulé par un terrain entrecoupé de vallées et de fertiles collines, et peu accessible aux attaques de la cavalerie; tandis qu'Antoine pouvait développer à son aise ses nombreux escadrons dans la vaste plaine qui s'étend sur la rive gauche du fleuve.

C'est donc là et non ailleurs que campèrent ces deux armées. L'existence des restes d'un pont romain, la position favorable aux deux armées respectivement à leur composition; de nombreux débris d'ustensiles et d'autres objets nécessaires à la vie des camps, et trouvés à diverses reprises en cet endroit, tout concourt à l'établir d'une manière plausible.

Ce pont une fois franchi, la voie arrivait à *Forum Voconii.*

L'itinéraire place ce lieu à 24 milles de Fréjus, la carte à XVII milles seulement. De son côté, Plancus écrivant à Cicéron, dit en termes formels : *Lepidus ad Forum vocontium castra habet, qui locus a Forojulio quatuor et viginti millia passuum abest.* Cette différence indique manifestement une erreur de part ou d'autre. De quel côté se trouve-t-elle? Plancus qui, à la tête de son armée, parcourait en tout sens cette voie où se dressaient fraîchement gravées les pierres milliaires, a-t-il pu se tromper plus facilement que l'auteur de la carte qui a vécu quatre cents ans au moins après lui? Pour moi j'adopte le chiffre de Plancus et voici pour quel motif :

Il est incontestable aujourd'hui que Matavonium est bien Cabasse ou un lieu tout à fait dans le voisinage, et non Vins, comme l'a soutenu Valkenaër. L'inscription PRO SALVTE CAESARIS, GERMAN. F. GERMANICI AVGVST. PAGUS MATAVONIDVS, ne permet plus d'en douter. Cette inscription, qu'on peut voir encore, est gravée sur un cippe brisé, dont le grand morceau est placé dans une situation renversée, à l'angle d'une maison construite depuis plus de cent ans; et la partie restante se trouve dans l'é-

glise de Cabasse, au fond d'un bas-côté. — Ce lieu, d'après la carte, est à XII milles de *Forum-Voconii.* Si donc, il n'y a que XVII milles de ce dernier à Fréjus, il suit que de Fréjus à Matavonium il u'y a que XXIX milles, erreur manifeste puisque la distance entre ces deux lieux est réellement beaucoup plus grande; tandis qu'en adoptant le chiffre XXIIII donné par Plancus et par l'Itinéraire, nous arrivons au chiffre XXXVI, distance vraie entre Fréjus et Cabasse.

Nous avons donc à déterminer quel est le lieu entre Fréjus et Cabasse, distant du premier de XXIV milles, et de XII milles du second. Ce problème sera d'autant moins difficile à résoudre que la carte donne en outre la distance de ce lieu à *Anteis* sur l'embranchement de *Forum-Voconii* à Riez, distance que Peutinger fixe à XVIII milles. Or, d'après des opérations graphiques faites avec soin sur la grande carte de Cassini, ce lieu ou autrement *Forum-Voconii*, se trouve nécessairement entre Vidauban et le Cannet-du-Luc, un peu plus rapproché cependant de ce dernier que de Vidauban. De ce point, en effet, jusqu'à Fréjus, il y a bien XXIV milles; il y en a XII de ce lieu à Cabasse, en passant par le Luc, que la route traversait, ainsi que l'atteste la pierre milliaire trouvée en cet endroit et décrite par Bergier ; enfin il y en a XVIII du même lieu à Anteis, où la voie, quoique détériorée, se montre encore d'une manière si frappante. En outre de *Forum-Voconii* à *Reis Appollinaris*, l'embranchement indiqué par Peutinger donne une distance de L milles, XVIII entre *Forum-Voconii* et Lantier, XXXII de ce dernier lieu à Riez.

Ainsi, il me paraît bien prouvé que la position de *Forum-Voconii*, sur laquelle tant d'incertitudes ont plané jusqu'à ce jour, n'est ni Gonfaron, ni le Luc, ni le Cannet, ni Vidauban, ni Taradeau, quoiqu'on trouve en ces divers endroits de nombreux restes d'antiquités romaines, car aucun de ces lieux n'est à la distance voulue de Fréjus, de Cabasse et de Lantier ; tandis que

celui que nous venons de déterminer, à l'aide de ces trois données, satisfait parfaitement à toutes les conditions de distance.

J'ai dit, d'après Peutinger, que de *Forum-Voconii* partait un grand embranchement se dirigeant sur Riez et passant par Anteis. Cet embranchement, dont les géographes modernes se sont peu occupés, je l'avais, dans un premier travail, détaché de la voie principale vers le Muy, pour le raccorder avec ce qu'il en reste encor de si apparent entre Draguignan et Riez. Je dois avouer aujourd'hui, après de nouvelles recherches et une étude plus approfondie de la carte, que la partie de voie romaine existant entre le Muy et Trans, sur la rive gauche de la Nartubie, n'était point la tête de cet embranchement, par la raison bien simple que, s'il en eût été ainsi, la carte aurait indiqué la dis-distance de *Forum-Julii* à Anteis, ce qu'elle ne fait pas. Ce morceau de route (1) n'était seulement pour ceux, qui partant de Fréjus, avaient à se rendre à Anteis ou à Riez, qu'un raccourci qui leur permettait d'abréger considérablement la distance en venant rejoindre, à la sortie de Trans ou à Anteis même, l'embranchement qui partait de *Forum-Voconii*.

Quant à ce dernier, il paraît n'avoir été construit qu'en faveur des habitants du littoral, depuis *Massilia jusqu'au sinus Sam-*

(1) Il reste des vestiges incontestables de ce fragment de voie romaine, entre le Muy et Trans, sur la rive gauche de la Nartubie. D'abord le chemin depuis Trans jusques à Méias, encore assez bien conservé, que les connaisseurs affirment être une ancienne voie romaine. En outre, la dénomination de certains lieux qui bordent ce côté de la rivière, tels que Vallauris *(Valhs aurea)* Meïas, altération du nom de la déesse Maïa qui avait là un autel; plusieurs tombeaux et urnes funéraires, trouvés à diverses reprises le long de ce parcours, et dernièrement encor de nombreux restes de substructions romaines mises au jour par le défoncement d'un vaste terrain ou l'on voulait planter une vigne. Tout concourt à prouver qu'il y avait là un tronçon de voie que prenaient les voyageurs de Fréjus à Anteis ou à Riez, et qui était d'ailleurs le chemin le plus direct entre ces diverses localités.

bracitanus, qui, des divers points de cette vaste côte, avaient à se rendre à Riez et dans les pays environnants, pour y importer les riches produits de leur commerce maritime et en exporter les productions du sol. Il était admirablement placé pour cela. De *Forum-Voconii*, en effet, rayonnaient comme d'un centre, d'abord la grande voie qui touchait à Fréjus d'un côté et à Cabasse de l'autre. En outre, un tronçon se dirigeait au sud vers le Sinus Sambracitanus pour y longer le littoral jusqu'à Toulon et Marseille ; un autre se rendait par le sud-ouest à Toulon, à travers la riche vallée que suit encore de nos jours la route impériale ; un troisième, enfin, celui dont nous parlons, reliait en cet endroit Riez et toute la partie montagneuse de la Provence aux régions méridionales.

Partant de *Forum-Voconii*, il suivait durant environ deux milles la grande voie ; puis, à l'endroit où finit la plaine du Cannet, où celle de Vidauban commence, il inclinait à gauche et franchissait l'Argens à trois kilomètres en amont de ce village, sur un pont dont on peut voir encor les solides culées. De là, il entrait dans la plaine d'Astros et arrivait au pied du village de Taradeau. On a trouvé, à diverses reprises, tant dans le terroir d'Astros que dans celui de Taradeau, de nombreux restes d'antiquités romaines ; et il y a environ sept ans, un propriétaire de ce dernier lieu, faisant défoncer le terrain pour y planter une vigne, ne fut pas peu étonné de rencontrer un sous-sol qui n'était rien moins qu'un long fragment de la voie romaine. La direction de ce reste de chemin avec l'axe du pont dont nous venons de parler, ne laisse aucun doute sur le tracé de l'embranchement.

De Taradeau aux Arcs, dans la direction d'Anteis, on rencontre quatre pierres milliaires, dont deux se trouvent à Taradeau dans la propriété de M. Laignel ; elles sont entièrement frustes. Les deux autres appartiennent à M. le comte de Lassigny, dans

un domaine dépendant des Arcs; l'une d'elles est fruste aussi, mais la quatrième porte l'inscription suivante, un peu tronquée à la fin des trois premières lignes :

IMP. CAES. T. A
HADRIANUS. AN
TONINUS. AVG. II
IVS. P. P. PONT. MAX.
TRIB. POT. VIII.

Hadrian

Cette inscription a été décrite pour la première fois par M. Noyon, dans sa *Statistique du Var*.

Outre ces pierres milliaires, le sol offre, en cet endroit, plusieurs monuments d'une antiquité incontestable, que l'industrie moderne a transformés en moulins à huiles. Un magnifique *Columbarium*, le seul probablement que possède la Provence (1). D'autres édifices, dont l'un paraît avoir été un temple, l'autre un aqueduc souterrain dont l'enduit est identique à celui qui revêt l'intérieur de l'aqueduc de Fréjus et à l'aide duquel les Romains amenaient dans la plaine l'eau nécessaire à leur villas.

Ces pierres, ces monuments d'une importance majeure, tout nous prouve le passage en ces lieux de l'embranchement de *Forum-Voconii*, lequel, après avoir franchi le village des Arcs, suivait à peu près l'ancienne route départementale et arrivait à Trans, où fut trouvé, il n'y a pas bien longtemps, un fragment de borne milliaire sur lequel on ne peut lire que ces mots :

REFECIT ET RESTITVIT.

A ce point, l'embranchement de *Forum-Voconii*, confondu avec le tronçon qui partait du Muy, traversait la plaine de Dra-

(1) On appelait de ce nom un vaste édifice dont l'intérieur était garni de niches pratiquées dans le mur, et destinées à recevoir des urnes funéraires.

guignan, et arrivait à Anteis et à Riez par la voie que j'ai décrite dans un premier travail.

Telle est, Messieurs, la solution des difficultés relatives à *Horrea*, à *Forum-Voconii* et à son embranchement, que des études consciencieuses me permettent de vous offrir. Peut-être laissera-t-elle beaucoup à désirer aux personnes bien plus versées que moi dans des travaux de cette nature. Quoi qu'il en soit, je m'estimerai encore heureux d'avoir pu mériter, durant quelques instants, votre bienveillante attention, et provoquer chez de plus habiles de nouvelles et savantes recherches dont la science archéologique saura tirer profit.

FIN.

ENTOMOLOGIE.

CATALOGUE

DES COLÉOPTÈRES DU DÉPARTEMENT DU VAR.

(Suite de la 38me FAMILLE.)

ANAGLYPTUS, *Mulsant.*

GIBBOSUS, *Fab.* Draguignan; le Luc (*Robert.*)

GRACILIA, *Serville.*

TIMIDA, *Ménétries.* Trouvé une seule fois sur un mûrier par *Doublier.*
PYGMÆA, *Fab.* Mayons-du-Luc (*Robert.*), sur les châtaigniers.

LEPTIDEA, *Mulsant.*

BREVIPENNIS, *Muls.* Hyères (*Raymond*); Draguignan, sur un panier d'osier (*l'abbé Fournier*).

CALLIMUS, *Mulsant.*

CYANEUS, *Fabr.* BOURDINI, *Muls.* Trouvé à la Ste-Baume par M. *Wachanru.* M. *l'abbé Béguin* l'a pris à Fréjus.

CARTALLUM, *Serville.*

RUFICOLLE, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; Hyères; Toulon; le Luc (*Robert*).

DEILUS, *Serville.*

FUGAX, *Fabr.* Environs de Draguignan; Fréjus; le Luc (*Robert*).

STENOPTERUS, *Olivier.*

RUFUS, *Lin.* Draguignan; le Luc (*Robert*).
PRÆUSTUS, *Fabr.* Draguignan; Hyères; le Luc (*Robert*).

MOLORCHUS, *Fabricius.*

UMBELLATORUM, *Lin.* Montrieux (*Raymond*).

NECYDALIS, *Linné.*

MAJOR, *Lin.* M. l'abbé Fournier l'a trouvé à Draguignan.

ACANTHODERES, *Serville.*

VARIUS, *Fabr.* Draguignan; Brignoles; le Luc. Sur les peupliers abattus.

LEIOPUS, *Serville.*

NEBULOSUS, *Lin.* Draguignan; Maures-du-Luc, sur les châtaigniers (*Robert*).

ÆDILIS, *Serville.*

MONTANA, *Serv.* Environs de Draguignan; le Luc; sur les pins abattus au printemps.
GRISEA, *Fabr.* Le Luc (*Robert*), rare.

EXOCENTRUS, *Megerle.*

BALTEATUS, *Fabr.* Hyères (*Raymond*); Draguignan (*l'abbé Fournier*).

POGONOCHERUS, *Serville.*

PERROUDI, *Muls.* Environs de Draguignan; Fréjus; Hyères; la Seyne (*l'abbé Mulsant*); le Luc (*Robert*).
PILOSUS, *Fabr.* Assez commun sur les figuiers.

MONOHAMMUS, *Megerle.*

GALLOPROVINCIALIS, *Oliv.* Environs de Draguignan; le Luc (*Robert*).

MORIMUS, *Serville.*

FUNESTUS, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; Brignoles; le Luc; au pied des figuiers.
LUGUBRIS, *Fab.* La Ste-Baume (*Arias*); Pierrefeu; St-Zacharie (*l'abbé Béguin*); Maures-du-Luc (*Robert*).

STENIDEA, *Mulsant.*

TROBERTI, *Muls.* Hyères (*Delarouzée*).
GENEI, *Arrag.* FOUDRASI, *Muls.* Hyères (*Delarouzée*).

NIPHONA, *Mulsant.*

PICTICORNIS, *Muls.* Environs de Draguignan; Fréjus; la Seyne (*l'abbé Mulsant*); le Luc (*Robert*).

MESOSA, *Serville.*

CURCULIONOIDES, *Lin.* Environs de Draguignan, rare.
NUBILA, *Oliv.* Draguignan; Brignoles, le Luc (*Robert*).

PARMENA, *Latreille.*

SOLIERI, *Muls.* Environs de Draguignan; la Seyne (*l'abbé Mulsant*).
FASCIATA, *Villers.* Draguignan; Fréjus; Carcès; le Luc; sur le lierre.

DORCADION, *Dalman.*

MERIDIONALE, *Muls.* Draguignan, rare.
LINEOLA, *Ill.* Limite nord du département.

ANÆSTHETIS, *Mulsant.*

TESTACEA, *Fabr.* Nord du département, sur le chêne blanc, assez rare.

COMPSIDIA, *Mulsant.*

POPULNEA, *Lin.* Bord de l'Argens, sur les peupliers (*Robert*).

ANÆREA, *Mulsant.*

CARCHARIAS, *Lin.* Commun sur les peupliers.

SAPERDA, *Fabricius.*

SCALARIS, *Lin.* Draguignan; le Luc (*Hanri*); Brignoles (*l'abbé Béguin*), sur le cerisier.
PUNCTATA, *Lin.* Fréjus; Brignoles; le Luc (*Robert*); sur l'ormeau en juin et juillet.

TETROPS, *Stephens.*

PRÆUSTA, *Lin.* Assez commun.

OBEREA, *Mulsant.*

OCULATA, *Lin.* Très commun sur l'osier.
LINEARIS, *Lin.* Le Luc, rare (*Robert*).
ERYTHROCEPHALA, *Schlz.* Rare dans le département.

PHYTŒCIA, *Mulsant.*

VIRGULA, *Charp.* PUNCTUM, *Ménét.* Environs de Draguignan; le Luc (*Robert*).
LINEOLA, *Fabr.* Dans les prés.
EPHIPPIUM, *Fabr.* Fréjus; le Luc (*Robert*).
CYLINDRICA, *Lin.* Mayons-du-Luc (*Robert*), très rare.
VIRESCENS, *Fabr.* Dans tout le département.
FLAVICANS, *Muls.* Hyères (*Donzel d'après M. Mulsant*).
MOLYBDÆNA, *Schh.* Hyères (*Raymond*).

CALAMOBIUS, *Guérin.*

MARGINELLUS, *Fabr.* La Seyne (*l'abbé Mulsant*); Saint-Mandrier, près Toulon, le Luc (*Robert*).

AGAPANTHIA, *Serville.*

ASPHODELI, *Lat.* Hyères (*l'abbé Mulsant*, *l'abbé Beaujeu*).
CARDUI, *Fabr.* Le Luc (*Robert*).
ANGUSTICOLLIS, *Gyll.* Environs de Draguignan, le Luc (*Robert*).
SUTURALIS, *Fabr.* Partout.
CŒRULEA, *Schh.* Draguignan; Toulon; Hyères; Fréjus; le Luc, sur le *Psoralea bituminosa*, L. (*Robert*).

VESPERUS, *Latreille.*

STREPENS, *Fabr.* Grasse; Draguignan; le Luc et tout le département. La femelle est très rare.

RHAMNUSIUM, *Latreille.*

SALICIS, *Fabr.* La Ste-Baume (*Wachanru*).

RHAGIUM, *Fabricius.*

INDAGATOR, *Lin.* Commun sous l'écorce des pins abattus.
MORDAX, *Fabr.* Ste-Baume; le Luc, rare *(Robert)*.

PACHYTA, *Serville.*

COLLARIS, *Lin.* Draguignan, très rare.
VIRGINEA, *Lin.* Le Luc (*Hanri*, *Robert)*, très rare.

STRANGALIA, *Serville.*

REVESTITA, *Lin.* VILLICA, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; le Luc (*Robert*); assez rare.
ARMATA, *Herbst.* La Ste-Baume; Maures-du-Luc (*Robert*).
NIGRA, *Lin.* Dans les Maures, sur les fleurs des cistes.
DISTIGMA, *Charp.* Le Muy; le Luc, très rare (*Robert*); en mai sur les fleurs des cistes.
BIFASCIATA, *Mull.* CRUCIATA, *Oliv.* Dans tout le département.
MELANURA, *Lin.* Draguignan.

LEPTURA, *Linné.*

RUFA, *Brullé.* Le Luc, rare (*Robert*).
RUFIPENNIS, *Muls.* La Ste-Baume (*Wachanru*).
FONTENAYI, *Muls.* Le Luc (*Hanri*, *Robert*).
SCUTELLATA, *Fabr.* Estérel (*Doublier*).
HASTATA, *Fabr.* Dans tout le département, au printemps et presque tout l'été.
TOMENTOSA, *Fabr,* Partout.
SANGUINOLENTA, *Lin.* Environs de Draguignan; la Garde-Freinet; Mayons-du-Luc; Notre-Dame-des-Anges près Pignans (*Robert*).
MACULICORNIS, *de Geer.* Nord du département, rare.
LIVIDA, *Fabr.* Dans tout le département.
UNIPUNCTATA, *Fabr.* Environs de Draguignan; le Luc (*Robert*).

ANOPLODERA, *Mulsant.*

RUFIPES, *Schall.* Nord du département, très rare.

GRAMMOPTERA, *Serville.*

RUFICORNIS, *Fabr.* Commun au commencement du printemps sur les fleurs des poiriers et pommiers.

PRÆUSTA, *Fabr*. Nord du département; le Luc, sur les chênes lièges (*Robert*).

39e FAMILLE. — DONACIÆ.

DONACIA, *Fabricius*.

DENTIPES, *Fabr*. Nord du département, sur la sagittaire le long des ruisseaux.

IMPRESSA, *Payk*. Les Arcs; le Luc (*Robert*).

LINEARIS, *Hoppe*. Nord du département; le Luc (*Robert*).

DISCOLOR, *Hoppe*. Nord du département.

SERICEA, *Lin*. NYMPHEÆ, *Fabr*. Fréjus; Brignoles; le Luc (*Robert*); varie beaucoup pour les couleurs.

40e FAMILLE. — CHRYSOMELÆ.

DIVISION 1. — Lemidæ.

ORSODACNA, *Latreille*.

CERASI, *Fabr*. Gonfaron, le Luc (*Robert*).

NIGRICEPS, *Duf*. Maures-du-Luc (*Robert*).

HUMERALIS, *Latr*. id.

LEMA, *Fabricius*.

CYANELLA, *Lin*. Sur les blés, en mai; rare.

ERICHSONII, *Suff*. Les Arcs, très rare.

MELANOPA, *Lin*. Partout. Sur les tiges de blé.

CRIOCERIS, *Geoffroy*.

MERDIGERA, *Lin*. Très commun sur les lys.

12 PUNCTATA, *Lin*. Sur l'asperge sauvage; commun.

PARACENTHESIS, *Lin*. id.

ASPARAGI, *Lin*. Fréjus; le Luc, très rare. (*Robert*).

DIVISION 2. — Hispidæ.

HISPA, *Linné*.

ATRA, *Lin*. Commun.

APTERA, *Lin.* Hyères, le Luc (*Robert*).
TESTACEA, *Lin.* Très commun sur le *Cistus albidus*, L.

DIVISION 3. — **Cassidæ.**

CASSIDA, *Linné.*

THORACICA, *Fabr.* Draguignan en mai.
VIBEX, *Lin.* Le Luc (*Robert*).
AZUREA, *Fabr.* Très rare.
NOBILIS, *Lin.* Draguignan; Fréjus; Hyères; le Luc.
OBLONGA, *Ill.* Hyères (*Raymond*).
MARGARITACEA, *Fabr.* Fréjus; la Garde-Freinet, Saint-Tropez (*Robert*).
NEBULOSA, *Lin.* Toulon (*Martin*).
FERRUGINEA, *Fabr.* Toulon; Hyères; le Luc.
MERIDIONALIS, *Suff.* Hyères (*Raymond*).
EQUESTRIS, *Fabr.* Dans tout le département.
HEMISPHÆRICA, *Herbst.* Draguignan, rare

DIVISION 4. — **Gallerucidæ.**

ADIMONIA, *Laicharting.*

BREVIPENNIS, *Ill.* Dans tout le département,
RUSTICA, *Schl.* Draguignan; Fréjus; le Luc.
INTERRUPTA, *Oliv.* Toulon (*Martin*); Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*).
LITTORALIS, *Fabr.* Nord du département; Hyères (*Raymond*).

GALLERUCA, *Fabricius.*

VIBURNI, *Payk.* Le Luc, sur l'aulne (*Robert*).
SUBLINEATA, *Lucas.* La Seyne, le Luc (*Robert*).
CRATÆGI, *Rorster.* Tout le département.
LINEOLA, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; Hyères.
CALMARIENSIS, *Lin.* Partout.

MALACOSOMA, *Chevrolat.*

LUSITANICA, *Lin.* Très commun partout.

AGELASTICA, *Chevrolat.*

ALNI, *Lin.* Commun sur l'aulne.
HALENSIS, *Lin.* Nord du département.

CALOMICRUS, *Stephens.*

CIRCUMFUSUS, *Marsh.* Montrieux (*Raymond*).

MONOLEPTA, *Chevrolat.*

TERRESTRIS, *Dej. cat.* Nord du département; Hyères (*Raymond*).

HALTICA. *Illiger.*

(**Graptodera**, *Chevrolat*).

OLERACEA, *Lin.* Très commun.
ERUCÆ, *Fabr.* Draguignan; Fréjus.
LYTHRI, *Aubé.* Fréjus; Brignoles.

(**Podagrica**, *Chevrolat*).

FUSCIPES, *Fabr.* Assez rare.
MALVÆ, *Ill.* Partout.

(**Crepidodera**, *Chevrolat*)

LINEATA, *Rossi.* GEMINATA, *Fabr.* Sur la bruyère.
IMPRESSA, *Fabr.* Commun dans tout le département.
FERRUGINEA, *Schr.* id. id.
NITIDULA, *Lin.* Bord de l'argens sur les saules (*Robert*); avril-mai.
RUSTICA, *Lin.* Draguignan.

(**Phyllotreta**, *Chevrolat*).

BRASSICÆ, *Fabr.* Draguignan.
NEMORUM, *Lin.* Draguignan; Fréjus; Toulon; le Luc.
ATRA, *Payk.* id. le Luc.

(**Aphthona**, *Chevrolat*).

CŒRULEA, *Payk.* Draguignan, rare.
HERBIGRADA, *Curt.* CAMPANULÆ, *Redt.* Le Luc (*Robert*).

LONGITARSUS, *Latreille.*

VERBASCI, *Payk.* Hyères (*Raymond*).
OCHROLEUCUS, *Marsh.* Saint-Mandrier (*Robert*).

TABIDUS, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; juillet-août.
ATRICILLUS, *Lin.* id
PUSILLUS, *Gyll.* Le Luc (*Robert*).
LURIDUS, *Oliv.* Rare.
LINNÆI, *Duft.* Le Luc (*Robert*).

PSYLLIODES, *Latreille.*

HYOSCIAMI, *Lin.* Draguignan.
ATTENUATA, *Ent.* Heft. id.
CIRCUMDATA, *Redt.* id.
MARCIDA, *Ill.* Le Luc (*Arias*).

PLECTROSCELIS, *Redtenbacher.*

CHLOROPHANA, *Duft.* Commun sur les plantes aquatiques.
DENTIPES, *Ent.* Heft. Le Luc (*Arias*).
MANNERHEIMII, *Gyll.* Le Luc (*Robert*).
ARIDELLA, *Payk.* Draguignan; le Luc (*Robert*).
ARIDULA, *Gyll.* Draguignan, rare.

DIBOLIA, *Latreille.*

CYNOGLOSSI, *Ent.* Heft. Draguignan.

ARGOPUS, *Fischer.*

TESTACEUS, *Fabr.* Très commun sur les chardons.

DIVISION 5. — **Chrysomelidæ.**

TIMARCHA, *Latreille.*

TENEBRICOSA, *Fabr.* Dans tout le département
NICEENSIS, *Vil.* Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*).
CORIARIA, *Fabr.* Nord du département.

CHRYSOMELA, *Linné.*

OBSCURELLA, *Suff.* Hyères (*Coquerel d'après Fairmaire*).
BANKSII, *Fabr.* dans tout le département.
STAPHYLÆA, *Lin.* id. id.
DISTINCTA, *Kust.* Hyères (*Coquerel d'après Fairmaire*); Toulon (*Martin*).
SCHOTTII, *Suff.* Toulon (*Martin*); Hyères (*Raymond*); la Seyne (*l'abbé Mulsant*); le Luc (*Robert*).

HÆMOPTERA, *Lin.* Partout.
FEMORALIS, *Oliv.* Draguignan; Fréjus; le Luc; Saint-Tropez (*Robert*).
MOLLUGINIS, *Suff.* Hyères, Saint-Raphaël (*Raymond*).
SANGUINOLENTA, *Lin.* Dans tout le département.
MARGINATA, *Lin.* Hyères (*Raymond*).
MENTHASTRI, *Suff.* Très commun.
FASTUOSA, *Lin.* N'est pas rare sur les blés.
AMERICANA, *Lin.* Sur le romarin et la bruyère.
POLITA, *Lin.* Sur les joncs, rare. Hyères (*Raymond*).
FUCATA, *Fabr.* Hyères (*Raymond*).
GEMINATA, *Gyll.* Draguignan; les Arcs; le Luc (*Robert*); sur le mille-pertuis.
DILUTA, *Germ.* Bargemon; Mons; Grasse.
GROSSA, *Fabr.* Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*).
LUCIDA, *Oliv.* Toulon (*Martin*); Hyères (*Raymond*).

LINA, *Redtenbacher.*

POPULI, *Lin.* Très commun sur les osiers et les peupliers.
TREMULÆ, *Fabr.* Nord du département.

PLAGIODERA, *Redtenbacher.*

ARMORACIÆ, *Lin.* Extrêmement commun sur l'osier.

GASTROPHYSA, *Redtenbacher.*

POLYGONI, *Lin.* Commun.

PHRATORA, *Redtenbacher.*

VITELLINÆ, *Lin.* Nord du département.

PHŒDON, *Redtenbacher.*

PYRITOSA, *Oliv.* Le Luc (*Robert*).
COCHLEARIÆ, *Fabr.* Draguignan.

HELODES, *Fabricius.*

AUCTA, *Fabr.* Toulon; Fréjus; Hyères.
PHELLANDRII, *Lin.* Fréjus; Hyères.
BECCABUNGÆ, *Ill.* VIOLACEA, *Fabr.* Très commun.

COLASPIDEA, de *Castelnau.*

ÆRUGINEA, *Fabr.* Toulon (*Martin*).
ABLONGA, *Blanch.* Commun sur la bruyère.

COLASPIDEMA, de *Castelnau.*

BARBARA, *Fabr.* Très commun sur la luzerne.

CHRYSOCHUS, *Redtenbacher.*

PRETIOSUS, *Fabr.* Nord du département.

PACHNEPHORUS, *Redtenbacher.*

TESSELLATUS, *Duft.* Toulon (*Martin*); la Seyne (*l'abbé Mulsant, Robert*).
CYLINDRICUS, le Luc, Toulon; Hyères; Fréjus.
LEPIDOPTERUS, *Kust.* Toulon (*Martin*).

CLYTHRA, *Laicharting.*

(**Labidostomis**, *Lacordaire*)

LAXICORMIS, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; Grasse; Toulon; Hyères; le Luc.
TIBIALIS, *Lacord.* Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*).
LUCIDA, *Germ.* Le Luc (*Robert*).
LONGIMANA, *Lin.* Hyères (*Raymond*); la Seyne (*l'abbé Mulsant*, *Robert*).

(**Macrolenes**, *Lacordaire*).

RUFICOLLIS, *Fabr.* Très commun.

(**Titubæa**, *Lacordaire*).

6 MACULATA, *Fabr.* Le Muy; Fréjus; Toulon; Hyères (*Raymond*, *Robert.*)
6 PUNCTATA, *Oliv.* Fréjus; Toulon (*Martin*); Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*).

(**Lachnœa**, *Lacordaire*)

PALMATA, *Lacord.* Assez rare.
LONGIPES, *Fabr.* Le Luc (*Robert*), en juillet sur la ronce.
TRISTIGMA, *Lacord.* Fréjus (*Hanry*); le Luc (*Robert*).

CYLINDRICA, *Lacord.* Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert.*)

(**Clythra**, *Lacordaire*).

4 PUNCTATA, *Lin.* Hyères (*Raymond*); Toulon (*Martin*).
LÆVIUSCULA, *Fatz.* Partout.
ATRAPHAXIDIS, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; Toulon; Hyères; le Luc.

(**Gynandrophthalma**, *Lacordaire.*)

CONCOLOR, *Fabr.* Draguignan; la Sainte-Baume (*Arias*).
NIGRITARSIS, *Lacord.* Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*).

(**Cheilotoma**, *Lacordaire*).

BUCEPHALA, *Fabr.* Nord du département.

(**Coptocephala**, *Lacordaire*).

SCOPOLINA, *Lin.* Dans tout le département.

PACHYBRACHYS, *Suffrian.*

AZUREUS, *Suff.* Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*).
HIPPOPHAES, *Suff.* Hyères (*Delarouzée*).
HIEROGLYPHICUS, *Fabr.* Commun sur l'osier.
HISTRIO, *Oliv.* Assez rare.

STYLOSOMUS, *Suffrian.*

TAMARISCI, *Suff.* Hyères; le Luc.
MINUTISSIMUS, *Germ.* Hyères, sur la bruyère (*Raymond*).

PROCTOPHYSUS, *Chevrolat.*

LOBATUS, *Fabr.* Le Luc (*Robert*).

CRYPTOCEPHALUS, *Geoffroy.*

RUGICOLLIS, *Oliv.* Commun dans le département.
TRISTIGMA, *Charp.* Fréjus; Toulon; Hyères; le Luc.
IMPERIALIS, *Fabr.* Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*); assez rare.
BIMACULATUS, *Fabr.* Le Muy; le Luc (*Robert*); peu commun.
VARIABILIS, *Schn.* Nord du département.
FASCIATUS, *Deer.* id. id.

VIOLACEUS, *Fabr*. Nord du département; Hyères (*Raymond*); Maures du Luc (*Robert*).

SERICEUS, *Lin*. id. id. Brignoles (*Robert*.)

HYPOCHŒRIDIS, *Lin*. Draguignan; Hyères; le Luc.

GLOBICOLLIS, *Suff*. Fréjus; Draguignan; le Luc (*Robert*).

MARGINELLUS, *Oliv*. Fréjus; Brignoles; le Luc.

MORÆI, *Lin*. Partout.

SIGNATUS, *Oliv*. MARIÆ, *Muls*. La Sainte-Baume; le Luc (*Robert*).

FLAVIPES, *Fabr*. Très commun.

FULCRATUS, *Germ*. Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*).

SALICIS, *Fabr*. Le Luc (*Robert*), sur la ronce.

BISTRIPUNCTATUS, *Germ*. Le Luc (*Robert*), très rare.

BIPUNCTATUS, *Lin*. Très commun.

6 PUSTULATUS, *Rossi*. Le Luc (*Robert*); rare.

GRAVIDUS, *Heer*. Fréjus; le Luc (*Robert*); rare.

ROSSII, *Suff*. Fréjus; Montrieux (*Raymond*); le Luc (*Robert*).

HOLOXANTHUS, *Fairm*. Cette espèce a été découverte à Hyères par M. Raymond. J'en ai pris un exemplaire au Luc.

CAPUCINUS, *Suff*. Hyères (*Raymond*).

PYGMÆUS, *Fabr*. Commun dans tout le département.

SIGNATICOLLIS, *Suff*. La Seyne (*Robert*).

PULCHELLUS, *Suff*. La Seyne (*Robert*).

MINUTUS, *Fabr*. Commun.

OCHROLEUCUS, *Fairm*. Découvert à Hyères par M. Raymond. Je l'ai trouvé au Luc, en septembre et octobre.

GRACILIS, *Fabr*. Commun sur l'osier.

HUBNERI, *Fabr*. Hyères (*Raymond*).

GEMINUS, *Gyll*. Commun.

DISOPUS, *Chevrolat*.

PINI, *Lin*. Le Luc, en octobre, sur les pins.

(A continuer.)

GÉOLOGIE.

(Suite.)

TERRAINS SÉDIMENTAIRES.

TERRAINS DE TRANSITION OU INTERMÉDIAIRES.

Terrain Cumbrien ; Cambrien ; *(Syn. Terrain Silurien inférieur de quelques géologues.)*

Le terrain Cumbrien ou terrain de transition ancien se compose en général de phyllades alternant avec des *grauwackes*, de grès divers et quelquefois de calcaire. Il repose sur le terrain primitif; il est le plus ancien de tous les dépôts sédimentaires et il occupe lui-même la partie inférieure du terrain de transition. La dénomination de Cumbrien est due à M. El. de Beaumont (1).

Le type français du silurien inférieur, se trouve à Angers (Maine-et-Loire) et à Vitré (Ile-et-Vilaine) ; mais il se développe principalement dans le massif de la Bretagne, dans la Vendée, dans les départements de Maine-et-Loire, de la Loire Inférieure, du Morbihan, etc. On le voit encore dans les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère ainsi que près de Tarare (Rhône).

Dans le Var, ce terrain est formé de phyllades talqueux ou micacés plus ou moins bitumineux, de quarzites et de grès micacés que l'on voit aux salins d'Hyères, aux environs de Pierrefeu et au fort Lamalgue.

Le quarzite composé de grains de sable agglutinés est très

(1) M. E. de Beaumont a proposé de remplacer le nom de Cambrien par celui de Cumbrien de Cumberland où ce terrain est très développé. Le nom de Cambrien venait d'une peuplade celtique nommée Cambre qui résista longtemps à l'invasion romaine.

compacte. Il est à Hyères, à Pierrefeu, à Six-Fours. Les phyllades satinés ou talqueux reposent sur des schistes siliceux micacés et des quarzites. Ils sont feuilletés et noircis par des matières charbonneuses. On trouve du fer sulfuré dans les phyllades de la presqu'île de Giens et des environs de Pierrefeu et du sulfure d'antimoine près d'Hyères. Ces rochers dominent aux îles et aux environs de cette ville.

C'est dans le terrain Cumbrien que commencent à paraître les rudiments de la vie organique sur le globe (1).

Mais les vestiges de cette première vie, sont rares et tellement altérés qu'il est difficile d'en reconnaître les caractères et d'en fixer le point de départ. Malgré cet état de confusion qui existe plus particulièrement pour les empreintes et les débris de plantes qui appartiennent presque tous à la classe des cryptogames, on est parvenu cependant à y reconnaître encore des zoophytes et des coquilles dont les restes étaient moins confus et même quelques petits amas d'authracite, substance charbonneuse d'origine végétale.

C'est à partir du terrain Cumbrien placé au-dessus du terrain primitif, jusqu'à celui du terrain diluvien ou alluvion ancienne placé au-dessous des alluvions modernes, que l'on voit des fosiles. Tous les terrains compris entre ces deux limites en contiennent des masses plus ou moins considérables. M. Dorbigny

(1) L'on admet assez généralement aujourd'hui, que c'est dans le terrain Cumbrien ou Silurien inférieur, que remonte la première création de végétaux et d'animaux. L'on admet encore que cette première création a été anéantie après une longue existence et qu'elle a été remplacée par une seconde que l'on trouve dans le terrain dévonien postérieur au terrain Cumbrien et sur lequel il repose. L'on compte ainsi et successivement jusqu'à 27 *créations* distinctes qui ont repeuplé la terre de ses plantes et de ses animaux à la suite de chaque perturbation géologique qui avait tout détruit, tout anéanti dans la nature vivante. Ce qui est encore bien positif, c'est que l'on trouve toujours, sauf quelques exceptions, que dans les couches supérieures d'un étage inférieur, s'arrête la faune de cet étage; qu'elle y a été entièrement anéantie et que la première couche fossilifère de l'étage qui le recouvre renferme de suite, des êtres très différents des premiers et constitue une faune distincte de la faune de l'étage inférieur.

les a divisés en 27 étages. Comme nous aurons à les citer quelquefois avec leurs fossiles, nous en donnons ici le tableau.

ÉTAGES GÉOLOGIQUES.		NOMBRE DES ESPÈCES	
TERRAINS.	ÉTAGES.	par étages.	par terrains.
TERTIAIRES....	27. Subapennin..................	606	6,042
	26. Falunien... supér. au Falunien...	2754	
	26. Falunien... infér. au Tongrien..	428	
	25. Parisien.....................	1576	
	24. Suessonien..................	678	
CRÉTACÉS.....	23. Danien......................	66	4,291
	22. Sénonien....................	1579	
	21. Turonien....................	380	
	20. Cenomanien..................	849	
	19. Albien......................	410	
	18. Aptien......................	156	
	17. Néocomien...................	851	
JURASSIQUES...	16. Portlandien.................	60	3,846
	15. Kimméridgien................	199	
	14. Corallien...................	655	
	13. Oxfordien...................	739	
	12. Callovien...................	281	
	11. Bathonien...................	546	
	10. Bajocien....................	603	
	9. Toarcien.....................	288	
	8. Liasien......................	301	
	7. Sinémurien...................	174	
TRIASIQUES....	6. Saliférien...................	792	927
	5. Conchylien...................	135	
PALÉOZOÏQUES..	4. Permien......................	91	3,180
	3. Carboniférien................	1047	
	2. Dévonien.....................	1198	
	1. Silurien. Supérieur...........	418	
	1. Silurien. Inférieur ou Cumbrien..	426	
	TOTAUX.	18,286	18,286

Nous ferons remarquer que les terrains primitifs et l'étage des alluvions modernes n'y figurent pas parcequ'ils ne contiennent pas de fossiles.

Le premier tableau que nous avons inséré dans le bulletin précédent, renferme toute la série des terrains connus qui composent la croûte du globe. Le second ne comprend que les terrains fossilifères ou terrains dans lesquels la vie organique a laissé des preuves de son existence. L'on y voit aussi le nombre de fossiles que chaque étage compte et qui ont été décrits jusqu'à ce jour.

Le chiffre de 18286 donné par ce tableau ne représente que des animaux mollusques et rayonnés. Si à ce nombre on ajoute celui des animaux vertébrés et annelés que l'on connaît et qui n'y sont pas compris, on aura un total d'environ 24,000 espèces. Depuis la publication de l'ouvrage de M. Al. d'Obigny en 1852, le nombre de fossiles a encore augmenté et avec des recherches ultérieures, il sera sans doute plus grand encore.

Ces 24,000 espèces dont la répartition dans les âges du monde est bien connue, sont autant de faits, autant de preuves qui constatent la succession, dans un ordre chronologique constant sur toutes les parties du monde, de faunes distinctes par étages et qui se sont remplacées les unes les autres, depuis la première animalisation du globe jusqu'à présent.

La puissance du terrain Cumbrien peut atteindre jusqu'à 3,000 mètres; mais elle ne dépasse pas ordinairement 500 mètres.

M. de Villeneuve donne à ce dépôt pour le département 2100 mètres d'épaisseur dont 1,500 pour les quartzites et 600 pour les phyllades.

Toutes les roches de ce terrain peuvent être employées pour les constructions ordinaires et pour les routes.

Il n'est pas à notre connaissance que les ulfures de fer et les

sulfures d'antimoine des environs d'Hyères aient été exploités.

Terrain Silurien ; *(Terrain de transition moderne.)*

Ce terrain est principalement formé de Phyllades (*schistes ardoisiers*), d'ampélite graphique, de calcaire gris passant à la couleur noire ou bleuâtre. Il renferme, mais comme roches subordonnées, la Lydienne, du grès quartzeux, du gypse et des silicates de fer; il contient aussi de la chaux fluatée, de la pyrite, de la barytine et de la galène argentifère. Les ardoises d'Angers appartiennent à ce terrain, déjà riche en fossile.

Il y a tellement de l'analogie entre les terrains Cumbrien et Silurien que M. Alcide d'Orbigny les a réunis sous le nom de Silurien.

Cet étage est le même que celui que les géologues allemands appellent Grauwacke (1).

Il consiste en un poudingue composé de débris de la roche à laquelle il a appartenu, sur laquelle il repose et dont la pâte réduite en poudre a servi de ciment pour consolider les noyaux roulés qui ont formé ce poudingue.

La nature de ce conglomérat varie beaucoup ; mais elle est toujours de la même composition que celle de la roche sur laquelle elle est superposée et d'ou elle provient. C'est une décomposition et une nouvelle composition de la même roche, mais avec une texture différente.

Aussi avons nous dans le Var des Grauwackes phylladiennes

(1) Suivant MM. Ch. d'Orbigny et Gente, la grauwacke est une roche composée de feldspath, de quelques matières phylladiennes, micacées, talqueuses ou satinées formant des assises considérables dans le terrain de transition.

Les mimophyres, roches et poudingues porphyroïdes ; les anagénites à gros grains ; les Psammites ou grès micacés, grès des houillères sont aussi des grauwackes (Brongniart).

à Sauvebonne, au fort Lamalgue et à Six-Fours; des Grauwackes à grès fins avec des noyaux de quarzites près de Pierre feu, à Notre-Dame de la Crau d'Hyères et des Grauwackes analogues au gneiss, à l'Estérel, parceque les unes reposent sur les phyllades, les autres sur des grès et que celles de l'Estérel sont en contact avec les gneiss des environs de l'auberge située dans cette dernière localité. Celles-ci empâtent même des noyaux de cette roche primitive.

En thèse générale, la Grauwacke du Var reproduit par sa pâte et ses noyaux la roche mère qu'elle touche et aux dépens de laquelle elle s'est formée. Les noyaux de cette roche varient d'un pouce à vingt centimètres à Collobrières.

La séparation du terrain Cumbrien du terrain Silurien est bien tranchée et le passage minéralogique de ce dernier terrain avec le grès houiller est patent, suivant les observations du savant auteur de la description minéralogique et géologique du Var, M. le Comte de Villeneuve-Flayosc, à laquelle nous faisons de nombreux emprunts.

L'on n'a trouvé jusqu'à ce jour aucun débris de fossiles dans les terrains Cumbrien et Silurien dans nôtre département et cependant la puissance végétale s'y manifestait déjà, à cette époque, par des veines charbonneuses renfermées dans le terrain silurien et aussi par l'élément charbonneux mêlé aux phyllades des environs d'Hyères, Pierrefeu et Toulon.

Quoique le Var ne contienne pas des fossiles particuliers aux terrains dont nous nous occupons, ils sont cependant déjà assez nombreux ailleurs et en France surtout où les trilobites abondent dans les schistes ardoisiers d'Angers. M. Al. D'orbigny compte plus de 800 espèces de mollusques dans le terrain silurien.

Presque toutes les roches qui appartiennent au terrain de

transition fournissent de bons matériaux pour les constructions ordinaires et les routes.

La puissance du terrain silurien peut aller à 200 mètres, mais généralement elle ne dépasse pas 500 mètres. Elle n'est que de dix mètres pour nos localités.

Le terrain silurien doit son nom à une peuplade celtique (Les silures), qui habitait le pays de Galles ; les Silures comme les Cambres s'opposèrent pendant longtemps et avec énergie à l'invasion romaine.

Terrain Dévonien ; *(Grès pourprés* de M. Cordier.*)*

Ce terrain a été démembré, il y a peu de temps du terrain silurien. Il se compose en général de grès de diverses natures à grains plus ou moins fins, rougeâtres, siliceux. La masse de grès connue sous le nom de *vieux grès rouges* appartient à cet étage dont le type français est à Ferques (Pas-de-Calais), le type anglais dans le Devonshire.

Ces grès alternent avec des schistes qui renferment parfois des couches d'anthracite et de houille.

Il est très développé est très-bien caractérisé en France. On le voit sur le grand massif de la Bretagne, dans les départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Sarthe de la Mayenne, du Finistère, du Nord, dans les Pyrénnées, etc. M. Raulin a signalé à Montrelais (Maine-et-Loire) des végétaux fossiles, beaucoup de zoophytes et plus de mille espèces de mollusques. La puissance de ce terrain varie de 200 à 1500 mètres suivant MM. d'Orbigny et Gente.

La grande quantité de poissons que cet étage renferme en est le caractère paléontologique distinctif. M Agassiz en a déterminé un grand nombre d'espèce.

Ce terrain est aussi représenté dans diverses autres parties

de l'Europe, de la Russie, de l'Amérique, mais il n'a pas été encore reconnu dans le département.

La composition minéralogique de ce terrain en France, est formée de calcaire et d'argile à Ferques, de calcaires noirs à Viré (Sarthe) et des beaux marbres rouges et verts de Campan (Hautes-Pyrénées) si recherchées pour la décoration.

Ce terrain a reçu son nom de celui de Devonshire.

Les mollusques qu'il renferme ont de l'analogie avec ceux de l'époque silurienne, mais il ne s'y trouvent pas aussi abondants.

DOUBLIER.

(A continuer.)

ADMISSION

Comme Membre correspondant de la Société.

M. Paul Caze, docteur en médecine, résidant à Tavernes, arrondissement de Brignoles, présenté par MM. de Bresc et Panescorse.

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ADRESSÉES

À LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES DE DRAGUIGNAN.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE d'agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes :
De juillet à novembre 1859.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES, de Picardie :
Bulletin n° 2, année 1859.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT, d'Agriculture et d'Industrie, de Bagnères de Bigore (Hautes-Pyrénées) :
Bulletin, Ire année, n°s 1 et 2, août et septembre 1859.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, de Boulogne-sur-Mer :
Bulletins n°s 9 à 13 (d'avril à août 1859).

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE et Comité du Musée Lorrain, de Nancy :
VIIIe année, n°s 7 à 12 (de juillet à décembre 1859, et IXe année, n^o^ de janvier 1860).

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, de Marseille :
Revue horticole, n°s 60-61 (juin et juillet 1859).

ACADÉMIE IMPÉRIALE des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Bordeaux :
2e trimestre 1859.

SOCIÉTÉ de la Morale chrétienne :
Tome IX, n°s 5 et 6 (de septembre à décembre 1859).

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, de Touraine :
Tome X, 1er, 2e et 3e trimestres de 1858.

INSTITUT IMPÉRIAL de France :
Rapport à l'Académie par la Commission des Antiquaires de la France, décembre 1859.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, de la Marne :
Année 1859.

Société archéologique, de l'Orléanais :
3e et 4e trimestres de 1859.

Société archéologique et historique, du Limousin :
Tome IX. 3e livraison 1859.

DONS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

M. Toucas, docteur-médecin au Beausset :
Envoi de fossiles des terrains crétacés à hippurites des environs du Beausset.

M. Raynaud, secrétaire de la mairie à Fréjus :
Envoi de roches et minéraux des environs de Fréjus et de St-Raphaël.

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Octobre 1859, à une latitude de 192 mètres. (Le thermomètre de la fenêtre est placé au Nord et à l'ombre.)

	7 heures 1/2 du matin.				Midi.				4 heures 1/2 après midi.				9 heures 1/2 du soir.				
Jours du mois.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Maximum de la journée.
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	752,0	21,0	18,0	N. N.-E.	753,0	21.0	23,0	S. S.-Est.									
2																	
3																	
4																	
5	749.0	20.0	16,0	N. N.-E. tr-s.	748,0	20,0	21,0	Sud.	749,0	20,0	21,0	Nord-Est.	748,0	19,0	17,0		
6	748,0	20,0	16,0	Nord-Ouest.	748.0	20,0	21,5	Sud-Ouest.	747,0	20,0	22,0	Sud-Est.	747,0	20,0	18,0		22,5
7	747,0	20,0	15.0	Nord-Est.	747,0	20,0	18,0	Nord-Est.	748,0	20,0	18,0	Nord-Est.	749,0	20,0	16,0		
8	747,0	20,0	16,0	Nord-Ouest.	744,0	20,0	20,0	Sud-Est.	747,0	20,0	20,0	Sud-Est.	746,0	20,0	16,0		22,0
9	745,0	20,0	16.0	Nord-Est.	740,0	20,0	20 5	S.-E. fort.	744,0	20,0	19,0	S.-E. fort.	744,0	20,0	17,0		
10	743,0	20,0	16.0	Sud-Est.	742,0	20,0	19,5	Sud-Est.	743,0	20,0	18,5	Nord-Ouest.	744,0	20,0	17,0		
11	744,0	20,0	16,0	S. Sud-Est.	745.0	20,0	19,5	id.	745,0	20.0	18,5	N.-E. tr.-s.	745,0	20,0	17,0		
12	745,0	20.0	15,0	Sud-Est.	745,0	20.0	20,5	id.	744,0	20,0	19,5	Sud-Est.	743,0	20.0	17,0		
13	742,0	20.0	14.0	Sud-Ouest.	742,0	20,0	19,5	Sud-Ouest.	742,0	20,0	19,0	id.	742,0	20,0	17,5		
14	742,0	20,0	15,0	S.-E. tr.-s.	741,0	20,0	20,5	S.-E. tr.-s.	740,0	20,0	21,0	id.	741,0	20.0	20,0		
15	741,0	20.0	16,5	Sud-Est.	741,0	20,0	20,0	Sud-Est.	742,0	20,0	19,0	S.-E. tr.-s.	743,0	20,0	15,0		
16	745,0	20,0	14.0	Nord.	746,0	20,0	19,5	Sud-Sud-Est.	746,0	20,0	19,5	Sud-Est.	747,0	20,0	17,0		
17	749,0	20,0	15,0	Est.	749,0	20,0	20,0	Est.	749,0	20,0	19,0	id.	749,0	19,0	16,0		
18	747,0	19,0	15,0	Nord N.-O.	746,0	20,0	21,0	Sud Ouest.	746,0	20,0	20,0	Ouest.	746,0	19,0	16,0		
19	744,0	19,0	14.0	Sud Sud-Est.	743,0	20,0	20,0	Sud-Est.	743,0	20,0	19,0	Est.	743,0	19,0	16,0		
20	739,0	19,0	14,0	N.-O. fort.	739.0	19,0	18,0	N.-O. fort.	735,0	19.0	17,0	N.-O. fort.	735,5	19,0	13,0	N.-O. tr.-s.	
21	733.0	19,0	13.0	Nord-Ouest.	734,0	19,0	17,0	Ouest N.-O.	732,0	19,0	17,0	Nord-Ouest.	733,0	18,0	15,0		
22	738,0	18,5	13,0	Ouest.	735,0	18,5	18,5	Nord-Ouest.	735,0	18.5	16,0	Ouest.					
23	735,0	18,0	12,5	Sud-Ouest.	734,0	19,0	16,0	Est tr.-sens.	735,0	19,0	15,0	Est. tr.-s.	735,0	18,0	13,0		

24	737,0	18,0	11,0	Nord-Ouest.	736,0	18,0	14,0	N.-O. tr.-s.	737,0	18,0	13,0	Nord-Ouest.	741,0	18,0	10,0	
25	743,0	18,0	9,5	Sud Sud-Est.	743,0	18,0	16,0	S.-E. tr.-s.	744,0	18,0	15,0	S.-E. tr.-s.	745,0	17,0	11,0	Est. tr.-sens.
26	743,0	17,0	1,15	E. N.-E. fort	743,0	17,0	15,5	Sud-Est	742,0	17,0	14,0	E. S.-E. tr-s.	742,0	17,0	12,0	
27	745,0	17,0	10,0	N.-O. fort.	746,0	17,0	14,5	N.-O. tr.-s.	747,0	17,0	12,0	N.-O. tr.-s.	748,0	16,0	10,0	
28	748,0	16,0	9,5	Nord-Ouest.	747,0	16,0	15,5	Sud-Est.	745,0	16,0	13,0	S.-E. tr.-s.	740,0	16,0	11,0	S.-E. fort.
29	739,0	16,0	12,0	Sud-Est.	738,0	16,0	16,0	id.	737,0	16,0	14,0	Sud-Est.	737,0	16,0	11,0	
30	738,0	16,0	10,0	N.-O. tr.-s.	738,0	16,0	13,5	N.-O. fort.	739,0	16,0	12,5	N.-O. tr.-s.	740,0	16,0	12,0	
31	739,0	15,0	14,0	O. N.-O.	739,0	16,0	16,0	N.-O. tr.-s.	738,0	16,0	15,5	Nord-Ouest.	738,0	16,0	15,0	Mistr. chaud.

Le 1er Matin, qq. nuages; midi, qq, nuages.
2.
3.
4.
5. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
6. id. id. id. id.
7. Matin, il pleut; midi, il pleut; ap.-midi, nuageux; soir, serein.
8. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
9. Matin, serein; midi, nuageux; ap.-midi, couvert; soir, couv. de 6 à 10 heures du soir, grande pluie.
10. Matin, nuageux; midi, couvert; ap.-midi, nuag.; soir, nuag. Il a plu dans la journée.
11. Matin, serein; midi, couv.; ap.-midi, très-nuag; soir, qq. nuag. Il a plu dans la journée.
12. Matin, couv.; midi, très-nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein. Il a plu dans la nuit du 11 au 12, de 8 à 9 heures du soir. Belle aurore boréale.
13. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-midi, serein; soir, p. pl. Il a plu dans la nuit du 13 au 14.
14. Matin, couv.; midi, nuag.; ap.-midi, serein; soir, gr. pluie.

Le 15. Matin, pluie; midi, pet. pluie; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
16. Matin, q. nuag.; midi, q. nuag.; ap.-midi, serein; soir, nuag.
17. Matin, couv.; midi, il pleut; ap.-midi, qq. nuag.; soir, serein.
18. Matin, q. nuag.; midi, nuag.; ap.-midi, q. nuag. soir, serein.
19. Matin, q. nuag.; midi, q. nuag.; ap.-midi, couv.; soir, couv. Grande pluie de 7 heures 1/2 du soir à 10 heures.
20. Matin, il pleut; midi, couvert; ap.-midi, serein; soir, serein.
21. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, serein; soir, il pleut. Il a plu de 8 à 10 heures du soir.
22. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein.
23. Matin, pet. pluie; midi, pet. pl.; ap.-midi, pluie; soir, serein.
24. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
25. Matin, q. nuag.; midi, nuag.; ap.-midi, couv.; soir, p. pluie.
26. Matin, gr. pluie; midi, pet. pl., ap.-midi, p. pl.; soir, serein. Il a plu toute la nuit du 25 au 26.
27. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
28. Matin, nuag.; midi, couvert; ap.-midi, cou.; soir, il pleut.
29. Matin, pet. pluie; midi, couv.; ap.-midi, p. pl.; soir, serein.
30. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, couvert.
31. Matin, il bruine; midi, brum.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.

MOYENNES DU MOIS.

7 heures 1/2 du matin..	743m,10
midi..................	742m,90
4 heures 1/2 du soir.....	742m,20
10 heures du soir.......	742m,70

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1/2 du matin....	18°,08
Midi...................	18°,80
4 heures 1/2 du soir......	16°,90
10 heures du soir.......	18°,00

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1/2 du matin...	14°,50
Midi..................	20°,20
4 heures 1/2 du soir.......	17°,30
10 heures du soir........	14°,90

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Novembre 1859, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Midi. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	4 heures 1/2 après midi. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	9 heures 1/2 du soir. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Minimum de la journée.
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	740,0	17,0	17,0	Mistral ch.	740,5	18,0	21,5	N.-O. tr.-s.	741,0	18,0	20,0	Nord-Ouest.	741,0	17,0	17,0	Ouest tr.-s.	
2	743,0	17,0	14,5	N.-O. fort.	745,0	18,0	18,0	N.-O. fort.	746,0	18,0	16,0	N.-O. tr.s.	746,0	17,0	15,0		
3	747,0	17,0	14,0	Ouest.	748,0	18,0	17,0	Ouest.	748,0	18,0	14,5	S.-S.-E. t.-s.	748,0	17,0	13,0		
4	745,0	17,0	13,0	Est. tr.-s.	743,0	18,0	17,0	S.-E. tr -s.	742,0	18,0	16,0	Sud-Est fort	740,0	17,0	16,5	S.-E. fort.	
5	741,0	17,0	14,5	N.-O. tr.-s.	742,0	18,0	19,5	O.-N.-O. t.-s.	746,0	18,0	16,0	N.-O. tr.-s.	749,0	17,0	14,5		
6	752,0	17,0	14,0	Nord Est.	752,0	17,0	18,0	S.-O. tr.-s.	752,0	17,0	16,0	O.-N.-O. t.-s.	754,0	17,0	12,0		
7	752,0	17,0	11,5	N.-O. tr.-s.	751,0	17,0	18,0	Ouest tr.-s.	750,5	17,0	15,5	Nord.-O.	750,0	17,0	13,0		
8	749,0	17,0	13,0	Nord-O.	746,0	17,0	18,0	N.-O. tr.-s.	745,0	17,0	17,0	Nord tr.-s.	744,5	17,0	15,0	N.-O. fort.	
9	743,5	17,0	12,0	N.-O. fort.	742,0	17,0	15,5	N.-O. tr.-f.	742,0	17,0	12,0	Nord tr.-fort	743,0	17,0	11,0	N.-O. tr.-s.	
10	746,0	17,0	6,0	S.-E. fort.	746,0	17,0	13,5	Sud fort.	747,0	15,0	11,0	Sud-E. tr.-s.	750,0	15,0	7,0		2,5
11	750,0	15,0	4,0	N.-O. tr.-s.	750,0	15,0	13,0	O.-S.-O. t.-s.	750,0	14,0	10,0	id.	750,0	14,0	6,0		—0,5
12	750,0	14,0	4,0	id.	750,0	14,0	12,0	Ouest tr.-s.	750,0	14,0	9,5	N.-O. tr.-s.	751,0	14,0	7,0		—1,0
13	750,5	13,0	4,0	Sud-Est.	752,0	14,0	11,0	S.-E. tr.-s.	752,0	14,0	9,0	Sud-Est.	752,0	14,0	6,5		0,5
14	750,0	14,0	4,0	Sud-Est.	749,0	14,0	10,5	id.	748,0	12,0	10,0	id.	749,0	12,0	6,5		0,5
15	748,0	13,0	4,0	N.-O. tr.-s.	746,0	13,0	10,5	S.-S.-O.	745,0	11,0	9,0	Nord-Ouest.	743,0	12,0	5,5		—1,0
16	743,0	13,0	4,0	Ouest tr.-s.	743,0	13,0	10,5	Sud.	745,5	11,0	9,5	Est. tr.-s.	745,0	12,0	7,0		—0,5
17	744,0	12,0	6,0	Est fort.	743,5	13,0	10,0	Est fort.	743,0	12,0	8,5	Nord tr.-s.	743,0	12,0	7,5		4,0
18	744,0	12,0	6,0	Ouest tr.-s.	745,0	13,0	12,0	S.-E. tr.-s.	748,0	12,0	10,0	Sud-Est.	749,0	12,0	7,0		4,0
19	750,0	11,0	4,5	N.-N.-E. t.s.	750,0	13,0	12,5	S S.-E. t.-s.	749,0	12,0	9,5	id.	748,0	12,0	6,0		0,5
20	749,0	11,0	4,0	Nord.	747,0	13,0	12,0	S.-O. tr.-s.	747,0	13,0	10,0	S.-E. tr.-s.	747,0	12,0	9,5		0,5
21	748,0	11,0	7,5	Est tr.-s.	748,0	13,0	11,5	E.-S.-E. tr.s.	749,0	12,0	10,0	S.-E. fort.	749,0	12,0	9,5		4,0
22	750,0	12,0	8,0	id.	750,0	13,0	12,5	S.-E. fort.	749,0	12,0	10,0	Est fort.	750,0	12,0	10,0		6,0
23	749,0	13,0	12,0	N.-E. tr.-s.	748,0	13,0	12,0	Est fort.	747,0	13,0	12,0	id.	747,0	13,0	12,0	Est fort.	

24	745,0	13,0	12,0	S.-E. tr.-s.	745.0	13,0	13,0	S.-E. tr.-s.	744,0	13,0	12,5	S.-E. tr.-s.	743,0	13,0	12,0		10,0
25	743,0	13,0	11.5	id.	744.0	14,0	14,0	S.-O. tr.-s.	744,0	13,0	12,5	Sud-Est.	745,0	13,0	11,0		9,0
26	747,0	13,0	9,0	N. tr.-s.	747,0	14,0	14,5	S.-E. tr.-s.	748,0	13,0	12,0	Nord-Est.	749.0	13,0	10,5		4,5
27	747,0	13,0	11,0	Nord.	746,0	14,0	13,5	N.-O. tr.-s.	747,0	13,0	13,0	N.-O. tr.-s.	748.0	13.0	10,0		6,0
28	748,0	13,0	7,5	Nord tr.-s.	749.0	14,0	12,0	N.-E. tr.-s.	749,0	13,0	11,0	Nord.	748.0	13,0	10,5		1,5
29	746,0	13,0	11,5	N.-O. tr.-s.	745,0	14,0	16,5	N.-O. tr.-s.	744,0	13,0	15,0	N.-O, tr.-s.	744,0	13,0	11,0		5,8
30	737,0	13,0	11,0	id.	737.0	14,0	13,5	id.	736,0	13,0	12,0	id.	735,0	13,0	10,0	S.-E. tr.-s.	8,0
31																	

Le 1er Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, nuag.; soir, qq. nuag.
2. id. id. id. soir, nuag.
3. id. midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, couvert.
4. Matin, p. pluie; midi, serein; ap.-midi, nuag.; soir, tr.-n.
5. Matin, qq. nuag.; id. -ap.-midi, serein; soir, qq. n.
6. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
7. id. id. id. id.
8. id. id. ap.-mid, nuag.; soir, serein.
9. id. id. ap.-midi, serein; soir, serein.
10. id. id. id. id.
11. id. id. id. id.
12. id. id. id. id.
13. Matin, légér. voilé; id. id. id.
14. Matin, serein; id. id. id.
15. id. id. id. id.
16. Matin, qq nurg ; id. ap.-midi. légér. voilé; soir, nuag.
17. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, il bruine; soir, p. pluie.
18. id id. ap.-midi, serein; soir, serein.
19. Matin serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
20. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, très-nuag.
21. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, couvert; soir, nuag.
22. Matin, serein; midi, le ciel se couvre; ap.-midi, presque serein; soir, qq. nuag.
23. Matin, couvert; midi, petite pluie; ap.-midi, il bruine; soir, petite pluie.
24. Matin, pluie fine; midi, petite pluie; ap.-midi, petite pluie; soir, petite pluie.
Il a plu légèrement toute la nuit.
25. Matin, petite pluie; midi, couvert; ap.-midi, presque serein; soir, nuageux.
Il a plu légèrement toute la nuit.
26. Matin, nuag ; midi. nuag.; ap.-midi, serein; soir, serein.
27. Matin, il pleut; midi, qq. nuag.; ap.m.; nuag.; soir, serein.
28. Matin, serein; midi, nuag. ap.-midi, nuag.; soir, nuag.
29. Matin, presque couvert; midi, nuag.; ap.-midi, très-nuag.; soir, très-nuag.
30. Matin, nuag.; midi, tr.-nuag.; ap.-m., nuag.; soir, qq. nuag.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1/2 du matin..	746m,50
Midi	746m,30
4 heures 1/2 après midi.	746m,45
10 heures du soir.....	746m,90

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1/2 du matin...	14° 10
Midi.................	14°,90
4 heures 1/2 après midi..	14°,20
10 heures du soir.......	14°,50

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1/2 du matin..	8°,50
Midi.................	14°,00
4 heures 1/2 après midi..	22°,40
10 heures du soir......	10°,30

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Décembre 1859, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre).

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin.				Midi.				4 heures 1/2 du soir.				10 heures du soir.				Minimum de la journée.
	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	729,0	14,0	9,0	N.-O. tr.-s.	728,0	14,0	13,5	N.-O. tr.-s.	725,0	14,0	12,5	N.-O. tr.-s.	723,0	11,0	9,0		6
2	724,0	14,0	6,0	S.O. tr.-s.	724,0	14,0	9,5	id.	727,0	13,0	7,5	Nord-Ouest.	730,0	13,0	5,0		4
3	735,0	13,0	4,0	Nord-Ouest.	735,0	14,0	8,5	S.-O. tr.-s.	737,0	12,0	6,5	Sud-Ouest.	741,0	12,0	4,0		0,5
4	743,0	12,0	0,0	S.-E. tr.-s.	745,0	12,0	6,0	N.-O. tr.-s.	745,0	12,0	4,0	N.-O. tr.-s.	747,0	12,0	1,0		—2,5
5	749,0	12,0	—0,5	Sud-Est.	749,0	12,0	6,5	S.-E. tr.-s.	749,0	12,0	5,5	Sud-Est.	750,0	10,0	3,0		—4,5
6					750,5	12,0	9,5	id.	750,0	11,0	9,0	S.-E. tr.-s.	751,0	11,0	8,5	Est tr.-s.	0
7	750,5	11,0	8,0	N.-E. tr.-s.	750,0	12,0	11,0	Est tr.-sens.	750,0	11,0	9,0	Sud-Est.	750,0	11,0	8,0		6
8	751,0	11,0	6,0	Nord tr.-s.	751,0	11,0	11,0	Ouest.	751,0	11,0	9,5	Ouest.	752,0	11,0	6,0		3
9	753,0	11,0	2,5	S.-O. tr.-s.	753,0	11,0	9,5	S. S.-O. t.-s.	753,0	11,0	9,0	Sud-Ouest.	753,0	11,0	6,0		—1,5
10	753,0	11,0	4,0	Nord tr.-s.	752,0	11,0	9,5	S.-E. tr.-s.	753,0	11,0	9,0	Nord.	753,0	11,0	7,0	Nord.	0,5
11	752,0	11,0	4,0	id.	752,0	11,0	10,0	S.-O. tr.-s.	751,0	11,0	9,5	Sud-Est.	750,0	11,0	7,0	Est tr.-s.	0,5
12	750,0	11,0	5,5	Est fort.	750,0	11,0	9,0	O. S.-O. t.-s.	749,0	11,0	8,5	id.	748,0	11,0	5,5		2,5
13	746,0	11,0	1,5	Nord N.-E.	745,0	11,0	6,5	Nord.	742,0	10,0	5,5	Sud-Ouest.	740,0	10,0	2,5		—2
14	735,0	10,0	1,0	Sud-Est.	734,0	10,0	2,5	Sud-Est.	732,0	10,0	4,5	Nord-Ouest.	731,0	10,0	3,5		—3,8
15	728,0	10,0	2,0	Nord-Ouest.	727,0	10,0	4,0	Nord-Ouest.	727,0	9,0	2,5	id.	729,0	9,0	1,0		—1
16	730,0	9,0	—2,0	Sud-Est.	730,0	8,0	1,0	Sud-Est.	731,0	9,0	0,0	Sud-Ouest.	734,0	8,6	2,0		—7,5
17	735,0	8,0	—5,0	Ouest tr.-s.	736,0	8,0	1,0	O. N.-O. t.-s.	738,0	8,0	1,5	Nord-Ouest.	739,0	8,0	1,0		—8,5
18	737,0	8,0	2,0	N.-E. fort.	736,5	8,0	5,0	Est tr.-s.	736,0	8,0	4,5	Est tr.-s.	735,0	8,0	6,0		—1,8
19	733,0	8,0	5,0	Nord.	729,0	8,0	7,5	S.-E. tr.-s.	728,0	8,0	6,0	Sud-Est.	727,0	8,0	3,0		2,5
20	734,0	8,0	—1,0	N.-O. fort.	737,0	8,0	1,0	N.-O. t.-fort.	741,0	8,0	1,0	N.-O. fort.	744,0	8,0	1,5	N.-O. tr.-s.	—4
21	748,0	8,0	—5,0	Nord tr.-s.	748,0	8,0	2,0	Ouest tr.-s.	748,0	8,0	4,0	Ouest.	748,0	8,0	0,0		—9
22	747,0	8,0	2,0	Ouest tr.-s.	745,0	8,0	6,5	N.-O. tr.-s.	743,0	8,0	5,0	Nord-Ouest.	743,0	8,0	2,0		—2
23	742,0	8,0	3,0	S.-E. tr.-sen.	710,0	8,0	8,0	Est fort.	741,0	8,0	7,5	Est tr.-s.	742,5	8,0	7,5		—1,5

24	743,0	8,0	8,0	N.-E. tr.-s.	743,0	9,0	9,0	Est tr.-s.	743,0	9,0	9,0	Est tr.-s.	742,0	8,0	8,0	Est tr.-s.	6
25	739,0	9,0	8,0	Est tr.-s.	738,0	10,0	9,5	id.	734,0	10,0	9,0	id.	732,0	10,0	8,0	N.-E. fort.	4
26	728,0	10,0	7,0	Nord-Ouest.	727,0	11,0	11,0	N.-O. tr.-s.	730,0	10,0	9,5	N.-O. tr.-s.	731,0	10,0	7,5	N.-O. tr.-s.	6
27	734,0	10,0	4,0	N.-O. tr.-s.	735,0	11,0	10,0	id.	737,0	11,0	9,0	id.	738,0	10,0	6,0		2
28	740,0	11,0	3,0	S.-E. tr.s.	741,0	11,0	11,5	S.-E. tr.-s.	741,0	11,0	9,0	S.-E. tr -s.	742,0	11,0	7,0		0,5
29																	2
30	745,0	11,0	6,0	Nord tr.-s.	745,0	11,0	12,5	N.-O. tr.-s.	746,0	11,0	11,0	N.-O. tr.-s.	747,0	11,0	8,0		2
31	750,0	11,0	7,0	N.-E. tr.-s.	750,0	12,0	14,0	id.	750,0	11,0	12,5	id.	750,0	11,0	10,5		3

Le 1er. Matin, nuag.; midi, il bruine; ap.-midi, couv.; soir, couv.
2. Matin, nuag.; midi, couv.; ap.-midi, couv.; soir, nuag.
3. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
4. Matin, id. midi, id. ap.-midi, serein; soir, id.
5. Matin, id. midi, qq. nuag.; ap.-midi, serein; soir, voilé.
6. midi, tr.-nuag.; ap.-midi, pet. pluie; soir, nuag.
7. Matin, tr.-couv.; midi, tr.-couv.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
8. Matin, nuag.; midi, qq. nuag.; ap.-m., qq. nuag.; soir, ser.
9. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-midi, serein; soir, serein.
10. Matin, id. midi, serein; ap.-midi, nuag.; soir, nuag.
11. Matin, couv.; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, nuag.
12. Matin, couv.; midi, qq. nuag.; ap.-m., nuag.; soir, serein.
13. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
14. Matin, tr.-couv.; midi, il neige depuis 9 h.; ap.-midi, couv.; soir, il neige un peu.
Grande neige de 9 h. du matin à midi.
15. Matin, tr.-couv.; midi, tr.-couv.; ap.-midi, nuag.; soir, ser.
Il a neigé pendant la nuit.
16. Matin, serein; midi, voilé; ap.-midi, serein; soir, serein.
17. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, ser.; soir, un peu couv.
18. Matin, couv.; midi, pet. pluie; ap.-midi, il pleut; soir, couv.
Il a un peu neigé pendant la nuit du 17 au 18.
19. Matin, couv.; midi, pet pluie; ap.-midi, il pleut; soir, ser.
20. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
Grand mistral toute la nuit et toute la journée.
21. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, qq. nuag.
22. Matin, nuag.; midi, couv.; ap.-midi, serein; soir, serein.
23. Matin, tr.-couv.; midi, tr.-couv.; ap.-midi, il pleut; soir, il a plu jusqu'à présent.
24. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, couv.; soir, gr. pluie.
25. Matin, il pleut; midi, tr.-nuag.; ap.-midi, pluie; soir, gr. pl.
Grande pluie toute la nuit.
26. Matin, nuag.; midi, qq. nuag. ap.-midi, qq. nuag.; soir, ser.
27. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
28. Matin, nuag.; midi, serein; ap.-midi, couv.; soir, serein.
29.
30. Matin, couv.; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
31. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1/2 du matin..	740m,80
Midi................	739m,60
4 heures 1/2 après midi.	741m,00
10 heures du soir......	741m,20

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1/2 du matin...	10°,20
Midi.................	10°,50
4 heures 1/2 après midi..	10°,20
10 heures du soir........	10°,10

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1/2 du matin..	2°,90
Midi................	7°,90
4 heures 1/2 après midi..	7°,00
10 heures du soir.......	7°,00

A. M. A.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.

GÉOLOGIE.

(Suite.)

TERRAIN CARBONIFÈRE.

(Syn. : *Calcaire carbonifère et terrain houiller de* MM. Elie de Beaumont et Dufrénoi.)

Ce terrain est caractérisé par l'anthracite et surtout par la grande quantité de houille que l'on trouve à la partie supérieure.

Il appartient principalement au terrain de transition dont il occupe la partie supérieure ; mais on le voit aussi dans des terrains beaucoup plus élevés, dans les grès bigarrés, les marnes irisées, au milieu du Lias des Alpes, du Dauphiné, de la

Tarentaise, du Valais, etc. Il comprend deux étages distincts : Celui qui en occupe la partie inférieure est l'étage du *Calcaire anthraxifère*, l'autre placé au-dessus est l'*étage houiller*. Entre ces deux étages il y en a un autre : c'est le *mil-stone-grit* des Anglais.

ÉTAGE DU CALCAIRE ANTHRAXIFÈRE.

(Syn. : *Calcaire carbonifère, calcaire de montagne, montain limestone.*)

L'étage anthraxifère est généralement représenté par un calcaire compacte, quelquefois grenu, souvent veiné de Spath calcaire. Sa couleur est grise, bleuâtre ou noirâtre : il la doit sans doute, à des matières charbonneuses et bitumineuses et il donne, par le frottement, une odeur fétide. Les marbres de la Belgique connus sous le nom de *marbres des Ecaussines* ou *petit granite*, contenant beaucoup d'encrines et de polypiers, appartiennent à ces calcaires. Il renferme aussi du silex noirâtre, du fer en grains, de l'anthracite, du bitume, de la fluorine, de la barytine et des fossiles autres que ceux que nous venons de citer. Le marbre de Namur et de Dinan (*marbre de Ste Anne*), se trouve aussi dans ce calcaire.

Les fossiles de l'étage du calcaire anthraxifère sont si répandus en Angleterre qu'on en ferre les chemins. L'on y trouve quelques espèces de végétaux, beaucoup de polypiers et de radiaires, plus de 400 espèces de bivalves, autant d'univalves, des crustacés et des poissons. Les plus remarquables parmi les zoophytes sont des *Retepora*, des *Cyathophyllum*, des *Amplexus* et parmi les mollusques, on cite comme caractéristiques de cette formation, des *Orthoceras*, des *Goniatites*, des *Evonphalus*, le *Turbo tiara*, le *Cardium hibernicum*, le *Spirifer attenuatus*, le *Productus giganteus*, etc.

Lorsqu'on place sur ce petit granite des corps chauds, la

chaleur réagit sur les parties bitumineuses qu'il contient et forme des taches qu'on ne peut faire disparaître qu'en les faisant repolir.

DE L'ANTHRACITE.

L'anthracite est composé de 72 parties de carbone, 13 de silice, 3 d'alumine, 4 d'oxide de fer, de matières terreuses et d'un peu ou point de bitume.

Ce combustible est une substance charbonneuse d'un aspect assez semblable à celle de la houille, d'un noir grisâtre ou noire, opaque, d'un éclat semi-métallique, sèche au toucher, tantôt compacte, vitreuse, tantôt grenue, schistoïde, friable et terreuse, s'allumant avec difficulté, brûlant lentement avec une flamme courte ou sans flamme, ni fumée, ni odeur, quand elle ne contient pas des grains de pyrite de fer et ne se boursouflant pas.

On distingue l'anthracite vitreux, qui est le plus pur, à cassure conchoïde, et l'anthracite commun souvent écailleux et un peu lamellaire, d'un noir très-foncé.

Ce combustible est au dessous et quelquefois au milieu de la houille.

Il y a beaucoup d'analogie entre l'anthracite et la houille avec laquelle il se lie par une série de passages insensibles. On dirait même que, dans certains cas, l'anthracite n'a pas de gisement particulier, et qu'il n'est qu'une modification de la houille qui aurait perdu son bitume par le contact des roches ignées.

Il abonde autant dans l'Amérique du nord que la houille en Angleterre.

Les principaux gisements de ce combustible en France sont dans les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes, de la Mayenne et de la Sarthe.

Le département du Var en possède un gisement considérable aux *Adrets* de Montauroux, quartier des *Vaux*, au nord et à peu

de distance de l'auberge de l'Estérel. Depuis plusieurs années, on expédie ce charbon à Marseille; il alimente aussi les fours à chaux permanents, quelques établissements industriels et des foyers domestiques de notre ville. On l'emploie aussi pour la cuisson des tuiles et des poteries communes. Pour le chauffage domestique il faut mêler ce combustible avec d'autres matières plus inflammables, et établir un courant qui active la combustion. Dès qu'on le retire du feu, il se couvre d'une légère couche de cendres blanches et ne donne pas de coke.

Quelques variétés d'anthracite ont l'inconvénient de décrépiter au feu avec pétillement et de s'y réduire en petits fragments et en poussière, d'encombrer les grilles, de contrarier la circulation de l'air, de nuire à la combustion et d'arrêter la fusion des minerais. Ce pétillement est dû à la petite quantité d'eau que ce combustible renferme et qui, passée à l'état de vapeur, le fait éclater. Il n'a pas, comme la houille, la propriété de se souder, parce qu'il n'a pas de bitume.

L'anthracite, à cause de la difficulté de s'allumer, est beaucoup moins employé que la houille, et il ne peut pas servir pour les feux de forge, mais il est d'une grande utilité pour beaucoup d'opérations industrielles. Il n'y a pas bien longtemps que ce combustible était peu apprécié; mais après bien des tâtonnements et des difficultés surmontées, il est aujourd'hui recherché, en Amérique surtout, où il est estimé presque à l'égal de la houille.

L'anthracite comme la houille doit son origine à l'accumulation des végétaux des premiers âges du monde qui montrent encore leurs parties fibreuses et qui sont accompagnées quelquefois d'empreintes végétales analogues à celles de l'étage houiller.

La puissance de l'étage du calcaire anthraxifère varie de 450 à 500 mètres.

La quantité de charbon que l'on retire de la distillation de l'anthracite est de 85 à 90 pour cent, abstraction faite des cendres.

MILL-STONE-GRIT.

Cette assise, qui se trouve dans les Ardennes, est très-étendue en Angleterre. Elle tient des deux étages entre lesquels elle se trouve. Elle est composée de schistes, d'argile, de calcaire souvent bitumineux, de grès feldspathiques et de grès quartzeux grossiers, assez abondants pour fournir des meules à toute l'Angleterre; c'est à cette circonstance qu'est dû le nom de mill-stone-grit qu'on lui donne.

ÉTAGE HOUILLER.

(Syn. : *Formation houillère; terrain houiller de divers géologues; terrain charbonneux; terrain de grès houiller.)*

Ce dépôt se compose assez généralement de nombreuses couches successives de grès, de poudingues et conglomerats, d'argile schisteuse, de grès ou psammites *(grès des houillères, grès houillers, grès micacés)*, dont la pâte est formée de grains plus ou moins fins de quartz, de mica et d'argile et dont la couleur est ordinairement grise ou noirâtre. Le grès houiller alterne souvent avec des schistes bitumineux, qui ont la même composition et dont la surface est noire, lisse, onctueuse et brillante qu'ils doivent au bitume dont ils sont imprégnés en si grande quantité qu'ils peuvent s'enflammer. Mais, la houille qu'on rencontre, en abondance, ainsi que les débris fossiles de palmiers, de bambous, de roseaux et de fougères caractérisent ce dépôt. Il y a aussi de la houille dans d'autres terrains; mais elle n'est, nulle part, aussi abondante que dans cet étage, qui

renferme en outre du calcaire, de la pyrite de fer (*sperkise* (1). quelquefois du minerai de plomb, du zinc sulfuré et surtout du fer carbonaté, qui accompagne presque toujours, comme roche constituante, la formation houillère. Ce minerai de fer est assez répandu en Angleterre ; mais il ne l'est pas en France, excepté dans les départements de l'Aveyron et du Gard.

Les principaux gisements de la houille appartiennent au terrain carbonifère, et plus particulièrement à l'étage houiller. On les rencontre cependant dans les grès bigarrés, dans les marnes irisées, le lias alpin et presque dans tous les terrains, mais ils ne s'y trouvent, à la vérité qu'accidentellement.

Au dessus de ces étages on ne trouve plus que du lignite et de la tourbe, qui occupent des terrains bien au-dessus du terrain carbonifère.

La houille, inégalement répartie, se trouve dans les cinq parties du monde, mais l'Europe est la mieux partagée. Partout où elle abonde son exploitation fait la richesse de la contrée qui la possède, et c'est à ce combustible et aux minerais de fer que l'Angleterre doit sa prépondérance commerciale et industrielle. La Belgique en possède aussi beaucoup ; mais la France en a moins que ces deux royaumes. Ses gisements principaux sont aux environs de Lille et de Valenciennes, à Saint-Étienne, à Rive-de-Gier et à Alais, dans l'Aveyron, au Creuzot, à Autun et à Anzin.

(1) La sperkise est une espèce de fer sulfuré, d'un blanc jaunâtre ou d'un jaune verdâtre livide, avec un éclat métallique. On la trouve souvent en boules à cassure radiée, dont la surface est hérissée de pointes qui sont des extrémités de cristaux. Cette pyrite se décompose facilement, et cette décomposition donne lieu à une chaleur considérable, qui produit, lorsqu'elle est abondante dans les schistes houillers, les incendies dont les mines de houilles sont le théâtre. Ce minéral existe dans le département.

Les dépôts houillers sont assez répandus dans la partie occidentale de l'Europe, où on les voit disposés par petits bassins isolés. La France en compte une soixantaine.

Le nombre de couches de houille du même bassin varie beaucoup. Leur épaisseur moyenne peut être d'un mètre, quelquefois moins ; elle s'élève, quoique rarement, jusqu'à quatre ou cinq mètres, mais elle n'atteint pas une plus grande puissance. Ce serait une rare exception. Les couches nombreuses sont souvent contournées et en zig-zags.

La houille, en contact avec des roches ignées, perd son bitume, passe à l'état d'anthracite. Les grès, soumis à la même influence, éprouvent aussi des modifications.

Dans cet étage, il y a peu de débris d'animaux et quelques traces seulement d'insectes; ceux des mollusques sont rares; on cite cependant le *Pecten papiraceus*, des *Unio* et l'*Ammonites Listeri;* mais les espèces de poissons sont nombreuses dans les schistes bitumineux d'Autun surtout. Les végétaux se trouvent en quantité prodigieuse dans les schistes houillers avec des empreintes de feuilles et de tiges, et quelquefois même des tiges de plantes bien caractérisées, très-bien conservées et remarquables par leurs grandes dimensions.

C'est pendant la formation de la période du dépôt houiller que les végétaux ont pris le développement le plus considérable, car M. Brongniart a constaté que les espèces connues s'élèvent au nombre de 500 environ, parmi lesquelles on compte 250 espèces de fougères.

En général, la puissance de l'étage houiller est environ de 700 mètres; mais elle n'atteint ordinairement que 300 mètres et même moins.

Il y a une quarantaine d'années, que l'on ne connaissait, dans le département, d'autres terrains houillers que le bassin de

l'Estérel, qui constitue le fond des vallées du Reyran, des Vaux et de la Verrerie. A cette époque une demande en concession fut faite et accordée. Des travaux d'exploitation furent commencés ; ils furent ensuite suspendus.

Plus tard, on découvrit le dépôt de houille grasse de Collobrières. Le dépôt charbonneux du Plan-de-la-Tour a été signalé depuis quelques années seulement.

Le terrain de grès houiller a été constaté sur d'autres points, et l'on doit à M. le comte H. de Villeneuve-Flayosc de l'avoir signalé près d'Hyères, à Carqueiranne, aux environs de Toulon, au Mourillon, touchant le fort Lamalgue ; dans la Vallée de Sauvebonne ; à Collobrières ; entre Grimaud et le Plan-de-la-Tour ; au hameau des *Peines*, du Plan-de-la-Tour. M. de Villeneuve le cite encore d'après M. Toulouzan au Couloubrier près du Muy, et à Roquebrune, suivant M. Pannescorse.

A ces indications il faut joindre encore les suivantes, qui sont toutes récentes : 1° à Montauroux ; 2° entre la montagne de Rouit et les bords d'Endre ; 3° des fragments de houille extraits à Carqueiranne et à Sauvebonne.

Ces indices sont d'autant plus précieux qu'ils rendront plus faciles les recherches de la houille, comme on l'a déjà fait dans l'arrondissement de Toulon. M. Allègre, ingénieur et membre de la Société a indiqué, sur la carte géologique de la rade et des environs de Toulon, tous les gisements houillers qui s'y trouvent.

Le terrain houiller du Var est composé de grès ou *Psammite* à grains plus ou moins fins, avec des paillettes de mica disséminées ; la pâte de la roche est d'une couleur grise ou noirâtre, ou jaunâtre mouchetée de rouge, qu'elle doit à l'oxidation du fer qu'elle contient, et aussi à la perte de son bitume, comme

on le voit au mont *Redon*, vers la Roquette, à l'est de La Crau d'Hyères.

Ce grès du terrain houiller alterne souvent avec des schistes bitumineux, noirâtres plus ou moins fins, ayant, comme le grès, le quartz, le mica et l'argile pour éléments, mais les grains en sont plus fins et l'argile s'y trouve plus abondante. La surface de ces schistes est généralement lisse et onctueuse. Ils sont quelquefois ondulés et contournés comme à la Madeleine, le long du Reyran. Ils sont aussi d'un noir brillant et par fois si bitumineux qu'ils peuvent brûler avec flamme comme la houille elle-même. Cette structure ondulée est caractéristique.

Ces grès alternent aussi avec de la houille qui est le caractère le plus saillant de ce dépôt : on l'y trouve en couches, en veines, en nids et par taches, avec des rognons de fer carbonaté lithoïde et de carbonate de chaux ; et ce qui caractérise complètement cette formation, c'est la présence d'une quantité prodigieuse d'empreintes de palmiers, de fougères, de bambous, de conifères, de roseaux et de presles.

Le terrain houiller présente encore une longue série de veines et de couches de charbon, des schistes bitumineux, de grès fins, noirâtres, charbonneux, alternant avec des couches de carbonate de chaux; quelques-uns de ces schistes bitumineux sont chargés de carbonate de fer.

Ces schistes houillers bitumineux, connus aussi sous le nom d'argiles schisteuses, sont, comme les grès, de nature variable, soit sous le rapport des couleurs, soit sous le rapport du grain, variant du gris clair au noir, suivant la proportion des matières bitumineuses et charbonneuses qu'ils renferment, soit sous celui de la contexture et de la dureté.

Ils sont surtout remarquables par la quantité d'empreintes végétales qui les accompagnent ; elle est si considérable qu'ils

en paraîssent pétris. Ce sont les véritables herbiers des terrains houillers.

Viennent ensuite deux couches charbonneuses, plus une nouvelle série de grès grisâtres à gros grains et à noyaux de roches anciennes. Ces grès se terminent par des couches de grès rougeâtres ; on atteint ensuite des poudingues à pâte de grès et à noyaux de quartz blanc laiteux gros quelquefois comme un œuf d'autruche. C'est ce poudingue quartzeux qui termine la formation houillère du Var. (M. de Villeneuve.)

L'épaisseur des couches de houille varie depuis quelques centimètres jusqu'à trois mètres, à la verrerie des Adrets (Var).

Le terrain houiller a été modifié sur quelques points par l'action de la chaleur centrale. Les grès l'ont été aussi par la même cause, et leur structure, à demi cristallisée, est devenue analogue, soit à celle des porphyres (près du Reyran), soit à des schistes argileux, soit à des Gneiss plus ou moins terreux (Vallon des Vaux, l'Autoulière près Grimaud et le fort Lamalgue). Les schistes bitumineux, ayant subi les mêmes influences, ont perdu leur couleur noire, leur onctuosité et leur bitume. Ils sont devenus rougeâtres, et ont passé à l'état d'*argilolite*, d'un gris verdâtre ou rougeâtre, suivant que leur modification ou la perte de leur bitume a été plus ou moins complète.

Il en est de la houille comme des grès et des schistes bitumineux. Soumise aux mêmes causes modifiantes, elle a perdu son bitume et a passé à l'anthracite. On en a la preuve évidente dans le gisement de cette substance au Reyran, au vallon des Vaux et dans le Bianson, à *Belloni*. Elle passe quelquefois aussi au graphite. (Plombagine, fer Carburé, *mine de plomb*, substance avec laquelle on fait les crayons.)

La puissance totale du système houiller serait de 300 mètres entre la partie inférieure du grès houiller, au fort Lamalgue et

la partie supérieure à Carqueiranne. Cette même puissance mesurée à Collobrières, dans le vallon de la Maillère, ne serait que de 100. Elle varierait donc entre 100 et 300 mètres. Quelques faits, douteux à la vérité, réduiraient encore la formation houillère du Var à bien moins de 100 mètres.

Une série de grès rougeâtre recouvre le grès houiller depuis les environs de Toulon jusqu'à Fréjus et même jusqu'à Grasse.

Quant aux empreintes végétales du grès houiller du Var, elles sont composées, comme nous l'avons déjà dit, de débris de roseaux, de fougères, de prêles, de conifères, et peut-être aussi de lycopodes. M. Brongniart a constaté que des fougères de ce terrain, sont identiques à celles du dépôt houiller d'Alais (Gard), et que d'autres appartiennent au bassin houiller de la Grande Bretagne.

Le département du Var est le seul en Provence où l'on trouve le terrain houiller. Il y repose exclusivement et à stratification discordante sur les schistes cristallins.

DE LA HOUILLE.

(Syn.: *Charbon de terre; charbon de pierre; charbon fossile, etc.*)

La houille est composée d'environ 75 parties de carbone, 4 parties d'hydrogène, 5 d'oxigène et 16 d'azote (ou nitrogène). Elle diffère de l'anthracite, en ce qu'elle contient beaucoup de matières bitumineuses, mais en quantité variable.

Elle a, pour caractère général d'être noire, luisante, compacte, schistoïde, grenue ou terreuse, quelquefois friable, s'allumant facilement, brûlant avec flamme, fumée noire, répandant une odeur bitumineuse et souvent sulfureuse par les pyrites qu'elle contient. Ce combustible, le plus précieux de tous, est souvent d'un beau noir, désigné sous le nom de *noir*

de velours. Il est quelquefois irisé par un commencement d'oxidation.

La houille varie beaucoup de puissance, d'allure, de nature et de qualités, d'une localité à l'autre et dans la même mine.

C'est ce qui rend la classification de ce combustible assez difficile. On est cependant parvenu à en grouper les diverses espèces dans les trois catégories suivantes : houilles *sèches*; houilles *grasses ;* houilles *maigres*.

La houille sèche ressemble à l'anthracite ; sa couleur est le gris d'acier, sa cassure est un peu conchoïdale ; elle brûle avec difficulté et ne s'agglutine que légèrement.

La houille grasse est presque toujours feuilletée et forme des couches de nature diverses dont les unes sont de nature spéculaires, très éclatantes, à cassure conchoïde ; les autres sont ternes, schisteuses, noires et tachant les doigts. La houille grasse contient beaucoup de bitume, se boursoufle tellement par l'action du feu que les morceaux se collent entre eux et forment une espèce de voûte. Cette propriété est précieuse pour la forge, en ce sens que le fer, qui y est placé, étant privé d'air extérieur, est exempt d'oxidation. Les houilles grasses sont aussi connues sous le nom de *houilles maréchales*, *houilles collantes*. Ces dernières sont celles qui donnent plus de coke (1).

La houille maigre est plus légère que la houille grasse et d'un noir moins brillant. Elle brûle avec facilité, en donnant une flamme longue, mais sans s'agglomérer ni se boursoufler. Elle fournit beaucoup de gaz à la distillation ; mais le résidu qu'elle laisse ne peut pas être employé comme coke.

(1) Le coke ou coak est un charbon solide, léger, celluleux, sonore, dur et tenace, à surface mamelonnée, d'un éclat métalloïde, qui approche du graphite, ayant presque entièrement perdu son bitume. Il est connu aussi sous le nom de charbon *épuré*, *désulfuré*.

Les houilles sèches contiennent fort peu ou point de bitume, brûlent plus difficilement que les houilles grasses et maigres et avec une flamme très courte, ce qui en restreint l'usage. Ces houilles sèches peuvent très bien servir pour la cuisson de la chaux, du plâtre et des briques.

Les houilles grasses et leurs variétés, qui peuvent donner du coke de bonne qualité sont les plus pures et les plus recherchées, et elles conviennent aussi à la préparation du gaz qui éclaire aujourd'hui nos grandes villes. Le bassin de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier fournissent les meilleurs houilles maréchales connues.

Les houilles maigres très gazeuses sont recherchées pour le chauffage domestique, la cuisson des briques, des tuiles, des poteries, etc., et pour tous les usages qui exigent une longue flamme.

Minéralogiquement parlant, on distingue les nombreuses variétés de houilles suivantes : houilles polyédriques (cubique et rhomboïdale), lamelleuses, granulaires, compactes, schisteuses, fuligineuses (couleur de suie), terreuses ou friables, réniformes. On distingue encore les houilles irisées, papyracées, bacillaires, fibreuses, piciformes, etc.

Les dépôts houillers qui existent dans le département ont été explorés à différentes époques ; mais les travaux, après avoir été entrepris et délaissés plusieurs fois, ont été abandonnés complètement, parce que l'on a reconnu, et M. de Villeneuve l'a constaté lui-même, que l'irrégularité et les nombreux bouleversements que les couches ont éprouvés ne permettaient pas d'espérer une exploitation utile.

Les lambeaux houillers du Plan-de-la-Tour ne peuvent avoir aucune valeur industrielle, parce que la houille y a été tellement traversée dans tous les sens par des dykes d'eurite et de porphyre qu'elle a perdu son caractère et son bitume, et qu'elle

s'est transformée en graphite. Le graphite prend place après le diamant dans les classifications minéralogiques (1).

Les bassins du grès houiller des environs de Six-Fours ; les indices des environs de Carnoules, de Roquebrune et *Tourneux ;*

(1) Le diamant est le corps le plus dur de tous les minéraux; il les raye tous et n'est rayé par aucun.

Il est ordinairement diaphane et quelquefois incolore ou jaunâtre, enfumé, brun, noir et opaque; il a rarement des couleurs vives, mais il est assez fréquemment teinté d'une nuance légère de gris, de vert pistache, de rouge hyacinthe, de rose. Mais la variété incolore et d'une limpidité parfaite, c'est-à-dire d'une *belle eau*, est la plus recherchée.

Soumis au chalumeau, il ne s'altère pas et ne se fond pas. Sa surface se dépolit seulement au feu d'oxidation; chauffé cependant à une température élevée et avec certaines précautions, il brûle avec une flamme bleuâtre, sans laisser de résidu.

Le diamant est du carbone pur, sans aucune portion d'hydrogène.

M. Dumas, voulant établir, d'une manière certaine le poids atomique du carbone a renouvelé la combustion du diamant, et il a constaté de nouveau que cette pierre, la plus précieuse de toutes, composée exclusivement de carbone, laisse cependant, après sa combustion, un résidu presque imperceptible, dû à des minéraux étrangers, disséminés dans sa masse.

Quoique l'octaèdre soit sa forme la plus ordinaire, on le trouve assez fréquemment en cristaux hémitropes, mais rarement en cube. Bien qu'il soit le plus dur de tous les corps, puisqu'on ne peut l'user et le polir qu'au moyen de sa propre poussière, il est très fragile à cause de son clivage facile.

Les diamants se trouvent dans les royaumes de Visapour et de Golconde, dans l'Inde; dans la province de Minas-Géraës, dans le Brésil; en Sibérie, sur la pente occidentale des Monts-Ourals, etc.

Ils sont disséminés dans des sables ferrugineux qui constituent des alluvions anciennes. Ces sables mélangés de cailloux roulés forment souvent un poudingue grossier, connu au Brésil, sous le nom de *cascalho*, qui contient aussi quelquefois des cristaux de diamant.

la partie la moins brisée par lès dislocations de tous les dépôts de grès anciens du Var, entre Cuers et Pignans, n'ayant pas été explorés, M. de Villeneuve pense que c'est dans ces bassins que des recherches devraient être sérieusement poursuivies dans le sens de la profondeur pour obtenir un heureux résultat.

Les houilles donnent à la distillation du gaz combustible, des huiles bitumineuses et du coke. Lorsqu'on brûle de la houille pour en obtenir ce coke, il faut avoir le soin d'en arrêter la combustion quand elle cesse de donner de la flamme. Le coke provient non seulement de la carbonisation, mais aussi de la distillation de la houille dans les fabriques à gaz d'éclairage. On l'emploie aux usages domestiques et dans un grand nombre d'usines. Il brûle sans flamme, sans odeur, sans fumée, et il donne beaucoup de chaleur.

La quantité de coke que laisse une houille varie avec la température; cependant la différence est peu grande, et elle n'est que de 6 pour 100. Les houilles les plus médiocres produisent au moins 45 pour 100 de coke, la majeure partie en donne 60; pour quelques unes cette proportion s'élève à 85 pour 100; mais dans ce cas elles se rapprochent des anthracites.

Les matières volatiles que l'on obtient en distillant les houilles dans des cornues en fonte ou en argile sont des mélanges d'hydrogène carboné, employés avec tant de succès pour l'éclairage, d'hydrogène pur, d'oxide de carbone, d'acide carbonique, d'azote, d'un peu d'ammoniaque, etc.

Suivant M. Payen, toutes les qualités de houilles ne sont pas propres à la distillation, car elles ne donnent pas les mêmes produits en quantité et en qualité de gaz. Le coke même est plus ou moins pur. Pour obtenir de bons résultats, il faut faire un bon choix des matières et rejeter les houilles qui contiennent

une certaine quantité de fer sulfuré. Ce minéral, par certaine combinaison, altère ce gaz.

La houille, distillée en grand dans les établissements d'éclairage, fournit moyennement 300 litres de gaz par kilogramme, pour certaines houilles. Cette proportion s'élève jusqu'à 400 litres pour la variété de houille compacte dont l'éclat est vitreux, résineux ou mât et à cassure conchoïde, connu sous le nom de *charbon-chandelle*. C'est le fameux *cannel-coak* des Anglais, qui a la propriété de s'allumer comme de la résine et de pouvoir servir de torche et de flambeau.

Des houilles de bonne qualité ne donnent parfois que 23 mètres cubes de gaz par cent kilog., soit 230 litres par kilog.; d'autres, de qualité inférieure, peuvent en donner 400, mais, dans ce cas, il n'est pas pur, il est sulfuré.

La consommation de la houille pour les usages domestiques n'est pas encore assez répandue en France, parce que le prix en est encore trop élevé, et que l'on croit, sans fondement, qu'elle a une influence délétère sur la santé (1). Il est à désirer que l'emploi de ce combustible, qui donne à poids égal une chaleur plus intense, devienne d'un usage général pour remplacer le bois, de jour en jour plus rare dans le département, et il faut espérer qu'on obtiendra ce résultat lorsque, par le moyen des voies ferrées, on pourra se la procurer à bon marché.

Comme l'anthracite, la houille provient de la décomposition des végétaux des anciens âges, qui ont subi une altération dé-

(1) C'est là, un préjugé si peu fondé, que, lorsque les houilles sont dépourvues de sulfure de fer, leurs vapeurs bitumineuses sont plutôt salutaires que nuisibles à la santé. En Angleterre, l'on croit que la fumée de la houille arrête la propagation de quelques maladies contagieuses; et, en effet, depuis que ce combustible est employé, à Londres, sur une grande échelle, certaines fièvres, autrefois périodiques, n'y ont plus reparu. (Gente et d'Orbigny.)

veloppée par la fermentation, par la pression et par la température de l'époque de leur enfouissement. C'est tellement ainsi qu'on peut suivre avec la plus grande évidence, et par des gradations insensibles, la transformation du bois en houille, depuis le lignite à peine altéré, puis cette houille, qui se présente quelquefois sous la forme de branches d'arbres offrant intérieurement le tissu ligneux de plusieurs espèces de conifères, jusqu'à la houille véritable où les apparences des tissus ligneux sont à peine visibles. La présence de l'azote qu'on y trouve prouve encore que les végétaux et les animaux ont dû contribuer aussi à la formation des houilles.

L'exploitation des houillères peut être dangereuse pour les ouvriers. Il en est même qui en sont quelquefois victimes, lorsque l'hydrogène carboné qui s'en dégage devient explosif. Les mineurs donnent à ce gaz le nom de *grisou* (1), ou de *gaz inflammable*. Mais on évite cette explosion en travaillant avec précaution et en faisant usage, surtout, de la lampe de sûreté bien connue aujourd'hui des ouvriers et inventée par le chimiste anglais *Davy*.

La houille, comme le fer, est aujourd'hui d'un grand secours pour l'industrie et pour le commerce. Il s'en fait une immense consommation dans les fonderies et dans les manufactures. La navigation, la prodigieuse vitesse des wagons sur les chemins de fer, par le moyen de la vapeur, l'éclairage au gaz établi dans les principales villes du monde attestent leur incontestable utilité. L'on espère même pouvoir appliquer la vapeur à des travaux des champs, pour remplacer les animaux domestiques. Des essais ont été faits, et ils ont réussi.

(1) Le grisou devient explosif au contact de la flamme, lorsqu'il entre pour la cinquième ou sixième partie de l'air stagnant dans l'intérieur des mines.

Les grès houilliers, pris en détail, varient beaucoup sous le rapport de la dureté, de la grosseur, de leurs éléments et de leur couleur. Mais ceux qui sont formés de grains milliaires ou pisaires, presque toujours composés de quartz, de feldspath et de mica, sont exploités et recherchés pour les constructions, les routes. Leur couleur est ordinairement d'un gris blanchâtre, un peu jaunâtre ou rougeâtre.

Ces nombreux dépôts de houilles disséminés dans toutes les parties du monde, ces premières richesses végétales qui ont paru sur la terre, enfouies dans ses entrailles depuis des milliers de siècles et bien avant la création de l'homme, ces dépôts disons-nous, passés de l'état végétal à celui de combustible, ressources immenses pour nous, pour notre époque, ne prouvent-ils pas, de la manière la plus évidente, une prévoyance infinie de la part de Dieu, créateur du monde et de tous les éléments qui le composent, pour les besoins futurs de l'homme, sa créature privilégiée.

DOUBLIER.

(*A continuer.*)

ENTOMOLOGIE.

CATALOGUE

DES COLÉOPTÈRES DU DÉPARTEMENT DU VAR.

41e FAMILLE. — **CLYPEASTRES.**

CLYPEASTER, *Redtenbacher*.

PUSILLUS, *Gyll.* Draguignan ; Hyères.

GRYPHINUS, *Redtenbacher*.

LATERALIS, *Gyll.* Hyères *(Delarouzée.)*
PICEUS, *Comolli.* id.

CORYLOPHUS, *Leach*.

CASSIDOIDES, *Marsh.* Hyères *(Delarouzée)*.

42e FAMILLE. — **COCCINELLÆ.**

CHILOCORUS, *Leach*.

BIPUSTULATUS, *Lin.* Très commun.

EXOCHOMUS, *Redtenbacher*.

QUADRIPUSTULATUS, *Lin.* Commun; avril-août.
AURITUS, *Scriba.* Très commun dès le mois de mars.

PLATYNASPIS, *Redtenbacher.*

VILLOSA, *Fourc.* Commun dans tout le département.

MICRASPIS, *Chevrolat.*

DUODECIMPUNCTATA, *Lin.* Assez commun.

ANISOSTICTA, *Redtenbacher.*

NOVEMDECIMPUNCTATA, *Lin.* Saint-Raphaël (*Raymond*).

HYPERASPIS, *Chevrolat.*

HOFFMANSEGGII, *Muls.* Draguignan; Toulon; Hyères; la Seyne; le Luc.
REPPENSIS, *Herbst.* Environs de Draguignan.
CAMPESTRIS, *Herbst.* Draguignan; Hyères.

SCYMNUS, *Kugelann.*

QUADRILUNATUS, *Ill.* Environs de Draguignan.
BIVERRUCATUS, *Panz.* Nord du département; Hyères *(Delarouzée).*
PYGMÆUS, *Fourc.* Commun.
MARGINALIS, *Rossi.* Assez commun.
APETZII, *Muls.* Draguignan; Fréjus; Toulon; Hyères; le Luc.
AHRENSII, *Muls.* Hyères *(Delarouzée).*
FRONTALIS, *Fabr.* Peu rare.
FASCIATUS, *Fourc.* Nord du département.
ARCUATUS, *Rossi*, Hyères *(Delarouzée).*
HÆMORRHOIDALIS, *Herbst.* Hyères *(Delarouzée).*
CAPITATUS, *Fabr.* Nord du département; Hyères.
MINIMUS, *Payk.* Hyères *(Delarouzée).*
FULVICOLLIS, *Muls.* id.

RHIZOBIUS, *Stephens.*

LITURA, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; Brignoles; le Luc.

COCCIDULA, *Kugelann.*

RUFA, *Herbst.* Draguignan; le Luc (*Robert*).

ADONIA, *Mulsant.*

MUTABILIS, *Scriba.* Très commun partout.

IDALIA, *Mulsant.*

BIPUNCTATA, *Lin.* Très commun.
11 NOTATA, *Schn.* Commun sur les chardons.

COCCINELLA, *Linné.*

11 PUNCTATA, *Lin.* Fréjus ; Saint-Raphaël ; la Seyne (*Robert*).
SEPTEMPUNCTATA, *Lin.* Dans tout le département.
LABILIS, *Muls.* Nord du département ; le Luc (*Robert*).
14 PUSTULATA, *Lin.* Partout.
VARIABILIS, *Ill.* Très commun partout.

HARMONIA, *Mulsant.*

IMPUSTULATA, *Lin.* Commun dans tout le département.
DOUBLIERI, *Muls.* Entre Draguignan et Fréjus ; la Seyne ; St-Mandrier (*l'abbé Mulsant, Robert*).
12 PUSTULATA, *Fabr.* Fréjus ; la Seyne ; le Luc (*Robert*) ; assez rare.

MYRRHA, *Mulsant.*

18 GUTTATA, *Lin.* Entre Draguignan et Fréjus ; Hyères (*Raymond*) ; le Luc (*Robert*).

MYSIA, *Mulsant.*

OBLONGOGUTTATA, *Lin.* Le Luc ; sur les pins et les chênes-lièges.

SOSPITA, *Mulsant.*

TIGRINA, *Lin.* Fréjus ; Hyères (*Raymond*) ; le Luc (*Robert*).

CALVIA, *Mulsant.*

14 GUTTATA, *Lin.* Le Luc (*Robert*).
BIS 7 GUTTATA, *Schl.* id.

VIBIDIA, *Mulsant.*

12 GUTTATA, *Pod.* Très commun.

PROPYLEA, *Mulsant.*

14 PUNCTATA, *Lin.* Commun ; juin-août.

THEA, *Mulsant*.

22 PUNCTATA, *Lin*. Assez commun.

EPILACHNA, *Chevrolat*.

ARGUS, *Fourc*. Fréjus; le Luc (*Robert*).

LASIA, *Mulsant*.

GLOBOSA, *Schn*. Commun dans tout le département.

43e FAMILLE. — **LYCOPERDINÆ.**

LYCOPERDINA, *Latreille*.

BOVISTÆ, *Fabr*. Draguignan; le Luc (*Arias*); rare.

DAPSA, *Mulsant*.

TRIMACULATA, *Motsch*. Fréjus; Hyères (*Raymond*).

44e FAMILLE. — **BLAPES.**

(**Tentyrites.**)

TENTYRIA, *Latreille*.

MUCRONATA, *Stév*. Saint-Raphaël; la Seyne; Hyères; Toulon; très commun.

GALLICA, *Sol*. Hyères.

(**Pimelites.**)

PIMELIA, *Fabricius*.

BIPUNCTATA, *Fabr*. Plages de la Méditerranée.

(**Asidites.**)

ASIDA, *Latreille*.

DEJEANII, *Sol*. Fréjus; Hyères; Toulon; le Luc; lieux secs et sablonneux.

(**Akites.**)

ÉLÉNOPHORUS, *Latreillle.*

COLLARIS, *Fabr.* Environs de Toulon (*Martin*).

AKIS, *Herbst.*

PUNCTATA, *Thunb.* Plages de la Méditerranée.

(**Tagenites**)

TAGENIA. *Latreille.*

ANGUSTATA, *Herbst.* Fréjus; Draguignan; le Luc (*Robert*).
INTERMEDIA, *Solier.* Environs de Toulon (*Martin*); la Seyne; aux Sablettes (*Robert*).
MINUTA, *Solier.* Fréjus; la Seyne (*l'abbé Mulsant*); le Luc (*Robert*)

(**Scaurites.**)

SCAURUS, *Fabricius.*

TRISTIS, *Oliv.* Fréjus (*Mulsant*); le Luc, un seul individu (*Robert*).
STRIATUS, *Fabr.* Hyères.
ATRATUS, *Fabr.* Hyères; Saint-Raphaël (*Hanry.*)

(**Blapsidæ.**)

BLAPS, *Fabricius.*

OBTUSA, *Fabr.* CHEVROLATI, *Sol.* Commun dans les caves.
FATIDICA, *Sturm.* Lieux humides et obscurs.
GIGAS, *Lin.* GAGES, *Lin.* Commun dans les endroits humides et ténébreux.

ACANTHOPUS (*Megerle*), *Dej. Cat.*

CARABOIDES, *Petag.* Trouvé à l'Estérel par *MM. Grenier et Delarouzée*).

PEDINUS, *Latreille.*

MERIDIANUS, *Muls.* La Seyne (*l'abbé Mulsant*).

45e FAMILLE. — **OPATRI.**

DENDARUS, *Latreille.*

ABBREVIATUS, *Oliv.* HYBRIDUS, *Lat.* Commun sur les chemins.

PANDARUS, *Mulsant.*

TRISTIS, *Lap.* COARCTICOLLIS, *Muls.* Assez commun dans les bois, sous les pierres.

PHILAX, *Brullé.*

MERIDIONALIS, *Dej. Cat.* BIOPHANES MERIDIONALIS, *Muls.* Très commun le long des chemins.

OPATRUM, *Fabricius.*

SABULOSUM, *Lin.* Lieux secs et sablonneux.

GONOCEPHALUM, *Mulsant.*

PYGMÆUM, *Kust.* Environs de Draguignan; assez rare.
NIGRUM, *Kust.* Le Luc *(Robert).*
RUSTICUM, *Oliv.* Toulon; dans les décombres (*Martin).*

LEICHENUM, *Redtenbacher.*

PULCHELLUM, *Kust.* Le Muy; Saint-Raphaël; Hyères *(Raymond);* Toulon *(Martin);* le Luc.

BOLITOPHAGUS, *Illiger.*

AGRICOLA, *Herbst.* Maures-du-Luc (*Robert*).

46e FAMILLE. — **DIAPERIDES.**

TRACHYSCELIS, *Latreille.*

APHODIOIDES, *Lat.* La Seyne, aux Sablettes (*l'abbé Mulsant*, *Robert*).
RUFUS, *Lucas.* id. id.

PHYLETHUS, *Mulsant.*

QUADRIPUSTULATUS, *Steph.* POPULI, *Meg.* Le Luc.

PENTAPHYLLUS, *Latreille.*

MELANOPHTHALMUS. *Muls.* Très commun, en hiver, dans les bolets des pins.

DIAPERIS, *Geoffroy.*

BOLETI, *Lin.* Dans les bolets de pins, commun dans tout le département.

PLATYDEMA, *Laporte et Brullé.*

EUROPÆA, *Lap. et Brul.* PETITII, *Perroud.* Pas rare sous les écorces de pins et dans les bolets.

PHALERIA, *Latreille.*

HEMISPHÆRICA, *Kust.* Saint-Raphaël; la Seyne, aux sablettes (*l'abbé Mulsant*, *Martin*).

CADAVERINA, *Fabr.* Très commun sous les détritus des bords de la mer.

ELEDONA, *Latreille.*

SPINOSULA, *Lat.* Fréjus; le Luc (*Robert*); sous les écorces des arbres.

47e FAMILLE. — TENEBRIONES.

HETEROPHAGA, *Lucas.*

DIAPERINA, *Panz.* Toulon (*Martin*).

CATAPHRONETIS, *Lucas.*

BRUNNEA, *Lucas.* Toulon (*Martin*).

ULOMA, *Redtenbacher.*

CULINARIS, *Lin.* Sous les écorces des vieux ceps de pin; assez rare.

PHTORA, *Mulsant.*

CRENATA, *Germ.* Sous les écorces des pins.

TRIBOLIUM, *Mac-Leay.*

FERRUGINEUM, *Fabr.* CASTANEUM, *Herbst.* Sous les écorces.

CERANDRIA, *Lucas.*

CORNUTA. *Fabr.* Hyères (*Raymond*).

HYPOPHLŒUS, *Helwig.*

DEPRESSUS, *Fabr.* Hyères (*Delarouzée*).
FERRUGINEUS, *Creutz.* Commun sous les écorces des pins.
LINEARIS, *Fabr.* Le Luc (*Robert*); très rare.

CALCAR, *Latreille.*

PROCERUS, *Muls.* Rare dans le département.

TENEBRIO, *Linné.*

MOLITOR, *Lin.* Commun dans les maisons.
OBSCURUS, *Fabr.* Un peu moins commun que le précédent.
CURVIPES, *Fabr.* Sous les écorces des pins.

(*A continuer.*)

Bibliographie Provençale.

HISTOIRE
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC

PAR M. OCTAVE TEISSIER.

Nous ne pouvons que recommander à tous les amis de l'archéologie dans notre département, comme un modèle digne d'être imité, le remarquable travail que vient de publier notre honorable compatriote, M. Octave Teissier, sous le titre de *Histoire de la commune de Cotignac.* L'auteur laborieux et fécond des biographies d'Arnaud de Villeneuve, de Louis d'Aguillon, du botaniste Gérard, est entré par cette dernière étude, dont l'importance surpasse celle de ses précédents ouvrages, dans la voie que s'est efforcée d'indiquer notre société, dont il est un des membres les plus actifs, quand elle a provoqué par des circulaires à MM. les maires, les recherches des monuments historiques de tout genre, qui subsistent encore dans les diverses communes du département. L'impulsion donnée en ce sens n'a pas été stérile : une monographie intéressante et complète, sur l'antique cité épiscopale de Vence, a paru récemment ; elle a obtenu le plus légitime succès. Bormes a aussi trouvé un historien. Nous ne citons que ces deux exemples, qui attestent un retour sérieux à l'examen des origines de nos pays. Ces divers travaux font revivre au grand jour ces com-

munautés dont quelques unes ont pris naissance à l'époque romaine, et dont la plupart ont joué un certain rôle sous notre monarchie française.

M. Teissier s'est placé au premier rang, dans ce genre d'études, et il a tiré un excellent parti des ressources qu'il a trouvées dans les archives de la ville dont il s'est occupé. Que de communes, que d'églises possèdent encore aujourd'hui des richesses inexplorées, qui n'attendent que des mains habiles et patientes pour les mettre en lumières. Comme le dit l'auteur de l'*Histoire de Cotignac* : « Il n'est pas de ville en Provence, si « peu importante qu'elle soit, qui ne puisse fournir à l'archéo- « logue ou au chroniqueur, la matière de plusieurs volumes. « Il y a toujours dans les ruines antiques répandues sur notre « sol, foulé par tant de peuples, quelque énigme à déchiffrer, « quelque légende à recueillir. »

« Sans doute, ajoute-t-il, Cotignac n'a pas joué un rôle sail- « lant dans les fastes de la Provence ; mais l'existence guerriè- « re n'est pas le seul côté intéressant des annales de nos petites « villes ; on aime surtout à fouiller les délibérations des con- « seils municipaux. pour remonter dans le passé et suivre, jour « par jour, la vie publique et même la vie privée des citoyens. « Car autrefois, l'autorité municipale réglait toutes choses ; les « consuls étaient, en quelque sorte, les chefs de la grande fa- « mille communale. »

On conçoit tout ce que cet ordre d'idées bien suivi, peut faire éclore de renseignements précieux qui, réunis les uns aux autres, formeront un jour la véritable Histoire de France, celle qui n'est point l'œuvre des systèmes, mais le fruit de l'observation et, pour ainsi dire, la nature prise sur le fait.

Un autre résultat sérieux de ces études, ainsi exécutées, est d'amener la connaissance de plus en plus complète des anciennes institutions municipales, qui ont régi nos populations, pen-

dant tant de siècles, à travers des civilisations diverses ; de ce régime de liberté intérieure, si propre à maintenir la sécurité politique, dont nos ancêtres ont eu l'heureux exercice, d'abord sous la domination romaine, et ensuite sous les trois dynasties et, dont on peut dire, avec l'illustre Raynouard, « qu'il a été « pour eux un véritable patrimoine de famille, et un héritage « sacré (1). »

Sans vouloir entrer dans l'examen détaillé et approfondi du savant ouvrage de M. Teissier, nous croyons être agréable aux lecteurs du bulletin, et aussi remplir dignement les pages destinées à la partie archéologique, en insérant ici, quelques uns des passages les plus saillants.

Deux faits importants apparaissent au-dessus de tous les autres, dans l'histoire assez étendue de la ville de Cotignac, qui commence à jouer un rôle dès le XIII[me] siècle.

L'un a pour objet, le célèbre événement qui se rattache au monastère de N.-D.-de-Grâces, à Cotignac ; l'apparition de la Vierge à un religieux de Paris, qui annonça la naissance prochaine de Louis XIV, et quelques années après, en 1660, le voyage de ce prince, accompagné de sa mère, Anne d'Autriche, à ce sanctuaire, dont la réputation était devenue immense.

Un de nos membres correspondants, M. Louis Garnier, a déjà donné dans un de nos premiers numéros, quelques détails sur cette royale visite ; M. Teissier les a complétés et en a fait le sujet d'un récit des plus intéressants, qui abonde en documents inédits et pleins de charme pour l'archéologue.

Nous ne les transcrivons pas ici, préférant aborder une question moins connue, mais dont l'importance n'est pas moins évidente dans l'histoire de Cotignac et qui témoigne de la latitude

(1) Histoire du droit municipal en France, tome II.

de résistance aux pouvoirs supérieurs, qui était laissée à nos anciennes communautés.

Il s'agit d'un procès que la ville soutint contre le comte de Carcès, seigneur de Cotignac, au sujet de l'établissement de cabarets à Notre-Dame et à Saint-Joseph, lieux de pèlerinages fort fréquentés. Le procès avait commencé en 1660 ; il semblait devoir durer plusieurs années. Le Parlement d'Aix était déjà saisi du litige. Qui devait conserver la juridition de ces sanctuaires, et par suite, percevoir les bénéfices, que l'empressement des populations à s'y rendre, permettait d'y réaliser? Tel est l'objet de la discussion qui existait entre le seigneur et la commune. L'administration municipale se tire adroitement de cette situation dangereuse, sans s'exposer à se heurter contre l'influence redoutable du comte de Carcès. Voici comment M. Teissier raconte cet incident assez curieux :

Il y eut, le 29 janvier 1661, une assemblée générale où tous les chefs de famille assistèrent, et là, contrairement à l'avis des deux consuls, Paul et Jacques Bonnaud, qui se retirèrent, on décida de céder tous les droits de la communauté aux Pères de l'Oratoire de Notre-Dame-de-Grâces, sous diverses conditions, notamment de desservir la chapelle Saint-Joseph et de soutenir le procès intenté par le seigneur comte.

Les clauses de cette cession se trouvent résumées dans la délibération suivante :

« Remettant aux dits révérends Pères les droits de la communauté, à la condition de faire résider des prêtres à la dite chapelle de Saint-Joseph, de relever la communauté des messes et entretien dont elle s'était chargée en suite du décret du Mgr le grand vicaire de Fréjus, et que l'argent des messes votives, offrandes, chantées, sera le tout mis dans un tronc ou caisse, l'entretiennement des prêtres levé, le reste employé à des réparations,—auquel tronc la communauté y mettra des recteurs, et, des trois clefs qu'il y aura, les consuls en auront une, les dits révérends Pères une autre et les dits recteurs la troisième ;— que

sur les dits deniers il sera pris des joyes, le jour et fête du glorieux saint Joseph, comme il est procédé à Notre-Dame-de-Grâces; — que lorsqu'il y aura des messes votives à faire dire ils préféreront les prêtres natifs ou habitants de Cotignac, qui seront obligés au service de la paroisse. Et aussi les révérends Pères ne pourront faire, ni faire faire logis, ni débiter vin ni aucun aliment, et qu'ils payeront les prêtres que la communauté a loués cette année, pour faire dire les messes à la dite chapelle, confirmeront ses contrats, et, pour cet effet, l'argent de la dite chapelle, compte fait de la dépense, sera remis aux dits Pères sans que les dits révérends de la dite congrégation puissent mettre en cause, en aucune occasion que ce soit la communauté; — lui remettant tant seulement le dit conseil le droit de la communauté pour le faire valoir ainsi qu'ils aviseront, avec tout pouvoir aux dits révérends Pères de Notre-Dame-de-Grâces, en vertu du présent, se mettre en possession de la dite chapelle de la font de Saint-Joseph, prendre les bulles de Mgr de Fréjus ou de Mgr le vice-légat d'Avignon ou de Rome, qu'ils jugeront nécessaires. Ainsi les dits révérends Pères fairont aller tout procès présent et à venir, en sorte que la communauté n'en soit recherchée en aucune façon quelconque. »

Le tour était bien joué. Le seigneur comte ne se trouvant plus en face d'une communauté, où ses agents avaient une certaine influence, mais devant une congrégation indépendante, instruite de ses droits et sachant les faire valoir, le seigneur comte, disons-nous, n'avait plus qu'à s'incliner, c'est ce qu'il fit.

A mesure que nous nous rapprochons des temps actuels, l'histoire de Cotignac ne conserve pas la même physionomie : autant dans le XVIe et XVIIe siècle, la ville tend à s'accroître et à s'améliorer, autant au XVIIIe siècle, elle passe par des phases pénibles et souvent désastreuses Pendant les premières périodes, grâce à l'affranchissement de la commune, le commerce, l'industrie, les arts, dégagés des entraves de la féodalité, avaient pris un grand développement, l'agriculture elle-même avait progressé. Avec l'aisance, la population s'était accrue; elle avait doublé. — L'augmentation de la population,

dit M. Teissier, est prouvée par les agrandissements de la ville celle de la richesse territoriale par le chiffre de l'affouagement qui de 9 feux en 1471, fut porté à 15 vers la fin du XVII[e] siècle.

Mais à partir de 1700, la guerre, la famine, la peste apportèrent tour à tour, la ruine et la désolation en Provence. Une première invasion, celle du duc de Savoie en 1707, à la tête de 50,000 hommes, cause de grands malheurs à Cotignac. Des notes manuscrites laissées par François Gérard, père du célèbre botaniste, et insérées dans l'ouvrage de M. Teissier, nous mettent sous les yeux la situation déplorable de la cité à cette époque, obligée de contribuer dans de fortes sommes à cause de la guerre. Deux ans après, nouvelles calamités : un hiver des plus rigoureux détruit toutes les espérances des habitants :

« Jamais,— dit le contemporain que nous avons déjà cité,— on n'avait rien vu de semblable. Les oliviers de la Provence et du Languedoc périrent en grande partie. L'encre gelait auprès de la cheminée : toutes les fois que nous voulions écrire, il fallait la faire dégeler près du feu. Il fallait prendre les mêmes précautions pour l'eau et le vin. On se trouvait gelé dès qu'on s'éloignait du feu. La plupart des oiseaux périrent, ils venaient se réfugier dans les maisons. Toutes les campagnes restèrent près d'un mois couvertes de neige. Les gelées furent si grandes partout, que la plupart des semences qu'on avait jetées en terre restèrent sans germer. La récolte du blé fut très petite dans tout le royaume, et, dans plusieurs endroits de la Provence, le blé avait valu jusqu'à cinquante livres la charge. »

Mais, comme si la guerre et la famine ne suffisaient pas pour compléter la misère des Provençaux, voici venir la grande peste de 1720, qui de Marseille se répandit bientôt dans un grand nombre de localités. La ville de Cotignac eut le rare bonheur d'échapper à la contagion, grâce à la prudence de ses administrateurs. L'auteur de son histoire nous met au courant des me-

sures qui furent prises alors, et qu'il est bon de rappeler ici, à cause du changement qui s'est produit dans les idées à ce sujet.

Les malheurs de Marseille étaient à peine connus, que déjà ces magistrats avaient pris les plus sages dispositions. Dès le 3 août 1720, le conseil de santé, présidé par le juge Joseph Garnier, décidait sur leur proposition :

1° Que l'on adjoindrait au bureau de santé, MM. Joseph Garnier, avocat, fils du juge, Honoré Garnier, Pierre Roux et François Gérard, fils de Pierre ;

2° Que la première et la plus importante mesure devait être de s'adresser à Dieu, par l'intercession de la Sainte-Vierge, de saint Joseph, de saint Sébastien et de saint Martin, patrons de Cotignac, et de le supplier de vouloir bien, par sa divine miséricorde, garantir cette ville de la contagion ;

3° De faire immédiatement *boucher* les portes et avenues de la ville ;

4° De mettre des gardes auxdites portes et avenues, et d'en placer également à la bastide du chirurgien Pothonier, située près de Notre-Dame-des-Grâces, afin d'empêcher les Marseillais qui s'y étaient réfugiés, de communiquer avec les habitants de Cotignac ;

5° D'abattre le moulin du sieur Jean Martel, derrière lequel se trouvait un cloaque infect, et d'employer les matériaux de cette démolition à fermer la porte de Saint-Sébastien.

Ces diverses mesures furent immédiatement exécutées. On commença par faire une procession à laquelle toute la population assista. On mura ensuite, avec de la chaux et du sable, la porte dite du Château ou de Saint-Sébastien, et on établit des barrières en bois aux autres portes. (La délibération désigne, notamment, les portes Saint-Martin et de Notre-Dame.) La garde des portes fut confiée à douze habitants, formant une milice dont le commandement échut à MM. François Gérard et Jacques Garnier, qui prirent le titre de *capitaines des portes* (*).

(*) Leurs fonctions consistaient à veiller, avec les hommes de garde, à la sûreté et à la tranquillité de la ville. Dans les cités populeuses, ces officiers étaient élus chaque année, mais dans les petites localités, on ne procédait à leur élection qu'en temps de guerre ou de calamité publique.

Ordre fut donné à tous les Marseillais ou autres étrangers, de se réunir dans la bastide du chirurgien Pothonier. On leur désigna, en outre, pour le cas où cette maison de campagne serai. insuffisante, le quartier de *Bonnepale*, où ils pourraient s'installer sous la condition de ne point communiquer avec les habitants de Cotignac. Les lettres de Marseille étaient déposées au corps de garde, trempées dans le vinaigre et portées ensuite à leur destination.

L'entrée des marchandises provenant de la même ville, fut rigoureusement interdite. Enfin on défendit aux fabricants tanneurs de *mettre les cuirs et les peaux à l'eau*.

La ville de Cotignac fut ainsi complètement préservée de la peste, grâce à la vigilance de ses consuls, qui surent allier les devoirs de l'humanité à la juste sévérité que commandait la circonstance. Un fait, entre autres, fera juger de la fermeté qu'ils déployèrent dans l'intérêt de leurs concitoyens. Avertis par la rumeur publique, qu'un prêtre de l'Oratoire, arrivant de Marseille, s'était réfugié au couvent de Notre-Dame-de-Grâces, MM. les consuls Gérard et Moustiers assemblèrent le conseil en toute hâte, et crurent devoir proposer son expulsion du territoire de Cotignac, expulsion qui eut lieu, en effet (*). Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette mesure, qui pouvait mettre les consuls en hostilité avec une corporation puissante, et dont les membres exerçaient dans la ville une très grande influence. Mais le consul Gerard et son honorable confrère, M. Moustier, n hésitèrent pas à remplir leur devoir, quelque pénible ou dangereux qu'il fût pour eux. Ils étaient du nombre de ces magistrats dévoués au bien public, qui savent s'élever à la hauteur des plus graves événements.

La seconde invasion, celle de 1746, beaucoup plus meurtrière pour Cotignac que la première, a fourni un chapitre des plus complets et des plus exacts. Le même manuscrit a été pour l'auteur un secours précieux, et grâce aux larges emprunts qu'il a faits au journal du docteur François Gérard, nous avons l'avantage de posséder une relation authentique et qui est le dernier mot sur cette phase de l'histoire de Cotignac.

(*) Délibération du 8 août.

La ville était à peine remise de ces douloureuses épreuves, qu'elle se trouva bientôt entraînée dans le courant des événements politiques qui bouleversèrent la France pendant un quart de siècle. La révolution ne passa pas sur la paisible cité de Cotignac sans y laisser des traces de sa sanglante influence. Des persécutions y furent organisées sur une vaste échelle, et des assemblées populaires y parodièrent les scènes tristement lugubres dont Paris était alors le théâtre. Des pièces officielles forment dans l'ouvrage, le récit succint, mais éloquent dans sa concision, de ces événements déplorables sur lesquels on aime à jeter un voile.

L'ouvrage se termine par une revue de la situation économique de Cotignac. Les questions agricoles, industrielles, commerciales, la statistique, en un mot, dans ses points les plus importants, sont tour à tour examinés par l'auteur. Des notices biographiques sur les hommes remarquables de Cotignac, la généalogie des anciens seigneurs, la chronologie des magistrats municipaux, la liste des bienfaiteurs de l'hospice et plusieurs documents historiques très importants, embrassant diverses époques depuis 1232 jusqu'en 1789, sont placés à la fin du volume, et attestent l'étendue des connaissances de l'écrivain et la multiplicité des recherches auxquelles il a dû se livrer.

Pour nous résumer, cet ouvrage est composé avec ce tempérament heureux qui sait choisir au milieu de l'abondance des matériaux, et qui donnant à chaque sujet l'importance relative qu'il mérite, n'oublie pourtant aucun fait significatif, sans se perdre dans d'oiseux et stériles détails.

II.

HISTOIRE DE VENCE

PAR

M. L'ABBÉ TISSERAND.

Avec l'importance du sujet grandit l'importance de l'ouvrage. La ville, dont nous voyons se dérouler les fastes, pleins d'intérêt, dans les pages érudites de notre correspondant, n'est plus cette commune aux allures modestes, dont l'existence traverse les siècles dans une heureuse monotonie, à peine agitée de temps à autre par les grandes commotions des peuples. Vence, tour-à-tour cité romaine, évêché, baronnie, réunit dans sa longue carrière, les phases les plus saillantes de l'histoire entière de la Provence. Mêlée, depuis deux mille ans environ, de l'époqne gauloise jusqu'aux jours modernes, aux vicissitudes par lesquelles nos ancêtres ont passé, elle en offre le résumé fidèle, et elle reflète, comme dans un miroir, la physionomie d'événements si divers.

Ses archives assez complètes et bien conservées donnaient à l'explorateur patient de nos antiquités, l'assurance de ne point être déçu de ses labeurs, quand il y fouillerait. Il y avait donc là un champ vaste, mais capable de tenter un écrivain sérieux. M. Tisserand l'a parcouru avec honneur, on peut le proclamer

ici en toute vérité ; et en livrant au public le fruit de près de dix années de travaux, il a le droit d'attendre dans le succès de cette monographie la plus légitime des récompenses.

La pensée que fait naître la première lecture de cet ouvrage, largement conçu et exécuté avec cette élévation d'idées, qui donne au récit historique ses véritables proportions, c'est que l'auteur a su mener de front deux entreprises assez difficiles à concilier : d'une part, il nous introduit dans les détails de la vie intime de cette ville, et d'autre part, il rattache constamment son sujet, sans l'y absorber toutefois, au mouvement général de la nation. —Aussi, au milieu des faits les plus multiples et qui témoignent de profondes recherches, l'ordre et l'unité règnent-ils dans ce livre ; au-dessus des détails, dominent quelques principes généraux, dont l'esprit se rend un compte précis. Chaque période importante de l'histoire, se détache nettement avec ses couleurs particulières du fond du tableau, sur le premier plan duquel se dessinent les mille traits, que la science de l'auteur a recueillis de tous côtés.

Une revue à vol d'oiseau de ce remarquable ouvrage, et quelques citations, en donneront une idée plus complète que toutes les réflexions qu'il peut suggérer.

L'origine de Vence se confond avec celle de la Gaule. L'obscurité des forêts, qui couvraient ces vastes régions, s'étend sur le berceau de son histoire. Néanmoins, vers le cinquième siècle, avant l'ère chrétienne, le jour commence à poindre. Une peuplade du nom de Nérusiens et appartenant à la tribu des Liguriens, habite les contrées qui représentent aujourd'hui le territoire de Vence et de son canton. Elle ne tarde pas à établir des relations, d'abord pacifiques, puis hostiles, avec sa redoutable voisine, la République romaine, dont la domination avait gagné peu à peu toute la péninsule italique. En 262 avant Jésus-Christ, le proconsul Flavius Flacens, défait les Nérusiens

qui lui disputaient le passage du Var, dérisoire limite aux empiétements du peuple-roi. —Rome ne tarda pas à soumettre tout le pays : la *Provincia* est constituée par Sextius, avec Aix pour capitale, et Vence est érigée, comme bien d'autres villes, en *cité*. Les habitants se plient à l'administration, si habilement organisée de la métropole, et un décurion est placé à leur tête. C'est alors qu'en signe de son union avec Rome, Vence, renonçant aux divinités nationales, élève un temple à Mars, et couvre ses monuments d'inscriptions latines, dont quelques-unes subsistent encore.

Après avoir subi le contre-coup des agitations auxquelles l'Empire fut en proie sous les Césars, Vence voit briller dans son sein le flambeau de la lumière chrétienne. L'Evangile lui est apportée par saint Barnabé, et dès lors s'ouvre la liste de ses évêques. Des noms illustres apparaissent dans cette succession de pontifes, dès l'origine de l'église de Vence. Eusèbe et saint Véran sont restés célèbres.

Ce dernier, contemporain des Salvien, des Vincent de Lérins, des Loup, des Hilaire, fut élu en 446. Sa conduite nous donne une haute idée de l'action toute puissante, et en même temps, toute pleine d'heureux résultats des évêques dans nos antiques cités. C'est bien là un de ces *defensores civitatum*, qui dans le naufrage général de la société, à cette époque si tourmentée, surent maintenir au péril de leur vie, les droits des peuples confiés à leur sollicitude. « Car, selon le témoignage de M. Guizot, « *dans son histoire de la civilisation en France*, les évêques « furent alors les chefs naturels des villes : ils administraient le « peuple à l'intérieur ; ils le représentaient auprès des barba- « res ; ils étaient ses magistrats au-dedans, ses protecteurs « au-dehors. Le clergé, dit-il encore, avait dans le régime « municipal, c'est-à-dire, dans ce qui restait de la société ro- « maine, de profondes racines. Il en poussa bientôt ailleurs. Les

« évêques devinrent les conseillers des rois barbares. Les voilà « établis d'une part auprès du peuple, de l'autre auprès des « trônes. (Tom. Ier.)

Admirables prérogatives qu'avaient méritées aux pontifes chrétiens, la sainteté de leur vie, et leur supériorité intellectuelle, sur tout ce qui les entourait.

Véran justifia dans une circonstance solennelle pour Vence, la confiance que la ville entière avait en lui.—Une invasion terrible allait désoler le pays : Saint Véran, renouvelant l'héroisme du pape saint Léon, devant Attila, contint par sa présence, le dévastateur. Mais laissons parler M. Tisserand : « Euric, arien « furieux, venait de monter sur le trône, ensanglanté par le « meurtre de son frère Théodore II. Le sang appelle le sang ; « comme il trouvait dans les orthodoxes les plus terribles cen- « seurs de ses crimes et de ses désordres, il se fit persécuteur, « et pour en finir plus vite, il appela Genséric à son aide. Il mit « à mort ou exila les évêques ; les églises, dit Sidoine Apolli- « naire, tombaient en ruine; on en avait arraché les portes, ou « bouché l'entrée avec des épines.—Les deux rois s'avancèrent « bientôt de notre côté. Saint Gratien de Toulon, saint Léonce « de Fréjus, saint Valère d'Antibes, saint Deuthère de Nice « subissent le martyre. Les moines de Lérins avaient pris la « fuite; saint Véran, plein d'une force surhumaine, et à l'exem- « ple de saint Avignan et de saint Exupère, descendit de sa « montagne et alla au-devant de ces deux tigres altérés de sang. « — C'était sans doute au pont du Loup, là même où fut bâti « depuis le monastère de saint Véran. — La douce majesté du « vénérable prélat frappa tellement Euric et Genseric, d'un « saint respect, que leur colère s'écoula à leurs pieds, et l'église « de Vence fut sauvée.—Mille ans plus tard, les restes du saint « placés sur la tour délivreront encore la petite cité : Euric « s'arrêta là. » Pages 15 et 16.

Quels bouleversements profonds se succèdent au sein de nos populations méridionales, sous les derniers représentants de la royauté mérovingienne ! Après les Visigoths, les Lombards accourent, et saccagent le pays des deux côtés du Var. Voulez-vous avoir une idée du génie de la destruction, qui possède ces barbares ? Le chroniqueur les accuse dans ses lugubres récits de donner les blés murs à manger à leurs animaux.

On croyait toucher à la fin de ces calamités sociales, quand tout à coup se présente un peuple nouveau, qui arrivait du fond des déserts de l'Arabie. Les Sarrasins ! quels souvenirs ce nom ne réveille-t-il pas en Provence ! Pendant cent cinquante ans, Vence reste enseveli sous le flot de l'invasion musulmane. Une nuit épaisse couvre son histoire, et l'on perd la suite de ses évêques. Mais la civilisation chrétienne devait l'emporter dans cette mémorable lutte entre les fils de l'Evangile et les sectateurs de Mahomet. Charles Martel par sa victoire entre Tours et Poitiers donne le coup de grâce à cette domination passagère ; et les Maures ne paraîtront plus de temps à autre sur nos côtes, que pour s'en retirer presque aussitôt. Il s'en fallut pourtant encore plus de deux siècles, qu'ils fussent entièrement expulsés du littoral, dont ils tenaient quelques points. Il était réservé à Guillaume Ier, comte de Provence, de leur arracher leur dernier rempart, le Fraxinet, à l'assaut duquel l'impétuosité des assiégeants fit éclater le sentiment de l'indépendance nationale qui les animait.

La vie renaît dans la cité de Vence ; le danger commun a reconstitué la société civile, qui se reprend à marcher d'une manière régulière. Mais on chercherait en vain les traces des anciennes libertés municipales, que le régime romain nous avait léguées. Elles ont péri, au milieu de ces guerres continuelles. Les seigneurs, dont le bras puissant a refoulé l'ennemi, gardeut l'autorité dont on les a investis, et le régime féodal est inaugu-

ré en Provence, nécessaire, peut-être, pour lier ensemble par la vigueur du pouvoir, les débris de toutes sortes de peuples, pour fondre les *éléments* si divers encore, *d'une grande nation*, selon l'expression d'un historien.

Alors apparaissent les illustres familles des Grimaldi, des Villeneuve, des de Grasse, qui joueront un rôle si important à Vence, jusqu'aux derniers jours de la monarchie française. Mais, et l'histoire de M. l'abbé Tisserand en est une saisissante démonstration, Vence ne connut jamais les excès de la féodalité. Le pouvoir de l'Évêque, tempera celui du Baron : et plus d'une fois, les prétentions exorbitantes de celui-ci échouèrent devant l'opposition respectueuse mais ferme du représentant de l'Église. Un des noms les plus purs de cette époque, et dont les annales de Vence ont conservé religieusement la mémoire est celui d'un de ses évêques, saint Lambert, honoré dans plusieurs de nos communes : « Sa présence, dit un de ses biographes, fut pour « la cité ce qu'est le printemps aux fleurs et aux fruits. » Son administration qui dura plus de quarante ans, ouvrit pour son siége épiscopal une ère de paix et de prospérité.

Elle ne devait pas toujours dûrer. La Provence s'était émue aux bruits des tentatives d'indépendance, dans lesquelles s'agitait la péninsule italique, cette malheureuse terre dont la destinée est d'être l'éternel jouet de tous ceux qui feront miroiter à ses yeux l'image d'une trompeuse liberté.

A l'instar des républiques voisines, nos villes se déclarent en état d'insurrection : Nice, Draguignan, Grasse voient des séditions éclater dans leur sein. Les factions des Guelfes et des Gibelins ne se contentaient plus de l'Italie pour théâtre. Mais alors surgit un capitaine vaillant et habile qui reçoit du comte Raymond Béranger, la mission de pacifier la contrée. C'était le Sénéchal Romée ou Roumieu de Villeneuve, fort chanté par les troubadours.

Il soumet Draguignan, Nice, Grasse, Vence, et rétablit partout la soumission à l'autorité (1230). Vence perdit ses consuls : « un bailli seigneurial la gouverna avec un clavaire, et cette ville forma avec Villeneuve et Saint-Paul trois bailliages, qui comprenaient toute la circonscription du diocèse. » Le régime féodal arrive alors à sa plus haute expression. M. Tisserand, trace avec chaleur et en quelques vigoureux coups de pinceau le tableau de la tyrannie seigneuriale.

« La famillle d'Anjou commençait son règne, mais où étaient nos libertés ? — Les pays qui furent cédés en toute souveraineté aux seigneurs avant les comtes d'Anjou, sentirent peser sur eux tout le poids de la féodalité; par exemple, les Barois qui échurent à la famille de Grasse, comme nous l'avons vu, en 1235, devaient à leurs seigneurs la corvée, l'hommage; ils ne pouvaient ni contracter, ni aller s'établir ailleurs. Les taxes étaient exorbitantes. Nous voyons qu'ils devaient encore au seigneur l'épaule des cerfs et des chevreuils, la hure des sangliers ... etc. Défense de chasser à la perdrix. — Le seigneur nommait leurs acteurs ou administrateurs communaux. Leur conseil se tenait en plein vent. Le seigneur condamnait à l'amende, au carcan, à la potence, confisquait les biens, jouissait des héritages délaissés, imposait à son gré, C'était un maître absolu.

« Plus un État est petit, plus il est opprimé. Un chef si petif qu'il soit, se sentant investi de tous les pouvoirs, tient à marcher à l'égal des plus grands princes il veut soutenir son rang, établir ses enfants, briller auv États, à la cour rivaliser de luxe et d'éclat. Le château est-il plus vaste, le jardin et le territoire plus étendu? On ne se demande pas le peuple est-il plus heureux? — Aussi en parcourant tous nos village du midi, le château féodal domine tout, même le temple de Dieu. Ce sont de véritables forteresses que les châteaux de Carros, de Cattières, du Bar et de Cagnes. — Là au contraire où continue de régner le comte de Provence, le régime est moins oppressif. — Tourettes, qui ne sera soumis que plis tard, à une branche de Villeneuve-Vence, aura déja abtenu des des privilèges, commme le droit de s'assembler et d'avoir des consuls, et autres, qu'ils revendiqueront contre leurs seigneurs. — Les fiefs de nos contrées soumis aux évêques, tels que



l'Olive et Besaudun, ne se sont jamais plaints autant du régime ecclésiastique. — Les droits étaient, il est vrai, les mêmes ; mais la religion tempérait tout, et les besoins n'étaient pas aussi grands. — Il n'y eut pas les mêmes discussion entre les évêques et leur vasseaux qu'entre les seigueur et les Barrois. — Quant à Saint-Paul, qui fut toujours aux cemtes de Provence, elles n'en obtînt que des faveurs.

« La commune de Vence, avec ses créneaux et son vieux titre de cité, se trouvait dans une position exceptionnelle. — On pouvait un instant attenter à ses libertés, mais elles finissait toujours par protester. Le clerge, qui avait un droit sur un quart de la tenmporelle, contre-balançait le pouvoir seigneurial et s'appuyait sur les citoyens. La plupart des chanoines, enfants de la cite et du peuple, soutenaient les leurs. »

Mais la commune de Vence ne se tint pas pour battue, et elle luttera constamment afin de recouvrer ses droits et ses prérogatives. La liberté était pour les Vençois au-dessus de tout bien. Ils saisiront toutes les occasions de revendiquer leurs priviléges. On a déjà vu que le recours des communautés au comte de Provence, était presque toujours couronné de succès. En 1439, sous le bon roi René, Vence s'adressa utilement à ce prince.

« Elle obtint des lettres patentes par lesquelles elle eut la permission, selon ses anciens priviléges, de tenir conseil à la manière accoutumée. Ses consuls, Michel Béroard et Etienne Bermond, reçurent en même temps l'autorisation de porter le chaperon comme le maire d'Aix, et la robe longue de soie mi-partie rouge et noire, comme les échevins de Marseille, et d'avoir pour conseil cinq conseillers, un trésorier et un greffier, choisis par ladite université et cité de Vence, en présence du bailli seigneurial et en forme de corps et d université ».

Une circonstance dans laquelle se manifesta d'une manière remarquable, l'esprit d'opposition de la communauté contre le pouvoir du seigneur, fut le procès qui s'engagea entre eux au sujet des moulins banaux, à huile, sur lesquels le baron prétendait s'arroger un droit exclusif. Ce procès qui dura près de quin-

ze ans, et se termina à l'avantage de la communauté, grâce à l'appui de Louis XII, avait été l'occasion de véritables troubles dans la population vençoise. Des meurtres même furent commis, tant ce procès avait soulevé les passions. Nous regrettons que les bornes de cet article ne nous permettent pas de rapporter le récit émouvant, qu'en a fait l'historien.

La bonne harmonie se rétablit enfin entre le seigneur et la commune ; et sous le règne de François Ier, le protecteur des lettres et des arts, Vence jouit de quelques années de tranquillité. Son voisinage avec l'Italie lui attire plusieurs artistes distingués, qui ont laissé dans tout son canton des monuments de leur talent. La renaissance qui s'était réveillée partout, ne fut pas sans résultat pour Vence. C'est à elle qu'on doit les œuvres d'art, qui décorent encore diverses églises, chapelles, et les constructions civiles érigées à cette époque.

Heureux les Vençois, si le tumulte des armes n'était pas venu les arracher à leurs douces occupations. Après les longues guerres de la rivalité de l'Empereur Charles V et du roi de France, guerres dont Vence, subit le contre-conp, à cause de sa proximité du théâtre des hostilités, le Milanais et la Savoie, la Provence se trouve en proie à des luttes fratricides et impies.

Depuis quelques années, la réforme, inaugurée si bruyamment en Allemagne, s'était introduite en France et y constituait un parti puissant.

Nos populations du midi, si ardentes et si impressionables, n'avaient pas résisté à l'invasion des doctrines nouvelles, qui s'étaient concilié d'assez nombreux partisans

La réforme en Provence, comme partout ailleurs, fut un levain de discorde, qui fermenta, pendant près d'un siecle. A Vence elle commença par la noblesse. Le baron adopta ses principes ; le peuple resta attaché à la foi de ses pères. Nos archives sont pleines des tristes effets de la profonde antipathie

des deux cultes. Vence est plusieurs fois assiégée et obligée de se barricader contre les religionnaires. Mais c'est surtout après l'affreuse journée de la Saint-Barthélemy, dont la Provence est préservée, grâce à l'humanité de son gouverneur, Honoré comte de Tende, que la guerre religieuse se rallume et se propage. Sous le nom de Razats, les protestants ravagent nos contrées que défendent avec peine les catholiques sous les ordres du comte de Carcés. Les excès des premiers vont si loin, que le titre de *huguenot* est resté dans nos campagnes, entouré d'un sens odieux et flétrissant.

Déplorables luttes, que les plus vils intérêts alimentaient, et dans lesquelles toutes les passions, même les plus coupables, cherchaient une satisfaction.

Les agitations du triste règne des Valois sont ressenties à Vence L'esprit public s'en retire : les haines des factions étouffent tout sentiment patriotique. Nous allons en voir un exemple des plus regrettables.

Comme dans tout le midi, la ligue dominait à Vence, à St-Paul et à Grasse. A la mort d'Henri III, plutôt que d'accepter Hsnri de Béarn, qu'elle détestait parce qu'il était protestant, la ligue ne craignit pas de démembrer la France, en offrant la Provence à un prince étranger, à Charles Emmanuel de Savoie.

Lesdiguières, qui était venu pour réduire le pays, à la tête de l'armée royale, échoue misérablement devant les remparts de Vence, défendus par ses habitants, avec une énergie étonnante, digne d'une meilleure cause. C'est une page unique dans l'histoire d'une cité. Nous ne pouvons résister au plaisir de la relater ici.

« Le 2 juin il campait à Saint-Michel. Une partie des habitants, et surtout ce qui restait de protestants, prit la fuite. Les Vençois catholiques, réduits à un petit nombre, hommes, femmes, enfants, animés par

Dominique Laure, cabiscole du chapitre, et régent du collége, s'encourageaient à une glorieuse défense. Celui-ci les exhortait à mettre leur confiance en Dieu, et les assurait tout haut, au nom de leurs saints patrons, que Vence ne serait pas prise. Les bustes vénérés de saint Véran et de saint Lambert furent placés sur la tour de l'église, et quand l'ennemi apparut, que les faubourgs furent barricadés, Dominique Laure, enfermé dans la cathédrale, priait au milieu des femmes et des enfants.

« Lesdiguières disposa ses batteries. Le baron de Vence, oubliant le sort de son père et son rôle de pacificateur, plaisantait indecemment sur la foi de son peuple, lui, calviniste, et sans rougir d'être en armes au pied de son domaine seigneurial, il insultait ses sujets : « Visons droit au clocher, criait-il, et qu'il tombe du premier coup de canon. — Hé ! mettez donc une arquebuse aux côtés de vos saints, nous verrons s'ils sauront vous défendre ». — C'étaient mille sarcasmes sur la crosse et la mitre épiscopale. — Il riait qu'une aussi petite ville fît mine de soutenir ce siége qu'il regardait comme un jeu. Le canon gronde bientôt du côté de la Cabraira, où est aujourd'hui le portail neuf. — Scipion de Villeneuve et les Vençois qui étaient avec lui, savaient que c'était là l'endroit le plus faible de la place. — Les assiégés y répondaient de leur mieux avec leur bonbarde et leurs petites pièces d'artillerie. — L'action s'anime. Nos assiégés font de brusques sorties dans lesquelles ils ont toujours l'avantage. Lesdiguières et le baron, finissant par ne plus plaisanter, s'indignent au contraire de cette résistence. Les morts jonchaient le sol. C'est avec les documents à la main que nous décrivons. On rapporte même que, par un prodige surprenant, balles et boulets, rebroussant chemin des murailles, retournaient contre les assiégeant. Enfin, soit assistance céleste, soit une autre cause, la panique se rérépandit dans l'armée. Toujours est-il que chefs et soldats décampèrent sans rien dire dans dans la direction de Cagnes. Ils avaient plus de cinq cent morts. Les Saints l'avaient emporté. — Les Vençois ne crurent pas d'abord à leur délivrance ; mais quand ils eurent, par leurs messagers, acquis la certitude que Lesdiguières regagnait la route d'Antibes, ce fut un cri d'allégresse. On respira, on courut à la cathédrale et avec le saint prêtre Dominique Laure on replaça sur leurs autels les saintes reliques, et l'on chanta l'hymne de la reconnaissance. Femmes et enfants se répandirent autour des murs, et chose surpre-

nante, on prétend avoir remarqué, que toutes les balles étaient aplaties. Elles furent déposées sur les autels de saint Véran et de saint Lambert. Sur une Pierre des remparts on lit encore: 1592 Une partie de Saint-Michel s'appelle le clos de Laure, en mémoire du prêtre vénéré qui contribua à cette victoire ».

Malgré cet étrange triomphe, Vence ne tint pas devant la terrible marche du redouté duc d'Epernon. Bon gré, malgré, la ville se réconcilia avec le roi Henri IV.

Nouvelle période de paix. Deux évêques brillent sur le siége de Vence par leurs vertus et leurs science. Pierre du Vair, frère du célèbre garde des sceaux d'Henri IV, et Antoine Godeau, l'un des prélats les plus distingués du siècle, qui vit fleurir Bossuet et Fénélon. Les vies de ces deux pontifes, chers à Vence, sont des morceaux achevés dans l'ouvrage de M. Tisserand.

Nous sommes à l'époque de la plns grande prospérité de la cité. Qu'on en juge par ces quelques lignes extraites de notre auteur :

« La commune avait grandi pendant cette période de tranquillité. Il y avait une bourgeoise distinguée, qui s'était policé au contact des barons et des évêques de Vence. Vence, comme ville centrale de la montagne, ne manquait ni de commerce, ni d'industrie. Elle avait usines, moulins à blé et à huile, parfumerie, paroir à drap, sept ou huit tanneries, poterie à Vaugelade, marchés et foires autorisés par lettres patentes des rois, en 1559 et en 1608; collége, maîtrise pour les enfants de chœur, institution de bienfaisance, rien ne faisait défaut dans ce petit pays pour le bien-être moral et matériel. Clergé distingué, prédicateurs, haute noblesse, consuls honorés d'insignes distinctifs, tribunal, justice seigneuriale; que pouvait envier Vence aux cités voisines? — Lorsque la cour lui demandait en 1634 quelles étaient les propriétés de la cité de Vence, elle était fière d'indiquer à Sa Majesté qu'elle avait hôtel de ville, place publique, dite le Peyra, terrains et pâturage, moulins, fours, le fief de Malvans presque en entier. — Elle

avait reçu en 1645, par lettres patentes, quittance de toutes les taxes et droit d'amortissement pour toutes ces acquisitions. Les oncles du nouveau baron, Claude le jeune, voyaient avec peine ces gens sortis de la plèbe et cette bourgeoisie les coudoyant à chaque pas; ces conseillers siégeant comme des rois à la commune; ces consuls à qui l'on disait, comme autrefois dans Rome, *videre habeant*, ayant dans leurs mains tout le pouvoir exécutif. A eux appartenaient les clefs de la ville, l'intendance des vivres, la répartition des tailles; ils marchaient avec leurs longues robes, presque à l'égal des seigneurs, dans les solennités ».

Cette bourgeoisie, que nous voyons occuper une si large place dans la cité, était un élément tout nouveau, qui allait bientôt absorber tous les autres, et qui se frayait alors un chemin par son intelligence, son esprit entreprenant et ami du travail. La plupart des gloires du règne de Louis-le-Grand sortent du sein de la bourgeoisie.

Nous passons sur deux invasions fort connues, celle du duc de Savoie, qui fut repoussé de Toulon, en 1704, malgré la supériorité de ses forces; et celle des Autrichiens en 1746. Vence fut horriblement pressurée par le maréchal Brouwn. Sans l'inépuisable charité de son saint et éloquent évêque, Surian, qui livra à l'ennemi 60,000 livres de ses propres ressources, la ville eut été peut être pillée par ces bandes indisciplinées.

On croirait qu'après avoir échappé à ces terribles expectatives, la cité va réparer dans le calme les pertes qu'elle a éprouvées. Il n'en est point ainsi : pendant le demi siècle qui nous sépare de la révolution de 89, un esprit inconcevable de mécontentement et de turbulence s'empare de cette population. Cette démengeaison d'innover qui a envahi la société toute entière à cette époque, s'est communiquée également à Vence. La lutte se réveille avec plus d'acharnement que jamais contre les pouvoirs seigneuriaux. De là des tiraillememts qui amèment

des scènes dramatiques. C'est ce qui forme l'objet du dernier chapitre du livre de M. Tisserand.

Ce n'est plus en invoquant des chartes et d'antiques concessions, que la commune veut se soustraire aux prétentions du marquis de Villeneuve. Elle introduit dans son langage un sentiment d'ironie, et elle traite avec lui sur un ton d'égalité, qui attestent le profond changement qui s'est opéré dans les idées.

La révolution devait trancher avec son formidable glaive le nœud gordien de ces difficultés.

Les désordres qui bouleversent Paris se reproduisent à Vence. Monseigneur Pisani de la Gaude, obligé d'émigrer et de quitter son siége, clot dignement la liste, si bien remplie, des évêques qui ont gouverné l'église de Vence......

Là s'arrête l'ouvrage de M. Tisserand, et il a raison : la révolution ferme l'histoire de nos petites villes. Elles n'auront plus désormais de vie qui leur soit propre. Il n'y a plus maintenant qu'une seule histoire, c'est l'histoire générale de la nation française. Ces communes, dont nous avons admiré le caractère de personalité fortement accentué, sont désormais ramenées à l'unité par l'action énergique d'une centralisation persévérante et systématique. Leur existence se dépouille dès ce moment de toute poésie aux yeux de l'observateur ; mais, en revanche, et suivant une comparaison empruntée à un ouvrage récent (1), le corps s'est renforcé aux dépens des autres parties affaiblies. Le sentiment patriotique, qui ne tendait que trop à se concentres dans les limites étroites de la cité, n'a-t-il pas agrandi son horizon ? Et le pays tout entier n'a-t-il pas gagné ce que chaque commune peut avoir perdu sous ce rapport ?...

Dirons-nous les qualités précieuses qui distinguent le travail

(1) *Les villes consulaires et les républiques de Provence au moyen-âge*, par M. Jules de Séranon.

7



de M. Tisserand : l'impartialité et l'exactitude du récit, la chaleur et la vivacité du style. Écrit avec une plume entrainante et rapide, plein d'originalité et de verve, il rappelle la manière de plusieurs des maîtres en histoire, nos contemporains. Il a su revêtir les annales d'une petite ville, de l'intérêt qui s'attache au récit des destinées d'un état important.

Peut-être trouvera-t-on, que pour s'attacher trop fidèlement à nous faire connaître l'histoire politique de Vence, l'auteur en a négligé le côté descriptif. Cependant la richesse du territoire et l'aspect pittoresque de la ville, auraient pu fournir de brillantes couleurs à sa palette. Quelques détails statistiques sur la situation de Vence à diverses époques auraient aussi complété cette étude, fruit des recherches les plus étendues. Comme dernière observation, nous regrettons que M. Tisserand n'ait pas indiqué, au bas des pages, les sources auxquelles il a emprunté les détails qu'il nous révèle, et dont la plupart étaient inédits. C'est là la coutume de nos meilleurs historiens et il serait fâcheux qu'elle se perdit.

Quoiqu'il en soit, nous devons nous féliciter, à l'honneur de notre pays, de la considération et de la faveur dont jouissent les travaux qui ont nos origines pour objet. L'année 1860 a été plus particulièrement féconde en heureux résultats, sous le rapport archéologique, puisqu'elle a vu éclore entr'autres productions, trois ouvrages dignes d'éloges à divers titres : l'*histoire de la commune de Cotignac*, celle de *Vence* et celle des *Iles de Lérins;* et pour ne parler que de la seconde, nous souhaiterions que toutes les villes de la Provence rencontrassent un historien aussi consciencieux et aussi brillant que l'auteur de la *Monographie de Vence.*

Raymond POULLE, Avocat.

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ADRESSÉES

A la Société d'Études Scientifiques de Draguignan.

Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer :
Bulletin n° 17. Décembre 1859.

Société des Antiquaires de Picardie (Amiens) :
Bulletin n° 4. Année 1859. — Bulletin n° 1. 1860.

Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, séant à Toulon :
Bulletin. 27e année, 1859.

Société de Statistique des Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère (Grenoble) :
Bulletin. 2e série. Tome 5. Livraisons 1 et 2.

Société Archéologique et Historique du Limousin (Limoges) :
Bulletin. Tome IX, 1859.

Société Archéologique de l'Orléanais (Orléans) :
Bulletin. 1er trimestre 1860. N° 35.

Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes :
N° 6. Décembre 1859. — Janvier à mai 1860.

Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caën :
1 vol. 1860.

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité Lorrain (Nancy) :
9e année. Janvier à mai 1860.

Journal de la Société de la Morale chrétienne (Paris):
Tome X. N° 1. Janvier à avril 1860.

Mémoires de la Société Archéologique de la Province de Constantine :
Années 1858-1859.

Revue Horticole des Bouches-du-Rhône, Journal des Travaux de la Société d'Horticulture (Marseille) :
Année 1859. — Janvier à avril 1860.

Académie Impériale de Reims :
28e volume des Travaux de cette Société.

Bulletin du Bouquiniste (Paris) ·
4e année. 1er semestre 1860.

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrennées-Orientales (Perpignan) :
12e volume 1860.

Société Littéraire et Scientifique de Castres (Tarn.) :
Procès-verbaux des Séances. 3e année 1860.

Bulletin International du libraire et de l'amateur de livres :
Avril 1860.

Annuaire de l'Institut des Provinces, des Sociétés Savantes et des Congrès Scientifiques :
XIIe volume 1860.

DONS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

M. Constant Salles, capitaine marin à Marseille :

Tubercules de Tayo, du Sumarra (République dominicaine), suppléant à la pomme-de-terre (avec une instruction accompagnée de planches.)

Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes :

5 volumes de la Revue des Sociétés Savantes.
Bulletins du Comité, 4 vol.

M. l'abbé Tisserand :

Histoire de Vence, Cité, Évêché et Baronnie. Paris, 1860.

M. Octave Teissier :

Histoire de la Commune de Cotignac. Draguignan, 1860.

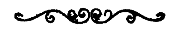
M. de Berluc de Perussis :

Éloge de H. de Boniface, avocat au Parlement de Provence. Aix, 1860.

M. Norbert-Bonafoux, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix :

Notice sur le Dacus Oleæ, vulgairement connu sous le nom de mouche de l'olivier, et sur les moyens de détruire cet insecte malfaisant. Aix, 1860.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.



Observations météorologiques faites à Draguignan, en Janvier 1860, à une latitude de 192 mètres. (Le thermomètre de la fenêtre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin.				Midi.				4 heures 1/2 après midi.				9 heures 1/2 du soir.				Maximum de la journée.
	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	751,0	11,0	5,5	N. N.-O. t.-s.	750,5	12.0	12,0	Nord-Est.	750,5	12,0	14,0	Nord-Est.	750,5	12,0	10,0		2,0
2	751,0	11,0	6,0	Sud.	751,0	12,0	12,0	S.-O. tr.-s.	750,0	12,0	11,0	Sud-Ouest.	751,0	12,0	8,5		5,0
3	750,0	11,0	8,0	Sud-Est.	749,0	11,0	11,0	S.-E. t.-.	747,0	12,0	10,5	Est. t.-sens.	745,0	12,0	10,0	S.-E. t.-s.	5,0
4	740,0	12,0	9,0	Nord-Ouest.	740,0	12,0	11,0	id.	739,0	12,0	10,5	S.-E. t.-s.	737,0	12,0	10,0		5,0
5	734,0	12,0	9,0	N.-O. tr.-s.	731,0	12,0	12,5	N.-O. -s.t.	733,0	12,0	11,0	N.-O. t.-s.	734,0	12,0	10,0		5,0
6	735,0	12,0	7,0	O. N.-O. t.-s.	736.0	12,0	11,0	N.-O. fort.	738,0	12,0	10,0	N.-O. fort.	742,0	12,0	7,0	Nord-Ouest.	4,0
7	745,0	12,0	5,0	id.	747,0	11,0	9,5	N.-O. t.-s.	748,0	11,0	8,0	N.-O. t.-s.	750,0	11,0	6,0		2,0
8	754,0	11,0	3,0	S.-E. tr.-s.	755,5	12,0	9,0	S.-E. t.-s.	756,0	11,0	8,0	S.-E. t.-s.	758,0	11,0	6,0		—2,0
9	757,0	11,0	5,0	Est. tr.-s.	756,0	12,0	9 5	id.	755,0	11,0	8,5	Sud-Est.	755,0	11,0	7,0		3,0
10	753,0	11,0	7,5	Sud-Est.	753,0	12.0	10,0	id.	753,0	11,0	9,0	S. S.-E. t.-s.	752,5	11,0	8,0	S.-E. tr.-s.	3,0
11	751,0	11.0	8,0	id.	751,0	11,0	11,0	Est. tr.-s.	750,0	11.0	10,0	Sud-Est.	759,0	11,0	8,0		4,0
12	749,5	11,0	7,0	S.-E. tr.-s.	749,0	11,0	12,0	S.-E. tr.-s.	749,0	11,0	9,0	id.	749,0	11,0	7,0		2,0
13	750,0	11,0	4,0	Nord. tr.-s.	749,0	11,0	10,0	Sud tr.-s.	749,0	11,0	9,0	id.	749,0	11,0	6,5		0,0
14	759,0	11,0	4,0	N.-O. tr.-s.	750,0	11,0	9,5	N.-O. t.-s.	750,0	11,0	9,0	id.	750,0	11,0	7,0		2,0
15	750,0	11,0	7,5	Est.	751,0	11,0	10,0	Sud-Est.	752.0	11,0	9,5	Est Sud-Est.	753,0	11,0	8,0		5,0
16	754,0	11,0	4,5	N.-E. tr-sen	754,0	11,0	10,0	Est.	754,0	11,0	9,5	Est.	754,0	11,0	8,0		0,0
17	753,0	11,0	9,0	Est.	752,0	11,0	11,0	S.-E. ir.-s.	750,0	11,0	10,0	Est. tr.-scn.	749,0	11,0	9,0		5,0
18	746,0	11,0	9,0	S.-E. tr.-s.	745,0	11,0	11,0	id.	744,0	11,0	10,0	S.-E. tr.-s.	743,0	11,0	9,0	S.-E. tr.-s.	5,0
19	744,0	11,0	9,0	E. S.-E. t.-s.	744,0	11,0	11,5	S.-E. fort.	744,0	11,0	10,0	Est. fort.	744,0	11,0	9,0	Est. fort.	5,0
20	745,0	11,0	8,5	id.	745,0	11,5	10,0	Est. tr.-sen.	744,0	11,0	9,5	Est. tr.-sen.	744,0	11,0	9,0		5,5
21	744.0	11,0	8.5	N.-E. tr.-s.	743,0	11,0	10,5	id.	744,0	12,0	10,0	Est.	740,0	11,0	8,5		5,0
22	739,0	11,0	6,0	N.-O. tr.-s.	740,0	11,0	11,0	N.-O. tr.-s.	739,0	11,5	9.0	N.-O. fori.	739,0	11,0	7,0		2,5
23	731,0	11,0	7,9	S.-E.	732,0	11,0	10,5	N.-O. fort.	737,0	11,0	8,0	id.	738,0	11,0	7,0		6,0

24	739,0	11,0	6,0	S.-E. tr.-s.	735,0	11,0	10,0	Est. tr.-sens.	734,0	11,0	9,0	Est. tr.-sen.	733,0	11,0	6.0		1,0
25	733,0	11,0	5,0	N.-O. t.-s.	732,0	11,0	8,5	N.-O. tr.-s.	744,0	11,0	7.5	N.-O. tr.-s.	736,0	11,0	7,0	N.-O. fort.	0,0
26	740,0	11.0	6,0	id.	743,0	17,0	10,0	N.-O. fort.	745,0	11,0	8.0	id.	746,0	11,0	7,0	N.-O. tr.-s.	3,0
27	745,0	11,0	5,0	S.-E. t.-s.	742,0	17,0	11,0	N.-O. tr.-s.	742,0	11,0	8,5	id.	740,0	11,0	7,0		1,0
28	740,0	11,0	6,5	N.N.-O. t.-s.	740,0	11,0	12,0	N.-O. fort.	740,0	11,0	10,0	N.-O. fort.	744,0	11,0	6,5		2,0
29	747,0	11,0	2,0	S.-E. t.-s.	747,0	11,0	9,5	S.-E. tr.-s.	744,0	11,0	9,0	S.-E. tr.-s.	742,0	11,0	8,5		—1,0
30	733,0	11,0	6,0	N.-O. tr.-s.	738,0	11,0	13,5	N.-O. fort.	736,0	11,0	11,5	N.-O. tr.-s.	733,0	11,0	9,0		5,0
31	730,0	11,0	8,0	id.	731,0	11,0	12,5	id.	731,0	11,0	9,5	N.-O. fort.	733,0	11,0	7,5	N.-O. tr.-s.	5,0

Le 1er. Matin, serein ; midi, serein ; ap.-midi, serein ; soir, brumeux.
2. id. id. id. id.
3. Matin, couvert ; midi, il bruine ; ap.-midi, bruine ; soir, brui.
4. Matin, éclaircie ; midi, couvert ; ap.-m.. il pleut ; soir, couv.
5. Matin, pete pluie ; midi, nuages ; ap.-m., pe pluie ; soir, nuag.
6. Matin, serein ; midi, serein ; ap.-midi, serein ; soir, serein.
7. id. id. id. id.
8. id. id. id. id.
9. id. id. id. soir, voilé.
10. Matin, couv. ; midi, couv. ; ap.-midi, bruine ; soir, pet. pluie.
11. Matin, il pleut ; midi, couv. ; ap.-midi, nuageux ; soir, serein.
12. Matin, couv. ; midi, très-nuag. ap.-midi, nuag. ; soir, serein.
13. Matin, serein ; midi, serein ; ap.-midi, serein ; soir, serein.
14. Matin, serein ; midi, couv. ; ap.-midi, nuag. ; soir, brumeux.
15. Matin, couv. ; midi, couv ; ap.-midi, couv. ; soir, brumeux.
16. Matin, serein ; midi, q. nuag. ; ap.-midi, serein ; soir, serein.
17. Matin, couv. ; midi, nuageux ; ap.-midi, couv. ; soir, couv
18. Matin, couv. ; midi, couv. ; ap.-midi, couv. ; soir, presq. couv.

Le 19. Matin, tr-nuag. ; midi, couv. ; ap.-midi, il pleut ; soir, il pleut.
20. Matin, pet. pl ; midi, nuag. ; ap.-midi, gr. nuag. ; soir, couv.
21. Matin, qq nuag. ; midi, pe pl. ; ap.-midi, couv. ; soir, pe pl.
22. Matin, serein ; midi, serein ; ap. midi, serein ; soir, serein.
23. Matin, il vient de pleuv. ; midi, q. n. ; ap.-m., voilé : s, nuag.
Il a plu pendant la nuit du 22 au 23.
24. Matin, couv. ; midi, couv ; ap.-m., il pleut légert ; soir, ser.
A 4 heures du soir, grand orage avec un peu de grêle.
25. Matin, q. nuag. ; midi, nuag. ; ap.-midi, serein ; soir, serein.
26. Matin, serein ; midi, serein ; ap.-midi, serein ; soir, serein.
Grand vent pendant la nuit.
27. Matin, voilé ; midi, qq. nuages ; ap.-midi, nuag. ; soir, serein.
28. Matin, serein ; midi, serein ; ap.-midi, serein ; soir, serein.
29. Matin, voilé ; midi, très-voilé ; ap.-midi, couv. ; soir, couv.
30. Matin, serein ; midi, nuag. ; ap.-midi, nuag. ; soir, serein.
Grand vent pendant la nuit.
31. Matin, serein ; midi, serein ; ap.-midi, serein ; soir, serein.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1|2 du matin.. 744m,75
midi.................. 744m,50
4 heures 1|2 du soir..... 744m,70
19 heures du soir....... 744m,70

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1|2 du matin.... 11°,15
Midi.................... 11°,30
4 heures 1|2 du soir...... 11°,25
10 heures du soir....... 11°,20

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1|2 du matin... 6°,45
Midi.................. 10°,70
4 heures 1|2 du soir...... 9°,45
10 heures dn soir........ 7°,85

Observations météorologiques faites a Draguignan, en Février 1860, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin.				Midi.				4 heures 1/2 après midi.				9 heures 1/2 du soir.				Minimum de la journée.
	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	734,0	11,0	6,0	N.-O. tr.-s.	735,5	12,0	10,0	N.-O. tr.-s.	736,0	12,0	8,0	N.-O. t.-s.	736,0	12,0	5,0	Sud-Est.	2,0
2	735,0	11,0	5,0	N.-O. tr.s.	734,0	12,0	9,5	S.-S.-E.t.-s.	735,0	12,0	7,0	N.-O. tr.-s.	737,0	12,0	4,5		1,0
3	741,0	11,0	2,0	Sud-E. tr.-s.	742,0	12,0	8,0	S.-E. tr.-s.	744,0	12,0	7,0	S.-E. tr.-s.	746,0	12,0	5,0	S.-E. tr.-s.	—2,0
4	749,0	11,0	1,0	S.-E. tr.-s.	749,0	12,0	7,5	Sud. tr-s.	749,0	12,0	6,5	Sud-Est.	749,0	12,0	4,0		—2,5
5	748,0	11,0	—1,5	S.-E. tr.-s.	748,0	12,0	6,5	S. S.-E. t.-s.	748,0	12,0	6,5	Ouest tr.-s.	745,0	12,0	3,0		—5,0
6	742,0	11,0	0,0	N.-O. tr.-s.	740,0	12,0	11,0	N.-O. fort.	740,0	12,0	9,5	N.-O. fort.	740,0	12,0	7,0	N.-O. fort.	—5,0
7	745,0	11,0	5,0	N.-O. tr.-f.	745,0	12,0	10,0	N.-O. fort.	748,0	12,0	7,0	N.-O. tr.-s.	748,0	11,0	3,0		0,0
8	748,0	11,0	0,0	S.-E. tr -s.	748,0	12,0	8,5	S.-E. tr.-s.	746,0	12,0	6,0	S.-E. tr.-s.	743,0	11,0	3,0		—3,5
9	740,0	11,0	5,0	N.-O. tr.-s.	737,0	12,0	11,0	O.-N.-O. t.-s.	734,0	11,9	9,0	N.-O. tr.-s.	733,0	11,0	6,5		—1,0
10	729,0	10,0	6,0	N.-O. tr.-s.	727,0	11,0	9,5	N.-O. tr.-s.	729,0	11,0	8,0	N.-O. tr.-s.	729,0	11,0	6,0		0,0
11	732,0	10,0	1,0	Ouest tr.-s.	733,0	11,0	8,5	S.-O. tr.-s.	732,0	12,0	7,0	S.-E. tr.-s.	733,0	10,0	5,0		—3,0
12	734,0	10,0	2,0	S.-O. tr.-s.	734,0	11,0	7,0	Ouest tr.-s.	736,0	11,0	6,0	S.-O. tr.-s.	737,0	10,0	4,0		—1,0
13	737,0	10,0	0,0	S.-E. tr.-s.	738,0	11,0	6,5	Sud. tr.-s.	739,0	11,0	5,0	Sud-Est.	740,0	9,0	3,5		—4,5
14	741,0	9,0	0,0	S.-O. tr.-s.	743,0	9,0	6,0	S.-O. tr.-s.	746,0	9,0	6,0	Sud-Ouest.	743,0	9,0	2,0		—1,0
15	743,0	9,0	0,0	Sud-E.-tr.-s.	742,0	9,0	6,0	S.-E. tr.-s.	742,0	9,0	4,0	Sud-Est.	741,0	9,0	2,0		—4,0
16	738,0	9,0	—1,0	S.-O. tr.-s.	736,0	9,0	4,0	S.-S.-E. tr.s.	733,5	9,0	5,0	Est.	734,0	9,0	2,0		—5,0
17	735,0	8,0	2,0	Est.	737,0	8,0	5,5	Sud-Est.	739,0	8,0	5,5	S.-E. tr.-s.	742,0	8,0	2,5		—2,0
18	743,0	8,0	1,0	N. N.-E.	743,0	8,0	9,0	Sud.	743,0	8,0	8,0	O.-E. tr.-s.	745,0	8,0	2,0		—2,5
19	745,0	8,0	0,5	S.-E. tr.-s.	744,0	8,0	8,0	Sud-Est.	740,0	8,0	7,0	Sud-Est.	738,0	8,0	2,0		—3,0
20	734,0	8,0	—0,0	N.-O. tr.-s.	731,0	8,0	6,0	N.-O. fort.	728,0	8,0	4,5	N.-O. tr.-s.	724,0	8,0	2,0		—4,0
21	725,0	8,0	2,0	Ouest.	726,0	8,0	7,0	N. N.-E.	726,0	8,0	7,0	N.-N.-E. t.s.	728,0	8,0	1,0		—1,0
22	730,0	8,0	0,0	S.-E tr.-s.	732,0	8,0	5,0	S.-E. tr.-s.	735,0	8,0	5,0	N.-O. tr.-s.	735,5	8,0	0,0		—5,0
23	740,0	8,0	—1,0	S.-E. tr.-s.	741,0	8,0	6,0	S.-E. tr.-s.	743,0	8,0	5,0	S.-E. tr.-s.	745,0	8,0	1,0		—4,5

24	747,0	8,0	0,0	N.N.-O. t.-s.	748,0	8,0	8,0	S.-O. tr.-s.	749,0	8,0	6,0	Sud-Est.	750,0	8,0	2,0		—3,0
25	752,0	8,0	3,0	S.-E. tr.-s.	752,0	8,0	12,0	O.-N.-O. t.-s.	751,0	8,0	7,0	N.-O. tr.-s.	751,0	8,0	7,0		—2,0
26	7,520	8,0	3,0	O.-N.-O. t.-s.	751,0	10,0	12,5	Ouest tr.-s.	750,0	10,0	10,0	S.-O. tr.-s.	749,0	10,0	7,5		1,0
27	742,0	10,0	8,0	N.-O. tr.-s.	741,0	11,0	13,0	N.-O. tr.-s.	741,0	10,0	10,0	N.-O. tr.-s.	743,0	10,0	8,5	N.-O. tr.-fort	3,0
28	745,0	10,0	7,0	N.-N.-O. t.-s.	745.0	11,0	13,0	id.	745,0	11,0	11,0	N.-O. fort.	745,0	10,0	8,5		3,0
29																	

Le 1er Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, très nuag.
2. Matin, couvert; midi, couvert; ap.-midi, qq. nuag.; soir, nuag.
3. id. id. ap.-midi, nuag.; soir, serein.
4. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
5. id. id. id. id.
6. Matin, voilé; id. id. id.
Grand mistral jour et nuit
7. Matin, serein; id. id. id.
8. id. id. id. id.
9. Matin, voilé; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, nuag.
10. Matin, nuag.; midi, couvert.; ap.-midi, pluie et pet. neig.; soir, couvert. Grande pluie dans l'aprés-midi.
11. Matin, nuag.; midi, couvert; ap.-m., qq. nuag; soir, tr.-nuag.
12. Matin, il neige; midi, tr.-nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
13. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, couvert.
14. Matin, il neige; midi, serein; ap.-midi, qq.nuag.; soir, serein.
Il a neige pendant la nuit et jusqu'à 9 h. du mat.
15. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
16. id. id. ap.-midi, qq. nuag.; soir, il vient de neiger. Neige de 1 à 10 h. du soir.
17. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, p. pluie; soir, serein.
Il y a neige un peu dans la journée.
18. Matin, serein; midi serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
Belle journée.
19. id. id. id. id.
20. Matin, voilé; midi, couvert. ap.-midi, serein; soir, nuag.
Giboulée dans l'aprés-midi.
21. Matin, couvert; midi, couvert; ap.-midi, nuag; soir, serein.
Il est tombé assez de neige pendant la nuit.
22. Matin, serein; midi, la neige commence à tomber; ap.-midi, couv.; soir, ser. La neige ess tombée pendant 2 heures.
23. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
24. id. id. ad.-midi, tr.-nuag.; id.
25. id. midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, nuag.
26. id. midi, qq. nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, nuag.
27. Matin, couvert; midi, il bruine;; ap.-midi, qq. gouttes; soir. serein.
28. Matin, serein; midi, serein ap.-midi, serein; soir serein.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1/2 du matin..	739m,80
Midi	740m,10
4 heures 1/2 après midi.	740m,30
10 heures du soir.....	740m,40

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1/2 du matin...	9°,50
Midi................	10°,50
4 heures 1/2 après midi..	10°,00
10 heures du soir.......	8°,70

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1/2 du matin..	2°,00
Midi.................	10°,20
4 heures 1/2 après midi..	7°,00
10 heures du soir......	3°,80

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Mars 1860, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre).

Jours du mois.	7 HEURES 1/2 DU MATIN. Hauteur du baromètre.*	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	MIDI. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	4 HEURES 1/2 DU SOIR. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	10 HEURES DU SOIR. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Minimum de la journée.
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	746,0	12,0	8,0	S.-S.-E.	746,0	13,0	14,6	Sud tr.-s.	747,0	13,0	12,0	Sud-Est.	748,0	13,0	7,0		2,0
2	748,0	12,0	7,0	Sud-Ouest.	748,0	13,0	15,0	S.-O. tr.-s.	749,0	13,0	13,5	S.-E. tr.-s.	751,0	13,0	7,0		4,0
3	752,0	13,0	7,0	S.-E. tr.-s.	750,0	13,0	14,5	id.	751,0	13,0	13,0	E.-S.-E. t.-s.	752,0	13,0	8,0		3,0
4	753,0	13,0	6,0	Sud-Est.	753,0	14,0	14,5	id.	751,0	13,0	13,0	N.-O. tr.-s.	751,0	13,0	7,0		2,0
5	746,0	13,0	6,0	N.-O. fort.	744,0	14,0	14,0	N.-O. fort.	743,0	13,0	10,0	N.-O. fort.	747,0	13,0	6,5	N.-O. tr.-s.	2,0
6	747,0	13,0	7,0	N.-N.-O fort.	746,0	14,0	12,5	N.-N.-O. f.	747,0	13,0	10,0	N.-O. tr.-s.	748,0	13,0	7,0		2,5
7	746,0	12,0	2,0	Nord-Est.	743,0	13,0	12,0	N.-O. tr.-s.	742,0	13,0	10,0	N.-O. fort.	741,0	13,0	6,0		—2,0
8	737,0	12,0	7,0	S.-E. tr.-s.	736,0	13,0	8,5	S.-E. tr.-s.	734,0	12,0	7,0	S.E. tr.-s.	733,0	12,0	5,0		1,5
9	731,0	12,0	1,0	N.-O. tr.-s.	731,0	12,0	5,0	id.	734,0	12,0	5,5	Sud-Ouest.	735,0	11,0	2,0		—3,0
10	735,0	11,0	—1,0	Nord-Ouest.	736,0	12,0	8,0	N.-O. tr.-s.	737,0	11,0	5,0	Nord-Ouest.	738,0	11,0	0,0		—6,0
11	739,0	11,0	—1,0	Ouest tr.-s.	748,0	11,0	9,0	S.-E. tr.-s.	739,0	11,0	5,0	Sud-Ouest.	739,0	11,0	1,0		—6,0
12	739,0	10,0	4,0	Est tr.-s.	739,0	10,0	6,0	id.	738,0	10,0	5,0	S.-E. tr.-s.	739,0	10,0	4,0		—2,0
13	737,0	10,0	2,0	Est.	736,0	10,0	7,0	Est tr.-s.	737,0	10,0	6,5	Est tr.-sens.	738,0	10,0	5,0		0,0
14	736,0	10,0	7,0	O.N.-O. t.-s.	736,0	10,0	10,0	N.-O. tr.-s.	735,0	10,0	7,0	Nord-Ouest.	735,0	10,0	4,0		0,0
15	734,0	10,0	7,0	Est tr.-s.	734,0	10,0	10,0	S.-E. tr.-s.	736,0	10,0	9,0	Sud-Est.	736,0	10,0	6,0		0,0
16	737,0	10,0	7,0	Ouest tr.-s.	738,0	11,0	12,5	Ouest tr.-s.	740,0	11,0	11,5	Ouest. tr.-s.	742,0	10,6	5,0		1,5
17	746,0	10,0	4,0	id.	747,0	11,0	13,0	S.-O. tr.-s.	749,0	11,0	10,5	S.-E. tr.-s	749,0	10,0	5,0		2,0
18	750,0	10,0	4,0	Nord tr.-s.	750,0	12,0	13,0	Sud.	750,0	12,0	11,0	Sud.	750,0	11,0	6,5		—2,0
19	749,0	11,0	7,0	Nord.	748,5	13,0	14,5	S.-E. tr.-sen.	749,0	12,0	12,5	S.-E. tr.-s.	750,0	11,0	7,0		—2,0
20	752,0	11,0	8,5	N.-O. tr.-s.	753,0	13,0	15,0	Sud tr.-s.	753,0	12,0	13,0	Est tr.-s.	752,0	11,0	8,0		0,0
21	751,0	11,0	9,5	N.-E. tr.-s.	752,0	13,0	16,0	S.-O. tr.-s.	750,0	12,0	14,0	N.-O. tr.-s.	749,0	11,0	1,00		1,0
22	746,0	11,0	7,0	N.-O. tr.-s.	745,0	14,0	16,5	Ouest. fort.	744,0	14,0	15,5	N.-O. fort.	744,0	12,0	9,0	Nord-Ouest.	4,0
23	746,0	13,0	8,0	Sud-Est.	746,0	14,0	15,5	Sud.	746,0	14,0	14,0	S.-E. fort.	745,0	12,0	8,0		2,5

24	742,0	13,0	9,0	S. S.-O. tr.-s.	740,0	13,0	12,0	Ouest.	739,0	13,0	13,0	Nord-Ouest.	740,0	13,0	11,0	N.-O. tr.-s.	3
25	735,0	13,0	10,0	N.-O. tr.-s.	735,5	13,0	12,5	N.-O. fort.	735,0	13,0	11,5	N.-O. tr.-s.	737,0	13,0	7,0		4
26	739,0	13,0	9,0	id.	740,0	13,0	14,0	id	741,0	13,0	12,0	N.-O. fort.	741,0	13,0	7,0		3
27	742,0	13,0	9,0	N.-O. fort.	742,0	13,0	12,0	id.	742,0	13,0	13,0	N.-O. tr.-s.	742,0	13,0	10,0	N.-O. tr.-s.	4
28	743,0	13,0	10,0	N.-O. tr.-s.	743,0	14,0	19,0	N.-O. tr.-s.	743,0	14,0	15,0	S.-E. tr -s.	743,0	14,0	10,5		4,5
29	743,0	14,0	10,0	S.-E. tr.s.	742,0	14,0	16,0	S.-E. tr.-s.	740,0	14,0	15,0	id.	739,0	14,0	11,0		5
30	737,0	13,0	10,5	Est tr.-s.	735,0	14,0	19,0	id.	736,0	14,0	16,5	id.	736,0	14,0	11,0		6
31	737,0	13,0	10,5	S.-E. tr.-s.	738,0	15,0	19,0	id.	738,5	15,0	16,0	id.	738,0	15,0	11,0		5

Le 1er. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, tr.-nuag.
2. id. id. ap.-midi, nuag.; id. serein.
3. id. midi, beau; ap.-midi, qq. nuag.; soir, qq. nuag.
4. id. midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
5. id. id. id. id.
6. id. id. id. id.
7. Matin, un peu voilé; midi, voilé; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
8. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-m., nuag.; soir, nuag.
9. id. midi, couv.; ap.-mid, serein; soir, serein. Il est tombé quelques petits flocons de neige de 9 à 11 h. du m.
10. Matin, serein; midi, serein; id. id.
11. id. midi, tr.-nuag.; ap.-midi, couv.; soir, serein.
12. Matin, nuag.; midi, couv.; ap.-m., couv..; soir, nuag.
13. Matin, il pleut; midi, il a plu jusq. pr.; ap.-midi, pet. pluie; soir, qq. nuag.
14. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
15. Matin, pluie fine, midi, pet. pl.; ap.-midi, serein; soir, couv.

Journée très variable.
16. Matin, nuag. midi, serein; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
17. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
18. id. id. id. id.
19. Matin, beau; midi, nuag.; ap.-midi, velléité de pl.; soir, ser.
20. Matin, beau; midi, beau; ap.-midi, beau; soir, serein.
21. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
22. Matin, beau; midi, serein; ap.-midi, qq. naga.; soir, serein.
23. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
24. Matin, pet. pluie; midi, pluv.; ap.-midi, nuag.; soir, couv.
25. Matin, le ciel se c;. m., cou.; ap.-m. le c. se rassér.; soir, ser.
26. Matin, beau; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
27. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
28. Matin, beau; midi, beau; ap.-midi, serein; soir, serein.
29. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, tr.-nuag.; soir, serein.
30. Matin, nuag.; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
31. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, nuag.

MOYENNES DU

PRESSION.

7 heures 1/2 du matin..	742m,60
Midi................	742m,30
4 heures 1/2 après midi.	741m,70
10 heures du soir......	742m,50

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1/2 du matin...	11°,50
Midi..................	13°,00
4 heures 1/2 après midi..	13°,00
10 heures du soir.......	12°,00

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1/2 du matin..	6°,50
Midi................	13°,00
4 heures 1/2 après midi..	11°,00
10 heures du soir.......	7°,00

A. M. A.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.

GÉOLOGIE.

(Suite.)

TERRAIN SECONDAIRE.

TERRAIN PERMIEN.

Tous les géologues admettent que, sauf quelques rares discordances, occasionnées par une perturbation géologique, l'étage permien a succédé régulièrement au terrain carbonifère et qu'il repose sur le terrain houiller. Celui-ci occupe la partie supérieure du terrain de transition et sert lui-même de base au terrain secondaire.

La ville de Perm en Russie où ce dépôt est très développé et sert de type, lui a donné son nom.

L'on compte trois étages distincts classés, en suivant l'ordre de superposition :

Le *Pséphite*, ou nouveau grès rouge à la base; puis le *Zechstein* au milieu et le *Grès Vosgien* au dessus des deux autres.

L'étage des pséphites (*grès rouge*, *grès rouges moyens* de divers géologues, *Todtliegende* des Allemands, *formation psammérythrique*) se compose d'une roche presque toujours rougeâtre formée d'un conglomérat porphyrique plus ou moins décomposé, à grains anguleux, passant au grès. Il contient très peu de fossiles et se trouve dans les Vosges.

Celui du Zechstein (syn. *calcaire alpin; calcaire magnésien calcaire pénéen* ou *permien*, *formation magnésifère*), est composé de calcaire magnésien, de calcaire argilifère et de calcaire bitumineux noirâtre caractérisé par une odeur fétide qu'il répand par le frottement. Cet étage, qui renferme des reptiles sauriens, des poissons, des mollusques, des radiaires et quelques végétaux, est très sujet à manquer et il est à peine représenté en France.

L'étage du grès vosgien (syn. *grès des Vosges; grès rouge supérieur* de divers géologues; partie des *grès bigarrés*) est composé de grès quartzeux à grains plus ou moins gros ordinairement friables, souvent colorés en rouge par l'oxide de fer. Il contient par fois quelques pailletes de mica et quelques parcelles de feldspath plus ou moins décomposé. Ce grès est agglutiné par un ciment siliceux ou argileux.

Ce grès a tiré son nom des Vosges où il est très développé et dont il occupe la partie septentrionale. Il ne renferme que rarement des débris de végétaux.

Des considérations géologiques ont permis à de savants géologues de séparer le grès des Vosges, des grès rouges et du zeschstein; d'autres, le réunissent au grès bigarré à cause de leur intime liaison.

Ces trois étages dont le terrain permien est composé n'ont pas de représentant dans le département.

APPENDICE.

Pour suivre l'ordre chronologique des terrains conformément au tableau que nous avons donné, nous devrions placer le terrain du trias, immédiatement après le terrain permien. Mais nous revenons sur cette formation comme appendice et comme complément de notre travail sur les porphyres (1) à cause de leur rapport avec les conglomérats et les grès bigarrés. La position séparative de ces derniers entre les terrains primitifs et les terrains secondaires, leur importance et leur développement dans le département sont si considérables que nous croyons devoir donner quelques détails sur l'histoire de ces dépôts qui ont été explorés avec soin par MM. E. de Beaumont et Dufrenoy, M. Coquand et M. le Comte H. de Villeneuve-Flayosc. Nous n'avons rien de mieux à faire que de citer les extraits suivants puisés dans l'explication de la carte Géologique de la France, tome 1er, par MM. E. de Beaumont et Dufrenoy.

(1) Ce nouveau travail sur les porphyres me rappelle qu'en 1847, j'ai donné une notice sur les porphyres et les granites du département inserée dans le bulletin de la Société d'agriculture et de commerce du Var. J'avais alors pour but d'attirer l'attention des gens de l'art sur ces roches et sur les porphyres bleus des Caux surtout parce qu'il était alors question d'élever à Napoléon 1er le magnifique tombeau que l'on voit aujourd'hui aux invalides. Un prisme carré de 35 centimètres de côté de ce porphyre, terminé par une pyramide quadrangulaire taillée et polie sur une de ses faces a été déposée à cette époque à la bibliothèque de la ville.

La belle colonne de St-Grégoire de l'église de St-Pierre, celle du palais Quirinal de la place de Monte-Cavallo, une troisième du Vatican à Rome dont nous avons déjà parlé dans le 2e volume du bulletin, considérées comme un porphyre égyptien ont été reconnus par M. Texier tout à-fait identiques au porphyre bleu des Caux. de Saint-Raphaël, d'où il a été extrait par les Romains qui ont exploré ces carrières.

« Le porphyre quartzifère a fait érruption à travers le « Gneiss qui forme la base de l'Estérel et pénètre même le terrain « houiller. Il existe un filon de porphyre dans le Gneiss près « du pont sur lequel la route de Fréjus à Cannes traverse le « torrent au sud-ouest de la Napoule. Près du contact le Gneiss « a une teinte verte, il est décomposé et friable.

« Les formes prismatiques, la structure tabulaire, rubanée « et schistoïde qu'il prend souvent, sont une preuve du « phénomène éruptif.

« La structure brèchiforme qu'il affecte aussi, sa liaison « avec des conglomérats porphyriques sont encore des traces des « phénomènes d'éruption.

« Le porphyre rouge au nord d'Agay est adossé à un con- « glomérat porphyrique.

« En remontant la vallée du Reyran, on rencontre à quelque « distance de Fréjus, un conglomérat porphyrique qui se « change bientôt en un porphyre rouge quartzifère de couleur « violacée presque compacte et contenant seulement un petit « nombre de cristaux, de feldspath et de grains de quartz.

« Entre Fréjus et l'Estérel, près de la maison dite des *Dar- « boussières*, on observe un porphyre rouge quartzifère qui re- « pose sur un conglomérat porphyrique composé de fragments « de porphyre enveloppés de menus débris de la même roche. « Ce conglomérat s'appuie lui-même sur un grès rougeâtre qui, « dans la partie supérieure, prend une couleur verte assez pro- « noncée.

« En descendant de l'Estérel au pont de l'Argentière, sur la « route de Fréjus à Antibes, on voit dans le même grès rou- « geâtre une faille remplie par une brèche porphyrique assez « compacte, passant à un porphyre brèchiforme dont l'origine « éruptive, ressort de la circonstance même de son gisement en « forme de filon. Ce grès rougeâtre qui forme ici différents lam-

« beaux sur la surface du Gneiss est lui-même assez grossier et « semble formé d'éléments porphyriques. Saussure avait déjà « remarqué qu'en montant de *Minelle*, poste de la Napoule, « vers l'Estérel, on trouve des grès rougeâtres mêlés de tâches « vertes et que ces grès sont composés si exclusivement de sa- « ble porphyrique et de débris de porphyre, que l'on a de la peine « à décider si ce n'est pas un porphyre tendre qui tombe en dé- « composition.

« Le grès dont il s'agit se compose, en effet de grains de « quartz, de fragments de cristaux de feldspath plus ou moins « décomposés, réunis par un ciment argileux qui est dû au même « feldspath complètement décomposé. La couleur en est rou- « geâtre, bleuâtre ou marbrée de ces deux nuances. Quelques « paillettes de Mica y sont déssiminées. Le grain de cette roche « devient assez fin quelquefois.

« Ce système de grès enveloppe généralement la base des « montagnes porphyriques et on voit des masses de porphyre, « sans doute les dernières qui soient venues au jour, le recou- « vrir ou s'y enchevêtrer d'une manière compliquée : circons- « tance qui permet de conclure que les masses de porphyre les « plus proéminentes de l'Estérel sont d'une origine postérieure « aux grès rougeâtres qu'elles percent et sur lesquels elles s'é- « tendent en divers endroits

« La route qui descend de l'Estérel à Fréjus est tracée dans « la plus grande partie de sa longueur, sur un grès à grains « fins, schisteux, rougeâtre ou gris en couches inclinées ; tout « le terrain entre Saint-Raphaël et le port d'Agay est formé par « un grès schistoïde d'un rouge amarante plus ou moins foncé, « souvent bariolé de gris bleuâtre. Ce grès qui contient en « quelques points, de petites couches d'un calcaire gris cristal- « lin est percé et recouvert ça et là par les porphyres, ainsi

« qu'il a été dit ci-dessus. Il est en outre traversé par des filons
« de Mélaphyres.

« Ces déductions sont confirmées par une observation de
« M. Coquand, qui dans la commune de Montauroux a recueilli
« des échantillons de porphyre empâtant des fragments de grès
« bigarré, auquel la chaleur avait fait subir des transformations
« particulières.

« Les grès dont nous parlons n'en sont pas moins postérieurs
« à d'autres porphyres semblables, auxquels ils doivent une
« partie de leurs éléments. Seulement, il résulte de cette ré-
« union de circonstances, que les éruptions porphyriques ont
« eu lieu successivement pendant la période de la formation du
« grès bigarré et que certaines couches du grès doivent être
« contemporaines de certaines masses de porphyres.

« Cette relation se manifeste surtout avec la plus grande évi-
« dence à Roquebrune.

Aux détails qui précèdent, nous croyons devoir ajouter l'histoire des conglomérats si habilement traitée par M. Elie de Beaumont et citer ici textuellement le passage qui se rapporte au gisement classique de Roquebrune, que M. Coquand a inséré en entier dans la description des terrains primaires et ignés du Var, et dont les conséquences théoriques s'appliquent à d'autres localités de l'Estérel.

« Roquebrune, doit son nom aux rochers d'un brun rougeâ-
« tre au pied desquels il est situé. Ces rochers, quoique situés
« au midi de la rivière d'Argens présentent encore les caractères
« anfractueux des crêtes de l'Estérel et du Cap Roux, ce qui
« forme une exception et un contraste remarquable; car, toutes
« les montagnes et les collines du groupe des Maures ont géné-
« ralement des contours arrondis.

« Ces rochers sont dus à une série de phénomènes dans les-
« quels se dévoile le mécanisme de l'origine du grès bigarré. Le

« porphyre et le grès s'y lient entre eux par l'intermédiaire
« d'un conglomérat très grossier qui, étant en même temps
« très solide, forme la montagne dentelée de Roquebrune.

« Le porphyre est quartzifère, d'un rouge amarante souvent
« assez pâle, presque compacte, ne contenant qu'un petit
« nombre de grains de quartz, de cristaux et de feldspath. Ce
« porphyre s'observe surtout près de Valaye, au pied méri-
« dional des rochers de Roquebrune. Il est très dur, mais extrê-
« mement fendillé, ce qui l'empêche de former de rochers sail-
« lants. Il occupe une zone qui le dessine en blanc sur la surface
« du terrain, et qui paraît se diriger presque exactement de
« l'O. à l'E., de manière que son prolongement passerait à peu
« près par les collines porphyriques d'Agay et de Boulouris. A
« une petite distance de l'affleurement du porphyre, on trouve
« en place un conglomérat peu solide qui ne forme pas non
« plus de rochers.

« Ce conglomérat est formé de débris porphyriques et gra-
« nitiques au milieu desquels sont empâtés des fragments de
« granite rougeâtre. Il s'étend jusqu'au pied des rochers de
« Roquebrune, qui sont eux-mêmes formés par un conglomé-
« rat porphyrique et granitique très grossier, mais très dur,
« disposé en grosses couches plongeant légèrement vers le N. et
« traversé par des fentes verticales qui, en quelques points,
« sont assez bien disposées pour les diviser en prismes parfois
« presque réguliers.

« Les fragments de granite et de porphyre que renferme ce
« conglomérat varient de grosseur, depuis le volume d'un grain
« de sable jusqu'à près d'un mètre de diamètre.

« Ceux de granite présentent plusieurs variétés de cette ro-
« che. Le feldspath y est généralement rougeâtre, et le mica y
« est vert par un commencement de décomposition. Le grain y
« est variable et le granite est quelquefois porphyroïde. Les

« fragments de porphyre quartzifère appartiennent aux variétés
« les plus ordinaires.

« Les angles de tous ces fragments sont, en général, plus ou « moins arrondis, ce qui annonce qu'ils ont frotté les uns con- « tre les autres. Les plus gros sont enveloppés par un ciment « dans la composition duquel entrent les plus petits, cimen- « tés eux-mêmes par un agrégat composé des éléments triturés « du granite et du porphyre. Ces éléments plus ou moins res- « soudés ensemble constituent une roche qui, au premier « abord, ressemble à un granite porphyroïde : Il faut de l'at- « tention pour l'en distinguer. C'est, pour ainsi dire, un granite « régénéré.

« La solidité de ce conglomérat est due, suivant toute ap- « parence, à une cause fort analogue à celle qui a produit la « cristallisation du granite lui-même, c'est-à-dire, à une demi- « fusion résultant de l'action de la chaleur. Cette chaleur serait « provenue des phénomènes qui ont accompagné les éruptions « porphyriques et les fentes verticales qui divisent en prismes « grossiers les parties les plus solides du conglomérat, seraient « l'effet du retrait qui aurait accompagné le refroidissement. « Il paraît aussi très vraisemblable que les matériaux dont le « conglomérat se compose ont été amenés à la surface de la « terre par les éruptions porphyriques, et même par l'éruption « de la masse du porphyre qu'on voit affleurer près du village, « au pied méridional des rochers de Roquebrune. Lors de l'é- « ruption de ce porphyre, les parties refroidies les premières « se seraient concassées et broyées. Le porphyre, en faisant « éruption, aurait traversé des masses de granite dont il aurait « poussé devant lui de nombreux débris pêle-mêle avec les dé- « bris porphyriques. En effet, le granite renfermé dans le con- « glomérat ressemble à quelques unes des variétés qui, dans le « massif des Maures, s'insinuent dans le gneiss et en forment

« peut-être le support. Toutefois, c'est le gneiss qui, vers le S., « borde immédiatement l'affleurement du porphyre; de sorte « que, si les fragments granitiques enveloppés dans le conglo- « mérat n'avaient pas été amenés des profondeurs de la terre, « il faudrait qu'ils eussent été charriés d'une grande distance, « ce que rien ne conduit à supposer.

« Les indices de stratification que présentent même les par- « ties les plus grossières du conglomérat, annoncent que les « phénomènes éruptifs les ont vomis dans le fond d'une mer « dont les eaux les ont immédiatement agités et étendus. Cette « agitation a dû naturellement entraîner au loin une partie des « mêmes débris, en laissant les plus gros près du théâtre de « l'éruption. La structure des rochers de Roquebrune est d'ac- « cord avec cette supposition.

« Les couches dont ils se composent, s'inclinent légèrement « en s'avançant vers le N., et en même temps elles deviennent « de plus en plus nombreuses et de plus en plus nettes. Elles « passent par degrès à des grès rougeâtres, identiques avec tous « ceux des pentes de l'Estérel. Ces grès forment les escarpe- « ments par lesquels le massif de Roquebrune se termine sur « la rive méridionale de l'Argens. Ils ne contiennent plus « ça et là que quelques fragments peu nombreux de porphyre « ou de granite, qui attestent leur liaison intime avec les con- « glomérats grossiers de l'escarpement méridional et de la crête « culminante. On rencontre encore d'autres conglomérats sur « le chemin de Saint-Raphaël à Agay, entre le littoral et le quar- « tier du Defends. »

Sans être aussi déchiquetés que ceux de la crête principale, les rochers qui terminent le massif de Roquebrune, au bord de la vallée d'Argens, offrent encore beaucoup d'anfractuosités, de failles profondes et même des cavernes plus ou moins étendues. On y remarque surtout, la caverne de *N.-D.-de-la-Roque* située

dans le territoire du Muy. Cette grotte qui est une cavité profondément creusée dans le grès, est l'objet d'une sorte de pèlerinage. Elle est longue, étroite, obscure et irrégulière dans son développement. Elle est tellement rétrécie sur un point élevé (*le saint trou*) auquel on n'arrive qu'avec peine en s'accrochant des pieds et des mains. Il n'est pas possible à tout le monde de le franchir; il est même dangereux pour quelques personnes d'en tenter le passage, il serait à désirer que ce passage, fut agrandi ou qu'il fut complètement muré. Au sortir de la grotte on trouve une petite vallée qui entame le massif de la montagne.

Le site de la chapelle de N.-D. entre le Muy et Roquebrune, en face du Puget, sur la rive droite du fleuve, offre un paysage des plus intéressants et des plus pittoresques par les accidents nombreux de ses rochers et par le contraste surtout de la magnifique végétation de la vallée d'Argens d'un côté, et des roches noires entièrement dénudées de la montagne de Roquebrune, de l'autre.

Je ne puis résister au désir de citer ici la description remarquable que M. Coquand a donnée d'un autre site, du terrain qui nous occupe et bien pittoresque aussi, des environs de *Notre-Dame* et du torrent de *Pennafort* et celui d'*Endre* (*Endelos*), au nord du château-d'Esclans (Les Clans), localités que j'ai parcourues en 1842 avec ce savant géologue et M. Diday, ingénieur en chef des mines, ainsi que celles des environs de Notre-Dame du Muy, déjà citée. (Voir la description des terrains primaires et ignés du Var, par M. H. Coquand).

« Au confluent des deux torrents d'Endre et de Pennafort, on
« est obligé pour gagner la chapelle de Notre-Dame, de s'enga-
« ger dans les défilés d'une gorge profonde obstruée par des blocs
« volumineux tombés des précipices formés de chaque côté par
« les murailles porphyriques qui, coupées à pic et dentelées de la

« manière la plus sauvage et la plus pittoresque, s'élèvent à la
« hauteur de plusieurs centaines de mètres. L'œil suit avec admi-
« ration les contours de ce paysage où le ciel n'apparaît qu'à tra-
« vers les profondes découpures de roches noirâtres. Quelques
« pins se sont accrochés aux anfractuosités et leur physionomie
« sauvage ajoute encore à l'effet d'un tableau, dont les détails
« vous saisissent d'autant plus vivement, que rien dans les alen-
« tours ne vous prépare à un spectacle si majestueux. Les mu-
« railles qui encaissent le torrent de Pennafort sont traversées
« par des rainures profondes, toutes parallèles entre elles, qui
« les divisent en longs prismes irréguliers dont la disposition
« rappelle les colonnes basattiques. »

Les couches de grès rougeâtres de l'extrémité septentrionale des rochers de Roquebrune, reparaissent en face de l'autre côté de la vallée d'Argens, rive gauche, sur la route de Fréjus et de Vidauban, entre Vaucouleurs et le Muy ; on en observe de diverses variétés et d'un gris blanchâtre, surtout sur une certaine étendue et toujours avec les mêmes éléments.

On poursuit encore ces grès sur la pente méridionale du massif porphyrique de la colle de Rouit. Ceux-ci en quelques points, sont un peu plus grossiers et ils renferment alors des fragments de porphyres. Dans cet état ils passent à un tuf de porphyre quartzifère stratifié par les eaux. En se prolongeant ils se fondent complètement dans le système des grès bigarrés.

Le porphyre quartzifère se montre dans une foule de points de la ceinture extérieure des maures, toujours en contact avec le grès bigarré à travers lequel il pointe sur des espaces peu étendus. On le voit, à la sortie de Vidauban, sur la route de Draguignan, entièrement lié aux grès rougeâtres par l'intermédiaire des conglomérats. Ce porphyre contient de nombreux cristaux d'un albite nacré, dont l'éclat rappelle celui de l'albite du porphyre de l'hôte du bois, dans les Vosges. Celui que l'on trouve

roulé dans le Reyran, entre Bagnols et Fréjus, offre des cristaux de Labradorite remarquables par leurs reflets vifs et changeants, bleus, rouges, verts de différentes nuances.

La rivière d'Aille, au confluent du torrent de la Miquelette, au-dessous du pont, route de Vidauban à la Garde-Freinet, coule dans un porphyre rouge quartzifère qui a quelquefois une structure fragmentaire tabulaire.

Sur le chemin de Cuers à Hyères, à la hauteur du canton de *Laugas*, M. E. de Beaumont a observé de nombreux blocs de porphyre quartzifère à pâte verte; mais il ajoute qu'il n'a pas trouvé le porphyre en place.

DOUBLIER.

(*A continuer.*)

ÉTUDE

SUR L'ORIGINE DU DIAMANT.

QU'EST-CE QUE LE DIAMANT?

M. de Morveau, sans doute sur les données de Pline, présume que c'est une eau pure solidifiée. Selon Wallerius le diamant est une pierre-gemme très limpide, transparente, la plus dure de toutes les pierres connues et qui, réduite en poussière, tire sur le noir. *Gemma pellucidissima*, *omnium durissima*, *pulverisata nigrescens*, *adamas*. Cronstedt se borne à l'appeler *adamas-gemma*. Un Allemand, M. Borne, dans son *lithophilacium bornianum* croit le définir en l'appelant *quartzum nobile pellucidissimum*, *solidissimum*, *album*, quartz précieux, très-transparent, très-solide et blanc.

Linnée, le désigne sous le nom d'*alumen lapidosum, pellucidissimum*, *solidissimum*, *hyalinum*, lorsqu'il se présente sous la forme octaèdre. Et nous faisons grâce au lecteur, des définitions de Démeste, de Scopoli, de Cappeller, de Tavernier et de Woltersdoff....... Elles rentrent les unes dans les autres, sans guère différencier entre elles. N'ayons garde de confondre les caractères extérieurs avec les qualités essentielles constitutives : les caractères physiques ne nous apprennent rien sur la nature de ce précieux minéral.

Il serait aussi d'un médiocre intérêt de connaître ce que nous rapporte le naturaliste romain sur les vertus sympathiques

et antipathiques des diamants, de leur dissolution dans le sang de bouc et de la propriété qu'ils ont de détruire l'action de l'aimant sur le fer. Bergman ayant rangé le diamant parmi les corps combustibles, Hœpfner fit remarquer que la disparition de ce minéral pourrait n'être qu'une volatilisation. Cette remarque n'a aucune portée, selon nous. Bergman, expérience faite, finit par s'exprimer ainsi : l'action quoique très-lente de l'alcali sur le diamant, indique assez qu'il contient une terre vitrifiable, mais singulièrement masquée et déguisée. Les précipités ont donné une terre dissoluble dans les acides. Là-dessus Delamétrie se livre aux réflexions suivantes : « On pourrait présumer que c'est un acide analogue aux acides métalliques et qui est combiné avec la terre quartzeuse. Cet acide pourrait être combustible en se révivifiant au grand feu, ou être volatil. La terre quartzeuse dégagée de cet acide, serait soluble dans les autres acides. » Écoutons Saussure (1): le diamant ne fond pas, parce qu'il est combustible ou volatil au degré de chaleur qui pourrait le fondre ; mais sa combustion est accompagnée de bouillonnement.

Buffon, toujours hardi dans ses hypothèses, prétendait que le diamant et les pierres précieuses, n'ont pu tirer leur origine que de la terre *végétale* et *limoneuse*. Cette opinion trouve sa réfutation dans les principes du même savant D'après lui, les pierres conservent toujours les traces des substances du milieu desquelles elles ont pris naissance. Or, pas de terre limoneuse sans alumine ; eh bien ! le diamant n'en offre aucun vestige, puisque c'est du carbone pur, tandis que réellement les pierres dites *orientales* ne sont que de l'alumine cristallisée avec mélange d'oxide métallique ; si l'on excepte pourtant le corindon blanc qui est de l'alumine pure, cristallisée en rhomboëdre.

(1) Journal de physique, 1785.

S'il faut en croire un savant que nous regrettons tous, M. d'Orbigny, « le diamant n'est vraisemblablement que le résultat d'une transformation cristalline de débris végétaux, formant les premiers dépôts charbonneux. »

Nous sommes bien disposé à admettre que ce soit là le résultat d'une transformation cristalline; mais nous nous refusons à reconnaître dans les végétaux, la matière *originaire*, intégrante, élémentaire dont la métamorphose donne cette gemme précieuse. Et pourquoi les mines houillères ne sont pas plutôt riches en diamants que les entrailles d'un rocher ou les amas sablonneux dans les terrains d'alluvion? Rien d'ailleurs n'accuse l'existence des végétaux dans le voisinage du diamant. Il n'en est pas ainsi des autres pierres-gemmes; et nous concevons que les opales, les calcédoines, les agathes, les topazes, les émeraudes qui gisent au sein de la matière siliceuse ou non loin de la substance mère, n'en soient que des modifications plus ou moins oxidées.

Si profond que soit notre respect pour M. d'Orbigny, nous nous croyons autorisé par la raison et l'expérience, à ne pas adhérer à son opinion.

Quelle sera l'hypothèse que nous nous hasarderons de proposer pour suppléer celle des végétaux, la plus accréditée jusqu'à ce jour?

Avant de formuler notre opinion, on nous permettra quelques observations indispensables pour l'intelligence de la théorie que nous allons exposer.

La lumière, le calorique, les fluides électro-magnétiques impondérables, très-expansibles, très-mobiles jusqu'à devenir invisibles dans des circonstances particulières que la nature fait naître fréquemment, peuvent perdre cette expansibilité, cette extrême légèreté et devenir visibles, concrets, plus ou moins solides, et former, en se réunissant entre eux et avec les bases des différents gaz, des substances solides très composées, très

variées et douées d'une foule de propriétés différentes ; et si ce langage paraît hardi, nous dirons en nous rapprochant davantage des idées modernes, que les bases se modifient, se métamorphosent à l'aide du calorique, de la lumière ou de l'électricité dont probablement les deux premières ne sont que des modifications.

A l'appui de ces principes nous pouvons citer les expériences suivantes :

« On a introduit par le moyen de la cuve pneumato-chimi« que une partie égale de gaz hydrogène et de gaz nitreux « dans un flacon où l'on avait laissé un goutte d'eau distillée « avec une très-petite quantité d'air atmosphérique. Le gaz « nitreux s'est combiné avec l'oxigène de l'atmosphère et une « couleur jaunâtre, légèrement rutilante, n'a pas tardé à se « montrer dans le tiers supérieur du récipient. Inutile de rap« porter que le flacon avait été préalablement placé sur une « couche très chaude, exposée au plus grand soleil, de manière « que la goutte d'eau ainsi réunie en un point, se pénétrât de « la lumière et de la chaleur de cet astre.

« Sept jours après, le fond du flacon laissait voir plusieurs « cristallisations blanchâtres qui avaient la forme d'aiguilles et « trois ou quatre petits amas gris-blanc qui avaient l'appa« rence terreuse *ou crayeuse.* La couleur rutilante avait disparu « pour se déposer et former une matière jaune, écumeuse.

« Huit jours plus tard, la matière terreuse seule avait aug« menté, l'eau avait entièrement disparu ; dix jours après, le « flacon retiré de la couche, a été ouvert ; il contenait beaucoup « de cristaux blancs et en aiguilles ; la matière jaune était restée « comme terreuse. »

Un second flacon, préparé de la même manière, mais sans qu'on y laissât pénétrer l'air atmosphérique, a donné un résultat extrêmement curieux.

La goutte d'eau n'a pas diminué ; était-elle renversée sur une tasse ? à mesure qu'elle s'évaporait, il se formait sur les bords de petits cristaux en aiguilles. Puis, presque instantanément, il s'est formé des concrétions qui étaient dues à la réunion de plusieurs cristaux arrondis ou ovales, qui avaient une vive arête ; d'autres formaient des carrés plus ou moins réguliers.

Nous aurions à citer sept autres expériences où des gaz de toutes sortes, réunis à une petite goutte d'eau dans des vaisseaux parfaitement clos auxquels on applique une grande chaleur et beaucoup de lumière, donnent lieu à de brillantes cristallisations accompagnées de matières argileuses (1).

Cela posé, nous dirons : des expériences très récentes prouvent évidemment qu'un charbon quelconque, soumis à une température élevée soit par les fourneaux, soit par la pile voltaïque, ne se transforme définitivement qu'en graphite (2), et que le diamant n'est point (autant que les efforts de la science permettent de le conjecturer), le produit d'une fusion ignée. David Brewster a fortement appuyé cette déduction par la découverte de certaines propriétés optiques que le diamant posséderait; quelques diamants, selon ce chimiste écossais, auraient des cavités remplies de gaz.

(1) A toutes ces expériences on pourrait ajouter des faits généralement connus : les herborisations délicates dont on trouve les empreintes sur les pierres schistoïdes ou dans les grés métamorphiques, dans les grés bigarrés et qui ne sont dues qu'au péroxide de maganèse et à des courants électriques (*voir plus loin*).

(2) Si quelques chimistes ont cru reconnaître des traces de fusion dans leurs expériences (M. Despretz) et des globules vitreux, il ne faudrait pas se méprendre sur ces effets. Les molécules vitreuses sont évidemment le produit des cendres qui contiennent de la silice, de la potasse et des phosphates, selon Becquerel.

On sait, d'autre part, que le carbone est un des éléments primitifs du globe ; il n'a pas besoin de l'existence préalable des végétaux pour se former. Si l'autorité de Berzélius, de Boutigny d'Evreux et d'autres savants d'une incontestable supériorité, était insuffisante pour établir notre croyance, nous en trouverions une preuve dans les météorites célestes. L'astéroïde qui est tombé à Alais, en Languedoc, renfermait une petite quantité de charbon, et M. Arago fait remarquer que les aérolithes, tombés ailleurs, pouvaient aussi en contenir. Seulement ont-ils pu le perdre en traversant l'atmosphère, vu le degré de chaleur que ces pierres éprouvent dans leur trajet. Ajouterons-nous les analyses que le baron de Reichenbach a faites et qui ont eu pour résultat de constater, une fois de plus, la présence du carbone parmi les éléments des météorites ? Ce serait viser à l'absurde que de soutenir que les astéroïdes ont vu leur surface se charger de végétaux.

Rien donc ne s'oppose à ce que nous attribuions au carbone ou à l'acide carbonique condensé, l'origine du diamant, suppression faite de toute végétation. Pourtant le diamant affecte une forme cristalline ; tout corps cristallisé a dû nécessairement être d'abord liquéfié, dira-t-on. La combinaison du carbone et de l'hydrogène admise (1), qui ne conçoit pas la réalisation simple et facile de ce phénomène ? Et lorsque par une hypothèse que rien n'autorise, comme on verra, nous ferions abstraction

(1) Lemery rapporte dans son dict. univ. p. 519, que le naphte d'Italie est une espèce de pétrole ou huile claire, tantôt blanche, tantôt rouge, tantôt jaune, tantôt verte, tantôt noire. Elle découle d'une roche sur une montagne vers Montfestin dans le duché de Modène. La blanche est la plus estimée. Ces faits parlent assez haut. (Voir plus loin.) Au reste, on a vu dès le principe ce que peuvent devenir des gaz combinés dans des conditions convenables. (pag. 4.)

de l'hydrogène, on comprend que la question se réduirait à trouver au carbone un *dissolvant convenable*. Tous les savants s'accordent sur ce point.

S'il est difficile, si non impossible, de couronner de succès tant d'essais, il n'est pas moins acquis, presque sans contredit, qu'un dissolvant a dû être secondé par la puissance de l'électricité dans des conditions telles que *peut-être* l'art ne parviendra jamais à les réaliser. Or l'électricité, comme l'on sait, réunit les propriétés caloriques, lumineuses et dynamiques pour accomplir toute transformation. La nature est riche en expédients, et il tire peu à conséquence, d'après nous, qu'aucune expérience de ce genre ne puisse avoir lieu sans que le charbon se combine avec le dissolvant ou avec un de ses éléments. A ces conjectures succèdent celles d'un savant contemporain qui propose, comme moyen efficace, de dégager lentement le charbon d'une de ses combinaisons, telles que les hydrures, le sulfure ou les chlorures de carbone et il pense que, pour réussir peut-être, il serait nécessaire de faire intervenir dans la décomposition l'action lente de l'électricité à petite tension (1). C'est aussi par des procédés électro-chimiques que M. Becquerel est parvenu à faire cristalliser plusieurs substances minérales. Nul doute, s'écrie M. Ch. Barbot, que la nature n'emploie des procédés analogues

(1) Cette précaution est nécessaire pour faciliter la cristallisation. — M. Becquerel est parvenu à faire cristalliser, comme dans la nature, bon nombre de composés insolubles. A l'aide de deux appareils dont la description serait ici déplacée, il a obtenu 1° un protoxide de cuivre sous la forme de petits cristaux octaèdres d'un rouge rubis, et d'éclatants cristaux de cuivre dans la même expérience; 2° un protoxide de plomb en cristaux anhydres; 3° du protophosphate de fer sous la forme de petits tubercules cristallins blanchâtres qui finissent par devenir bleus par l'action de l'air ou par l'action prolongée du couple.

à ceux de cet honorable physicien pour faire cristalliser le carbone et donner naissance au diamant.

Avons-nous besoin de dire, pour l'intelligence du lecteur que dans cette hypothèse, les courants électriques auront amené le déplacement moléculaire et déterminé leur cohésion ? Indépendamment des expériences de M. Becquerel, les petits cristaux de métal qu'on remarque au pôle négatif d'une pile de Daniel dont les deux pôles ont été plongés dans une dissolution de sulfate de cuivre ; les cristallisations arborescentes que l'on obtient avec le mercure mis en contact avec une dissolution de nitrate d'argent ; la végétation cristalline qui résulte du zinc plongé à l'aide d'un fil de cuivre dans une dissolution d'acétate de plomb, peuvent donner une idée du phénomène, toute proportion gardée. Car quelque habile que soit le génie de l'homme, ses ressources et ses efforts n'équivaudront jamais au laboratoire de la nature.

Un chimiste est allé plus loin, et ses expériences ne sauraient manquer de jeter une vive lumière sur la question. On a essayé de brûler par l'étincelle électrique un mélange de gaz acide carbonique et d'hydrogène ; ainsi, dit J. Joyce, l'oxigène du premier a dû s'unir à l'hydrogène, en déposant du carbone à l'état de pureté. A la suite d'une opération, on a cru distinguer des diamants, au moyen d'une forte loupe.

Quoi qu'il en soit de ces deux hypothèses où le principe est le même, mais dont les procédés semblent différer, pour peu qu'on se souvienne des deux expériences citées plus haut, on s'expliquera aisément, pourquoi les diamants sont enveloppés d'une croûte terreuse ; pourquoi ils sont disséminés çà et là, au milieu des matières composées de fragments et de cailloux roulés quartzeux. Ils ont pu, comme quelques savants l'ont fait observer, prendre naissance à des époques antérieures à la formation

dévonienne et au terrain houiller (1). Ils n'avaient pas pour cela besoin de devoir leur existence à un végétal. Le carbone était abondamment répandu ; l'hydrogène et l'eau ne manquaient pas non plus, et l'électricité, en rencontrant l'alcali propice, pouvait parfaitement les élaborer et les changer. C'est ainsi que l'intervention du fluor explique la production des minéraux des filons. Car ce principe est fécond en application et permet de pénétrer plus d'un fait mystérieux de la nature.

On concevra aussi pourquoi, sans que rien fasse soupçonner le voisinage de substances carbonifères et d'accumulation végétale, les diamants se rencontrent au sein des roches les plus vives. Et enfin, pourquoi le diamant n'adhère pas aux rochers qui l'enserrent, mais qu'il gît dans leurs veines ou dans des terrains sablonneux au pied des montagnes, comme dans le royaume de Golconde et de Visapour, et récemment même au pied de l'Atlas et des Ourals ou dans les rivières de Gouil auprès du bourg de Soonelpour (Bengale) ; à l'île Bornéo, dans le sable tant soit peu limoneux d'une rivière, dans la roche du sidérocriste (quartz ferrugineux) dont la formation exclut toute coexistence de végétaux, dans des terres d'alluvion, renfermant des débris d'oxide de fer et de jaspe : enfin toujours libre dans sa gangue terreuse, sans aucune continuité, ni la moindre agglomération ou superposition.

Or, c'est le contraire que l'on remarquerait, si les végétaux en étaient les parties intégrantes et constitutives ; car de même que la houille se cristallise d'une manière continue, que n'en est-il ainsi du diamant? Cette objection tombe devant notre

(1) M. le docteur Zimmermann, paraît bien l'insinuer à la page 309 (la création avant l'homme). En général ce n'est que dans les terrains aurifères que l'on rencontre le diamant, ce qui donne plus de poids à nos présomptions. (Voir plus loin).



hypothèse ; et l'absence de groupement trouve son explication en ce principe, à savoir, que tout fluide saturé d'une substance cristallisable, ainsi que le confirme avec tant de justesse le baron de Reichenbach, ne la laisse pas déposer sur un seul point ; mais il se choisit plusieurs points fixes, et attache à chacun de ces centres des groupes indépendants de cristaux.

Si nous ne craignions de nous appuyer sur un argument de peu de poids, nous nous permettrions de demander : comment les végétaux se seraient-ils glissés, tout juste, dans les veines d'un rocher? Ces végétaux se seraient-ils décomposés, sans que l'évaporation laissât des traces carboniques, contrairement à l'opinion de M. Zimmermann? On ne saurait non plus alléguer la volatilisation au grand air par l'excès du calorique, comme dans quelques aérolithes, ainsi qu'on l'a dit, puisque le phénomène s'est accompli, en général, au sein de masses énormes et même imperméables comme le quartz.

Que si l'on oppose à notre opinion le diamant noir pour nous convaincre de l'origine végétale de cette gemme, nous n'hésitons pas à répondre qu'une pareille nuance dans ce minéral est loin de porter atteinte à notre idée. Les diamants noirs sont en petit nombre (1) ; ils constituent une exception dans l'espèce et nous confirment que si les diamants, en général, ne sont pas noirs, c'est qu'ils se forment sans l'intermède des substances capables de leur communiquer cette coloration. Au reste, on se

(1) La seule mine de Worthor contient la terre noire, s'il faut en croire le rapport qu'on en a fait dans le siècle dernier à la société royale de Londres. Cet accident s'explique dans notre hypothèse plus facilement, tandis que la théorie végétale ne peut rendre compte de l'état ordinaire des mines qui renferment le diamant. Le diamant noir porte le nom de *diamant savoyard*. Au surplus, les diamants colorés sont assez rares, de l'aveu même de MM. Buffon et Hoppé.

trompérait étrangement si l'on se prenait à croire que c'est le résidu des végétaux qui occasionne la teinte noire des diamants. Les diverses colorations, quelles qu'elles soient, proviennent des oxides ou des vapeurs plus ou moins métalliques qui s'interposent parfois, quoique rarement et accidentellement, entre lame et lame, mais qui sont presque toujours mêlées aux molécules de ces mêmes lames, lors de leur formation (1).

Ferons-nous mention des expériences faites par MM. Biot et Arago, expériences qui ont été la source de nouvelles connaissances sur le diamant? Ces deux illustres physiciens ont trouvé que la puissance réfractive de la molécule du diamant déterminée par Newton, était presque double de celle que leur avait donnée le carbone. Ils se sont crus dans le droit d'induire que le diamant n'est pas uniquement composé de ce principe. D'après eux, la condensation seule était impuissante à faire croître la force réfractive. Le passage du carbone à l'état de solidité acquerrait un accroissement huit fois aussi grand que celui de 1/8, accusé dans la force réfractive, quand un gaz passe à l'état de liquidité, ainsi qu'on le constate dans la combinaison de l'hydrogène avec l'oxigène. Or cela ne permettait plus de douter que la grande force réfractive du diamant ne décélât dans ce minéral la présence de l'hydrogène qui seul, dit Haüy, semble posséder la propriété d'élever les puissances réfractives des corps

(1) Ce n'est qu'à cette circonstance qu'il faut attribuer la présence de l'oxigène dans le diamant. Ce qui le prouve d'une manière irrécusable, c'est que la quantité de ce gaz est toujours en rapport avec l'intensité de la coloration de la gemme. Bien plus : fort des expériences signalées par M. Ch. Barbot, nous ajouterons que c'est en raison de l'oxigène que l'on peut s'expliquer la combustion du diamant en des vaisseaux clos. En effet, les diamants d'un blanc parfait sont moins combustibles que les colorés.

combustibles à un degré bien supérieur à celui que donne le rapport de leur densité (1). Ajoutons à l'appui de Biot et d'Arago que le carbone ne se trouve point dans la nature à l'état de pureté, mais bien à celui de combinaison, et qu'une des premières combinaisons a été celle de l'hydrogène avec le carbone. En ce cas, la volatilisation, ou la sublimation, au besoin, selon l'état du carbone, nous paraît le seul procédé qui soit le plus en rapport avec la constitution naissante du globe, le gisement de la gemme, sa forme lamellaire et les forces vierges de la nature pour effectuer la cristallisation. Il n'est pas étrange de voir même de nos jours dans les cabinets du chimiste plusieurs matières fortement chauffées en vase clos, se volatiliser et se déposer en cristaux avec les mêmes éléments. L'oxigène libre se mêlant à l'hydrogène a pu, ensuite, produire l'oxide de fer et l'argile que l'on trouve dans les veines des roches. Nous croyons inutile une explication plus étendue à cet égard.

Une seule objection sérieuse s'élève contre ce système : si le diamant a la même origine que la houille, c.-à-d., le carbure d'hydrogène, pourquoi ne se trouve-t-il pas dans les gisements

(1) Biot inférait de là que le diamant devait contenir 0, 35 ou plus du tiers de son poids d'hydrogène pour que sa composition fût d'accord avec sa puissance réfractive. Et réduction faite proportionnellement aux petites différences observées entre les résultats du calcul et ceux de l'expérience, on peut ramener le nombre à 0,25 1|4, mais pas davantage.

La nature du diamant ainsi constituée donne aux présomptions de M. Boutigny d'Evreux un titre de vérité : On se souvient que, d'après lui, le carbure d'hydrogène a été une des premières combinaisons moléculaires et que cette combinaison seule a pu être la véritable origine de la houille. Au reste, l'origine du diamant en se rattachant à la brillante théorie de M. Boutigny, *nous paraît* y puiser une explication moins complexe et plus satisfaisante. (Voir notre Étude sur l'origine de la houille — 1857.)

houillers et mêlés conséquemment avec ce minéral combustible ? Nous répondons que l'identité d'origine n'entraîne pas l'identité d'époque. Soyons plus explicite : la formation du diamant a pu avoir lieu à une époque antérieure à celle de la houille et par conséquent la nature avait alors toute la puissance capable de réduire à l'état de cristallisation le carbone hydrogéné. Les acides silicique et carbonique, dit M. le D. Zimmerman, répandus en quantité extraordinaire dans le granit et dans les autres minéraux semblables, ont donné naissance à mille combinaisons (silice, cristal de roche, topaze, améthiste, etc.) Le diamant, aussi, pouvait être du nombre des gemmes engendrées par les combinaisons primitives : qui oserait le contester? Car si le diamant se trouve dans les terrains d'alluvion où il est roulé par des rivières pêle-mêle avec des cailloux quartzeux, ce n'est pas à dire pour cela qu'il soit de formation récente. Les convulsions du globe ont mis à nu bien des couches dont l'âge de formation était fort antérieur aux terrains tertiaire et quaternaire (1).

(1). La nécessité de la préexistence des fentes au sein des montagnes, pour que les substances-mères s'y déposent, ne constitue pas une difficulté si grave qu'elle soit insurmontable. Le refroidissement successif des roches primitives devait amener à chaque instant des retraits et conséquemment des crevasses. Si le diamant se trouve plutôt dans la zone comprise entre les tropiques qu'ailleurs, cela peut tenir à ce que, selon M. Zimmerman lui-même, un courant se dirigeant, à la surface, du pôle à l'équateur, devait indubitablement faire refluer vers l'équateur les couches des minéraux solidifiés qui flottaient sur la masse fondue. D'autres couches sont venues s'ajouter encore à la première masse, ainsi de suite, jusqu'à former une enveloppe de plus en plus compacte; et dans ces conglomérations à demi-coagulées, à demi-mobiles, des combinaisons de tout genre ont pu avoir lieu, à l'aide des alcalis et des courants électriques. A mesure que le refroidissement s'opérait et que

CONCLUSION.

Quand la nature se tait, il faut interpréter son silence, et pour accomplir ce devoir, l'investigateur n'a pour lui que les inductions dont l'ensemble lui sert à fonder une hypothèse. Cette hypothèse doit d'autant plus captiver sa raison qu'elle se complique le moins, qu'elle s'appuie sur un principe unique dont les applications peuvent s'étendre à un plus grand nombre de phénomènes, sans qu'il en jaillisse la moindre contradiction.

D'après tout ce que nous venons de dire plus haut, nous croyons donc pouvoir inférer :

1° Que le carbone s'est formé avant l'apparition des végétaux sur le globe.

2° Que le carbone, ou l'acide carbonique condensé, a pu à l'aide d'un *dissolvant* et de l'électricité réaliser le diamant, sans que celui-ci soit le produit des transformations végétales.

Cette opinion se fonde sur les expériences des savants, quoiqu'elles n'offrent qu'un caractère d'analogie ou un résultat très équivoque.

3° Que le carbone et l'hydrogène combinés ensemble, ont pu donner naissance à notre *gemme*.

Cette deuxième opinion est justifiée : 1° par les inductions de Newton qui ne voyait dans le diamant qu'une substance *onctueuse coagulée;* 2° par la théorie de M. Boutigny d'Evreux ;

l'enveloppe devenait compacte et solide, celle-ci a pu arrêter et même repousser sur les zones polaires les masses liquides restantes, ce qui peut expliquer, jusqu'à un certain point, l'existence des diamants en d'autres endroits rapprochés des pôles. Au reste admettre la formation du diamant à des époques moins anciennes, ce ne serait nullement introduire une contradiction dans aucune des hypothèses citées.

3° par les travaux de Biot et d'Arago sur la nature et la puissance réfractive du diamant.

Ces deux hypothèses sont, à notre sens, les plus plausibles et les plus rationnelles ; elles découlent, ainsi qu'on l'a dit, du même principe. Le procédé, propre à déterminer la formation des cristaux, paraît varier, si toutefois il n'est pas le même.

NOTES.

M. Ch. Simmler; le *carbonne;* le *diamant et ses propriétés*, etc...

1. Nous n'aurons garde de laisser ignorer que nous ne sommes pas les seuls à marcher dans cette voie pour arriver à la solution du problème (1). Notre théorie du diamant était déjà combinée et rédigée depuis deux ans, et n'attendait que l'occasion de paraître, lorsque Ch. Simmler, aide au laboratoire de Breslaw est venu émettre une opinion dont les points de contact avec la nôtre, sont de nature à chatouiller notre amour-propre.

En voici le résumé : Il n'est pas hors de propos de faire connaître la marche progressive des sciences.

D'après Brewster, les cavités constatées dans les cristaux de différents minéraux renferment des liquides, et ces liquides, vu leur puissance de dilatation, ne sont pour la plupart que de l'acide carbonique. Thilorier en produisant pour la première

(1). Nous avions depuis longtemps annoncé notre étude sur le diamant à la *Société d'études scientifiques*, et c'est au gracieux empressement de notre excellent ami, M. Moutlet, avoué à Toulon, à qui nous avions fait part de nos préoccupations et de nos recherches depuis plus de deux ans, que nous devons la connaissance de la théorie de M. Ch. Simmler. Nous revendiquons ici la priorité de l'idée. D'ailleurs le lecteur se convaincra en parcourant notre travail que celui-ci n'a subi aucune influence étrangère.

fois de l'acide carbonique liquide, trouve son coefficient (1) de dilatation entre 10 et 30 degrès, égale 0,015, résultat qui coïncide, à fort peu de chose près, avec la détermination donnée par Brewster (0,014 97). M. Thilorier s'est aussi livré à d'autres expériences qui ont confirmé que la présence de l'acide carbonique est incontestable dans les cavités de quelques minéraux.

M Simmler, appuyé sur ces faits, conclut que ce précieux joyau (le diamant) est le *produit* de la *cristallisation* de l'*acide carbonique* condensé. Quoiqu'il avoue l'inssuccès de ses tentatives faites dans le but de prouver que le carbone est soluble dans l'acide carbonique liquide, ainsi que le sont plusieurs autres substances minérales, il ne persiste pas moins à supposer ce fait, que l'acide carbonique put à l'époque des grandes éruptions des granites et des gneiss, dans le Brésil, la Caroline, la Russie, etc., se rassembler en grande quantité dans des cavités et s'y condenser par sa propre pression.

Que le carbone existât déjà dans la pierre (le graphite dans le Gneiss de Nassau, l'anthracite dans le Gneiss d'Offembourg au duché de Bade) ou que l'acide carbonique ait été réduit, mon hypothèse, dit-il, suppose ce fait : que le carbonne est soluble dans l'acide carbonique. Si plus tard, continue-t-il, la pression vient à diminuer peu à peu, l'acide carbonique peut s'évaporer lentement par les fentes, les crevasses ; les cristallisations régulières du diamant se forment.

Nous le répétons, si les expériences ne sont pas venues confirmer les idées nouvelles, cela ne saurait leur porter aucune atteinte quant au fond. Le laboratoire de la nature est autrement puissant que le creuset de l'homme. Cependant quelque

(1). On appelle *coefficient* de dilatation d'un corps la fraction de son volume dont il se dilate pour une élévation de température de 1er degré centigrade.

respect que nous professions pour le savoir de M. Simmler, nous acceptons son point de départ qui coïncide avec le nôtre, sans renoncer à nos vues particulières

« 2 Le carbone est un corps solide, inodore, insipide, in-
« fusible et fixe aux plus hautes températures que l'on puisse
« obtenir par les procédés ordinaires. »

Le diamant, le graphite ou plombagine, le noir de fumée, la houille, l'anthracite, le coke, le charbon de bois, le noir animal, sont autant de variétés, qu'on regarde comme des oxides de carbone; quant à leur couleur noire, on pense qu'elle est l'effet de cette oxidation (1). On croit que le mot *diamant* est venu du grec *adamas* qui signifie *indomptable*, dérivé de *a* privatif et de *damaô* dompter, rompre, c.-à-d., qu'on ne saurait casser, à cause de sa grande dureté, ou détruire à cause de son incombustibilité supposée.

Averani et Targioni, en 1694, en effectuèrent à Florence la combustion par le moyen des miroirs ardents. Le grand duc de Toscane, depuis empereur d'Allemagne sous le nom de François Ier, fit une nouvelle série de recherches à l'aide des fourneaux.

Exposé à la chaleur la plus violente, le diamant n'éprouve aucune altération pourvu qu'il soit privé du contact de l'air et de l'oxigène; mais si on le met au contact de l'un et de l'autre, on le voit brûler avec beaucoup d'éclat, et produire une petite flamme bleue; il peut disparaître sans résidu et ne donne pour produit que de l'acide carbonique pur.

Nous parlerons plus loin de sa phosphorescence; quant à son électricité; c'est une propriété qui lui est acquise par le frottement; mais elle ne persiste que pendant 12 à 15 minutes; c'est

(1). Le carbone est mauvais conducteur du calorique, quoique bon conducteur du fluide électrique. Avec l'oxigène, à volumes égaux de ce gaz et de vapeur de carbone, il forme un volume d'acide carbonique



la durée que nous avons obtenue avec un diamant de onze millimètres de diamètre.

Le diamant est d'une grande dureté, il raie tous les autres corps ; malgré cela il ne résiste pas au choc : aussi est-il très fragile. C'est en raison de cette propriété physique qu'on ne peut parvenir à le tailler, à le polir qu'au moyen de sa propre poussière appelée *égrisée*.

Ce ne fut qu'en 1576 que Louis de Berghem ou de Berguem découvrit l'art de tailler cette pierre, non pas d'après l'observation qu'il fit, que deux diamants frottés l'un contre l'autre s'usaient mutuellement, ainsi qu'on le raconte ; car, au contraire, deux diamants frottés l'un contre l'autre, deviennent inaccessibles à tout effet de lumière ; mais c'est d'après ces connaissances mathématiques que l'orfèvre de Bruges comprit que les plus beaux jeux de lumière de ce minéral devaient dépendre de la manière dont on coordonnerait ses facettes, (Ch. Barbet).

Buffon pensait que le diamant est un des corps qui ont le plus de puissance réfractive parce qu'il a plus d'affinité avec la lumière que toutes les autres substances minérales qui présentent avec lui quelques points de ressemblance ; et par la même raison, ajoutait-il, il y a moins de dispersion dans sa réfraction, puisque sa grande affinité avec la lumière doit en réunir les rayons de plus près.

Ce savant portait sa réfraction à 30°, comparativement à celle du verre blanc, du flint-glass, du cristal de roche, etc. Sans nous arrêter à discuter les présomptions et les données de l'illustre naturaliste du 18e siècle, et nous conformant à celles des savants modernes, nous dirons que le diamant possède un pouvoir réfringent, ainsi qu'un pouvoir dispersif considérables (1).

(1). On sait que le pouvoir réfringent est le quotient de la puissance réfractive par la densité. On aura une idée de la puissance réfractive du

Sa densité est de 3,5 ; il réfracte la lumière en entier sous un angle d'incidence excédant 24°13, Son indice de réfraction absolue est, 1,755.

C'est parce que ce corps renferme une substance combustible qu'il a une grande puissance réfractive, selon Newton. La réfraction du diamant est simple dans les cristaux entiers, mais réduit à des lames minces, il présente la double réfraction.

Le diamant offre encore un caractère bien défini : son angle de polarisation est de 22°, tandis qu'il est de 31° dans la topaze, et de 35° dans le strass.

D'après Beudant l'angle de polarisation du diamant est de 68°,1 (1). On conciliera aisément ces deux appréciations différentes ; si l'on réfléchit que la première ne peut se rapporter

diamant, si l'on songe, que mesurées avec des prismes dont l'angle était de 20, celle du diamant noir et celle du diamant blanc, arrivèrent à 32 et à 30 tandis que celle du saphir d'Orient ne fut que 14 1|2 (jour encyd.)

La dispersion est la dilatation et la coloration qu'éprouvent les faisceaux de lumière en traversant un prisme réfringent; et la distance entre le violet et le rouge constitue la différence des indices.

(1). La polarisation de la lumière est une opération au moyen de laquelle, on modifie les rayons lumineux par des réflexions ou des réfractions obliques, de telle manière qu'on puisse reconnaître à ces rayons différentes faces, ayant chacune des propriétés différentes. Ex. un rayon ainsi modifié refuse plus ou moins, par un certain côté, de pénétrer dans un corps diaphane réfléchissant, tandis que par le côté opposé il y pénètre avec facilité. Mais si la lumière, en traversant certaines substances, acquiert une propriété particulière, désignée sous le nom de *polarisation*, elle la prend aussi en se réfléchissant à la surface de tous les corps. Or, l'angle sous lequel le maximum d'effet a lieu, est différent dans les diverses substances.

qu'à celui que forme la surface réfléchissante avec le rayon polarisé; tandis que Beudant indique le complément de l'angle, entre le rayon et l'axe.

D. ROSSI.

(*A continuer.*)

BOTANIQUE.

Notes sur diverses plantes découvertes dans le Var par MM. Hanry, botaniste au Luc, Huet et Jacquin professeurs à Toulon.

Une course botanique faite dans les Maures le 27 avril 1859 nous a permis de constater dans ces montagnes l'existence du *Vicia tricolor* (Seb. et Maur.), plante nouvelle pour la France. Nous l'avons d'abord trouvée à l'endroit désigné dans le pays sous le nom de *Cros de Mouton* au bord des bois et des clairières, et le lendemain M. Jacquin nous l'a fit remarquer au Lavandou. Le 12 juin nous l'avons signalée abondante sur un troisième point, au mont de la Sauvette dans les champs fraîchement défrichés. M. Hanry avait déjà signalé cette espèce dans le Prodrome du Var.

Les environs du Luc nous ont offert aussi quatre espèces fort intéressantes:

1° Sur des rochers escarpés de calcaire oolitique le *Cachrys lævigata* (Lam.), espèce rare en France et qui ne se trouve plus dans plusieurs localités, où elle avait été signalée: trouvée d'abord le 25 avril, elle a été prise en fleurs par nous, le 15 mai, et en fruits le 11 juin.

2° Sur les talus des champs cultivés qui bordent les chemins, une malvacée que nous avons reconnue être l'*Althæa pallida* (W. et R.) plante de Hongrie assez commune au Luc et nouvelle pour la France, nous l'avons recoltée le 11 juin.

3° Au Cannet-du-Luc, dans les interstices des murailles en pierres sèches qui soutiennent les terres, le *Capparis rupestris* (Sibth) essentiellement distinct du *Capparis spinosa* (L.) par plusieurs caractères, mais surtout par l'absence des épines crochues à la base du pétiole. Cette espèce nouvelle pour la France avait déjà été observée depuis plusieurs années par M. Hanry qui l'avait désignée sous le nom de *Capparis inermis* (Audibert), mais M C. Grenier, à qui nous avons soumis cette plante, y a reconnu le *Capparis rupestris* (Sibth). M. Hanry a constaté encore l'existence de cette espèce sur les vieux murs à Fréjus.

4° Dans les champs des environs du Luc, le *Carduus acicularis* (Bert.); il s'y trouve très abondant. M. Hanry avait observé cette plante depuis longtemps, et c'est aussi à l'obligeance de M. Grenier que nous devons cette désignation de *Carduus acicularis* qui en fait une espèce nouvelle pour la France.

Dans une herborisation à l'île de Porquerole que nous avons faite le 29 et 30 avril nous avons remarqué parmi les touffes nombreuses de *Cistus monspeliensis* (Lam.) deux autres *Cistus* qui par leur port se rapprochent de ce dernier, mais qui en diffèrent essentiellement par plusieurs caractères spécifiques.

L'un d'eux que nous avons nommé *Cistus porquerolensis* (Hanry et Huet), se distingue du *Cistus monspeliensis* par la disposition irrégulière de ses fleurs au sommet du pédoncule commun, tandis qu'elles sont unilatérales dans ce dernier; par leur grandeur qui dépasse 3 centimètres, tandis qu'elle dépasse à peine 2 centimètres dans le *Cistus monspeliensis*; par leur nombre qui est de 2 à 4, pendant qu'il va jusqu'à 8 dans le précé-

dent ; par la longueur des pédicelles qui dépasse toujours celle du calice ; par les feuilles uninerviées d'un aspect terne, comme celles du *Cistus salviæfolius*, et enfin pour l'absence complète de viscosité, même au sommet des rameaux.

L'autre auquel nous donnons le nom de *Cistus olbiensis* (Huet et Hanry) diffère du *Cistus monspeliensis* par ses fleurs beaucoup plus petites (de 10 à 15 millimètres); par leur nombre qui n'est que de 2 à 4 ; par les étamines dont les filets sont beaucoup plus courts ; par les feuilles uninerviées ; par l'absence de toute viscosité et par les dimensions toujours plus exiguës de la plante. La petitesse des fleurs ne permet pas d'ailleurs de le confondre avec le *Cistus porquerolensis*, avec lequel il a cependant plusieurs caractères communs.

Le *Cistus porquerolensis* est assez répandu dans l'île de Porquerole surtout dans la partie est ; le *Cistus olbiensis* est plus rare et ne se rencontre guère que dans la partie méridionale. Nous avons revu le premier dans la presqu'île de Gien, et M. Hanry l'a retrouvé au Muy ; tout porte à croire qu'il existe sur tout le littoral.

Nous donnerons plus tard une description complète de ces deux plantes quand nous les aurons de nouveau observées sur le vif, et que nous aurons pu étudier leurs fruits avec plus de précision.

HUET.

Toulon, le 1er avril 1860.

ENTOMOLOGIE.

CATALOGUE

DES COLÉOPTÈRES DU DÉPARTEMENT DU VAR.

48e FAMILLE. — **HELOPES.**

HELOPS, *Fabricius.*

ASSIMILIS, *Küst.* Dans tout le département.

ROTUNDICOLLIS, *Küst.* AGONUS, *Muls.* Hyères (*Raymond*); Toulon (*Martin*).

CŒRULEUS, *Lin.* Montrieux (*Raymond*); Maures-du-Luc (*Robert*); Estérel.

ROBUSTUS, *Muls.* Hyères (*Raymond*)); la Seyne (*l'abbé Mulsant*).

LANIPES, *Lin.* Environs de Draguignan.

CORDATUS, *Küst.* Le Luc (*Robert*).

PELLUCIDUS, *Muls.* Hyères (*Raymond*); la Seyne (*l'abbé Mulsant, Martin*).

PALLIDUS, *Curtis.* St-Raphaël (*Raymond*).

DRYADOPHILUS, *Muls.* Hyères (*Raymond*); le Luc *Robert*).

STRIATUS, *Foure.* CARABOIDES, *Panz.* Nord du département.

HARPALOIDES, *Küst.* Nord du département.

GENEI, *Gené.* M. Mulsant l'indique comme ayant été trouvé dans le département.

49e FAMILLE. — **CISTELÆ.**

ALLECULA, *Fabricius.*

MORIO, *Fabr.* Le Luc, sur les chênes lièges (*Robert*).

HYMENORUS, *Mulsant.*

DOUBLIERI, *Muls.* Cette espèce a été découverte dans les environs de Draguignan, par feu Doublier. Elle se trouve aussi dans les environs du Luc, en juillet, sur les pins.

PRIONYCHUS, *Solier.*

ATER, *Fabr.* N'est pas rare dans les Maures, sur les châtaigniers et les chênes lièges.

CISTELA, *Fabricius.*

FUSCA, *Ill.* RUFIPES, *Fabr.* Draguignan; Hyères; St-Raphaël; Toulon; le Luc.
FULVIPES, *Fabr.* Le Luc (*Robert*).
MURINA. *Lin.* Partout.
ANTENNATA, *Panz.* Draguignan, Toulon (*Martin*).

CTENIOPUS, *Solier.*

SULPHUREUS, *Lin.* Ste-Baume (*Raymond*).

OMOPHLUS, *Solier.*

LEPTUROIDES, *Fabr.* Très commun partout.
PICIPES, *Fabr.* Fréjus; Hyères; Toulon; le Luc.
CURVIPES, *Brullé* (*Dej. Cat.*). Hyères; Toulon; le Luc.
FRIGIDUS, *Muls.* Environs de Fréjus.

MYCETOCHARES, *Latreille.*

BARBATA, *Latr.* LINEARIS, *Ill.* Environs de Draguignan.

50e FAMILLE. — SERROPALPI.

PHLOIOTRYA, *Stephens.*

RUFIPES, *Gyll.* Environs de Draguignan.

ABDERA, *Stephens.*

QUADRIFASCIATA, *Curt.* Le Luc (*Robert*); sur les chênes lièges.

HALLOMENUS, *Panzer*.

HUMERALIS, *Panz*. Environs du Logis-du-Pin, commune de la Doire (*Mulsant*).

ORCHESIA, *Latreille*.

MICANS, *Panz*. Assez commun dans les bolets parasites des chênes lièges.

51e FAMILLE. — **MORDELLÆ**.

SCRAPTIA, *Latreille*.

FUSCA, *Latr*. Fréjus; Hyères (*Raymond*).
OPHTHALMICA, *Muls*. Sauvebonne (*Cl. Rey*).

TROTOMMA, *Kiesenwetter*.

PUBESCENS, *Kiesw*. Fréjus; Hyères.

EVANIOCERA, *Guérin*.

DUFOURII, *Latr*. Fréjus; St-Raphaël (*Raymond*); Hyères (*l'abbé Mulsant*); le Luc (*Robert*).

RHIPIPHORUS, *Fabricius*.

PARADOXUS, *Lin*. Draguignan (*l'abbé Fournier*).

EMENADIA, *Castelnau*.

FLABELLATA, *Fabr*. Le Luc (*Arias*).
BIMACULATA, *Fabr*. St-Raphaël; Hyères; Toulon; la Seyne; le Luc.

MYODITES, *Latreille*.

SUBDIPTERUS, *Fabr*. Fréjus; Hyères (*Raymond*); très rare.

MORDELLA, *Linné*.

FASCIATA, *Fabr*. Tout le département.
BIPUNCTATA, *Germ*. DECORA, *Chev*. Le Luc (*Robert*).
ACULEATA, *Lin*. Partout.
OBTUSATA, *Ch. Bris*. Hyères (*Delarouzée*).

MORDELLISTENA, *Costa.*

ABDOMINALIS, *Fabr.* Nord du département.
HUMERALIS, *Lin.* id.
GRISEA, *Muls.* Draguignan; Nord du département.
PUMILA, *Gyll.* Fréjus; Draguignan.
FLEXIPES, *Muls.* Hyères (*Mulsant*).

STENALIA, *Mulsant.*

TESTACEA, *Fabr.* Fréjus; Hyères; le Luc.

ANASPIS, *Geoffroy.*

FRONTALIS, *Lin.* Rare dans le département.
RUFILABRIS, *Gyll.* En mai, sur les ombelles.
FORCIPATA, *Muls.* Le Luc (*Robert*).
GEOFFROYI, *Müll.* HUMERALIS, *Fabr.* Commun partout.
RUFICOLLIS, *Fabr.* Dans tout le département.
FLAVA, *Lin.* Très commun en mai, sur les aubépines.
THORACICA, *Lin.* Nord du département.
SUBTESTACEA, *Steph.* Sur les aubépines et les ombelles.
MACULATA, *Fourc.* id. id.

SILARIA, *Mulsant.*

QUADRIPUSTULATA, *Müll.* Commun partout.
MULSANTI, *Ch. Bris*, Aix (*Grenier*). Cette espèce doit se trouver dans le département.

52e FAMILLE. — CANTHARIDES.

ZONITIS, *Fabricius.*

MUTICA, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; Hyères; Toulon; le Luc.
PRÆUSTA, *Fabr.* Assez commun en juin et juillet.
SEXMACULATA, *Oliv.* Draguignan; Fréjus; rare.

NEMOGNATHA, *Illiger.*

NIGRIPES, *Suff.* CHRYSOMELINA, *Oliv.* Le Muy, en juillet.

CRIOLIS, *Mulsant*.

GUERINI, *Muls*. Cette espèce a été découverte dans les environs de Draguignan. M. Guérin-Méneville l'a trouvée à Faillefeu (Basses-Alpes).

STENORIA, *Mulsant*.

APICALIS, *Latr*. Hyères (*Robert*).

SITARIS, *Latreille*.

MURALIS, *Forst*. HUMERALIS, *Fabr*. Dans tout le département.
SOLIERI, *Pecchioli*. Draguignan (*l'abbé Fournier*); le Luc (*Robert*).

MELOE, *Linné*.

PROSCARABÆUS, *Lin*. Hyères (*Raymond*); le Luc; au printemps, sur les gazons.
AUTUMNALIS, *Oliv*. Commun en automne.
RUGOSUS, *Marsh*. Fréjus; Hyères (*Raymond*); le Luc (*Robert*).
MURINUS, *Br*. et *Er*. Le Luc, un seul individu.
BREVICOLLIS, *Panz*. Nord du département.

MYLABRIS, *Fabricius*.

FUESLINI, *Panz*. Assez rare dans le département.
VARIABILIS, *Bilb*. Tout le département, en juillet et août.
QUADRIPUNCTATA, *Lin*. MUTANS, *Guér*. Partout.
DUODECIM-PUNCTATA, *Oliv*. Fréjus; Hyères; Brignoles; Toulon; le Luc.
GEMINATA, *Fabr*. Partout.

HYCLEUS, *Latreille*.

BILBERGI, *Schonh*. Fréjus; la Seyne (*l'abbé Mulsant*); Hyères; le Luc.

CEROCOMA, *Geoffroy*.

SCHREBERI, *Fabr*. Fréjus; Hyères; Toulon; le Luc; en juillet, sur les ombelles.
SCHÆFFERI, *Lin*. Commun, en mai, sur les fleurs des cistes.

CANTHARIS, *Geoffroy*.

VESICATORIA, *Lin*. N'est pas rare sur les frênes.

EPICAUTA, *Redtenbacher*.

VERTICALIS, *Ill*. Fréjus; Hyères (*Raymond*).

53e FAMILLE. — ŒDEMERÆ.

NACERDES, *Schmidt*.

LEPTUROIDES, *Thunb*. NOTATA, *Fabr*. St-Raphaël; Hyères; Toulon (*Robert*).

XANTHOCHROA, *Schmidt*.

CARNIOLICA, *Gistl*. Maures-du-Luc (*Robert*); rare.

ASCLERA, *Schmidt*.

CŒRULEA, *Lin*. Fréjus; Brignoles; le Luc.
XANTHODERES, *Muls*. Toulon (*feu M. le capitaine Michel* d'après *M. Mulsant*).

ANONCODES, *Schmidt*.

RUFIVENTRIS, *Scop*. Nord du département.
USTULATA, *Fabr*. Sur les fleurs en ombelle, en juin etjuillet; assez rare.
AMŒNA, *Schmidt*. Commun sur les ombelles, en juin et juillet.

CHRYSANTHIA, *Schmidt*.

VIRIDISSIMA, *Lin*. N'est pas rare, en mai, sur les fleurs des cistes.

ŒDEMERA, *Olivier*.

PODAGRARIÆ, *Liu*. Tout le département.
SIMPLEX, *Lin*. FLAVIMANA *(Hoffmannsegg) Schmidt*. Le Luc.
LATERALIS, *Schmidt*. Hyères (*Robert*).
SERICANS, *Muls*. Montrieux (*Raymond)*.
CŒRULEA, *Lin*. Partout.
ATRATA, *Schmidt*. Hyères (*Raymond*).
BARBARA, *Fabr*. Hyères (*Raymond*); la Ste-Baume (*Arias*); Maures-du-Luc (*Robert*),
FLAVIPES, *Fabr*. Dans tout le département.
LURIDA, *Marsh*. id.

STENOSTOMA, *Latreille.*

ROSTRATA, *Fabr.* St-Raphaël; Hyères.

DRYOPS, *Fabricius.*

FEMORATA, *Fabr.* Maures-du-Luc *(Robert).*

54e FAMILLE. — LAGRIÆ.

LAGRIA, *Fabricius.*

HIRTA, *Lin.* Hyères; le Luc; Brignoles; Aups.
NUDIPENNIS, *Muls.* Environs de Fréjus (*Mulsant*).
GLABRATA, *Oliv.* Hyères (*Raymond*); le Luc.

55e FAMILLE. — PYROCHROÆ.

PYROCHROA, *Geoffroy.*

RUBENS, *Fabr.* Nord du département.

56e FAMILLE. — RHINOSIMI.

MYCTERUS, *Clairville.*

CURCULIONOIDES, *Ill.* Très commun partout.
UMBELLATORUM, *Fabr.* Rare dans le département.

SALPINGUS, *Illiger.*

CASTANEUS, *Panz.* PICEÆ, *Germ.* Le Luc, en automne, en battant les pins abattus.
QUADRIGUTTATUS, *Lepel.* et *Serv.* Hyères (*Raymond*).

RHINOSIMUS, *Latreille.*

PLANIROSTRIS, *Fabr.* Hyères (*Raymond*).

57e FAMILLE. — ANTHICI.

NOTOXUS, *Geoffroy.*

BRACHYCERUS, *Fald.* Environs de Fréjus; Hyères (*Raymond*).
MONOCEROS, *Lin.* Fréjus; Hyères; Toulon; la Seyne.

CORNUTUS, *Fabr.* Commun sur les frênes et les peupliers.

MECYNOTARSUS, *Laferté.*

RHINOCEROS, *Fabr.* St-Raphaël (*Raymond*).

FORMICOMUS, *Laferté.*

PEDESTRIS, *Rossi.* Commun au printemps.

TOMODERUS, *Laferté.*

COMPRESSICOLLIS, *Motsch.* Hyères (*Raymond*).

ANTHICUS, *Paykull.*

RODRIGUII, *Latr.* Draguignan; Fréjus; Hyères; Toulon, le Luc.
HUMILIS, *Germ.* Hyères; Toulon; le Luc.
MINUTUS, *Laf.* St-Raphaël (*Raymond*).
FLORALIS, *Fabr.* Draguignan; Toulon; Hyères.
BIFASCIATUS, *Rossi.* Draguignan; St-Raphaël; le Luc.
INSTABILIS, *Laf.* Hyères; St-Raphaël; Toulon; Draguignan; le Luc.
LONGICOLLIS, *Schmidt.* Draguignan; Hyères; Toulon; le Luc.
TENELLUS, *Laf.* Draguignan; Fréjus; Hyères.
TRISTIS, *Schmidt.* St-Raphaël (*Raymond*).
ANTHERINUS, *Lin.* Très commun dès le mois d'avril.
QUADRIOCULATUS, *Laf.* Fréjus; Hyères; Draguignan.
QUADRIGUTTATUS, *Rossi.* Hyères (*Raymond*).
HISPIDUS, *Rossi.* Fréjus; Hyères; Toulon; Draguignan.
FENESTRATUS, *Schmidt.* St-Raphaël (*Raymond*).
SANGUINICOLLIS, *Laf.* Draguignan; Fréjus; Hyères; Toulon; le Luc.
FASCIATUS, *Chev.* Draguignan; St-Raphaël; Hyères.
PLUMBEUS, *Laf.* Commun dans tout le département.

OCHTHENOMUS, *Schmidt.*

PUNCTATUS, *Laf.* Hyères (*Delarouzée*).
SINUATUS, *Schmidt.* St-Raphaël; Hyères; Toulon; Draguignan; le Luc.
ANGUSTATUS, *Laf.* Dans tout le département.

XYLOPHILUS, *Bonelli.*

POPULNEUS, *Latr.* Hyères (*Raymond*).
OCULATUS, *Payk.* id. id.

(A continuer.)

LE CARTULAIRE DE LÉRINS.

(Suite.)

Nous reprenons la publication du Cartulaire de Lérins, que divers motifs nous avaient fait interrompre. Quoique nous ayons apporté quelque soin à la rédaction des notes qui suivent les diverses pièces, nous serons toujours reconnaissants à ceux de MM. les membres correspondants, qui voudront bien nous transmettre sur les dates, les lieux et les personnes des renseignements de plus en plus complets. Nous prions seulement les personnes qui, n'ayant sous les yeux que le texte de quelques chartes d'après Barralis, trouvent des *fautes évidentes* dans le texte du Cartulaire, tel que nous le publions, de lire avec attention, dans ce bulletin, la note sur la charte XII. Elles pourront se convaincre que Barralis a corrigé, à son point de vue, et par conséquent *a altéré* le texte du Cartulaire, que nous croyons devoir publier *tel qu'il est*, et non tel que le voudrait un atticisme de goût littéraire assez déplacé en archéologie.

IX.

De Sancto Lamberto.

Jubet hoc auctoritas ecclesiastica et in lege consistit romana ut quicumque rem suam transfundere voluerit in qualicunque potestate per paginem testamenti eam infundat; ut omni tempore soluta et quieta permaneat. Quapropter ego Franco et uxor mea Matella cogitantes de animabus nostris ut illam mereamur audire vocem Domini dicentis : *Venite, benedicti patris*

mei, percipite regnum quod paratum est vobis ab origine mundi; donamus aliquantulum de rebus propriis nostris Domino Deo et sancte Marie sanctoque Honorato ac monasterio Lyrinensi, abbati Amalrici et monachis ibidem Deo servientibus, tam presentibus quam futuris ut amodo liberam facultatem tenendi ac possidendi habeant. Que res ad orientalem scilicet Forojulii plagam secùs litus maris esse videtur, ubi et ecclesia sancti Lamberti est constructa, quam dominus Gancelmus episcopus concessit supradictis sanctis ac Lyrinensi cenobio. Igitur possessio quam ibi offerimus nosse omnibus volumus ita terminari a nobis, ut ne quis aliqua invidia infectus veneno nichil omninó minuere possit, terminatur enim apud portam Antipolensem, sicut pergitur via ad caminum et exinde circumdatur usque ad Suveretum foranum et inde fertur usque ad vallonem de Gunduino et transit per vallum de pe de Gallo et venit usque ad Castellos de palude et revertitur ad portam Antipolensem ubi principium fecimus. Et fideles nostros Rodulfus cum filiis suis videlicet Guilelmo Duranto, Aldoardo et Gantelmo similiter donant et firmatores existunt. Sane si quis nostrum aut ullus ex heredibus nostris qui contra hanc donationis cartulam aliquid irrumpere voluerit non valeat vendicare quod repetit; sed componat in vinculo auri optimi libras quinque et postea donatio ista firma et stabilis permaneat. Signum Franconis hujus donatoris; cartulam manu sua firmat et ad roborandum tradidit testibus. Signum Rodulfi testis et omnes filii sui jam suprascripti testes. Durantus Mauronus cum filiis suis testis. Arlabaldus, testis.

L'abbé *Amalric*, dont il est fait mention dans cette charte, gouverna le monastère de l'an 1027 à 1046. Pendant ce temps Bérenger II et Gantelme Ier occupèrent successivement le siége épiscopal de Fréjus. C'est ce dernier prélat, appelé ici *Gancelmus*, qui avait fait à Lérins la donation de l'église de *Saint-Lambert* et de quatre autres églises *in comitatu forojuliensi,* donation que *Franco* et *Matella*, son épouse, augmen-

tèrent de l'offrande des terres environnantes, dont il est ici question.

Porta Antipolensis. — Il existe encore une partie de cette porte d'Antibes ou d'Italie, décrite par Texier, dans son ouvrage sur Fréjus. Sur ses ruines, s'élève aujourd'hui une croix de mission, à côté de la route impériale, à quatre cents mètres de la ville.

Suveretum. — Lieu planté de chênes liéges; (*suber*) l'aspiration du *b*, qui a donné à la langue provençale le mot de *Suvé*, date donc au moins du onzième siècle. Un quartier, sis sur le territoire de Fréjus et sur celui de Saint-Raphaël, porte encore le nom de *Suveret*. C'est là que se trouvent, en effet, les plus beaux chênes-liéges de la contrée, dans la propriété appartenant autrefois aux MM. Antelmi.

Usque ad vallonem de Gunduino. — Il faut remarquer encore ici la transition déjà faite, de la forme latine *vallis*, à la forme provençale et française *vallon*. A l'Est du *Suveret* et au pied de la Sainte-Baume, se trouvent le grand et le petit *Gondin*, *vallum de Gunduino*.

Et transiit per vallum de pe de Gallo. — Après avoir indiqué l'étendue des terres données, depuis la porte d'Antibes, passant par *Suveret*, jusqu'au quartier de *Gondin*, la charte indique comme limites, en retournant vers le point de départ, *vallum de pe de Gallo* et *Castellos de Palude*. Or, il existe encore aujourd'hui un quartier de *Pédégal*, contigu à *Suveret*, c'est-à-dire, moins éloigné de Fréjus que les *Gondins*, et un torrent de *Pédégal* qui se jette dans la mer, près de Saint-Raphaël. Mais est-ce de l'extrémité de ce torrent, ou du quarter de *Pédégal*, qu'il faut venir à *Castellos de Palude* et puis à la porte d'Antibes? L'un comme l'autre est possible, mais alors, ou était ces *Castelli de Palude?* Il existe encore *un château de la Palud* qui se trouve à l'ouest de Fréjus. Comment revenir de ce point si éloigné à la porte d'Antibes, située à l'Est? Nous soumettons cette difficulté aux réflexions de MM. les correspondants de Fréjus. L'état assez généralement marécageux, à cette époque, du territoire de Fréjus, semble permettre de placer ailleurs *Castellos de Palude*, pour revenir à la porte d'Antibes plus directement.

X.

Carta Sancti Leontii Forojuliensis.

Legitur in institutionibus patrum veterum ut quicumque ali-

quid causa augmentandi monasteriis conferre voluerit per scripturarum seriem commendare studeat memorie posterorum, ne deinceps quod absit ullis impediri valeat contradictionibus. Quorum ego Aclia et filii mei videlicet Aldebertus, Bertrannus et Hugo, Deo largiente libentissimé amplecti cupientes vestigia eorumque reminiscentes gloriam nostra simulque facinora et quod redemptio uniuscujusque anime ejus sunt opes ac divitie, Quapropter noverint cuncti fideles tam futuri quam et presentes quod vocem illam Domini qua dicit : *Date helemosinam et omnia munda sunt vobis*, et dictis studeamus et factis adimplere, concedimus domino Deo bonorum omnium largitori sacrosanctisque altaribus sancte Marie et sancti Honorati Lyrinensis monasterii ubi venerabilis Aldebertus abbas esse videtur, sive monachis ibidem sub norma regularis vite Christo famulantibus ecclesiam et concedo ego Bertrannus episcopus ecclesiam sancti Leontii que fundata esse videtur in civitate forojuliense, unum mansum, illum videlicet quem quondam tenuit Isimbardus cum prato de Capelluta et medietatem molendini, alterum vero mansum qui est in loco qui vocatur Balmeta. Nomen vero possessoris Gadberti. Alium mansum qui vocatur Mota quem tenuit Petrus cum piscatorias ad se pertinentes in commune damus. Sane si quis nos aut aliqua persona donationis hujus cartule contradictor existere voluerit ab Adam subjaceat omnibus mundi usque ad finem maledictionibus. Signum Aclia et filiorum ejus qui hanc donationem fecerunt, manibus propriis firmaverunt, et testes firmare rogaverunt. Fulco, filius Dodonis, firmavit. Guillelmus firmavit. Rodulfus firmavit. Pontius canonicus firmavit. Raimundus firmavit. Bricius firmavit. Atnorius firmavit. Guillelmus Donnarellus firmavit.

C'est sous le gouvernement d'Aldebert Ier à Lérins, et sous l'épiscopat de Bertrand Ier à Fréjus, c'est-à-dire, de 1058 à 1066, que cette donation fut faite. Il a été impossible de trouver à Fréjus les traces d'une

autre église de Saint-Léonce que la cathédrale. Comme la plupart des églises, de fondation à peu près apostolique, la cathédrale de Fréjus resta longtemps sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de Saint-Etienne. Il faut penser que ce fut à l'époque la plus florissante de Lérins, que Saint-Léonce, l'ami et le conseil de Saint-Honorat dans la fondation du célèbre monastère, devint le titulaire de l'église cathédrale de Fréjus. Dans le XI[e] siècle, on voit se multiplier les donations des principales églises du diocèse à l'abbaye de Lérins, et ce lien de parenté entre Fréjus et l'antique abbaye se trouve bien exprimé dans un tableau placé au fond du chœur de la cathédrale, où l'on voit Saint-Léonce et Saint-Honorat, prosternés aux pieds, de la Sainte-Vierge, patronne du diocèse comme du monastère.

Le *pratum de capelleta* devait se trouver sur les bords du Reyran, où pouvaient autrefois avoir existé des moulins, et où se trouve encore aujourd'hui le quartier de la Baume, *mansum de Balmeta*. Il ne reste pas de traces, au moins dans les dénominations actuelles, du *mansum de Mota*.

XI.

Proclamatio ecclesiarum de Sancto Leontio et Sancti Petri de Figolis et Draguinani.

Innocentius episcopus servus servorum Dei, Venerabili fratri B. episcopo et R. ecclesie forojuliensis et preposito salutem et apostolicam benedictionem. Querimoniam quam dilectus filius noster frater Fulco abbas et fratres monasterii Lyrinensis adversus vos in nostrâ presentiâ deposuerunt accepimus. Quod videlicet honorem sancti Leontii ecclesie ad jus et proprietatem ejusdem monasterii pertinentis et ecclesiam sancti Petri de Figolis quam utique retroactis temporibus in pace se asserunt possedisse eis violenter et contra justitiam auferatis. Quia vero juxta divine legis mandatum quod nobis fieri nolumus proximis nostris facere prohibemur, per apostolica vobis scripta mandamus quatenus predictos fratres super eisdem ecclesiis de cetero nul-

latenus infestetis, tam honores quam bona et pertinentias earum ipsos pacifice permittatis habere.

Preterea tibi fratri B. mandamus ut ecclesiam de Draguinano quam tempore predecessorum tuorum libere tenuisse dicuntur, eos pacifice et integre facias possidere atque capellanum qui in ipsâ ecclesiâ per laicalem potentiam positus de oblationibus quod valde absurdum est eis respondet, quemadmodum eis pollicitus es, exinde studeas ammovere. Datum Laterani XVI nonas decembris.

Comme on le voit, il n'y a pas de date bien précise dans cette copie du bref apostolique. Mais pour faire concorder la présence d'un abbé *Fulcon* à Lérins, d'un Évêque *Bertrand* à Fréjus, et d'un Pape *Innocent*, il faut l'attribuer au Pape Innocent II, qui règnait à Rome, en même temps que Fulcon II gouvernait à Lérins et que Bertrand II, (d'autres disent III) siégeait à Fréjus; de sorte que cette pièce a dû être écrite de 1132 à 1143.

L'église de *Saint-Pierre de Figolis* doit être celle qui a donné son nom au quartier de Saint-Pierre, dans le territoire de Fréjus.

Pour l'église de Draguignan, que le Pape Innocent II déclare avoir été donnée à Lérins depuis longtemps, nul doute qu'il ne soit ici question de l'église paroissiale. En effet, le souvenir de Saint-Hermentaire, autrefois moine de Lérins, d'après la légende de Raymond Féraud, devait avoir établi à Draguignan des souvenirs de pieuse reconnaissance pour l'antique Monastère, où s'était d'abord sanctifié l'apôtre de la contrée. Du reste, ce document apostolique n'est pas le seul qui prouve les anciennes relations de notre ville avec la célèbre abbaye. En 1574, Draguignan étant menacé par les protestants, qui s'étaient déjà fait connaître par l'impiété avec laquelle ils profanaient les églises et brûlaient les reliques, le conseil délibéra de retirer de l'église paroissiale le reliquaire appartenant à la commune, et de le mettre en lieu sûr. Or, le lieu sûr où le reliquaire fut porté par les commissaires de la ville, fut l'île de Saint-Honorat. Il y fut gardé pendant deux ans environ, et le 3 juin 1575, une nouvelle délibération du conseil envoya les mêmes commissaires pour le retirer.

XII,

Carta de Rocabruna, de ecclesia Sancte Marie.

Ego Berengarius forojuliensis episcopus licet indignus prospiciens totum mundum urgeri diversis angustiis et tribulationibus et sacerdotale regnum decidere et fere adnichilari nostris culpis exigentibus pro ut posse vellem eorum præsulum sequi vestigia qui cænobia fundaverunt et ditarunt suis opibus et maxime illa in quibus complentur ea que beatus precipit Benedictus. Sed dum considero qualiter michi melius sit agendum non reperio adeo in nostra patria sic habilem locum cui me prerogativo amore committam preter Lyrinense cenobium quod olim sic effloruit in omni genere virtutum ut habitatores haberet in Dei laudem ex omni genere linguarum. Nec debeo separari a societate illorum qui ibi die noctuque in Dei famulatu perseverant unanimes quia sanctus Leontius et beatus Honoratus concordes et amici fuerunt quamdiù vixerunt. Quapropter ego Berengarius supra dictus forojuliensis episcopus canonicorum meorum consilio ductus, videlicet Amalrici prepositi Petri Rifredi, Bosonis, Bermundi, trado, dono, tribuo et concedo ecclesiam parrochialem sancte Marie de Rocabruna cum omnibus ad se pertinentibus, decimis primiciis et oblationibus abbati Aldeberto Lyrinensi et omnibus successoribus suis atque cunctis monachis presentibus et futuris ibidem Deo famulantibus. Si quis vero quod absit meus successor aut aliqua persona clericalis sive laicalis hoc donum infringere voluerit sit anathema manarata donec resipiscat et quod injuste cepit satisfaciendo emendet.

Hujus autem donationis testes, Fulco Dodonis, Guillelmus Aldeberti, Dodonus de Bersa, Aldebertus de Codinaco. Bertrannus

de Blanca forti, Guigo de Rocabruna. Guillelmus Ugolem. Hec autem carta facta est in festivitate natalis domini, in die sancti Johannis anno ab incarnatione Domini millesimo nonagesimo. quarto, inditione secunda, luna decima quinta, epacta duodecima, sexto nonas Januarii, regnante domino nostro Jesu-Christo cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.

Les considérations morales, qui servent d'introduction à cette charte de l'Évêque Bérenger III, sont les mêmes que celles qui précèdent la donation de l'église de Saint-Raphaël par l'Évêque Bertrand. Barralis a cité cette formule dans sa notice sur l'abbé Aldebert II. Nous ferons observer que dans ces citations de Barralis, outre l'orthographe latine rétablie, il y a des différences assez notables avec le texte du cartulaire. Ainsi la *Chronologie* de Lérins dit : *Quia sanctus Leontius et sanctus Honoratus, ut legimus. fuere amici et unicordes*; et notre charte s'exprime ainsi : *quia sanctus Leontius et beatus Honoratus concordes et amici fuerunt, quandiù vixerunt*. Évidemment l'auteur du XVI[e] siècle a voulu corriger la prose latine de l'Évêque du XI[e] qui, il faut l'avouer, écrivait avec une simplicité presque élégante, si on compare son style avec celui des chartes rédigées par les notaires séculiers de cette époque.

XIII.

Donum Fulco Dononis.

Eodem namque tempore Fulco Dodonis donat Deo et sante Marie sanctoque Honorato mansum Pontii Truanni cum omni tenemento et servitio. Si quis vero in eodem castro aut in eâdem valle honorem ab ipso tenet sive alodis, sive beneficii, supradicto monasterio donare voluerit, ego Fulco Dodonis ad proprium alodem dono et confirmo et uxor mea Adalais et filii nostri, Bertrannus, Rainoardus Aldebertus et Raimundus donamus atque confirmamus et istam cartam volumus atque laudamus.

Une note placée en marge sur le cartulaire donne à cette pièce la date de 1095, et ajoute ce titre supplémentaire : *donatio castri de Trans.* Nous

ne sommes pas d'avis que l'annotateur du XVIIe ou peut-être du XVIIIe siècle, ait compris la signification du mot *Truanni*, en le traduisant par *Trans*; car, vers la fin du cartulaire, une charte datée de l'année 1174, et portant d'après lui délimitation de la terre de Sainte-Marie de Vallauris et du territoire de *Trans*, n'appelle pas ce lieu *Truanni*, mais bien *de Transio*; ce qui est plus conforme à l'étymologie constamment donnée au nom de cette commune.

XIV.

Item de ipso Fulcone.

Gadium Fulconis Dodonis et donatio. Ego Fulco Dodonis dono Deo et sante Marie sanctoque Honorato monasterii Lyrinensis et monachis ibidem Deo servientibus tam presentibus quam futuris omnem partem meam mee possessionis quam in toto territorio castelli Rochebrune in die obitûs mei inventus habere fuero, in auro, in argento, immobilibus et in qualicumque peccuniâ. Modo in presenti dono tertiam partem ejusdem castelli ecclesie cum primiciis et oblationibus et decimis. Dono etiam mei proprii alodis unum mansum Pontii Altranni cum omni tenemento et servitio. Si quis vero ex his qui in eadem valle honorem a me possident, sive sit alodis, sive beneficii, huic supradicto monasterio donare voluerit ego ad proprium alodem dono et confirmo Deo et sancte Marie sanctoque Honorato, monasterii Lyrinensis et monachis ibi Deo famulantibus pro remedio anime mee, parentumque meorum ut Deus mercedem nobis retribuere dignetur æternam. Ego Fulco et uxor mea Adalais et filii nostri, Bertrannus, Pontius, Rainoardus, Aldebertus, Raimundus, damus et firmamus; Berengarius forojuliensis episcopus donat et firmat. Amalricus prepositus, Petrus Rofredus, Boso, Bermundus, Cannonici donant et firmant; Guillelmus Aldebertus firmat; Dodonus de Bersa,

firmat ; Aldebertus de Cotinnaco , firmat ; Bertrannus de Blancafort , firmat ; Guillelmus Ugolenus firmat.

Facta est hec carta Anno ab incarnatione Domini millesimo nonagesimo quarto , Luna decima quinta, epacta duodecima, sexto nonas Januarii , regnante domino nostro Jesu-Christo , in presentia domini Aldeberti abbatis in insulâ Lyrinensis ; in festivitate natalis Domini , die sancti Johannis.

Nous n'avons qu'une observation à faire sur cette charte. C'est que l'influence morale de Lérins, sous le gouvernement d'Aldebert II, était arrivée au point de réunir dans le monastère, pendant les fêtes de Noël, l'Évêque , les chanoines de l'église de Fréjus et un grand nombre de nobles et puissants seigneurs ; ce qui justifie pleinement l'assertion de Barralis sur cet illustre abbé « cujus acta , dit-il , et gesta tam eximia « præclaraque sunt et tam multa numero ut à nobis explicari sane non « possint..... quo in tempore tanta erat fidelium erga præfatum cænobium devotio, ut non dicam annus, sed menses, hebdomadæ et dies « ab oblationibus factis præfato Aldeberto et monasterio nulli effluxerint. »

XV.

Item de Rocabruna.

Guillelmus Aldebertus et Aldebertus et Raimundus èt Solestens mater eorum donant similiter Deo et sancte Marie et sancto Honorato monasterii Lyrinensis et Aldeberto abbati et monachis presentibus et futuris aliam tertiam partem ejusdem ecclesie cum omni honore sibi pertinenti pro animâ patris sui et pro animabus suis. Ita dant et firmant; Fulco Dodonis, firmat. Dodonus de Bersa firmat , Aldebertus de Cotinnaco , firmat . Bertrannus de Blancafort , firmat.

Cette charte n'est évidemment que le complément de la précédente.

L'abbé BARBE ,
Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.



Observations météorologiques faites à Draguignan, en Avril 1860, à une latitude de 192 mètres. (Le thermomètre de la fenêtre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois.	7 HEURES 1/2 DU MATIN.				MIDI.				4 HEURES 1/2 APRÈS MIDI.				9 HEURES 1/2 DU SOIR.				MINIMUM de la journée.
	HAUTEUR du baromètre.	TEMPÉRATURE du baromètre.	TEMPÉRATURE de l'air.	DIRECTION DU VENT.	HAUTEUR du baromètre.	TEMPÉRATURE du baromètre.	TEMPÉRATURE de l'air.	DIRECTION DU VENT.	HAUTEUR du baromètre.	TEMPÉRATURE du baromètre.	TEMPÉRATURE de l'air.	DIRECTION DU VENT.	HAUTEUR du baromètre.	TEMPÉRATURE du baromètre.	TEMPÉRATURE de l'air.	DIRECTION DU VENT.	
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	737,0	15,0	12,0	O. N.-O. t.-s.	737,0	15.0	18,0	N.-O. fort.	737,0	15,0	17,0	N.-O. fort.	738,0	15,0	11,0	N.-O. t.-s.	8,0
2	740,0	15,0	12,0	N.-O. tr.-s.	740,5	15,0	19,0	N.-O. t.-s	742,0	15,0	17,0	N.-O. t.-s.	743,0	14,0	11,0		5,0
3	742,0	14,0	12,0	id.	742,0	15,0	19,5	Est. tr.-s.	741,0	15,0	16,0	S.-E. tr.-s.	742,0	14,0	8,0		5,0
4	742,0	14,0	12,0	S.-E. tr.-s.	743,0	15,0	13,0	S.-E. tr.-s.	742,0	15,0	14,0	Sud-Est.	742,0	14,0	12,0	S.-E. tr.-s.	5,0
5	744,0	14,0	9,0	Est. tr.-s.	744,0	14,0	12,0	id.	744,0	14,0	12,0	id.	744,0	14,0	11,0	Sud-Est.	6,0
6	741,0	14,0	10,0	id.	739.0	16,0	19,0	id.	738,0	15,0	17,0	Nord-Est.	737,0	14,0	12,0		6,0
7	734,0	14,0	13,0	N.-O. tr.-s.	734,0	16,0	19,0	Ouest. t.-s.	732,0	16,0	18,0	Nord. tr.-s.	734,0	14,0	12,0		6,0
8	737,0	15,0	13,0	S.-E.	738,0	16,0	20,0	Sud.	740,0	16,0	15,5	Sud. tr.-s.	739,0	15,0	13,5		6,0
9	737,0	15,0	14,0	Nord-Ouest.	737,0	16,0	19 5	Nord.	737,0	16,0	15,0	N.-O. t.-s.	737,0	15,0	13,0		6,0
10	736,0	15,0	14,5	O. N.-O t.-s.	735,0	16,0	19,0	N.-O. tr.-s.	734,0	16,0	14,5	N.-O. fort.	734,0	15,0	10,0		5,0
11	733,0	15,0	7,0	S.-E. tr.-s.	735.0	16,0	14,0	Sud-Est.	736,0	15,0	13,0	S.-E. t.-s.	741,0	14,0	9,0		4,0
12	744,0	15,0	9,0	N.-O. t.-s.	744,0	15,0	12,0	S.-O. tr.-s.	744,0	15,0	13,0	Ouest. t.-s.	745,0	14,0	9,0		2,0
13	746,0	15,5	9,0	Sud. t.-s.	745,0	15,0	17,0	O.-E. t.-s.	745,0	15,0	13,0	id.	745,0	14,0	12,50		4,0
14	742,0	14,0	13,50	Est.	743,0	14,50	13,0	Est.	745,0	14,50	13,0	Est.	745,0	14,0	11,50		4,0
15	745,0	13,0	12,0	id.	746,0	14,50	14,50	Sud.	746,0	14,0	14,50	Sud.	747,0	14,0	11,0		5,0
16	749,0	13,0	12,0	Sud-Est.	748,0	15,0	18,0	Sud tr.-s.	748,0	15,0	16,0	S.-E. t.-.	747,0	14,0	12,0		5,0
17	746,0	14,0	13,0	S.-E. tr.-s.	745,0	15,0	16,0	S.-E. tr.-s.	745,0	15,0	15,0	id.	744,0	14,0	11,0		6,0
18	741,0	14,0	13,0	Est. tr.-sen.	740,0	14,0	16,0	id.	739,0	14,0	16,0	id.	737,0	14,0	11,0		6,0
19	732,0	14,0	13,0	O. N.-O. t.-s.	730,0	14,0	19,0	N.-O. t.-s.	730,0	13,0	10,0	N.-O. t.-s.	729,0	30,0	6,0	N.-O. fort.	6,0
20	729,0	13,0	6,5	N.-O. t.-s.	729,0	14,0	13,5	Ouest. t.-s.	731,0	14,0	10,0	id.	733,0	13,0	6,0		2,5
21	735.0	13,0	9,0	O.-S.-O. t.-s.	735,0	14,0	12,5	N.-O. t.-s.	736,0	13,0	9,0	id.	738,0	12,0	6,5		,0
22	741,0	12,0	6,0	N.-O. fort.	742,0	14,0	14,0	N.-O. fort.	742,0	13,0	13,0	id.	744,0	12,0	7,0		1,5
23	745,0	13,0	11,0	N.-O. t.-s.	745,0	14,0	15,5	id.	744,0	14,0	14,0	N.-O. fort.	743,0	12,0	6,5		2,0

24	742,0	12,0	5,0	Est. t.-sens.	741,0	12,0	8,0	Est. fort.	739,0	13,0	7,0	Est. tr.-sen.	736,0	12,0	6,0		2,5
25	735,0	12,0	9,0	N.-O. t.-s.	737,0	12,0	13,0	Ouest. fort.	739,0	13,0	10,0	N.-O. t.-s.	740,0	12,0	8,0		2,0
26	740,0	12.0	10,0	S.-E. t.-s.	741,0	13,0	12,5	S.-O. t.-s.	741,0	13,0	12,0	id.	740,0	12,0	8,0		2,0
27	740,0	12,0	10,0	S.-O. t.-s.	740,0	13,0	16,0	Sud. t.-s.	742,0	13,0	12,0	Sud-Est.	743,0	13,0	9,0		3,0
28	744,0	12,0	9,0	Sud. t.-s.	745,0	13,0	15,0	N.-E. tr-sen.	745,0	13,0	10,5	Est. tr.-sen	745,0	13,0	10,0		5,0
29	747,0	12,0	9,0	S.-E. t.-s.	746,0	13,0	15,5	S.-E. tr.-s.	746,0	14,0	15,5	S.-E. tr.-s.	746,0	13,0	11,0		5,0
30	745,0	12,0	11,0	id.	745,0	13,0	15,0	id.	744,0	14,0	15,0	id.	744,0	13,0	12,0		8,5

Le 1er. Matin, ciel très nuageux; midi, nuageux; ap.-m., serein; soir, serein, grand vent toute la journée.
2. Matin, beau; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
3. Matin, couvert; midi, très nuageux; ap.-m., couvert; soir, serein, journée variable.
4. Matin, couvert; midi, pet. pl.; ap.-midi, petite pluie; soir, très nuageux, journée pluvieuse.
5. Matin, il pleut; midi, il pleut; ap.-midi, il pleut; soir, il pleut, journée pluvieuse.
6. Matin, il pleut; midi, couvert; ap.-m., nuageux; soir, nuag.
7. Matin, couvert; midi, couvert; ap.-m., qq. gout.; soir, nuag.
8. Matin, nuageux; midi, nuageux; ap.-m., petite pluie; soir, serein, journée pluvieuse.
9. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.m., qq. nuag.; soir, serein.
10. Matin, nuag. midi, nuag.; ap.-m., couvert; soir, serein.
11. Matin, il bruine: midi, couvert; ap.-m., couvert; soir, serein.
12. Matin, beau; midi, beau; ap.-m., serein; soir, serein.
13. Matin, beau; midi, beau; ap.-m., beau; soir, serein.
14. Matin, lég. nuag.; midi, pluie; ap.-m., p. lég.; soir, qq. nuag.
15. Matin, couv.; midi, couv., ap.-m., couv.; soir, serein.
16. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., nuag.; soir, nuag.
17. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-m., qq. gout.; soir, couv.
18. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi qq. gout.; soir, nuag.
19. Matin, voilé; m., n.; ap.-m. n.; s., g. mist. dans la soirée.
20. Matin, couvert, midi, très nuag.; ap.-m.. couv; soir, serein.
21. Matin, très voilé; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
22. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
23. Matin, beau; midi, nuag.; ap.-midi, qq. nuag.; soir, couv.
24. Matin, couv.; midi, grande pluie; ap.-midi, grande pluie; soir, grande pl., g. pl. toute la j. Un peu de grêle vers le s.
25. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-midi, serein; soir, couvert.
26. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-m, petite pluie; soir, ser.
27. Matin, nuag.; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
28. Matin, couv.; midi, très nuag.; ap.-m., il pleut; soir, nuag.
29. Matin, petite pluie; m., nuag.; ap.-m., serein; soir, nuag.
30. Matin, couv.; midi, nuag; ap.-m., nuag.; soir, petite pluie.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1|2 du matin..	740m,4
midi..................	740m,3
4 heures 1|2 du soir.....	740m,5
19 heures du soir.......	740m,7

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1|2 du matin....	13°,5
Midi..................	14°,4
4 heures 1|2 du soir......	14°,3
10 heures du soir.......	13°,3

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1|2 du matin...	10°,6
Midi..................	15°,8
4 heures 1|2 du soir......	13°,6
10 heures dn soir........	9°,9

N. B. — Dès les premiers jours de mai, j'ai éprouvé les atteintes de l'épidémie qui sévissait alors à Draguignan, et je n'al pu continuer les observations météorologiques dans un moment où cette étude eût présenté tant d'intérêt. Je ne les ai reprises qu'en juillet. Je tiens cependant celles du 1er au 5 mai à la disposition des personnes qui désireraient les consulter.

A. M. ASTIER.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.

LE

CARTULAIRE DE LÉRINS.

(Suite.)

XVI.

De Rocabruna.

Antiqua traditio reffert ut quispiam ex suo honore, honorem quorumlibet sanctorum patrocinia augeri velit, non nisi per testamento presumat apicum. Quam persequens, ego Tumidia uxor quondam Dodonis de Rocabruna et filii mei Fulco et Guiggo, ob honorem filii mei Aldeberti qui se Deo et sanctis ejus et beatissimo Honorato in monasterio Lyrinensi devovit; simulque nostrorum piaculorum obolendam gravitudinem, damus de

honore nostro Deo sacrosanctis insule Lyrinensis ecclesiis, sancte videlicet Marie et sancti Honorati, abbati Aldeberto monachisque presentibus et futuris, illud videlicet quem Gantelmus quondam genitor meus cum fratribus suis in castro Bariamonis olim divisit et ei jure successionis evenit. Totum ex integro tam in terris cultis quam inhermis, scilicet, pratis, pascuis, molendinis, arboribus pomiferis et impomiferis atque vineis ut ex inde propriam habeant potestatem quidquid de illo facere voluerint. Si vero aliquis denuo hanc donationis cartam inquietare voluerit, maledictionibus quibus predicti sancti inferre valuerint maledicatur. Nos vero doni hujus auctores manibus propriis firmamus, quo firmius nostrorum prece a complurimis firmetur testibus. Tumidia firmat, Fulco et Guigo filii ipsius firmant. Aldebertus filius Aldeberti Dodonis de Castro Rainardo firmat, Boso firmat. Guillelmus de Arguntil, firmat. Pontius Presbiter, firmat. Facta est autem donatio ista sollenniter in monasterio Lyrinensis, sub die VIII, idus Junii in septimana Pentecosten, feria secunda, luna VII, anno ab incarnatione Domini M. XC. III, epacta XX, presidente domino Aldeberto secundo abbate.

Cette charte, quoique portant le titre de *Rocabruna*, ne fait mention que d'une portion d'héritage recueillie ou à recueillir à Bargemon, *in castro Bariamonis.* Il est probable que les auteurs de cette donation ne pouvant réaliser par eux-mêmes cette succession, prenaient le parti, alors assez usité, d'en faire don à un puissant monastère. D'ailleurs, la présence à Lérins d'un fils de la famille explique suffisamment pourquoi ce monastère fut l'objet de cette libéralité. Nous verrons plus loin une donation faite par Boniface de Puy-Muisson, motivée aussi sur la présence de son fils au monastère de Lérins : c'était une manière de doter les fils de famille entrés en religion, et de fournir aux monastères le moyen d'accepter les sujets pauvres.

XVII.

De Palayonis.

In nomine summe trinitatis notum sit fidelibus cunctis presentibus scilicet atque futuris quod ego Amicus cupiens adimplere vocem Domini qua dixit, *Date helemosinam et omnia munda sunt vobis*, dono Domino Deo omnium bonorum datori et beate Marie aut sancto Honorato ac monasterio Lyrinensi seu Garnerio abbati atque ejusdem loci monachis, aliquid de rebus propriis videlicet mansum unum cum omnibus ad se pertinentibus qui est situs in pago Forojuliensi, in villa Palagionensi de Aldeberto Labruto ita ut ab hodierno die nec ego nec ullus ex heredibus meis requirere aut jubere aliquid presumamus, sed predictus abbas aut monachi tam de manso quam de his quæ ad ipsum pertinent, scilicet de campis vineis, decimis et pratis cultis et incultis quesitis et inquirendis absque ullius contradictione faciant quidquid voluerint; qui autem contradixerit nisi resipiscat anathema sit. Et ut firmior habeatur presens donatio, manu propria firmo, testibusque roborandam trado, signum Amici qui hanc donationem fieri et firmari rogavit et manu sua firmavit.

Il est difficile de déterminer si cette donation a été faite sous l'abbé *Garnerius*, que Barralis appelle Warnerius et suppose avoir gouverné le monastère avant S. Odilon, c'est-à-dire, dans le cours du Xe siècle; ou bien, s'il faut la rapporter au gouvernement de l'abbé *Garinus*, qui occupa lé siége Abbatial de 1125 a 1132.

XVIII.

De honore Gibilini monachi.

Quoniam auctore Deo ego Jubilinus majorum scema emulari

glisco, quos quamquam positos in mundo extra mundum quodam modo esse inspicio, qui exemplum vite melioris et illorum priscorum sanctorum habentes agunt vitam in solitudinibus errantes in montibus et in speluncis, ut apostolus ait, et in cavernis terre commanentes quibus isdem apostolus non esse dignum mundum dicit quod ni fallor non im merito. Quippe quia alieni existunt ab illo rei publice humane tumultu sepositi quieti silentes. Sic nimirum quod ad modum absunt a peccandi voluptate sic et a facultate. Horum ergo institutionibus et conversationibus informari exopto, quorum in celis constat conversatio, qui certe ucusque nimium nimiumque miserias meas augmentavi et ignem ego ipse mihi miserabiliter eternum accendi. Nullo autem modo aliter autumo vitiorum meorum prèpucia levigari aut aliter favente Christo posse beari nisi delitescendo pondera cure secularis declinari, ac veluti a casibus naufragosi æquoris ereptus in quieto synu monasterii confugerim. Instructus igitur ex fidei uerbo secundum quod ait : « Qui michi ministrat me « sequatur et ubi ego sum illic et minister meus erit. Et qui amat « animam suam perdet eam et qui odit animam suam in hoc « mundo custodit eam in futuro; » Quapropter me in sacrificio totum Deo offeram, comamque mentis superfluam ob deponendam figuraliter capitis crinem radendam trado, quatenus minister Christi factus in monasterii claustro abhinc queam voluntatem meam habere odio, ut Deo propiciante ab angelis anima mea tueatur in futuro seculo. Non solum autem Christo miserante hoc ago verum etiam juxta auctoritatem primitive ecclesie et canonum sanctorum promulgata legumque mundanarum sanccita, dono ex integro quidquid a progenitoribus meis mihi Jubilino et fratribus meis in valle Rocabruna per hereditatem contigit et similiter in territorio Ville Piscis, quidquid mihi jure propinquitatis mee contigit, totum Deo sancte Marie sanctoque Honorato monasterii Lyrinensis et monachis ibi Deo servienti-

bus, quidquid in supradictis castellis pater meus aut homo per illum habuit, in castellis et villis, in campis, in vineis in terris cultis et incultis, in pratis et in aquis et pinetis.

XIX.

Item Donum Gibilini.

In castello autem qui vulgo numcupatur Eyras dono ego Gibilinus filius Bonifacii totam meam partem Deo et monasterio sancti Honorati et fratribus presentibus atque futuris scilicet medietatem honoris de Maria Daurosa, de campis et de vineis atque mansionibus et ortis et in terris cultis et incultis. Et in ista parte est Martinus de Aurosa et fratres ejus, vinea una habetur subtùs Poietum sicut vadit via publica ad Almenerra juxta vineam de Lambert Atenolf, altera vinea ibidem infra vinea de Abelonio et Ismido Renouer, una pessa de terra ad Millairil, juxta terram de Baltugat, altera subtùs sancta Maria ad lattus de terra Ugonis Guilelmi, altera juxtà terram Guidonis de Torreves, altera ad Ulmeda ad lattus fluvii Banolf, altera ad lattus de terra de Bertrand de Peirafoc, salins a tres eminas ad lattus de Farald de Castello Duplo quas facit Martinus Aurosa, salins de Aimald quas facit Aldebertus presbiter, ad lattus de Ginam de Draguina, salins de Aicard tangi a la Genesta, salins de Pontio de Maura a la Ginesta, salins de Aldiguer de Fenollet, daves la Fuveira, ad lattus earum de Petro Boet, Aicard tangi cum tenemento suo, Pontio de Maura cum toto suo tenemento, medietatem honoris Aldeberti presbiteri quam tenet per Gibilinum et fratres ejus, totum honorem Pontii Aldeberti quam habuit per Gibilinum et ejus fratres, medietatem mansionis et casalis quem habebat Poncius de Balset per Gibilinum et fratres ejus.

La table annexée au cartulaire et écrite probablement à la fin du XVIIe siècle, place cette charte parmi celles qui regardent le territoire

d'*Hyères*, quoique dans les documents qui se trouvent à la page 129 du cartulaire *Hyères* soit appellé *Castrum arearum*, tandis qu'il est nommé ici *Castellum qui vulgò nuncupatur Eyras.* Mais la différence de dénomination s'explique facilement par le *vulgò nuncupatur Eyras. Castrum arearum* est le nom latin, *Castellum de Eyras* est le nom roman ou vulgaire. A la table on lit : *salinæ in Ieras.*

XX.

Item de Gibilino.

Hec est donatio totius honoris Gibilini quam Deo et sancte Maria sanctoque Honorato in Lyrinensi monasterio fecit quoniam habitum monachi, cum pro indulgentia facinorum suorum sūmpsit, cunctisque tam presentibus quam succedentibus monachis sine ulla querela possidendam tradidit videlicet medietatem cuncte possessionis Marie Aurose quam ipsam possidebat in agris, vineis, ortis atque mansionibus simulque reliquam possessionem Aicard Tani ex campis vineis ortis cum mansionibus, pariterque salinis, nec non possessionem Poncii de Maura de agris vineis, hortis et mansionibus cum salinis, atque dedit salinas de Aldiger de Fenubel, et salinas de Almalt quas Ugo Langobardus et fratres ejus tenebant, sed et dedit salinas daves la Sineira subtus pontem quo conjunguntur cum salinis Petri Boit, et unam medietatem agri de Rouer Bel quam ipse tum cum fratre suo Gibilinus possidebat, alteramque medietatem alii agri de Amilaril. Hic honor est magnus quem contulit at Gibilino sit semper salus maneat per secula sanus.

Cette charte se rapporte, comme la précédente, au territoire d'Hyères; nous espérons que MM. les membres correspondants de cette ville nous aideront à retrouver les quartiers mentionnés dans ces deux documents.

XXI.

Gadium Fulconis de Rocabruna.

Dimittit medietatem de condamina de Constalepas que est contra ficulnea et vadit in angulo vinee. Hoc est illa pars que est daves las vineas et mittimus illas faissas qui se tenent cum condamina et aliam vineam qui tenet se cum faissa et alia faissa qui separat se cum Bernardo de manso de Raimbert, et terra de la Maureta qua est de manso Raimberti et medietatem de clauso Raimberti et medietatem de pratis Raimberti et medietatem de campo de Fraxino qui est daves Vilapeis et terram illam de Lassalas de Siga que est daves Vilapeis, hoc dimittit Fulco de Rocabruna cum medietate illius honoris quem habebat pro Gibilino et fratribus suis et Petrum Silurum cum medietate honoris et filios Gairoardi cum medietate honoris quem habebat pro Gibilino et fratribus suis.

XXII.

Aliud donum.

Ego Durentia et filii mei Bertrannus et Franco pro salute animarum nostrarum et peccatorum nostrorum remissione donamus Deo et beate Virgini Marie sanctoque Honorato abbati quoque Fulconi et monachis lyrinensibus tam futuris quam presentibus, omnem decimam quam in valle de Rocabruna et Villapiscis habemus, scilicet de duabus condaminis que de Calcadir et Tumbarivo dicuntur ut habeant et in perpetuum absque calumnia possideant. Facta est carta ista anno ab incarnatione domini M.-C. XVIIII epacta nulla. Hujus donationis testes sunt, Truannus, Fulco de Rocabruna, Guillelmus de Flaiosc, Gaufredus de Castro Rainardi, Raimundus de Laurada, Johannes de Bligerio.

XXIII.

Proclamatio.

Honorius Episcopus servus servorum Dei, dilecto fratri B. forojuliensi Episcopo, filius noster G. Lyrinensis abbas et fratres ejus apud nos querimoniam fecere de ecclesia de Rocabruna quam monachi Montis majoris te consentiente per violentiam quorumdam laicorum eis abstulere. Unum tuam fraternitatem monemus et monendo precipimus ut sicut beate memorie predecessor noster C. papa precepit infra unum mensem postquam presentes litteras habueris predictam ecclesiam eis restituas. Alioquin in proxima festivitate sancti Michaëlis cum eisdem fratribus nostro te conspectui presentare mandamus ut eis justiciam facias et nobis de contemptu romane ecclesie rationem reddas.

Cette proclamation est du Pape Honorius II, successeur de Callixte II. Elle s'adresse à l'Évêque de Fréjus Bérenger III. L'abbé de Lérins, dont il y est fait mention est *Garinus*, qui gouverna le monastère de 1125 à 1132.

XXIV.

Diffinitio.

In nomine Domini nostri Jesu Christi, hec carta diffinitionis ac donationis de controversiis que erant inter monasterium Lyrinense et ecclesiam sancte Marie forojuliensem. De ipsis vero querimoniis ita diffinitum est a Berengario Episcopo et a Bertrando preposito et canonicis prefate ecclesie. Ipse namque episcopus prepositusque cum canonicis qui subtus leguntur, donaverunt, laudaverunt et confirmaverunt videlicet ecclesiam parrochialem sancte Marie de Rocabruna, sicut actenus laudavit cum omnibus ad se pertinentibus decimis primiciis et oblationibus et omnem decimationem quam monasterium tenebat in

villa et territorio Palaionis et decimam vinearum quas monachi laborant et laboraverunt in castro Poieti et quartam partem totius decimationis territorii castri Montis Aurosi, et ecclesiam sancte Marie caramie. De mortalagiis, per terram totius episcopatus forojuliensis ita diffinitum est : ut si sani aut infirmi vivi voluerint venire ad monasterium quidquid dederint aut transmiserint, monasterium sine querimonia habeat, de mortuis autem similiter data sibi recipiant in pace, remota vitiosa inquisitione, hec omnia supradicta, ceteraque omnia que possederant et tenuerant et de mortalagiis secundum quod diffinitum est laudaverunt, donaverunt, atque confirmaverunt predictus Episcopus, prepositus que et Raimundus Desclans, Johannes Aucetre, Stephanus Ville piscis et Lambertus Ugo Draguina et Bertrannus filius Ugonis Aldoardi, et Guillelmus Bonusfilius, omnes hii canonici, ipsius ecclesie monasterio Lyrinensis, abbatibus et monachis ibidem Deo servituris ut tenant et possideant in eternum. Sane si qua persona laicus, clericusve, hanc donationem aut diffinitionem irrumpere temptaverit, omnibus maledictionibus veteris ac novis testamenti subjaceant, conservatoribus quoque pax sit et memoria domini nostri Jesu Christi. Facta est hec donatio diffinitioque in ecclesia sancte Marie forojuliensis, in manu Domini Garini abbatis, in presentia Mainfredi Antipolitani Episcopi. Anno dominice incarnationis M. C. XXVIIII, Indictione VII, mense novembris, feria VII Presidente Raimundo comite barchinonensium ac provincialium Marchione. Ego Bèrengarius Episcopus hanc donationem et diffinitionem cum Bertranno preposito et canonicis laudavi et hos esse testes rogavi. Mainfredus Episcopus, testis. Garinus abbas, testis. Pandulfus monachus, testis. Ixarolus presbyter testis. Guill. de Sellans, testis. Ego Mainfredus Episcopus rogatus a Berengario Episcopo forojuliensi hanc cartam scribere jussi.

Hanc diffinitionem et hoc placitum Dominus Bertrannus Epis-

copus qui predicto Berengario successit, laudavit, firmavit et corroboravit in presentia Domini Raimundi Massiliensis Episcopi et Pontii de Flaiosc et Petri de Brinola. Insuper ecclesiam de Draguinano liberam reddere permisit monasterio. Et ecclesiam parrochialem de Impurs donare aut perpetuo commendare monachis spopondit. De decimis vero de Salerinis quas monachi massilienses tollebant justiciam facere debuit, et postquam ecclesia sancti Petri suum jus recuperaret quartam partem sibi retinuit. Facta est hec laudatio mense maie anno ab incarnatione M. C. XXX-VIII.

Il a déjà été question plus haut de quelques-uns des différents réglés dans cette pièce. L'église paroissiale d'*Ampus* et la dîme de *Salernes* et de *Montauroux*, sont les seuls points que les documents précèdents n'eussent pas encore signalés.

XXV.

Recordatio.

Breve recordationis donationis honoris Pontii presbiteri fratris Johannis Siccherii de Rocabruna, scilicet dedit Deo et beate Marie sanctoque Honorato in manu Domini Fulconis abbatis et in presentia totius Lyrinensis conventus omnem honorem suum quem visus est possideri et teneri in die illa qua obtulit filium suum monachandum, terras, vineas, ficeta, mansiones et omnem honorem sicut prediximus sine ullo retinaculo, ab illo die in sempiternum. Testis Albericus, filius Johannis Siccherii. Enricus, testis. Guillelmus testis. Petrus Pallanca, testis. Albericus testis. Stephanus, testis. Johannes, testis.

XXVI.

De sancta Maxima.

Auctore omnium ut supra usque informati, considerantes que

futuros casus et perpendentes sollicite que parata sunt impiis tormenta atque fidelibus eterna premia.

Ego quidem Guillelmus et uxor mea Adalgarda nostrique filii, Fulco, Gaufredus, Pontius et Aicardus inspirante Deo sana mente integroque consilio metuentes eventus humane fragilitatis ne nobis repentina ac perpetua mors obveniat, placuit animis nostris aliquid de nostris rebus propriis Deo et sanctis ejus videlicet perpetue virginis ipsius que genitricis Marie nec non et beatissimo Honorato insule Lyrinensis patrono cenobii ubi preesse videtur Dominus Aldebertus abbas offerre et predicto abbati ac monachis ibidem Deo digne famulantibus donari sicuti et facimus. Dum enim priscarum legum sanxit auctoritas ut quicumque res suas in quem libet modum cedere, donare, tradere, transfundereque voluerit hoc per seriem scriptarum auxiliante Domino laudabiliter plenius liberiusque debeat corroborari. Quapropter ego jam dictus Guillelmus et uxor mea Adalgarda atque filii nostri ad prefatum locum sancte Marie et sancti Honorati seu Aldeberto abbati aut monachis ibidem Deo militantibus, tam presentibus quam et futuris sub hac descriptione pro animarum nostrarum remedio cedimus donamus, tradimus atque transfundimus ecclesiam sancte Maxime que est in valle Avignone et cuncta que in ipsam vallem habemus aut aliquis pro nobis. Et est terminus ejus ab occidente sicut via pergit ad Marsenn num Castrum et voluit terminum ad locum qui vocatur terricia de Adalberto et partit cum territorio de Miramars et inde pergit ad littus maris in locum qui vocatur Tamaritz. Et a septentrione terminatur cum territorio de Rocabruna, et de Villa Piscis usque in mare in locum qui vocatur Garonna de Bugnone. Omnia autem que habemus infra hos terminos Lyrinensi monasterio et abbati aut monachis presentibus et futuris tradimus possidenda. Si nos aut ullus ex heredibus nostris aut aliqua persona contra hanc donationem agere aliquid

aut irrumpere voluerit anathematizetur usque ad congruam emendationem et ut hoc testamentum nostre auctoritatis firmum ac stabile in perpetuum maneat manibus propriis firmamus, testibus tradimus roborandum. Senior Poncius Episcopus de Massilia, testis. Poncius Vinamus testis. Aldebertus Palliolus, testis. Fulco de Bagnols testis. Hugo Mane cavalcat, testis.

XXVII.

Alia.

Divine legis testimonio edocemur ut quicunque commutationis aut venditionis, donationisve jure in alterius dominium possessionem suam concesserit per scripture memoriam et testium auctoritatem occasionem contentionis futuris heredibus tollat et ut actiones antiquorum non dissipentur per novos ac dubios possessores. Quapropter ego Berengarius Dei voluntate forojuliensis ecclesie presul recordatus plurimam et antiquam familiaritatis amicitiam a temporibus sancti Honorati ac beati pastoris nostri Leontii intra Forojuliensem et Lyrinensem ecclesiam habitam et ad nos usque oblime conservatam propter redemptionem anime mee per hujus carte testimonium dono Deo et beate genitrici Dei Marie sanctoque Honorato et Domino abbati Garino et successoribus ejus et monachis presentibus et futuris ecclesiam de Miramars, retenta quarta parte decime cum servitio synodali et receptaculo. Hanc cartam ego firmo et canonicos firmare precipio. Prepositus Bertramnus, firmat; Bonifacius archidiaconus, firmat; Raimundus Desclans, firmat; Johannes Aucetre, firmat; Guillelmus Pluina, firmat; Raimundus de Taradel, firmat; Dominus Raimundus Episcopus Massiliensis, firmat. Anno Dominice incarnationis M-C. XXXI, indictione VIIII, epacta XXXIIII, nonas junii luna XVIIII Scripsit hanc Guillelmus monachus.

Il s'agit encore ici de l'Évêque de Fréjus *Bérenger* III et de l'abbé *Garinus*, sous le gouvernement duquel le monastère étendit considérablement sa puissance matérielle et son influence morale. *Varia dona et oblata habuit hic Garinus*, dit Barralis, *non solum bonorum et possessionum, sed etiam hominum.*

XXVIII.

De Miramars.

Gratias ago Domino Jesu Christo conditori meo, ego Gozfredus pro ut vehementer possim, qui non meis meritis sed sua ut credo misericordia in spe et in corde meo miserationis sue causam dignatus est ponere quatinus ipso juvante salvus esse queam et ad veritatis sue agnitionem venire permerear, una ut in resurrectione justorum partem sim aliquam habiturus, de ipsis quoque bonis quibus sua pietate concedere dignatus est mihi ipsi sanctissimisque ecclesiis sancte videlicet Marie nec non et almi patris Honorati Lyrinensis insule constitutis, promitere partem pro peccatis et offensionibus meis dum licet volo libentissime. Que scilicet pars tres sunt quartones cujusdam loci qui a conjectis acolis Mora nuncupatur, tresque similiter quartones de illo dicto jam loco qui vulgo Ruscatius dicitur, vallem quoque Avinionis universam cum Miramars, quod omnes supra dictos eminet locos, hec omnia vero quemadmodum in hac scripta sunt carta, dono Domino Deo, sanctisque supradictis, abbati et monachis tum presentibus quam futuris quod si deinceps aliquid aliquo modo aut ingenio hanc descriptionem inquietare voluerit in penitendo resipiscat, perdat eum de populo suo rapidus vertex tartareusque cheribdis. Credant omnibus modis legentes et audientes hanc cartam manibus propriis Gozfredi donatoris firmatam coram sub scriptis testibus atque roboratam. Domina Adalgarda mater ejus, firmat; Guillelmus Pluina, firmat; Fulco frater ejus, firmat; Teubaldus, firmat; Pontius de Garda,

firmat; Raimulfus, de Forojulio, firmat; Ugo Guiquiranus, testis.

XXIX.

De sancta Maria sub Calidiano.

Utrarumque legum auctoritas qualiter unicuique precipi satis notum est omnibus plenissime jura scientibus ut videlicet uniusquisque qui voluerit de rebus suis aliquid dare Deo sanctis que ejus quomodo secundum auctoritatem supra dictarum legum scilicet humane et divine dare debet, quem ad modum ego Gancelmus forojuliensis episcopus volo sicuti placet animo meo concedere Deo una cum consilio et consensu de omnibus canonicis meis et aliquantis caballariis meis, videlicet Teudiberto canonico; et altero Teudiberto, Petro Odone, Castellano et ceteris quam pluribus; et caballario meo Ugone cum sua uxore et Isnardo filio Landrici et Isnardo filio Dominici presbyteri et Inguberto filio ejus, atque Cotarone et Isnardo et Alberto et Guillelmo fratribus; omnes isti communâ voluntate me deprecantes et firmiter me rogantes ut aliquid de episcopatu meo darem Domino Deo. Quorum deprecationibus et voluntatibus ego obediens, dono Lyrinensi monasterio et Domino abbati Amalrico et monachis tam presentibus quam et futuris in ipso monasterio Deo militantibus quinque ecclesias cum omnibus altaribus suis et omnibus que ad ipsa pertinent altaria, que igitur supradicte ecclesie sunt fundata in comitatu forojuliense et in loco qui dicitur Calianus. Quarum ecclesiarum prima edificata est in honore sancte Dei genitricis Marie, secunda in honore sancti Petri principis apostolorum, tertia in honore sancti Johannis Baptiste, quarta in honore sancti Stephani protomartyris, quinta in honore sancti Martini episcopi et confessoris. Has omnes ecclesias concedo perpetuario jure cum omnibus que ad ipsas

met pertinent ecclesias aut in futuro eis acciderint, et quasi dominus per bonos homines eis per omnia tempora dedit supra dicto monasterio quod fundatum est in honore sancte Marie et sancti Caprasii atque sancti Honorati sive omnium sanctorum et domino predicto abbati et omnibus monachis sive congregationibus ibidem Deo servientibus. Ut deinceps predictus abbas, sive monachi propriam in perpetuo habeant potestatem tenendi, possidendi, fruendi et si necesse fuerit commutandi. Sane si ego aut quispiam de supradictis personis aut successoribus meis qui contra hujus donationis cartulam aliqua fraude temptaverit, aut eam irrumpere voluerit, pro sola temptatione incurrat ire divine maledictionem et particeps sit cum Dathan et Abiron usque dum venerit ad congruam emendationem et supradicto monasterio componat in vinculo centum libras auri et mille argenti et insuper supradicta hujus carte donatio firma et stabilissima permaneat atque quieta omni tempore. facta igitur donationis cartula in comitatu forojuliense XI nonas domini sancte incarnationis M. XXXVIII, regnante domino Chonone imperatore XII anno regni ejus et Gancelmi domini episcopi qui hanc donationis cartulam scribare rogavit, manu sua firmavit, et hos testes firmare rogavit. Ugo, firmavit, Emengarda uxor ejus, firmavit, Isnardus filius Landrici et fratres ejus firmaverunt Teudebertus canonicus, firmavit, et alter Teudebertus, firmavit; Petrus, firmavit; Ado, firmavit; Castellanus, firmavit; Inguibertus, et filii sui firmaverunt, Isnardus presbiter et filii ejus, firmavit; Cotaronus et fratres ejus firmaverunt.

Cette charte, datée de 1038, ne doit pas avoir été connue des chanoines Antelmy et des savants auteurs du *Gallia Christiana*, qui fixent à l'année 1040 le commencement de l'épiscopat de l'Évêque *Gantelmus* ou *Gancelmus*.

XXX.

De Umbriano.

Ego Gaucelmus dei gratia forojuliensis ecclesie persul concedo altare sancte Marie qui Umbrianus apellatur, cum decimis et oblationibus seu omnibus ad se pertinentiis; taleque privilegium ego Gaucelmus episcopus concedo Deo et sancte Marie et sancto Honorato, Aldeberto abbati, monachis tam presentibus quam et futuris ut universa altaria qui in episcopatu forojuliensi adquirere petuerint ipsi ea sine ullius hominis impedimento possideant; nullusqu sine ipsorum consilio altare aliquod in forojuliensi diocesi sibi vendicare audeat, ipsis enim universa altaria ut supra diximus trado, concedo, atque transfundo in perpetuum possidenda. Mainfredus scripsit.

Cette donation fut faite entre 1046 et 1066 à l'abbé *Aldebert* Ier, que Barralis dit avoir gouverné le monastère pendant vingt années.

L'abbé BARBE,

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique.

ÉTUDE

SUR L'ORIGINE DU DIAMANT.

(Suite).

HISTORIQUE DU DIAMANT.

L'Inde est le pays où l'on a trouvé le plus de diamants; il y en a dans le Brésil, surtout dans la province de Minas-Géraes: l'Atlas et l'Oural n'en sont pas dépourvus.

Un diamant *brut* vaut un carat; au delà d'un carat, il s'estime par le carré de son poids multiplié par 48 (1).

On estime le diamant taillé au dessus d'un carat par le carré de son poids multiplié par 192 fr. prix du carat.

Le premier diamant brilla sur la personne de Charles-*le-Téméraire*. Ce diamant porte le nom de Sancy, ministre de Henri

(1). Un carat vaut quatre grains (26 centig.). Ce mot vient de *Kouara* qui est le nom arabe du Karoubier et dont les siliques ou fèves, nommées Karat, aux temps les plus reculés, ont servi de poids dans le commerce de l'or. Est-il nécessaire que nous disions ici que le diamant n'admet que deux formes principales, la *rose* et le *brillant*? La première forme convient aux diamants de peu d'épaisseur: la seconde aux pierres épaisses. Le brillant est taillé à facettes par dessus et par dessous; ce qui le distingue c'est que le centre supérieur surtout a la forme d'une table polygonale. Le diamant de *nature* est celui qui ne se prête pas au clivage.

IV ; Nicolas Harlay de Sancy fut un de ses possesseurs (33 carats). Le superbe duc de Bourgogne le perdit à la funeste journée de Grandson : un Suisse qui le trouva, le vendit deux francs à un prêtre qui le revendit lui-même 3 francs. Cette anecdote ne rappelle pas mal le *Pullus gallinaceus* de la fable. Henri III l'emprunta pour lever un corps de Suisses. Mais le domestique chargé de lui porter le diamant fut assailli par des voleurs. Plus de nouvelles du diamant. Enfin, l'assassinat de ce brave serviteur et le lieu où on l'avait enterré, étant connus, on exhuma son cadavre, on l'ouvrit et le diamant fut retrouvé. C'est l'Espagne qui possède aujourd'hui le Sancy ; d'autres disent qu'il est entre les mains de la princesse Paul Démidoff (1).

Celui du Grand Mogol vaut 279 c. (11,732,000). Un Italien Ortensio Borgis, ignorant cliveur, chargé de le travailler, s'en acquitta fort mal, ce qui fit perdre de la valeur au diamant. Celui de l'empereur de Russie pèse 193 c.; il est de la grosseur d'un œuf (2,100,000).

Le *Régent* est le plus beau de l'Europe, il pèse 136 c. Il fut acheté par le duc d'Orléans alors Régent (2,250,000 fr., et il est estimé plus du double). Le premier possesseur de ce diamant fut le grand père de Sir Williams Pitt. On prétend qu'un esclave, pour l'exporter, l'avait caché dans une plaie assez grande, faite à la jambe exprès. Selon d'autres (cette version est la plus suivie) l'esclave l'aurait caché dans une cavité que la plume se refuse à décemment nommer.

L'*Étoile du Sud*. Vers la fin de juillet 1853 une négresse

(1) Celui que le sultan Mourad II acheta d'un marchand pour cent mille couronnes, avait été trouvé par un pauvre enfant dans les ruines de Constantinople. Ce n'est pas de lui qu'on peut dire *fortunate puer*; car il le vendit pour... 3 sous à un soldat qui s'en débarrassa à son tour pour quelques francs.

trouva dans les mines de Bogagem (Brésil) un diamant brut du poids de 254 c.

L'*Étoile*, blanche par réflexion, prend par réfraction une teinte rosée. Malgré ses dimensions extraordinaires, l'*Étoile* est inférieure au *Régent*, remarquable par la parfaite harmonie de la forme.

Aux diamants cités, on peut joindre pour compléter notre liste le *Ko-hi-noor* indien ou montagne de lumière : c'est le plus ancien diamant connu. Il fut porté, dit-on, par un souverain d'Anga qui vivait 30 siècles avant l'ère chrétienne (estimé, 3,500,000).

Le *Ko-hi-noor* anglais. Un paysan qui labourait, le ramassa dans les Indes ; ayant enveloppé d'un chiffon cette pierre qu'il jugea de quelque valeur à son aspect, nu-pieds il courut à Golconde, et le vendit à un marchand. Un chef ambitieux en fit l'acquisition pour l'offrir au grand descendant de Babers Drangzèbe dont il voulait gagner la faveur. Après maintes vicissitudes le dernier Sik gouverneur du Punjaub en devint le possesseur. Enfin la victoire le donna à la compagnie orientale des Indes. Il était à la grande exposition de 1851, sous une cage de fer, à Londres.

L'*Orlow* (un demi œuf de pigeon). Ce diamant, un des yeux de l'idole de Shiringam dans le temple de Bramah, fut enlevé par un soldat français qui feignit une profonde dévotion pour la religion hindoue, afin d'accomplir son vol.

Le *Shah* et l'*Étoile polaire* à la Russie, *le grand duc* de Toscane, *le pacha* d'Égypte, etc. (Dict. des conn. utiles; dict. encycl., Beudant, etc.)

LE DIAMANT PAR LE MOYEN DE L'ART.

Nous allons rapporter, en peu de mots, deux expériences les plus curieuses auxquelles on se soit livré pour obtenir le diamant:



1° M. Despretz a réuni le plus de piles possible; après quoi il a placé au pôle positif un morceau de charbon pur et disposant au pôle négatif des fils de platine, il a vu au bout d'un mois un léger dépôt d'une couche noirâtre. M. Despretz la compare à la poudre à diamant. M. Gaudin l'a employée à polir les rubis. 2° M. Gannal, en introduisant plusieurs bâtons de phosphore dans un petit matras, contenant du carbure de soufre, recouvert d'une couche d'eau, a fini par obtenir une couche médiane très-mince. C'est une espèce de poudre blanche, offrant au soleil toutes les nuances du prisme et présentant l'aspect d'un assemblage de cristaux infiniment exigus.

Dans une seconde expérience, il a mis dans un matras bien abrité, huit onces d'eau, même quantité de carbure de souffre et de phosphore. Au bout de quatre mois, l'opérateur qui avait remarqué la même pellicule de poudre blanche augmenter graduellement d'épaisseur et les deux liqueurs n'en former qu'une, filtra le liquide à travers une peau de chamois qu'il plaça sous une cloche de verre dont il renouvela l'air de temps en temps. Après un nouveau mois, cette peau fut remise dans ses plis, lavée et séchée.

M. Gannal a fini par recueillir 20 cristaux, dont M. Champigny a constaté les caractères suivants : 1° ils rayaient l'acier; 2° aucun métal ne pouvait les rayer; 3° l'eau en était pure; 4° l'éclat, très-vif. La forme de quelques-uns de ces cristaux était dodécaëdrique. On sait que c'est là une des formes qu'affecte le diamant.

M. Ch. Barbot qui s'est occupé de la question avec une conscience à laquelle nous rendons hommage, se prend à regretter que l'on n'ait pas brûlé quelques-uns de ces cristaux dans le gaz oxigène, afin de se convaincre, si ce produit n'eût donné que du gaz acide carbonique. Cette épreuve manque, et nous conclurons avec M. Barbot : *adhuc sub judice lis est.*

LA PHOSPHORESCENCE DU DIAMANT.

Pour compléter autant que nous le permettent la limite de notre capacité et l'état de la science, nous nous hasarderons à esquisser une question laissée en suspens jusqu'à ce jour, que *nous sachions*, la PHOSPHORESCENCE du DIAMANT.

La phosphorescence, comme chacun sait, est cette propriété que possèdent certains corps, de luire dans l'obscurité, après qu'ils ont été exposés au soleil, à la lumière électrique, ou qu'ils ont subi l'action du frottement, l'influence de la chaleur, etc. Ce mot *phosphorescence* leur est appliqué par l'analogie qu'ils ont avec le phosphore où cette propriété est sensiblement apparente.

D'où vient la phosphorescence du diamant ? Ici point d'action chimique, comme dans les corps organiques en décomposition, tels que bois pourris, poissons putréfiés, les harengs, par exemple ; ou dans les insectes, tels que fulgores, lampyres, etc.

Si l'on se rappelle les expériences faites par Boyle, Dufay, Beccaria, Dessaignes et Beudant ; si l'on se souvient que, d'après ce dernier savant, un charbon placé entre des fils qui communiquent aux extrémités d'une pile, devient phosphorescent ; que d'après Dessaignes, le degré de clarté qu'un corps répand, après avoir été exposé au soleil, est en raison inverse de son degré d'humidité ; que quelques substances broyées dans un mortier de métal, perdent la propriété phosphorique et qu'au contraire elles deviennent très phosphorescentes, lorsqu'on les broie dans un mortier de verre, corps isolant, on n'hésitera pas à conclure que la phosphorescence des substances minérales n'est que l'effet de l'électricité. Ce qui corrobore cette opinion, c'est que les minéraux n'éprouvent aucune variation, lorsqu'on les plonge dans un fluide incapable d'entretenir la combustion ; il n'en est pas ainsi des substances végétales et animales.

C'est donc à un développement d'électricité qu'il faut attribuer la phosphorescence du diamant. Becquerel ne pense pas autrement. En fait d'électricité, la science en constate les phénomènes, mais elle est, maintes fois, impuissante à pénétrer la cause mystérieuse d'un fluide, dont la nature lui échappe ; le soupçon seul lui est permis.

Offrons ici le résultat de nos méditations et de nos études: on nous permettra de rappeler d'abord brièvement à celui qui aurait pu l'oublier, l'admirable théorie d'Ampère. Des courants électriques circulaires existent autour des molécules de chaque substance. Quand ces courants ne sont pas développés par un agent extérieur, la résultante de leurs actions électro-dynamiques est nulle. C'est le contraire, lorsque les corps ont subi une action chimique, un frottement, une percussion, l'influence de la lumière solaire ou bien une élévation de température. Les particules de ces corps, surtout en cas d'idio-électricisme, peuvent donner lieu à la récomposition des deux électricités devenues libres et déterminer la lumière ou la chaleur.

Dans quelles circonstances le diamant acquiert-il les propriétés phosphorescentes ? à la suite du frottement ou de l'insolation. Or il serait malaisé de contester que c'est là l'effet du développement soudain de l'électricité, puisque pour peu que vous frottiez le diamant, il donne des signes non équivoques d'électricité comme l'ambre ; et qu'après l'influence du soleil, il devient lumineux dans l'obscurité. Ce qui nous affermit dans l'idée que ce phénomène a sa source dans l'élévation de température, si légère qu'elle soit, c'est que le diamant en poudre, projeté sur un corps chaud, devient phosphorescent. Si nous n'admettions pas ce principe, nous serions réduits à penser que les corps combustibles ont la propriété de se laisser pénétrer par la lumière naturelle, si bien que quand celle-ci vient à être soustraite entièrement, ils éprouvent un rayonnement en sens in-

verse, ce qui produirait une espèce de clarté par *émission*. Mais nous préférons à cette hypothèse notre opinion, parce que l'unité de la cause supposée donne, à nos yeux, un degré de probabilité moins contestable à l'explication du phénomène. Et d'ailleurs il nous paraît, aussi, plus rationnel, de rapporter les effets phosphorescents à une modification que subissent sous l'influence de l'électricité les molécules éthérées dont nous croyons tous les corps imprégnés, soit que cette électricité provienne d'un ébranlement moléculaire, soit qu'elle puisse être considérée comme un équivalent de la lumière selon le principe de la transformation des forces.

Notre opinion trouve un point d'appui dans les analogies que l'on remarque entre le spath fluor et le diamant; le premier, comme le second, répand de la lumière avec cette différence que le spath fluor n'acquiert les propriétés phosphorescentes que chauffé à 300 ou 400 degrés, tandis que le diamant n'a pas besoin d'une température aussi haute.

Enfin, et pour tout mentionner sur notre minéral, les rayons bleus et violets qui développent la lumière du phosphore, déterminent la fluorescence aussi bien dans l'un que dans l'autre, si ce n'est que les rayons bleus et violets du spectre font émettre au diamant la lumière jaune, (D. Zimmermann) orange, et que le spath fluor (chlorophane-variété), exposé aux mêmes rayons émet de la lumière verte : — modification qui résulte évidemment de la nature chimique des deux substances, mais qui ne détruit nullement l'identité de cause que nous assignons aux phénomènes décrits (1).

(1) Un faisceau convergent de rayons, obtenu par une lentille biconvexe de flint (verre de cristal qui contient plus de plomb que le cristal ordinaire) est diffusé dans tous les sens, et présente, au sein du liquide pénétré, une couleur bleuâtre très vive, par exemple ; ou bien



Nous en étions là de notre thèse, lorsque le Dr. anglais Phipson a daigné fort gracieusement nous adresser une de ses intéressantes brochures sur la phosphorescence en général (1).

Son nom depuis longtemps connu dans le monde savant de la France, de la G. Bretagne et de la Hollande, ses travaux aussi nombreux que variés dans le domaine de la science, nous font un devoir de le citer ici : son opinion sera pour nous une précieuse garantie, et complétera à la fois notre humble labeur.

Après avoir rappelé d'après Dessaignes et Becquerel, que, comme les causes qui produisent l'électricité sont précisément celles qui produisent la phosphorescence dans les corps mauvais conducteurs, il convient d'admettre l'identité entre la lumière électrique et la lumière de la phosphorescence, M. le D. Phipson retrace la théorie, admise aujourd'hui, des forces qui se remplacent équivalent pour équivalent. Ainsi, par exemple, le *frottement* (le mouvement, la force motrice) se transforme en

un cone de lumière grise, violâtre, rouge ou pourpre d'une intensité extraordinaire, — selon la substance infusée. C'est ce phénomène de diffusion et de coloration de la lumière que M. Stokes appelle *fluorescence*.

(1) Tous les diamants n'ont pas la propriété d'être phosphorescents : Beudant l'avait remarqué ; M. le d. Phipson a répondu dans ce sens aux questions que nous lui avons adressées sur les expériences que nous avions faites et dont la plupart n'avaient offert aucun résultat. Il ne sera pas hors de propos de faire connaître quelles sont les conditions à prendre pour expérimenter. On place le diamant sur une assiette ou capsule et on l'expóse aux rayons solaires pendant un quart d'heure à peu près. Ce temps écoulé, on le transporte tout de suite dans l'obscurité la plus complète, telle que celle d'une cave ou d'un cabinet noir. L'expérimentateur aura soin de ne pas demeurer lui-même au soleil, pendant l'insolation du diamant.

chaleur, en électricité ; la *chaleur,* selon le milieu sur lequel on la fait agir, se transforme en force motrice, en électricité, en lumière, etc.; et chacune de ces nouvelles forces générées peut à son tour se transformer en chaleur ou en d'autres forces. L'électricité en parcourant un fil très-mince, engendre la chaleur et la lumière... Et plus loin : dans la nature on peut presque toujours ramener la lumière à l'électricité, surtout quand il s'agit de corps mauvais conducteurs. Dans la combustion (celle qu'éprouve le phosphore exposé à l'air) une certaine quantité de force que nous appelons *affinité chimique*, se transforme en *électricité*, et dans certains cas (celui du phosphore) cette dernière se transforme, en partie, en lumière. Cette dernière transformation dépend, comme on voit, de la nature du corps.

Après avoir plus ou moins longuement exposé les éléments nécessaires pour expliquer la phosphorescence, il conclut ainsi : la *phosphorescence des minéraux est due* à la vibration que reçoivent leurs particules par les forces qui agissent sur eux.

Presque toujours, comme l'ont remarqué Dessaignes et Becquerel, c'est l'électricité qui est l'agent auquel on rapporte la lumière produite ; c'est pourquoi les corps mauvais conducteurs sont le plus facilement phosphorescents.

ÉCLAT ADAMANTIN DANS LE DIAMANT TAILLÉ.

Encore un mot et notre tâche, autant qu'il est en nous, sera remplie. L'électricité se développe *principalement* par les faces parallèles aux lames qui forment ses cristaux, dit Ch. Barbot, tandis que la phosphorescence, au contraire, ne se produit que par les faces naturelles ou factices qui sont formées par les bords réunis de ces lames. Le parallélisme des facettes d'une pierre taillée, ajoute-t-il, combiné avec les rayons lumineux et la puis-

sance de réfraction dont le diamant est naturellement doué, produisent cet éclat merveilleux, incomparable, dit *éclat adamantin*.

D. ROSSI,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

ENTOMOLOGIE.

CATALOGUE

DES COLÉOPTÈRES DU DÉPARTEMENT DU VAR.

58e FAMILLE. — **SCYDMÆNI.**

SCYDMÆNUS, *Latreille.*

SCUTELLARIS, *Mull. et Kz.* St-Raphaël; Hyères; Toulon.
COLLARIS, *Mull. et Kz.* Hyères (*Raymond*).
PUSILLUS, *Mull. et Kz.* Draguignan; Fréjus; Hyères.
RUTILIPENNIS, *Mull. et Kz.* St-Raphaël (*Raymond*).
HIRTICOLLIS, *Ill.* Hyères (*Raymond*).
WETTERHALII, *Gyll.* Fréjus; Hyères; Toulon.
INTRUSUS, *Schaum.* Hyères (*Raymond*).
HELWIGII, *Fabr.* St-Raphaël; Hyères; le Luc.

59e FAMILLE. — **PSELAPHI.**

CTENISTER, *Reichenbach.*

PALPALIS, *Reichenb.* Hyères (*Raymond*).

FARONUS, *Aubé.*

LAFERTEI, *Aubé.* St-Raphaël (*Raymond*).

PSELAPHUS, *Herbst.*

HEISEI, *Herbst.* St-Raphaël; Hyères; Toulon.
DRESDENSIS, *Herbst.* St-Raphaël (*Raymond*).

TYCHUS, *Leach.*

TUBERCULATUS, *Aubé.* St-Raphaël (*Raymond*).

AMAUROPS, *Fairmaire.*

GALLICUS, *Delarouzée.* Estérel (*Delarouzée*) St-Raphaël (*Raymond*).

BRYAXIS. *Leach.*

SANGUINEA, *Fabr.* Fréjus; Hyères; Toulon; Draguignan; le Luc.
FOSSULATA, *Reichb.* St-Raphaël (*Raymond*); le Luc.
XANTHOPTERA, *Reichb.* id. id.
HELFERI, *Schmidt.* Fréjus; St-Raphaël; Toulon; Hyères.
HÆMATICA, *Reichb.* Draguignan; St-Raphaël; Toulon; Hyères.
ANTENNATA, *Aubé.* St-Raphaël (*Raymond*).

BYTHINUS, *Leach.*

NODICORNIS, *Aubé.* Hyères (*Delarouzée*).

EUPLECTUS, *Leach.*

AMBIGUUS, *Reichb.* PUSILLUS, *Denny.* Hyères (*Raymond*).

TRIMIUM, *Aubé.*

LEIOCEPHALUM, *Aubé.* Toulon (*Laporte*).

60e FAMILLE. — **STAPHYLINI.**

HYRMEDONIA, *Erichson.*

CANALICULATA, *Fabr.* Draguignan; Toulon; le Luc; commun.

AUTALIA, *Leach.*

IMPRESSA, *Oliv.* Le Luc (*Robert*).

TACHYUSA, *Erichson.*

BALTEATA, *Erichs.* Draguignan; Fréjus; le Luc.
FERIALIS, *Erichs.* Hyères (*Coquerel*).
COARCTATA, *Erichs.* Draguignan; Fréjus.
UVIDA. *Erichs.* Hyères (*Cl. Rey*).
SULCATA, *Kiesw.* Hyères (*Coquerel*).

CALODERA, *Mannerheim.*

LONGITARSIS, *Erichs.* Assez commun.
RUBENS, *Erichs.* Hyères (*Cl. Rey*).

OCALEA, *Erichson.*

CONCOLOR, *Kiesw.* Hyères (*Cl. Rey*).

PHLŒOPORA, *Erichson.*

CORTICALIS, *Grav.* Dans les bouses.

HOMALOTA, *Mannerheim.*

CALLICERA, *Grav.* Le Luc (*Robert*).
DEBILIS, *Erichs.* id.
CIRCELLARIS, *Grav.* id.
SOCIALIS, *Payk.* id.
ANALIS, *Erichs.* id.
ATRAMENTARIA, *Gyll.* Hyères (*Cl. Rey*).
FUNGI, *Grav.* Le Luc (*Robert*).
LÆVICOLLIS, *Muls.* Hyères (*Cl. Rey*).
REYI, *Kiesw.* id. id.
MERIDIONALIS, *Rey et Muls.* Hyères (*Cl. Rey*).

OXYPODA, *Mannerheim.*

ATTENUATA, *Muls.* Hyères (*Cl. Rey*).
ALTERNANS, *Grav.* Le Luc (*Robert*).

ALEOCHARA, *Gravenhorst.*

TRISTIS, *Grav.* Le Luc (*Robert*).
BIPUNCTATA, *Grav.* Draguignan; le Luc.
NITIDA, *Grav.* Dans les bouses.

PHYTOSUS, *Curtis.*

NIGRIVENTRIS, *Chev.* Toulon (*Cl. Rey*).

PRONOMÆA, *Erichson.*

ROSTRATA, *Erichs.* Dans les bouses.

DIGLOSSA, *Haliday.*

SUBMARINA, *Fairm.* Hyères (*Cl. Rey*).

CONURUS, *Stephens.*

PUBESCENS, *Grav.* Dans les bouses, assez rare.
LIVIDUS, *Erichs.* id. id.

TACHYPORUS, *Gravenhorst.*

HYPNORUM, *Fabr.* Dans les bouses; commun.
PUSILLUS, *Grav.* id.
BRUNNEUS, *Fabr.* id.

BOLETOBIUS, *Leach.*

TRINOTATUS, *Erichs.* Assez rare.
EXOLETUS, *Erichs.* Draguignan.
DISTIGMA, *Fairm.* Le Luc (*Robert*).

XANTHOLINUS, *Serville.*

FULGIDUS, *Fabr.* Assez commun sous les détritus au bord des rivières.
COLLARIS, *Erichs.* Le Luc (*Robert*).
PUNCTULATUS, *Payk.* Rare.

STAPHYLINUS, *Linné.*

HIRTUS, *Lin.* Dans les bouses; assez rare.
MAXILLOSUS, *Lin.* Très commun.
MURINUS, *Lin.* Draguignan; Fréjus; Brignoles; le Luc.
PUBESCENS, *de Gecs.* Rare dans le département.
CHRYSOCEPHALUS, *Foure.* Le Luc (*Robert*).
CÆSAREUS, *Cederh.* Commun dans les bouses.
STERCORARIUS, *Gyll.* Dans les bouses.
LUTARIUS, *Grav.* id.

OCYPUS, *Stephens.*

OLENS, *Mull.* Très commun dans le département.
CYANEUS. *Payk.* Moins commun que le précédent.
SIMILIS, *Fabr.* Nord du département.
CUPREUS, *Rossi.* Assez rare.
PEDATOR, *Grav.* Peu commun.
MORIO, *Grav.* id.

PHILONTHUS, *Leach.*

CRIBRATUS, *Er.* Hyères (*Cl. Rey*).
CARBONARIUS, *Gyll.* Assez commun dans les bouses.
ÆNEUS, *Rossi.* Nord du département.
POLITUS, *Fabr.* Commun.
MARGINATUS, *Fabr.* Très rare.
XANTHOLOMA, *Grav.* St-Raphaël; Toulon (*Martin*).
EBENINUS, *Grav.* Peu rare.
SANGUINOLENTUS, *Grav.* Nord du département.
CICATRICOSUS, *Er.* Hyères (*Cl. Rey*); Toulon (*Capiomont*).
QUISQUILIARIUS, *Gyll.* Rare.
RUFIMANUS, *Erichs.* Fréjus; Hyères (*Cl. Rey*).
SERICEUS, *Holm.* St-Raphaël.
PROCERULUS, *Grav.* id.
CORVINUS, *Erichs.* Hyères (*Cl. Rey*).
VIRGO, *Grav.* id. id.
RUBRIPENNIS, *Grav.* id. id.

HETEROTHOPS, *Kirby*

BINOTATUS, *Erichs.* Hyères (*Cl. Rey*).

QUEDIUS, *Leach.*

FULGIDUS, *Fabr.* Draguignan; Fréjus; Toulon; le Luc.
IMPRESSUS, *Panz.* Dans les bouses.
CURTUS, *Erichs.* Toulon (*Martin*).
FRONTALIS, *Nordm.* Assez rare.
MOLOCHINUS, *Grav.* Hyères (*Cl. Rey*); Toulon (*Coquerel*); le Luc (*Robert*).
FULIGINOSUS, *Grav.* Peu commun.

LATHROBIUM, *Gravenhorst.*

ELONGATUM, *Lin.* Assez rare.
FULVIPENNE, *Gyll.* Assez commun.
STRIATOPUNCTATUM, *Kiesw.* St-Raphaël.
LUSITANICUM, *Grav.* Hyères (*Cl. Rey*).
LABILE, *Erichs.* id. id.

LITHOCHARIS, *Erichson.*

MELANOCEPHALA, *Fabr.* Peu rare.
NIGRITULA, *Erichs.* Fréjus; Hyères; Toulon.

STILICUS, *Latreille.*

FESTIVUS, *Muls.* Hyères (*Cl. Rey*).

SUNIUS, *Stephens.*

FILIFORMIS, *Latr.* Rare.
ANGUSTATUS, *Payk.* id.
BIMACULATUS, *Er.* Hyères (*Cl. Rey*).

PÆDERUS, *Gravenhorst.*

LITTORALIS, *Grav.* Commun au bord des rivières.
RIPARIUS, *Lin.* Le Luc (*Robert*).
LONGIPENNIS, *Erichs.* Draguignan; Fréjus; le Luc.
CALIGATUS, *Erichs.* Le Luc (*Robert*).
RUFICOLLIS, *Fabr.* Très commun au bord des eaux.

STENUS, *Latreille.*

BIGUTTATUS, *Lin.* Très commun.
GUTTULA, *Mull.* Assez rare.
CORDATUS, *Grav.* Hyères; Toulon.
FUSCICORNIS, *Erichs.* Fréjus; Hyères.

BLEDIUS, *Stephens.*

TAURUS, *Germ.* Hyères; Toulon (*Martin*).
BICORNIS, *Germ.* Toulon (*Martin*).
VERRES, *Erichs.* La Seyne, aux Sablettes (*Martin*).

UNICORNIS, *Germ.* Hyères (*Cl. Rey*).
TRICORNIS, *Herbst.* Fréjus; Hyères; Toulon,

PLATISTHETUS, *Mannerheim.*

SPINOSUS, *Erichs.* Toulon (*Coquerel*).

OXYTELUS, *Gravenhorst.*

RUGOSUS, *Fabr.* Très commun dans les bouses.
PICEUS, *Lin.* id. id.
SCULPTARUS, *Grav.* Le Luc (*Robert*).

TROGOPHLÆUS, *Mannerheim.*

ANGUSTATUS, *Erichs.* Fréjus; Hyères (*Cl. Rey*).
RIPARIUS, *Lac.* Assez commun.
FOVEOLATUS, *Erichs.* Hyères (*Cl. Rey*).

EUPHANIAS, *Fairmaire.*

INSIGNICORNIS, *Fairm.* Hyères (*Cl. Rey*).

ANTHOPHAGUS, *Gravenhorst.*

CARABOIDES, *Lin.* Draguignan.

LESTEVA, *Latreille.*

PUBESCENS, *Mannerh.* Sous les écorces.

OMALIUM, *Cravenhorst.*

RIVULARE, *Payk.* Assez rare.
FOSSULATUM, *Erichs.* Sous les écorces.
MINIMUM, *Erichs.* Le Luc (*Robert*).
PUSILLUM, *Grav.* Le Luc (*Robert.*)
RUFULUM, *Erichs.* Toulon (*Martin*).

PROTEINUS, *Latreille.*

BREVICOLLIS, *Erichs.* Le Luc (*Robert*).

JAUBERT.

GÉOLOGIE.

(Suite).

TERRAIN DU TRIAS.

Ce terrain doit son nom à *Tri*, trois, parce qu'il est composé de trois dépôts distincts sous le rapport de leur composition minéralogique :

1° Les grès bigarrés ; 2° le muschelkalk ; 3° les marnes irisées ou *Keuper* des Allemands. L'un est arénacé, l'autre est calcaire et le troisième est marneux.

Les grès dont il a été question (page 458 2e vol. du bulletin) formant une ceinture autour du Massif des Maures et de l'Estérel et la séparation des terrains siliceux et du terrain calcaire, appartiennent au grès bigarré (1).

GRÈS BIGARRÉS.

COMPOSITION.

Des sables agglutinés par un ciment siliceux ou calcaire, quelquefois calcaréo-siliceux forment l'étage du grès bigarré.

(1) Ces trois divisions sont assez généralement admises. Cependant, des trois étages des terrains triasiques, grès bigarrés, muschelkalks et marnes irisées, M. A. d'orbiguy n'en conserve que deux et il réunit ensemble le grès bigarré et le muschelkalk dans l'*étage conchylien*. Ce savant se fonde sur ce que ces deux séries de couches n'ont ni l'une ni l'autre une flore et une faune distincte et particulière à chacune d'elles.

Les nombreuses couches de ce grès sont de psammites (grès micacé, grès des houillères) ou grès quartzeux provenant de la désagrégation de roches siliceuses. Ils sont solides, argilifères, à grains plus ou moins fins, de couleurs très variées, bigarrées jaunâtres rougeâtres, grisâtres, quelquefois blanches et souvent amarante plus ou moins foncé. Ces grès sont souvent mélangés d'une argile terreuse aussi variable dans ses couleurs que le grès bigarré ; ils le sont aussi de marnes rouges, vertes ou bleues alternant avec des bancs, des veines colorés en vert, surmontés d'autres couches de marnes vertes servant de support au muschelkalk.

Les couches inférieures de ces grès qui sont en contact avec les roches plus anciennes sont fréquemment plus grossières que les autres. Sur la route de Cannes à Antibes, les premières couches qui s'appuyent immédiatement sur le gneiss, ne sont qu'un aggrégat de fragments de gneiss et de quartz; à la Roquette, les couches qui reposent immédiatement sur les schistes sont formés de fragments de ces schistes grossièrement aggrégés; dans le vallon de Collobrières, les couches inférieures du grès bigarré offrent un poudingue rempli de cailloux quartzeux plus ou moins arrondis.

Les autres assises du grès bigarré ont un grain assez fin avec des tâches verdâtres. Elles se composent de petits grains de quartz mélangés de parcelles de feldspath en décomposition, le tout réuni par un ciment argileux coloré par le fer. La couleur la plus habituelle est un rouge amarante assez foncé, bariolé de gris bleuâtre clair, bariolures ayant souvent d'assez grandes dimensions. Ces grès contiennent quelques paillettes de mica disséminées mais plus rarement que dans les grès bigarrés de l'Allemagne et des plaines de la Lorraine, ce qui n'empêche pas le grès d'être schisteux. Le ciment argileux paraît offrir aussi moins de parties argileuses qu'en Lorraine et en Allemagne;

mais ce n'est que par ces nuances de composition et par une teinte amarante plus foncée qu'ils se distinguent l'un de l'autre. Car la structure générale de la formation est la même dans les deux pays.

On trouve dans les anciens terrains sédimentaires de magnifiques grès pourprés à grains très fins et recevant un beau poli. Tel est le grès dont on a construit le sarcophage du magnifique tombeau de l'Empereur Napoléon. Cette belle roche extraite des carrières de Schokscha appartenant au gouvernement d'Olonetz au N. du lac onéga, à l'E. du lac ladoga, à quelques lieues, au nord-est de Saint-Pétersbourg, a été donnée à la France aussitôt que l'Empereur Nicolas a connu l'emploi auquel on la destinait.

La basilique de Saint-Isaac, un des beaux monuments de Saint-Pétersbourg, terminée en 1858 après quarante ans de travaux continus est en partie construite avec le même grès que l'on voit aussi dans l'intérieur comme pierre d'ornement.

Assez généralement les grès blancs, les grès houillers et les grès rouges sont recherchés pour les constructions lorsqu'ils sont très solides et l'on rejette ceux qui ne le sont pas à cause de leur perméabilité. Ils fournissent de bonnes dalles pour les trottoirs. On emploie pour la coutellerie et la quincaillerie des grès à grains plus ou moins fins. C'est avec des meules de grès fins qui reçoivent un mouvement rapide et continu de rotation que les cristaux sont taillés et que les métaux sont polis en très peu de temps et avec peu de dépense. Les grès à texture lâche servent pour la clarification des eaux et l'on aiguise avec des grès fins les outils employés aux travaux des champs.

Il se fait une énorme consommation de grès de fontainebleau et autres localités pour le pavage des rues de Paris.

Quelques grès du département sont employés aux construction des fours à cuire le pain ; beaucoup d'autres le sont à l'em-

pierrement des routes. Toutes les principales rues de Draguignan, ornées de trottoirs, sont pavées en grès du Muy.

On faisait, suivant Darluc (1), des meules d'un grès très dur, provenant des montagnes au nord du Puget et vis-à-vis de Bagnols et l'on en retirait de très belles pierres meulières que l'on transportait jusqu'à marseille.

Dans le Var, comme en Allemagne, les assises supérieures du grès bigarré sont à grains plus fins, plus argileuses et plus schisteuses que les autres. Dans le Var comme dans les dépressions du système du Rhin, ce sont ces parties tendres et schisteuses qui finissent par passer au muschelkalk.

Quelques unes de ces assises renferment des couches calcaires; il y en a d'autres dans lesquelles on remarque des veines d'un calcaire grisâtre sub-cristallin, à cassure esquilleuse, avec des rognons de silex variant dans la couleur du blanc au rouge de cornaline.

La liaison intime et l'ordre de superposition entre le grès bigarré et le muschelkalk ne sont pas douteux. Nous verrons bientôt que cette formation, si bien développée dans le département et classique surtout de Vidauban à Solliès est elle-même surmontée par le Lias et par d'autres assises du terrain Jurassique.

Les débris organiques fossiles sont très rares dans notre grès bigarré. On trouve cependant au Muy, à Roquebrune, à Fréjus et à Saint-Raphaël du bois pétrifié et des troncs énormes d'arbres entièrement siliceux, agatisés, de couleur brune, noire et rouge recevant un beau poli. Ce sont des agates pseudomorphiques. Quelques uns de ces troncs, retirés avec beaucoup de difficultés, des environs de notre-Dame-de-la-Roque, ont été transportés au château d'Esclans.

(1) Histoire naturelle de Provence.

En dehors du département, on cite cependant quelques végétaux qui appartienneut presque exclusivement au genre *Calamite* et c'est peut être à une *Woltzia* du grès bigarré que doit se rapporter une empreinte végétale qui a été donnée à M. de Villeneuve comme venant de Vidauban. M. Coquand a signalé depuis assez longtemps le *Woltzia brevifolia* sous une pointe de muschelkalk, au Beausset.

Nous avons trouvé nous-mêmes dans un grès rougeàtre moucheté de gris à 200 mètres au sud-est de Saint-Raphaël une espèce de gousse ou de cosse de 3 centimètres de longueur sur un millimètre de diamètre.

On trouve dans l'argile du grès bigarré des environs de Fréjus, un calcaire dolomique globaire d'un brun rouge remarquable par sa conformation extérieure. Il se présente sous une forme ovoïde avec des nœuds formés par une espèce de boyaux roulés ensemble entrelacés et repliés sur eux-mêmes. On voit aussi à la *Bouverie* entre Draguignan et Bagnols au sud-est de la montagne de *Rouit* de petites boules isolées et quelquefois groupées, de cette même substance.

Les grès abondent presque partout et ils forment des couches et des amas considérables dans les terrains anciens et modernes et il s'en forme encore aujourd'hui par la consolidation des sables.

Ceux du département, remarquables par leur étendue et leur importance, peuvent être suivis sans interruption car ils forment une ceinture continue autour des montagnes des Maures et de l'Estérel depuis six-fours et Toulon jusqu'aux environs d'Antibes. Ils passent à Cuers, au Puget, à Gonfaron et au Muy ; ils se bifurquent en suivant la vallée de Fréjus et celle du Reyran d'un côté ; de l'autre, passant à la Motte, au sud de *Rouit*, à Saint-Paul, et au sud de Montauroux ils se prolongent par une bande longue et étroite jusqu'aux environs de Cannes.

Ils pénètrent aussi par des anfractuosités à Collobrières et ailleurs. Ils reposent sur toutes les roches des montagnes du littoral en s'appuyant tantôt sur le gneiss comme à Cannes, tantôt sur le granite entre le Muy et Roquebrune. On les voit sur les schistes des environs d'Hyères et ils recouvrent le grès houiller dans la vallée de Collobrières.

APPLICATION.

Les grès fournissent de bonnes pierres d'appareils quand ils sont durs et consistants; quelques variétés sont excellentes pour la bâtisse.

MUSCHELKALK

de M. de la Bèche.

Syn. : *Calcaire conchylien* de M. de Brongniart; *grès bigarré* et *muschelkalk*, de MM. E. de Beaumont et Dufrénoy.

Partout où le grès bigarré se montre, l'on remarque qu'il est surmonté par une formation calcaire qui le recouvre parallèlement et à laquelle il est intimement lié. Cette formation est connue sous le nom de *muschelkalk* de l'Allemagne et de la Lorraine, nom allemand qui signifie *calcaire à coquilles*. Elle est elle-même surmontée, en différents points, par le lias et par d'autres assises du terrain jurrasique, qui servent à leur tour de support au terrain crétacé inférieur.

Le calcaire superposé au-dessus des grès de notre département est, à n'en pas douter, le muschelkak. Ce qui le prouve, c'est qu'il a tous les caractères de celui de l'Allemagne, de la Forêt Noire, des plaines qui entourent les Vosges, et qu'il renferme aussi les mêmes fossiles caractéristiques signalés depuis longtemps par M. Brongniart.

Comme c'est au-dessus du grès bigarré (1) que commencent les diverses séries de calcaires, le muschelkalk se trouve être le dépôt le plus inférieur.

Dans le Var, la liaison entre ces deux terrains, grès bigarré et muschelkalk est complète. Ce dernier se montre non seulement sur la lisière extérieure des montagnes du littoral, mais encore en beaucoup de points des départements des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes.

Il est très développé dans le département où il occupe une très grande surface. On le voit entre Antibes et Cannes, à Mouans au sud de Grasse, *aux Terrassès*, au sud de Fayence et de Callas ; à Draguignan, à Lorgues. Il se dirige ensuite d'un côté au Luc, entre Besse et Gonfaron, à Cuers, Belgenciers et Méounes, la Valette, Toulon, Saint-Nazaire et jusqu'au Beausset (2) ; de l'autre, il passe de Lorgues, sur Carcès, Cotignac, Barjols, le Val, Saint-Maximin, Tourves et Rougiers, sans interruption, mais d'une manière très irrégulière.

Ce terrain consiste en diverses couches de calcaire compacte de couleur jaunâtre, grise, noirâtre et assez souvent bleuâtre, bien prononcé dans l'intérieur de la pâte surtout, alternant avec des marnes et des argiles. Il est quelquefois magnésien

(1) M. E. de Beaumont a observé que les assises du grès bigarré, en s'appuyant sur les rochers qui forment les montagnes des Maures et de l'Estérel ont une tendance générale à plonger légèrement vers l'intérieur du continent. Elles affleurent principalement dans la série des dépressions qui circonscrivent depuis Antibes jusqu'à Toulon, les montagnes baignées par la mer.

(2) M. A. Dorbigny place le type français de son étage conchylien (grès bigarrés et Muschelkalks), à Luneville (Meurthe) et au *Cas* près du Beausset.

et il renferme des couches et des rognons de Silex brunâtre. Sa cassure est largement conchoïde et légèrement esquilleuse sur quelques points.

Cet étage présente des accidents remarquables tels que des crevasses, des cavités connues sous le nom d'*Avenq* (1). Tout le monde connaît ici le *gouffre de la Jarre*, à *Saint-Jaume*, où vont se perdre toutes les eaux du torrent du *Rialet* qui reçoit les eaux du versant oriental de la montagne du *Malmont*. Les carrières du Muschelkalk ont des fentes verticales et quelquefois des souterrains. Celui du *Trou-du-Diable*, aux portes de Draguignan est assez vaste. C'est une caverne que l'administration municipale a fait murer, il y a déjà un bon nombre d'années. On dit, mais sans preuve, qu'elle s'étend jusqu'à l'ermitage de Saint-Pons, à cinq kilomètres environ au nord-est de Draguignan.

M. E. de Beaumont compte dans la constitution du Muschel-

(1) C'est sans doute un de ces avenqs qui a donné lieu à ce grand creux qui existe à peu de distance de la ville, sur l'ancienne route de Draguignan à Grasse et dans un pré complanté en arbres fruitiers (propriété de M. Wanwetter.)

Il est situé à la base des marnes irisées et au-dessus de l'escarpement du Muschelkalk. Tout près et au-dessus de ce trou il y a des sources dont l'eau sert à l'irrigation des terres.

Ce creux, comblé plusieurs fois, continue toujours quoique insensiblement, à prendre la forme d'un entonnoir. Ses dimensions sont aujourd'hui de 8 mètres de diamètre et d'un mètre de profondeur.

Que deviennent tous les matériaux de remblais qu'on jette dans ce gouffre? Il est à présumer qu'ils sont entraînés par une autre source inférieure, de beaucoup, à celles ci-dessus indiquées qui sont très superficielles.

C'est une indication qui pourrait être utilisée en sondant la profondeur de cet avenq dans l'espoir d'y trouver une source qui put augmenter le volume des eaux des fontaines de la ville.

kalk, des contrées rhénanes, de petites masses calcaires, d'une forme cylindroïde, aplaties et contournées, qui ressemblent à ce qu'on appelle ordinairement des *tiges d'Alcyon.*

En France, le calcaire conchylien est assez riche en débris organiques fossiles. Les Encrines abondent dans le calcaire à l'est de Draguignan, aux quartiers du *Pous-de-l'éouvé* et des Crottes, où il recouvre immédiatement le grès bigarré. Ce calcaire encrinitique empâte aussi des Térébratules. C'est dans ces localités que j'ai trouvé un individu complet et détaché de sa gangue de l'*Encrinites Liliformis*, le seul peut-être que l'on ait vu dans le sud-est de la France. Cette roche y est quelquefois magnésienne et quelques blocs, quand on les brise, répandent une odeur fétide.

On retire du Muschelkalk des environs de Draguignan la *Terebratula communis*, l'*Avicula socialis* et quelques ossements de *Sauriens*, des débris de poissons et de Crustacé assez gros, enfin une astérie que je n'ai pu déterminer.

Quelques couches de ce calcaire, d'une faible épaisseur, ont leur surface couverte d'une grande quantité de bivalves écrasées, de Pecten et de Térébratules et d'autres qui n'ont pas été décrites parce qu'elles ne présentent que le contour de la coquille formé par un trait blanc et cristallin de Spath calcaire.

Les carrières que l'on exploite aux portes de la ville et dans les environs offrent de beaux escarpements dont celui de *Folletière* et celui sur lequel s'élève l'horloge qui domine la ville sont remarquables par leur hauteur perpendiculaire. Elles ont fourni toutes les pierres pour les constructions de nos maisons et des édifices publics. Toutes les pierres de taille et d'appareil du palais de justice, des prisons, du théâtre et le nouvel hôtel de la préfecture, construits depuis quelques années seulement, appartiennent au calcaire conchylien. Les colonnes polies qui supportent les orgues de l'église paroissiale, nos monuments re-

ligieux et la grande porte ogivale en pierre de taille jaune de la façade de la chapelle champêtre de l'ancien prieuré de Saint-Hermentaire ont été extraits des mêmes carrières.

Le Muschelkalk du Var est ordinairement bien stratifié; celui de Draguignan présente presque toujours des couches de 20 à 60 et quelquefois 80 centimètres d'épaisseur dont les surfaces sont parfois tuberculeuses mais régulières et parallèles dans leur ensemble.

Les couches inférieures sont minces et celles qui sont au-dessous de celles-ci le sont encore plus. Ce ne sont plus que de petites plaquettes, qui alternent avec de petites couches argileuses bleuâtres ou d'un rouge amarante.

Ces dernières ne sont autre chose que la terminaison supérieure du grès bigarré; et c'est par les alternances qui viennent d'être mentionnées que le Muschelkalk se lie à la formation du grès bigarré sur laquelle il repose constamment à stratification concordante.

Cette superposition, suivant M. E. de Beaumont, peut s'observer en un grand nombre de points depuis Cannes jusqu'à Toulon sur le bord N.-O. de la série de dépression qui circonscrit les montagnes de l'Estérel et des Maures, et dont le grès bigarré occupe le fond. Ces dépressions sont fréquemment bordées par des côteaux ou même par des escarpements du Muschelkalk dont l'ensemble entoure le pied des montagnes, comme contrescarpe d'un rempart. C'est surtout de Toulon au Muy, en passant par Solliés, Cuers, Pignans, le Luc, etc. que cette disposition se manifeste avec la plus grande netteté.

La liaison que nous venons d'indiquer entre le Muschelkalk et le grès bigarré prouve, comme nous l'avons dit plus haut, que les grès qui entourent les montagnes des Maures et de l'Estérel ne peuvent pas être rapportés à une autre formation que

celle du grès bigarré, et que le terrain qui le recouvre est réellement le calcaire conchylien ou Muschelkalk.

On voit quelquefois du lignite (Jais) dans les couches argileuses de ce terrain. J'en ai retiré quelques échantillons provenant de la carrière qui a fourni tous les matériaux pour la construction de l'hôtel de la préfecture. On trouve aussi, mais plus rarement, du plomb sulfuré (Alquifoux), et de la sperkise (Pyrite blanche) dans celles qui sont à l'est de Draguignan.

La puissance de cet étage varie de 100 à 200 mètres.

3° MARNES IRISÉES

DE MM. DUFRENOY ET E. DE BEAUMONT.

Syn : *Formation keuprique* de M. Huot; *Keuper* des allemands; *Red marle* des anglais; *grès rouge* de M. Rozet; *marnes rouges* et *marnes irisées* de M. de la Bèche; *étage salifèrien* de M. d'Orbigny; *argiles irisées*, etc., etc.

Les marnes irisées reposent sur le muschelkalk et le recouvrent. Elles sont composées d'un grand nombre de petites couches argileuses et marneuses, de couleurs variées, bigarrées de rouge, de gris verdâtre, bleuâtre, de calcaires argilifères, de calcaire magnésien Elles renferment aussi du sel gemme, de la houille maigre, du lignite, de la galène, du cuivre et du fer; mais le sel gemme s'y trouve en quantité considérable (1).

(1) Les mines de sel les plus riches sont celles de Wieliezka, aux environs de Cracovie, dans la Pologne autrichienne exploitées depuis plus de 500 ans. Leur intérieur offre des excavations considérables, une vaste chapelle, un escalier de plus de 1,000 marches et de grandes galeries admirables par leurs dimensions et leurs formes. Tout y est taillé dans le sel. Les parois intérieures, en réfléchissant la lumière des lampes dans toutes les directions offrent un tableau éblouissant et féérique. Ce dépôt salifère le plus riche que l'on connaisse présente une

Cet étage dans le Var se lie avec la partie inférieure du Lias d'un côté et du calcaire conchylien de l'autre ; mais leur liaison est si complète qu'il est assez difficile sur quelques points d'en établir la limite comme cela a lieu à Brignoles et au Val.

Les marnes irisées au nord et au sud de Draguignan reposent immédiatement sur le muschelkalk à partir de la ville jusqu'à l'oolite qui couronne les collines du *Malmont*, du *Seyran* et de la *Cabrière* du côté du nord, et de l'autre, au sud celles de *N. Dame des Selves* et du *Ceïran*, séparées par le beau bassin de Draguignan, dont le sous-sol est formé, comme nous l'avons dit ailleurs, de brêches et de poudingues.

Les marnes irisées et l'oolite se dessinent très-bien à Draguignan : les marnes, dont la couleur grisâtre est bien prononcée, occupent le versant méridional du Malmont et celui de la Cabrière depuis le quartier du Dragon, au nord-ouest, jusqu'à S.-Martin au nord-est et l'oolite, dont la couleur est rougeâtre, forme le sommet de toutes les collines qui couronnent Draguignan à l'ouest, au nord et à l'est. On voit très bien ces deux étages quand on les regarde du milieu de la plaine, au sud de la ville.

L'étage de ces marnes se trouve à Rebouillon près Draguignan, à Ampus, à Châteaudouble, Montferrat, Callas, Bargemon, Seillans, Figanières, Flayosc, etc. Il renferme des lits irréguliers de calcaires rougeâtres et des cargneules (calcaire

masse évaluée à plus de 100 lieues de longueur sur 40 de largeur et les travaux d'exploitation ont une profondeur de 300 mètres. (MM. d'Orbigny et Gente.)

Le sel de Wieliezka est blanc, diaphane et d'une grande pureté.

Salins, Lons-le-Saulnier, le Salzbourg et autres villes doivent leur nom à ce minéral.

Les sources salifères du Jura sortent des marnes irisées.

celluleux, cloisonné, connu aussi sous le nom de *Peiro troou-cado*), dont les cellules sont quelquefois occupées par de la marne.

Les marnes irisées du département, celles surtout des communes que nous venons de citer abondent en gypse (1). Beaucoup d'ouvriers sont occupés à son extraction. Transformé en plâtre, il est employé en quantité considérable dans les constructions surtout, qui sont à l'abri de l'humidité. Ses couleurs principales sont le rouge, le gris et le blanc. Cette substance est aussi exploitée en grand dans les arrondissements de Grasse, Brignoles et Toulon. Le nombre des carrières exploitées s'élève à 80 environ, réparties en une 50ᵉ de communes.

Le gypse et le plâtre sont employés comme engrais. Il y a des agriculteurs qui préfèrent le gypse parce qu'ils croient que le plâtre a perdu une partie de son énergie par la cuisson.

Le gypse est un sulfate de chaux hydraté, renfermant environ un cinquième d'eau dans sa composition, qui passe à l'état de plâtre après avoir perdu, par la cuisson, son eau de composition. Ces deux substances exercent une grande influence sur la végétation, sur les prairies surtout. Franklin jugeant l'importance de l'emploi de cette roche et voulant en populariser l'usage fit écrire aux environs de Washington avec du sulfate de chaux blanc et réduit en poudre sur un champ ensemencé de luzerne : *ceci est plâtré*. Le résultat répondit aux prévisions de Franklin, et ces terres ainsi préparées donnèrent une récolte abondante, tandis que celles qui n'avaient pas été plâtrées, et qui, étant contiguës, devaient servir de terme de comparaison, ne donnèrent qu'un rendement ordinaire (2).

(1) Voir le volume déjà cité, page 358.

(2) Les Etats-Unis reçoivent de Paris une immense quantité de gypse.

Il faut dire cependant que ces deux substances ne produisent pas le même effet sur les céréales et sur la plus grande partie des graminées ni sur les terres qui contiennent déjà dans leurs éléments une certainé quantité de gypse.

Un bon engrais est celui que l'on obtient aussi avec le plâtre, mélangé avec 2 ou 3 fois son volume de terre fine, puis répandu dans les écuries, les étables, parce qu'il a la propriété d'absorber le purin et les sels ammoniacaux qui s'y trouvent. Cet usage est éminemment utile, car les sels organiques sont malheureusement susceptibles de se volaliliser.

L'on trouve encore dans cet étage du lignite. On le voit à Montferrat, Callas, Bargemon, Seillans, entre Flayosc et Salernes, etc. Quelques travaux d'exploitation ont eu lieu; mais le résultat en a été négatif, parce que ce combustible est friable terreux et sulfureux et les dépôts en sont peu importants. Celui de Callas est mêlé à du gypse.

Les *cendres noires* employées dans quelques contrées comme engrais sont des lignites altérés et en décomposition.

Quelques auteurs considèrent l'étage des marnes irisées comme faisant partie du muschelkalk, dont elles occuperaient la partie supérieure. Sa puissance atteint en France 200 mètres environ; mais cette épaisseur, très variable, est souvent même au-dessous de 100 mètres dans beaucoup de localités.

Les marnes irisées renferment ordinairement beaucoup de végétaux fossiles et parmi les mollusques qu'on y trouve, on remarque le *Rhynconella semicostata*, les *Pecten decoratus* et *tubulifer*, le *Posidonomya striata*, l'*Avicula subcostata*, l'*Emarginala Goldfusii*, l'*Ammonites aon*; l'on y a signalé encore des débris de poissons et de reptiles trouvés dans les environs de Stuttgard.

L'étage de ces marnes à Draguignan, Montferrat, Callas.

Châteaudouble, Flayosc, etc., nous a paru dépourvu de débris de fossiles organiques.

Le calcaire de ce terrain est employé à l'empierrement des routes, à des murs en pierres sèches formant des terrasses et aux constructions de nos *Bastides*. Il est très compacte, de couleur rougeâtre, souvent en blocs isolés, assez gros, difficiles à briser et à tailler.

Ce calcaire comme celui du muschelkalk donne de la chaux vive.

Lorsque des pluies abondantes pénètrent, en s'y infiltrant, dans les couches marneuses et argileuses de ce terrain, elles donnent lieu à des mouvements du sol. Quoique rares et faibles, ils entraînent cependant des portions de murs de nos côteaux sans les démolir.

Le Lias qui sert de base au terrain Jurassique est placé au-dessus des marnes irisées, Il est peu développé dans le département et il manque complètement dans les environs de Draguignan (1).

(1) M. de Villeneuve comprend dans le calcaire conchylien, le terrain que nous considérons, d'après quelques auteurs, comme constituant l'étage des marnes irisées.

Quoique ce savant ne partage pas cette manière de voir, il dit cependant : « Cette dernière portion du calcaire conchylien, représente bien « les marnes irisées du nord de la France, à cela près, que les marnes « du Var sont plus uniformes dans leur couleur et leur composition où « le calcaire domine. »

Il ajoute un peu plus loin : « que ces marnes du calcaire conchylien « très imprégnées de sulfure de fer ont éprouvé une décomposition « presque complète ; que le bitume a été détruit par l'acide sulfurique « dû à ce sulfure et que la plus grande partie de leur carbonate de « chaux a été transformée en veines gypseuses colorées en rouge ou en « gris. C'est ce qui a souvent valu à ce dépôt le nom de *marnes irisées*.

DOUBLIER.

(*A continuer.*)



DONS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Ministère de l'Instruction publique :

8 volumes de 1842 à 1857, du Bulletin archéologique, publié par le Comité historique des arts et monuments de France.

Histoire des Croisades, par M. le marquis de Pastoret. 1860.

Monuments de l'Ère chrétienne, par M. Albert Lenoir. 1856.

Instructions relatives aux Poésies populaires de la France.

Procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments. Paris 1860.

J.-A. Toucas :

Parallèle entre l'agriculture de la France et celle de l'Angleterre. Toulon 1860.

M. de Berlue-Perussis :

Notice sur la vie et les œuvres de Gustave Rambot.

L'abbé Tisserand :

Vies manuscrites de Saint-Véran et de Saint-Lambert, par le chanoine Bareillon, grand-vicaire de MM. Pierre du Vair et Antoine Godan, évêques de Vence (1616-1664).

M. Laurent de Crozet, bibliophile à Marseille, présenté par MM. Doublier et Raymond Poulle, a été reçu membre correspondant de la Société.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.



Observations météorologiques faites a Draguignan, en Juillet 1860, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Midi. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	4 heures 1/2 après midi. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	9 heures 1/2 du soir. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Minimum de la journée.
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	747,0	22,5	21,5	N.-O. tr.-s.	747,0	24,0	25,0	N.-O. tr.-s.	748,0	24,0	23,0	N.-O. t.-s.	749,0	23,0	19,0		25,5
2	749,5	22,5	22,0	N. N.-O.	751,0	24,0	25,0	Sud-Est.	752,0	24,0	24,5	Sud-E. tr.-s.	750,0	22,0	20,0		25,5
3	750,5	22,0	21,5	Nord-Ouest.	751,0	23,0	27,0	S.-O. tr.-s.	750,0	23,0	26,0	S.-O. tr.-s.	750,0	22,0	22,0		27,5
4	749,0	23,0	22,0	Sud-Est.	748,0	24,0	27,0	S.-E. tr.-s.	748,0	23,0	25,0	S.-E. tr.-s.	746,0	22,0	21,0		27,5
5	745,0	23,0	22,5	S.-E. tr.-s.	744,0	24,0	26,0	id.	745,0	23,0	25,0	id.	745,0	22,0	22,0		26,0
6	750,5	23,0	24,0	id.	745,0	24,0	27,0	S.-S.-E. tr.s.	745,0	24,0	25,0	id.	744,0	22,0	21,0		27,0
7	745,0	22,0	23,5	Sud-Est.	747,0	24,0	27,5	S.-E. tr.-s.	746,0	24,0	27,0	Sud-Est.	746,0	22,0	22,0		28,0
8	747,0	23,0	25,0	S.-E. tr.-s.	747,0	25,0	26,0	id.	746,0	25,0	26,0	S.-E. tr.-s.	746,0	25,0	22,5		27,0
9	746,0	24,0	24,0	id.	746,0	25,0	27,0	id.	746,0	25,0	27,0	Sud-Est.	745,0	25,0	23,0		28,0
10	743,0	23,0	22,0	Sud tr.-s.	742,0	25,0	29,0	O. N.-O. t.-s.	741,0	25,0	26,0	N.-O. tr.s.	742,0	25,0	23,0		29,0
11	742,0	24,5	25,0	Ouest.	741,0	26,0	28,0	Est.	742,0	25,0	26,0	Est. tr.-s.	741,0	25,0	23,0		28,0
12	742,0	25,0	25,0	Sud-Ouest.	742,0	26,0	26,0	E. S.-E tr.-s.	741,0	25,0	26,0	S.-E. tr.-s.	741,0	25,0	23,0		27,0
13	740,0	25,0	24,0	Sud. tr.-s.	740,0	25,0	25,5	O. S.-O. t.-s.	741,0	25,0	23,0	Nord. tr.-s.	741,0	25,0	22,5		26,0
14	742,0	25,0	23,5	N.-O. tr.-s.	742,0	25,0	25,5	S.-O. tr.-s.	743,0	25,0	25,0	S.-E. tr.-s	745,0	25,0	23,0		26,5
15	747,0	25,0	23,5	Sud.	746,0	25,0	26,0	Sud-E. tr.-s.	748,0	25,0	26,0	Sud-Est.	748,0	25,0	23,0		26,5
16	747,0	25,0	24,0	S. S.-E. t.-s.	746,0	25,0	27,0	S. S.-E. t.-s.	745,0	25,0	26,5	N.-O. tr.-s.	745,0	25,0	24,0		28,5
17	745,0	25,0	23,0	Nord. tr.-s.	745,0	26,5	27,5	Sud-Est.	744,0	26,5	26,5	S.-E tr.-s.	745,0	25,0	24,0		28,5
18	745,0	25,0	24,0	Sud-Est.	745,0	27,0	30,0	S.-E. tr.-s.	745,0	27,0	27,5	id.	744,0	26,0	24,0		30,0
19	744,0	26,0	24,0	N.-O. tr.s.	743,0	27,0	28,0	N.-O. tr.-s.	744,0	27,0	27,5	N.-O. tr.-s.	744,0	25,0	23,0		28,5
20	743,5	25,0	23,0	N.-O. fort.	743,0	27,0	27,0	N.-O. fort.	743,0	27,0	26,5	N.-O. fort.	744,0	25,0	22,0	N.-O. tr.-s.	27,5
21	745,0	25,0	25,0	id.	745,0	26,0	28,0	N.-O. tr.-s.	746,0	26,0	27,0	Nord-Ouest.	746,0	24,0	23,0		23,5
22	746,0	24,0	22,5	N.-O. tr.-s.	745,0	24,0	26,0	S.-E. tr.-s.	745,0	25,0	25,0	S.-E. tr.-s.	745,0	24,0	22,0		26,5
23	744,0	24,0	22,5	O. N.-O. t.-s.	746,0	24,0	26,0	N.-O. tr.-s.	747,0	24,0	25,0	N.-O. fort.	746,0	24,0	23,0		26,0

24	745,0	24,0	23,0	N.-O. tr.-s.	745,0	25,0	26,0	N.-O. tr.-s.	744,0	24,0	25,5	N.-O. tr.-s.	744,0	23,0	22,0		26,0
25	745,0	24,0	22,0	N.-O. fort.	742,0	25,0	25,0	N.-O. fort.	740,0	24,0	25,0	N.-O. fort.	741,0	23,0	21,0		26,0
26	741,0	23,0	22,0	S.-E. tr.-s.	742,0	24,0	25,0	S.-E. tr.-s.	741,0	24,0	25,0	S.-E. tr.-s.	742,0	22,0	20,0		25,5
27	741,0	22,0	20,0	id.	742,0	24,0	25,0	S.-O. tr.-s.	742,0	24,0	24,0	id.	743,0	21 0	20,0	N.-O. tr.-s.	25,0
28	743,0	23,0	21,0	N.-O. tr.-s.	743,0	24,0	26,0	N.-O. tr.-s.	742,0	24,0	24,5	S.-O. tr.-s.	743,0	22,0	21,5		26,0
29	742,0	22,0	21,0	N.-O. fort.	741,0	24,0	24,0	N.-O. fort.	741,0	24,0	24,0	N.-O. fort.	742,0	22,0	20,5	id.	24,5
30	741,0	22,0	20,0	N.-O. tr.-s.	741,0	24,0	25,0	S.-O. tr.-s.	742,0	24,0	22,0	S.-E. tr.-s.	742,0	20,0	18,0	id.	25,0
31	743,0	20,0	20,5	S.-E. tr.-s.	743,0	24,0	24,5	Sud. tr.-s.	743,0	24,0	24,0	N.-O. fort.	744,0	22,0	21,5		24,5

Le 1er Matin, ciel serein; midi, serein; ap.-m., qq. nuag.; soir, ser.
2. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
3. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, nuageux.
4. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
5. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, nuageux.
6. Matin, nuag.; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
7. Matin, qq. nuag.; midi, qq. nuag.; ap.-m., serein; soir, ser.
8. Matin, serein; midi, serein ap.-m., serein; soir. serein.
9. id. id. id. id.
10. Matin, il vient de tomber quelques gouttes; midi, nuageux;
11. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-m., nuageux; soir, ser.
12. Matin, serein; midi, très nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
13. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-m., pet. pl.; soir, serein.
14. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., couvert; soir, serein.
15. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
16. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., qq. nuag.; soir, serein.
17. Matin, très nuag.; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
18. Matin, qq. nuag.; midi, qq. nuag.; ap.-m., qq. n.; soir, n.; éclipse dans l'après midi; ciel nuageux, vent d'est.
19. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
20. id. id. id. id
21. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-m., nuag.; soir, nuag.
22. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-m., couv.; soir, serein.
23. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-m., nuag.; soir, serein.
24. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-m., couv.; soir, serein.
25. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., très nuag; soir, serein.
26. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-m., très nuag.; soir, ser.
27. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
28. Matin, nuag.; midi, nuag., ap.-m., qq. nuag.; soir, assez n.
29. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
30. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-m., couvert; soir, serein.
31. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1/2 du matin..	744m,70
Midi	744m,30
4 heures 1/2 après midi.	744m,40
10 heures du soir......	744m,50

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1/2 du matin...	23°,60
Midi..................	24°,80
4 heures 1/2 après midi..	24°,60
10 heures du soir.......	23°,50

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1/2 du matin..	22°,80
Midi..................	26°,00
4 heures 1/2 après midi..	25°,50
10 heures du soir......	22°,60

A. M. Astier.

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Août 1860, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre).

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin.				Midi.				4 heures 1/2 du soir.				10 heures du soir.				Minimum de la journée.
	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	746,0	23,0	21,0	S.-E. fort.	746,0	24,0	24,0	S.-O. tr.-s.	746,0	24,0	23,0	S.-E. tr.-s.	747,0	23,0	19,5		24,5
2	748,0	21,0	19,5	S. S.-O. t.-s.	746,0	23,0	23,0	id.	746,0	23,0	23,0	id.	745,5	22,0	21,0		23,5
3	745,0	21,0	21,0	O. N.-O. t.-s.	743,0	22,0	24,0	O. N.-O. t.-s.	742,0	22,0	23,5	N.-O. tr.-s.	742,0	22,0	21,5		24,5
4	740,0	22,0	21,0	N.-O. tr.-s.	740,0	23,0	25,0	N.-O. tr.-s.	742,0	23,0	24,0	id.	742,0	22,0	22,0		25,5
5	742,0	22,0	22,0	Sud.	743,0	24,0	25,0	S.-E. tr.-s.	744,0	23,0	24,5	Sud-Est.	744,0	21,0	21,0		25,5
6	745,5	22,0	21,0	S.-E. tr.-s.	744,0	24,0	24,0	id.	743,5	23,0	23,5	S.-E. tr.-s.	744,0	22,0	21,0		24,0
7	744,0	22,0	21,0	N.-O. tr.-s.	744,0	24,0	26,0	N.-O. tr.-s.	743,0	24,0	25,0	N.-O. fort.	744,0	22,0	21,0		26,5
8	745,0	22,0	21,0	id.	745,0	24,0	25,0	id.	747,0	24,0	24,0	S.-E. tr.-s.	746,0	21,0	20,0		25,5
9	747,0	22,0	21,0	Sud-Est.	747,0	23,0	25,0	S. S.-E. t.-s.	748,0	23,0	24,0	id.	746,0	22,0	21,0		25,5
10	748,0	22,0	18,5	S.-E. tr.-s.	747,0	22,0	23,0	Ouest tr.-s.	746,0	23,0	23,0	N.-O. tr.-s.	746,0	21,0	20,0		23,0
11	745,0	22,0	21,0	N.-O. tr.-s.	743,0	24,0	23,0	id.	744,0	24,0	24,5	id.	744,0	21,0	20,0		24,0
12	745,0	22,0	21,0	S.-O. tr.-s.	745,0	24,0	25,0	S.-O. tr.-s.	745,0	24,0	24,0	S.-O. tr.-s.	745,0	22,0	21,0		26,0
13	744,5	22,0	21,0	N.-O. t.-s.	744,0	23,0	26,0	id.	744,5	24,0	24,0	S.E. tr.-s.	744,0	22,0	21,0		26,5
14	744,0	22,0	20,5	id.	743,0	23,0	24,0	Sud tr.-s.	744,0	24,0	24,0	Sud-Est.	744,0	23,0	21,0		25,0
15	744,0	22,0	21,0	E. S.-E. t.-s.	744,0	23,0	25,0	Sud-Est.	743,0	24,0	25,0	id.	743,0	23,0	21,0		26,0
16	743,0	22,0	21,0	S.-E. t.-s.	742,0	24,0	26,0	Sud-Est. f.	742,0	24,0	26,0	S.-E. fort.	742,0	23,6	22,0		27,0
17	742,0	22,0	22,0	id.	743,0	24,0	25,0	Ouest tr.-s.	744,0	24,0	24,0	N.-O. tr.-s.	745,0	23,0	21,0		25,0
18	748,0	22,0	21,0	N.-O. tr.-s.	748,0	24,0	25,0	O. N.-O. t.-s.	748,0	24,0	24,5	id.	749,0	23,0	21,0		25,5
19	750,0	22,0	22,0	id.	750,0	24,0	25,5	N.-O. fort.	749,0	24,0	26,0	N.-O. fort.	749,0	22,0	20,0		27,0
20	749,0	22,0	21,0	S.-E. tr.-s.	749,0	24,0	25,0	S.-E. tr.-s.	748,0	24,0	24,5	S.-E. tr.-s.	746,0	22,0	20,0		25,5
21	745,0	22,0	22,0	Sud-Est.	744,0	24,0	26,0	N.-O. tr.-s.	743,0	24,0	24,5	N.-O. fort.	745,0	23,0	22,5		26,5
22	745,0	20,0	20,0	Est.	745,0	22,0	23,0	Sud.	744,0	24,0	25,0	Sud-Ouest.	745,0	23,0	22,5		24,5
23	746,0	22,0	22,0	Ouest.	746,0	23,0	24,5	Ouest.	745,0	23,5	25,0	Ouest.	746,0	23,0	22,5		25,5

24	749,0	22,0	21,5	Est.	748,0	23,5	25,0	Ouest.	748,0	24,0	25,0	Est.	748,0	21,5	21,0		26,0
25	748,0	20,0	19,0	Nord-Est.	748,0	24,0	25,0	S.-E. tr.-s.	748,0	24,0	24,5	S.-E. tr.-s.	749,0	22,0	20,0		26,0
26	750,0	21,0	20,0	Sud-Est.	749,0	24,0	24,5	id.	749,0	24,0	24,0	id.	749,0	22,0	21,0		25,0
27	749,0	22,0	21,0	S.-E. tr.-sen.	748,0	24,0	26,0	id.	748,0	24,0	26,0	id.	748,0	23,0	22,0		27,0
28	747,0	22,0	23,0	id.	746,0	25,0	26,0	id.	745,0	24,0	25,0	id.	746,0	23,0	23,0		26,0
29	743,0	22,0	23,0	Ouest. tr.-s.	743,0	25,0	27,0	N.-O. fort.	743,0	25,0	26,0	N.-O. fort.	743,0	24,0	24,0		27,5
30	745,0	23,0	23,0	S.-E. tr.-s.	745,0	25,0	27,0	S.-E. tr.s.	745,0	25,0	26,0	S.-E. tr -s.	745,0	24,0	23,0		27,5
31	745,0	23,0	24,0	id.	745,0	25,0	27,0	id.	745,0	25,0	26,0	id.	745,0	24,0	23,0		27,5

Le 1er. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
2. Matin, qq. nuag.; midi, qq. nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
3. Matin, nuag.; midi, voilé; ap.-m., nuag.; soir, nuag.
4. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
5. id. id. id. id.
6. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-m.; qq. gout.; soir, serein.
7. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
8. id. id. id. id.
9. id. id. id. id.
10. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, qq. gout.; soir, serein; un peu de pluie à 9 heures du matin.
11. Matin, très nuag.; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
12. Matin, nuag.; midi, très nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
13. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
14. Matin, couv.; midi, serein; ap.-midi, nuag.; soir, qq. nuag.
15. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-midi, serein; soir, serein.
16. Matin, couv.; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, qq. nuag.
17. Matin, couv.; midi, très nuag.; ap.-midi, serein; soir, serein. un peu de pluie à 10 heures du matin.
18. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
19. id. id. id. id.
20. id. id. id. id.
21. id. id. id. id.
22. id. id. id. id.
23. Matin, légers nuages; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
24. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, qq. nuages; soir, serein.
25. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
26. id. id. id. id.
27. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, qq. nuag.
28. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, nuag.; soir, très nuag.
29. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
30. id. id. id. id.
31. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-m., qq. gout.; soir, serein.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1[2 du matin.. 745m,70
Midi................ 745m,20
4 heures 1[2 après midi. 745m,20
10 heures du soir...... 745m,40

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1[2 du matin... 21°,9
Midi.................. 23°,8
4 heures 1[2 après midi.. 23°,7
10 heures du soir....... 22°,4

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1[2 du matin.. 21°,1
Midi .... 25°,3
4 heures 1[2 après midi.. 24°,5
10 heures du soir....... 21°,3

A. M. ASTIER.

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Septembre 1860, à une latitude de 192 mètres. (Le thermomètre de la fenêtre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin.				Midi.				4 heures 1/2 après midi.				9 heures 1/2 du soir.				Minimum de la journée.
	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	744,0	23,0	23,0	S.-E. tr.-s.	745,0	24,0	26,0	S.-E. tr.-s.	743,0	24,0	25,5	S.-E. tr.-s.	743,0	23,0	23,0	Est. tr.-s.	26,5
2	744,0	23,0	22,0	N.-O. t.-s.	744,0	24,0	25,0	N.-O. tr.-s.	745,0	24,0	24,5	N.-O. t.-s.	745,0	23,0	20,0	N.-O. t.-s.	25,5
3	747,0	22,0	17,0	S. S.-E. t.-s.	748,0	23,0	18,0	S.-E. t.-s.	747,0	22,0	18,0	S.-E. t.-s.	747,0	21,0	18,0		18,0
4	747,0	20,0	18,0	S.-O. tr.-s.	747,0	23,0	22,0	N.-O. t.-s.	745,0	23,0	22,5	O. N.-O. t.-s.	746,0	21,0	18,0		22,5
5	746,0	20,0	17,0	Ouest tr.-s.	746,0	23,0	21,5	O. S.-O. t.-s.	745,0	22,0	22,0	Ouest.	745,0	21,0	18,0		22,0
6	745,0	19,0	18,0	Est.	745,0	21,5	21,0	Sud-Ouest.	745,0	20,5	20,5	Est.	745,0	20,0	18,0		22,0
7	745,0	18,0	15,0	id.	744,0	19,5	20,0	Est.	744,0	20,0	20,0	id.	744,0	19,0	17,5		21,0
8	743,0	18,5	18,0	id.	743,0	19,5	20,0	id.	743,0	20,0	22,0	id.	743,0	18,0	17,0		21,0
9	742,0	17,0	16,0	N.-E.	743,0	19,0	19,5	Sud.	743,0	20,0	20,5	id.	743,0	19,0	18,0		20,5
10	745,0	18,5	18,0	Ouest.	745,0	19,5	20,5	Est.	745,0	20,0	20,5	Sud.	745,0	19,5	19,5		22,0
11	745,0	18,5	18,5	Est. tr.-sen.	745,0	20,0	21,0	N.-O. t.-s.	746,0	20,0	21,0	N.-O. t.-s.	746,0	20,0	18,5		21,5
12	746,5	20,0	18,5	N.-O. t.-s.	747,5	21,0	23,0	S.-E. tr.-s.	749,0	20,0	23,0	Sud-Est.	749,5	20,0	19,5		23,5
13	750,0	21,0	20,0	S.-E. tr.-s.	750,0	21,0	23,0	id.	750,0	21,0	22,0	id.	749,0	21,0	19,0		23,0
14	749,0	21,0	19,0	N.-E. t.-s.	749,0	21,0	18,5	id.	748,0	20,0	19,0	id.	746,0	20,0	18,5	S.-E. tr.-s.	19,0
15	747,0	20,0	18,5	S.-E. tr.-s.	742,0	21,0	21,5	S.-E. fort.	742,0	21,0	21,5	S.-E. t.-s	743,0	21,0	21,0		22,0
16	745,0	21,0	20,0	Ouest. tr.-s.	745,0	21,0	23,0	N.-O. tr.-s.	745,5	21,0	23,5	N.-O. t.-s.	746,5	20,0	19,0		24,5
17	747,0	21,0	20,0	id.	746,5	22,0	24,0	S.-E. t.-s.	746,0	21,0	22,0	S.-E. fort.	743,0	21,0	22,0	Sud-E. fort.	24,5
18	742,0	21,0	22,0	E. S.-E. t.-s.	742,0	22,0	22,5	id.	742,0	21,0	23,0	N.-O. t.-s.	742,0	21,0	21,0		23,0
19	740,0	21,0	20,0	Sud-Ouest.	738,0	22,0	23,5	S.-O. tr.-s.	739,0	21,0	23,0	Ouest. t.-s.	739,0	20,0	19,0		24,0
20	739,0	21,0	19,0	N.-O. tr -s.	739,5	22,0	21,5	N.-O. fort.	740,0	21,0	21,0	N.-O. fort.	742,0	20,0	18,0		22,0
21	745,0	20,0	17,0	S.-E. tr.-s.					746,0	21,0	21,0	Sud-Ouest.					
22	744,0	18,0	17,0	Nord-Est.	750,0	20,5	21,0	Sud.	750,0	21,0	21,0	Est.	750,0	20,0	19,0		
23	749,0	19,5	19,5	id.	748,0	20,5	21,5	Est.	746,0	21,0	21,5	id.	745,0	19,5	19,0		

24	743,0	19,5	19,5	Est.	743,0	21,0	22,0	E. très fort.	743,0	21,0	21,5	Est.	742,0	20,0	20,0	
25	745,0	20,0	19,0	Sud.	745,0	20,5	20,5	S.-E.	743,0	21,0	20,5	id.	743,0	21,0	20,0	Est.
26	745,0	19,5	16,5	Ouest.	746,0	20,0	19,0	Ouest.	747,0	19,5	18,5	Ouest.	747,0	17,0	15,5	
27	744,0	16,5	14,5	id.	747,0	19,0	18,5	Sud.	747,0	19,0	18,5	Est.	745,0	18,0	17,0	
28	744,0	18,5	17,0	Est.	745,0	18,5	18,5	Est.	743,0	19,0	19,0	id.	744,0	18,5	18,0	
29	745,0	18,0	17,5	Nord-Est.	746,0	19,0	19,5	Sud-Ouest.	748,0	19,5	20,0	id.	749,0	19,0	18,5	
30	750,0	19,0	18,5	id.	750,0	19,5	20,0	Est.	750,0	20,0	19,5	id.	750,0	19,0	18,5	

Le 1er. Matin, ciel voilé; midi, très nuag.; ap.-midi, très nuag.; soir, très nuag.; pluie vers 6 heures du soir.
2. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, très nuag.; grande pluie à 3 h. du matin.
3. Matin, couv.; midi, petite pluie; ap.-midi, très couv.; soir, grande pluie; journée pluvieuse.
4. Matin, nuag.; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
5. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein; il a plu pendant la nuit.
6. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-midi, couv.; soir, serein.
7. id. id. id. id.
8. Matin, qq. nuag.; midi, qq. nuag.; qq. nuag.; soir, couv.
9. Matin, serein; midi, serein, ap.-midi, serein; soir, serein.
10. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-midi, couv.; soir, couv.
11. Matin, couv.; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
12. Matin, voilé; midi, nuag.; ap.-midi, qq. nuag.; soir, qq. nuag.
13. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, nuag.
14. Matin, petite pluie; mid, petite pluie; ap.-midi, couv.; soir, couvert.
15. Matin, couv.; midi, petite pluie; ap.-midi, couv.; soir, couv.
16. Matin, serein; midi, serein; ap -midi, serein; soir, serein.
17. Matin, nuag.; midi, très nuag.; ap.-midi, couv.; soir, couv.
18. Matin, couv.; midi, un peu de pl., ap.-m., serein; soir, ser.; grand vent de s. e. pendant la nuit du 17 au 18.
19. Matin, nuag.; midi, très nuag.; ap.-m., serein; soir, pet. pl.
20. Matin, nuag.; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
21. Matin, serein; serein;
22. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
23. Matin, qq. nuag.; midi, qq. nuag.; ap.-m., qq. nuag.; soir, s.
24. Matin, serein; midi, qq. gros nuag.; ap.-m., couv.; soir, couv.
25. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-m., couv.; soir, pluie forte; pluie pendant une partie de la journée.
26. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
27. Matin, qq. lég, n.; m., qq. nuag., ap.-m., nuag.; soir, nuag.
28. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-midi, couv.; soir, nuag.
29. Matin, légers nuag.; midi, qq. légers nuag.; ap.-midi, qq. nuag.; soir, nuag.; pluie pendant la nuit.
30. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, couv.; soir, qq. nuag.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1|2 du matin.. 744m,5
midi.................. 745m,3
4 heures 1|2 du soir..... 745m,0
19 heures du soir....... 745m,0

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1|2 du matin.... 19°,7
Midi.................... 20°,9
4 heures 1|2 du soir...... 20°,7
10 heures du soir....... 20°,0

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1|2 du matin... 13°,4
Midi.................... 21°,2
4 heures 1|2 du soir...... 21°,1
10 heures dn soir........ 18°,9

A. M. Astier. et F. Imbert.

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Toulouse. — Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France :
Tome VII°, 6° livraison, 4e série. 1860.
Valenciennes. — Société impériale d'agriculture :
Revue agricole, industrielle et littéraire, tome XI et XII. Août 1860.
Reims. — Académie impériale de Rheims .
Janvier 1860. 27° volume.
Amiens. -- Société des Antiquaires de Picardie :
Juillet 1860, tome XVII.
Nancy. — Journal de la Société d'archéologie et du musée Lorrain ·
9e année. — Juin, juillet, août et septembre 1860.
Marseille. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône :
Bulletins de mai, juin, juillet et août.
Paris. — Journal de la Société de la morale chrétienne :
Tome X. nos de juin, juillet et août, 1860.
Paris. — Revue de l'art chrétien :
Recueil mensuel d'archéologie chrétienne, par M. l'abbé Corblet. 4e année, n° 10. Octobre 1860.
Bordeaux. — Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux :
22e année. 1er et 2e trimestres 1860.
Orléans. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais :
2e trimestre 1860.
Soissons. — Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons :
Tome XIIe. 1860.
Le Hâvre. — Recueil des publications de la Société Havraise .
26e année. 1859.
Limoges. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin :
Tome Xe. 1re, 2e et 3e livraisons. 1860.
Chronologie des Évêques de Limoges. (Envoi du ministère de l'instruction publique et des cultes.
Boulogne. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne :
N° du 1er janvier 1860. (Ministère de l'instruction publique.)
Rochefort. — Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts :
Année 1859-60. (Ministère de l'instruction publique.)
Paris. — La Correspondance littéraire, critique, beaux-arts, érudition :
4e année, n° 13.
La Rochelle. — Annales de l'Académie de La Rochelle avec un atlas des plantes marines de la Charente inférieure :
Année 1859.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE

L'HISTOIRE DE VENCE.

C'est sous ce titre, que notre honorable correspondant de Vence nous a adressé deux précieux manuscrits.

Le premier est intitulé : *Vie de Sainct Véran, évesque de Vence, par M. Barcillon (Jacques), chanoine du chapitre de Vence, en* 1630.

Quoique cet ouvrage, dans toutes ses parties, n'offre pas toujours le même intérêt archéologique, nous croyons être agréables à nos lecteurs en le publiant presqu'en entier, soit à cause des précieux détails qu'il renferme sur une des plus saintes et des plus nobles familles des Gaules, soit à cause des points importants d'histoire ecclésiastique qui s'y trouvent discutés.

Pour faire apprécier le mérite des recherches de M. le chanoine Barcillon, il doit suffire de constater que la vie de S. Véran, dans le grand ouvrage de Butler, traduit par Godescard, est racontée dans trente lignes, qui indiquent à peine les travaux et les vertus du saint et illustre fils d'Eucher.

—

VIE DE SAINCT VÉRAN,

Evesque de Vence, par M. Barcillon, chanoine du chapitre de Vence en 1630.

—

A Messieurs Messieurs du Vénérable chapitre de Vence.

Messieurs,

Voicy un prélat qui passe pour estrenger en sa maison et en son Eglise despuis mille deux cent dix-huict ans qu'il y habite; c'est Sainct Véran, Évesque de Vence dont nous en avons le nom et en honorons le mérite aussy bien que le dépost précieux de son corps, mais de qui la vissicitude et les désordres des siècles passés nous ont ravy la connoissance iusques à ce iour de ce qui composa autresfois la couronne de gloire dont il iouit maintenant dans le ciel, qui furent toutes les plus belles actions de sa vie. Si le tableau vivant de ses incomparables vertus eust esté conservé avec autant de soin que les reliques de son corps, nous ne serions pas en peine de scavoir qui fut Sainct Véran, quelle fut sa naissance, quelles furent ses actions qui rendent la mémoire des justes immortelle et qui est une des récompenses qu'ils en reçoivent et dans le monde et dans le ciel. Comme par un singulier bon-heur de la Providence ce grand amy de Dieu

s'est donné à connoistre à moy, je doibs le faire connoistre à vous-mesme afin qu'il en reçoive le meilleur acueil, les plus humbles respects et les honeurs les plus magnifiques qui sont deubs à son mérite, lesquels seront tousiour au desoubs de toutes les soumissions et de toutes les civilités plus obligeantes que l'on peut rendre à ceux que Dieu mesme honore dans le ciel, mais qu'il recevra de vous d'aussy bonne part qu'ils partiront d'un amour et d'une dévotion véritable. Si vous debvez espérer cette faveur de luy, iose espérer de vous que ce mien petit travail que ie vous offre vous sera agréable et que vous le recevrez d'aussy bon cœur qu'il vous est offert de celui qui sera tousiour.................

CHAPITRE 1er.

La vie de Sainct Véran, évesque de Vence — Qualités excellentes des parens de Sainct Véran.

Ceux qui ont leu la vie des saincts auront peu remarquer avec moy que Dieu pour l'ordinaire a de coustume d'honorer ses serviteurs advant leur naissence de parens autant recommandables en vertu qu'il veut rendre leur descendans éminens en sainctelé; que si parfois il faict naistre un sainct d'un père d'une vie licencieuse et nullement chréstienne, c'est pour nous aprendre que la sainctelé n'est pas un effaict de la nature mais bien de la grace. Cela est si rare dans sa conduite que malaysement d'un grand nombre de pères de cette sorte trouva-t-on un fils s'esloignant du sentier que les exemples domestiques luy auront montré, heureux celuy qui en naissant se trouve héritier des vertus de ses ancestres et obligé par les loix d'une heureuse nécessité de marcher le chemin et les routes d'honeur que ses devenciers luy ont sainclement tracées. Le sainct dont nous entreprenons de descrire la vie nous fournit un tesmoi-

gnage asseuré de cette vérité pour que le ciel non content de l'avoir annobly de ses propres vertus le vouleut honorer d'un père qui je suis en peine de dire s'il fut plus heureux d'avoir esté père d'un si sage fils que le fils de l'avoir esté d'un si digne père.

Sainct Eucher l'ancien Evesque de Lyon, pour le distinguer d'un autre Sainct du mesme nom Evesque de la mesme ville, qui vivait quelque cent et quelques ans après fut père de Sainct Véran. Tous les escrivains de son siècle et ceux qui en ont escrit après, nous apprennent qu'il fut l'un des plus grands hommes en sainctelé et en scavoir et des plus dignes prélats de son temps. Claudien Mamert en a parlé dans des termes du tout aventageux. Il dict de lui que quoyque encore ieune d'aage il estoit dans une maturité parfaicte d'esprit et dans la connoissence qu'il avait des choses du monde qu'il les mesprisoit toutes et son plus grand désir estoit celles du ciel adioustant qu'il estoit humble dans le sentiment de son cœur que sa grandeur surpassoit tous les autres par son mérite et par son esprit estant très scavant et d'une éloquence si abondante que tous les Evesques ses contemporains ne pouvoient arriver. Salvian, prestre de Marseille, nous témoigne en peu de mots l'estime qu'il faisoit de ses œuvres par une lettre qu'il luy escrit en ces termes. « J'ay veu, dict-il, les livres que vous m'avez faict l'honneur de me comuniquer, ils sont courts en des paroles, mais ils ne le sont pas en doctrine; il y a facilité en leur lecture, mais il y a toute la profondeur que l'on scaurait désirer en un ouvrage quant aux instructions dont ils sont remplis, ils sont en un mot dignes de vostre esprit et de vostre piété. Ce grand sainct a beaucoup escrit, mais nous avons fort peu de ses travaux parce qu'ils se sont perdus. Tout ce qui nous reste sont deux de ses lettres l'une est des avventages de la solitude et l'autre du mespris et

de la fuitte du monde. Elles sont esgalement plaines d'éloquence, de force de beauté d'esprit de piété et de ferveur. »

Comme donc Eucher fut illustre par son scavoir et pour son mérite il ne le fut pas moins pour ses richesses et pour sa naissence estant de l'ordre des sénateurs Romains, qualité dans une si haute estime en ce temps-là que ceux qui estoient de ce rang pouvoient parier mesme avec les Roys, ce que scachant très bien Theodoric Roy des Goths a dict autresfois que ceux qui estoient de cet ordre estoient dignes de gouverner des royaumes.

Cet illustre seigneur eut en mariage une dame de pareille noblesse et de pareille vertu, et parce que quelques escrivains modernes ne sont pas d'accord avec ceux qui les premiers ont escrit de ce grand personnage quant à ce qui est de son mariage, du nom et des qualités de sa femme et du nombre de ses enfants, ie raporteray succintement ce que les uns et les autres en ont dict, laissant le jugement à mes lecteurs d'en croire ce que leur plaira. Les premiers disent que son espouse fut sainte Galle et que d'elle il eut deux fils Saloine et Véran et deux filles Consorce et Rulle que l'Eglise a logés dans le cathalogue des saintcs, et qu'ayant vescu dans le mariage comme les saincts et les sainctes dont l'Escriture faict les éloges avec tant d'esclat, ils vescurent après qu'ils se virent bénits de Dieu d'une heureuse postérité comme frère et sœur le reste de leurs jours, n'ayant autre pensée que de gaigner le ciel et pour ce faire avec plus de quiétude et de repos d'esprit, ils se partagèrent entre eux le soin de ce qui leur estoit plus précieux duns leur maison qui estoit l'éducation de leurs enfants sans partager pourtant leur cœur. Eucher se chargea de la conduite de Saloine et de Véran qu'il emmena avec luy à Lérins pour les y faire instruire, et luy s'y arresta et se rangea soubs l'institut de la vie monastique de sainct Honorat et plusieurs

grands personnages y professoient avec luy. Galle prit soin de leurs filles et de leurs biens dont les principaux revenus estoient plus pour les pauvres que pour elles-mêmes s'en réservant ce qui pouvoit suffire pour leur entretien et pour celuy de leurs domestiques, vivant de bonnes œuvres et bonnes actions comme dans un monastère bien ordonné.

Sainct Eucher ayant passé quelques années partie à Lérins et partie en l'ile voisine dicte Lero, autrement Saincte-Marguerite qui servait de retraite à ceux de Lérins, qui estoient amoureus d'une vie plus solitaire et d'une plus grande pénitence, comme il désiroit vivre du tout inconneu des hommes ; il choisit soubs l'adveu de sainct Honorat, d'entre tous les lieux de son ancien et ample domaine, une terre en Provence nommée Montucaro proche du fleuve de Durance, fief qui appartient à cette heure à la maison de Margaillet, famille noble du pays què par corruption de langage on nome sainct Euchile ou Auquile, au lieu de dire sainct Eucher. On voit en ce lieu la nue spelunque en façon de grotte que le peuple du voisinage fréquente par dévotion pour avoir esté sanctifié par la demeure de ce serviteur de Dieu et de sa femme. L'histoire porte qu'il s'y renferma pour y vivre le reste de ses iours conneu des Anges et de Dieu, et tout-à-fait inconneu des hommes, et pour n'estre obligé à de visites importunes et le plus souvent inutiles, il en fit murer l'entrée à chaux et à sable, n'y voulant autre ouverture qu'une petite fenestre pour y prendre iour, y recevoir ses vivres et ses petits besoins iournaliers que sa chère Galle luy servoit. Quelques années se passèrent en ce lieu escarté, en pénitence, en veilles en mortifications et en l'exercice de toute sorte de vertus.

Mais son mérite et sa conduite estoient trop grands pour estre enfermés dans l'enclos d'une spelunque. Dieu qui l'avoit choisy pour remplir un iour le siége épiscopal de la ville de Lyon

donna connoissenee de ce qu'il valoit et de son séjour au clergé de l'église de la mesme ville par révélation d'un Ange, qui se trouvant despourveue d'un Pasteur le vint chercher en ce lieu et sur le refûs qu'il fit de quitter sa retraite, l'archidiacre fit abattre la muraille et le tirant par force de là il le mena attaché à Lyon où il fut sacré et obligé d'y faire la fonction du ministère de son Eglise.

Saincte Galle qui imitoit en tout la façon de vivre de son sainct espoux, elle voulut l'imiter en sa pénitence et s'enferma dans la mesme spelunque ou sa fille saincte Consorce la servict comme elle y avoit servy son mary, sa fille saincte Tulle estant depuis quelques ans décédée qu'elle fit ensevelir en un ehamp qui leur apartenoit que l'on nomme Thete. C'est sans doute au iourd'huy le village apelé du nom de Saincte-Tulle ou son corps sainct est vénéré. Saincte Consorce gardant sa virginité, après que sa saincte mère fut allée de vie à trespas fit bastir une église au-dessus de cette grotte ou elle la fit enhumer et tout ioignant un hospital pour les pauvres qu'elle recevoit et secouroit charitablement des biens que ses parents luy avoient délaissés. Voilà sommèrement ce que l'histoire nous apprend de sainct Eucher et de saincte Galle que l'histoire de Lérins et la tradition des églises de Lyon et de Vence, le martyrologe romain de Bede, d'Usuard et d'Adon archevesque de Treves, Germade, prestre de Marseille, Antheme et leurs traités des escrivains ecclésiastiques et plusieurs autres ont touiours conneus pour le père et pour la mère des saincts Salome, Véran, Consorce et Tulle.

CHAPITRE II.

Suite et conclusion du mesme suiet et de la naissence de saint Véran.

Quelques escrivains de ce temps comme nous avons dict

appreciant cette narration comme véritable n'accordent pas pourtant qu'elle soit toute du premier sainct Eucher, mais partie, et le restant du second. Ils disent que la conformité de leur nom, celle de leur dignité et de leur naissence, de leur façon de vie et de leur élection à la prélature a esté cause que ceux qui en ont escrit les ont confondus et de deux n'en ont faict qu'un et comme ils n'ont peu desmeler l'histoire de deux, ils ont donné au premier ce qui devoit estre dict du dernier. Ces deux saincts, disent-ils, ont esté esgaux en naissence, ont esté tous deux mariés et ont eu tous deux de leur mariage des enfans. Le premier eut deux fils qui furent deux saincts évesques Salome et Véran, le second eut deux filles qui furent deux sainctes Consorce et Tulle; tous deux renoncèrent au siècle et tous deux vescurent dans la solitude, le premier à Lérins et le second sur les bords de la rivière de Durence, d'ou et l'un et l'autre furent tirés par force en divers temps pour estre élevés en l'épiscopat en l'église de Lyon. Les autheurs modernes appuient leur opinion sur un vieux manuscrits qu'ils disent qu'on voit aux archives de l'église de Sainct-Just de Lyon dont les autheurs sont Vran et Aurelian prestres, et Celse soubs-diacre contenant entre autres les actes de saincte Consorce et le narré tout au long de la retraite de son père sainct Eucher à Montmart; ce qui leur faict dire que ce récit ne peut estre entendu du premier sainct Eucher qu'ils avouent pourtant avoir esté père des saincts Saloine et Véran, est que celui-cy mourut soubs l'empire de Valentinian et de Marcian l'an 454 et le dernier sainct Eucher vivait l'an 564, reignant en France Clotaire I, fils de Clovis. Et ce que les y confirme est que dans les mesmes actes il est faict mention du mesme Clotaire et Sigebert son fils au près duquel Consorce eut son refuge en des divers temps pour estre délivrée des recherches en mariage d'Aurelian et d'Heca leur favoris qu'ils

firent cesser, après qu'elle leur eut déclairé qu'elle vouloit vivre et mourir dans le veu de chasteté qu'elle avait désia faict.

J'ay vouleu marquer tout à dessein en cet endroit ces deux contrariétés non pour les consilier entre elles, ny pour censurer l'opinion dernière, car si je n'ay tant de suffisence, du moins ay ie asses de retenue pour n'avoir pas mesme la pensée de l'entreprendre. Mais seulement pour dire mon sentiment la dessus qui est que ie ne puis me persuader que tant de célèbres escrivains de l'antiquité très exacts en leurs recherches et très véritables en leur récit auxquels toute l'Eglise diffère et à qui toutes les bibliothèques et tous les documens des églises et des monastères estoient ouverts, nommement à Usard moine françois qui composa son martyrologe en l'abbaye de Sainct-Germain des Preds, à l'instigation de l'empereur Charlemagne, n'ayent eu connoissence de ce manuscrit qui estoit au pouvoir, disent-ils, de l'église de Lyon et qu'il ne soit venu en leurs mains; ce que me faict conclurre qu'ils ne peuvent du moins que de l'avoir veu, mais que pour ne l'avoir trouvé tant appreuu soit en sa déduction soit en ses autheurs du tout inconneus parmy les escrivains, ils ont estime plus à propos de le taire que de le faire passer pour une vérité.

Or, que cette opinion dernière soit vraye à laquelle ie ne voudrois pourtant soubscrire et que la première ne soit pas véritable, ce que ie n'oserois asseurer, je dis que si l'espouse du premier sainct Eucher ne fut pas cette saincte Galle dont nous avons parlé après tant de bons tesmoins qu'elle fut bien son esgalle en mérite et en saincteté et qu'ayant esté l'espouse d'un grand sainct et la mère de deux saincts, qu'elle fut aussy une grande saincte. Et tout ainsy que la sagesse des enfans est la gloire de ceux qui les ont mis au monde, les vertus que Saloine et Véran pratiquèrent en leur plus tendre ieunesse et qu'ils sucèrent d'elle avec le laict ne peuvent que

de relever son estime pour y avoir contribué son exemple et ses soins, et nous obliger d'avoir pour elle du respect et de vénération.

D'un père et d'une mère d'une piété si éminente sainct Véran vint au monde un ou deux ans après la naissaence de sainct Saloine son frère environ l'an 412, du pontificat d'Innocent Ier et de l'empire d'Honorius et de Théodose-le-ieune, du temps que les Goths ayant ravagé l'Italie vinrent désoler la France soubs la conduite d'Ataulp leur Roy.

La pluspart au reste de ceux qui ont travaillé à la recherche de la vie des saints ne se sont pas beaucoup penés à celle des lieux de leur naissence, sacheant que ce n'est pas le lieu ny la naissence qui faict le sainct, mais bien les sainctes et les généreuses actions, c'est pour cela que quelques saincts docteurs ont dict que la patrie des saincts est la vertu, quelques autres la foy et quelques autres mieux que tous la Hiérusalem céleste qui est le paradis et pour cela aussy que les saincts ont tousiour vescu et vivent comme estrengers, comme pelerins et comme exilés dans le monde. De là vient que si nous ne connaissons leur mérite, le lieu et l'origine de plusieurs et en particulier de notre sainct Véran, nous est inconnue, et ce que nous en pouvons dire d'asseuré après le Revérend Père Théophile Raynaud jésuiste en son apologie de sainct Valérian évesque de Cemele est qu'il fut françois de nation et selon sainct Sidoine Apollinaire en une lettre qu'il adresse à sainct Saloine qu'il fut habitant en son enfance et en sa plus tendre ieunesse de la ville de Vienne en Dauphiné, qui estoit pour lors la cour et le séiour du Préfect du prétoire des Gaules et des sénateurs, d'entre lesquels Eucher tenoit les premiers rangs et en laquelle il y a apparence que nostre sainct nasquit ou du moins en la ville de Lyon, si tant est que sainct Eucher en fut ori-

ginaire, selon ceux qui le disent Eucher de Lyon escrivant de luy advant mesme qu'il en fut évesque.

CHAPITRE III.

Du soin de sainct Eucher en l'éducation de ses enfants.

Comme l'espérance d'une riche moisson dépend pour l'ordinaire du choix qu'on faict d'une bonne semence, ainsy toute l'attente qu'on peut se promettre du progrès et du succès de la vie d'un homme dépend de la bonne éducation qu'il aura eue dès le berceau. Ce que sachant très bien sainct Eucher, il n'eut rien de plus à cœur que d'estre père selon l'esprit de ces deux jeunes hommes dont il estait le père selon le sang; puisqu'il n'en voulut pas seulement confier la direction à des personnages estrengers; mais il délibéra d'en prendre luy-mesme le soin, quelques employs et quelques occupations qu'il peut avoir, non pour autre que pour les disposer par ses instructions plustôt pour le ciel que pour la cour; car c'estoit là son grand dessein, bien loin de celuy de la pluspart des pères qui pensent à toute autre chose qu'au salut des enfants, que Dieu leur donne et qui perdant leur âme pour leur acquérir des biens, de peu leur importe que celle de leurs enfants se perde aussy, mais ils ne sont pas tous de saincts Euchers.

Cest incomparable père commença dès lors à infuser doucement dans leur cœur les semences de l'immortalité bienheureuse qui est la connaissence et l'amour de Dieu, leur faisant concevoir que le premier devoir de l'homme par sa création et par sa naissence est de reconnoistre son créateur, de l'honorer aussytost qu'il le connoist et d'employer à son service tout l'estre et toute la vie qu'il tient de sa bonté, et que comme nostre vie n'est autre qu'un don de Dieu, que toutes nos actions aussy ne doivent estre employées qu'à son service pour gage de nostre

reconnoissence, afin qu'un bienfaict si riche que celuy de la vie s'escoule tout en luy comme un ruisseau dedans sa source. Il tachoit de leur faire comprendre que la plus importente obligation d'un chrestien estant le soin de son âme, que tout autre soin devoit estre reietté, et celuy-cy tenir le premier reng dans nostre pencée aussy bien que dans nos premières actions et d'autant plus que c'est elle ou Dieu a gravé son image qui est le plus précieux don que nous aions de sa main libérale, don que nous devons conserverver en nous-mesme comme un gage et un thrésor inestimable dans sa pureté et dans sa première innocence sans la souiller d'aucune tache de péché et d'imperfection, puisque c'est par elle que nous sommes un objet de son amour et un subiect capable de recevoir tous ses bienfaicts et toutes ses grâces.

Et parce qu'il est dengereux d'attacher notre cœur aux biens de la terre qui sont fragiles et périssables et qu'il est bien plus assuré de nous arrester à ceux du ciel qui sont permanents et éternels, il leur disoit souvent que nos desseins doibvent viser à la iouissence d'une éternelle félicité plustôt que de s'ameuser aux biens temporels dont la récompense n'est autre après tout que douleur, que peine et qu'incommodité et que l'esclat des richesses et des honneurs du monde ne dure pas d'aventage que celuy d'un beau iour qui se trouve suivy en sa naissence de l'obscurité de la nuict qui envelope et ensepvelit en elle-mesme tout ce que le iour nous faict, voir de plus beau; considéré que tous les gains et tous les adventages du monde sont moins que rien quand on souffre un dommage qui regarde le salut, estant extremement rare et difficile d'acquérir les richesses desamassées.

Par ces instructions et autres semblables que j'obmets pour n'estre trop long, Eucher formoit l'esprit esclave de la grâce et naturellement vif et perçant de cette bien-aimée ieunesse, ses plus chers délices, à la vertu et à la perfection chrestienne.

Ne voilà pas de belles leçons d'un sage père à ses enfans, ce sont les enseignemens que ce grand homme donnoit autresfois à sainct Valerian, son proche parent à la fleur de son aage, pour le retirer du monde et le convier au service de Dieu, qui firent des impressions si fortes dans son esprit, que quittant les biens et les honneurs que son illustre naissence lui avoient acquis, il professa la vie monastique en l'isle de Lerins d'où il en fut tiré pour estre évesque de Cemèle, et ce sont les mesmes enseignemens qu'il donnoit à Saloine et à Véran ses enfants pour les convier d'en faire un iour de mesme, ainsy que luy-mesme y estoit tout à faict porté dès long temps, mais rien n'arrestoit l'exécution de ce généreus dessein que l'amour tendre et toute saincte qu'il leur portoit dans le désir de les voir plustôt héritiers de ses vertus que de ses riches domaines.

Le Sainct Esprit donnoit au reste tant de force à ses discours qui estoient animés par l'exemple d'une saincteté du tout emminente qui reluisoit en luy, qu'il estoit malaysé de n'avoir des affections pour la vertu après l'avoir ouy parler du mespris du monde et de ses vanités, ce fut par ce moien que chengeant les inclinations de Saloine et de Véran sans violence et leur volonté sans contreinte, on vit bientost que les jeunes garçons ausquels la raison ne faisoit que d'esclore, car le plus aagé n'avoit pas d'avantage de dix ans, qu'ils parurent raisonnables et dévots tout ensemble. Mais que ne peut la grâce sur des âmes choisies et que Dieu prévient de ses bénédictions.

O qu'il faisoit beau voir dans la maison d'Eucher, avec l'enfance le bon sens, avec la petitesse du corps la grandeur de l'esprit, avec la noblesse l'humilité et avec l'abondance de toutes les choses le mespris des richesses !

A continuer.



DÉTAILS STATISTIQUES

SUR

Notre-Dame-de-Grâces de Cotignac.

AVANT-PROPOS.

On s'est demandé quelle a été l'importance réelle de la *Maison de l'Oratoire de Notre-Dame-de-Grâces de Cotignac*, sous le rapport de ses possessions et de son personnel, la tradition et l'histoire ne nous enseignant rien de positif à ce sujet, à cause de la disparition des papiers et des titres des ordres religieux, à l'époque de la révolution. De là des exagérations le plus souvent contradictoires.

En présence de ces incertitudes il était utile pour l'histoire locale, et plus tard, pour l'histoire générale de notre département, de chercher à éclairer, à l'aide de documents authentiques, cette question qui peut édifier sur la Statistique des anciennes Maisons de l'*Oratoire de France à Cotignac*, au moment de leur plus grande prospérité. Tel est le but que nous nous sommes proposé, en exhumant de nos archives municipales les pièces suivantes, qui pourront servir à complèter le savant ouvrage de M. Teissier sur l'histoire de la commune de Cotignac.

« Déclaration des biens, revenus et charges de la Maison de
« Notre-Dame-des-Grâces lez-Cotignac, régie par les prêtres de
« l'Oratoire, conformément au décret de l'Assemblée Nationale
« du 13 novembre 1789. »

« La Maison de l'Oratoire de Notre-Dame-des-Grâces lez-Cotignac, possède : »

1° « Un bois de pins et chênes-verts qui entourent la maison, de la contenance d'environ vingt mille cinq cent soixante-et-dix-neuf cannes menues. »

« Messire François de Pontevès, marquis de Gordes, comte de Carcès, baron de Cotignac, seigneur de Flassans, de Bargème, de Forcalqueiret, etc. etc., par acte du 10 septembre 1672, et la communauté de Cotignac par délibération prise le lendemain, 11 du même mois, firent donation du dit bois, chacun quant à la partie le concernant, pour servir à l'ornement et à la décoration de la chapelle. La communauté de Cotignac se réserva cependant une pension annuelle et perpétuelle de quatre livres dix sols. »

2° « Un prieuré dans le terroir de Montfort sous le titre de *Notre-Dame-de-Spéluque*, consistant : 1° En une dîme affermée par bail du 5 février 1788, notaire Agnelly, rendant en argent la somme de deux mille trois cent cinquante livres, et ci . . . . 2,350 l.

En blé trente-deux charges six panaux, qui évaluées à trente livres la charge, font la somme de neuf cent soixante-et-dix-huit livres, et ci. . . . . 978 l.

2° En une terre seigneuriale sise à Spéluque, consistant en censes, près, vignes, oliviers, terres labourables, que la dite maison fait valoir.

Il résulte du relevé exact fait sur les journaux, pendant dix ans, que la dite terre rapporte, année commune, la somme de six mille livres ; et ci . . . . 6,000 l.

A REPORTER. . . . . 9,328 l.

Report	9,328 l.
3° En lods et demi lods évalués, année commune, à la somme de soixante livres ; et ci. .	60 l.
4° En une maison située à Montfort, dont une partie est louée la somme de vingt-quatre livres ; l'autre partie est occupée par le fermier de la dîme ; et ci	24 l.
3° « Un autre Prieuré dans le terroir de Carcès sous le titre de *Saint-Antoine*, consistant en une dîme affermée par bail du 14 avril 1786, notaire Agnelly, à la somme de quinze cent douze livres ; et ci	1,512 l.
4° « Une rente sur le Roi du capital de 4,080 liv., réduite en 1729, sur le pied de deux pour cent, à la somme de quatre-vingt-une livres douze sols ; et ci	81 l. 12 s.
5° « Une rente sur le Siége d'Aix provenant du capital de 1000 liv., placé par acte du 30 juillet 1696, notaire Guion, sur le pied du cinq pour cent, et qui en juin 1720 fût réduit à trois pour cent, et monte à la somme de trente livres ; et ci	30 l.
6° « Une autre rente sur le Siége d'Aix réduite en 1720, au trois pour cent, provenant d'un capital de 2,100 liv. qui avait été placé sur le dit siège, par acte du 17 janvier 1701, notaire Régina, sur le pied de quatre et demi pour cent, et qui depuis la réduction monte à la somme de soixante-trois livres ; et ci . . .	63 l.
7° « Une rente sur la Province au quatre	
A reporter.	11,098 l. 12 s.

REPORT . . . . 11,098 l. 12 s.

pour cent provenant du capital de 6000 liv., placé sur la dite Province par acte du 27 juin 1777, signé de Messieurs les Procureurs du pays, produisant la somme de deux cent quarante livres; et ci. . . . . 240 l.

8° « Une autre rente sur les rentes Provinciales provenant du capital de 5,280 liv. et dont le titre principal se trouve à Paris entre les mains du P. Procureur général de la Congrégation, qui l'avait obtenu du trésor Royal. Cette rente par les diverses réductions qu'elle a souffertes, ne s'élève qu'à la somme de cent douze livres; et ci . . . . 112 l.

9° « Une rente au cinq pour cent payée par Monseigneur le prince de Condé, provenant du capital de 4000 liv. que dame Gabrièle de Pontevès, comtesse de Carcès, laissa par son testament du 1er juillet 1656, pour servir de fonds à l'entretien de six lampes qui doivent brûler à perpétuité devant le très-saint-sacrement, montant à la somme de deux cents livres; et ci. . . . . 200 l.

10° « Une autre rente au cinq pour cent payée également par Monseigneur le prince de Condé, et qui provient du capital de 400 liv. que Madame la marquise, douairière de Gordes donna par acte du 12 avril 1642, pour la fondation d'une lampe en faveur de l'Eglise de Notre-Dame, montant à la somme de vingt

A REPORTER. . . . . 11,650 l. 12 s.

Report	11,650 l. 12 s.
livres ; et ci.	20 l.
11° « Enfin, franchise de mouture pour douze charges de blé, évaluée, année commune, à la somme de dix-sept livres quatre sols ; et ci	17 l. 4 s. »
Total des Revenus	11,687 l. 16 s.

ETAT DES CHARGES.

1° Cens pour le bois et joyes payées à Cotignac, vingt-cinq livres quinze sols ; et ci. . .	25 l. 15 s.
2° Portion congrue de M. le curé de Montfort, de M. son vicaire, petit service, onze cents quinze livres ; et ci.	1,115 l.
3° Honoraires du prédicateur du carême à Montfort, quatre-vingt-dix livres ; et ci . . .	90 l.
4° Fourniture des ornements, réparations de l'Eglise et du Presbytère évalués par année commune, sur dix ans, trente livres ; et ci. .	30 l.
5° Décimes pour la maison de Notre-Dame, pour le prieuré de Montfort et celui de Carcès, et autres impositions royales suivant l'ancienne perception, huit cent six livres ; et ci..	806 l.
6° Cense à Monsieur le commandeur de Montfort, douze sols un denier ; et ci	12s 1d
7° Frais de culture et de régie pour la terre de Spéluque que la maison fait valoir, onze cent cinquante livres ; et ci	1,150 l.
8° Trente-deux charges six panaux de fro-	
A reporter.	3,217 l. 7 s. 1d

REPORT . . . . 3,217 l. 7 s. 1d

ment à payer, savoir : dix charges huit panaux au chapitre de Pignans ; dix-sept charges quatre panaux au sieur Prévôt de Pignans; huit panaux au sieur sacristain du même chapitre; et trois charges six panaux à Monseigneur l'Evêque de Fréjus, qui à trente livres la charge font la somme de neuf cent soixante-dix-huit livres ; et ci. . . . . 978 l.

9° Trois aumônes en pain pour les pauvres de Carcès, et quatre aumônes également en pain pour les pauvres de Montfort, évaluées année commune à la somme de cent quatre-vingt-treize livres ; et ci. . . . . 193 l.

10° Pension sur la dîme à M. le curé de Carcès, trente-six livres ; et ci. . . . . 36 l.

11° Pour les Novales à M. le curé de Carcès, soixante-quinze livres ; et ci . . . . 75 l.

12° Enfin, réparations et entretien de l'Eglise, de la sacristie, de la maison, des biens de campagne, des domaines, évaluées par années communes sur dix ans, à la somme de deux cent soixante-dix livres ; et ci . . . . . 270 l.

(NOTA) Les messes de fondation sont au nombre de huit cent soixante-quatre par an. Il y en a douze cents d'arréragées.

TOTAL DES CHARGES.	4,769 l.	7s	1d
REVENU TOTAL	11,687	16	
CHARGES	4,769	7	1
REVENU NET	6,918	8	11

(Nota) Il y a dans la maison de Notre-Dame : huit pères, trois frères et trois domestiques, en tout quatorze personnes.

ETAT DES DETTES PASSIVES.

1° A Louis-Latyl, ménager du lieu de Montfort la somme de quinze cents livres, que le père Esparron emprunta le 1er mai 1787, par un billet privé qui a été renouvelé chaque année ; et ci	1,500 l.
2° Aux héritiers de feu Monsieur Hutre, de son vivant curé de Carcès, vingt années d'arrérages pour Novales qui, à raison de soixante-quinze livres par an, font la somme totale et principale de quinze cent livres ; et ci. . .	1,500 l.
(Nota) Le dit M. Hutre ayant intenté un procès à la maison pour l'augmentation des dites Novales, refusa d'en recevoir annuellement le payement, et le procès est encore pendant.	
3° Au sieur Jean-François Armelin, tonnelier du lieu de Montfort, la somme de huit cent quatre-vingt-quatre livres dix sols, pour sept tonneaux cerclés de fer que le père Esparron lui fit faire, il y a environ deux ans, pour servir à mettre le vin de la dîme ; et ci . . .	884 l. 10 s.
Total des dettes passives.	3,884 l. 10 s.

DÉCLARATION DU MOBILIER.

1° Literie : dix-huit lits complets ;

2° Vases sacrés et argenterie de l'église : six chandeliers d'argent pour l'autel ; deux plus petits pour le très-saint sacrement ; un soleil ; un bassin ; deux burettes ; une clochette ; un ciboire ; un bénetier avec son goupillon ; trois calices avec leurs patènes ; un encensoir avec sa navette ; deux croix ; une clef pour le tabernacle ; un gobelet ; une boete pour enfermer le très-saint sacrement ; une autre boete pour les saintes-huiles ; sept lampes pour acquitter la fondation de Monsieur le comte de Carcès.

(Nota.) Le reste de l'argenterie a été envoyé à la monnaie

3° Ornements et linge de la sacristie : quatre chapes rouges, une blanche, trois noires et une violette ; deux chasubles violettes, trois rouges, quatre blanches, une verte et violette, et quarante autres de diverses couleurs en mauvais état ; deux dalmatiques rouges, deux noires et deux blanches ; un drap mortuaire ; vingt-deux devant-d'autel de différentes couleurs ; un dais ; deux garnitures pour la niche du saint-sacrement ; deux écharpes pour la bénédiction ; treize robes de la Sainte-Vierge et de l'Enfant-Jésus.

4° Vases vinaires : cuves et pressoirs à Notre-Dame et à Spéluque ; trente-deux tonneaux vieux ou neufs en bois, et six en pierre ; deux cuves en pierre, une en bois ; deux pressoirs ; cinquante dame-jeannes ; quatre-vingt-douze bouteilles ; vingt-trois urnes pour renfermer l'huile.

5° La bibliothèque qui ne renferme ni manuscrit précieux ni éditions rares, est composée d'environ quatre mille volumes, parmi lesquels se trouvent un grand nombre de bouquins. Il y a cependant plusieurs éditions des ouvrages des saints-pères, données par les Bénédictins. Le catalogue, qui est ancien, est plein d'erreurs et d'omissions.

« Je soussigné, prêtre de l'oratoire, supérieur et économe de « la maison de Notre-Dame-des-Grâces lez-Cotignac, certifie

« que la présente déclaration est conforme à la vérité. J'affirme « de plus n'avoir aucune connaissance qu'il ait été soustrait di- « rectement ni indirectement des titres ou papiers de la dite « maison. »

« A Notre-Dame-des-Grâces lez-Cotignac, le premier mars « mil-sept-cent-quatre-vingt-dix. »

« PEYRE, prêtre de l'Orat. » (1)

II.

Maison de l'Oratoire de Saint-Joseph, jadis succursale de celle de Notre-Dame-des-Grâces de Cotignac.

L'ex-maison de l'Oratoire de Saint-Joseph, située à un demi-myriamètre, nord-ouest, de Cotignac, et à deux kilomètres de Notre-Dame-des-Grâces, fut fondée le 7 juin 1660 par la communauté du dit lieu. Cette maison se compose d'un vaste bâtiment quadrangulaire et d'une fort jolie chapelle, édifiés à la base du penchant oriental de la montagne du Bessillon. Le couvent en ruines, habité, il y a douze ans, par des religieux Espagnols de l'ordre de Saint-Pacôme, qui en avaient fait l'acquisition, a été abandonné par ces religieux et est retourné à son propriétaire primitif.

M. Teissier nous a raconté l'événement miraculeux de l'apparition de Saint-Joseph, à un jeune homme, nommé Gaspard, événement auquel on doit l'origine et la fondation de cet établissement.

(1) Extrait des archives municipales de la commune de Cotignac, année 1790. — Archives de la paroisse-doyenné de cette ville, même année.

La maison de Saint-Joseph perchée, comme nous l'avons dit, sur le penchant d'une montagne élevée à mille mètres environ, au-dessus du niveau de la mer, offre des points de vue très-étendus entre l'est et le sud, mais surtout une perspective très-pittoresque alors que les habitants de Cotignac et ceux des pays circonvoisins, s'y rendent tous les ans en procession, en cavalcade, ou simplement en pèlerinage. Les bâtiments en ruines de cette maison, vus de loin, offrent eux-mêmes un aspect assez remarquable, tant sous le rapport du site que sous celui de leur importance et de leur régularité : mais en parcourant des yeux les terres qui les entourent et celles qu'ils dominent, on se demande comment l'agriculture a pu porter avec tant de succès son industrie dans ces lieux jadis inaccessibles. L'olivier fleurit bien sur ces terres escarpées ; il s'y conserve presque constamment dans un état de vigueur, et l'huile en est très-fine, parce que la rigueur du climat écarte de cet arbre les mouches et les vers qui l'attaquent dans les régions inférieures. Dans ce site, éminemment salubre, des masses de rochers calcaires font encore face à des plateaux couverts de vignes et d'oliviers, et de ce contraste frappant naît toujours une surprise nouvelle.

« *Déclaration des biens, revenus et charges de la maison de l'Oratoire de Saint-Joseph, terroir de Cotignac, régie par les prêtres de l'Oratoire, conformément au décret de l'Assemblée Nationale du* 13 *novembre* 1789. »

La maison de l'Oratoire de Saint-Joseph possède, savoir :

1° Une terre complantée d'oliviers, dont le produit s'élève année commune à la somme de six cents livres ;
et ci. . . . . 600 l.

A REPORTER . . . . 600 l.

REPORT.	600 l.
2° Une rente à quatre et demi pour cent provenant d'un capital de deux mille livres, placé sur la maison de l'Oratoire d'Hyères par acte du 28 septembre 1779, montant à la somme de quatre-vingt-dix livres ; et ci	90 l.
3° Une autre rente au cinq pour cent provenant d'un capital de deux mille quatre cent cinquante livres, qui fût placé sur le sieur Mistre de Barjols à l'occasion de la vente qui lui fût faite d'une maison de campagne que la dite maison de Saint-Joseph possédait à Châteauverd, par acte de 1778. Cette rente, en défalquant les impositions royales que le sieur Mistre retient, ne s'élève plus qu'à la somme de cent neuf livres un sol ; et ci	109 l. 1 s.
4° Une autre rente sur la veuve de Jean Martel dont on ne trouve pas le titre, de la somme de six livres deux sols ; et ci.	6 l. 2 s.
5° Enfin, une autre rente sur les tailles de Paris de vingt-une livres, et dont le titre est à Paris entre les mains du P. procureur-général de la congrégation ; et ci	21 l.
TOTAL DES REVENUS	826 l. 3 s.

ETAT DES CHARGES.

1° Pension à Monsieur le prieur de Cotignac, vingt livres ; et ci	20 l.
2° Décimes et autres impositions royales par année commune quarante livres un sol ; et ci. . . .	40 l. 1 s.
A REPORTER.	60 l. 1 s.

REPORT.	60 l. 1 s.
3° Réparations et frais de culture et de régie, cent livres; et ci.	100 l.
(NOTA) Les messes de fondation sont au nombre de 24.	
TOTAL DES CHARGES.	160 l. 1 s.
REVENU TOTAL	826 l. 3 s.
CHARGES	160 l. 1 s.
REVENU NET	666 l. 2 s.

DÉCLARATION DU MOBILIER.

1° Deux lits complets ; un canapé en paille.

2° Un calice avec sa patène ; un ciboire ; dix-huit chasubles de différentes couleurs, assez usées ; dix nappes d'autel, deux nappes de la sainte-table ; deux surplis ; deux missels.

3° La bibliothèque contient environ trois cent cinquante volumes.

(NOTA) : Cette maison n'étant plus habitée par les pères de l'Oratoire, depuis quelque temps, on en a porté les meubles à Notre-Dame-des-Grâces. Il y avait ordinairement deux pères, un frère et un domestique, en tout quatre personnes.

« Je soussigné, prêtre de l'Oratoire, supérieur et économe de la maison de Notre-Dame-des-Grâces lez-Cotignac, certifie que la présente déclaration est conforme à la vérité. J'affirme de plus n'avoir aucune connaissance qu'il ait été soustrait directement ni indirectement des titres ou papiers de la dite maison. »

« A Notre-Dame-des-Grâces lez-Cotignac, le premier mars mil-sept-cent-quatre-vingt-dix. »

« PEYRE, prêtre de l'Orat. » (1)

III.

Prieuré-Cure de Cotignac, en 1790.

La déclaration suivante du Prieur-Curé de Cotignac, en 1790, comparée à la statistique de la maison de l'Oratoire de Notre-Dame-des-Grâces, va nous faire connaître positivement l'importance respective de son prieuré-cure ainsi que la différence des revenus et des charges de ces établissements religieux.

« *Déclaration de Messire Gal, prêtre, possesseur du Prieuré-Cure « de Cotignac.* »

REVENUS.

« Les revenus de ce bénéfice consistent en dixme dont voici les différents articles sur l'état des années communes.

1° Bled, 65 charges, à 36 liv., font. . . .	2,340 l.
2° Meslée, 80 charges, à 24 l., font (1920 l.) (2).	2,040 l.
3° Vin, 1400 coupes, à 2 liv., font. . . .	2,800 l.
4° Légumes, 12 charges, à 20 liv., font. .	240 l.
5° Avoine, orge et épote, 5 charges, à 18 liv., font.	90 l.
6° Dixme des agneaux	100 l.
7° Dixme verte	60 l.
TOTAL DE LA DIXME	7,670 l.

(1) Extrait des archives municipales de la commune de Cotignac, année 1790.

(2) Erreur de cent vingt francs à soustraire sur le revenu.

8° Le même bénéfice a une propriété, à côté de l'ancienne paroisse Saint-Martin, dont le produit est annuellement de	300 l.
9° Les révérends pères de l'Oratoire de la maison de Notre-Dame-des-Grâces, donnent annuellement pour droit d'offrande	20 l.
10° La communauté donne annuellement pour un jardin clos de murs	16 l. 8 s.
TOTAL DES REVENUS	8,006 l. 8 s.

(NOTA) Le même bénéfice possède, outre la maison destinée au logement des prêtres desservant la paroisse, une autre maison, où il y a deux pressoirs, une cuve et huit tonneaux.

CHARGES DU DIT BÉNÉFICE.

1° Pour la congrue de messieurs les vicaires.	1,400 l.
2° Pension à Monsieur l'abbé de Callian, ancien Prieur	1,200 l.
3° Pension à M. l'abbé Maiffredy, ancien curé.	400 l.
4° Décimes	965 l.
5° Entretien de la sacristie et petit service. .	150 l.
6° Carême.	90 l.
7° Honoraires du clerc	60 l.
8° A Monseigneur l'évêque de Fréjus, deux charges quatre panaux bled, à 36 livres. .	86 l. 8 s.
9° A Monsieur le prévôt de Pignans, six charges quatre panaux bled	216 l.
10° A Monsieur le sacristain de Pignans, une charge six panaux bled	57 l. 12 s.
A REPORTER	4,625 l. 0 s.

REPORT	4,625 l. 0 s.
11° Pour le collecteur de la dixme du grain.	150 l.
12° Pour le loyer des caves et autres frais d'exploitation	180 l.
TOTAL DES CHARGES. . . .	4,955 l. 0 s.

RÉCAPITULATION.

Revenus du Prieuré-Cure	8,006 l. 8 s.
Charges	4,955 l. 0 s.
REVENUS NETS	3,051 l. 8 s.

« Je soussigné, prieur-curé de la paroisse de Cotignac, diocèse de Fréjus, déclare en vérité que je n'ai pas connaissance qu'il se soit égaré quelques papiers concernant le dit bénéfice, et affirme que la présente déclaration est conforme à la vérité. »

« Fait à Cotignac, le 20 février 1790. »

« Signé : GAL, Prieur-Curé. » (1)

On nous saura gré de joindre aux détails ci-dessus mentionnés, à titre de curiosité archéologique le menu de la collation offerte par le conseil et le corps municipal de Cotignac au roi Louis XIV, et à la reine-mère Anne d'Autriche, lors de leur visite à Notre-Dame-des-Grâces, le 21 février 1660. — La dépense de cet humble festin, ne s'éleva qu'à la somme de trente-six livres dix-huit sols. En voici la composition, telle quelle nous est donnée par une copie, très-authentique d'une pièce of-

(1) Extrait des archives de la paroisse-doyenné de Cotignac, année 1790.

ficielle, et confirmée par l'inspection des comptes trésoraires de l'année 1660 :

« *Rolle des depanses faictes pour la colation de Leurs Majestez à*
« *Nostre-Dame-de-Grasse.* » (1)

1° Ving-quatre poct (2) concfiture, dicte Coutignac, a 5 sols le poct sy. . . . . . . 6 l.

2° Fruicts secq divers ving boetes a 10 sols chascune sy . . . . 10 l.

3° Rizins de Marseille montant sy (3) . . 1 l. 6 s.

À Reporter. . . . . 17 l. 6 s.

(1) « Un prezant des fruicts faict a lur Majestez a lur vennue en se lieu « a Nostre-Dame-de-Grasse a este pris les fruicts de dix particulliers du « lieu pour fere le dict prezant suivant le rolle quy en a este theneu et « liquidation quy en a este faicte par les expers quils furent hors comis « comme il appert du dict rolle et liquidation se montant la somme « *de trante six livres dix huict sols.* »

Comptes trésoraires de la commune de Cotignac, année 1660, feuillet 269, article 450.

(2) « Payé par le trézorier de la communauté a M. Pierre Allegre « douze sols pour un grand poct de verre a concfiture prids de luy « pour le prezant faict à Leurs Majestez. »

Comptes trésoraires de l'année 1660, feuillet 240, mandat du 17 juillet.

(3) « Payé a Jehan Bonnaud vingt sous pour raisins et a Fransois « Lioutaud de Marseille six sous pour raisins ausy pour le prezant faict « a lur Majestez pendant quils estoient a Nostre-Dame-de-Grasse quon « avoict oublié de metre au rolle de liquidation mandact aquict du 14 « octobre 1660. »

Comptes trésoraires de la commune de Cotignac, année 1660, feuillet 247, article 201.

Report	17 l. 6 s.
4° Pomes et poyres royales montant sy . .	12 s.
5° Ving-quatre douzenes galetes à 10 sols la douzene sy	12 l.
6° Vin musquas du pays septente boteilles a 2 s. chascune montant sy.	7 l.
Montant trante-six livres dix huict sols sy . .	36 l. 18 s.

ARMAND DECORMIS,

Docteur Médecin,

Membre Correspondant de la Société Académique de Médecine de Marseille, de la Société de Statistique de la même ville, de la Société Chirurgicale d'Emulation de Montpellier, Membre honoraire de l'Académie de l'Enseignement de Paris, Correspondant de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de la ville de Draguignan, de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Toulon, etc.

GÉOLOGIE.

(Suite).

SUPPLÉMENT AU TERRAIN PERMIEN.

L'on avait cru jusqu'à ce jour que le grès rouge, le zechstein et le grès vosgien qui forment le terrain Permien n'avaient pas été reconnus dans le Var, comme nous l'avons dit déjà, p. 114.

Lorsque nous signalions cette lacune l'on ne connaissait ici que les grès houillers et les grès bigarrés sans se douter que le terrain Permien se trouvait confondu parmi ces derniers. Nous devons à M. de Villeneuve la distinction de ces étages.

Ce qui a pu contribuer à la confusion de ces trois étages du terrain Permien avec le grès bigarré, c'est qu'il y a beaucoup d'analogie entre tous les grès en général, que leurs couleurs sont très variées et que leurs caractères sont souvent peu tranchés. Ils forment tous des roches composées de grains de quartz arrondis, plus ou moins fins, agglutinés par un ciment quelconque et contenant quelquefois du calcaire, du feldspath, du mica, du fer, etc. Ces causes en ont rendu l'étude et le classement difficiles. C'est tellement ainsi, que lorsque l'on a recours à leur ordre de superposition pour les classer, on trouve, comme l'observe M. A. d'Orbigny, que le grès rouge se trouve seul dans l'Odenwald et que le grès vosgien est, sans les grès rouges, dans toute la Bavière rhénane; ce qui pourrait prouver que, s'ils sont superposés sur des points restreints, ils se remplacent souvent ailleurs l'un par l'autre.

M. le comte H. de Villeneuve-Flayosc, ingénieur en chef des mines, professeur à l'école impériale des mines à Paris, en s'occupant de la Géologie du Var, nous a fait connaître le résultat de ses investigations. Il a publié un excellent ouvrage sous la dénomination de *Description minéralogique et géologique du Var et des autres parties de la Provence, avec application de la géologie à l'agriculture, au gisement des sources et des cours d'eau.* Cet ouvrage a fait disparaître la lacune dont nous venons de parler. (1)

Il existe une série de grès rougeâtres qui recouvrent le grès houiller depuis le nord de Six-Fours, aux environs de Toulon, jusqu'auprès de Fréjus et de Grasse, série que nous avions considérée comme composant le grès bigarré seulement, terminée elle-même par les premières couches de la grande masse calcaire qui couvre toutes les montagnes placées au nord du système des Maures.

M. de Villeneuve a reconnu ces grès rougeâtres, sans solution de continuité, au nord de Toulon, à Cuers, au Luc, au Muy et à Fréjus; mais à partir du Muy ils se bifurquent et se montrent à Esclans, à Garron, à St-Paul et à la vallée de Siagne entre l'Estérel et Cannes.

C'est dans ce grand dépôt, dans ce grand système de couches de grès, si remarquable par la couleur rougeâtre et par l'étendue de son gisement, que ce savant géologue a reconnu la forma-

(1) Une belle carte géologique et hydrographique d'une grande dimension en accompagne le texte. M. de Villeneuve a eu la bonté de nous adresser un exemplaire de l'un et de l'autre. Nous lui réitérons ici nos remercîments de ce souvenir auquel nous étions loin de nous attendre et de l'honneur surtout qu'il nous a fait de nous citer plusieurs fois dans ce bon livre où l'on trouve science et utilité et qui sera le Vade mecum des personnes studieuses qui voudront connaître notre beau département.

tion du grès rouge, du zechstein et celle du grès vosgien qui composent le terrain Permien.

« En remontant, dit-il, dans les couches supérieures, on « rencontre d'abord des assises calcaires et une mince couche « de rognons d'oxide de fer. L'ensemble des bancs rougeâtres, « compris entre le grès houiller et ces assises de calcaire ferru- « gineux, nous paraissent constituer la formation de *grès rouge* « proprement dit. » Ce savant ajoute que « au-dessus des as- « sises de calcaire magnésien ferrugineux, il y a de nouveaux « bancs de grès qui alternent avec des argiles diversement co- « lorées, empâtant des noyaux enlevés au grès rouge. Cela « forme un nouvel étage bien caractérisé plus récent que le « grès rouge et qui se termine à des bancs de grès d'aspect por- « phyrique et à un poudingue à gros noyaux de grès porphy- « roïde et de quartz. » Ce groupe correspond pour M. de Ville- neuve au grès vosgien.

« Au-dessus des grès vosgiens se présente le poudingue que « nous venons de citer dans lequel se trouvent souvent des « noyaux fournis par les porphyres vosgiens avec des granits à « petits grains ; viennent ensuite des bancs de grès et d'argiles « de couleurs variées et de plus en plus mélangées de carbonate « de chaux, jusqu'à ce que la grande masse calcaire vienne en- « fin se montrer elle-même. Ce nouveau groupe de grès et d'ar- « giles constitue le grès bigarré. »

GRÈS ROUGE.

Le grès rouge commence à un poudingue très remarquable dont la pâte siliceuse empâte de noyaux quartzeux assez gros. Sa texture est tellement serrée qu'elle prend l'aspect d'un quartzite blanc. On le distingue facilement des grès houillers et des grauwackes. Ce poudingue offre des taches de mines de fer, de sulfure de plomb et de carbonate de cuivre verdâtre.

Dans sa partie supérieure argileuse, on atteint un dépôt calcaire formé par de carbonate de chaux magnésienne, recouverte par de l'argile renfermant du fer oxidé en rognons, dû, sans doute à l'altération du fer carbonaté.

Ce gisement de calcaire se trouve aussi dans la vallée de Sauvebonne, à Carqueiranne. C'est le même dépôt calcaire magnésien que l'on voit sur le grès rouge d'Agay à l'est de Fréjus, à Gondin. M. de Villeneuve pense que ce dépôt calcaire correspond facilement à la position du Zeschtein et aux bancs calcaires signalés par M. Thirria sous le grès vosgien de la Haute-Saône.

Voici la composition et la puissance de cette formation déduites approximativement des observations faites aux environs de Toulon par M. de Villeneuve :

Le grès rouge est formé d'un poudingue quartzeux ; de grès jaunâtre, blanchâtre, grisâtre avec manganèse, sur une épaisseur de deux mètres environ ; rougeâtre, avec alternative d'argile rouge schisteuse ; siliceux, bancs épais et compactes ; et de calcaires en trois couches avec fossiles indéterminés et minerai de fer oxidé. C'est probablement là le zechstein.

La puissance de ce dépôt serait de 200 mètres dont 6 pour le poudingue, 190 pour les grès et 4 pour les trois couches de calcaires et minerai de fer oxidé ou zechstein.

Ce grès très développé autour des montagnes des Maures succède immédiatement au grès houiller depuis Collobrières jusqu'à Pierrefeu, à la Crau, à Carqueiranne, à Notre-Dame-d'Hyères et jusqu'au terrain ancien du fort Lamalgue. Il repose aussi sur le grès houiller qui est au nord de Six-Fours.

En remontant dans la partie orientale où ce grès est encore bien plus développé, on peut le suivre constamment depuis Pierrefeu à travers les terrains du Luc, de Vidauban, du Muy, jusqu'à Roquebrune ; dans cette localité on le voit souvent posé immédiatement sur le granite ou le gneiss, et alors les couches

du contact offrent le passage du grès à l'arkose. Le grès rouge se montre encore vers Esclans, Bagnols, Montauroux, Mandelieu et la Napoule; on le voit à Agay avec des strates calcaires que l'action plutonique a rendues cristallines; le grès passe au porphyre bleu ou rouge foncé et le calcaire qui termine la formation perd la teinte bitumineuse et devient saccharoïde et dolomitique.

GRÈS VOSGIEN.

Ce grès commence aux couches calcaires dont nous venons de parler et qui terminent la série précédente. Il est d'abord composé de roches à pâte feldspathique, empâtant des grains de quartz et des noyaux d'argilolite rouge et de grès rouge; mais le caractère distinctif de ce groupe est fourni par les couches de grès feldspathique qui passent aisément à l'état de porphyre rougeâtre ou verdâtre à grains de quartz brisés, porphyres qui caractérisent les montagnes de l'Estérel. Il suffi d'une agglutination un peu forte, observe M. de Villeneuve, provoquée par les agents plutoniques sur les grès rougeâtres feldspathiques et sur les argilolites verdâtres intercalées pour produire les porphyres rouges et verts, avec noyaux verdâtres, talqueux que l'on remarque au pied occidental de l'Estérel vers Fréjus.

Pour bien reconnaître le passage et la modification des grès en porphyres, il faut comparer ceux qui ont été peu disloqués et faiblement altérés avec ceux dont le métamorphisme est plus prononcé. Le grès vosgien de l'*Antiquaï* entre Cuers et la vallée de Sauvebonne près d'Hyères et celui de l'Estérel offrent un excellent terme de comparaison. Ces grès identiques sous le rapport minéralogique et géologique, sont bien conservés dans les environs de Sauvebonne, tandis que ceux de la montagne de l'Estérel ont passé à l'état porphyrique bien prononcé

parce que les forces volcaniques ont agi là avec plus d'énergie.

Dans la partie tout à fait supérieure, le grès vosgien présente des couches où le carbonate de chaux se montre en rognons ou en petits filons (St-Mandrier, au sud du creux St-George) et il se termine par un poudingue formé de roseaux détachés des grès et des porphyres précédents, avec fragments de roches granitoïdes et nombreux galets de quartz. Ce poudingue indique la fin du grès vosgien et le commencement du grès bigarré. On le trouve au nord de l'auberge de l'Estérel ; il surmonte l'ensemble des grès porphyriqués à Fréjus, St-Raphaël, dans la vallée entre la Garde-Freinet, le Luc et Vidauban ; à la montée de Vidauban, au pont d'Argens ; au sud du Pont-d'Aille, vers la verrerie et enfin à Toulon, à la presqu'île St-Mandrier.

La formation de ce grès est peut-être la plus remarquable du département du Var par son développement uniforme et par ses caractères extérieurs singulièrement tranchés. Sa puissance est d'environ 500 mètres.

Le grès vosgien règne d'une manière continue autour des Maures, aux environs de St-Nazaire et la Seyne ; il surmonte le grès rouge ; il constitue ensuite la presqu'île St-Mandrier à Toulon. Au nord, il se développe sur la chaîne de l'Antiquaï, entre Hyères et Cuers, tourne tout autour du massif des Maures en touchant immédiatement le terrain ancien, depuis la hauteur du Luc, jusqu'au delà de Roquebrune, se dessine en crêtes à vives arêtes sur les escarpements des montagnes d'*Esclans*, de *Pennafort* et du *Rouit* et faiblement interrompu vers le Reyran, vient se poser sur le massif de l'Estérel. Ces grès porphyriques et leurs failles profondes qui divisent ces grandes masses du grès vosgien ont donné lieu à des accidents de rochers et à des paysages d'un aspect pittoresque. Tel est surtout le site bien connu dans nos contrées de *Notre-Dame-de-la-Roque* entre le Muy et Roquebrune, dont nous avons parlé. Dans les parties

altérées comme à l'Estérel et à Pennafort, les strates de ce grès offrent, par un effet du retrait produit sur leur masse, une division en prismes verticaux analogue au basalte.

Les roches porphyriques vertes et rouges d'*Agay* et du *Cap-Roux* qui succèdent au Zechstein de Gondin doivent-être rangées dans cette même série géologique. Elles rappellent par leurs caractères minéralogiques les porphyres du Lac-Majeur, au pied des Alpes-Centrales.

Les grès porphyriques modifiés par les feux souterrains près de la ferrière d'Agay, ont repris la structure porphyrique cristalline ; les grès rouges sont devenus des porphyres d'un rouge foncé et les argiles vertes ferrugineuses ont formé, par l'action plutonique, des porphyres bleus ou noirâtres auxquels la cristallisation demi vitreuse du feldspath a communiqué un aspect trachytique. Toutes ces roches ont acquis une ténacité et une beauté de teinte qui les a fait rechercher, suivant l'architecte M. Texier, pour les monuments de Rome ; c'est lui qui en a le premier signalé les carrières exploitées par les romains.

En terminant l'article sur le grès vosgien M. de Villeneuve ajoute qu'en voyant dans le grès vosgien reparaître le feldspath qui manquait entièrement, à la fin du grès rouge, en trouvant de nombreux noyaux de grès rouge et de roches plus anciennes, on acquiert la preuve qu'il y a eu une nouvelle révolution, une dégradation des terrains anciens postérieure au dépôt de grès rouge. Aussi doit-on être peu surpris de voir le grès vosgien reposer indifféremment sur les terrains de grès rouge et se confondre avec lui à sa base, comme cela a lieu dans la vallée de Sauvebonne, ou bien se placer directement sur les roches anciennes, comme cela se manifeste à l'Estérel vers Roquebrune et vers Garron.

Le grès vosgien offre par ses irisations et par ses noyaux d'argilolite rouge et de grès enlevés au grès rouge par érosion, le

passage le plus marqué à l'ère du grès bigarré dont le poudingue déjà cité le sépare très nettement. Le grès des vosges se lie donc de la manière la plus intime avec le grès bigarré.

TERRAIN DU GRÈS BIGARRÉ.

Les couches de grès dont nous venons de parler et qui se sont imprégnées du principe calcaire, forment une série de roches siliceuses et fragmentaires qui se relie entièrement au système calcaire superposé. C'est là ce qui constitue la formation du grès bigarré qui se termine par des argiles très calcaires ou soit des marnes couronnées par des calcaires cloisonnés et compactes.

Ainsi, M. de Villeneuve a reconnu dans la partie inférieure de cette formation des grès à grains fins, siliceux avec taches et noyaux verdâtres à zones concentriques, fondus dans la pâte siliceuse. Ces noyaux sont très chargés de carbonate de chaux et colorés par du silicate de fer.

Vers la partie moyenne, des grès fins très siliceux à teinte rosée ; des marnes de couleurs irisées, variant entre le rouge amarante, le bleu céleste, le vert blanchâtre, alternant avec des grès rubanés, ou en veines colorées mais faiblement en vert ou en bleu.

Enfin dans la partie supérieure, on voit alterner des couches de grès, quelques couches de marnes vertes servant immédiatement de support aux calcaires cloisonnés, rougeâtres et magnésiens.

L'épaisseur totale du système est d'environ 100 mètres à la montée de Carqueiranne et à Vidauban, au-dessous du bois des Maures. Au Lazaret de Toulon, elle atteint jusqu'à 800 mètres.

Le mica ne se montre qu'en petite quantité dans les diverses couches de cet étage et les marnes plus ou moins argileuses sont si feuilletées qu'elles ressemblent quelquefois à un véritable schiste.

Le grès bigarré doit son nom aux nombreux phénomènes d'irisation de ses marnes et de ses grès. Les effets de cette irisation se présentent en grand et d'une manière bien tranchée d'une couche à la suivante et ils sont dus à différents états d'oxidation du fer.

Ce grès sous le rapport de la place qu'il occupe dans la série des terrains est bien déterminé, car il se lie de la manière la plus intime avec le grès vosgien par le passage des couches et leur coloration et sur lequel il repose, et avec le système calcaire par le carbonate de chaux dont il est imprégné et auquel il sert de base.

Il est quelquefois posé directement sur les roches anciennes telles que les phyllades du Cap-Sicié. A St-Mandrier il fait suite au grès rouge et au grès vosgien. Il repose sur le granite et offre, au point de contact, un passage à la roche granitoïde qui peut le faire ranger dans la classe des arkoses comme cela s'observe à Garron sur la route de Draguignan à Grasse. Il repose encore sur le granit vers Auribeau ; mais à Cannes, il succède au gneiss.

Ce grès présente encore d'autres variations locales, comme on peut le voir au-dessous de la Colle-Noire, au sud de la route de Grasse à Draguignan où il est presque entièrement formé de grès presque sans argile, succèdant brusquement au terrain houiller et il est alors réduit à une très faible épaisseur. A Pennafort, il se rattache aux grès porphyriques du grès vosgien par un porphyre désagrégé et des marnes lie de vin.

Le grès bigarré est une formation bien développée dans le Var. Il règne depuis St-Nazaire jusqu'au delà de Cannes en tournant le plateau des Maures et pénétrant dans ses anfractuosités. La plus belle étude peut en être faite depuis Ollioules et Solliés jusqu'à Vidauban ; il se montre en escarpements prolongés jusqu'aux calcaires supérieurs et l'on peut y étudier tous les détails de ses caractères. Les débris organiques sont prodi-

gieusement rares dans le grès du département. V. pages 204—205.

Les seules substances minérales intéressantes signalées dans cette formation, par M. de Villeneuve, sont le *sel marin* que l'on indique dans les environs des Arcs et des traces de carbonate de cuivre à la montagne de Notre-Dame d'Hyères ; nous en avons aussi trouvé à la *Caisse de Cauvin* entre la rivière d'Argens et Vidauban.

Quoique les grès en général offrent l'inconvénient d'avoir une texture aigre cassante et de s'égrener sous une forte pression, ils fournissent d'assez bonnes pierres d'appareil quand ils sont durs et consistants ; mais ils ne se prêtent pas aussi bien que les calcaires au fini de la taille. Ils fournissent aussi d'excellents matériaux pour la bâtisse, pour les travaux d'art des routes, et l'empierrement, le pavage des rues. Beaucoup de ces grès ont l'avantage d'être tendres lorsqu'on les extrait de leur carrière et de durcir considérablement quand ils sont exposés à l'air.

Ainsi par ses importantes observations et par l'examen des faits géologiques, M. le comte H. de Villeneuve-Flayosc a fait connaître les trois étages du terrain Permien : Zéphites ou grès rouge, Zechstein et grès vosgien qui étaient compris dans le grès bigarré et il a, de plus, donné à celui-ci les caractères particuliers qui le séparent des autres dépôts arénacés du département.

Le grès bigarré sert de support à l'étage du muschelkalk comme nous l'avons déjà dit, et de base au terrain du Trias.

ERRATUM.

Dans le précédent bulletin page 212, ligne 7, lisez *Peyrard* au lieu de Ceyran. DOUBLIER.

A continuer.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.



Observations météorologiques faites a Draguignan, en Octobre 1860, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin.				Midi.				4 heures 1/2 après midi.				9 heures 1/2 du soir.				Minimum de la journée.
	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	750,0	20,0	18,0	S.-O. tr.-s.	749,0	20,0	23,0	Sud-E. tr.-s.	749,0	20,0	21,0	Ouest.	748,0	19,0	19,0	O. t.-s.	24,0
2	746,0	19,0	17,0	N.-O. fort.	745,0	19,0	19,0	N.-O. fort.	746,0	19,0	19,5	N.-O. tr.-s	748,0	19,0	17,0		21,0
3	750,0	19,0	15,5	S.-E. tr.-s.	751,0	19,0	19,0	O. tr.s.	749,0	19,0	19,0	Sud-Est.	749,0	19,0	15,5		21,0
4	746,0	18,0	15,0	id.	746,0	19,0	20,0	Sud. tr.-s.	746,0	18,0	18,5	S.-E. tr -s.	747,0	19,0	16,0		20,0
5	748,0	18,0	14,0	id.	748,0	19,0	19,0	S. S.-E. t.-s.	748,0	18,0	18,0	Sud-Est.	748,0	18,0	16,0		20,0
6	749,0	18,0	14,0	id.	749,0	19,0	20,0	id.	750,0	19,0	20,5	Sud-Est.	751,0	17,0	16,0		21,0
7	752,0	18,0	15,0	id.	753,0	19,0	20,0	id.	753,0	19,0	19,5	S.-E tr.-s.	752,0	18,0	16,0		21,0
8	751,0	18,0	15,0	N.-E. tr.-s.	749,0	19,0	20,0	Nord-Ouest	748,0	19,0	20,5	O. N.-O.	747,0	18,0	16,5		21,0
9	744,0	18,0	16,0	N.-O. tr.-s.	742,0	19,0	20,5	O. N.-O. fort	741,0	19,0	19,0	N.-O. tr.-s.	740,0	18,0	11,5	N.-O. tr.-f.	20,0
10	745,0	18,0	13,5	N. N.-O. t. f.	746,0	19,0	17,0	N.-O. tr.-s.	747,0	18,0	15,0	id.	748,0	17,0	15,5		17,0
11	745,0	17,0	7,0	N.-O. tr.-s.	745,0	17,0	15,0	Ouest t. s.	744,0	17,0	14,0	Ouest.	741,0	16,0	13,0		16,0
12	737,0	16,0	13,0	id.	733,0	16,0	15,5	N.-O. tr.-s.	732,0	16,0	11,0	N.-O. tr.-f.	736,0	16,0	9,5	N.-O. tr.-s.	15,5
13	741,0	16,0	8,0	O. tr.-s.	742,0	16,0	15,0	Ouest t. s.	742,0	16,0	15,0	S.-O. tr.-s.	742,0	16,0	12,0		15,5
14	743,0	16,0	9,0	N.-O. tr.s.	743,0	16,0	16,5	N.-O. tr.-s.	745,0	16,0	14,5	N.-O. tr.-s.	745,0	15,0	11,5		17,0
15	744,0	15,0	11,0	S.-E. tr.-s.	745,0	19,0	18,0	id.	746,0	15,0	15,0	Nord-Ouest.	747,0	14,0	10,5		18,0
16	750,0	14,0	11,0	id.	750,0	16,0	17,5	S.-E. tr.-s.	750,0	15,0	15,0	S. S.-E. t.-s.	750,0	14,0	10,5		18,0
17	750,0	14,0	11,0	id.	749,0	16,0	18,0	Ouest tr.-s.	749,0	16,0	15,5	O.-E. t.-s.	750,0	15,0	11,5		19,5
18	750,0	15,0	11,5	Nord. tr.-s.	749,0	16,0	18,5	S.-E. tr.-s.	749,0	16,0	16,0	S.-E. tr.-s.	748,0	16,0	11,5		20,0
19	747,0	15,0	13,0	Sud-E. tr.-s.	748,0	16,0	19,0	Sud-Est.	749,0	16,0	18,0	Sud-Est.	749,0	16,0	11,0		20 5
20	751,0	15,5	12,0	N.-O. t.-s.	750,0	16,0	19,0	Sud tr.-s.	750,0	16,0	19,0	Sud-Est.	750,0	16,0	15,5		20,5
21	752,0	16,0	16,0	N.-E. tr.-s.	752,0	17,0	18,0	S.-E. tr.-s.	751,0	17,0	17,5	S.-E. tr.-s.	752,0	16,0	16,0		18,0
22	752,0	16,0	16,0	id.	752,0	17,0	19,5	id.	752,0	17,0	18,5	Sud-Est.	752,0	16,0	15,5		21,0
23	752,0	16,0	16,5	E. S.-E tr.-s.	752,0	18,0	20,0	Est. tr.-s.	753,0	17,0	17,5	S.-E. tr.-s.	752,0	17,0	16,0		21,0

24	752,0	17,0	15,5	S.-O. tr.-s.	752,0	17,0	21,0	S.-E. tr.-s.	752,0	17,0	17,5	S.-E. tr.-s.	752,0	17,0	14,0		21,5
25	751,0	17,0	15,0	N.-E. tr.-s.	752,0	18,0	21,0	id.	752,0	18,0	19,0	id.	751,0	17,0	15,5		21,5
26	751,0	17,0	17,0	S.-E. tr.-s.	751,0	18,0	19,0	id.	751,0	18,0	19,0	id.	752,0	17,0	17,0		20,0
27	751,0	17,0	17,0	id.	751,0	18,0	19,0	O. tr.-s.	750,0	18,0	19,0	N.-O. tr.-s.	750,0	17,0	16,0		20,0
28	750,0	17,0	16,5	Est tr.-s.	750,0	18,0	19,0	Est fort.	750,0	18,0	19,0	S.-E. tr.-s.	750,0	17,5	16,5		20,0
29	749,5	17,0	15,0	N.-O. tr.-s.	749,0	18,0	20,0	S.-E. tr.-s.	749,0	18,0	19,0	Est. tr.-s.	750,0	18,0	16,0		21,0
30	750,0	17,0	15,5	N. N.-E. t.-s.	749,0	18,0	21,5	S.-O. tr.-s.	750,0	18,0	20,0	S.-E. tr.-s.	750,0	18,0	17,0	Sud-Est.	22,0
31	750,0	17,0	15,0	S.-E. tr.-s.	749,0	17,0	17,5	S.-E. tr.-s.	749,0	17,0	17,0	id.	749,0	17,0	14,0		18,0

Le 1er Matin, tr. nuag.; midi, nuag.; ap.-m., tr.-nuag.; soir, nuag.
2. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
3. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
4. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., nuag.; soir, serein.
5. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
6. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
7. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
8. Matin, serein; midi, serein ap.-m., serein; soir. serein.
9. Matin, voilé; midi. voilé; ap.-m., voilé; soir, serein.
10. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., nuageux; soir, serein; grand mistral toute la nuit du 9 au 10.
11. Matin, serein; midi, couvert; ap.-m., il pleut; soir, il pleut.
12. Matin, couvert; midi, couvert; ap.-m., serein; soir, serein. matinée pluvieuse; grand mistral dans l'après-midi,
13. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., nuag.; soir, serein.
14. Matin, serein; midi, tr.-nuag.; ap.-m., couvert; soir, serein.
15. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-m., nuag.; soir, serein.
16. Matin, qq. nuag.; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
17. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
18. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
19. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
20. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., qq. nuag.; soir, nuag.
21. Matin, couvert; midi, couvert; ap.-m., couvert; soir, nuag.
22. Matin, couv.; midi, qq. nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
23. Matin, couv.; midi, qq. nuag.; ap.-m., tr.-nuag.; soir, ser.
24. Matin, serein; midi, tr.-nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
25. Matin, nuag.; midi, serein; ap.-m., serein; soir, qq. nuag.
26. Matin, couvert; midi, couvert; ap.-m., couvert; soir, très nuag.
27. Matin, nuag.; midi, qq. nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
28. Matin, nuag.; midi, nuag., ap.-m., nuag.; soir, qq.nuag.
29. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, nuag.
30. Matin, couvert; midi, nuag.; ap.-m., nuag.; soir, nuag.
31. Matin, couvert; midi, couvert; ap.-m., couvert; soir, nuag. il a plu dans la nuit du 30 au 31

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1/2 du matin..	745m,15
Midi	748m,05
4 heures 1/2 après midi.	748m,10
10 heures du soir......	747m,60

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1/2 du matin...	16° 05
Midi..................	16,07
4 heures 1/2 après midi..	17°,04
10 heures du soir.......	17°,02

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1/2 du matin..	14°,00
Midi..................	19°,02
4 heures 1/2 après midi..	17°,03
10 heures du soir......	14°,02

A. M. Astier.

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Novembre 1860, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre).

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Midi. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	4 heures 1/2 du soir. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	10 heures du soir. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Maximum de la journée.	Minimum de la journée.
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°			
1	747,0	17,0	13.0	S.-E. fort.	746,0	17.0	14,0	Sud-Est f.	745,0	17,0	12,0	S.E. tr.-s.	745,0	17.0	11,0	Sud Est.	14,0	
2	746,0	17,0	12,5	Nord. tr.-s.	745,0	17,0	17,0	S. S.-E. t.-s.	745,0	17,0	13,5		745,0	17,0	10,0		17,0	5,0
3	745,0	16,0	10,0	id.	745,0	17,0	16,0	S.-O. tr.-s.	745,0	17,0	13,5	Sud.	745,0	17,0	10,0		17,0	4,0
4	745,0	16,0	10,0	id.	745,0	17,0	16,0	Sud. tr.-s.	745,5	17,0	14,0	Sud-Ouest.	746,0	16,0	10,0		17,0	4,0
5	746,0	15,0	11,5	Est tr.-s.	745,0	16,0	14,0	E. S.-E. t.-s.	746,0	16,0	14,0	Sud-Est.	746,0	15,0	11,5		14,0	8,0
6	744,0	15,0	11,5	N.-E. t.-s.	742,0	15,0	13,0	Est.	740,0	15,0	11,0	Est.	740,0	14,0	10,0		13,0	5,0
7	741,0	14,0	7.0	S.-E. t.-s.	745,5	14,0	13,0	N.-O. tr.-s.	745,5	14,0	10,0	N.-O. tr.-s.	744,0	14,0	6,0		13,0	1,5
8	743,0	13,0	0,0	id.	743,0	14,0	8,0	S.-O. tr.-s.	743,0	13,0	7,0	S. S.-E. t.-s.	745,0	13.0	4,0		9,0	—2,5
9	744,0	13,0	0,0	id.	744,0	13,0	10,0	N.-O. tr.-s.	743,0	13,0	7,0	Sud-Est.	744,0	13,0	3,5		10,0	—2,5
10	744,0	12,0	6,0	N.-E. tr.-s.	744,5	13,0	13,5	S.-E. tr.-s.	745,0	12,0	12,0	id.	745,0	12,0	10,0		13,5	—2,0
11	743,0	12,0	9,0	E. S.-E. t.-s.	742,5	13,0	13,0	S.-E. fort.	742,0	12,0	11,5	S.-E. tr.-s.	741,0	12.0	11,0	S.-E. fort.	12,0	5,0
12	740,0	12,0	11,0	Est Sud-Est.	740,0	12,0	12,0	Est t.-s.	740,0	12,5	11,0	Sud Est.	740,0	13,0	10,5		12,5	7,0
13	741,0	13,0	11,0	Sud-Est.	742,0	13,0	14,0	S.-E. tr-.s.	742,5	14,0	14,0	id.	743,0	14,0	11,5	S.-E. tr-.s.	14,5	7,0
14	742,0	14,0	11,5	S.-E. tr.-s.	742,0	15,0	14,0	N.-E. tr.-s.	742,0	15,0	13,5	id.	742,0	14,0	10,0		14,0	8,0
15	742,0	14,0	8,0	id.	742,0	15,0	15,0	N.-O. tr.-s.	741,0	15.0	14,0	N.-O. tr.-s.	742,0	14,0	11,0		15,5	3,5
16	741,0	13,0	10,5	Nord tr.-s.	741,0	15,0	15,5	id.	742,0	15,0	14,0	Nord-Ouest.	743,0	15,6	10,0		16,0	5,0
17	740,0	15,0	12,0	N.-E. tr.-s.	740,0	15,0	14,8	id.	748,5	15,0	14,5	Sud Est.	737,0	15,0	13,5		15,0	5,0
18	733,0	14,0	7,0	N.-O. fort.	737,0	14,0	10,0	N.-O. fort.	740,0	14,0	8,0	N.-O. fort.	741,0	13,0	6,0	N.-O. fort.	10,0	6,0
19	745,0	13,0	5,5	N -O. tr.-s.	745,0	15,0	10,0	N.-O. tr.-s.	746,0	14,0	8,0	N.-O. tr.-s.	746,0	13,0	7,0	N.-O. tr.-s.	10,5	1,5
20	746,0	11,0	2,0	S.-E. tr.-s.	745,0	12,0	11,0	S.-E. tr.-s.	745,0	13,0	9,0	Sud Est.	746,0	12,0	8,0	S.-E. tr.-s.	11,5	—2,0
21	748,0	11,0	6,0	id.	747,0	13,0	13,0	Sud tr.-s.	747,0	13,0	10,0	id.	747,0	12,0	6,0		13,5	3,0
22	746,0	11,0	6,0	id.	744,5	13,0	10,0	Sud-Est.	742,0	13,0	10,0	id.	741,0	13,0	9,5		10,0	0.0
23	739,0	11,0	10,0	Sud-Est.	737,0	13,0	11,5	Est.	735,0	13,0	10,0	Est tr.-s.	735,0	12,0	10,0		11,5	7,0

24	735,0	12,0	5,0	N. N.-E. t.-s.	735,0	13,0	10,0	S.-E. tr.-s.	735,0	13,0	9,0	S.-E. tr.s.	735,0	13,0	8,0		10,0	2,0
25	736,0	12,0	4,0	N.-O. tr.-s.	735,5	13,0	10,5	Sud-Est.	735.5	13,0	9,0	Est tr.-s.	735,5	13,0	6,5		10,5	0,5
26	735,0	13,0	7,0	S.-E. tr.-sen.	735,0	13,0	10,5	S.-E. tr.-s.	735,5	13,0	10,0	S.-E. fort.	736,0	13,0	10,0	S.-E. fort.	11,0	3,0
27	736,0	13,0	9,0	N.-O. tr.-s.	736,0	13,0	12,0	Nord-Ouest.	737,0	13,0	12,0	Nord-Ouest.	738.0	13,0	11,0	Nord-Ouest.	12,5	5,5
28	742,0	12,0	10,0	id.	743,0	13,0	13,0	N.-O. tr.-s.	744,0	13,0	13,0	N.-O. tr.-s.	745,0	13,0	12,0		15,0	6,0
29	746,0	13,0	10,0	S.-E. tr -s.	746,0	14,0	16,0	S.-E. fort.	745,5	15,0	14,0	S.-E. fort.	745,5	15,0	14,0	S.-E. fort.	16,5	7,0
30	745,0	14,0	13,0	Sud-Est.	746,5	15,0	16,0	O. S.-O. t.-s.	746,0	15,0	14,0	S.-E. tr.-s.	746,0	15,0	11,0		16,5	7,0

Le 1er. Matin, c. couv.; midi, couv ; ap.-m., pl. fine; soir, pet. pl.
2. Matin, serein; midi, couvert; ap.-m., nuag.; soir, serein.
3. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
4. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
5. Matin, couvert; midi, couvert; apr.-m., couvert; soir, couvert.
6. Matin, couv.; midi, pet. pluie. et brouillard; ap.-m. gr. pluie; soir, il pleut; journée pluvieuse.
7. Matin, qq. nuag.; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
8. Matin, serein: id. id. id.
9. id. id. id. id.
10. Matin, qq. nuag.; midi, couv.; ap.-m., couv.; soir, pet. pluie.
11. Matin, nuag.; midi, tr. nuag.; ap.-m., nuag.; soir, tr. nuag.
12. Matin, p. pluie; midi, p. pluie; ap.-m., p. pluie; soir, p. pluie. il a bruiné toute la jouruée.
13. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, nuag.; soir, couv.
14. Matin, il pleut; midi, p. pluie; ap.-m., il bruine; soir, nuag. il a plu toute la nuit.
15. Matin, serein; midi, serein.; ap.-midi, serein; soir, qq. nuag.
16. Matin, qq. nuag.; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
17. Matin, p. pluie; midi, pluvieux; ap.-m., il bruine; soir, couv.
18. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein. le mistral s'est élevé vers le matin.
19. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
20. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., qq. nuag.; soir, nuag.
21. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
22. Matin, couv. et brouill.; midi, il br.; ap.-m., p. pl. soir, couv.
23. Matin, p. pl.; midi, il v. de pleuv..; ap-m., p. pl.; soir, p. pl.
24. Matin, voilé; midi, p. pluie; ap.-midi, p. pluie; soir, p. pluie. journée pluvieuse.
25. Matin, serein; midi, p. pluie; ap.-midi, il pleut; soir, il pleut.
26. Matin, gr. pluie; id. id. id.
27. Matin, il pleut; midi, il bruine; ap.-midi, p. pluie; soir, couv.
28. Matin, pluv.; midi, pluv.; ap.-midi, nuag.; soir, presq. ser.
29. Matin, q. nuag.; midi, q. nuag.; ap.-m., q. nuag.; soir, q. nuag. il a beaucoup plu de 3 à 5 h. du matin avec tonnerres.
30. Matin, pluv.; midi, qq. nuag ; ap.-m., nuag.; soir, nuag.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1/2 du matin.. 742m,20
Midi................ 742m,15
4 heures 1/2 après midi. 742m,10
10 heures du soir...... 742m,40

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1/2 du matin... 13°,4
Midi.................. 14°,1
4 heures 1/2 après midi.. 14°,1
10 heures du soir....... 13°,8

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1/2 du matin.. 8°,3
Midi .... 12°,8
4 heures 1/2 après midi.. 11°,0
10 heures du soir....... 9°,1

A. M. Astier.

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Décembre 1860, à une latitude de 192 mètres. (Le thermomètre de la fenêtre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin.				Midi.				4 heures 1/2 après midi.				9 heures 1/2 du soir.				Maximum de la journée.	Minimum de la journée.
	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.		
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°			
1	746,0	13,0	13,0	S.-E. tr.-s.	745,0	13,0	14,0	Ouest tr.-s.	745,5	14,0	12,0	Nord-Ouest.	745,0	14,0	10,0		14,0	1,5
2	743,0	13,0	9,0	Est. tr.-sen.	741,0	15,0	12,0	E. N.-E. t.-s.	742,0	15,0	12,0	Sud-Est.	742,0	15,0	11,0		12,5	5,0
3	742,0	14,0	11,0	S.-E. tr.-s.	741,0	14,0	12,0	Sud-Est.	740,0	15,0	11,0	S.-E. t.-s.	739,0	15,0	11,0	S.-E. fort.	12,5	6,0
4	736,0	14,0	11,0	E. S.-E. t.-s.	735,0	14,0	12,5	E. S.-E. t.-s.	736,0	14,0	10,5	id.	737,0	14,0	10,0	N.-O. fort.	13,0	7,0
5	738,0	14,0	9,5	Nord-Ouest.	738,0	14,0	13,5	O. N.-O. t.-s.	740,0	14,0	11,5	Nord-Ouest.	741,0	14,0	9,0	N.-O. tr.-s.	15,0	4,5
6	742,0	14,0	3,0	S.-E. tr.-s.	742,0	14,0	13,0	Sud-Est.	742,0	14,0	12,0	Sud-Est.	742,0	13,0	10,5	S.-E. t.-s.	15,0	0,5
7	739,0	13,0	10,0	S.-E. fort.	734,5	13,0	12,5	Sud-E. fort.	735,0	13,0	12,5	id.	734,0	14,0	11,5		12,5	6,0
8	730,0	13,0	8,0	Est tr.-s.	730,0	13,0	8,5	Est tr.-s.	728,0	13,0	9,0	S.-E. tr.-s.	724,0	13,0	10,5		9,0	4,0
9	720,0	13,0	8,0	N.-O. t.-s.	720,0	13,0	11,0	N.-O. t.-s.	722,0	13,0	9,0	N.-O. t.-s.	725,5	13,0	8,0	N.-O. fort.	12,0	4,0
10	729,0	12,0	7,5	N.-O. fort.	733,0	13,0	11,5	N.-O. fort.	737,0	13,0	9,0	id.	737,0	13,0	8,0	Nord-Ouest.	12,5	4,0
11	734,0	13,0	7,0	S.-E. tr.-s.	730,0	13,0	10,5	N.-O. t.-s.	732,0	13,0	8,5	id.	733,0	13,0	7,0	id.	11,0	4,0
12	734,0	13,0	5,0	N.-O. tr.-s.	734,5	13,0	10,0	Nord-Ouest.	736,0	12,0	8,0	Nord-Ouest.	737,0	11,0	6,0		11,0	0,0
13	738,0	11,0	2,0	S.-E. tr.-s.	738,0	11,0	10,0	Sud-Est.	739,0	11,0	7,0	S. S.-O. t.-s.	741,0	10,0	4,5		11,0	—3,0
14	742,5	10,0	2,0	N.-tr.-s.	743,0	10,0	9,0	S.-E. t.-s	742,0	10,0	6,5	S.-O. tr.-s.	743,0	10,0	5,5		10,5	—2,0
15	743,0	10,0	2,0	S.-E. tr.-s.	742,0	10,0	8,5	id.	742,0	10,0	7,5	Sud-Est.	742,0	10,0	5,5		9,0	—2,0
16	741,0	9,0	1,5	Sud-Est.	739,0	10,0	8,5	N.-O. t.-s.	738,0	10,0	6,0	Nord-Ouest.	737,0	10,0	4,0		9,0	—3,0
17	735,0	8,0	0,0	id.	734,5	10,0	6,5	id.	734,5	10,0	5,0	N.-O. t.-s.	733,0	10,0	4,0		6,5	—5,0
18	733,0	8,0	0,0	O. N.-O. t.-s.	736,0	9,0	5,0	id.	738,0	9,0	4,0	id.	740,0	9,0	1,0		5,0	—2,0
19	736,0	8,0	3,0	N.-E. fort.	734,0	9,0	5,5	Est.	733,0	9,0	4,5	Nord-Ouest.	735,0	9,0	3,5		5,5	—5,0
20	739,0	8,0	0,0	N.-O. t.-s.	740,0	9,0	5,0	N.-O. t.-s.	740,0	9,0	2,0	N.-O. tr.-s.	741,0	8,0	1,0		5,0	—2,0
21	739,5	8,0	0,0	id.	737,0	8,0	5,5	O. N.-O. t.-s.	735,0	8,0	1,0	Nord-Ouest.	735,5	8,0	0,0		5,5	—3,0
22	735,0	7,0	—3,0	id.	734,0	8,0	2,0	N.-O. tr.-s.	734,0	8,0	1,0	N.-O. t.-s.	736,0	8,0	—2,0	N.-O. tr.-s.	2,0	—5,0
23	738,0	7,5	—2,0	id.	737,0	8,0	2,0	N. N.-E. t.-s.	738,0	7,0	1,0	id.	737,0	7,0	1,0		2,5	—5,0

24	732,0	7,0	0,0	S.-E. fort.	732,0	8,0	6,0	S.-E. t.-s.	732,0	8,0	5,0	Sud-Est.	733,0	7,0	4,0		6,0	—3,0
25	731,0	8,0	5,0	Est. tr.-s.	731,0	8,0	7,0	Est t.-s.	732,0	8,0	8,0	N.-E. tr.-s.	733,0	8,0	8,0	Nord-Ouest.	8,0	2,0
26	739,0	8.0	4,0	N.-O. tr.-s.	740,0	9,0	10,0	Ouest. tr.-s.	740,0	9,0	7,0	Ouest.	741,0	9.0	5,0		10,0	0,0
27	740,0	8,0	6,0	N. N.-O.	740,0	10,0	10,5	Nord-Ouest.	740,0	9,0	8,0	O. N.-O.	739,0	9,0	5,0		10,0	3,0
28	737,0	9,0	6,0	O. S.-O.	735,0	10,5	11,0	Ouest tr.-s.	735,0	9,0	8,0	Nord-Ouest.	738,0	9,0	5,0	N.-O. t.-s.	10,0	3,0
29	742,0	9,0	6,0	Nord t.-s.	745,0	10,0	10,0	S.-O. t.-s.	749,0	11,0	8,0	S.-O. t.-.	751,0	9,0	5,0		10,5	1,5
30	752,0	9,0	6,0	Nord-Ouest.	752,0	9,0	8,5	Nord-Ouest.	749,0	10,0	8,0	Nord-Ouest.	746,0	9,0	6,0		8,0	—0,5
31	743,0	8,0	6,0	id.	740,5	12,0	12,5	N.-O. t.-s.	740,0	12,0	10,0	N.-O. tr.-s.	740,0	11,0	9,0		13,0	1,0

Le 1er. Matin, ciel ser.; midi, serein; ap.-m., voilé; soir, qq. nuag.
2 Matin, il pleut; midi, il bruine; ap.-midi, il bruine; soir, couv.
3. Matin, pluv.; midi, il bruine; ap.-m., p. pluie; soir, il pleut.
4. Matin, pluv.; midi, couv.; ap.-midi, g. pluie; soir, il pleut. grande pluie avec vent, S.-E. fort, toute la nuit.
5. Matin, p. pluie; midi, nuag ; ap.-m., qq. nuag. soir, serein.
6. Matin, ser.; midi, qq. nuag.; ap.-m., nuag.; soir, il bruine.
7. Matin, g. pluie; midi, g. pluie; ap.-m., pluv.; soir, pluv. grande pluie toute la nuit.
8. Matin, plnie; midi, g. pluie; ap.-m., pluvieux; soir, couv.
9. Matin, pluv.; midi, couv., ap.-midi, qq. nuag.; soir, serein.
10. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
11. Matin, pluv.; midi, couv.; ap.-midi, serein; soir, serein.
12. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
13. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
14. Matin, serein; mid, lég. nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
15. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
16. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
17. Matin, serein; midi, voilé; ap.-midi, gros nuag.; soir, couv.
18. Matin; ssrein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
19. Matin, p. pluie; midi, il pleut; ap.-m., p. pluie; soir, serein Le temps est devenu pluvieux vers le matin.
20. Matin, serein; midl, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
21. Matin, voilé; midi, couv.; ap.-m., le ciel s'éclaircit; soir, ser.
22. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
23. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., voilé; soir, un peu couv.
24. Matin, il neige un peu; midi, temps pluvieux; ap.-m., p. pl.; soir, petite pluie; il a neigé pendant la nnit.
25. Matin, p. pl.; midi, pluv.; ap.-m., p. pl.; soir, le ciel se déc.
26. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, un peu brum.
27. Matin, voilé; midi, couv.; ap.-m., couv.; soir, très voilé.
28. Matin, couv.; midi, nuag.; ap.-midi, qq. nuag.; soir, serein.
29. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
30. Matin, couv.; midi, couv ; ap.-midi, couv.; soir, il bruine.
31. Matin, serein; midi, beau; ap.-m. serein; soir, très voilé.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1[2 du matin..	737m,60
midi..................	737m,50
4 heures 1[2 du soir.....	737m,70
19 heures du soir.......	738m,00

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1[2 du matin....	10°,3
Midi.....................	11°,1
4 heures 1[2 du soir......	9°,5
10 heures du soir.......	10°,7

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1[2 du matin...	4°,7
Midi..................	9°,2
4 heures 1[2 du soir......	7°,2
10 heures dn soir........	6°,1

A. M. Astier.

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Nancy. — Journal de la Société d'archéologie et du musée Lorrain ·
11e et 12e nos de l'année 1860— 1er, 2e et 3e 1861.
Marseille. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône :
Bulletins de septembre, novembre et décembre 1860.
Valenciennes. — Société impériale d'agriculture :
Revue agricole, industrielle et littéraire, septembre, octobre, novembre et décembre 1861.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie :
Année 1860, nos 3 et 4.
Chalons-sur-Saône. — Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie :
Tome IV.
Orléans. — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais :
3e et 4e trimestres 1860.
Angers. — Annales de la Société Linnéenne du département de Maine-et-Loire :
Tome IV.
Paris — Journal de la Société de la morale chrétienne :
Novembre et décembre 1860, janvier et février. 1861
Annuaire de l'Institut des Provinces, 3e volume.
Metz. — Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de la Moselle :
9e cahier 1860.
Melun. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences de la Marne.
Année 1860.
Caen. — Mémoires de l'Académie Impériale de Caen : 1861.
Rapport verbal, extrait du Bulletin publié par M. de Caumont.
La Rochelle — Société des Sciences Naturelles de la Charente-Inférieure :
1860.
Grenoble. — Bulletin de la Société de Statistique, des Sciences Naturelles et Arts industriels de l'Isère :
Tome IV, livr. 3 et 4.
Aix. — Mémoires de l'Académie d'Aix :
Tome VIII.
Limoges. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin :
Tome X, 1860.
L. de Crozet. — Recherches historiques sur le culte de Bacchus en Provence et sur les Sociétés Bachiques, par le chevalier Apicius à Vendemis. Toulon 1860.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE

L'HISTOIRE DE VENCE.

(Suite).

CHAPITRE IV.

De l'Isle de Lérins en laquelle Véran et son frère furent conduits pour s'y perfectionner aux sciences et à la vertu.

L'isle de Lérins, petite en son circuit, mais grande en son renom pour avoir esté sanctifiée de la demeure de tant de grands saincts confesseurs et consacrée par le sang de tant de genereux martyrs est cette mesme isle qu'auiourd'huy on nome Sainct-Honorat, posée dans les mers de Provence au milieu de deux caps en forme d'un croissant, estendant ses pointes bien advant dans la mer, distants l'un de l'autre de quelques vingt milles dont celuy qui luy est a droicte est le cap Roux et celuy

qui luy est à gauche est le cap de la Galupe entre les villes anciennes de Fréjus et d'Antibes. Elle a une isle de plus grande estendue qui l'avoisine du costé de terre ferme, esloignée d'avec elle de quelques quatre ou cinq mille pas, dicte par les anciens géographes Lero et auiourd'huy Sainte-Marguerite, que les Empereurs Romains choisirent autre fois après qu'ils eurent subiugué toute la terre, pour leur servir d'un entrepos des munitions de bouche et avitouaillements de guerre aux armées navales qu'ils entretenoient dans les Gaules.

Ce sont ces deux isles que l'Espaignol les ayant conquises sur la France en l'an mille six cents trente-cinq, le général de l'armée navale qui estoit le marquis de Saincte-Croix en donnant des nouvelles de la prise à Philippe quatriesme son Roy, luy dict par sa lettre qu'il avoit adiousté au fleuron de ses couronnes deux perles inconnues a la France.

Mais ce qne je viens de marquer cy-dessus ce n'est pas ce que je prétends de dire de l'isle de Lerins, mon dessein estant de faire voir son estime pour le bonheur qu'elle a eu d'avoir esté le séjour d'une infinité de saincts personnages qui l'ont habitée et pour accommencer il faut que nous remontions a trese siècles desia passés pour venir a sa connoissance, mais en peu de mots.

Nous sçavons donc que cette isle estant en l'an 375 de l'incarnation de J.-C. du tout deserte pour l'insalubrité de son aër, à cause qu'elle estoit plaine d'infection, de puanteur et d'ordorures pour estre le receptacle de serpents ideus et de dragons du tout effroiables qui la rendoient inacessible aux habitants de cette contrée, aux pilotes et aux mariniers qui navigeoient dans ses mers qui fuioient ses approches comme la peste, elle fut dans moins de rien si chengée que ceux qui l'avoint veue au paradvant, remplis d'admiration estimoient de voir une nouvelle terre, en voiant cette isle. Car pendant qu'elle estoit en horreur

de tous, il parut en ce temps la une ame remplie de Dieu à qui la solitude estoit autant agréable que la compagnie des hommes luy estoit du tout ennuyeuse et que ne cherchant qu'un lieu à l'escart pour s'en éloigner, il regardoit despuis quelques temps une isle comme un favorable désert et comme un paradis terrestre, et il en conceut tant d'amour qu'il résolut enfin d'y faire sa demeure. C'estoit Sainct-Honorat, ce grand père des isles et recteur des Eglises faict en après archevêque d'Arles, l'honneur et le bonheur de son siècle, tant conneu et tant honoré de tous pour sa saincteté ravissente qui repassant a son cœur et ayant souvent en sa bouche les promesses que Dieu faict de sa protection à ses serviteurs declairés en ce verset du Prophète royal en son Psaume quatre-vingt-dix :

Aux pieds tu fouleras le basilic superbe
Et l'aspic qui rempe sur l'herbe
Sans craindre leur mort et venin
Des dragons l'audace embrasée
Sera sous tes pas écrasée
Et le lyon dompté par toi sera benin.

Il s'en trouva à la fin tellement fortifié que reietant toute creinte il aborda tout seul cette demeure, et tout d'un temps il vit cette promesse accomplie. Car comme ces horribles monstres accouroint et l'environnoint de toutes parts pour le dévorer, Sainct Venans son frère qui estoit desia dans la gloire s'apparut à luy, l'encouragea à ne point creindre et l'assurant que Dieu a son arrivée avoit bénit cette isle pour estre à l'advenir le séjour de la saincteté et que Sainct-Pierre en seroit le protecteur, luy donnant pour remède et pour deffense contre l'insulte et l'attaque des ces bestes venimeuses le signe de la saincte croix. D'abord ce grand serviteur de Dieu se munissant dans une saincte confience de ce signe salutaire comme d'un bouclier,

cette maudite engeance de serpants perdit son venin et sa rage et la mer inondant toute l'isle elle emporta dedans son sein a son reflus tout ce qu'il y avoit d'immonde, laissant ce nouveau habitant dans la liberté et dans la possession de cette nouvelle Palestine et terre promise, dont le premier soin fut d'y tracer la vie parfaicte des anciens solitaires de l'Egypte par la faim par le froit par la nudité et par le travail et par un exercice continuel du service de Dieu. L'air au reste y parut tout d'un coup si doux et si agréable qu'il sembloit que le soleil n'avoit des influences que pour elle et que le ciel n'avoit de la rosée que pour engresser ses chemps. La Providence de Dieu qui ne manque iamais pour ceux qu'elle aime proveut en cette isle de ce qui y menquoit pour l'entretien de la vie qui est l'eau, faisoit ialir abondement d'un rocher avide une fontaine d'eau douce, renouvellant en cette merveille deux miracles du vieux testament à la prière de son serviteur.

Au bruict de ce nouveau et subit changement on venoit de toutes parts pour y voir cette nouvelle demeure et pour y admirer ce nouveau habitant dont la douceur et façon d'agir estoit du tout ravissents, et les discours si puissants à persuader la vertu que tout ce qu'il consultoit devenoit facile, il parloit du désert comme du Paradis, et comme c'estoit le désert qui faisoit ses plus agréables délices, il y convioit tous ceux qui désiroient de trouver et de posséder Jésus-Christ.

J'auroy ici un riche subiect de faire voir la félicité de Lerins, si j'avoy la liberté d'y ramener tout ce que i'en sçay et que i'en pourroy dire. Chasque disciple de ce grand maîstre de la perfection monastique de ceux qui se vindrent renger de tous les endroicts du monde soubs sa conduite et qui furent autant de saincts seroit le subiect non d'un chapitre d'histoire, mais d'une histoire toute entière que ie passe soubs silence pour n'abuser de la patience du lecteur.

Desia Sainct Eucber avoit faict puis quelques ans une fort estroitte amitié avec Sainct Honorat par les visites fréquentes qu'il luy faisoit a Lerins et par les entretiens relevés et sublimes de la vie parfaicte qui se passoient entre eux, le temps qu'il y assistoit, et pour recevoir les lumières de sa grace avec plus de satisfaction il conceut des lors le désir de demeurer dans l'institut que ce grand amy de Dieu y avoit estably, mais ce qui facilita son dessain ce fut d'y voir fleurir avec la vie monastique, l'éducation de la jeunesse, saincte et louable coustume introduite par les anciens anachorets et premiers pères des déserts, qui se chärgeoient de l'éducation des enfants encore en bas age ausquels enseignant les bonnes lettres ils imprimoient en leurs âmes leur bonnes meurs, et dont Sainct-Honorat en connaissant l'importance voulut qu'elle fut introduite en son monastère et laquelle y fut continuée plusieurs siècles après. Cette favorable rencontre de l'instruction de la ieunesse a Lerins convia Sainct Eucher d'y mener Saloine et Véran afin que dans une si saincte eschole et soubs de si excellents mestres ils peussent réussir comme ils le desvoit. A leur despart de chez eux tout le monde leur tesmoigna son respect et son desplaisir, et a leur arrivée à Lerins ils y furent mis soubs la discipline de Sainct Hilaire l'un des grands hommes de son siècle en scavoir et en saincteté qui estant proche parent de Sainct-Honorat comme il l'imitoit en ses vertus, il luy succéda pour ses mérites après son debcès en la dignité de l'archevesché à Arles.

CHAPITRE V.

Du progrès et de l'heureux succès que Véran et son frère firent en peu de temps à Lérins.

Le progrès qu'ils firent dans l'estude des lettres humaines en peu de temps fut plus grand qu'on ne pouvoit espérer de per-

sonnes de leur age, et qnant a celui de la vertu, comme ils y estoient eslevés des le berceau ; on eut dict que le bien faire qui s'acquiert aux autres par estude, qu'à eux leur estoit comme naturel, tant eurent de force dans leur âme les premières teintures que leur père leur en avoit données. De l'estude des lettres humaines ils passèrent a la connoissence des sciences divines qui leur furent enseignées par Sainct Salvian pour lors moyne de Lerins, et en après Evesque de Marseille (1) de qui nous voyons de si doctes ouvrages. Ils eurent pour second précepteur Sainct Vincent dict de Lerins qui refuta si désertement par ses escrits les herésies de Pelage de Céleste et de Nestorius lesquels troubloient en ce temps la toute l'Eglise, ainsy qu'ils eurent tousiour pour directeur de leur vie, de leurs meurs et de leurs actions Sainct-Honorat qui leur aprit les secrets les plus relevés de la théologie mystique laquelle destachant tout a faict l'ame des affections de la terre l'unit par un lien indissoluble avec son Dieu. Ces disciples si bien faicts et dont l'esprit du tout esclairé avoit tousiour surpassé l'aage surpassa aussy l'attente de ses mestres au prix desquels ils réucirent dans peu de temps des célèbres docteurs. Les escrits que nous voyons insérés dans la Bibliothèque des Pères soubs le nom de Véran et de Saloine nous donnent une preuve de cette vérité et le tesmoignage de leur rare scavoir que nous en avons des mesures. Sainct Hilaire et Salvian et leur père Sainct Eucher nous le confirment par leurs escrits.

Sainct Hilaire qui ne pouvoit asses témoigner l'ayse qu'il recevoit de les avoir eu autres fois pour disciples dict à Eucher en

(1) Nous ne savons où l'auteur a pu prendre pour Salvien cette qualite d'*évêque*. Tous les historiens s'accordent à l'appeler seulement *prêtre de Marseille.*



l'une de ses lettres qu'ils avoient tellement gaigné son cœur par la bonté de leur esprit qu'un oiseau n'est pas plus engagé dans les fillets que luy l'estoit dans leur affection et pour sa grande satisfaction il luy demende par la fin de sa lettre d'agréer la continuation de l'un d'eux qui estoit parti auprès de Sainct Salvian, en l'une de ses lettres qu'il escrit au mesme Sainct Eucher dresse en peu de mots le panégyrique de leurs mérites, lorsqu'il les appelle des jeunes hommes du tout admirables, des gages saincts et le temple de Dieu, des maistres de son Eglise, et comme il furent autrefois ses disciples il souhaite a l'advenir de les avoir pour ses mestres. L'adresse d'un de ses livres intitulé son *Gouvernement de Dieu* et de son *Iuste Iugement* qu'il dedia à Saloine qu'il nome son amour, son honneur et son secours, monstre l'estime qu'il en faisoit.

Sainct Eucher qui avoit ietté le premier fondement de tant de perfections emminentes en cette ieunesse ravy d'en voir un si heureux succès, il estima que pour comble d'un bastiment si magnifique que la sagesse avoit basti en eux qu'il debvoit leur tracer un chemin facile pour l'intelligence des mots, des noms et des questions les plus obscures et plus diffiiciles du vieux et du nouveau testament, ce qu'il fit qu'il divisa en deux parties dont la première intitulée, *Les formules de l'intelligence spirituelle*, la dédia à son fils Véran et la seconde coutenue en deux livres intitulée, *Questions plus difficiles du vieux et du nouveau testament*, la dédia a son fils Savius, auquel tesmoignant les sansfactions qu'il recevoit en son ame d'avoir par son bon naturel correspondu en tout à ses désirs, il luy parle dans sa préface en cette sorte :

« Vous m'aves desia demendé diverses fois, mon cher Saloine, l'explication de beaucoup de choses contenues dans la saincte escriture qui ont besoin d'esclaircissement, je colligeray en abrégé vos demendes et y respondray selon la connoissence que

j'en puis avoir par la lecture que i'ay faicte autres fois dans les escrits des plus célèbres docteurs, mais le tout fort succinctement, estant bien raisonnable que j'employe tous mes soins pour satisfaire a une demende si saincte qui sera la récompense de ce que vous aves en tout suivy mes bons advis et de ce que n'ayant a peine atteint la dixième année de vostre aage vous voulustes estre compacgnon de ma pénitence à Lerins ou vous futes reçu instruit et eslevé par le grand Sainct Honoré et Sainct Hilaire, et perfectioné aux sciences par les saints Salvian et Véran qui sont des plus excellents homes en éloquence et en scavoir de ce temps. Si vous avez puisé dans de si vives sources les vérités qui vous sont conneues, vous scaurez de moy qui suis le moindre de tous ce que vous me demendés. »

CHAPITRE VI.

Véran et son frère professent la vie monastique à Lérins.

Véran et son frère qui estoient comme religieux des leur enfance soubs un habit seculier, ainsy que nous avons veu cy dessus, ayant esté si bien instruits par de si dignes maistres, ils vivaient dans un continuel exercice de bonnes actions qui leur estoient comme naturelles et qu'ils voioient pratiquer dans un si haut point de perfection à tous les habitants de Lerins qu'on eut dict que c'estoient plustôt des anges que des hommes. Cet exemple allumoit de iour en iour des sentiments de Dieu dans leur cœur si puissents, mais par dessus tous celuy de son père qui estoit sainct dans l'aprobation de tous et duquel ils ne vouloient dégénérer que destaches tout a faict des vanités du monde, ils en avoient un si grand mespris que rien n'estoit capable d'arrester et de destourner l'affection qu'ils conservoient en leur cœur de la vie monastique.

On voioit en ce temps la à Lerins comme l'image d'un siècle

d'or, plusieurs grands personnages qui avoient esté riches et en estime dans le monde faisoient gloire d'y suivre et d'imiter la pauvreté de Jésus-Christ. Du nombre de ceux la estoit Sainct Honorat illustre en naissence dont les ancestres au dire de Sainct Hilaire furent honorés de la dignité du consulat Romain qui leur donnoit le gouvernement absolu de l'Empire ; Sainct-Hilaire estant son proche parent, comme nous avons dict, estoit dans le mesme degré d'honneur ; Sainct Caprase que Sainct Honorat choisit après sa conversion pour sa conduite et pour son directeur à la vie parfaicte et dont la sainctelé esgalait celle des premiers pères des déserts au dire de Sainct Euchere, faisoit plus de gloire de sa demeure à Lerins que de la noblesse de son extraction et des richesses qu'il avoit laissées dans le monde ; le mesme Sainct Euchere estoit dans le mesme sentiment puisqu'il vivoit dans la mesme perfection ; Sainct Valerian qui estoit de mesme sang et qu'il avoit gaigné a Dieu imitoit en tout celui de qui il tenoit son bonheur ; les saincts, Maxime qui fut successeur a sainct Honorat au régime de Lerins et en après évesque de Riez, Salvian qui fut évesque de Marseille, Vincent qui fut honoré en la fleur de son aage de la prefecture du prétoire dans les Gaules par l'Empereur Honorius, et plusieurs saincts vieillards dans leurs petites cellules escartées lès unes des autres faisoient voir à la France par leur façon de vie toute la perfection que les solitaires de l'Egypte pratiquoient en leurs déserts. Tous les iours le nombre de nouveaux habitants de tout aage de toute qualité et condition de tous les endroits du monde s'augmentoit à Lerin, s'y rendoient pour y chercher et pour donner des disciples à Jésus-Christ et qui le trouvoient en effaict dans la personne de sainct Honorat, qui estoit comme ce merveilleux miroir de ce temple d'Arcadie dans lequel on y voioit la représentation comme d'une divinité. La charité de ce divin personnage n'avoit pas moins

de tendresse pour les recevoir qu'il avoit de charmes asses puissants pour les attirer, d'adresse et de compassion pour les conduire et pour s'accomoder aux infirmités de tous, les fortifiant dans leurs foiblesses, les instruisant dans leurs doubtes, animant par son exemple, et ainsy il les portoit tous à l'amour de Dieu ; de la venoit que comme tous le considéroient comme leur pere et l'appelloient de ce nom qu'il les consideroit et les cherissoit comme ses propres enfants. Et comme doncques estoit-il possible, reprennent le commencement de ce discours d'ou la félicité de Lerins nous avoit escarté, que Veran et Saloine nés d'une race de saincts, nourris esleves et instruits par des saints et en la compagne de tant de saincts voulussent quiter une demure et une profession saincte pour vivre le reste de leurs iours en la compagnie des pescheurs ? Ils avoient desia diversement consulté Dieu sur leur bon propos en leurs prières, qui les y appelloit par des mouvements et des attraits du tout puissents, ils en avoient conféré plusieurs fois avec leurs directeurs, lesquels connoissent que cette vocation venoit du ciel les encourageoient et les pourtoient instament à l'executer, et ils ouvrirent enfin leur cœur à leur bon père qui ravy de voir ses souhaits accomplis en cette bienheureuse ieunesse les y confirma et leur en donna son consentement et tout d'un coup sainct Honorat meslant sa ioye à la leur lès receut et les agregea en cette fameuse société, qui fut environ l'an quatre cents vingt-six.

Des lors ces deux jeunes religieux commencèrent ce nouveau genre de vie dans une perfection si grande qu'ils pareurent au iugement de tous plustot des profes accomplis que des novices commencents, semblables à certaines rivières qui sont navigables dès leurs sources. Les abeilles qui naissent dans le miel ne travaillent et ne volent que pour

le miel et ne se nourrissent que de miel. Ainsy tout le soin de ces deux ieunes hommes ne fut que de remplir leur ame du miel des vrayes et solides vertus qu'ils recueilloient comme des abeilles soigneuses de la fréquentation et de la conversation de leurs saincts confreres comme d'autant de fleurs sachents bien que c'est sur les actions des saincts que nous debvons regler notre vie, puisque la voye des exemples est beaucoup plus courte que celle des préceptes. Ce fut aussy des uns qu'ils aprindrent la patience et l'obeissence, des autres le ieune les mortifications, et les veilles de ceux cy et le scilence de ceux la, des devots l'oraison, le mespris de soy mesme des humbles, des pénitents l'austerité et la douceur des débonaires.

Ils profitèrent encore beaucoup d'une émulation du tout saincte qui reignoit parmy ces bien heureux solitaires et laquelle ravissoit les yeux des hommes et des anges. C'est que comme tout y alloit aux bonnes actions, ils alloient aussy comme a l'envy qui les uns des autres auroit plus de tendresse à la piété et moins de délicatesse aux viendes, les paroles plus douces et les habilements plus rudes, le discours plus succinct et la priere plus longue, le repos dans le lict plus court et la lecture plus continue, qui seroit moins insensible aux iniures et plus porté à la miséricorde, plus prompt à donner et se priver de ses menues necessités mesme d'abendonner leur couche aux infirmes et aux estrengers qui estoit la dure ou un peu de chaume en un petit recoin de leurs cellules, n'ayant autre qu'un drap grossier pour couverture, et une pierre pour chevet, qui d'entre eux parleroit moins des affaires du monde et du temps et qui auroit Jésus-Christ plus fréquent en sa bouche et qui enfin dans un haut degré de perfection ou ils estoient eslevés s'estimeroit le moindre de tous.

C'estoient la les saincts exercices des Anges visibles et terrestres du bien heureux seiour de Lerins ainsy que nous aprenons de sainct Hilaire en l'oraison funèbre de sainct Honorat et ce furent les exercices aussy que ces deux frères pratiquèrent avec admiration de tous tout le reste du temps qu'ils y furent habitants d'un progrès si glorieux. Nous en verrons les suittes non moins glorieuses qu'elles furent avantageuses pour ceux qui eurent le bonheur d'estre soubs leur conduite en l'estat auquel la divine providence les avoit choisis.

CHAPITRE VII.

Sainct Véran est esleu et ordonné Evesque de Vence.

Si l'isle de Lerins tiroit son lustre de tant de saints qui en estoient les habitants elle est digne d'une louenge eternelle de ce qu'estant petite et aplanie en toutes ses adveneues elle peuploit le ciel d'une infinité de saincts comme autant de montaïgnes eslevées à cause de leurs eminentes perfections pour parler dans les tours dont parle sainct Césere archevêque d'Arles après sainct Eucher tous deux autrefois moines de Lerins adioustant cette autre louange qu'il donne par ses escrits à cette sacrée demeure que son bonheur estoit tel que de rendre peres ceux qu'elle recevoit enfants, de rendre grands ceux qu'elle recevoit petits, et si elle nourrissoit des excellents religieux qu'elle donnoit aussy à toutes les provinces des prélats dignes d'estre recherchés, qui par la splendeur de leur doctrine relevoient la gloire de leur ministre et comme des grandes lumières dans l'Eglise servoient d'exemple aux autres Evesques ; en effaict des villes de beaucoup de pays différents s'estimèrent heureuses si elles en avoient des évesques.

La cité de Vence qui dans sa petitesse et dans sa situation

a esté autrefois considérée, ainsy que nous dirons cy après peut esgaler beaucoup de villes qui sont a cette heure plus en estime, mais qui ne furent pas dans l'asprobation qu'elle s'est veue autres fois, elle eut le bonheur se trouvant sans pasteur d'y eslire et d'y venir chercher sainct Veran, environ l'an 442, sainct Maxime successeur de sainct Honorat estant lors abbé, sainct Eucher son frère ayant esté faict 7 ou 8 ans auparadvant Evesque de Lyon et son frère sainct Saloine Evesque de Gênes et non pas de Lyon ni de Vienne comme quelques uns ont vouleu asseurer sans raison Quelques auteurs disent que c'est celui que l'Eglise de Gênes connoist soubs le nom de Salamon, ainsy que son cher maistre sainct Hilaire remplissoit la chere episcopale d'Arles depuis sese ans qu'on comptoit du deceds de sainct Honorat.

Ce fut du mesme sainct Hilaire que nostre sainct Veran fut ordonné et sacré Evesque en suitte du privilege qu'avoient pour lors les évesques d'Arles à qui la conservation des évesques appartenoit en sa Province et en la Province de Vienne. Cette ordonation de nostre sainct Evesque fut faicte le dixiesme d'octobre ainsy que nous aprenons du sieur André du Saussay docteur de la Sorbone en son Martyrologe de France.

Quelques escrivains tant anciens que modernes qui ont dressé la chronologie des évesques de France font passer notre sainct Véran pour le premier evesque de Vence, n'ayants autre fondement en leur dire que parce qu'advant luy il n'y a nulle mention d'aucun autre évesque de Vence dans l'histoire, ce qui n'est pas une raison concluente ne leur en déplaise. S'ils eussent seu que Vence a esté long temps advent le christianisme le chef d'une colonnie Romaine composée de Nerusiens, peuple assemblé du quartier d'Espolete en Italie soubs la conduite d'un nomé Ventius duquel elle en a emprunté le nom, ils eussent seu que cette mesme ville s'estant accreue

par la succession de temps en nombre de gens et rendue recommendable par ses services, qu'elle merita enfin le droict de bourgeoisie Romaine et qu'elle ne fut pas oubliée lorsque la Provence eut reçu le christianisme et qu'on y establit les Eveschés de Thoulon, de Fréjus, d'Antibe qui est auiourd'huy à Grasse, de Cemele autrement Cimiers, maintenant de Nice, puisqu'elle tenoit le mesme rang et avoit la mesme jurisdiction dans son distroict, veu mesme que l'erection des Eveschés se faisoit pour l'ordinaire aux lieux qui estoient par dessus l'ordinaire des autres.

Les vieilles inscriptions que l'on voit en diverses pierres et en divers endroicts de Vence, entre autres aux deux colonnes de pierre coulée qui soubstiennent l'arc de la voute du presbitere de la cathédrale faictes par les soins d'Acacius Iule Honorat prefest du Prœtoire des Alpes-Maritimes, lesquelles en qualité de procureur de l'Empereur Auguste il dedia à la fabrique de ce temple basti à l'honeur du Dieu Mars quelques ans advant ou peu de temps apres la naissance de Jésus-Christ monstrent ce qu'a esté cette ville autres fois, et le premier synode de Valance au rapport de Savaron tenu en l'an 374, un vieux manuscrit de la vie de nostre sainct qu'a peine peut on lire et qu'on avoint apris du R. Père Polycarpe de la Rivière, Chartreux et le consile de Riez tenu en octobre de l'an 430 nous ont faict connoistre trois saincts évesques de Vence devenciers de nostre sainct Véran, que nous ne connoissions pas encores, qui furent les saincts Eusebe, Junin ou Jubilin et Arcade nous font voir aussy qu'il n'en fut pas le premier Evesque et que l'establissement de l'Evesché de Vence vient de plus loin que du temps auquel le mesme sainct en fut pourveu.

De scavoir en quel temps précisément les évesehés dont nous venons de parler furent establis et par qui, c'est ce qui

met en peine les plus curieux et a quoy ils ne peuvent pas assurément respondre. Les uns disent que ce fut par sainct Trophisme disciple de sainct Pierre, premier Evesque d'Arles, ou par sainct Paul Sergius premier Evesque de Narbonne disciple de l'apostre sainct Paul. quelques autres par les disciples de sainct Polycarpe disciple de sainct Jean l'Evangelique, Evesque de Smyrne qui ayants esté envoyés dans les Gaules pour y annoncer l'Evangile en l'an 69 et abordants les costes de Provence ou ils vindrent par mer, les dits éveschés y furent fondés durant le seiour qu'ils y firent. Quoy que soit les actes du martyre de sainct Celse citoien de Cemele soubs l'empire de Neron nous aprennent que la foy chrestienne fut annoncée par sainct Nazare disciple de sainct Pierre, que ce glorieux martyr y fut baptisé par ce mesme sainct, estant vraysemblable que pour lors ou peu après les dicts éveschés y furent establis.

Le martyre que sainct Bassus Evesque de Nice y souffrit avec un courage invincible par le centenier du président Perinus lors de la cruelle et senglente persécution de Decius qui commença en l'an 242 et finit en 244, par le deceds de cet inhumain empereur, qui en moins de deux ans fit des maux estrénges à l'Eglise nous aprend aussy que le christianisme estoit desia receu en ces quartiers, veu mesme que nous voions par l'histoire que la religion chrestienne s'estoit merveilleusement accreue en toutes façons soubs les reignes des prédecesseurs de cet empereur soit pour le nombre des fidèles, soit pour la liberté du culte de Jésus-Christ, soit pour le bastiment des temples et des oratoires, soit pour la diminution de l'idolatrie dont presque partout on en reconnoissoit l'ignorence et l'impiété. Ce qui ne pouvoit estre que par la mission de personnes apostoliques et par les soins des évesques qui desia y estoient.

(A continuer),

MONOGRAPHIES DRACÉNOISES.

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME ET SAINT-MICHEL ARCHANGE.

Forsan et hœc olim meminisse juvabit

Draguignan a vu naguère s'accomplir dans son sein un de ces événements qui attirent l'attention dans l'existence un peu monotone de nos cités secondaires. L'église paroissiale, qui depuis plusieurs siècles, avait abrité sous ses voûtes tant de générations, a été fermée, par ordre de l'autorité supérieure, à cause des craintes qu'inspirait son état de solidité problématique, et des études ont été entreprises pour doter le chef-lieu d'un monument religieux plus en rapport, sous tous les points de vue, avec l'extension croissante que notre ville ne cesse de prendre. Peut-on espérer qu'il sera donné satisfaction aux vœux manifestés à cet égard et que la privation momentanée de l'édifice sacré sera compensée par la splendeur de celui qui lui succèdera? Quoi qu'il en soit, même avec cette espérance, n'est-il pas permis de jeter un regard de tristesse sur l'antique sanctuaire, qu'une impérieuse nécessité oblige de délaisser, et de donner un suprême adieu à ce vieux temple, qui a reçu les supplications de nos pères? Ce bâtiment délabré, aux pierres noires et rongées par les ans, aux murs déchiquetés par les crevasses; cette nef, qui par sa vulgaire simplicité et sa nudité d'ornementation n'é-

veillait aucun sentiment chez l'étranger qui l'examinait, ne produisait aucune impression sur l'artiste, revêtira pour nous un charme indicible, si l'on évoque les siècles dont elle a été la contemporaine, et dont elle nous narrera l'histoire. Chacune des pierres qui la composent nous parlera un langage sympathique, lorsque l'on redira les sacrifices devant lesquels nos pères n'ont pas reculé pour la rendre digne de la majesté divine La solitude actuelle de cette enceinte s'animera si on la repeuple de cette ancienne société française, si originalement composée, si l'on replace dans le chœur les *vénérables* membres du chapitre de la collégiale, si l'on ressuscite, par la pensée, ces nombreuses confréries du St-Sacrement, de Notre-Dame *notariorum*, de St-Hermentaire et autres, dont les statuts nous étonnent aujourd'hui; si l'on fait revivre enfin ces dignitaires de l'ordre civil, dont les bancs marquaient les priviléges, Consuls, avec leurs chaperons, officiers de justice, gentilshommes; etc. Il n'est pas jusqu'aux dalles du sol, dont les révélations d'outre-tombe ne manqueraient pas d'intérêt.

Dans l'état des mœurs d'autrefois, si profondément empreintes du sceau religieux, l'Eglise est le monument populaire, par excellence. Faire l'histoire de l'Eglise paroissiale, c'est passer en revue presque toute l'histoire de la ville de Draguignan, et entrer aussi avant que possible, dans les habitudes privées de nos pères. Œuvre importante et difficile, dont nous ne nous dissimulons pas les écueils, et qui exigerait des connaissances bien autrement étendues. que celles qui président à ce travail. Aussi est-ce à titre d'essai, seulement, que nous publions ces quelques pages : ces modestes études, auxquelles le Bulletin veut bien accorder l'hospitalité, ne forment qu'un alluvion, qui, quelque faible qu'il soit, servira à féconder le champ de l'histoire locale. Les détails, dans lesquels il faudra entrer, pourront paraître minutieux ou puérils, à ceux qui se plaisent

au récit des grands évènements ; rien n'est petit, leurs dirons-nous, avec un docte auteur, quand on écrit du sol natal. Malgré les imperfections de ce travail, rien ne doit nous empêcher de témoigner notre gratitude à ceux dont le concours nous l'a facilité ; à M. l'archipêtre curé qui a bien voulu nous communiquer quelques archives paroissiales ; à notre ami M. Mireur, secrétaire de la mairie, dont l'érudition égale l'obligeance, et qui par son intelligence de la paléographie, nous a épargné les obscurités de la lecture des archives municipales.

Les changements, qui vont être apportés à l'état de l'église actuelle, nous font un devoir de parler avant tout de l'historique même du monument, afin qu'un souvenir reste au moins de l'antique collégiale, et qu'elle n'ait pas disparu, sans lui accorder cette marque de respect, que l'on doit toujours à l'Eglise mère d'une cité. Puis viendront des études sur le chapitre, et sur les diverses institutions qui se rattachent à l'histoire religieuse de Draguignan.

HISTOIRE

DE LA

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE DRAGUIGNAN.

CHAPITRE PREMIER.

Origines de Draguignan.— Introduction du christianisme dans nos contrées.— Invasions des Sarrasins.— Premières chartes où il est fait mention de l'Eglise paroissiale.

Dans un article, inséré au Bulletin de janvier 1859, un des membres les plus distingués de la Société d'études scientifiques, écrivant sur les origines de Draguignan, déclarait dès le début de son judicieux travail, qu'il fallait se résigner à les voir entourées d'incertitudes.

C'est aussi la réflexion qui se présente à l'esprit, dès qu'on aborde l'histoire de notre église : elle participe des ténèbres qui enveloppent celle de la cité, pour tout ce qui regarde ses commencements.

Draguignan a-t-il été un bourg des *Suelterii*, comme le veut Papon; ou bien a-t-il appartenu à la tribu gauloise des Oxybiens, campés d'après Polybe et Pline, entre les rivières d'Argens et celle de Siagne? Draguignan a-t-il primitivement occupé la position du hameau de l'Antier, dans lequel plusieurs auteurs veulent voir l'*Anteis* des itinéraires romains? Ou bien, doit-on voir dans les diverses dénominations d'Anteis, de Grimmum et de Dracenum, donnés à divers quartiers de notre territoire,

une réunion de *Pagi* gaulois faisant partie d'une même fédération ?

Telle est l'opinion qui a été déjà développée dans notre bulletin.

Si cette thèse était vraie, dans toutes ses conséquences, nous aurions l'explication la plus satisfaisante des origines religieuses de notre ville ; nous saurions quel a été le culte primitif qui a précédé la connaissance de l'Evangile, et comment de l'adoration absurde d'une étrange divinité, celle du Dragon, nos ancètres, entraînés par la sainteté et l'héroïsme d'Hermentaire, auraient passé tout d'un coup à l'adoration du vrai Dieu, sans avoir subi la domination du polythéisme grec ou romain. Ce systême, que son auteur a étayé de données historiques et d'analogies remarquables, pourrait trouver un nouvel appui dans le vocable même sous lequel notre église à toujours été dénommée. Dans le lieu où l'on suppose qu'un temple de la divinité gauloise a pu exister, au quartier du Dragon, à quatre kilomètres de la ville actuelle, sur une hauteur qui domine la plaine s'élève une chapelle en ruines, dédiée à saint Michel archange, que le poëme de Raymond Féraud assure avoir été bâtie par saint Hermentaire, apôtre de la contrée. Ne voit-on pas là une concordance frappante entre la tradition du triomphe plus ou moins figuratif remporté sur l'antique ennemi du genre humain, et l'abolition de son culte, consacrée par un hommage éclatant rendu à celui que l'Eglise appelle le Prince des Anges, et le vainqueur du Prince des ténèbres, symbolisé par le Dragon ?

Et si nous descendons dans la plaine, où se seraient concenceutrés les éléments épars des *pagi gaulois*, anéantis par les invasions sarrasines, quel est encore le nom donné, dès l'origine, à la première enceinte, dans lequel le christianisme ait célébré ses mystères ? C'est de nouveau le nom de saint Michel archange ; et cette fois, pour ajouter plus de force, s'il est possible, à

l'idée qui a si profondément pénétré les populations de la contrée, on ajoute l'invocation de la Vierge Marie, *Beatæ Mariæ*, de *Notre-Dame*, cette *femme* annoncée dès les premiers feuillets des livres saints, comme devant briser la tête du serpent..

Tel est l'enchaînement naturel des faits, celui par lequel s'expliquent bien des traditions confuses et une foule de souvenirs, qui resteraient incompréhensibles. Mais, malgré la forme séduisante de ce système, malgré les résultats satisfaisants auxquels il conduit, est-il bien possible de procéder sûrement, en histoire ethnographique, comme on procède en histoire naturelle? et à l'aide d'éléments retrouvés, reconstituer toute une période de temps?

Un Cuvier a pu décrire ainsi les âges antédiluviens. Espérons que la science arrivera à opérer le même prodige pour l'histoire des peuples.

En l'absence de tout document écrit et de traditions bien suivies, résignons-nous ici aux ténèbres qui entourent nos origines civiles et religieuses, et contentons-nous de ce que l'histoire nous a conservé. Le champ est encore assez vaste pour qui sait le parcourir.

A côté des souvenirs celtiques, qui abondent autour de nous, et des monuments que cette époque nous a légués la période romaine à également laissé des traces de son passage. Des noms de quartiers, tout romains, tels que celui des Salles (aqua saliens) des médailles trouvées sur divers points, la qualification de porte romaine, des tombeaux, des autels même, (ara Sylvani, qui est gardé au Musée des antiques à la Bibliothèque) tout atteste le séjour du peuple-roi dans nos contrées. Avaient-ils fondé une cité, ou bien avaient-ils seulement disséminé dans notre territoire quelques villas, peu éloignées de la grande artère de la Provincia, de la voie Aurélienne? Dans la première hypothèse avaient-ils érigé au lieu où est bâti aujourd'hui

Draguignan, des temples aux divinités payennes, auquel, après l'entière conversion du pays, auraient succédé des temples chrétiens, comme le temple d'Apollon, transformé à Aix, en basilique de Saint-Sauveur et à Marseille celui de Diane, sur les ruines duquel s'éleva, dit-on. la Major? Nous ne saurions répondre affirmativement sur ces divers points.

Ce que l'on peut regarder comme certain, c'est que la religion, apportée à nos populations dès le 1er siècle du christianisme par l'apostolat de Sainte-Marie-Madeleine, ne s'est répandue que très lentement dans l'intérieur de la Provence. Plus ancienne dans les villes du littoral, où elle était cependant encore persécutée au 3me siècle, (martyre de saint Victor à Marseille 290), elle ne dut s'introduire dans nos contrées, couvertes de bois et séparées des grandes cités par l'absence de communications, que très-postérieurement. Saint Léonce, un des premiers Evêques de Fréjus ne régnait que vers le 5me siècle (410). Nous ne serions pas surpris que ce soit vers cette époque seulement, et bien après la conversion de Constantin, que saint Hermentaire évêque d'Antibes en 450, selon quelques auteurs, fût venu anéantir dans notre territoire les derniers débris de superstitions celtiques subsistant encore dans les campagnes (*paganus* de *pagus*) et rallier aussi à la foi chrétienne les sectateurs des divinités que Rome avait apportées à la suite de ces conquêtes

Voilà donc la religion implantée dans notre pays : des temples durent être érigés en son honneur dans lesquels s'abrita l'exercice paisible du culte nouveau.

Peut-être avions-nous alors une de ces églises, telles qu'on en trouve beaucoup en France, bâties du 5me au 11me siècle, dans ce style qu'on peut appeler Latin, aux formes lourdes et massives, composées d'arceaux à plein ceintre, et surmontées d'une coupole ovoïde peu élevée

Mais la tranquillité de nos populations ne tarda pas à être troublée. Sous les faibles successeurs de Charlemagne, agitée par les ambitions de Bozon, et dès que le sceptre usurpé par celui-ci fût tombé entre les mains de son jeune fils Louis, la Provence vit les Sarrasins qui avaient déjà ravagé la contrée en 736, en ruinant Marseille, saccageant Arles, et dépeuplant la ville d'Aix, reparaître en 890 et commençant par la destruction de Fréjus, s'abandonner au génie de la dévastation qui les dirigeait.

C'est alors que notre ville dût éprouver un sort pareil ; les monuments édifiés par les romains disparurent ; ses habitants furent dispersés. « Nous regrettons, encore aujourd'hui, dit Papon, les actes publics et les monuments litté-
« raires qu'ils livrèrent aux flammes avec les églises et les
« monastères, où ils étaient déposés. De là vient que l'his-
« toire de ces siècles est enveloppée d'épaisses ténèbres ; elle
« ressemble à la campagne de la Province qui n'offrait aux
« yeux du spectateur, que l'horreur d'un vaste désert. »

« La plupart des bourgs ; furent détruits, continue-t-il, et
« les habitants périrent ou par le feu, ou par des maladies,
« ou par la faim. La dépopulation fut si grande, qu'on ne
« pensa plus à les rétablir ; et quand des temps plus heureux
« commencèrent à réparer les premières pertes, le souvenir
« des désastres passés fit abandonner les lieux qui en avaient
« été le théâtre. On s'imagina que les hauteurs et les endroits
« escarpés seraient une retraite plus sûre contre les attaques,
« des ennemis. » (Papon histoire de Provence, liv. 11.)

« C'est qu'en effet, dit encore une vieille charte, il n'y a point
« de ville, qui n'ait éprouvé les fureurs de ces barbares. Maîtres
« de toutes les places fortes ils ont ravagé tout le pays, et dé-
« truit les églises et les monastères. Des lieux les plus agréables,
« ils ont fait la plus affreuse solitude, et le séjour de l'homme

« est devenu, par leurs cruautés, le repaire des bêtes féroces » : Nous lisons dans la vie de saint Mayeul, écrite par saint Odilon, qu'au milieu du dixième siècle, la Provence, était ravagée par une si grande quantité de loups, qu'il n'y avait point de sureté pour les voyageurs. Tout le littoral, depuis Toulon jusqu'à Nice était littéralement dévasté ; la campagne de Toulon était déserte ; la ville de Saint-Tropez avait été ruinée. Mais rien n'égalait peut-être l'excès des maux, que la cité des Césars, Fréjus avait soufferts. Les diplômes des rois, et les autres papiers avaient été livrés aux flammes, les habitants massacrés ou dispersés.

Enfin des jours plus sereins commencèrent à luire, et quand le comte d'Arles, Guillaume, fils de Bozon II, marchant en personne contre les Maures, et après être venu à bout de les réduire (972), eut rasé leur château du Fraxinet (la Garde-Frénet), et les eut mis dans cet état de servitude, où on les retrouve plusieurs siècles après, alors la Provence se releva peu à peu de ses ruines.

Après cette grande victoire remportée par la croisade des gentilshommes provençaux, contre l'ennemi du nom chrétien, une ère de paix s'ouvrit pour la contrée. Une activité étonnante se manifesta pour le rétablissement des lieux ruinés par les Sarrasins : Toulon, Fréjus, et la plupart des villes de l'intérieur se reconstituèrent, et s'entourèrent de murs pour se défendre à l'avenir avec plus d'avantage contre le fléau des invasions étrangères. Draguignan, qui avait éprouvé le même sort, ne tarda pas à redevenir ce qu'elle était auparavant. Se grouppant autour du rocher (que domime aujourd'hui la tour de l'horloge) d'où l'on pouvait surveiller la plaine, des maisons s'élevèrent peu à peu ; et une enceinte de remparts, dont nous voyons encore les derniers vestiges dans les portes de la rue de la Juiverie et de la Place aux Herbes, pro-

tégea la cité renaissante contre toute audacieuse entreprise. Les deux tours, dont ces portes furent surmontées, leurs entrées, que fermaient des herses de fer, la massive solidité de leur appareil, à peine ébauché par le ciseau de l'ouvrier, est un témoignage irrécusable des dures nécessités de l'époque belliqueuse où elles furent construites. C'est du dixième au onzième siècle que datent les constructions de la ville actuelle de Draguignan. C'est aussi de pareille date, que commence l'histoire de son Eglise, telle qu'elle nous est parvenue jusqu'à ce jour, après avoir subi les changements les plus divers.

La première charte connue où il soit fait mention de cette église est insérée dans le cartulaire de Lérins. Dans une bulle publiée sous le pontificat d'Innocent II, de 1132 à 1143, il est parlé d'une certaine juridiction exercée sur cette église, par le monastère de Lérins et par l'évêque de Fréjus.

Le livre *peloux* (pilosus), conservé jadis dans les archives de l'évêché, et dont un passage, est inséré dans un manuscrit, que nous a montré un honorable magistrat de Draguignan, fait mention d'une transaction passée entre le prévot et le chapitre de Fréjus, et le prieur de Bargemon en 1238, dans laquelle il est question du prieur de Draguignan, Guillaume, chanoine de Fréjus, et décimateur pour le territoire de notre ville.

Quoiqu'il en soit des incertitudes, qui entourent la fondation de notre église, indiquons dès à présent d'une manière sommaire, les états par lesquels elle a passé depuis l'an 1200 jusqu'à la révolution, et qu'il importe beaucoup de connaître pour l'intelligence même des diverses phases de son existence.

1° Depuis l'an 1200 jusqu'à la fin du 14e siècle, elle a été régie par des chanoines de l'église cathédrale de Fréjus, qui agissaient en qualité de prieurs.

2° De 1300 à 1409 par des vicaires perpétuels, décimateurs du terroir.

3° Par les archidiacres de l'église métropolitaine d'Aix, ayant dans les commencements, pour la cure des âmes, un vicaire perpétuel à portion congrue et ensuite un vicaire amovible depuis 1409 jusqu'en 1570.

4° Elle a été érigée en collégiale avec six chanoines, soumis aux archidiacres d'Aix, depuis 1570 jusqu'en 1643.

5° Elle a été gouvernée par des doyens, qui s'attribuèrent la qualité de chefs du chapitre, et travaillèrent à l'affranchir de la juridiction des archidiacres d'Aix depuis 1643 juspu'en 1691. (Arrêt du Parlement de Bourgogne.)

6° Elle a été enfin entièrement affranchie de la juridiction des archidiacres d'Aix, soumise à celle de l'évêque diocésain, le doyenné supprimé, le chapitre réduit au nombre de six chanoines, tel qu'il fut fixé lors de son établissement; l'organisation ecclésiastique se centralise comme le pouvoir civil à cette époque.

R. Poulle, avocat.

(La suite au prochain numéro.)

GÉOLOGIE.

(Suite.)

A partir des marnes irisées, on voit passer, peu à peu et par une gradation presque insensible, les couches de cet étage, à l'immense dépôt de calcaires qui couvrent la plus grande partie du département et qui sont connus sous la dénomination de Terrains Jurassiques.

TERRAINS JURASSIQUES.

Syn : *Terrain Jurassique* de MM. Dufrenoy et E. de Beaumont ; *groupe oolithique* de M. Rozet, de M. Huot, de M. d'Omalius-d'Halloy, de M. de la Bèche ; partie des *terrains secondaires* de Werner ; *calcaire alpin* de divers géologues, etc.

Ce terrain doit son nom aux montagnes du Jura français ou Suisse, parce que le calcaire, dont elles sont entièrement formées, a servi de terme de comparaison pour les autres contrées où on le rencontre. C'est un des terrains les plus puissants et les plus complexes.

Cet immense dépôt est aussi connu sous le nom de terrain oolithique, désignation qui est basée sur le caractère minéralogique de ses calcaires dont la texture est souvent oolithique (globulaire).

Il se compose assez généralement de calcaires, d'argiles, de marnes et de grès dont l'ensemble peut atteindre de 1200 à 1500 mètres. Cette épaisseur ne serait, suivant quelques auteurs, que de 700 mètres. M. A. d'Orbigny donne à ce terrain 1530 mètres de puissance et plus encore pour les Alpes et le

versant occidental des Vosges. Ces évaluations ne peuvent être qu'approximatives.

Il renferme un grand nombre de Mollusques et de zoophytes fossiles.

Il occupe une grande étendue en France, en Angleterre, en Allemagne, dans les régions alpines, et dans tous les autres pays de l'Europe ; on le trouve en Russie, dans l'Amérique méridionale, dans les Indes orientales ; enfin sous la zone torride, au Sud jusqu'au 30e degré et au Nord, du 7e au 68e degré de latitude Quoique disseminés à des distances considérables les uns des autres, ces terrains prouvent, par l'analogie qu'ils ont entre eux et par l'immense étendue qu'ils occupent sur le globe, que ce ne sont pas des dépôts partiels, mais qu'ils dépendent d'une grande époque géologique qui s'est manifestée en même temps sur toute la surface de notre planète.

Beaucoup de divisions du terrain Jurassique ont été proposées, les unes basées sur les caractères minéralogiques des couches ou sur la couleur de la roche ; les autres sur la présence en grand nombre d'un fossile. Quelques auteurs ont divisé ce terrain en trois étages ; d'autres en quatre en y comprenant le Lias ; quelques-uns encore n'en font que trois, en mettant le Lias dans l'oolithe inférieure.

M. A. d'Orbigny l'a divisé en 10 étages ou zones superposées, aussi bien limitées par les faunes respectives qu'ils renferment que par les lignes de démarcation stratigraphiques relevées partout. Ces étages ne se confondent sur aucun point et ils représentent bien autant d'époques géologiques distinctes succédant les unes aux autres dans un ordre constant et régulier. Les mêmes faits se reproduisent sur toutes les parties du globe étudiées jusqu'à ce jour et ce qui prouve qu'ils sont l'expression des grands faits géologiques qui se sont succédé pendant cette longue période du terrain Jurassique, c'est que ces terrains mon-

trent presque sur tous les points, une succession complète de tous les étages superposés dans une relation concordant les uns avec les autres, concordance qui a été remarquée par M. d'Orbigny aux Vosges, au Calvados, dans le bassin pyrénéen et dans les Alpes, etc.

M. d'Orbigny compte plus de 4000 espèces fossiles d'animaux mollusques et rayonnés, indépendamment de près de 600 espèces d'animaux vertébrés et annelés.

Ces 4000 espèces d'animaux sont entièrement différentes des animaux des périodes antérieures et postérieures. Elles sont réparties entre les 10 zones superposées, déjà indiquées, formant dans l'ensemble des terrains Jurassiques autant de faunes chronologiques ou d'époques qui se sont succédé régulièrement les unes aux autres.

Et de plus, chaque zone montre une faune spéciale distincte de celle des zones inférieures et supérieures, laquelle constitue un étage, une époque bien caractérisée, de la même valeur que l'époque actuelle.

Ces divisions sont l'expression des limites tracées par la nature ; elles n'ont rien d'arbitraire suivant M. A. d'Orbigny

Quelques espèces se trouvent cependant, par accident ou autrement dans deux ou plusieurs de ces étages à la fois ; mais comme ce nombre ne s'élève en réalité d'après les recherches actuelles, par rapport aux espèces spéciales qu'à 1 1|2 pour 100, ce chiffre est trop peu important pour changer en rien les résultats propres aux faunes spéciales successives.

Des 10 étages du terrain Jurassique, celui qui contient le plus grand nombre d'espèces spéciales fossiles est l'Oxfordien (739) et celui qui en a le moins est le Portlandien (60).

Quoique le terrain Jurassique soit assez développé dans nos contrées, il l'est assez peu relativement à la grande étendue qu'il a sur le globe ; aussi nous bornerons-nous à suivre pour

le département les deux divisions suivantes : Le Lias qui en forme la partie inférieure et la formation oolithique qui en occupe la partie supérieure, subdivisée elle-même en oolithe inférieure, en oolithe moyenne et enfin en oolithe supérieure.

Le terrain Jurassique est bien distinct du Trias auquel il a succédé chronologiquement et il sert lui-même de base au terrain crétacé.

DU LIAS (*).

Syn. : *Calcaire à gryphées arquées de divers géologues ; formation liasique* de M. Huot ; *terrain abyssique du Lias* de M. Brongniart ; *grès et calcaire infra-liasique.*

Le Lias placé au-dessus des marnes irisées et à la partie inférieure du terrain Jurassique dont on ne peut le séparer, en est considéré comme la base. Il se compose, comme celui-ci, de couches argileuses, calcaires, sableuses, dont la couleur est ordinairement bleuâtre plus ou moins foncée; mais les marnes en forment le trait le plus saillant et le plus constant à la fois. On voit en Lorraine et en Bourgogne la partie inférieure de ce dépôt composé de sable et surtout de grès quartzeux souvent calcarifère, connu sous le nom de *grès du Lias.* C'est le *quadersandstein* (pierre à bâtir des allemands). Lorsque ces grès reposent immédiatement sur le granite comme dans le Sud-Ouest de la France et sur d'autres roches éruptives, ils deviennent féldspathiques et forment des arkoses (roches à grains de feldspath et de quartz.) Cette partie inférieure de la formation du Lias est un système de couches arénacées variables selon les contrées.

(*) Le nom de Lias est anglais ; il a été généralement adopté pour désigner un étage qui constitue la base du terrain Jurassique et dont la puissance est d'environ 100 mètres.

On voit au-dessus des grès du Lias des calcaires compactes argilifères bleuâtres et jaunâtres qui constituent la partie supérieure de l'étage *Sinémurien* dans laquelle on trouve toujours la zone de la *gryphæa arcuata* qui y forme un horizon constant et dont la partie inférieure est le *grès du Lias*.

Ces mêmes calcaires sont surmontés de couches de marnes passant à l'argilolite (marne endurcie) et constituant l'étage Liasien. Ces dépôts marneux forment une seconde zone de gryphées. C'est celle de la *gryphæa cymbium*.

Le Lias est terminé par l'étage Toarcien formé de puissantes couches de marnes, mais différant, par les fossiles, des marnes à *ostrea* ou *gryphæa cymbium*.

Ce terrain est très riche en fossiles. Il offre surtout dans les couches inférieures, des *Belemnites acutus* et des *Ammonites bisulcatus* et *conybeare*. Dans les couches moyennes, les espèces fossiles sont plus nombreuses et dans les parties supérieures elles sont riches et variées. On y remarque le *Belemnites tripartitus*, les *Ammonites insignis*, *bifrons* et *serpentinus*, des *Plagiostoma gigantea*, les *Pecten acuticosta*, *trigona*, *navis*, etc.; des zoophytes, des végétaux; un bon nombre d'espèces de poissons, appartenant tous à des genres éteints; mais les fossiles les plus remarquables sont des reptiles à formes spéciales et bizarres, à taille gigantesque, tels que les *Ichthyosaurus*, les *Plesiausaurus* et les *Ptérodactylus*.

L'ichthyosaurus est un poisson lézard dont quelques-uns devaient avoir plus de 7 mètres de longueur. L'ichthyosaurus *platyodon* devait atteindre de bien grandes dimensions, à en juger d'après ses énormes machoires qui ont quelquefois jusqu'à 8 pieds de long. Sa structure est étrange; il a la machoire d'un dauphin, les dents d'un crocodile, la tête et le sternum d'un lézard, la nageoire d'une baleine et la vertèbre d'un poisson.

Le Plesiausaurus avait les dents du crocodile, un cou remar-

quable par sa longueur extraordinaire, ressemblant au corps d'un serpent, et des rames analogues à celles de l'ichthyosaurus mais plus grandes Il était carnivore comme l'indiquent sa machoire et ses dents

Le Pterodactylus était un reptile plus extraordinaire encore se rapprochant des oiseaux par la forme de sa tête et du cou, des mammifères ordinaires, par la forme du tronc et de la queue, tandis que ses membres ailés rappellaient les chauves-souris, comme le prouve la structure de sa charpente osseuse qui lui permettait de marcher comme elles et de voler.

Cet animal volant, ce Pterodactyle doit avoir vécu sur le continent et se nourrir probablement d'insectes. Les Plesiausorus et les Ichthyosaurus habitaient les bords de la mer.

Les *Coprolites* ou excréments fossiles si communs dans le Lias de *Lime-Regis*, en Angleterre appartiennent à ces divers reptiles. On a encore trouvé dans cette localité des débris de *Belemnosepia sagittata* dont les poches à encre contiennent encore une matière colorante, assez bien conservée, pour être délayée et employée aux mêmes usages que la *Sépia* et l'encre de chine. (*MM. Ch. d'Orbigny et Gente*).

La formation du Lias est très bien caractérisée en Provence, dans les Basses-Alpes surtout où l'on voit, sur une grande échelle, les calcaires à gryphées et les marnes supérieures. Le premier étage se compose d'une alternance de calcaires noirs très argileux avec des marnes schisteuses de même couleur. Celles-ci sont recouvertes à leur tour par de longues bandes d'un calcaire moins foncé. C'est dans cet étage supérieur entre la Clappe et Chaudon que l'on trouve des pierres lithographiques.

Les calcaires inférieurs, outre la *Grypheu arcuata*, renferment le *Plagiostoma giganteum*, le *Spirifer Walcotii*, des térébratules, des polypiers et beaucoup d'ammonites. C'est au

dessus des bains de Digne qu'on a trouvé pour la première fois le *Criocératites Leveillii.*

Les marnes sont peut-être moins riches en débris organiques; mais on y rencontre beaucoup de *Rhyncolites* ou becs cornés des ammonites et des bélemnites ; des *Posydonomya Liasma* qui caractérisent cet étage et que l'on observe partout où se trouvent les marnes supérieures. Il y a dans la localité connue sous le nom de *Col-Roubine* (*) au dessus des marnes, quelques couches d'un calcaire subordonné, riche en *Ammonites*, *Pentacrinites*, *bélemnites* et *becs de sèche.*

Pour bien étudier le terrain du Lias et en connaître le type, il faut parcourir celui qui se trouve entre Digne et Chaudon.

Le gypse des environs de Digne et ailleurs y est en couches stratifiées, intercalées dans des bancs d'argile. Celui de Saint-Giniez est si blanc qu'on l'a pris pour du marbre et exploité comme tel, mais avec perte bien entendu. On trouve aussi dans les mêmes terrains de l'anthracite qui est encaissé dans des grès micacés. Non loin de là, dans la commune d'Abros, il y a du plomb sulfuré argentifère engagé dans la baryte sulfatée. Ce minéral se trouve aussi en géodes cristallisées au centre, dans les marnes de Saint-André.

Le Lias du Var a peu d'étendue, nous ne l'avons pas vu dans le Nord du département ; mais M. Coquand l'a signalé dans les environs de Cuers, à *Valcros* avec des *Plagiostomes*, des *Térébratules*, des *Pecten* et des *Gervilies*, etc.

Suivant M. Matheron, le Lias occuperait une petite zone sur le sommet ou le versant des montagnes situées au Nord de Cuers et du Luc. Ce savant géologue le signalerait encore sur quel-

(*) Dans le département des Basses-Alpes, on nomme Roubines, tous les points occupés par les marnes noires, remarquables par les ravins qui les sillonnent et par leur stérilité.

ques points entre St-Zacharie et St-Maximin. M. Matheron croit que les gypses du Luc qui paraissent occuper la place des marnes irisées sont inférieures au Lias.

En jetant les yeux sur la carte géologique de M. de Villeneuve-Flayosc, on reconnaît ce terrain à Mazaugues, au dessous de la Roquebrussane, à Néoules, à Garéoult, à Sainte-Anastasie, entre Bandols et Ollioules (1) et au Nord de Toulon.

Le Lias se trouve aussi dans quelques collines des environs d'Aix et dans le fond de la vallée de Vauvenargues, où il est représenté d'un côté par la *gryphée arquée* (à la colline des *Pauvres*), des *pentacrinites* et des *coraux*; et de l'autre, par des marnes bitumineuses abondantes recouvertes par des couches calcaires renfermant des rognons de silex et beaucoup de *belemnites apicicurvatus.*

Sur divers points du centre de la France, et dans l'assise inférieure du Lias, l'on trouve du silex corné, du sulfate de plomb, de l'oxide vert de chrome, du sulfate de baryte, du manganèse, etc., et dans la partie supérieure il y a de la houille pyriteuse, des amas de protoxide de fer et d'hydrate de fer qui ont donné lieu dans quelques localités à d'importantes exploitations.

A l'exception des pierres lithographiques, les calcaires du Lias, n'offrant rien de remarquable, ne sont employés que dans les constructions ordinaires

(1) M. Jaubert a rencontré le Lias moyen et le Lias supérieur entre le golfe de Bandol, le Cap de la Cride et St-Nazaire. Voir la description intéressante que notre confrère a publiée dans le bulletin de la Société tome 2, année 1858-1859, pages 394 et 396.

FORMATION OOLITHIQUE.

Syn. : *Calcaire alpin* de quelques géologues.

Cette formation caractérisée assez généralement par la texture oolithique de ses calcaires, comme nous l'avons déjà dit, se divise en trois sous-étages : 1° L'oolithe inférieure ; 2° l'oolithe moyenne ; 3° l'oolithe supérieure.

OOLITHE INFÉRIEURE.

Cette oolithe est formée par de puissantes assises de calcaires divers, riches en débris de végétaux (algues, fougères et cycadées), riches surtout en débris d'animaux tels que zoophytes, mollusques, poissons et reptiles. Ces fossiles se groupent dans deux assises distinctes :

L'une, correspond à l'*étage bajocien* de M. A. d'Orbigny ; la seconde, à l'*etage bathonien* du même auteur. La première se compose principalement de calcaires jaunâtres, brunâtres ou rougeâtres, chargés d'hydrate de fer souvent oolithique et reposant sur des sables calcarifères. Elle commence par des assises connues sous le nom d'*oolithe ferrugineuse* et dont la puissance atteint 40 mètres. Ces calcaires, quelquefois magnésiens, renferment beaucoup d'encrines et d'autres fossiles, de minerais de fer en grains qui ont été l'objet d'importantes exploitations dans les Ardennes, dans la Moselle et la Côte-d'Or. A leur partie supérieure se trouvent des alternances d'argile et de marne bleuâtre ou jaunâtre que les Anglais ont nommées *terre à foulon* parce qu'elles servent au dégraissage des draps.

Les fossiles de cette première assise appartenant à des animaux côtiers sont : le *Belemnites giganteus*, le *Nautilus lineatus*, les *Ammonites Parkinsonii*, *Gervilii* et *Brongniartii*, le

Pleurotomaria (*conoidea*). le *Trigonia costata*, le *Pholadomya obtusa*, le *Lima proboscidea*, le *Rhynconella plicatella*, etc.

La seconde assise de l'oolithe inférieure est caractérisée par des dépôts qui se sont formés au sein des mers profondes comme l'indiquent les fossiles suivants qu'ils récèlent : les *Terebratula digona* et *ornithocephala*, *Rhynchonella* ou *Terebratula decorata*, de nombreux polypiers, etc. Elle comprend les quatre divisions suivantes :

1° *La grande oolithe*, composée d'alternances de calcaires oolithiques, de calcaires grossiers coquilliers avec grès magnésifères subordonnés, rognons de Jaspe et de silex.

2° L'*argile de Bradfort*, (*Bradfort-clay* des Anglais), ou marne bleuâtre, contenant beaucoup d'encrines.

3° Le *forest-marble* ou *marbre de forêt*, nom qu'on lui a donné en Angleterre, composé ordinairement de couches minces de sable quartzeux, de sable marneux et de calcaire très-coquillier.

4° Enfin, le *corn-brash* des anglais ; c'est un calcaire grossier plus ou moins oolithique, divisé en très petites couches, alternant le plus souvent avec des marnes schisteuses. C'est à cette dernière assise qu'appartient le calcaire oolithique fissile nommé par les anglais *schiste de stonesfied.* On a trouvé dans ce calcaire un grand nombre de fossiles de tous genres, et, ce qui est très remarquable, des machoires de mammifères voisins des *Didelphes*. Mais M. A. d'Orbigny et d'autres paléontologistes regardent ceux-ci comme douteux et les considèrent comme pouvant appartenir plutôt à des reptiles (1).

L'oolithe inférieure est très riche en débris de corps organiques. Indépendammant de ceux que nous venons de citer on y

(1) Ces dénominations anglaises de Bradfort-clay, de Forest-marble, de Corn-brash, etc., données à ces subdivisions particulières sont assez généralement admises par les géologues français.

a reconnu plus de 40 espèces de végétaux, beaucoup de zoophytes (*encrinites pyriformis*) et d'annélides, plus de 500 espèces de coquilles, des crustacés, des insectes (*buprestis*), des poissons, des reptiles et des débris d'oiseaux.

Les végétaux appartiennent aux familles des Algues (*Ficcoides furcatus*), des Equisétacées (*Equisetum columnare*), des fougères, (*Pecopteris Desnoyersii*, etc.) des Cycadées, (*Zamia longifolia*, etc.) des Conifères, (*Thuytes divaricata*), et des Liliacées (*Bucklandia Desnoyersii*).

Parmi les coquilles caractéristiques ou les plus nombreuses de ce sous-étage l'on cite les *Terebratula digona*, *orbicularis*; les *Siphonia uriopora*, *conifera*; la *Lima proboseidea*; le *Pleurotomaria conoidea*; les *Ammonites Gervilii*, *Parkinsoni*; les *Belemnites giganteus*, *sulcatus*, etc.

OOLITHE MOYENNE.

Ce sous-étage forme deux assises distinctes ;

La première partie inférieure comprend le *Kelloways-Roch* (étage *Kellovien*) de M. A. d'Orbigny, et l'*argile d'Oxford-Clay* des anglais. Elle est parfaitement caractérisée par de puissantes couches d'argile bleue, auxquelles sont subordonnées ordinairement des lits de calcaires marneux et de schistes bitumineux, de l'hydrate de fer globulaire exploité à Chatillon sur Seine et à Launoy (Ardennes) ; des rognons de silex et de calcaire ferrugineux (*septaria* des anglais) connu dans la Haute-Saône, sous le nom de *Terrain à Chaille*.

L'argile bleue de l'Oxford-Clay est caractérisée par la *Gryphea dilata* que l'on trouve en Angleterre et en France.

Les *argiles de Dives* (Calvados) qu'on rapporte à celles d'Oxford renferment beaucoup de débris de reptiles.

On trouve dans cette première assise les fossiles suivants : Le

Nucleolites scutatus, le *Gryphea dilatata*, l'*Ostrea gregaria*, le *Trigonia clavellata*, les *Ammonites Cordatus*, *macrocephalus*, etc., et le *Belemnites hastatus*. La localité dite des *Vaches-Noires* (Calvados) est riche en fort belles ammonites pyritisées et Dives, (même département), renferme des débris de reptiles sauriens.

La seconde assise de l'oolithe moyenne, partie supérieure, est formée d'abord de sables et de grès calcarifères (calcareout-grit) puis de plusieurs assises de calcaires divers, parfois magnésiens. C'est le *Coral-Rag* ou *calcaire* à *Coraux* (étage *corallien* de M. A. d'Orbigny) remarquable par l'abondance de ses polypiers, comme son nom l'indique.

Le *Dicerus arietina*, le *Phasianella striata* et les *Nerinea nodosa et clavus* sont caractéristiques de cette assise.

C'est au Coral-rag que l'on doit la pierre lithographique de la Bavière dans laquelle on a trouvé des végétaux, des crustacés, des insectes comme le *Libellula*, le *Buprestis*; des poissons et des reptiles tels que le *Pterodactylus longirostris.*

L'on compte encore dans l'oolithe moyenne quelques végétaux, 130 espèces de zoophytes, 60 de Radiaires, 40 d'Annelides, d'insectes et d'oiseaux. Le nombre des mollusques s'élève à plus de 200 espèces parmi lesquelles on cite pour les plus communes les *Ostrea dilatata*, etc.; le *Trigonia clavellata*, des mélanies, les *Ammonites perarmatus*, *plicatalis*, *anceps*, *athleta*, etc.; les *Belemnites Puzosianus*, *hastatus*.

OOLITHE SUPÉRIEURE.

Ce troisième et dernier sous-étage, l'oolithe supérieure, comprend l'*argile de Kimméridge* et le *calcaire Portlandier.*

L'argile de Kimméridge est formée de nombreuses couches d'argile bleue ou jaunâtre, alternant avec des marnes et des

marnolites coquillières, des marnes bitumineuses inflammables, des conglomérats coquilliers, des calcaires arénacés ou magnésiens. Cette argile de Kimméridge acquiert en Angleterre une puissance de 200 à 250 mètres; elle est bien représentée au cap de la Hève et près de Beauvais en France; elle est caractérisée organiquement par l'*Ostrea deltoidea* et par les *Gryphea ou Exogira virgula* qu'on y trouve en abondance, ainsi que le *Zamia feneonis*, le *Pholadomya multicostata*, le *Mytilus jurensis* et le *Nautilus inflatus*.

Le calcaire de Portlandier (Portlandstone) qui termine la partie supérieure de la formation oolithique et des terrains Jurassiques se compose assez généralement d'une série d'alternances de calcaires divers oolithiques compactes ou grossiers, marneux ou sableux avec des rognons de silex.

Les fossiles que ces calcaires renferment sont assez nombreux; on cite plus particulièrement le *Ceromya ou Pholadomia excentrica*, le *Pholadomya truncata* et l'*Ammonites gigas*.

L'*oolithe supérieure* ne renferme que peu d'espèces de végétaux, de zoophytes, de radiaires et d'annélides, mais une grande quantité d'espèces de mollusques, des poissons, des reptiles, des crustacés, des insectes et des mammifères appartenant aux genres *Palæotherium* et *Anaplotherium*. Parmi les coquilles caractéristiques ou les plus abondantes on cite le *Gryphæa Virgula*, Def (*Exogira Virgula*, Godf), (*Ostrea Virgula*, Desh.); *Ostrea deltoidea; Trigonia concèntrica*; *Perna plana; Solarium conoideum;* des *ammonites gigas et lamberti* et le *nautilus giganteus*, etc.

L'étage oolithique récèle comme on vient de le voir une prodigieuse quantité de débris organiques. Parmi les Sauriens qu'on y trouve on voit paraître pour la première fois les genres *Megalosaurus*, *Teleosaurus*, *Pleurosaurus*, *Geosaurus*, *Pœkilopleuron*, *Racheosaurus* et diverses nouvelles espèces du genre *Ptero-*

dactylus, reptiles volants dont l'existence a été signalée à l'époque du Lias. On a aussi reconnu dans le terrain oolithique des traces d'oiseaux paraissant appartenir à l'ordre des Echassiers.

(*Extrait en partie du* Dictionnaire universel d'histoire naturelle.)

DOUBLIER.

A continuer.

ERRATUM.

Page 260, cinquième ligne : lisez *noyaux* au lieu de *roseaux*.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.



Observations météorologiques faites à Draguignan, en Janvier 1861, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre).

Jours du mois.	7 HEURES 1/2 DU MATIN.				MIDI.				4 HEURES 1/2 DU SOIR.				10 HEURES DU SOIR.				MAXIMUM de la journée.	MINIMUM de la journée.
	HAUTEUR du baromètre.	TEMPÉRATURE du baromètre.	TEMPÉRATURE de l'air.	DIRECTION DU VENT.	HAUTEUR du baromètre.	TEMPÉRATURE du baromètre.	TEMPÉRATURE de l'air.	DIRECTION DU VENT.	HAUTEUR du baromètre.	TEMPÉRATURE du baromètre.	TEMPÉRATURE de l'air.	DIRECTION DU VENT.	HAUTEUR du baromètre.	TEMPÉRATURE du baromètre.	TEMPÉRATURE de l'air.	DIRECTION DU VENT.		
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°			
1	738,0	11,0	6,0	Nord-Ouest.	738,0	12,0	14,0	N.-O. tr.-s.	738,0	11,0	10,5	Nord-Ouest.	737,0	10,0	9,0	N.-O. fort.	15,0	5,5
2	736,0	11,0	7,0	N.-O. tr.-s.	735,0	13,0	13,5	S.-O. tr.-s.	737,0	12,0	12,0	id.	738,0	11,0	9,0		14,0	3,0
3	742,0	11,0	3,0	Sud Est.	742,0	13,0	9,5	Ouest tr.-s.	742,0	12,0	9,0	id.	744,0	11,0	5,0			1,0
4	743,0	11,0	5,0	Est tr.-s.	743,0	12,0	8,5	Est t.-s.	742,0	12,0	7,0	S.-E. tr.-s.	741,0	11,0	6,0		9,0	—0,8
5	740,0	11,0	3,0	Nord-Ouest.	739,0	11,0	8,5	Sud Est.	739,0	11,0	8,0	Sud-Est	739,0	11,0	7,0		9,0	—1,0
6	738,0	11,0	5,0	Est.	738,0	11,0	10,0	S.-O. tr.-s.	739,0	11,0	8,0	Nord-Ouest	740,0	11,0	3,0		8,5	3,0
7	741,0	10,0	4,0	Nord-Ouest.	740,0	11,0	8,0	Sud-Est.	740,0	11,0	8,0	Sud-Est.	740,0	11,0	5,0		8,5	—0,5
8	740,0	10,0	6,0	Sud-Est.	740,0	12,0	13,0	Est tr.-s.	741,0	11,0	11,0	Est tr.-s.	743,0	11,0	10,0		13,0	3,0
9	743,0	11,0	10,0	id.	744,0	13,0	11,5	Sud-Est.	745,0	11,0	11,0	Sud-Est.	746,0	11,0	10,0		11,5	—5,0
10	748,0	12,0	10,0	id.	747,0	13,0	13,0	id.	748,0	13,0	12,0	id.	748,0	12,0	10,0		13,5	
11	747,0	11,0	7,0	id.	747,0	12,0	11,5	Sud tr.-s.	746,0	13,0	11,0	id.	745,0	12,0	7,0		13,5	4,5
12	743,0	11,0	5,0	Nord-Est.	743,0	12,0	11,5	id.	743,0	12,0	11,0	id.	742,0	12,0	10,0		12,5	0,2
13	741,0	11,0	5,0	Sud-Est.	741,0	12,0	10,0	S.-E. tr.-s.	741,0	12,0	8,0	S.E. tr.-s.	740,5	11,0	4,0		10,0	0,0
14	740,0	11,0	2,0	N.-O. tr.-s.	740,0	12,0	9,0	Nord-Ouest.	740,0	12,0	8,0	Sud-Est.	740,0	11,0	6,0		10,0	—2,0
15	739,0	11,0	5,0	S.-E. tr.-s.	738,0	11,0	9,0	S.-E. t.-s.	738,0	11,0	7,0	S.-E. tr.-s.	738,0	11,0	6,0	S.-E. fort.	9,0	3,0
16	738,0	11,0	5,0	id.	738,0	11,0	8,5	id.	737,0	11,0	7,0	Sud-Est.	737,0	11,0	3,0		9,0	2,0
17	740,0	11,0	2,0	Sud Est.	741,0	11,0	9,0	id.	742,0	11,0	7,0	id.	742,0	11,0	3,0		9,0	—3,0
18	742,5	10,0	0,0	S.-E. tr.-s.	743,0	11,0	9,0	Sud-Est.	745,0	11,0	6,0	S.-E. tr.-s.	746,0	10,0	2,0		9,0	—4,5
19	748,0	10,0	0,0	id.	748,0	10,0	9,0	id.	749,0	10,0	5,0	Ouest tr.-s.	749,0	9,0	1,0		9,0	—4,5
20	746,0	9,0	—1,0	Nord-Ouest.	746,0	10,0	9,5	Sud-Ouest.	748,0	10,0	7,0	Ouest.	750,0	9,0	4,0		10,0	—4,5
21	755,0	9,0	1,0	id.	756,0	10,0	8,5	S.-E. tr.-s.	755,5	9,0	6,0	Nord-Ouest.	755,0	9,0	2,0		9,0	—3,0
22	750,0	9,0	2,0	Sud Est.	749,5	10,0	9,5	Sud-Est.	748,0	9,0	7,0	Ouest.	748,0	9,0	2,0		10,0	—3,0
23	749,0	9,0	2,0	S.-E. tr.-s.	749,0	10,0	10,0	id.	749,0	10,0	8,5	Sud-Est.	750,0	10,0	6,0		9,0	—3,0

24	755,0	10,0	8,0	Nord-Ouest.	755,0	11,0	11,0	Nord-Ouest.	756,0	10,0	10,0	Nord-Ouest.	757,0	10,0	9,5		10,0	5,0
25	758,0	9,0	7,0	id.	758,5	12,0	13,0	id.	758,0	10,5	10,5	id.	759,0	10,5	6,5		13,5	3,0
26	757,0	9,0	4,0	id.	755,0	12,0	12,5	id.	755,0	12,0	10,0	Nord.	754,0	11,0	7,0		13,0	0,5
27	753,0	10,0	4,0	Sud.	751,0	12,0	12,5	Ouest.	750,0	12,0	11,0	Sud Est.	750,0	11,0	6,0		13,0	0,5
28	748,0	10,0	3,0	Est.	749,0	12,0	12,0	S.-E. tr.-s.	750,5	12,0	10,0	id.	753,0	11,0	4,0		12,5	—1,0
29	754,0	11,0	4,0	Sud-Est.	753,0	11,0	11,5	Sud-Est.	752,0	11,0	10,0	id.	753,0	11,0	6,0		13,0	—0,5
30	751,0	11,0	5,0	Nord-Ouest.	751,0	11,0	10,5	Ouest tr.-s.	752,0	11,0	9,0	id.	753,0	11,0	7,0		11,0	3,0
31	755,0	11,0	6,0	Nord-Est.	755,0	11,0	11,0	Sud-Est.	755,0	11,0	10,5	id.	756,0	11,0	8,0		11,0	3,0

Le 1er. Matin, c. ser.; midi, serein; ap.-m., qq. nuag.; soir, serein.
2. Matin, voilé; midi, tr. nuag.; ap.-m., couvert; soir, qq. gout.
3. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
4. Matin, pluv.; midi, tr. nuag.; ap.-midi, couv.; soir, serein.
5. matin, serein; midi, serein; apr.-m., serein; soir, pluvieux.
6. Matin, couv.; midi, qq. nuag.; ap.-m. serein; soir, serein.
7. Matin, tr. nuag.; midi, couv ; ap.-midi, couv.; soir, pluv.
8. Matin, pluv.; midi, nuag.; ap.-m., pluv.; soir, pet. pluie.
9. Matin, couv.; midi, pluv.; ap.-m., pet. pluie; soir, pluv.
10. Matin, pluv.; midi, nuag.; ap.-m., couv.; soir, couv.
11. Matin, voilé; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
12. Matin, serein; midi, qq. nuag.; ap.-m., couv.; soir, nuag.
13. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
14. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., nuag.; soir, couvert. il a un peu plu dans la soirée.
15. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, il bruine; soir, il pleut.
16. Matin, pluv.; midi, tr. nuag.; ap.-midi, serein; soir, nuag.
17. Matin, qq. nuag.; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
18. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
19. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
20. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-m., nuag.; soir, serein.
21. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
22. Matin, qq. nuag.; midi, qq. nuag.; ap.-m., serein soir, ser.
23. Matin, serein; midi, serein.; ap-m., serein; soir, tr. nuag.
24. Matin, tr. nuag.; midi, couv.; ap.-m., couv.; soir, tr. nuag.
25. Matin, qq. nuag.; midi, nuag.; ap.-midi, serein; soir, serein.
26. Matin, qq. nuag.; midi, voilé; ap.-m., voilé; soir qq. nuag.
27. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, voilé; soir, serein.
28. Matin, voilé; midi, voilé; ap.-midi, brumeux; soir, serein.
29. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, nuag.
30. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, nuag.
31. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-m., couv.; soir, couv.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1|2 du matin..
Midi................
4 heures 1|2 après midi.
10 heures du soir......

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1|2 du matin...
Midi..................
4 heures 1|2 après midi..
10 heures du soir.......

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1|2 du matin..
Midi.................
4 heures 1|2 après midi..
10 heures du soir.......

A. M. Astier.

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Février 1861, à une altitude de 192 mètres. (Le thermomètre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois.	7 heures 1/2 du matin. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Midi. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.
	mm	°	°		mm	°	°	
1	755,0	11,0	6,0	Nord-Ouest.	755,5	11,0	13,0	Nord-Ouest.
2	755,0	11,0	6,0	id.	754,0	12,0	13,0	id.
3	754,0	11,0	4,5	id.	754,0	12,0	13,0	id.
4	753,0	11,0	3,0	Nord. tr.-s.	752,0	12,0	13,0	N.-O. tr.-s
5	751,0	11,0	5,0	Nord-Ouest	751,5	11,0	13,0	Sud-Est.
6	749,0	11,0	6,0	N.-E. tr.-s.	748,0	11,0	11,0	id.
7	744,0	11,0	8,0	Sud-Est.	744,0	12,0	8,5	Nord-Ouest.
8	742,0	11,0	8,0	N.-E. fort.	742,0	11,0	8,0	N.-E. tr.-s.
9	735,0	11,0	7,0	Nord-Ouest.	737,0	11,0	9,0	Sud-Est.
10	744,0	11,0	6,0	Sud-Est.	744,0	12,0	12,0	id.
11	733,0	11,0	7,0	N. N.-E. t.-s.	729,0	12,0	11,5	id.
12								
13								
14								
15								
16	745,0	10,0	7,0	S.-E. tr.-s.	744,0	10,5	8,0	S.-E. fort.
17	745,0	10,0	6,0	N. N.-E. t. f.	745,0	11,0	11,0	S.-O. tr.-s.
18	742,0	11,0	7,5	N.-E. tr.-s.	741,0	11,0	12,0	S.-E. fort.
19	745,0	11,0	8,0	S.-E. tr -s.	745,0	11,0	11,5	S.-E. tr.-s.
20	745,0	12,0	10,0	Est fort.	745,0	13,0	12,5	Est fort.
21	750,0	12,0	10,0	S.-E. tr.-s.	750,0	14,0	15,0	S.-E. tr.s.
22	750,0	12,0	11,0	Est tr.-s.	750,0	13,0	15,0	Sud-Est.
23	747,0	13,0	10,5	S.-E. tr.-s.	746,0	13,0	14,0	S.-E. fort.

Jours du mois.	4 heures 1/2 après midi. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	9 heures 1/2 du soir. Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Minimum de la journée.
	mm	°	°		mm	°	°		
1	755,5	11,0	11,0	Nord-Ouest.	756,0	11,0	7,0		0,0
2	754,0	12,0	11,0	id.	754,0	11,0	7,0		—1,0
3	754,0	11,0	10,0	id.	754,0	11,0	6,0		—0,5
4	752,0	11,0	10,5	N.-O. tr.-s	752,0	11,0	5,0		—2,0
5	750,0	11,0	10,0	S.-E. tr.-s.	750,0	11,0	8,0		2,0
6	746,0	11,0	10,5	E. S.-E. t.-s.	746,0	11,0	9,0		4,0
7	743,0	12,0	9,0	Nord-Ouest.	743,0	12,0	8,0		4,0
8	741,0	11,0	7,0	N.-E. tr.-s.	738,0	11,0	6,0		4,0
9	743,0	11,0	7,0	Sud-Est.	742,0	11,0	6,0		3,0
10	741,0	12,0	8,0	id.	740,0	11,0	5,0		0,5
11									2,0
12									—3,0
13									
14									
15									
16	745,0	10,0	9,0	Sud-Est.	746,0	10,0	7,0		3,0
17	744,0	11,0	11,0	S.-E. tr.-s.	744,0	10,0	8,0		0,0
18	743,0	11,0	11,0	Sud-Est.	743,0	11,0	6,0		4,0
19	745,0	12,0	11,0	S.-E. tr.-s.	745,0	12,0	7,0		3,0
20	746,0	13,0	11,0	Est fort.	748,0	13,0	10,5		5,0
21	750,5	13,0	12,0	Sud-Est.	750,0	13,0	10,0		6,0
22	749,0	14,0	13,0	id.	748,0	13,0	10,0	Est tr.-s.	6,0
23	745,0	13,0	13,0	S.-E. fort.	744,0	13,0	10,0	S.-E. fort.	6,0

24	745,0	13,0	10,0	S.-E. tr.-s.	745,0	14,0	13,0	S.-E. tr.-s.	745,0	14,0	12,0	S.-E tr.-s.	744,0	13,0	10,5		4,5
25	738,0	13,0	10,0	Sud-Est.	749,0	14,0	12,5	S.-E. tr.-f.	740,0	14,0	11,0	Sud-E. tr.-f.	740,0	14,0	10,0	S.-E. tr.-f.	4,0
26	742,0	13,0	11,0	S.-E. fort.	743,0	14,0	12,0	Est.	743,0	14,0	11,0	N.-O. tr.-s.	743,0	13,0	10,0		4,0
27	744,0	13,0	8,0	O. N.-O. t.-s.	746,0	14,0	15,5	O. tr.-s.	745,0	14,0	13,0	id.	745,0	13.0	10,0		4,0
28	745,0	13,0	8,0	Sud tr.-s.	745.0	14,0	15,5	S.-O. tr.-s.	745,0	14,0	13,0	Nord-Ouest.	745,0	13,0	9,5		3,5

Le 1er Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
2. Matin, qq. nuag.; midi, voilé; ap.-m., serein; soir, serein.
3. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
4. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
5. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-m., couv.; soir, pluv.
6. Matin, pluv.; midi, pluv.; ap.-m., couv.; soir, pluv.
7. Matin, pluv.; midi, tr. couv.; ap.-m., pluv.; soir, pluv. grande pluie pendant toute la nuit du 6 au 7; grande pluie avec grêle à 1 heure du soir, le 7 grande pluie toute la nuit.
8. Matin, gr. pluie; midi, gr. pluie ap.-m., p. pluie; soir. pluv.
9. Matin, pluv.; midi. couv.; ap.-m., couv.; soir, qq. nuag.
10. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein;
11. Matin, couv.; midi, couvert.
12.
13.
14.
15.
16. Matin, il pleut; midi, gr. pluie; ap.-m., pluv.; soir, nuag.
17. Matin, voilé; midi, qq. nuag.; ap.-m., tr. nuag.; soir, nuag.
18. Matin, il pleut; midi, couv.; ap.-m., qq. nuag.; soir, serein.
19. Matin, p. pluie; midi, pluv.; ap.-m., qq. nuag.; soir, q. nuag.
20. Matin, pluv.; midi, pluv.; ap.-m., pluv.; soir, pluv.
21. Matin, nuag.; midi, tr. nuag.; ap.-m., pluv.; soir, nuag.
22. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-m., nuag.; soir, qq. nuag.
23. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-m., p. pluie; soir, gr. pluie.
24. Matin, tr.-nuag.; midi, tr.-nuag.; ap.-m., couv; soir, pluv.
25. Matin, pluv.; midi, couv.; ap.-m., gr. pluie; soir, il pleut. journée très orageuse.
26. Matin, nuag. midi, pluv.; ap.-m., nuag.; soir, nuag.
27. Matin, serein; midi, nuag., ap.-m., nuag.; soir, nuag.
28. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-m., nuag.; soir, serein.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1/2 du matin..
Midi ....
4 heures 1/2 après midi.
10 heures du soir.....

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1/2 du matin...
Midi.................
4 heures 1/2 après midi..
10 heures du soir.......

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1/2 du matin..
Midi..................
4 heures 1/2 après midi..
10 heures du soir......

A. M. Astier.

Observations météorologiques faites à Draguignan, en Mars 1861, à une latitude de 192 mètres. (Le thermomètre de la fenêtre est placé au Nord et à l'ombre.)

Jours du mois	7 heures 1/2 du matin.				Midi.				4 heures 1/2 après midi.				9 heures 1/2 du soir.				Minimum de la journée.
	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	Hauteur du baromètre.	Température du baromètre.	Température de l'air.	Direction du vent.	
	mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		mm	°	°		
1	745,0	13,0	8,0	N.-O. tr.-s.	745,0	13,0	13,0	N.-O. tr.-s.	744,5	13,5	13,0	N.-O. tr.-s.	746,0	13,0	9,0		3,0
2	748,0	13,0	8,0	id.	748,0	13,0	13,5	id.	746,0	13,0	12,0	N.-O. tr.-f.	749,0	12,0	8,0	N-O. fort.	2,0
3	752,0	12,0	8,0	id.	749,0	13,0	14,5	id.	748,0	13,0	12,0	N.-O. t.-s.	747,0	12,0	9,0	N.-O. t.-s.	3,0
4	745,5	12,0	7,0	id.	744,5	14,0	17,0	N.-O. fort.	748,0	14,0	14,0	N.-O. fort.	743,0	14,0	9,0	N.-O. fort.	4,0
5	745,0	12,0	7,0	id.	745,5	14,0	13,5	id.	745,0	14,0	11,5	id.	743,0	14,0	8,0	N.-O. t.-s.	2,0
6	750,0	12,0	7,5	N.-E. tr.-s.	750.0	14,0	13,5	S.-O. tr.-s.	749,0	13,0	12,0	S.-O. tr.-s.	747,0	12,0	9,0		—1,0
7	741,0	12,0	8,0	N.-O. fort.	741,0	14,0	13,5	N.-O. t.-f.	743,0	13,0	11,0	N.-O. tr.-f.	744,0	12,0	9,0	N.-O. tr.-f.	1,0
8	749,0	12,0	7,0	N.-E t.-s.	748,5	14,0	13,5	S.-O. tr.-s.	749,0	13,0	12,5	S.-E. tr.-s.	749,0	12,0	9,0		0,5
9	747,0	12,0	7,5	Sud-E. tr.-s.	747,0	14,0	17,0	S.-O. fort.	747,0	14,0	17,5	N. O. fort.	748,0	13,0	12,0		1,0
10	751,0	12,0	8,0	Nord tr.-s.	750,0	14,0	16,0	S.-O. tr.-s.	747,0	15,0	16,0	O N.-O. fort	745,0	13,0	10,0		1,0
11	742,0	12.0	7,0	N.-O. tr.-s.	740,0	15,0	17,0	N.-O. fort.	738,0	15,0	14,5	N.-O. tr.-f.	736,0	13,0	10,0	N.-O. t.-f.	3,0
12	736,5	12,0	8,0	N.-O. tr.-f.	735,0	13,0	14,0	N.-O. tr.-f.	733,0	13,0	11,0	id.	735,0	12,0	8,5	N.-O. t.-s.	2,0
13	735,0	12,0	7,0	N.-O. tr.-s.	735,5	13,0	13,0	id.	736,0	12,0	10,0	id.	736,0	12,0	8,0	N.-O. tr.-f.	2,0
14	741,0	12,0	7,5	O. N.-O. t.-s.	742,0	13,0	14,0	Fort variable	744,0	12,0	10,5	Nord. tr.-s.	746,0	12,0	7,0		2,0
15	748,0	12,0	3,0	N. N.-E. t.-s.	749,0	13,0	12,0	S.-O. t.-s.	749,0	13,0	10,5	N.-O. t.-s.	749,5	11,0	6,5		—1,5
16	750,0	11,0	5,0	N.-O. tr.-s.	750,0	13,0	13,0	O. S. O.-t.-s.	750,0	12,0	11,0	Nord-Ouest	750,0	11,0	7,0		—1,0
17	746,0	11,0	6,0	N.-O. tr.-s.	745,0	13,0	13,0	N.-O. fort.	745,0	12,0	11,0	S.-E. .t-.s.	744,5	11,0	6,0		—1,5
18	739,0	11,0	8,0	N.-O. fort.	737,0	13,0	13,0	id.	737,0	12,0	11,0	N.-O. fort.	737,0	12,0	7,0		2,0
19	732,0	11,0	11,0	N.-O. tr.-f.	733,0	14,0	17,0	N.-O. tr.f.	732,0	13,0	15,0	N.-O. t.-f.	733,0	13,0	10,0	N.-O. tr.-f.	3,0
20	736,0	12,0	11,0	N.-O. fort.	737,0	14,0	13,0	id.	740,0	13,0	13,0	id.	742,0	12,0	10,0	N.-O. tr.-s.	3,5
21	743,0	12,0	10,0	N.-O. tr.-s.	742,0	15,0	17,0	N.-O. tr.-s.	740,0	13,0	16,0	N.-O. t.-s.	739,0	12,0	10,0	id.	3,0
22	737,0	13,0	11,0	N.-O. fort.	738,0	14,0	15,0	N.-O. fort.	740,0	13,0	14,0	N.-N. fort.	742,0	12,0	10,0		3,0
23	745,5	13,0	12,0	Est. tr.-s.	746,0	14,0	15,0	S.-E. tr.-s.	747,0	13,0	14,0	S.-E. tr.-s.	747,0	13,0	10,0		1,5

24	746,0	13,0	11,0	S.-E. fort.	746,0	13,0	16,5	S.-E. fort.	743,0	14,0	14,5	S.-E. tr.-s.	743,0	13,0	12,0	S.-E. tr.-s.	2,5
25	743,0	13,0	15,0	id.	742,0	13,0	17,0	S.-E. tr.-s.	740,0	13,0	14,0	S.-E. tr.-sen.	740,0	13,0	12,0	S.-E. tr.-s.	6,0
26	740,0	13.0	9,0	Est. tr.-s.	738,0	13,0	14,0	N.-E. tr.-s.	738,0	13,0	13,0	S.-E. t.-s.	737,0	13,0	12,0		4,0
27	737,0	13,0	11,0	S.-E. tr.-s.	737,0	15,0	18,0	S.-E. tr.-s.	737,0	15,0	16,5	Sud-Est.	737,0	15,0	12,0		4,0
28	737,0	15,0	13,0	N.-O. tr.-s.	737,0	15,0	16,5	id.	737,0	15,0	16,0	S.-E. tr.-s.	737,0	15,0	11,0		4,0
29	737,0	15.0	10,0	S.-E. tr.-s.	738,0	14,0	11,0	id.	738,0	15,0	11,0	S.-E. t.-s.	738,0	15.0	11,0		5,0
30	749,0	14,0	10,0	id.	740,0	15,0	16,0	id.	742,0	15,0	15,0	S.-E. tr.-s.	742,0	15,0	11,0		5,5
31	742,0	15,0	11,0	Sud. tr.-s.	742,0	15,0	16,0	id.	741,0	14,0	14,0	S.-E. tr.-s	740,0	14,0	10,0		

Le 1er. Matin, ciel ser.; midi, serein; ap.-m., voilé; soir, serein.
2 Matin, couv.; midi, un peu voilé; ap.-midi, serein; soir, ser.
3. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein. épouvantable mistral dans l'après-midi.
4. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, giboulées; soir, serein. épouvantable mistral dans l'après-midi.
5. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein soir, serein.
6. Matin, serein; midi, voilé ; ap.-m., serein; soir, serein.
7. Matin, couv ; midi, rap. nuag.; ap.-m., serein; soir, serein. épouvantable mistral dans l'après-midi.
8. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
9. Matin, serein; midi, couv., ap.-midi, serein; soir, serein. Le mistral qui s'est élevé dans l'après-midi était chaud.
10. Matin, qq. nuag.; midi, serein; ap.-midi, voilé; soir, serein.
11. Matin, serein; midi, rap. nuag.; ap.-midi, serein; soir, serein. grand mistral dans l'après-midi et dans la soirée
12. Matin, tr. voilé; midi, giboulées; ap.-m., giboulées; soir, ser. tempête constante.
13. Matin, rap. nuag.; midi, giboulées; ap.-m., nuages; soir, ser. tempête constante. Il neigeait à minuit.
14. Matin, serein; midi, nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
15. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, nuag.; soir, serein.
16. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
17. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein
18. Matin, couv.; midi, nuag.; ap.-m., serein; soir, serein.
19. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein. giboulées sur le soir.
20. Matin, rap. nuag.; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein. tempête de 11 h. du matin à 3 h. du soir.
21. Matin, voilé; midi, nuag.; ap.-m., serein; soir, ser.
22. Matin, serein; midi, serein; ap.-midi, serein; soir, serein.
23. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., serein; soir, serein.
24. Matin, serein; midi, serein; ap.-m., couv.; soir, couv.
25. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-m., couv.; soir, des gouttes.
26. Matin, il pleut; midi, p. pluie; ap.-m., il pleut; soir, couv.
27. Matin, nuag.; midi, nuag.; ap.-m., couv.; soir, couv.
28. Matin, couv.; midi, couv.; ap.-midi, couv.; soir, couv.
29. Matin, p. pluie; midi, il pleut; ap.-midi, il pleut; soir, couv.
30. Matin, pluv.; midi, pluv.; ap.-midi, couv.; soir, couv.
31. Matin, couv.; midi, pluv.; ap.-m. couv.; soir, il commence à pleuvoir; éclairs, tonnerre et grêle à 10 h. 1|2 du soir.

MOYENNES DU MOIS.

PRESSION.

7 heures 1|2 du matin..
midi..................
4 heures 1|2 du soir.....
19 heures du soir.......

TEMPÉRATURE DU BAROMÈTRE.

7 heures 1|2 du matin....
Midi..................
4 heures 1|2 du soir......
10 heures du soir.......

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

7 heures 1|2 du matin...
Midi...................
4 heures 1|2 du soir......
10 heures dn soir........

A. M. ASTIER.

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paris. — Journal de la Société Morale et Chrétienne :
Tome XI, nos 2 et 3, mars, avril, mai et juin 1861.

Paris. — Annales de la Société Libre des Beaux-Arts :
Juin 1861

Bordeaux. — Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts :
22e année. 3e trimestre.

Nîmes. — Mémoires de l'Académie du Gard :
Année 1860.

Besançon. — Bulletin de la Société de Médecine de Besançon :
No 10. Année 1860.

Nancy. — Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée Lorrain :
Avril et mai 1861.

Limoges. — Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin :
Tome XI. 1re livraison.

Valenciennes. — Revue agricole, industrielle et littéraire :
Janvier, février, mars et avril 1861.

Boulogne. — Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne :
Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 1860.

Mémoires sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés antérieurs à 1790 et sur la nécessité et les moyens d'en assurer la conservation et la publicité, offerts par M. Gustave St-Joanny, avocat à Thiers.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE

L'HISTOIRE DE VENCE.

(Suite).

CHAPITRE VIII.

De la venue de sainct Véran à Vence et de l'estat pitoyable auquel il trouva son diocèse.

Si l'on eut mis nostre sainct dans le choix d'accepter ou de n'accepter pas la charge de la prélature qu'on fuioit en ce temps comme un escueil dangereus, bien loin de la considérer comme un port asseuré, ainsy qu'il fut dans la liberté du clergé et du peuple de Vence d'en faire l'élection, comme il scavait très bien que c'est l'art des arts et la science des sciences que de conduire et de gouverner l'homme, son humilité et l'amour

qu'il avait pour la solitude eussent sans doubte privé l'eglise de Vence des biens inexplicables qu'elle reçeut de cette élection. Mais comme la providence divine y avoit presidé et que sa volonté saincte estoit la regle de tous les mouvements, de toutes les intentions et de toutes les résolutions de nostre sainct, il s'y soubsmit dans la confience que les aydes du ciel suppleroient à ses foiblesses, et bien qu'il eut asses de soy mesme pour s'en bien acquiter, il vouleut avoir les sentiments dans sa conduite et profiter des advis de son père sainct Eucher, de son cher mestre sainct Hilaire et de son abbé sainct Maxime qui ne lui feurent pas inutiles, et ainsy fortifié il vint à Vence ou il y fut reçu de tous d'une ioye et d'un amour qu'il n'est pas possible de dire.

Il trouva son diocese dans le commun désordre auquel presque toute la chrestienté estoit malheureusement envelopée en ce temps la ; bien loin de la ferveur des siécles passés et qu'on devoit ce semble espérer que les persécutions les violences et les supplices avoient pris fin et l'on n'oyoit plus parler des cruautés du martyre contre les chrestiens et comme il y avoit l'aparence que tant de sang espenché avec tant de fureur devoit a l'advenir donner autant de saints confesseurs que les siecles passés avoient veu en tous les endroits du monde de saincts martyrs, on n'y vit que corruption, qu'abomination et qu'impiété parmy les chrétiens dont le nom mesme les oblige assés à la saincteté. Mais cette considération n'avait point de pouvoir de les y porter, tant il est vray que la vertu la plus solide subciste contre les orages et les tempetes les plus furieuses des adversités et faict naufrages le plus souvent dans la bonace, dans le calme des prospérités, ainsy que l'experience fit voir en ce siecle. Ce que sainct Salvian de qui nous avons desia parlé diversement a très bien remarqué en ses escris comme tesmoin occulaire de ces désordres. Ce personnage que le cardinal Baro-

nius nome le nouveau Jeremie de son siecle, pour en avoir si bien représenté les miseres, et dont la lecture est capable de tirer les larmes des yeux, outré de douleur de les voir sans y pouvoir apporter de remede, s'escrie en cette sorte : « O misere digne de « pleurs et de larmes, o combien le peuple chrestien est à pré- « sent dissemblable de ce quil a esté autresfois et où en sommes « nous devenus après une pureté si grande qu'on a veue autres « fois parmy les chrestiens laquelle les rendoit sans souilleure et « sans tache; helas ! où en sommes-nous reduits voyant à présent « l'eglise qui s'estimeroit heureuse si le nombre des bons estoit « esgal a celuy des mechents qui la composent, et pourquoi ne « seroit-elle pas heureuse si la moitié des fideles estoient dans « l'innocence puisque nous les pleignons presque tous comme « criminels et coulpables dans leurs péchés ; que si plusieurs ne « le sont pas ils desirent, ce qui est pitoyable, de leur estre « semblables et comme les bons s'estudient et font gloire par leurs « bonnes œuvres de surpasser les bons, les meschants au contrai- « re font tout leur possible à devenir pires, d'où vient que les « chrestiens en ce malheureux estat sont dans une condition plus « misérable que les infidèles, parce que l'ignorence de la loy ex- « cuse ceux-cy et la science de la mesme loy accuse ceux-la », et poursuivant il adiouste que la gourmandise et la paillardise qui detachent et esloignent l'homme de Dieu s'estants insensiblement glissées dans le commerce des hommes les esloigna si fort d'eux mesmes que retenents du chrestien et de l'homme que les apparences ils devindrent tout a faict et impies et deraisonables. Car on ne vit iamais un mespris de Dieu et des choses sainctes plus grand, une volupté plus insatiable, une vie plus sale et une discipline plus corrompue de mœurs ; pour bien représenter un si grand débordement il faudroit ramener en ce lieu tout ce que ce grand homme en dict en ses escrits que ie passe pour ne sembler en sa deduction que ie veuille faire un volume

au lieu d'un discour me contentant pour en donner connoissence de reduire le tout en ce petit abrégé.

L'on voioit les afflictions accompagnées de blasphêmes, les prospérités d'insolences, les promesses de perfidies, les amitiés de dissimulations, les conversations de medisence, les festins d'ivrognerie, les rejouissences d'excès, les mariages d'adulteres, de concubinages et d'infidelités mutuelles, les personnes en vieillesse dans les déreglements causées par les habitudes mauvaises, les jeunes gens dans la débauche et le libertinage, les filles dans l'efronterie et la plupart en un mot faisoient vanité de ce que les loix du christianisme leur deffendoient par une insensibilité qui leur estoit commune avec ceux qui vivent comme s'il n'y avoit point de Dieu. Quant aux ecclesiastiques on ne voioit que scandale ; que violence, qu'usurpation et que tyrannie parmy les grands ; qu'injustice et concutions, parmy les magistrats ; que vols, que meurtres et qu'assassins, parmy toute sorte de gens, qu'opressions contre la veufve, l'orphelin et le pauvre. Et comme ce mal estoit universel dans l'Afrique, dans la Grece, dans les Alemaignes, dans l'Italie et dans toute l'estendue de l'Empire Romain ou le christianisme avoit faict des merveilleux progrès, les Gaules et toutes ses provinces entre autres la Provence n'en étoit pas exemptes. Voila bien de quoi certes employer tout a faict sainctement et utilement le zele et le scavoir de notre sainct Veran dans Vence et dans son diocese dont le peuple n'estoit pas meilleur chrestien que les autres, puisqu'il vivoit dans ce commun desordre.

CHAPITRE IX.

Du commencement et du progrès de sainct Véran en la conduite de son Evesché.

Tout autre que nostre nouvel Evesque eut perdu esperence de pouvoir iamais reucir en cette conduicte iugeant de ce com-

mun desordre comme de certaines maladies contagieuses lesquelles estant incurables elles sont aussy sans remede. Mais luy au contraire considerant que ce qui est impossible aux hommes est facile a Dieu, qui ne faisant dans l'ordre de la nature que des miracles il en faict aussy de merveilleux dans celuy de la grace en la conversion a toute heure de pleusieurs pecheurs, il se persuada que comme il l'avoit apelé a cette dignité qu'il ne rendroit pas ses travaux infructueus.

La douceur au reste de son visage dans un habit simple et rude plus propre pour incommoder que pour soulager son corps delicat et faible a cause des mortifications dont il l'affligeoit sans relache, son port grave et modeste sans affectation, son humilité profonde dans une naissence illustre, dans un scavoir sublime et dans une saincteté esclatente et tant de vertus excellentes qu'il ne pouvoit cacher et lesquelles le suivirent ainsy que l'ombre suit le corps, luy acquirent tant de reputation auprès de tous, tant d'estime pour son mérite et tant de respect pour sa personne qu'on croioit voir un ange dans un corps mortel lorsqu'on le regardoit.

Cette commune creance faisant de fortes impressions de iour en iour dans l'esprit des uns et des autres les disposoit et les rendoit susceptibles des instructions qu'il leur donna pour le salut de tous. Comme le seul moien pour ramener le peuple est de reformer le clergé, ce fut par là qu'il vouleut commencer, et pour réucir en son dessain il desploya les graces dont son ame durant la solitude avoit esté remplie, faisant voir à ses clercs sa façon de vie, afin que ses actions fussent des leçons et des exemples de ce qu'il desiroit exiger de tous. Il n'y avoit en son train et en ses meubles qu'une simplicité saincte se contentent de ce qui pouvoit suffire à ses besoins tant seulement. Sa table n'estoit servie que de quelque peu d'herbes et de racines et par foys de légumes et de quelques fruits, l'huile et le sel et le vinaigre et

le vin y passoient pour les meilleurs ragouts aux festes les plus solennelles. Son lict estoit la dure et parfoys dans ses infirmités un ais couvert d'un cilice bien rude retenant dans sa digue tout le temps de sa vie l'esprit de son humilité, de sa pauvreté et de sa modestie premiere. On remarquoit une douce gravité en ses paroles et en ses entretiens, une prudence serieuse en sa conduite, et une diligence sans empressement en la fonction de sa charge. L'estude de la saincte escriture, la priere et la meditation des choses divines estoient ses principales occupations et il n'en eut jamais vouleu se séparer, si la discrétion ne luy eut apris qu'il faut parfois quiter Dieu pour trouver Dieu dans la fonction de la charge où il daigne nous employer. Il ioignoit à l'exemple qui est une exhortation continuelle mais puissente bien que muette la force des paroles, exhortant les ecclesiastiques à devenir saincts dans leur vocation saincte par des adresses faciles qu'il leur donnoit en leur conduicte et de ceux qu'il avoit soubs leur charge. Ces discours animés de la grace enflemmoient les bons d'un nouveau zèle pour se bien acquiter de leur debvoir et sa patience et sa douceur qui estoit le sainct artifice dont il se servoit à gaigner les ames rendoit les plus rebelles à ses intentions, les retirant de leurs desordres, les rengeant dans l'obeissence et dans la soumission et chengeant leurs mauvaises habitudes en une vie autant edifiente quelle avoit esté escandaleuse.

Il tachoit de retablir le culte divin aux lieux de sa jurisdiction, de meintenir les prestres et les faire honorer, oster les abus et de reconcilier les ennemis, de terminer les procès, de pourvoir aux besoins tant spirituels que corporels de ses cheres ouailles lesquelles il instruisoit sans cesse avec un merveilleux fruict. Le subiect de ses discours estoit la saincte escriture, le royaume du Paradis et de sa felicité, les desplaisirs de l'enfer, la laideur du vice et la beauté de la vertu, et des peschés qui es-

toient le plus ordinaires parmi eux, il donnoit de remedes a tous comme un bon medecin, a mesure qu'il decouvroit leurs maladies. S'il y avoit en ce temps là plusieurs mauvais chretiens dans l'eglise de Dieu, il y avoit aussy plusieurs herétiques dans l'Orient et dans l'Occident qui tachoient par leur erreur d'embrouiller la foy chrestienne ainsy que nous verrons dans la suite de ce discours. Dieu scait ce que fit notre sainct pour purger de cette infection les ames de ceux d'entre ses diocesains qui en estoient infectées et pour empescher que ces herésies ne fisent des progrès dans son diocese, ainsy qu'elles en faisaient des bien estrenges dans les Gaules.

Sa charité estant plus grande que n'estoit pas son diocese, il avoit tousiour tous ses diocésains dans sa mémoire, ainsy qu'il les avoit dedens son cœur. Ceux qui y tesnoient le premier reng estoint les pauvres, les veuves et les orphelins, pour lesquels il n'avoit point de mesure, puisque le plus souvent il se privoit des choses qui luy estoient necessaires pour les distribuer. Comme donc chascun en ressentoit quelque assistence particuliere on vit de là à quelque temps des nouveaux desirs en ses diocesains à bien faire, suivis des effaicts du tout emerveillables.

CHAPITRE X.

La réputation de sainct Véran se respendant partout il est conneu et estimé de tous.

Pendant qne Dieu bénissoit les travaux de notre sainct prélat de la sorte que nous venons de voir, l'esclat de ses excéllentes perfoctions le rendoient aimable non seulement de tous ses bien aimés diocésains, mais encore le faisoient connoistre, aimer et estimer des plus grends de son siecle, son humilité seule le cachant à soy-mesme. Les tesmoignages rendus à son mérite par les saints Hilaire et Salvian evesque d'Arles et de Marseille

nous ont desia faict voir l'estat qu'ils en faisoient et le respect qu'ils avoient pour sa personne.

Sainct Sidonius Apolinaire, seigneur auvergnac, prefect patricien, gendre de l'Empereur Avite que ses éminentes qualités firent passer pour l'incomparable de son siècle, a raison de quoy la ville de Rome, pour immortaliser sa gloire aux siècles à advenir, dressa son statue dans la place de Trajan apres qu'il eut remporté le prix en deux diverses occasions de deux coronnes, fit une amitié si estroicte avec sainct Véran et sainct Saloine son frere, des leur bas âge en la ville de Vienne en Dauphiné qu'elle continua toute leur vie et de faict le mesme sainct Sidonius aiant esté faict Evesque de Clermont en Auvergne du vivent mesme de Papianile sa femme, comme il déférait beaucoup à sainct Véran et à son frère par la connoissence qu'il avoit de la grandeur de leur esprit, de la solidité de leur iugement et de la saincteté de leur vie, en une lettre qu'il escrivit un iour à sainct Saloine et dont le subiect la faisoit commune à sainct Véran, il lui parle en cette sorte :

« L'amitié qui est entre nous et la vie que nous professons « qui nous rend en tout semblables me faict souhaiter avec pas- « sion toutes les fois que je viens a Vitane que vous et votre frere « en fussiez encore habitents ainsy que vous l'aves esté autrefois. « Ce bonheur me seroit si precieus que je ne fairoy nulle diffi- « culté de le payer bien cherement s'il estoit à vendre et quelques « assurences que l'on puisse donner a votre frère par mes lettres « il les reçoit plustot en termes de compliments que pour gage « d'un amour véritable, d'où il arrive que les prières que je luy « fay de me venir voir sont sans effaict et luy dans cette croien- « ce il est sans reproche. Quant à vous, vous n'aves pour excu- « se que la charge nouvelle qu'on vous a mise sur le dos qui vous « occupoit desia advant mesme que vous en fussies en possession. « Quoy qu'il en soit donnes-moy de grace cette satisfaction qu

« ie vous y voye à Pâche que vous seres dans la liberté d'y estre « tout autant de temps et d'en despartir lorsqu'il vous plaira. Que « s'il ne vous est pas commode d'y venir tous deux à la fois » prennés vos mesures en sorte que l'un de vous y vienne apres « que l'autre en sera parti. Mais que cela soit le plus souvent que « vous ne faictes pas. Car bien que vous vous portiés en agricul- « teurs diligents aux lieus où la providence vous a establis c'est « sans doubte que lorsque vous y seres vous rendrés votre pro- « pre pays d'autant plus fertile par vos soins que vous y em- « ployerez la mesme culture que vous donnés aux églises qui « sont soubs vostre conduite. »

Gensiric roy des Vendales et Evaric roy des Goths tout cruels et inhumains qu'ils estoient eurent de la douceur et de l'humanité aux douces remontrences de nostre sainct lorsqu'abordents en ces costes ils furent plus pitoiables qu'ils n'avoient esté aux autres endroicts par où ils passèrent comme nous verrons en son lieu, tant a de forces la vertu animée de la grace que d'exercer un empire absoleu sur les esprits les plus farouches.

Cette mesme vertu le fit asses considérer par les saincts Pontifes Léon et Hilaire qui luy donnèrent des emplois dignes de son adresse et de son scavoir, qui si on demende comme quoy sainct Veran fut connu de ces saincts Pères, l'histoire de ce temps là nous l'apprend lorsqu'elle dict que les chrestiens avoient tant de veneration pour sainct Pierre qu'ils venoient à Rome de tous les coings de la terre pour y venerer ses reliques, les empereurs et les princes en faisoient de mesme Mais les évesques excelloient en ce debvoir, car ils avoient coustume d'y venir tous les ans pour y célébrer la feste de ce glorieux apostre le 29me de juin sans que la longeur des chemins et l'incommodité des chaleurs les peut arrester, les epistres de sainct Paulin à Severe et a Dauphin nous l'asseurent, coustume introduicte et ordonnée par le Pape sainct Anaclet et longtemps apres con-

firmée par le Pape sainct Zacharie et que sainct Grégoire enioignit aux evesques de Sicile. Mesme auiourd'huy les evesques d'Italie gardent la coustume d'aller de trois en trois ans aux tombeaux des saincts Apostres. Ce fut doncques en ses visites fréquentes que sainct Véran fit une particulière connoissence avec ces saincts Pontifes, auxquels tesmoigneant ses respects et ses obéissences, il leur fit connoistre la grandeur de son sçavoir et la saincteté de sa vie.

CHAPITRE XI.

Afflictions souffertes par les chrestiens à cause de leur impiété et des aydes que nostre sainct donna à son peuple.

Dieu ayant longtemps supporté les crimes effroiables des chrestiens descrits au chapitre huictiesme de cette histoire, au lieu que sa patience deut les attirer au repentir, elle les rendit plus insolents. Ce qui le fit resoudre à ne les plus souffrir, mais bien de les chastier d'une punition dont la grandeur monstra celle de leur offence aussy bien que de sa coulère, aprenant que tout ainsy que les prospérités nous arrivent par sa grace, que les adversités nous arrivent par son courrous ; et comme il s'est servy autres fois seulement des anges et des démons pour exécuter ses desseins, mais encore de troupes innombrables de mouches, de moucherons, de grenouilles et de sauterelles, il vouleut en cette rencontre se servir de nations les plus cruelles et les plus inhumaines, lesquelles soubs le visage d'hommes pourtoient le cœur de tygres et de lyons, et faire voir comme il n'y a point d'innocents abandonnés, il n'y a point aussy de coupables impunis.

Ces nations furent les Huns, les Vandales, les Aleins, les Goths ou Getes, les Bourguignons, les Gepides, les Herules, les Quades, les Sarmates, les Saxons et les Sueves, tous Ariens ou Payens soubs la conduite des roys Alaric, Ataulphe, Gen-

seric, Evaric et Attila qui comme un déluge inondèrent toute la chrestienté. Mais avec une impétuosité si grande qu'il sembloit qu'elles deussent bouleverser et foudroier les villes et les campaignes, en sorte que nous pouvons dire ce qu'un historien moderne a dict sur ce mesme subiect que ce siècle fut comme l'esgout des nations barbares par lequel Dieu chastia iustement les péchés des chrestiens. La plus part de ces nations vint d'Asie s'arrestant premièrement en Alemaigne, et de la comme chenilles et sauterelles s'espencherent en la Gaule, en l'Italie, en l'Espagne et en l'Afrique.

Ataulphe roy des Goths passa en la Gaule Narbonaise et en l'Aquitaine ou il exersa toute sorte de cruauté et de ravages et s'en rendit le maistre du consentement mesme de l'empereur Honorius, qui n'osa luy refuser ce qu'il ne pouvoit empescher a force ouverte. Attila roy des Huns, qui se disoit le fléau de Dieu et la terreur des peuples, ayant ramassé par les déserts d'Asie jusques à cinq cents mille combattants et traversé la Poloigne jusques en Allemaigne, passa le Rhin, entra dans les Gaules renversant et consommant tout ce qui se rencontroit en son passage par le fer et par le feu sans pardonner a âge ny à sexe ni aux choses sacrées non plus qu'aux profanes.

Genseric roy des Vandales vint d'Afrique en Italie avec trois cents mille combattants partie de sa nation partie de Mores et après avoir butiné et ravagé toute l'Italie et les contrées maritimes de Provence il s'en retourna en Afrique. Bientost après Evaric roy des Goths courut toute l'Aquitaine ou il commit toute sorte de désordres et cruautés notament contre les Prélats lesquels il emprisonnoit, banissoit ou faisoit mourir. En cette persécution furent mis a mort ou exilés les evesques de Bourdeaux, de Perigeux, de Rodés, de Limoges, de Mende, de Gibaudan, d'Euse, de Dazas, de Cominges et

d'Aux. Il s'empara de la Provence et establit son siége en la ville d'Arles. Or les empereurs estants grandements occupés a s'opposer aux attaques de toutes parts de tant de peuples barbares, ne pouvant donner remède à tant de désolations communes, le peuple chrestien n'avoit autre recours qu'à leurs évesques pour estre conseillés, consolés et assistés en leurs afflictions, qui ne menquoient de leur costé d'employer leurs personnes, leur éloquence envers ces inhumains pour les fléschirs et apaiser leur rage et leur cruauté laquelle estoit si grande envers les pauvres chrestiens qu'ils confessoient que ce qu'ils faisoient contre eux venoit pas d'eux-mesme, mais qu'ils se sentoient comme intérieurement portés et poussés à exercer toutes ces cruautés. Ces bons prélats abordoient avec de tant de courage ces barbares, leur parloient avec tant de gravité et de prudence et avec une telle force de discours que gaignant leur esprit ils les persuadoint le plus souvent de ne passer plus outre, ainsi d'adoucir leur cruauté, d'apaiser leur force et de quiter leurs mauvais dessains. Ainsy le Pape saint Léon en usa envers Attila lorsqu'il venoit fondre sur Rome qu'il quitta a sa priere et se retira dans la Panonie; saint Loup evesque de Troyes en Champaigne obtint le mesme de ce désespéré quitant le siége de cette ville qu'il tenoit assiégée. Sainct Anian évesque d'Orléans n'ayant peu rencontrer mesme grace auprès de ce cruel il l'obtint auprès de Dieu par ses prières, au moien du secours qu'il eut bientost après d'Aetius patrice et gouverneur des Gaules qui l'obligea de quiter son entreprise et de prendre la fuite, et saint Germain au retour qu'il fit de son second voiage d'Angleterre arresta la fureur des Allemands contre les Bretons par les douces remontrences et les empescha de mettre tout à feu et à sang, ainsy qu'ils y estoint résoleus.

Pendant que ces saincts evesques employoient charitablement

leurs soins à la déffense et a la conservation des peuples qu'ils avoint soubs leur charge, nostre sainct Véran faisoit de mesme dans les occasions pour le bien et pour le soulagement de ses chers diocésains. Il encourageoit par ses remontrances les foibles esbranlés par l'effort de tant de persécutions et lorsque l'apréhension des maux qu'ils craignoient debvoit leur arriver il faisoit tout son possible pour les y préparer afin qu'ils en fussent moins touchés lorsqu'ils ne pourroient les esviter, leur faisant connoistre a tout propos que les calamités dont ils estoint accablés n'estoient autres que les effaicts de la colère de Dieu, qui ne pouvoit plus souffrir les impiétés et les ingratitudes des chrestiens et que l'unique moien pour destourner les traicts de son indignation qu'il deschargeoit sur eux à cause de leurs péchés, c'estoit l'amendement de vie, la prière, la patience sans murmure et les bonnes œuvres à quoi il les exhortoit incessament.

Le bruict effroyable des armées de Genseric avec l'horreur de ses cruautés abominables ayant quelque temps après estonné toute la Provence sur la nouvelle qu'on eut qu'il la venoit ravager, sainct Véran, à l'imitation des autres prélats, se trouva obligé de luy aller au rencontre et le prier de vouloir compatir à la désolation dont ses diocésains estoient au non plus par les misères du temps, sans apréhender le denger d'estre mal receu et maltraicté de ce scélérat, son affection envers son peuple et son debvoir ayant eu plus de puissence sur son esprit que toutes ces considérations et fit si bien par ses remontrences accompaignées de l'estime de la saincteté de sa vie que Genseric fut plus humain envers son peuple qu'il n'avoit pas esté envers les autres.

Autant il en fit quelques ans après envers Evaric roy des Goths auprès duquel il trouva plus d'affabilité et plus de faveur que ne firent les prélats dont nous avons parlé cy dessus,

puisqu'il le laissa en repos dans son diocèse au lieu que plusieurs furent emprisonnés, bannis ou mis à mort comme nous avons veu.

CHAPITRE XII.

Troubles excités dans l'Eglise à cause de diverses hérésies nouvelles et comment sainct Véran s'y comporte.

Comme les infidèles mestrisoient en ce temps là de part et d'autres les fidèles, le repos de l'Eglise estoit troublé des hérétiques par leurs monstrueuses nouveautés contre la vertu de la doctrine orthodoxe, excités par ceux là mesme qui devoient par leur zèle la déffendre puisqu'ils en tenoient et l'honneur et le bien qui les faisoit subsister. Un escrivain de nostre temps remarque iusques à vingt huict diverses hérésies qui pullulerent pour lors à l'escandalle de la chrestienté. Mais d'entre toutes celles qui firent plus de bruit et qui eurent plus de suitte furent celles des Ariens, des Nestoriens et des Euticheens, les principales machines lesquelles se dressoient contre la personne du fils de Dieu. Arieus disoit que Jésus-Christ n'estoit pas l'image et le verbe du Père et par ainsy qu'il n'en tiroit pas véritablement son estre et son essence. Nestorius establissoit deux personnes en Jésus-Christ celle de Dieu et celle de l'homme distinctes et sans union hypostatique et Eutiches transporté d'un zèle déréglé contre l'erreur de Nestorius tomba en une erreur plus grande qui le porta en l'extrémité du tout contraire, asseurant qu'il n'y avoit qu'une mesme nature en une mesme personne, par ainsy il croioit qu'en Jésus-Christ il n'y avoit point d'ame raisonnable, ainsi que la divinité informoit et animoit l'humanité. Comme donc Euthiches abbé d'un monastère de Constantinople preschoit hautement et soubstenoit impudament cette abominable erreur et que Dorilee surnommé Eusèbe évesque d'une cité dans

la Phrygie s'y fut fortement opposé sans autre fruict que de l'avoir rendu plus obstiné a la soubstenir, Dorilée porta l'insolence de cet impie aux oreilles de sainct Flaviens évesque de la mesme cité de Constantinople, qui escandalisé d'une erreur si effroiable le fit citer par devant luy et trente evesques pour rendre raison de sa créance, qui s'en estant rendu refussant à la première semonce qui luy en fut faicte, il se résouleut enfin après sept iours de terme qu'on luy donna de se présenter. Cet hérésiarque soubstint efrontément son heresie en présence de tant de saincts et scavents personages sans s'estre peu laisser gaigner à la vérité qu'on luy fit toucher au doigt, qui destruisoit entièrement son erreur. Bientost après le Pape sainct Léon employant les forces de son esprit en une affaire d'une telle importance fit voir a Flavian qui luy en avoit donné connoissence la fauceté de cette erreur par une epistre laquelle il luy envoya contenent en abrégé tout ce que nous debvons croire du haut et inefable mystère de l'Incarnation.

Cette epistre fut au reste de si grande authorité que le concile de Chalcedoine composé de 630 evesques luy donna de grands éloges et condamnant l'hérésie d'Euthyches il establit que l'Eglise confesseroit en Jésus-Christ deux substances ou deux natures l'une divine et l'autre humaine en une seule personne, sans toutes fois confondre les propriétés et les opérations de l'une et de l'autre nature. Les exemplaires de cette epistre ayant esté receus de toutes les Eglises d'Orient par ordre du concile avec une ioye inexplicable furent portés par les soins de Léon à toutes les Eglises de l'occident et receus avec semblable ioye. Quarente sept évesques des Gaules d'entre lesquels estoit nostre sainct Véran s'estents pour ce sujet assemblés en la Gaule Narbonaise se virent obligés d'en témoigner leur reconnoissence au souverain Pontife par une epistre synodale, le remerciant d'un si riche thrésor qui aiant causé

une ioye universelle dans leur ame et de toutes les Gaules serviroit à à l'advenir d'un unique moien pour confondre toutes les erreurs des hérétiques, ressoudroit les plus difficiles questions de la foy et les infidelles y trouveroient la vérité par ses lumières. Mais nostre sainct Véran, sainct Saloine son frère et un troisième évesque nomé Cerece dont ie n'ay peu scavoir le siége mais bien trouvé ce qu'il estoit soubs la métropole de Milan qui me faict dire qu'il estoit ou evesque de Vintimilles ou d'Albengue ou de quelque autre evesché de la Ligurie dans les estats de la république de Gênes, non contents d'avoir faict ce commun compliment avec leurs confrères au mesme sainct Pontife ils vouleurent luy en faire un en leur particulier pour ce mesme subject et voicy comment. Ils transcrivirent cette epistre sur l'exemplaire qu'ils eurent en leurs mains et par une belle lettre luy dirent qu'ils estimoient que c'estoit de leur debvoir, se voiants enrichis par son moien d'une doctrine si feconde, de luy rendre mille graces du soin qu'il avoit daigné de leur en faire part. Et après avoir loué hautement son scavoir, ses soins et sa vigilence ils le prient très-humblement de vouloir passer ses yeux et sa plume sur la copie et d'y corriger ce que le secrétaire y pouroit avoir obmis ou adiousté par inadvertence de contraire à l'original et de la leur envoier le plus promptement qu'il pourroit afin qu'une œuvre d'un si grand poids leur servit pour le présent et pour l'advenir d'adresse et de refuge au besoin. Le sainct Père ravy de la candeur de la foy en des personnes qui en estoient et des oracles et des soubstiens par leur saincteté de vie et par leur doctrine satisfaisante à leur desir leur fit une response digne de l'affection et de l'estime qu'il avoit pour eux et pour leur mérite.

Le cardinal Baronius sur ce propos donne des éloges du tout adventageuses à sainct Véran et à ses saincts confrères admi-

rant le respect et la deférence qu'ils avoient au vicaire de Jésus-Christ du sentiment auquel ils ne vouloient pas s'esloigner dict-il d'un point ou d'une virgule, tant ils avoient de soubmission au chef de l'Eglise dont ils estoient les membres, suivents en cela les constitutions canoniques qui portent qu'il n'est pas permis aux membres de l'Eglise, qui sont les prélats, de s'esloigner de leur chef qui est le souverain Pontife, mais bien de le suivre par la conformité de meurs, de religion et de créance vivant dans sa communion comme vrais orthodoxes.

A continuer.

HISTOIRE

DE LA

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MICHEL

A DRAGUIGNAN.

(Suite.)

CHAPITRE II.

Plan primitif de la Paroisse. — 1er agrandissement 1517. — Etablissement du Chapitre. — L'archidiacre M. de Rascas.

Quand la sécurité eût été complètement rendue à la cité renaissante, protégée désormais contre les ennemis extérieurs par une redoutable enceinte, on dut jeter les fondements de l'Eglise paroissiale, pour y conserver le trésor précieux de la foi chrétienne. Comment, et par quelles mains s'éleva le premier sanctuaire au sein duquel nos pères ont fait monter vers Dieu l'encens de leurs prières, nous ne saurions le dire. Même obscurité sur l'époque précise de la construction de ce monument, dont quelques vestiges sont encore visibles aujourd'hui. Ce ne fut point au cœur de la ville, qu'on l'édifia : mais comme pour le garantir plus efficacement de toute entreprise hostile, on l'abrita derrière les remparts, vers cette portion de murs qui s'étendait depuis la porte de la Place aux Herbes, jadis appelée porte Romaine, jusqu'à la porte Orange, disparue aujourd'hui, mais dont la rue baptisée de ce nom a gardé le souvenir : c'est

cette même partie de remparts qui, plusieurs siècles après, a servi à la formation du côté méridional de la Place du Marché. La direction de l'Eglise primitive était toute différente de celle qu'elle offre actuellement; elle s'étendait du Nord au Midi, et avait son entrée principale, a peu près à l'endroit où très-postérieurement a été pratiquée la petite porte Elle ne présentait pas ce qu'on a appelé depuis une orientation (1).

Cet sentiment se confirme par l'examen des lieux, et par la connaissance des modifications successives apportées à l'édifice sacré. Il suffit, en effet, de considérer en détail cette partie de l'Eglise comprise entre l'entrée, dite la petite porte, et la chapelle du Purgatoire, pour se convaincre que là se trouvent les plus anciens vestiges de la construction originaire. Un œil attentif y découvre, tant à l'intérieur qu'au dehors, des caractères tels, qu'on doit, sans hésiter, se ranger à cette opinion. Les façades du Midi et du Nord, qui formaient les deux extrémités de ce monument, berceau de l'Eglise actuelle, présentent une apparence d'homogénéité fort remarquable, et une différence pro-

(1) L'usage de tourner les Eglises vers l'Orient n'a pas été toujours suivi à Rome : leur direction se croise en tout sens. Quand une basilique est *orientée*, son grand axe va de l'est à l'ouest, c'est-à dire que les portes regardent l'occident, et l'abside l'orient. C'était une règle établie par les constitutions apostoliques : mais dès les premiers siècles du christianisme, on jugea à propos de ne s'y pas conformer. D'ailleurs, les hérétiques ayant imaginé de voir Jésus-Christ dans le soleil, le respect pour l'ancienne règle céda au danger de paraître autoriser la superstition; c'est à ce point qu'on pourrait regarder l'orientation des Eglises antiques de l'Italie, comme une exception..... (Batissier. Eléments d'archéologie nationale).

D'ailleurs, on comprend que plusieurs exigences venant, soit de la nature du terrain, soit de tout autre motif, aient souvent obligé de déroger à cette règle, fort peu rigoureuse du reste, comme on le voit...

fonde avec le reste de l'édifice, beaucoup plus récent. Leur revêtement se compose d'assises de pierres, de moyen appareil, régulièrement sarperposées, et dont l'aspect revèle une simultanéité d'origine avec les plus anciennes constructions de la cité, telles que les murs encore subsistants de la vieille synagogue, à la rue de la Juiverie. Nulle régularité au contraire, appareil dissemblable sur les autres points de l'Eglise, ultérieurement bâtis, tels que le mur de la façade actuelle.

La forme première du temple se dessine encore en quelques endroits ; il se terminait à la partie supérieure au-dessus de la porte d'entrée, par une sorte de couronnement cintré qu'il est permis d'apercevoir, malgré l'exhaussement produit par un petit mur, qu'on jugea à propos d'y surajouter pour rendre carrée cette partie de l'édifice, et l'assimiler aux constructions postérieures. Une des fenêtres qui donnaient du jour à cet édifice, subsiste encore ; elle est au moins indiquée, elle a été bouchée en 1819 : elle s'élève au-dessus de la petite porte, et le pleincintre qui la surmonte atteste son origine romane.

Mais si l'on étudie à l'intérieur, les deux chapelles, seuls débris de l'antique sanctuaire, celles du Sacré-Cœur et du Purgatoire, on sera frappé des différences essentielles, qu'elles offrent avec les autres parties de l'Eglise, et qui en font une construction originale, fort intéressante pour l'archéologue.

Nous examinerons surtout la seconde, car la première, sauf dans certains détails, a été dénaturée par une restauration d'une élégance douteuse, lorsqu'on voulut en 1820, la consacrer à perpétuer le souvenir du vœu de Louis XVI.

La chapelle du Purgatoire formait donc l'abside de l'oratoire primitif terminée carrément, comme dans les basiliques latines ; il occupait la dernière et la plus profonde des cinq travées de cette église. Elle a environ cinq mètres de longueur, afin de donner sans doute plus de place pour l'autel, et pour les

célébrants, tandis que la première travée est moins étendue d'un mètre à un mètre et demi. La voûte, peu élevée, est composée d'arêtes, qui se croisent et la divisent en quatre tranches, et se rencontrent en un point d'intersection, ou clef, formée par une pierre ronde, horizontalement coupée, sur laquelle, si nous avons bien vu, est gravé un agneau symbolique. Les arêtes ou nervures, taillées en gorge, indiquent une certaine tendance à entrer dans une période de transition, ce qui confirme encore d'avantage l'époque présumée de la construction, celle du XIe ou XIIe siècle La pression de la voûte s'exerce sur quatre colonnes engagées dans l'épaisseur du mur et dont le caractère roman ne peut échapper à l'observation. Ces colonnes sont cylindriques, et n'offrent en saillie que la moitié de leur circonférence. Elles reposent sur un socle ou base à pans coupés, octogone, d'une hauteur d'environ 0m, 40 cent., et qui est une imitation éloignée et dégénérée de la base attique. Elle est ornée de moulures simples, et le gros tore qui est lisse, présente seulement une petite patte ciselée aux angles de la plinthe. Quant aux chapiteaux, ils sont de forme cubique, rappelant de loin la corbeille corinthienne, mais plus écrasée, ornés d'une large feuille, se partageant en deux, et dont le centre est occupé par une étoile à six rayons de chaque côté de laquelle sont gravées en relief deux figures qui paraissent être des oiseaux. Dans la chapelle du Sacré-Cœur, les deux colonnes, les plus apparentes, celles qui s'avancent dans l'intérieur de l'église présentent une particularité; elles sont fasciculées en nombre de trois, et chacune se détache pour un tiers de sa circonférence du pilier carré où elle est engagée : les bases, moins cachées aux regards que dans l'abside par les divers exhaussements du sol, s'offrent plus facilement à l'étude de l'observateur. Elles dénotent par le travail qu'elles revèlent un ciseau assez exercé. Un cordon, formé d'une simple cymaise

sans moulure, règne depuis la hauteur des chapiteaux tout à l'entour de la chapelle. Enfin dernier caractère du style roman, l'arcade en plein-ceintre surbaissé, qui soutenait la voûte du purgatoire, offrant à son sommet un angle très-évasé et à peine sensible, dont les côtés se prolongent sur les piliers, a vu sa forme première altérée par les divers changements survenus dans la suite du temps.

On en en a fait un arc renaissance, en le surhaussant, c'est-à-dire, en lui faisant former une courbe décrivant un demi-circonférence complète. Les traces de ce raccordement avec les autres arcs des chapelles construites au 17e siècle, sont visibles.

Il est donc vrai que l'existence de cette portion de l'église a précédé toutes les autres parties de l'édifice actuel ; et qu'elle constituait le temple primitif, s'ouvrant en face des quartiers dits de St-Clair, à la population massée principalement aux environs du rocher de l'horloge.

Les premières traces de l Eglise paroissiale dans nos archives municipales, remontent au commencement du 15e siècle. Le 8 novembre 1425, le sieur Rostagnus Mattei co-syndic expose au conseil de la ville, que des réparations au monument religieux ont été ordonnées par l'évêque de Fréjus, et qu'elles doivent être mises à exécution, pour la part qui incombe à la communauté (1).

(1) L'évêque de Fréjus était alors Jean de Billard ou Bellart, doyen du Mans, conseiller d'Isabelle, reine de Sicile, et de Charles VII, roi de France Il assista au concile de Bâle comme ambassadeur de Louis III. Il eut pour sucesseur, en 1449, l'archevêque de Rheims, Juvenal des Ursins, qui se démit de son archevêché pour accepter le siége épiscopal de Fréjus. Voici le passage de cette délibération, écrite en latin comme c'était encore l'usage au 15e siècle : Quod reparationes ecclesiæ fiendæ et ordinatæ per dominum episcopum forojuliensis, in quantum tangunt præsentem universitatem, fieri debeant et executioni mandari.

A cette époque l'église de Draguignan avait passé sous la juridiction des archidiacres d'Aix ; (1) il paraît, d'après ce docu-

(1) En 1409, à l'instance de Louis II, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, la vicairie de Draguignan fut unye par le pape Alexandre V, à l'archidiaconé de l'église Métropolitaine de St-Sauveur d'Aix, à cause de la pauvreté et médiocrité des revenus à laquelle était réduit ledit arcbidiaconé.

En l'an 1410, le pape Jean XXIII, par une bulle donnée à Bologne, le 5e jour avant les ides de may de la 1re année de son pontificat, sur l'exposé de M. Beaufort Spinelly, archidiacre d'Aix, que le dit archidiaconé avait été fait si pauvre par la guerre et mortalités que le revenu n'en excédait pas la valeur de vingt-florins, confirma l'union de la dite église de Draguignan, à l'archidiaconé d'Aix, à la charge par l'archidiacre d'y establir un vicaire perpétuel.

Mais en l'an 1454, le pape Nicolas V expédie un rescrit de légatoire sur la décision du procès qui estait entre Bernard Testori archidiacre, et l'évêque de Fréjus ; et par le jugement qui s'en suyvit, il fut permis à l'archidiacre de faire desservir la dite église par des prêtres amovibles. (Extrait d'un mémoire présenté par M. l'archidiacre de Saint-Sauveur, manuscrit)

Nous connaissons les noms de quelques-uns de ces vicaires perpétuels et ensuite amovibles.

En 1341 Guillaume de Fuxo, chanoine de Fréjus.
1350 Pierre Raymond, Molinis id.
1371 Jean Daconis, chan. de Toulon.
1403 Jean de Salvane, id.
1407 Hugues de Cosnac, chanoine de Fréjus, qui permuta avec : Antoine Vincent id.
1500 Pierre de Baume, id.
1531 François de Nivière, évêque de Volleris, abbé de Florièyes, id.
1538 Gaspard de Glandevès.
1544 Antoine de Rascas, archidiacre d'Aix, prieur de Montrieux.
1568 Jean de Rascas, id.
1633 Annibal de Rascas.
Gaspard Geoffroy Gansard, præcentor venerabilis capituli aquensis. Son portrait se trouve au salon de l'hospice de Draguignan, parmi ceux des bienfaiteurs de cet établissement.
1638 Robert Henri.

ment, que l'évêque de Fréjus ne s'était point désisté a son égard d'une certaine part dans l'administration temporelle (1). En quoi consistaient ces réparations? Peut-être n'avaient-elles pour objet que de simples détails d'entretien. Six ans plus tard, le 26 décembre 1431, une délibération prise au sein du conseil, nous fait connaître l'existence d'une tribune, élevée au Nord de l'église, sous la première travée, et vis-à-vis l'abside. Peut-être aurions-nous alors l'explication de ces colonnes fasciculées qui supportent l'arc de la chapelle du Sacré-Cœur. N'auraient-elles pas servi à reposer sur leurs chapiteaux les deux extrémités de cette tribune? On décide d'en assurer la solidité compro-

(1) L'église primitive, celle qui exista jusqu'au 16e siècle, avait outre la chapelle du fond appelée abside, d'autres chapelles qui furent successivement pratiquées le long des murs, car originairement et jusque vers le 12 siècle, il n'était pas d'usage d'établir sur les faces latérales, ces sortes de constructions secondaires.

Il est question dans une délibération du 21 décembre 1412, d'un legs pieux fait par l'évêque de Fréjus, Gilles-le-Jeune, qui fonda une collégiale à Lorgues en 1429, et qui devait être employé à établir un grand retable pour le maître autel de la Vierge.

Cet autel devait, sans doute, orner la chapelle de Notre-Dame *notariorum*. D'après une délibération du 7 avril 1428, les prêtres qui la desservent seront tenus d'assister au chœur avec les prêtres de la paroisse, tous les jours de fête solennelle de la Vierge, et d'y célébrer le service divin avec pompe, et tous les honneurs canoniques, *attendu qu'ils sont payés pour cela faire*. F° 101, reg. n° 41. Il paraît que des plaintes s'étaient élevées au sujet du service de cette chapelle. Elle avait une administration spéciale Un acte passé en 1449, par devant un notaire d'Aix, constate le reliquat des comptes trésoraires, du par le sieur Jacques Cauvelier, aux sieurs Gansard et Fabre, prieurs de la confrairie Notre-Dame notariorum, et pour lequel il oblige tous ses biens.

mise par son état de vétusté, et de la faire examiner par des hommes de l'art. (1)

Silence absolu dans nos archives municipales, sur l'église paroissiale jusqu'à l'année 1506. (20 février) Notre ville commençait à acquérir alors une certaine importance : les guerres d'Italie, dont le règne de Louis XII avait été si rempli, étaient la cause d'un passage de troupes très-fréquent dans nos contrées. Sous un autre point de vue, un mouvement religieux assez sensible s'était produit dans la cité. Quatre monastères d'hommes survenus à diverses époques y florissaient dans toute la ferveur d'un premier établissement. C'est ainsi que les cordeliers avaient bâti hors des murs, avant 1299 une élégante chapelle ; les Dominicains étaient venus à leur suite en 1304 ; les Augustins avaient élevé en 1380 un sanctuaire en style de transition d'un très bon goût, dont il ne reste plus aujourd'hui que d'informes débris ; enfin, les frères Mineurs de l'Observance, les derniers arrivants, (1489) avaient au moment même qui nous occupe, jeté les fondements d'une grande et belle église, terminée seulement en 1517. (2)

(1) In quo quidem consilio fuit expositum, quod tribuna sive ponticium constructum in ecclesià parrochiali a parte aquilonis, minatur ruinam sic quòd indiget prompta reparatione, præfati domini consyndici et consiliarii ad evitandum futura scandala irreparabilia, quæ evenire possent (quod Deus non patiatur) ordinaverunt quod dicta tribuna sive ponticium inspiciatur per muratores et fusticos idoneos et in talibus expertos, et si indiget reparatione promptà, reparetur promptè...

(2) Cette vaste chapelle conventuelle, qui ne compte pas moins de 50 mètres de profondeur, construite dans des proportions harmonieuses, en style de transition n'avait plus servi depuis la Révolution qu'à des usages profanes. Elle a été rendue au culte, cette année-ci, par le zèle intelligent des propriétaires et d'un respectable membre du clergé. Notre ville leur sera reconnaissante d'avoir restitué à sa religieuse destination un de nos plus précieux monuments.

Pour tous ces motifs, on se vit dans la nécessité d'agrandir l'église paroissiale. Un membre du conseil exposa que « l'église « paroissiale de Draguignan, vu son exiguité et son insuffisance, « ne pouvait contenir le peuple de la ville, qui *avec l'aide de « Dieu,* croissait beaucoup, et que l'on espérait voir s'augmenter « d'avantage de jour en jour; que l'on luttait aux portes du tem- « ple, aux époques de fêtes solennelles, et lors des prédications ; « et que la population, qui ne pouvait y trouver accès, prenait « l'habitude de déserter l'église paroissiale, et de fréquenter les « autres chapelles, *ce qui est intolérable*, *quod non est toleran- « dum* » (nîl novum sub sole !)

Sur cet exposé, on délibéra d'agrandir l'église, par la construction de deux chapelles, qui s'élèveraient soit vers le fond du monument, à la suite de la chapelle dite de la sainte Trinité, soit du côté des premières travées, en rejoignant les fonds baptismaux. Pour couvrir les frais de cette entreprise, un registre pour les tailles fut ouvert, dans lequel on taxa chaque maison de la ville sur le pied de trois gros (le gros de Marseille valait 8 sols, 10 deniers, d'après Papon. Cette monnaie avait été frappée sous Charles 1er vers la fin du 13e siècle.) Un honorable personnage de la ville noble Louis Alziari licencié, en l'un et l'autre droit, qui s'était offert pour ce travail, fut chargé d'opérer la répartition de l'impôt, après avoir obtenu l'assentiment du rév. évêque de Fréjus. Nicolas de Fiesque, qui mourut doyen du collége des cardinaux en 1524 occupait alors ce siége épiscopal. (1)

(1) Super ampliatione ecclesiæ parrochialis quum ecclesia parrochialis ejus villæ Draguignani sit parva et arcta; et non possit continere populum ejusdem villæ qui, Deo juvante, multum crescit, et in dies speratur major, et pugnantur in diebus solemnibus ; et quum prædicatores fiunt, non posset ipse populus stare in ecclesiâ propter ejus parvitatem,

Voilà donc l'église agrandie par l'adjonction de deux chapelles, mais l'on ne tarda pas à reconnaître l'insuffisance de ce travail. Ce fut à l'occasion du clocher, que l'on souleva le projet d'un agrandissement beaucoup plus important. Il y avait probablement alors au-dessus de la principale façade de l'édifice, un de ces petits clochers, appelés *pinacles*, présentant une ou plusieurs arcades dans une construction carrée, peu élevé, et surmonté d'un pignon à deux pentes. On rencontre fréquemment cette disposition dans nos anciennes églises La chapelle de l'Observance en offre un exemple. Il paraît que ce *pinacle* était sur le point de s'écrouler : par délibération du 13 mars 1517, on avisa aux moyens d'en arrêter la chute en le réparant. Comme les fonds manquaient actuellement, il fut décidé qu'on affecterait à la dépense le blé et les revenus de la confrérie du saint Esprit. (1)

et ob quod, habetur ire ad alias ecclesias, relicta ipsâ ecclesiâ parrochiali, quod non est tolerandum. Igitur, ordinaverunt dictam ecclesiam parocchialem ampliari ; et fieri duas capellas, insequentes seu incipientes, et tendentes sicut capella sanctæ Trinitatis intendit, seu esse ædificatas protendentes usque ad fontem baptismalem ipsius ecclesiæ, et quod pro faciendo seu ædificando illas in sequendo votum ejusdem magni consilii iis diebus, igitur deliberatur quemdam casernetum trium grossorum pro quolibet domo dictæ villæ exigendi per nobilem et ægregium virum Ludovicum Elziari, jurium licentiatum, prout se obtulit, et obtineri licentiam a Reverend° Domin° Episcopo Forojuliensis.

(1) La confrérie du Saint-Esprit *intra mœnia* de Draguignan a été fondée, il y a plusieurs siècles, à une époque très-reculée de notre histoire par une dame nommée Marthe, dont on conservait encore le portrait au siècle passé. Elle laissa à cette confrérie une forte dotation consistant en domaines très-étendus, situés à l'extrémité du territoire, vers Lorgues et Taradeau, aux quartiers du Content et des Selves, appeles encore aujourd'hui le grand et le petit Saint-Esprit, à la condition d'en

En mettant la main au *pinacle* ou clocher, on s'aperçut qu'il fallait non seulement réparer, mais encore édifier à nouveau, et cette fois sur des proportions plus grandes, cette partie du monument. On se trouvait en face d'une dépense considérable· Etait-il à propos d'y pourvoir, alors que l'église paroissiale elle-même, malgré l'accroissement qu'elle avait reçu en 1506, était encore si loin de suffire aux véritables besoins de la population? Ne vallait-il pas mieux appliquer au temple lui-même

employer les revenus à l'entretien et nourriture des pauvres, aux fêtes de la Pentecôte, et de doter chaque année quelques jeunes filles indigentes. Cette confrérie possédait une chapelle, qui existe encore; c'est celle dite de St-Sauveur, qui se trouve placée auprès de la butte de l'horloge: elle avait tout à côté une maison avec un four, pour y pétrir le pain des pauvres. Une allée de muriers plantée au 18e siècle, conduisait de la petite place du St-Esprit, jusqu'à la chapelle de St-Sauveur. où le clergé se rendait quelquefois en procession, pour y bénir de là tout le territoire. Le 9 mai 1666, le conseil de la ville unit cette confrairie à celle du St-Sacrement, et chargea celle-ci de la mission de bienfaisance attribuée à la première. La confrérie du St-Sacrement reçut en outre en 1696 en vertu d'un édit du roi de 1696, les biens qui avaient été attachés en 1683 aux commanderies de St-Lazare et du Mont-Carmel, en faveur d'un commandeur du nom d'Emblemont.

Il existait aussi une autre confrérie du St-Esprit, dite *extra mœnia*, qui possédait un prieuré situé au siècle passé près de l'hôpital général, à l'extrémité de la rue St-François (aujourd'hui rue impériale), et une chapelle, occupée par les pénitents-gris.

Cet ordre du St-Esprit, dont la maison centrale était à Montpellier, était anciennement uni à l'hopital du St-Esprit de Saxe, créé en la ville de Rome, sous la règle de St-Augustin. Remarquons ici en passant que dans ces siècles, que l'ignorance seule a pu appeler barbares, les grands problêmes sociaux étaient connus, étudiés, et souvent même résolus. Par un vaste réseau d'institutions de bienfaisances répandu à travers toute l'Europe, l'église catholique avec une vigilance de mère, avait pourvu au soulagement des misères qui affligeaient l'humanité. La sé-

les ressources que nécessitait la construction d'un nouveau clocher ? C'est ce que pensèrent avec sagesse nos ancêtres, et ce qui fut décidé en vertu de deux délibérations prises les 16 et 17 avril de l'anné 1517. Ainsi, moins de douze ans après le premier agrandissement, on reconnaissait l'inutilité de cette demi-mesure.

paration des deux ordres fut faite aux idés de Mai de l'an 1217 par le Pape Honoré III, qui confirma à l'hopital de Montpellier l'union de tous les hopitaux, qu'il jugea devoir lui rester attachés ; ainsi ceux de Marseille, de Toulon, d'Aix, de Tourves, de Fréjus, d'Arles, de Brignoles, de Bargemon et de Draguignan, en leur accordant exemption de toute juridiction ordinaire, comme relevant immédiatement du Saint-Siége.

Il paraît qu'au 17e siècle, le chapelain du bénéfice du St-Esprit, qui demeurait à Fréjus, abandonna la chapelle de Draguignan aux pénitents-gris, ainsi que les revenus y attachés, moyennant une pension annuelle.

En 1724, le frère Michel de France, de Vandueil, prêtre, chanoine régulier, commandeur d'Auray en Bretagne, procureur général de l'ordre du St-Esprit de Montpellier, ressuscitant de vieil les prétentions, actionna la confrairie du St-Sacrement, de Draguignan, en restitution de tous les biens du St-Esprit tant intra-mænia qu'extra-mænia.

La confrérie, se pourvut devant le grand conseil du roi, qui débouta le sieur de France de sa demande.

Au 18e siècle, un incendie dévora les bois qui couvraient les propriétés du St-Esprit et tarit ainsi une des sources des revenus de la confrérie. Aussi celle-ci demanda-t-elle au roi l'autorisation de donner à bail emphytéotique ces terres, dès lors improductives. Des lettres patentes de Sa Majesté l'ayant accordée, une délibération prise par le conseil de fabrique le 14 juin 1778, et signé de Mess. Antoine Berlier ancien officier, Antoine de Giraud de Valauris, ancien capitaine, des vaisseaux du roi, Joseph Renoux avocat, etc., décida que ces biens, qui confrontent les territoires de Lorgues, de Taradeau, des Arcs, de Flayosc et de Draguignan, seraient morcelés et distribués aux conditions suivantes :

L'adjonction de deux chapelles, loin de satisfaire à l'empressement des fidèles, n'avait eu pour effet que de compromettre la solidité de l'édifice tout entier. Chose singulière ! La nécessité où l'on est réduit aujourd'hui, en 1861, de créer un nouveau monument, a été ainsi en parti amenée par la réparation entreprise en 1842. On crut à cette époque avoir pour toujours arrêté le mouvement de la voûte et des murs, et l'on a constaté depuis que les ouvrages qui y furent alors apportés, ont au contraire précipité la ruine du monument, qu'ils devaient raffermir ! Nouvelle preuve du danger des palliatifs, quand il faut recourir à des remèdes radicaux.

Sur le rapport de MM. les consuls, et des hommes de l'art, on établit donc qu'il était plus utile de donner plus d'extension a l'église, que de faire le clocher, à cause de l'exiguité de son enceinte, qui ne contenait pas la moitié des assistants, qu'elle aurait dû recevoir, vu l'augmentation croissante et visible des habitants. Nécessité encore de prendre une telle résolution, à cause de l'état de délabrement et de ruine, où se trouvait la majeure partie de l'édifice. On la reconstruira sur un plan plus large, aux frais de la communauté, pour la part qui la concerne, et pour le reste, à la charge de M. Gaspard de Glan-

1° Comme, à cause de leur étendue (ils ne comprenaient pas moins de 1200 journées, soit 400 hectares), la confrairie ne pouvait les complanter elle-même, la dépense en étant évaluée à plus de soixante mille livres, les adjudicataires durent les prendre pour 99 ans, à la charge d'en complanter la moitie en vignes et oliviers, dans l'espace de 4 ans ; 2° les habitants de la commune de Draguignan furent exclus du partage par la raison que le territoire manquant de travailleurs, il était avantageux d'y attirer des étrangers, qui vinssent s'y établir avec leurs familles. On fit environ 24 lots, séparés par des termes élevés de 1 mètre au-dessus du sol, et portant gravées les armes de la fabrique, ou soit un calice. Le prix du bail consistait en certaines redevances annuelles.

devès (1) protonotaire du Saint-Siége apostolique, archidiacre d'Aix, et vicaire de l'église de Draguignan, conformément aux traités intervenus entre la ville et ses prédécesseurs. (2)

(1) La famille de Glandevès, une des plus illustres de la Provence, et qui a fourni plusieurs prélats de l'église, était originaire d'Apt. Elle comptait parmi ses auteurs, Raymond Féraud, un des poëtes provençaux les plus curieux a étudier du 13e siècle. Un des parents de celui dont il est ici question, Jean de Glandevès, seigneur de Pourrières, commandait la tour dite de Toulon, lors du siége de Marseille, Charles de Bourbon, le félon connétable, qui marchait au service de Charles-Quint contre sa patrie. Glandevès ayant eu le malheur de succomber, et de rendre la tour, il fut traduit en jugement par ordre du roi, François 1er, et condamné a avoir la tête tranchée en 1540.

(2) 16 avril 1517. — Audita expositione per dictos homines consules factà super constructionem clocherii, dicentes fuisse opinionem a pluribus hominibus dictæ villæ et ab expertis, *quod melius esset de aloungar la gleiza que de far lo cloquer, perseque la dita gleiza es petita*, ordinaverunt ordinationem factam de cloquerio converti in alongationem dictæ ecclesiæ.

17 avril. — Dicti cives domini consules et consiliares suprà congregati cum anctoritate dicti judicis, quia notoriè et manifesti populus villæ Draguignani, Deo gratià, anctus et multiplicatus, non potest haberi seu stare in ecclesià parrochiali, nec duœ partes dicti populi; ecclesia que ipsa parrochialis notoriè minatur ruinam pro majori parte, et sic necesse est illam ampliare et reficere, id circo prœmissis et aliis considératis ordinaverunt, in quantum tangit dictam universitatem, et pro ejus cotâ, dictam ecclesiam ampliari retro cimenterium ejusdem, et usque ad finem saxi *sive-rocas*, et requiri Reverendum Dominum Gaspard de Glandevès, stæ S^dis^ apostolicæ protonotarium, arch. Aquensis, et vicarium ejusdem ecclesiæ juxta tractata per d^os^ vicarios prædecessores suos cum universitate facere et contribuere, et ad hanc finem mandare ad eum requirendum.

Ces délibérations ont une extrême importance. On nous permettra de nous y arrêter quelques instants. C'est une révolution complète qu'elles apportent dans l'économie de l'ancienne église. Un nouvel édifice succède à celui qui a existé à l'origine de la cité, bâti sur un autre plan, et dans un sens tout différent. Ce n'est point cependant l'église actuelle, car le monument du 16e siècle, nous le verons, a pour destinée d'être presque entièrement remanié un siècle plus tard.

Quoiqu'il en soit, ce premier agrandissement a pour effet de reconstruire le temple, dans la direction de l'Est à l'Ouest. On l'établit sur un terrain occupé par un cimetière, et jusqu'au point où s'arrête le rocher, ou plutôt où finissait un banc de pierre : changement radical, qui faisait table rase des précédentes constructions, et n'en conservait à titre de transsept que les deux chapelles que nous avons décrites plus haut, celles du sacré-cœur et du purgatoire. L'église projetée à cette époque et qui ne fut mise sérieusement à exécution, que lors de l'institution du Chapitre de chanoines, s'étendait sur une longeur d'environ trente mètres, depuis le fond de l'abside qui commençait aux marches du sanctuaire actuel,jusqu'à la façade qui existe encore aujourd'hui. Les traces de cet abside, terminée carrément, ont été constatées dernièrement par MM. les architectes de la ville dans les fouilles qu'ils ont pratiquées, lors de la fermeture de l'église, dans le but de sonder le terrain.

L'église du 16e siècle, moins élevée que celle d'aujourd'hui, mais aussi moins large et moins profonde, devait offrir des dimensions assez harmonieuses et non dénuées d'élégance. Quel en était le style? ici, nous en sommes réduits aux conjectures. Cependant, d'après les monuments qui restent dans notre ville, construits à cette époque, il est permis de supposer qu'une architecture de transition, modifiée par l'influence du goût de la renaissance, avait présidé à la création de cet édifice, peu re-

marquable sous le rapport de l'ornementation, s'il faut en juger par ce que nous en ont conservé les changements ultérieurs.

La façade de cette église existe encore en entier. Elle se terminait en pignon, offrant un angle intérieur assez aigu. On la distingue très-aisément des adjonctions qui lui ont été faites lors du dernier agrandissement et par la nature de son revêtement extérieur, formé de pierres plus petites, plus noires par l'effet des années, établi sur des assises plus régulières et plus serrées, et par la tendance de dislocation qui se manifeste tout à l'entour entre cette vieille construction, et le reste de la façade sur-ajouté au 17e siècle. L'unique porte du monument était surmontée d'une fenêtre, longue, carrée, encore très-apparente, et qui a été bouchée à cette dernière époque.

Ce projet fut conçu en 1517. Et cependant bien longtemps après, et jusqu'aux premières années du 17e siècle. son exécution se traine et languit, suscitant parfois des dissentiments entre l'autorité consulaire et les dignitaires ecclésiastiques. C'est une assez pénible histoire que celle du laborieux enfantement de cette nouvelle paroisse, par une cité peu industrieuse alors, sans ressources, sans revenus, si nous le comparons surtout aux travaux du même genre, si généreusement et si largement entrepris de nos jours.

Nous sommes en l'année 1563, et les bonnes intentions de MM. du Conseil n'ont pas encore reçu leur complète réalisation, sur qui en faudrait-il faire peser la responsabilité? Sur le Conseil? Nous ne le croyons pas : la cause doit en être attribuée d'abord aux malheurs du temps, et aux guerres religieuses qui désolèrent le pays si longtemps, et aussi à la fâcheuse organisation à laquelle était soumise l'église de Draguignan. Régie par un vicaire perpétuel, non résidant, elle ne rencontrait pas auprès de lui l'intérêt, qu'il aurait éprouvé pour elle, s'il avait demeuré

dans notre ville. Il ne pouvait d'ailleurs se faire de loin une idée bien exacte des nécessités religieuses de la situation.

Aussi le 8 juillet 1565, le conseil municipal, fatigué des lenteurs que subissent ses projets, prend-il la délibération suivante : « A esté arresté que Monsieur le viquayre de la esglise paro- « chiale de la présente ville sera requiers, attendu mesmement « qu'il est a présent au Muy de faire (réparer ?) ladite esglise « cellon le édit et ordonnance royal, pource que n'a bien besoin, « et à son refus, sera *procédé par justice* (les avocats ne man- « quaient pas au Conseil) cellon le contenu de ladite ordonnance « celle commettant ce soin à Messieurs les consuls ou à la ma- « jeure partie d'eulx, et ce pour faire nostre debvoir envers « Dieu et sa saincte esglise, et soy garder de péché. »

Le vicaire d'alors était Messire Jehan de Rascas, sieur de Bagarris et du Bourguet, conseiller au parlement d'Aix et dont la fortune pouvait seconder les sentiments généreux qui l'animaient. Il en donna des preuves, comme nous le verrons dans la suite (1).

Trois mois après, le 14 septembre 1565, on rend compte en ces termes de la démarche décidée plus haut : « Et première-

(5) La famille des Rascas était une des plus anciennes de la ville d'Aix, à qui elle fournit des magistrats au Parlement, et plusieurs 1ers consuls. Elle y avait, d'après M. Roux Alpheran, une maison à la rue verrerie. Le père de celui qui nous occupe, était François 1er, seigneur du Muy, de Bagarris, de Châteauredon, juge d'appeaux, et ensuite conseiller au Parlement de Provence en 1536. Il fut seigneur en partie du Cannet et du Luc. Il eut quatre fils, dont l'un François, fut commandeur de Montpellier en 1585, et l'autre Jean, occupa la dignité d'archidiacre d'Aix, et fonda la collégiale de Draguignan. Jean décéda à Aix le 21 septembre 1629, à l'âge de 86 ans. Voici ce que nous lisons au registre des décès de la paroisse de Draguignan : Le 1er du mois d'octobre 1629, a esté fait en cette ville les funérailles, de Monsieur Jehan de Rascas, etc.,

« ment, sur la remontrance et proposition faicte en plein con-
« seilh, par Mᵉ Monsieur le consul André, disant que suyvant la
« dellibération faicte par un conseilh moderne et vieulx du
« vingt-cinquièsme aoûst dernier, que, en compagnie de ses
« compagnons et de plusieurs chefs de maisons de la dite ville,
« allant treuver Monsieur le conseilher de Bagarris, casuelle-
« ment venant en la présente ville, comme père de Monsieur le
« viquayre de la esglise parochiale son fils, et luy firent enten-
« dre, que Monsieur Aubaustery se ploignoyst de l'acte qu'il
« avait faict avec luy; qu'en prenant la charge du service de
« ladite esglise, le pria luy augmenter ses gaiges de quelque
« chose pour luy donner couraige de fayre de bien en mieulx
« son debvoir, à fayre ledit service. D'avantaige luy remons-
« traire que au peuple qui est à présent en la présente ville,
« ladite esglise est fort petite et aurait grandement de besoin de
« une bonne réparation, à laquelle devait donner sinon en tout,
« à tout le moings suyvant le édit du roy, un tiers de son bé-
« néfice, à la réparation de ladite esglise, et pour la décoration

et parceque ledit sieur estait chef et colateur des bénéfices de l'église collégiale, je l'ay voulu insérer dans le présent livre, affin que en ayons mémoire perpétuelle et prier pour son âme. Signé : Segondi chanoine. — Jean de Rascas comptait aussi depuis 1590 parmi les quatre conseillers clercs, que François 1er avait adjoints aux 7 conseillers laïques, lors de l'institution du Parlement en 1501.

Cette famille était puissante à Aix, à cette époque. Un de ses membres, Pierre Antoine de Rascas avait soutenu chaudement contre la ligue, le parti d'Henri IV, qui l'avait honoré de son amitié.

Nous voyons quelques années après au 17e siècle, un autre Rascas, Honoré, grand sénéchal de Draguignan.

Un autre membre de cette maison était Henri de Rascas, seigneur du Cannet, premier consul d'Aix en 1652, qui avait épousé Lucrèce de Forbin-Solliés, appelée la *Belle du Cannet*, à cause de sa rare beauté.

« d'icelle, et ung aultre tiers pour l'entretennement des pou-
« vres de Dieu, voyre la grande pouvreté qu'est aujourd'huy à
« l'hospital de ladite ville. Lors fust par ledit sieur de Bagarris
« respondu parlant ponr la personne de son dit fils Messire
« viquayre audit Messire Aubaustery, qu'il y avait remédié, et
« qu'il lui augmentera tellement les gaiges qu'il sera content. —
« Touchant aux réparations de ladite esglise, dict que sy ladite
« ville veult fornir chaux, arène et pierre, qu'il est content de
« fornir tout le demeurant que sera de besoing au réparement
« de ladite esglise, nonobstant qu'il despende beaucop plus que
« ledit tiers ne porte, et qu'il est content que Messieurs de
« ladite ville, la fassent réparer à leur plaisir, tellement qu'il
« soit au contentement de tous. »

On ne saurait trop admirer un si rare esprit de concorde et d'entente. M de Bagarris accepte sans restriction et sans hésiter le plan et les vues de l'autorité consulaire; et il s'efforce d'alléger par sa généreuse coopération la charge d'une aussi lourde entreprise.

Comment nos aïeux répondent-ils à cette bonne volonté? Tout en s'en montrant reconnaissants, ils persistent à annoncer leur intention de recourir aux voies judiciaires, pour obtenir l'effet des promesses de l'archidiacre, tant ils étaient difficiles et rigoureux sur tout ce qu'ils croyaient de près ou de loin toucher à leurs droits.

« Quoy entendu par ledit conseilh, après avoir tous sur ce
« opiné, l'ung après l'aultre, tous d'un bon accord, nemine
« discrepante, a esté arresté que l'offre faicte par ledit sieur de
« Bagarris, touchant les réparations de ladicte esglise et déco-
« rations d'ycelle sera acceptée. Le commettant à Messieurs les
« consuls, et néanmoins leur a esté commis de *sommer* (le mot
« peut être juridique et légal, mais il est bien peu respec-
« tueux!) et requérir ledit sieur de Bagarris de vouloir donner

« aux pouvres de l'hospital le tiers de son dict bénéfice pour « l'entretennement d'iceulx, voyre la grande pouvreté, quy « est, aultrement qu'on se pourvoyra en justice, suyvant le édit « du roy nostre sire. »

On nous pardonnera de laisser ici parler nos pères dans cette vieille langue française, si moelleuse et si naïve, du temps des Montaigne et des Ronsard.

M. de Bagarris n'attendit pas qu'on lui signifiât des exploits; il prévint par sa libéralité les instances peut-être un peu trop pressantes de MM. les consuls, et dépassa toutes les promesses, loin de rester en arrière.

Quatre ans plus tard, le 27 janvier 1569, il proposa au conseil de prendre à sa propre charge le paiement des maçons et des manœuvres pourvu qu'on lui fournît la chaux. La ville accepte et achète un champ d'oliviers, pour y établir un four à chaux.

Jamais peut-être, il est vrai, Draguignan ne s'était trouvé dans une aussi dure nécessité. Aux troubles généraux du royaume, causés par le fanatisme et les excès de la Réforme, auxquels la paix de mars 1568 dite *boiteuse et mal assise* n'opposa qu'une impuissante digue, au malaise universel du peuple, se joignaient pour notre ville de véritables calamités locales. L'hiver rigoureux de 1568 avait tué la totalité des oliviers du territoire, et avait ainsi tari la source la plus abondante de l'aisance dans un pays essentiellement agricole, et qui tirait surtout sa richesse de l'exploitation de ses nombreux moulins. Aussi la misère était montée à un si haut degré que l'on fut obligé, vu la dépréciation subie par les propriétés foncières, de procéder à un nouveau cadastre. Les impôts ne se payaient plus; quand un ordre venait aux consuls de solder de par le roi, les taxes établies, sous peine d'emprisonnement et de saisie de leurs propres biens, et que la caisse municipale était vide, la ville sans crédit, sans ressources ne trouvait pas de solution plus commode à ce terrible problème,

que de relever appel de l'ordre royal, et gagner ainsi du temps. (octobre 1569.)

Cette année 1569, l'on craignit même de manquer des choses les plus nécessaires à la vie, à tel point que la ville achetait 500 charges de blé, afin de le distribuer aux pauvres ; des quêtes étaient faites à domicile, et les mendiants étrangers étaient expulsés de la cité. Par une suite trop ordinaire des calamités publiques, le mécontentement agitait les diverses classes de la société ; la désunion était dans tous les rangs : l'irritation populaire est passionnée, comme tout ce qui vient des masses, s'en prenait même aux membres du clergé. Sous la pression de ces sentiments, le conseil municipal envoyait sommation sur sommation à M. l'archidiacre d'Aix de venir au secours des pauvres de la ville, *attendu qu'elle est obérée*, et qu'elle ne peut plus les secourir; et en cas de refus délibéré de le mettre en cause, en sa qualité de curé de la paroisse, pour qu'il y soit contraint. On imposait d'office, à chaque prêtre, une contribution de deux florins par semaine, pour venir en aide aux pauvres, en invoquant avec plus ou moins d'àpropos certains édits du roi. Il est juste de constater que les membres du conseil s'étaient aussi soumis à ces aumônes extraordinaires.

Enfin une certaine mésintelligence régnait dans les rangs du clergé (1).

(1) C'est ce qu'on peut inférer du passage suivant tiré des archives municipales. Le curé s'adresse au conseil pour lui exposer, que, d'après la convention passée entre la ville et lui, Messieurs de Clastre (de Clastrum, ou soit les prêtres desservants) ne peuvent le déposséder. Il demande si l'on est content de lui, et s'il est agréable à la ville. Délibéré que la ville reconnaît le curé Juglaris pour homme de bien, capable et suffisant à remplir sa charge et qu'il est agréable au peuple. (La qualification de curé est ici donnée dans un sens autre que celui qu'il annonce aujourd'hui Le curé dont il est question devait être le délégué de l'archidiacre d'Aix. — Délib. du 23 octobre 1559).

(La suite au prochain numéro.)

R. Poulle, avocat.

BIBLIOTHÈQUES PROVENÇALES.

Stockholm, 18 *juin* 1861.

Monsieur et vieil ami,

Vous voulez bien me demander mon avis sur les bibliothèques de vos compatriotes. Mais peut-on parler des livres et oublier ceux qui les colligent ? Posée sur ce terrain, la question me parait grandement épineuse. Il me semble avoir remarqué qu'un blâme, même recouvert d'une forme courtoise, n'est jamais plus mal accueilli que l'orsqu'il s'adresse à nos caprices ou à nos fantaisies. Il fut un temps où des hommes sérieux formaient avec soin, quelquefois avec amour de grandes et utiles bibliothèques. Ils les considéraient au point de vue de la science et de l'étude, et par suite leur donnaient une extension considérable tout en n'admettant sur leurs rayons que les livres vraiment utiles. Dieu me garde de jamais me permettre aucune allusion malveillante envers ces anciens et nobles amis des livres, les Bouhier de Dijon, les Colbert de Paris et de Montpellier, les De Thou, Peyrese, Secousse, Baluze, Thomassin de Mazaugues, Saint-Vincens, etc., etc.

Mais aujourd'hui la formation d'une bibliothèque est bien moins inspirée par l'amour de l'étude que par la fantaisie, ou le caprice ; une bibliothèque à Paris c'est une sorte de boudoir où les livres ne sont admis que sous condition de n'être jamais ouverts. Les grands noms du Gascon de Padeloup, Derome Bau-

ronnet, Duru, etc., etc., les mettent à l'abri de toute insulte et le livre disparaît, l'auteur s'efface sous la magique influence du relieur. En Provence, Monsieur, j'ai observé toute autre chose; en général les collectionneurs ne tiennent nullement à solder l'acquisition de leurs volumes par de gros billets de banque. Rendons-leur cette justice, leurs livres pour la plupart ne sont pas rares, bien moins encore, sont-ils beaux ? mais ils ont à leurs yeux un mérite qui les relève et leur tient lieu de tout autre. Sauf de rares exceptions ces livres sont exclusivement destinés à décrire minutieusement et pour ainsi dire pierre par pierre, heure par heure, le sol et l'histoire de leur vieille Provence. On s'étonnait un jour de ne pas voir Tacite dans une de ces bibliothèques. — Mais aussi pourquoi Tacite n'était-il pas né en Provence?

L'esprit d'exclusion qui préside à la création d'une bibliothèque en Provence y trouve encore moyen de se rétrécir. Ce n'est bientôt plus la Provence de laquelle on cherche à colliger les monuments, mais la ville qu'on habite obtient une prédilection marquée et devient pour le reste du pays un nouveau motif d'exclusion. Tel individu ignore peut-être si Bossuet et Corneille ont existé, — Que lui importe, — Son clocher et quelques hectares sont autour, voilà son horizon. Ainsi lorsqu'on visite les bibliothèques de Marseille on est assuré de trouver partout Papon, Ruffi, Méry et Gueidon, August. Fabre et quelques autres, mais il va sans dire que le Dieu fétiche de cette catégorie d'amateurs c'est le bon Ruffi. A Aix on rencontre une tout autre série de livres, Papon toujours, puis Pitton, Haitze, Augery, Roux-Alpheran et les innombrables monographies anciennes et modernes des eaux chaudes. Transportez-vous à Avignon et vous verrez encore Papon, puis Fantoni, Nouguier, Soulliers et les nombreuses publications de Rastoul, Joudou, Guerin et Fortin-d'Urban. — A Carpentras, sauf Papon on ne saurait voir aucun

des livres qu'en Avignon on honore ; ici trône solitairement Cottier étayé des doctes publications de Bayaud. S'ils avaient à Arles des bibliothèques ils ne voudraient entendre parler que de Saxi, Dubert, Seguin, Guys, Terrin , Rebattu, Peilhe et autres vieilleries.

Comme vous le voyez, Monsieur, c'est toujours sur un nombre assez borné de livres que se porte la fantaisie de vos compatriotes. Les plus habiles ou les plus heureux sont ceux que le hasard gratifie des chroniques de Nostradamus, de la chorographie de Bouche ou de quelques autres gros in-folio toujours cités et jamais lus. On pourrait ainsi poser pour une bibliothèque provençale le chiffre de 3 ou 400 volumes dont la dixième partie offrirait peut-être quelque ressource à l'écrivain. Mais comme il est à peu près d'usage que plus on a de livres moins on en lit, on se hâte de peur de les lire d'en entasser le plus grand nombre possible. Y a-t-il choix ? Y a-t-il goût dans cette manie de collectionner et d'entasser? Je crains de ne pouvoir donner à cette double demande qu'une réponse négative. Le choix ? Il n'en est pas question. Tout livre est bon à vos compatriotes pourvu que le nom de leur ville ou village apparaisse sur le titre comme lieu d'impression. A ce titre le médecin encombre ses rayons de dissertations théologiques et l'ecclésiastique de comédies et ballets. Il n'y a vraiment pour eux aucune utilité dans cet amas indigeste de compositions diverses. — Ils ne consulteront jamais les deux tiers, — disons même les neuf dixièmes de leurs livres, mais au moins auront-ils ce que d'autres n'ont pas, et ce qu'ils auront acheté sans autre but ou désir peut-être que d'empêcher un autre de l'avoir.

Le goût est à peu près comme le choix. Il y a généralement en Provence une aversion bien prononcée contre les inutiles dépenses de la reliure. Tel amateur préfère à tous les autres des volumes recouverts d'un parchemin jaune et crasseux, tel autre

respecte religieusement la feuille de papier gris ou bleu qui protège momentanément ses livres. — Un autre recueille avec amour les livres incomplets espérant un jour compléter au juste prix de 50 centimes un volume précieux.

Il résulte de tout ceci que les livres sourient peu à la vue, mais quoi qu'on puisse dire de leur condition, elle est ordinairement supérieure encoreà leur établissement ou si vous aimez mieux à leur installation. Telle bibliothèque en Provence gît dans une série de malles et de caisses vermoulues, telle autre est cachée dans une cave ou nichée dans un grenier. Sauf quelques exceptions le bois blanc ou gris paraît suffisant ou convenable pour le classement des livres. J'ai vu quelque part une collection considérable et vraiment intéressante, — il s'agit toujours bien entendu de livres provençaux. — Elle était amassée sur d'étroits rayons en bois blanc quelque peu vermoulu et classée par ordre alphabétique et noms d'auteurs. — Un tourbillon de vent dans le désert ne couvre pas les yeux des voyageurs d'une poussière plus épaisse que celle soulevée par les livres et papiers de cette bibliothèque. Il est vrai que la clef de l'appartement gît dans la poche du propriétaire et que depuis dix ans aucune mesure de propreté n'a été prise pour dégager le sol et les rayons de leur vieille poussière.

Ailleurs, autre système. Les livres sont partout sur les tables et les lits, les chaises et les tapis, on en trouve dans les antichambres et les salons, dans le vestibule et la cuisine. Il y en a partout sauf sur les rayons,

Toutefois je reconnais volontiers que malgré ces manies et fantaisies peu éclairées, peu de provinces ont amassé autant que celle-ci de livres, de manuscrits et de documents de toute sorte relatifs à l'histoire locale. On y peut même citer quelques collections réunies en dehors ou en dépit d'un esprit d'exclusion, j'en indiquerai même une et peut-être la plus précieuse de toutes.

où pour être admis un livre ne doit rien avoir à débattre avec la Provence. — Un autre presqu'exclusivement formée de livres sur l'art héraldique, une troisième et peut-être la plus curieuse et la plus riche de toutes en documents imprimés et manuscrits sur la langue provençale Mais encore une fois, mon cher Monsieur, je ne puis voir là que des exceptions. La manie de vos collectionneurs c'est de voir toujours et partout leur chère Provence ou pluôt le clocher de leur village.

Cette manie ou fantaisie ils la partagent, d'ailleurs, avec la plupart des autres amateurs, ce que j'ai vu en Bourgogne est presque exclusivement bourguignon. — En Languedoc peu l'on a de souci de tout ce qui n'appartient pas à la langue ou au pays d'Oc. En Normandie on s'inquiète peu de la Champagne ou de la Provence qui rendent bien à la Normandie oubli pour oubli.

S'il y avait lieu mon cher Monsieur, à rechercher les petits effets dans les grandes causes ou s'il était loisible à un pauvre étranger de voir chez vous autre chose que la superficie, ne pourrait-on pas dire que l'esprit de centralisation si puissant et si actif dans votre gouvernement produit chez les masses un effet tout contraire ? L'esprit d'opposition et de réaction se trouve partout dans notre chétive nature et comme on n'a jamais d'aspirations plus vives vers la liberté que sous un gouvernement despotique, de même on cherche à isoler, à séparer, à désunir lorsque les hautes régions tachent de tout attirer à elles et de tout absorber. Y aurait-il jusques dans les préférences et les calculs exclusifs de vos amateurs quelque lointaine reminiscence de cet esprit d'opposition ? A vous Monsieur à le juger.

Un autre motif pourrait également expliquer le système exclusif. Avant la révolution le système commode des bibliothèques publiques n'était guère en vigueur et ceux qui voulaient travailler devaient eux-mêmes acquérir les livres mis gratuitement aujourd'hui à la disposition du public. Maintenant c'est tout au-

tre chose on n'a plus besoin de se réunir pour aligner sur des rayons quelques centaines d'in-folios, l'acquisition de la plupart des livres n'est devenue qu'une affaire de luxe ou de fantaisie. Ah! que de gens qui n'auraient pas chez eux un seul bouquin s'ils contractaient l'obligation de le lire ou s'ils n'espéraient pas exciter l'inutile convoitise d'un ami et faire dire d'eux qu'ils ont des livres.

Ceci, mon cher Monsieur, n'amène fort naturellement à rechercher l'emploi quelque peu fantaisiste que vos compatriotes font de leurs livres, ou pour mieux dire quelles sont les énormités littéraires consacrées par leur prose et leurs vers. Les auteurs germent en Provence comme les champignons après les pluies d'automne et comme de raison chacun d'eux prétend avoir la plus large place au soleil.... mais ici permettez-moi de m'arrêter et de renvoyer à ma prochaine épitre une appréciation juste ou non des caprices littéraires des imaginateurs archéologiques et des bizarreries poétiques de vos compatriotes.

Agréez, etc.

ERIC OLIMBARIUS.

GÉOLOGIE.

(Suite).

CALCAIRE JURASSIQUE DU VAR.

Suivant M. de Villeneuve, les marnes du système conchylien que nous avons considérées comme appartenant aux marnes irisées et formant la partie supérieure du Trias, conduisent à la grande masse de calcaire qui couvre la plus grande partie du département. Il y a une fusion si bien ménagée dans la composition chimique et une succession si concordante dans les couches de plus en plus modernes, qu'il est impossible de saisir un défaut de continuité en passant de ces marnes au grand groupe des calcaires jurassiques.

Un fait d'un haut intérêt se présente dans le nord du département ; en entrant dans les Basses-Alpes par Castellane, on voit le calcaire à *gryphées arquées* assez largement développé, remplacer complètement le calcaire conchylien qui règne au sud du Var. De sorte que les marnes et les calcaires magnésiens jurassiques se lient à la fois, au sud, au calcaire conchylien dépourvu de belemnites et au nord, au calcaire à *gryphées arquées*, pétri, dans toutes ses parties, de bélemnites.

Ces différences dans les caractères zoologiques des bases du terrain jurassique sont accompagnées d'une autre différence minéralogique. Là où le calcaire à gryphées paraît, les marnes sont beaucoup plus abondantes et plus bitumineuses ; elles semblent avoir été formées dans une mer plus profonde et plus troublée que celle où se déposait le calcaire conchylien et M. de Villeneu-

ve a démontré par l'examen de différentes localités des Hautes et Basses-Alpes et du Dauphiné et par l'examen de la superposition que le système de calcaire dolomitique sans fossiles qui succède au muschelkalk sur la lisière des Maures du département, représente le Jura inférieur ; et que les marnes à belemnites du Jura n'ont pu se présenter là où ce muschelkalk se précipitait. Les circonstances propres à faire déposer le muschelkalk ont réagi sur les dépôts postérieurs.

Il y a là un changement de nature chimique, d'aspect et de débris organiques tout à fait identique à celui qu'offrent les terrains de la Pologne et chose frappante, c'est là où le muschelkalk se développe bien, que les deux localités si éloignées, la Pologne et le sud-est de la France, présentent le même changement dans la formation jurassique ! Ce rapprochement seul permet d'éclaircir les difficultés qu'offrent les gisements inférieurs du Jura dans la Provence et de mettre fin aux discussions auxquelles cette particularité a donné naissance.

Voici l'ordre de superposition du calcaire Jurassique adopté par M. de Villeneuve en commençant par la base, soit par le Jura inférieur y compris le Lias. Cet ordre, dit le savant géologue, est un fait positif, un résultat géométrique à l'abri de toute controverse.

1er étage. Lias et oolithe inférieure. Jura inférieur. (1)

2me étage. Oolithe moyenne. Jura moyen. (2)

3me étage. Oolithe supérieure ou système Portlandien. Jura supérieur. (3)

(1) Avec calcaires marneux, magnésiens et siliceux.

(2) Avec marne bitumineuse et lignite ; calcaires siliceux et magnésiens et compactes.

(3) Avec marnes bitumineuses et lignite ; calcaires blancs.

PREMIER ÉTAGE JURASSIQUE.

JURA INFÉRIEUR.

Lorsqu'on examine les terrains depuis les environs de Toulon jusqu'à Cannes et Grasse, on trouve des calcaires magnésiens et siliceux, immédiatement supérieurs aux marnes du calcaire conchylien. Dans les parties surtout où ces calcaires sont devenus verticaux, comme au château de Seillans, ils ont complètement pris l'aspect d'une brêche à filons de chaux carbonatée empâtant des fragments dolomitiques. Dans toute sa longueur ce gisement se fait remarquer par une grande constance de caractère depuis Bandols jusqu'à Vence. A Bargemon la roche de *Peyre-Ancien* en est formée ; à Callas et Seillans, les roches sur lesquelles ces bourgs sont assis appartiennent à la même zone ou au *Jura inférieur* avec une puissance de 50 mètres. Dans toute cette région, ce terrain dolomitique rappelle absolument le dépôt magnésien de la Pologne et de la Sibérie.

Dans les portions septentrionales du département on trouve le Jura inférieur tel qu'il existe dans l'Isère sous le nom de *Porte-de-France.* A l'ouest, entre Rians et Aix se montre le calcaire bitumineux des environs de Grenoble, avec des Bélemnites, des Pecten et des Pointes-d'Oursins que l'on trouve à *Corenc* près Grenoble. (Ces fossiles sont le *Pecten textorius*, *Belemnites latesulcatus* et *Semi hastatus.*)

Le même type se trouve entre Barjols et Brignoles, à Châteauvert ; mais ce type, lorsqu'il est purement dolomitique comme aux environs de Grasse et Draguignan, offre son minimum de puissance ; il est à la fois plus puissant, plus argileux et plus bitumineux auprès de Cuers et de Solliés et ce développement s'accroît à mesure que l'on s'avance par Forcalquier et Besse vers Brignoles. Ainsi le Jura inférieur présente dans le Var deux

types : le *type magnésien* ou à mer peu profonde et le *type marneux* qui s'est produit sur un rivage escarpé où la mer prenait sans doute subitement une grande profondeur. Celui-ci à des gisements variés.

La meilleure localité pour observer le type du Jura inférieur marneux est le trajet de Barjols à Château-Vert et de là à St-Paul. Sur la route départementale de Brignoles, dans le *Vallon-Sombre*, on voit des calcaires compactes enfumés, superposés aux marnes des platrières de Barjols.

L'ensemble de la formation paraît avoir une puisssance de 100 mètres environ.

Au nord-ouest de Barjols, au pied septentrional de Mont-Majour entre Rians et Ginasservis,on trouve le même dépôt accompagné de deux couches de calcaire ferrugineux. Au-dessus des marnes et du calcaire ferrugineux se montrent les calcaires gris de fumée qui constituent la masse de la montagne.

Les fossiles de ce système qui reparaît au pied d'Entrecasteaux sont les *Ammonites Cylindricus* (ou *picturatus* ? de d'Orbigny) et *stella* de Labêche;de beaucoup de *Bélemnites*, de nombreuses entroques et entre autres l'Encrinites *Cingulatus* et l'Encrinites *subangularis*;même fossiles vers Forcalqueiret.à Mardini, *nautilus, limes, pecten*, à oreilles inégales, et l'avicula *inæquivalvis?*

Au Mont Zéphir, au sud de Brignoles dans le même étage, M. Mathéron a recueilli la *terebratula subrostata* ; à Ste-Anastasie, M. de Villeneuve a recueilli le *pecten paradoxus* et la *terebratula semiglobosa* ; près du Cannet du Luc, l'*ammonites Walcotii* a été trouvée par M. Doublier.

Aussi ce type marneux, soit qu'il forme généralement une ceinture au-dessus du calcaire conchylien du Luc à Toulon, soit qu'il couronne le Lias entre Castellane, Rians et Aix, ce type, disons-nous, offre tous les principaux fossiles du Jura infé-

rieur et principalement ceux qui caractérisent la portion supérieure du Lias.

De Camps à Cuers, M. E. de Beaumont a le premier signalé plusieurs fossiles jurassiques : *Modiola plicata, bipartita ; Terebratula semiglobosa, ringens ; Pecten barbatus, linnæus* ; *Plagiostoma duplicata, gigantea ? rustica ; Ammonites Bucklandi ; Gryphæa cymbium, gigas.*

Quelquefois le type marneux parait avoir été complètement dolomifié postérieurement à son dépôt par une réaction chimique, comme l'on peut l'observer sur l'escarpement méridional du *Faron* où tous les strates, entre la partie compacte du Muschelkalk et la partie inférieure du calcaire à chames compacte ou poreux, sont complètement transformés en dolomie.

Jura moyen et *supérieur*. Au-dessus de la masse de calcaires magnésiens qui se superposent au Muschelkalk du littoral du Var, on voit paraître à stratification concordante et par un passage lentement ménagé, une série de marnes et de bancs calcaires d'une grande puissance, parfaitement liés les uns avec les autres et avec des parties marneuses intercalées. Ces bancs calcaires sont remarquables par leur couleur blanche, leurs couches épaisses souvent de 3 à 4 mètres, leur structure compacte, leur éclat marbré et la régularité de leurs caractères depuis Grenoble jusqu'à Marseille et Nice.

Ce système forme la plus grande partie du plateau inférieur de la montagne depuis Rians jusqu'à Coursegoules, où il règne d'une manière continue, en passant par St-Julien, Aups, Ampus, le Plan de Lubi, Beauregard, le Puy-Bresson et St-Vallier.

Ce même groupe constituo le sommet de Coudon et Faron, la masse de la Sainte-Baume et les crêtes de la Roquebrussane et d'Engardin.

Les strates de ce système se dessinent en majestueux escarpements au-dessus de Draguignan, vers Rebouillon, Ampus, Callas,

Bargemont, Grasse. Cette grande génération de calcaires blancs est couronnée par des dépôts néocomiens et crétacés ; on peut s'en assurer aux extrémités Est et Ouest du département. En face de la baie de Villefranche à Nice, le calcaire à gryphées colombes est posé au-dessus de ces calcaires blancs, à stratification discordante. De Grasse à Caussols, ces mêmes calcaires sont surmontés de marnes à bélemnites dilatées qui précèdent l'apparition des couches à gryphées colombes, turrilites à côtes, huitres carinées et autres fossiles de la craie.

Dans l'Ouest, vers le versant Sud de la Ste-Baume à Riboux et à Roquefort, (Bouches-du-Rhône) on rencontre au-dessus des calcaires blancs les marnes à hamites gigantesques et les calcaires à sphérulites et gryphées colombes qui caractérisent le terrain néocomien et le terrain crétacé de cette partie de la Provence.

Ainsi les premières lois de la superposition sont évidentes suivant M. de Villeneuve et la grande formation des calcaires blancs est postérieure aux premières assises du Jura et a précédé les premières assises non-seulement du terrain crétacé, mais encore du dépôt néoconien.

Dans tout le département du var, dans le reste de la Provence, la majeure partie du Dauphiné et une grande portion de tout le système des Alpes, ce grand dépôt calcaire est surtout caractérisé par un fossile connu sous le nom de *Chama ammonia*, remarquable par sa forme spirale et conique, qui abonde dans la pierre de Cassis.

On voit par ce qui précède que le système des calcaires blancs, ou ce qui est synonyme, le terrain à *chames* est posé entre le Jura inférieur et le système néocomien et crétacé. Il est donc dans la position géologique qui correspond à la partie moyenne supérieure du *système jurassique*.

Cette conclusion ayant été contestée par M. E. de Beaumont, M. de Villeneuve a constaté par de nouvelles recherches que par-

tout où se développait le système des calcaires à *chames*, les dépôts du Jura moyen et du Jura supérieur, ou en d'autres termes, l'oolithe moyenne et l'oolihe supérieure manquaient complètement. Ainsi, depuis la Grande-Chartreuse, Voreppe et Sassenage (Isère), jusqu'à Marseille et Nice, les calcaires à chames forment une série non interrompue, qui n'a nulle part manqué de tenir la place du système jurassique moyen et supérieur. Il a constaté encore que ces calcaires à chames sont certainement inférieurs à toute la formation crétacée, même à sa partie la plus ancienne portant le nom de Grès-Vert qui ne repose ordinairement sur le calcaire à chames qu'à stratification discordante ; que le passage des calcaires à chames supérieurs au terrain néocomien est insensible et que celui-ci a plus de rapports avec la craie. Car dans le département du Var et en général dans la Provence et le Dauphiné, le système néocomien se rattache beaucoup mieux avec le terrain crétacé qu'avec le calcaire à chames. On en a la preuve non-seulement par la stratification et par la composition minéralogique des dépôts, mais encore par les débris organiques. Ainsi les *hamites* et les *turrilites* abondent dans le système néocomien et crétacé; mais surtout les *milliolites*, les *nummulites* les *icthyosarcolites*, les *hippurites*, les *radiolites*, les *trigonies scabres* et les *gryphées colombes* forment dans l'Est et l'Ouest du Var et des Bouches-du-Rhône un trait commun bien caractéristique qui permet de reconnaître immédiatement les calcaires des depôts néocomien et crétacé où ces derniers fossiles sont contenus et de les distinguer de la formation jurassique où nous n'avons pu les rencontrer; tandis que les chames ammonia sont en quantité prodigieuse dans les calcaires jurassiques du Var et signalent à la fois les étages inférieur et supérieur de nos calcaires blancs. On doit ajouter que jamais l'*encrinites pentagonalis* et l'*encrinites cingulatus* ne manquent dans l'étage inférieur

des calcaires à chames et que jamais aussi on ne les a trouvés dans les dépôts néocomien et crétacé.

Quelques fossiles cependant ont pénétré dans le dépôt néocomien après s'être montrés dans plusieurs asssises du Jura. Ces fossiles communs au Jura et au terrain crétacé sont le *spatangus retusus* et le *pecten quinquecostatus*. Mais il ne reste pas moins clairement établi que le groupe néocomien semble avoir des rapports plus intimes, plus multipliés avec la période crétacé qu'avec nos calcaires à chames et il résulte de l'ensemble des faits présentés par le gisement, la composition chimique et les débris organiques, que les calcaires à chames sont essentiellement distincts du système néocomien et crétacé.

En résumant tout ce qui vient d'être exposé, on voit que le système des calcaires à chames se *lie intimement* au Jura inférieur et que nulle part en Provence et le Dauphiné, on ne peut apercevoir directement et immédiatement une superposition où la discordance de stratification soit évidente entre les calcaires à chames et le Jura inférieur; que ces mêmes calcaires à chames sont antérieurs non-seulement au Grès-Vert, mais encore au système néocomien, tel qu'il a été reconnu unanimement soit entre Grasse et Castellane, soit auprès de la Ste-Baume, à Roquefort, lesquels, se rattachant bien plus intimement à la formation jurassique qu'au dépôt crétacé, doivent nécessairement représenter la partie moyenne et supérieure du Jura. Ainsi par les lois bien étudiées de la composition et de la superposition des masses de calcaire blanc du département du Var, on est amené à restituer à ces calcaires le nom de formation jurassique qui leur avait été imposé dès l'origine et ce n'est que par une induction forcée que l'observation de quelques fossiles avait pu les faire confondre avec la formation crétacée.

Ainsi les conclusions de M. de Villeneuve sont justifiées non-seulement par les observations de superposition qu'il a reconnues en Provence et dans le Dauphiné, mais elles le sont

encore par les recherches sur les fossiles que M. Matheron, auteur de la carte géologique des Bouches-du-Rhône, a faites et qui l'ont conduit aux mêmes résultats.

Le *spatangus retusus* et le *pecten quinque costatus*, les *hamites* et quelques autres fossiles considérés jusqu'ici comme caractéristiques du système crétacé ont pénétré dans la période jurassique. Leur présence dans ce terrain, très bien constatée, prouve qu'entre les fossiles de la formation crétacée et ceux du Jura, il y a une liaison aussi intime que celle constatée entre les terrains tertiaires et les dépôts crétacés. C'est une reproduction d'un phénomène signalé par MM Elie de Beaumont et Dufrénoy qui ont établi que les *nummulites*, *milliolites*, *cérithes* et autres fossiles regardés, jusqu'à eux, comme exclusivement tertiaires se retrouvaient aussi en grande masse dans les terrains crétacés. Même observation à faire sur le *spatangus retusus* que l'on trouve fréquemment dans la partie supérieure des calcaires à chames à Vinon et à Quinson; ce qui prouve aussi qu'entre les fossiles de la formation crétacée et ceux du Jura il y a une liaison tout aussi intime que celle constatée entre les terrains tertiaires et les dépôts crétacés.

Néanmoins les calcaires à chames ont conservé un grand nombre d'espèces fossiles qui caractérisent, dans le Nord de la France, le Jura moyen et supérieur. Parmi ces fossiles nous citerons les *encrinites* appartenant aux espèces *pentagonalis* et *cingulatus* que l'on trouve constamment dans les calcaires dolomitiques et siliceux qui se posent sur les marnes inférieures du grand système calcaire et qui ont été observés par M. de Villeneuve sur quinze localités différentes: sur l'escarpement qui domine l'arrondissement de Grasse, près de la marbrière, entre Châteauneuf et la Malle; entre le Bar et Tourrètes-les-Vence; entre Vence et le plateau Saint-Barnabé, à la carrière de Valbonne, près de Biot, près le fort Carré à Antibes, non loin de la brêche osseuse, etc.

Au centre du département, sur les hauteurs qui couronnent Draguignan et Bargemont; vers le Nord, à Beaudinard, au-dessus de Flayosc et à l'Ouest, près St-Maximin, au Nord de Rians, entre Cadarache et Vinon et enfin sur le prolongement des calcaires de la Ste-Baume à Roquefort (Bouch.-du-Rhône). Ces encrinites se trouvent ainsi constamment dans la même position géologique.

Dans les calcaires marneux de la partie inférieure sont les fossiles suivants déterminés par M, Matheron :
Terebratula ornithocephala, Mazaugue, Revest de Toulon, Signes; *Pecten paradoxus*, Ste-Anastasie; *terebratula alata*, Cuers, sur la hauteur.

Au-dessus des marnes :

Terebratula decorata, *tetraedra*, Ampus, Montferrat, Antibes, Grasse, Châteauneuf; *T. triplicata*, Valbonne; *T. Walcotii*, St-Zacharie; *T. concina*, St-Zacharie; *T. bullata*, Mazaugues; *T. biplicata*, Ste-Baume et Marseille.

Les rares ammonites que l'on rencontre dans ce système confirment cette classification. C'est surtout l'*ammonites biplex*, *A. subfascicularis*, *A. perarmatus*, et enfin le *Cidaris coronata* trouvé à Nice, à Mont-Alban.

Pour compléter ce tableau paléontologique, voici des fossiles dont l'espèce n'a pas pu être déterminée, mais qui appartiennent aux genres suivants :

Partie inférieure,

Vis, corbules, huitres, peignes, cardites, serpules, dentales, dents de reptiles, débris de poissons.

Partie moyenne et supérieure.

Nérinées, plagiostomes, trigonies, pholadomies, pleurotomaires, trochus, gryphées, venus ou cithérées; des pinnes, des bélemnites rares, des coraux prodigieusement abondants, ainsi que des pointes d'oursins déposées en masse dans certaines assises calcaires.

Dans le Jura moyen, les coraux appartiennent aux genres :

caryophyllie et *eunomie* (environs de Brignolles et d'Aiguines) l'*eunomia radiata* est très-reconnaissable sur le plateau de Camp-Jué. Les coraux du genre *astrée* se montrent principalement dans le Jura supérieur (Bouc vers Marseille); M. Doublier a trouvé dans ce même terrain une empreinte de poisson.

Ainsi, que l'on considère les espèces déterminées, ou que l'on jette les yeux sur les principaux genres, on est toujours frappé de l'analogie de ces fossiles avec ceux qui caractérisent la partie moyenne et supérieure du Jura. Les caractères paléontologiques considérés dans leur ensemble, sont parfaitement d'accord avec les lois de la superposition.

L'ensemble du groupe calcaire qui occupe la position du Jura moyen et supérieur se divise en deux étages bien marqués ; la base de chaque étage est signalée par une couche de lignite (stipite de Brongniart). Le lignite de l'étage supérieur manque dans l'Ouest du département, il est remplacé par des marnes bitumineuses. Ces deux étages sont l'*étage jurassique moyen* et le *calcaire jurassique supérieur*.

Etage jurassique moyen. Lignite, dolomie siliceuse, et calcaires compactes.

En partant du pied de Châteauneuf et en suivant les bancs successifs jusqu'à l'escarpement de la Malle, on trouve le terrain, en partant de la partie inférieure, formé des trois sous-divisions suivantes :

La première est composée de gypse et de lignites avec pyrites; de calcaires magnésiens celluleux ; de marnes avec argiles vertes (Bargemont, Seillans et Grasse); d'un calcaire marneux avec de nombreux fossiles (vis, turritelles, corbules et dents de sauriens), et dont la couleur est quelquefois bleuâtre quand la cassure en est vive ; d'un calcaire compacte siliceux avec des nodules de silex pyromaque mêlé de fer à l'état de silicate de protoxide. Ce calcaire siliceux alterne avec quelques veines marneuses.

Les meilleurs exemples de ce dépôt sont aux environs de Gras-

se en s'élevant à la montée de St-Vallier, auprès de Vence, de St-Raphaël, à Plan de Noves, à Vescagne, en marchant vers Coursegoules. On reconnait la même série sur les flancs d'escarpements qui dominent Vence et Carros sur les rives du Var, passent par Grasse, Montauroux, Tourrettes, Fayence, Seillans, Montferrat, le Malmont près Draguignan et s'étendent ensuite par Rebouillon, Ampus et Aups jusqu'à St-Maximin.

Au Sud-Ouest le même système se reproduit près de Toulon vers la Vernète : le lignite de Cuers, au-dessus du gypse, doi être sans doute rapporté au même dépôt.

La *deuxième sous-division* se compose successivement de calcaires compactes blancs, un peu jaunes et subsaccharoïdes avec de nombreuses empreintes de chama ammonia. Elles ont quelquefois des oolithes grosses comme des lentilles ; des terebratules *biplicata* et de longues bélemnites, des dolomies ou des calcaires sableux magnésiens ayant l'aspect dolomitique ; de marnes et de calcaires argileux feuilletés avec terebratula *biplicata*, strombes, bélemnites, pectens et buccardes ; des calcaires compactes avec nodules siliceux, beaucoup d'empreintes de crinoïdes et de pointes d'oursins mais surtout avec des encrinites *pentagonalis* et *cingulatus* et des *terebratula decorata* ; des calcaires sableux magnésiens et une nouvelle série de calcaires marneux d'un jaune verdâtre extérieurement ; des calcaires compactes ferrugineux rosés ou jaunâtres imitant les marbres brocatelles des pyrénées, avec fer hydraté alumineux en grains dont le type est connu sous le nom de minerai de fer des Baux (Bauxite), (Bouches-du-Rhône) ; des calcaires compactes blancs avec de nombreux polypiers ; les madréporites, eunomies, caryophyllies se présentent en masse associés à des pointes d'oursins et notamment des *cidaris coronata* ; enfin des calcaires sableux terminent cette sous-division.

La puissance totale de ces roches peut-être évaluée aux environs de Grasse à 600 mètres. M. de Villeneuve l'a trouvée de

540 mêtres au moins au pied du massif de la Ste-Baume, à Gémenos. Rien de plus aisé que de retrouver cette sous-division avec ses bancs d'aspect dolomitique qui communiquent une physionomie pittoresque à toutes les régions dont elle forme l'ossature.

Les calcaires compactes blancs avec polypiers, eunomies et les calcaires sableux dont nous venons de parler, qui terminent cette 2e sous-division renferment les brêches osseuses d'Antibes, de Grasse et de Nice. Le plateau caverneux du Gaud, entre la Siagne de Mons et la Siagne d'Escragnolle, en est un des exemples les plus remarquables.

Le calcaire à grandes oolithes dont la dimension et la couleur se rapprochent de celles des lentilles, se montre au pont de St-Césaire sur la Siagne d'Escragnoles. C'est toujours la même série qui en se développant caractérise le plateau de Favas, les calcaires découpés à colonnes de Château-Double ; fournit les marbres d'Ampus, les roches pulvérulentes de Moissac, d'Aups; se reproduit dans les calcaires de St-Julien-le-Montagnier et le plateau de Rians.

Au Sud du département, les montagnes si pittoresquement dentelées de la *Loube*, commune de la Celle entre Brignoles, Tourves et la Roquebrussane, en sont formées ainsi que la crête de la Ste-Baume. Cette série de roches se retrouve dans les escarpements élevés de Montrieux et des environs de Toulon ; dans le département des Bouches-du-Rhône, au fort St-Nicolas à Marseille. On la voit dans les montagnes de la chaîne de Ventoux, (Vaucluse) et forme les aiguilles merveilleuses de la Chartreuse de Grenoble.

L'uniformité des caractères de ces roches est constante dans la Provence et le Dauphiné. Une altération se manifeste cependant à Roquefort, près Grasse, où l'aspect compacte des calcaires siliceux et magnésien diminue souvent à tel point que les couches

deviennent de simples amas de sables connus dans le pays sous le nom de *sablon*, circonstance particulière, ajoute M. de Villeneuve, qui se répète à Biot, Valbonne, Vallauris et Opio.

La 3ᵉ *sous-division* se compose de calcaires marneux alternant avec des calcaires compactes de couleur fauve ou claire ; de marnes dures, fortement calcaires, très-peu bitumineuses, et passant au calcaire feuilleté. Les fossiles qu'on y trouve sont la *terebratula biplicata* et des gryphées virgules? des pectens de grandes dimensions, à oreilles inégales. On voit à Beauregard des *ammonites biplex et triplicatus* ou *subfascicularis* d'Orbigny. M. Duval vient de reconnaître l'ammonites *perarmatus* (Sowerby), et le *subfacicularis* (d'Orbigny), dans le même système de montagnes au-dessus de Grasse. Cette sous division renferme encore des calcaires blancs, légèrement ferrugineux, très compactes, en bancs épais de 2 à 4 mètres, ayant beaucoup de *chames ammonia* à grandes dimensions et dont le diamètre de la spirale de quelques-uns, dépasse souvent 10 centimètres ; des zoophytes du genre caryophyllis et des nérinées ayant jusqu'à 15 centimètres de longueur.

Les calcaires du plateau de Beauregard, entre Mons et Fayence qui caractérisent cette sous-division, surmontent les grands bancs siliceux et magnésiens des rives escarpées de la Siagne de Mons.

Sur le plateau du Gaud, près du moulin de Mons, on trouve les premiers calcaires compactes qui succèdent aux masses d'apparence dolomitique. On y trouve des débris de térébratules et de zoophytes. Sur la rive droite de la rivière et à Roche-Taillée (*Roco-Trooucado*) dans des marnes calcaires, il y a des térébratules, des lutraires, pholadomies et buccardes, huitres ; et au-dessus des marnes se montrent les calcaires compactes de couleur fauve dont la masse avait été tranchée par les Romains pour le passage de l'aqueduc de Siagne à Fréjus.

Au-dessus de ces calcaires viennent les bancs d'une belle blancheur et d'une pâte limpide formant le plateau de Beauregard.

Le même type se trouve au-dessus du calcaire poreux et siliceux d'Ampus, de Camp-Jué, à la Tour au-dessus d'Aups, à Montmeyan et au Sud de Cadarache.

On retrouve le même système au bois de St-Julien entre Tourves, la Celle et la Roquebrussane où il est associé avec du minerai de fer; au Nord de la Ste-Baume, 1° à *Pas de Peirui*; 2° *aux Pères*; auprès de Toulon à d'Ollioules; à l'arête des *Arelles*, prés St-Maximin, qui se prolonge jusqu'au nord de Saint-Jean de Trest, etc.

CALCAIRE JURASSIQUE INFÉRIEUR.

Les calcaires de cet étage par leur couleur claire, leur compacité, à demi cristalline, qui en fait presque des marbres, leurs nombreux débris de chames ressemblent tellement aux calcaires de l'étage moyen, que la distinction est ordinairement excessivement difficile à établir. On peut les reconnaître cependant, quand on voit les argiles ou les marnes verdâtres au bas des escarpements de cet étage. Mais le signalement le meilleur est fourni par l'absence dans le Jura supérieur des couches siliceuses et magnésiennes et des minerais de fer en grains. Cette distinction offre néanmoins une exception à ce dernier caractère, car il y a des couches siliceuses magnésiennes, en bancs réguliers dans le calcaire Jurassique supérieur, au quartier de Font-Martine, dans les communes de Roquefort et Valbonne près de Grasse.

Plusieurs fossiles du Jura supérieur sont identiques à ceux du Jura moyen. Il y a cependant beaucoup plus de chames dans le groupe supérieur, mais on n'y a pas trouvé de débris d'*encrinites pentagonalis* et *cingulatus*, qui se trouvent enfermés au

centre des bancs du Jura moyen, dont la puissance moyenne est comprise entre 400 mètres environ de la Ste-Baumeet 500 mètres à Roquefort, près Grasse.

Les argiles qui forment la base de l'étage actuel ont une position bien connue aux environs de Grasse où elles sont exploitées, dans le canton de Mougins comme terre plastique, pour la fabrique des briques réfractaires, poteries et jarres de Valauris et Biot. Entre les bancs argileux, il y a une veine noirâtre, bitumineuse, qui renferme de véritables morceaux de jayet. Au dessus de l'argile, il y a un banc de calcaire, puis une couche bitumineuse et argileuse, pénétrée de térébratules et autres coquilles; viennent ensuite des calcaires blancs, en couches minces, se détachant par dalles minces, avec nodules de silex et la longue et belle série de calcaires blancs pétris de chames, qui se trouve dans le vallon du *Merderic* et de *Martine* à Valbonne. On trouve, dans l'escarpement placé au Nord du petit vallou de la Malle, des marnes bitumineuses altérées, et une couche coquillière qui offrent l'équivalent des argiles de Mougins. Puis viennent les calcaires du Jura supérieur recouverts par le terrain néocomien de Caussol. A cette même série, il faut rapporter le lignite du vallon de Nans, au Nord de St-Vallier, puis le lignite de la tuilerie de Beauregard. Dans cette dernière localité, les bancs du Jura supérieur s'étendent dans les plaines rocailleuses d'Auvaye et Plan-de-Comps, jusque vers Brovès. Les traces de lignite, placées à la base du Jura supérieur, reparaissent à Font-de-Marcel, au Nord de l'escarpement qui domine Bargemont et Seillans.

La partie marneuse du Jura supérieur se montre aux bords du Verdon, vers les Salles, d'Aiguines à Bauduen et entre Montmeyan et Quinson; elle s'enfonce ensuite à Gréoux, Vinon et Ginasservis. Aucune couche de lignite n'apparaît dans ces dernières localités, où les marnes ont une structure feuilletée et

un aspect grumuleux, jaunâtre, recoupées d'une foule de petits filons de calcaire spathique.

Outre le *spatangus retusus* des calcaires marneux de Vinon, il y a à Ginasservis des Dentales, des Pholadomies qui rappellent celles de la Roche taillée, sur les rives de la Siagne près de Mons et du château de Beauregard. On voit aussi revenir encore les fossiles de l'étage précédent.

Le Jura supérieur, tel que le désigne M. de Villeneuve, se montre dans la partie Sud du massif de la Ste-Baume, entre le Saint-Pilon et les granges de Riboux. Ses couches, plongeant au Midi, sous un angle de 25 à 30 degrès, supportent les marnes néocomiennes. Dans cette localité les marnes inférieures offrent des gryphées ou exogires, des térébratules, des pectens et des bélemnites. Les térébratules sont voisines de l'espèce ornithocephala.

De là, cette formation jurassique supérieure se prolonge vers l'Ouest, couronne le bord méridional du bassin de Cujes, et atteint le bord de la mer à *Cassis*. Les belles et célèbres exploitations de pierre de taille de la *Cacan* sont découpées dans ses couches supérieures.

La puissance totale du calcaire jurassique supérieur est d'environ 400 mètres.

ALTÉRATION DES COUCHES

DU JURA MOYEN ET SUPÉRIEUR.

Pour compléter la description des étages moyen et supérieur, M. de Villeneuve fait connaître les diverses altérations qu'ils ont essuyées dans le Var et qui ont eu lieu, ou sur les marnes placées à la base des deux étages, ou sur les calcaires compactes.

Les marnes de l'étage inférieur ont été plus ou moins transformées complètement en amas gypseux dans presque toute la

longueur du département. Le lignite est devenu terne, brunâtre et pulvérulent. Les pyrites décomposées ont laissé seulemeut de l'oxide de fer pour résidu ; quelquefois même le lignite a totalement disparu, ou il n'est plus représenté que par une veine d'argile ocreuse, comme on le voit à la *Rourée* près Grasse.

Le calcaire qui surmontait le lignite a été lui-même attaqué ; il est devenu celluleux ou cloisonné, et il s'y est formé des cargneules. Les effets sont identiques à ceux qui ont été signalés dans l'altération des marnes du calcaire conchylien. C'est, en effet, à la même cause qu'il faut en rapporter l'origine : destruction d'une grande partie de la matière bitumineuse des marnes et des lignites ; disparition des pyrites ; changement d'une partie des calcaires en dolomie ; oxide de fer à l'état de péroxide rouge ou jaunâtre ; changement d'une portion des matières calcaires en gypse ou en anhydrite, et enfin, dépôts tufacés tout près de l'amas gypseux.

Ce qu'il y a de particulier pour les platrières situées à la base du Jura moyen, c'est qu'elles sont placées aux pieds des coteaux sur lesquels des eaux ont toujours coulé, et d'où souvent encore de belles sources se manifestent. On en a la preuve, pour les platrières du Jura moyen, aux environs de Grasse, Seillans, Bargemont, Callas, Draguignan, Pignans et Cuers. Il demeure évident que tout cet ordre de phénomène dérive d'un seul fait bien simple, de l'oxidation des pyrites par l'action des eaux chargées d'air. Quelques substances accidentelles se trouvent dans ces platrières : tels sont les cristaux de quartz hyalin bipyramidal et de sulfate de baryte.

Quelquefois, on trouve des calcaires dont la décomposition n'a pas été complète, former des vides, espèces de géodes, dont les parois intérieures sont tapissées de sulfate de chaux cristallisé. Les calcaires qui avoisinent les Gypses d'Auriol (Bouches-du-Rhône), présentent souvent ce cas.

Toutes ces altérations, qui sont nombreuses dans le Var, et qui ont fait disparaître les caractères naturels, ainsi que la plupart des débris organisés, ont beaucoup contribué à jeter de l'obscurité sur le classement géologique de l'étage jurassique moyen.

DOUBLIER.

A continuer.

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paris. — Manuale bibliographum, Revue de l'Art chrétien, par l'abbé Corblet.

Cinquième année, nº 7, juillet 1861.

Nancy. — Journal de la Société d'archéologie et du Musée Lorrain.

Auxerre. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Yonne.

Année 1860, 14e vol.

Orléans. — Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais.

Premier et deuxième trimestres de 1861.

Castres. — Société Littéraire et Scientifique.

Quatrième année.

Gueret. — Société des Sciences naturelle et Archéologique de la Creuze.

Tome III, troisième bulletin.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE

L'HISTOIRE DE VENCE.

(Suite.)

CAHPITRE XIII.

Controverse sur la primacie des églises des Gaules prétendue par les Évesques métropolitains d'Arles et de Vienne, décidée par sainct Véran.

Nous avons touché en passant au septiesme chapitre de cette histoire sur l'ordination de nostre sainct Véran le privilege que l'Evesque d'Arles avoit en ce temps là d'ordonner les Evesques non seulement en sa Province, mais encore en diverses provinces des Gaules lequel ayant esté restreinct en sa seule Province du temps de Ravenius Evesque du dict Arles par le Pape sainct Léon, ainsi qu'il l'avoit desia faict du vivent de l'Evesque sainct

Hilaire. Le mesme privilege quelque temps apres fut le subiect d'une nouvelle conteste entre sainct Leonce Evesque d'Arles et sainct Mamert Evesque de Vienne sur ce que celuy-cy avoit ordonne un Evesque de Die personnage au reste meritant de cette dignité au preiudice du droict de Leonce qui en presupposoit l'ordination et qui en porta sa pleinte au sainct Pape Hilaire successeur du mesme sainct Léon aux fins d'estre par luy maintenu dans sa possession. Le sainct Père faché de ce remuement qui ne pouvoit que causer du desordre dans l'Eglise ainsy qu'il l'avoit faict desia trop souvent en divers temps il voulut apporter y apperter du remède et ne le pouvent de luy mesme à cause de l'esloignement il deputa nostre sainct Véran commissaire apostolique en cette cause le connaissant autant capable pour terminer cette controverse que tout autre des Evesques qu'il eut pu employer, avec pouvoir absoleu de decider entierement cette affaire et en mesme temps il donna connoissance du choix qu'il en avoit faict aux Evesques des Gaules par une lettre qui est cottée la sixiesme de celles qu'il escrivit en son temps, dont l'adresse fut à Victoire Ingénue Ydace, Castus, Fauste, Auxane et autres Evesques.

Saint Véran ayant cest employ en tout humilite il se porta incontinent à Arles et à Vienne en diligence pour s'acquitter de sa commission et pour ouïr le premier en ses pretentions et le second en ses deffenses.

Léonce appuoit son droict sur ce que la ville d'Arles estoit l'ancienne et la première habitation des Phoconses, le siege du prefect du Pretoire des Gaules, le sejour autres fois de l'Empereur Constentin et le lieu de la naissance de son fils du mesme nom son successeur à l'Empire, l'anciennete de la fondation de son Eglise faicte par sainct Trophinne disciple de sainct Pierre, l'authorite de ses prelats qui recevoient non seulement le pallium des Souverains Pontifes, mais encore et, estoient leurs

vicaires généraux dans les Gaules avec pouvoir d'y convoquer des conciles. Les conciles qu'on avait tenus en suite et la possession de la juridiction sur les Eglises contestees et cela confirmé par un decret du Pape sainct Zozime en l'an 417 conservé dans les archives de l'Eglise d'Arles ; ce qui avait donné à ses devanciers le le droict de la primatie non seulement sur les Provinces esloignées, mais encore sur celle de Vienne.

Saint Mamert au contraire disoit que Vienne avoit été fondée sur le commandement de la République, qu'elle estoit annoblie de plusieurs privilèges que Galba lui avoyt donnés, qu'elle estoit appelée par le Pape Pie premier de ce nom escrivant une lettre à Juste second Evesque de Vienne et que dans une lettre que l'Eglise de Vienne adresse conjointement avec celle de Lyon aux Eglises d'Asie et de Phrygie elle estoit nomée en teste d'icelle la première, ce qui faisoit voir le rang qu'elle tenoit et l'estime dans laquelle elle estoit en l'Eglise Romaine.

Sainct Véran la dessus qui scavoit très bien que la necessité des affaires des Gaules avoit souvent constreinct les Empereurs et les prefects de chenger de demeure et d'establic leur cour et leur tribunal tantost à Arles tantost à Vienne avoit aussy esté cause que ces villes selon qu'elles avoint l'honneur du séjour de leur maistre disputoint entre elles de la preeminence et qu'en suite leurs Evesques estoint considerés et que le concile de Turin célebré en l'an 399 ayant pris connoissance de ce differant, qui de temps en autre avoit ésté resumé assoupy et de nouveau suscité sans que les Souverains Pontifes y eussent peu donner remède, avoit ordonné que celuy la auroit l'honneur de la suprematie sur la Province et fairoit les ordinations des Evesques qui pourvoit que prouver sa ville estoit métropole et que cependant chascun gouverneroit et auroit juridiction les voisines de sa ville capitale sans s'inquiéter l'un l'autre par des entrefilets sur celles qui seront esloignées. Mesme que les Papes sainct Boniface et sainct

Celestin desireus de faire cesser à l'advenir tout à fait ces contestes avoint reglé de leur temps cette affaire d'autre façon qui n'avoit faict sainct Zozime leur devencier, et avec plus de clairté que le concile de Turin, suivant en cela le canon sixiesme du concile de Nicée qui veut que chaque métropolitain ait sa propre province et que nul n'en puisse avoir deux soubs sa juridiction et comme il n'y avoit gueres que cette mesme question avoit esté esmeue par son maistre sainct Hilaire Evesque d'Arles il scavoit aussy que le Pape sainct Léon luy avoit imposé scilence par son decret confirmatif du precedant concile à quoy l'empereur Valentinien avoit interposé son authorite par un rescrist conforme à celuy de sainct Léon qu'il adresse à Aetius son lieutenant général dans les Gaules avec ordre de tenir la main à l'exécution d'iceluy soubs des peines qu'il déclara contre les infracteurs. Toutes ces raisons adveneues, debatues et deduictes de part et d'autre bien pesées et meurement considerées par nostre sainct Véran, il declara la primacie pretendue par ces deux saincts prelats nulle et de nul effaict sur les Eglise des Gaules nonobstant tous privileges toutes possessions et toutes raisons au contraire ordonnent qu'elle ne seroit à l'advenir entendue que de leurs provinces, tant seulement et par ainsy que l'ordination faicte par sainct Mamert de l'Evesque de Die subsisteroit comme légitime, et metant d'accord ces deux prelats et les laissa en paix, assoupissant par ce moien une affaire qu'on n'avait peu jusque alors comme nous venons de voir du tout esteindre; ce qui n'est pas une petite gloire à saint Véran dont l'adresse le soin et la conduite prevalut en cette rencontre sur l'authorite sur le credit et sur la force des Souverains Pontifes des conciles et des Empereurs qui n'avoient pu faire cesser du tout cette conteste si preïudiciable au repos de l'Eglise et qui de temps en autre y causoit des troubles bien grands. C'estoit ce zele ardent de la maison de Dieu qui embrasoit le cœur de ces saints prelats

ialoux des droicts de leurs Eglises qui les portoit à agir de la sorte plustot qu'une ambition desordonnée a y estre maintenus, car des personnes dont la vie estoit esclatante en sainceteté, ne pouvoint avoir autre que des intentions en leurs pretentions du tout sainctes.

CHAPITRE XIIII.

Sainct Véran est faict médiateur d'un different entre Ingenue Evesque metropolitain d'Embrun et des Alpes-Maritimes et Auxane Evesque de Cemele et de Nice.

La pretention de la primatie des Gaules ne fut pas plustot décidée que celle de la metropole de la Province des Alpes-Maritimes fut suscitee pretendue et contestee par Auxane Evesque de Cemele et de Nice qui s'en disant le métropolitain ; il avoit faict des fonctions de cette dignité dans l'Eglise de Nice au preiudice d'Ingenue Evesque d'Embrun qui en estoit le vray et legitime possesseur; et parce que Cemele et Nice font le subiect de ce discours, il ne sera pas hors de propos de dire deux mots en passant de ces deux cités, de leur union et de ce qui causa ce differant entre ces deux prelats. Cemele ou Cemelie que les historiens et les géographes de l'antiquité ont conneue soubs divers autres noms et que le vulgaire nome à cette heure Cimies fut bastie par les Phocenses, fondateur de la ville de Marseille, quelque six cents ans advant la naissance de Jesus-Christ, consideree à cause de sa situation par les Romains qui en la reduction des Alpes-Maritimes en Province du temps de l'Empereur Auguste l'establirent métropolitaine, c'est-à-dire chef des villes de la mesme province et honorée du séjour du président qui en avoit la conduite et pour comble de son bonheur elle fut illustrée des rayons de la foy du commencement mesme du christianisme par Sainct Nazaire disciple de sainct Pierre qui estant d'Italie à Cemele, que le Pere de Rebadenaise en la vie du mesme

sainct appelle Melce au lieu de Cemelie, y precha l'Evangile et y venu baptisa entre autres sainct Celse originaire de cette illustre cité qu'il eut tesmoin et disciple de ses vertus le reste de ses iours, compaignon de ses souffrances et après de sa couronne et de sa gloire par le martyre qu'ils endurèrent sous l'empire de Néron à Milan ou leurs corps reposent. La religion chrestienne y fit au reste de progrès si merveilleux qu'on la vit en l'an 261 soubs l'empire de Valerien et de Galien arrosée du sang du généreux sainct Pons romain de nation de l'ordre des senateurs habitant et selon quelques escrivains Evesque de la mesme cité; ainsy que soubs Diocletien, elle donna à l'Eglise les saincts freres Vincens et Oronce martyrs ses citoïens et sainct Valerian son Evesque au cinquiesme siècle.

Cette cité tant fleurissante fut construite sur une petite colline qui auiourd'hui n'en porte que le nom et n'en montre d'un coste qu'une Eglise soubs le titre de Notre-Dame et un couvent qui la ioinct que les Pères de l'Observance de sainct François habitent et de l'autre une abbaïe soubs celuy de sainct Pons habitée par des moines de l'ordre de sainct Benoist, et ce qu'on voit de son circuit qui estoit d'une estendue considerable n'est à present que vieilles maseures que restes et marques d'amphyteatre, d'acqueducs, de thermes ou bains et d'un temple dedié autrefois à Apollon, ainsy que nous apprenons des actes du martyre du mesme sainct Pons, que champs que vignes et que iardins, tant il est vray que tout ce qui est dans le monde ayant commencement à son progres aussy bien que sa fin et que ce qui semble perdurable à nos yeux sera un jour réduit à cette extrémité que de mettre en peine ceux qui viendront après nous de demander ou ce qu'estoit ce que l'on ne trouvera plus.

La ruine de Cemele commença et continua bien advant dans le cinquiesme siecle par les attaques et par les secousses diverses des Vandales, des Goths et des Huns dont nous avons parlé cy-

dessus au chapitre onsiesme. Sa decadence arriva par les courses des Lombards, partie Ariens et partie Idolatres, predictes par sainct Hospice solitaire et reclus non guere loin de Cemele, qui en l'an 577 entrerent en Provence plustot pour assouvir leur avarice que pour y acquérir de la gloire et dont ils en sortirent charges de butin comme brigans et non comme conquerans apres avoir ravagé et enlevé les richesses des uns et des autres tué tous ceux qu'ils eurent à leur rencontre et mis le feu en tous les lieux par ou ils passerent. Et finalement sa demolition et sa totale subversion fut causée par les Sarrasins Arabes de nation qui vinrent fondre en cette contrée en l'an 738 avec tant d'impetuosité et de fureur qu'il semblait qu'ils avoint pris comme à prix faict de bouleverser et de foudroier les villes et villages, les chasteaux et les campaignes exersant toute sorte de cruautés ce qui obligeoit leurs habitans de prendre la fuite dans les bois, dans les lieux les plus escartés et sur les plus hautes montaignes pour eviter la rage de ces inhumains qui mettoint tout à sac à sang et à feu en sorte que toutes les Alpes-Maritimes furent reduites en ce temps la en un desert et en une vaste solitude et ses villes plus considerables entre autres Cemele furent renversées et rasées repied reterre.

Nice distente de Gemele un demy quart de lieu et dont l'assiette et les fortifications la douceur de son air et la fertilité de son terroir la rendent une des places importantes et un des agreables seiours le l'Italie dans les Estas de S. A. Royale de Savoye eut les mesmes fondateurs, fut chrestienne et fut erigee en evesché en mesme temps que Cemele que si cette mesme cité fut fomentée et solidée en la foy de Jesus-Christ par le sang des martyrs, annoblie par la naissance de saincts, gouvernée conduite et instruite en la mesme foy par des saincts, Nice eut le mesme bonheur. Elle vit triompher la mesme foy dans son circuit au martyre de sainct Bassus son premier Evesque et selon quel-

ques-uns son citoïen et vit suivre son triomphe de celuy des saincts Tryphon et Respice lors de la sanglente persecution de Decins, elle vit naistre dans son sein saincte Devote vierge et martyre patrone de Monaco aussy bien que beaucoup d'autres saincts en divers temps apres, et fut instruite et elesvée en la mesme foy par les saincts Deuthere martyr, Valier et Syagre ses Evesques et s'il y eut tant de rapport entre ces deux cités et leur prosperité il y en eut aussy en leur adversité. Les alarmes les secousses des secousses les ravages et les cruautés des nations barbares qui desolèrent celle la affligerent et reduisirent au non plus celle cy. En une chose et dans ses plus grands malheurs elle fut heureuse, en ce qu'elle ne fut demolie qu'en partie et qu'elle se vit rebatie et restablie long temps apres par l'empereur Charlemagne.

Ces deux fameuses cités ayant beaucoup descheu lors du pontificat du grand sainct Leon Pape sous la tyrannie des Vandales, des Goths et des Huns, soit par le meurtre et fuite de leurs habitans lors de la persécution, elles furent réduites à ce point qu'on eut eu peine de faire une ville mediocre de ces deux villes autresfois si opulentes et tant peuplées, ce qui obligea ce grand Pontife apres le decès de Valerian dernier Evesque de Cemele d'unir cette cité à celle de Nice, et de deux evesché n'en faire qu'un soubs un seul Evesque et soubs le titre indiféremment de Cemele et de Nice.

CHAPITRE XIIII.

Suite du mesme subiect,

Après l'union de ces deux eveschés leur siege fut remply par Auxane qui ne fut pas plustot promeu à cette dignité qu'il s'attribua celle de la metropole des Alpes Maritimes et pour mieux reucir en son dessein il fit tant aupres du Pape sainct Hilaire

successeur de sainct Léon qu'il en obtint le droict de metropolitain et la revocation de l'union de Cemele et de Nice soubs de raisons apparentes mais sans fondemens qu'il appuoit sur la preeminence de Cemele quant à l'estat politique et temporel et en consequence il proceda à l'ordination d'un Evesque de Nice en qualite d'Evesque metropolitain les uns disent de Cemele et de Nice tant seulement distraiant ces deux cites par une usurpation indeue de leur Province dont la capitale estoit Embrun et en establissant une particuliere, les autres disent avec plus de certitude qu'il agit de la sorte comme pretendant juridiction entiere sur toute la Provinces qu'il disoit tenir de ses devanciers et à laquelle il avoit esté instalé et confirmé par un rescrit de Sa Saincteté.

Ingenue adverty de cette notoire surprise ne pouvant souffrir un attentat preiudiciable à ses droicts remonstra avec toute sorte de respect à Sa Sainctetė que la question de la metropole d'Embrun ayant este agitee du vivant et par devant le mesme sainct Leon et resolue en faveur de ses devenciers et de luy mesme qu'il n'y avoit lieu à Auxane de la pretendre.

Sa Sainctetė qui ne scavoit rien de ce qui s'estoit passe en ce differant comme elle avoit en particuliere veneration les establissements de son devencier auxquels elle n'entendoit derroger et veulent être plainement informée et s'estant faict faire rapport en son tribunal des actes en suitte de la relation qui en fut envoyee par notre sainct Véran et par les autres Prelats qui estoint suffisament instruits de cette affaire elle susplenta l'execution de son decret en aiant reconneu la surprise et en commit la connoissance au mesme sainct Véran, à sainct Leonce Evesque de Frejus et à un troisiesme Evesque nomé Victurius, dont je n'ai pu scavoir le siege. l'estime pour moi qu'il estoit Evesque d'Antibe ville voisine et d'egale distence avec Vence de celle de Nice. Cette commission leur donnoit ample pouvoir de terminer

ce differant suivant les constitution des saincts canons et conformement à ce que par son predecesseur en avoit este ordonné et continuoit declaration expresse du sainct Père scavoir que son intention n'estoit pas que les privileges de l'Eglise fussent dans la confusion et que le metropolitain d'une Province eut connoissance en une autre en laquelle il n'avoit nulle juridiction. Et finit sa lettre par ces belles paroles toutes d'or et qui meritent d'estre sceues scavoir que l'attente du fruict de leur ministere ne consiste pas à une large et ample estendue de terre, mais bien en l'acquisition des âmes.

Ces bons prélats reçurent cet employ avec autant de respect et de joye qu'ils y travaillerent incessamment avec chaleur et diligence pour la faire heureusement reucir au contentement des parties et à ces fins s'estans portés sur les lieux contentieux, Ingenue y parut et pour le soubstien de sa cause il mit en faict qu'il estoit le vray et l'unique metropolitain des Alpes Maritimes et que les eveschés de Cemele et de Nice qui sont au pied des mesmes Alpes du coste du levant et qui font le commencement de la Province estant dans son distroit aussy bien que Digne, qu'Antibe a presant Grasse, que Vence, que Glandeves et que Senes, qu'Auxane estoit son suffragant. Pour preuve d'une verité tant conneue de tous il exhiba non seulement la description des anciens itineraires des Gaules qui comprenent Cemele et Nice dans les confins de la mesme Province et qui la bornent du couchant de la cite d'Embrun ville capitale de son établissement, mais encore il fit voir la reduction des eveschés en Province faicte par sainct Denis Souverain Pontife à chascun desquels il assigna leur siege particulier dans les lieux ou la necessité du temps le requeroit et à chasque Province il pourveut d'un Evesque metropolitain eslisant Embrun pour la ville metropolitaine de la Province des mesmes Alpes Maritimes et en dernier lieu pour plus grande instification il dict qu'il ne vouloit austres

tesmoins que les prélats de la mesme Province qui le reconnoissoient leur metropolitain tant aux synodes provinciaux qu'aux ordinations des Evesques et en toutes les autres fonctions attachees à cette dignité depuis les derniers reglements faicts par sainct Léon.

Auxane au contraire respondit que nul ne pouvoit revoquer en doubte qu'apres que la foy chrestienne fut establie par toutes les Gaules l'Eglise pourveut sagement à ce qu'il y eut dans les cités metropolitaines des Evesques dont ils retindrent le nom de metropolitain aussy bien que dans les villes dépendantes dicelles qui furent dictes suffragantes, afin que les dignites spirituelles respondissent aux temporelles, par ainsy comme Cemele dans le gouvernement civil estoit la ville capitale dans la Province qu'elle l'estoit aussy dans le spirituel et par mesme raison l'on ne pouvoit lui disputer cette qualité qu'il disoit tenir non seulement du Pape dont il en montroit la provision, mais encore de ses devenciers qui en avoient faict les fonctions dans les rencontres au veu et au sceu des Evesques d'Embrun et luy en suitte eu ordination contestée.

A cela Ingenue fit valoir le rescript du Pape sainct Innocent premier lequel interrogé si les charges ecclesiastiques devoient estre reglees de mesme sortes que les Provinces et dioceses temporels il respondit que les Provinces étoit divisees par les ordonnences des Empereurs selon qu'ils jugeoient estre utile à leurs affaires, qu'il ne trouvoit à propos et mesme qu'il ne vouloit pas que l'estat de l'Eglise de Dieu se deust regler selon le changement des affaires temporelles ny admetre de nouvelles dignites dans les Provinces ou il y en avoit desia des establies que si quelqu'un de ses predecesseurs s'estoient ingerés d'en faire de mesme ils en avoient este tencés et que luy en son particulier estoit inculpé mesme par le Sainct Siege d'une tolerence qui ne doibt estre permise.

Sainct Véran et ses confreres aiant ouy les parties en leurs pretentions et differends veu la situation et l'estat pitoiable de Cemele et de Nice, la proximité de leurs Eglises, la petitesse de leurs dioceses, le petit nombre de leurs habitants et considere le motif de l'union de ces deux eveschés par la lecture des actes produits, ils furent d'accord que cette affaire ayant esté par cy devant resolue et cette union faicte avec connoissance de cause qu'elle ne deust avoir esté de nouveau remuée et donnant la dessus leur iugement ils declarerent Ingenue le vray le seul metropolitain de la dicte Province et Auxane son suffragant, ses provisions obreptices, l'ordination de l'Evesque par luy faicte illicite et l'union des deux eveschés canonique, à quoy il fut acquiescé de part et d'autre.

CHAPITRE XV.

Du trespas de sainct Véran.

Notre sainct prélat coronnant toutes ses actions ordinaires par d'autres actions en ses emplois non moins glorieuses que sainctes et du mesme poids que celles que nous venons de voir, comme il advençoit de iour en iour dans l'age, si la vigeur de la grace donnoit des forces à son esprit les travaux continuels de la charité qui ne lui donnoient que fort peu de repos s'affoiblissoient de iour en iour en son corps, et ainsy il s'aprochoit de sa fin, et comme toute sa vie ne fut autre qu'une continuelle preparation à bien mourir, Dieu scait qu'elle ioye occupa son âme en sa derniere maladie se sentant aprocher de cet heureux moment qui la devoit terminer et de quel deplaisir fut touché le cœur de ses bien aimés diocesains le voyant a l'extrémité et hors d'espérance d'en pouvoir relever.

Ceux qui assisterent a son bien heureux trespas virent combien la mort des iustes qui est precieuse devant Dieu est tran-

quille et douce aux yeux des hommes et aprirent que dans des dispositions du tout sainctes l'on ne peut que mourir sainctement. Dans ces mesmes dispositions l'ame de nostre sainct quita son corps pour s'unir à iamais à celuy qui l'avoit enrichy de tant de graces.

Sur la nouvelle de sa mort les habitants des lieux du diocese vinrent en foule à Vence pour assister à ses funérailles, dans des regrets et des pleurs qui firent voir combien cette perte leur estait sensible. Ceux de son clergé, ses domestiques et plusieurs personnes de condition qui se trouverent presentes tesmoignerent aussy leur extreme douleur par l'abondance de leurs larmes

Sa mort arriva le dixiesme de septembre iour auquel Vence et son diocese solennisent sa feste environ l'an quatre cents quatre vingts un ou deux, du pontificat du Pape sainct Felix troixiesme du nom et de l'empire de Zenon, aagé de quatre vingts ans dont il en passa cinquente au regime de l'Eglise de Vence. Il fut ensepveli dans un sepulchre de marbre dont le travail montre son antiquité, qu'on dresse contre la muraille de son Eglise et qui sert auiourd'huy d'autel à la chapelle.

Il ne fit point de testament puis qu'ayant tout quité pour Dieu dès son adolescence et n'ayant rien voulu amasser durant sa vie il n'avoit rien à donner en sa mort, mais les bénédictions qu'il attira du ciel par ses prieres sur son diocese qui continuent en nos iours, le bon exemple qu'il donna aux ecclesiastiques, les instructions qu'il laissa à tous ses diocesains et les bons ordres qu'il mit dans son Eglise sont-ce pas la des biens les plus précieux qu'on eut peu esperer ?

Ainsy vescut ainsy mourut ce bienheureux Evesque ornement de son siecle, le bonheur de Vence et de son diocese, la consolation des affligés, la force des infirmes, le soubstien des faibles, le refuge des pauvres et le remede à toutes les incommodités d'autruy. Dieu qui est admirable en ses saincts voulut rendre

son serviteur sainct Véran recommandable par beaucoup de miracles après sa mort ainsy qu'il l'avoit rendu celebre par beaucoup de vertus en sa vie. Car les aveugles, les sourds, les estropies, les boeteux, les febricitants receurent leur guérison par ses prieres à son tombeau et plusieurs autres en divers temps diverses graces par son intercessions que i'obmets pour n'avoir esté tant heureux que d'avoir eu mon pouvoir la relation de ses miracles en particulier n'ayant en autre part apuier mon dire que l'ancien martyrologe de l'Eglise de Vence et l'oraison particuliere qui fut dressée pour son invocation qui nous aprennent que Dieu l'honore de plusieurs miracles.

Mais sans nous metre en peine de ses miracles, nous pouvons dire de luy qu'il fut luy mesme le premier et le plus grand de ses miracles et de faict l'avoir veu humble dans une illustre naissence, mespriser les biens et les hommes du monde dans une abondence de richesses qu'il quita volontairement et dans les faveurs qu'il eut peu avoir auprès des grands, temperent et moderé dans mille occasions d'excès ou les autres se plongeoint malheureusement, paisible dans les embarras des affaires et du désordre du temps, esgal dans la viscissitudes des choses du monde, l'avoir veu en un mot pouvoir tout ce qu'il eut vouleu et n'avoir rien vouleu que tout ce qui estoit iuste, raisonable et sainct n'etoit-ce pas avoir un miracle perpetuel en luy mesme?

Les reliques de ce grand serviteur de Dieu ayant este venerées et conservées dans son sepulchre l'espace de mille ans elles en furent tirées en apres et logées dans un coffre de cyprès qu'on montre dans la sacristie et son crane fut enfermé dans une belle chasse d'argent eslevée dès la poitrine et au chef orné d'une mitre dont le travail faict voir combien l'ouvrier estoit expert en son art et l'inscription qu'on lit tout autour nous aprend qu'elle fut faicte en l'année 1495 et le dixiesme d'octobre par Laurens de Pardis, orfevre.

Quant à celui qui ordonna et legua la fabrique de cette chasse ce fut Raphael Mouse Espaignol, originaire de Barcellone, religieux Augustin Evesque de Vence qui ne la vit point parachever puisqu'il deceda en l'an 1491 quatre ans auparavent qu'elle fut faicte.

Ceux dont la curiosité les porte à demander si sainct Véran a este canonizé m'obligent de leur dire qu'il fut canonize dès les premieres années de son deceds de la mesme canonization que tous les saincts de la primitive Eglise l'ont esté. Si ma repponse ne leur suffit pas ce que i'en ay dict à la fin de la vie de sainct Lambert Evesque de la mesme Eglise de Vence peut estre les satisfaira ou i'ay parlé de trois diverses sortes de canonizations receues et en usage en divers temps en l'Eglise de Dieu.

A continuer.

GÉOLOGIE.

(Suite).

ALTÉRATION DES MARNES DU JURA SUPÉRIEUR.

Les marnes de l'étage Jurassique supérieur ont été moins altérées, moins puissantes et moins pyriteuses ; elles n'ont perdu nulle part tous leurs caractères. La plus grande altération a eu lieu dans les *terriers*, exploitations d'argile du canton de Mougins où la marne débarrassée de son élément calcaire a produit une argile mêlée seulement de quelques cristaux de Gypse.

Il est arrivé que les parties marneuses ont été complètement dolomifiées comme on le voit au pied du fort Faron. Il y a eu aussi formation de chlorite dans les marnes de ce fort.

Les altérations que subissent les calcaires qui forment la majeure partie et la plus solide portion de tout le système jurassique moyen et supérieur dans leur couleur, leur texture et leur stratification sont moins saillantes que dans la formation précédente. Les changements de couleur sont dus ici, comme dans les autres formations calcaires, à l'oxidation du sulfure de fer et à la destruction du bitume. La couleur jaune, que prennent les formations calcaires, est plus ou moins prononcée suivant que le sulfure de fer est plus ou moins abondant.

Dans les calcaires les plus purs, la destruction des pyrites donne naissance à du péroxide de fer, qui communique au calcaire une teinte jaune ou rosée. Lorsque des bouleversements

ont fait naître de nombreuses fentes ou des failles dans le calcaire, alors les parties ferrugineuses des couches de l'étage moyen se rencontrent dans ces petits fendillements, produisent des veines de sanguine dont la belle couleur rouge contraste agréablement avec les fragments de carbonate de chaux devenu plus pur et plus clair. C'est ainsi que se présentent les intéressantes variétés de calcaire connues sous le nom de marbre d'Ampus. Ce sont les bancs de l'étage moyens altérés.

Quand la décomposition est plus avancée, que l'action de l'air et des eaux pluviales a été plus prolongée, l'acide sulfurique, produit par la décomposition de pyrites, corrode de plus grandes parties de ces calcaires compactes : le carbonate de chaux, dissous à l'état de sulfate et de bicarbonate, laisse alors des cavités nombreuses et arrondies, séparées par de vives arêtes, *absolument comme sur les blocs de carbonate de chaux attaqués par les vapeurs hydrochloriques des fabriques de soude* et qui rendent ces calcaires très raboteux et très difficiles à parcourir.

Les eaux corrosives pénètrent dans la masse des calcaires par des fissures qu'elles ont créées ou agrandies. (*gouffres* ou *ragages*) jusqu'à ce qu'elles soient arrêtées sur certains bancs plus difficilement attaquables ; alors l'action s'exerce sur une plus grande échelle et l'excavation qu'elle produit n'est plus un simple trou, c'est une *caverne* plus ou moins espacieuse, suivant qu'elle reçoit les eaux d'un plateau calcaire plus ou moins étendu. C'est le phénomène de la corrosion des calcaires sur de vastes dimensions qui a produit tous les accidents offerts par ces cavernes. Tous les effets si variés et si intéressants que présentent l'intérieur de ces cavernes avec leurs stalagtites, leurs stalagmites et leurs limons ferrugineux, quelquefois même des mines de fer, sont les conséquences de l'érosion que produit sur ces calcaires, l'acide sulfurique engendré par la décomposition de leurs sulfures métalliques.

Aussi, peut-on dire que les masses calcaires de l'étage moyen sont surtout remarquables par leurs excavations et leurs grottes. Telles sont les grottes de Mons, sous le plateau du Gaud et non loin de dépôts de tufs qui arrivent près de la Siagne; telle est la grotte de la Sainte-Baume et les excavations de plusieurs autres points. Toutes dans la même position géologique que les cavernes d'Antiparos et de Vaucluse.

Le grand nombre de grottes et des excavations plus ou moins avancées est certainement un des traits les plus saillants et les plus dignes d'attention que présente cette masse de calcaire. Dans l'étage supérieur, les érosions se présentent en petit, mais les grandes cavernes manquent.

Les modifications par voie d'érosion sont suivies d'altération par dépôts. Les eaux après avoir dissous le bicarbonate de chaux, le déposent dans les fissures.

Dans les calcaires siliceux et magnésiens, les eaux corrosives attaquent plus facilement les parties où le carbonate de chaux s'est concentré ainsi que l'enveloppe des fossiles qui est aussi calcaire. Quelquefois même le liquide qui avait traversé des couches magnésiennes, dolomifie des bancs de calcaire pur. Cet effet s'est produit sur les calcaires du Jura moyen de *Faron*.

Le carbonate de chaux étant plus soluble dans un liquide acide que le carbonate de magnésie, souvent le carbonate de magnésie, d'abord dissous par les eaux, a été précipité par la rencontre de nouvelles masses calcaires, et cet effet s'est continué jusqu'à complète dolomification de carbonate de chaux. D'autres fois, les parties calcaires enlevées ont laissé des parties siliceuses et dolomitiques en blocs superposés, qui se présentent sous forme de colonnades nombreuses ou d'imposantes ruines. Tel est l'aspect des masses calcaires de Signes aux sources du Latay de Valbelle, entre Belgentier et le château d'Orves; du nord de la montagne du Faron en allant à Dardennes. Enfin les

sommités dentelées, à pics élancés et pittoresques de la *Loube* entre Roquebrussane et la Celle se présentent en première ligne, dès qu'il s'agit de citer des exemples de ce genre d'altération.

Dans les parties les plus bouleversées par les soulèvements plutoniques, les calcaires ont été soumis à des réactions électrochimiques qui ont donné une texture tout-à-fait cristalline aux calcaires les plus compactes et il en est même qui ont pris l'apparence d'un marbre quelquefois éclatant. Cet effet se fait souvent remarquer dans les gorges de l'Esteron près St-Auban, dans les vaux d'Ollioules et vers les escarpements de Malasauque près Quinson. Enfin dans les calcaires magnésiens et siliceux, le carbonate de chaux pur et cristallin en excès, s'est aggloméré dans certaines parties éclatantes de blancheur, tandis que la silice ou la dolomie ont formé des noyaux disséminés dans le réseau calcaire, comme on le voit au pied de la Ste-Baume, à St-Zacharie, au St-Pilon, grande route de Pourcieux à St-Maximin, sur les bords de la Siagne, à St-Césaire où ces effets sont fréquents. Mais dans le reste du département, les altérations dues à l'action ignée sur les calcaires du Jura sont insignifiantes.

Les caractères normaux ou accidentels de la grande formation calcaire Jurassique permettent aisément de la reconnaître dans toute la longueur du Var. On la trouve dans les Pyrénées et en Afrique ; dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Basses-Alpes, de la Drôme et de l'Isère où l'on remarque surtout les gorges de Sassenage, les magnifiques défilés de la Grande-Chartreuse et ses pics élancés. Cette grande formation se retrouve à Nice et suivant les Alpes et les Appennins, elle va se dessiner sur les montagnes de la Grèce et de l'Asie.

On peut dire qu'après les terrains primitifs, c'est de toutes

et de Moustiers, est l'argile tertiaire des bassins échelonnés de Salernes et Moustiers.

Le marbre d'Ampus, déjà cité, exploité en 1821 dans le calcaire Jurassique moyen est Juxta-posé aux minerais de fer. On y remarque une variété qui imite assez bien le beau marbre *jaune de Sienne;* mais des cavités, des plaques et des irrégularités des bancs n'ont pas permis d'en continuer l'exploitation.

M. Rossel, maire de Mons, a envoyé à la société, des marbres de cette commune, analogues à ceux d'Ampus. Ils sont plus beaux et reçoivent un très-beau poli. Ils appartiennent sans doute au même terrain?

Le marbre gris du Revest, près Toulon, quoique moins irrégulier que celui d'Ampus, n'a pas pu soutenir la concurrence avec les marbres d'Italie.

Le calcaire Jurassique supérieur ou calcaire à chama des environs de Grasse, fournit en abondance des pierres de taille très-dures.

Nous avons trouvé à la partie supérieure des collines Jurassiques au nord et à l'est de Draguignan, (Malmont, Peyrard et Courouane) un calcaire oolithique à très-petits grains (miliaire) dont la pâte, très-compacte, de couleur grise ou rouge, reçoit un beau poli. Les fossiles y sont rares; nous n'y avons remarqué qu'une seule térébratule lisse.

On exploite depuis quelques années seulement dans le même terrain, sur l'ancienne route de Draguignan à Grasse vers St-Pons, une belle carrière de pierres de taille, (propriété de M. Meyran) de couleur blanchâtre un peu rosée et dont les couches ont jusqu'à 1^{m} 50 d'épaisseur. Une variété de cette même pierre, dont la couleur est plus prononcée, gît aussi au Malmont: celle-ci a fourni la pyramide de la fontaine de la place du marché de la ville. Ces pierres de taille remplacent avantageusement celles du Muschelkalk déjà cité.

Nous avons découvert dans ces localités et dans la propriété de M. Laurent, sculpteur, une fort jolie brèche dolomitique, dont les fragments, gris, un peu verdâtres, sont soudés par un ciment calcaire rouge.

La nécessité d'avoir de bonnes pierres pour les travaux du chemin de fer de Toulon à Nice, a donné lieu à de nouvelles recherches et l'on a été assez heureux pour rencontrer au Malmont, sur la route du château de Lagarde, un autre dépôt dont le calcaire réunit toutes les conditions exigées pour l'emploi auquel il est destiné. Il est analogue à celui de St-Pons. Il ne renferme pas de fossiles.

Une centaine d'ouvriers sont occupés en ce moment à son extraction et de gros blocs sont journellement dirigés sur Vidauban pour servir à la construction du pont du chemin de fer sur Argens.

Les calcaires renfermant de la silice gélatineuse ont été généralement confondus avec les calcaires dolomitiques. La texture grenue sub-saccharoïde, la lente effervescence sous l'action des acides, sont des caractères communs à ces deux espèces minérales qui ne permettent pas de les discerner dans un examen rapide.

C'est à M. de Villeneuve que l'on doit la connaissance de la lente effervescence des calcaires siliceux, d'avoir établi des caractères distinctifs et classé dans les calcaires siliceux beaucoup de calcaires réputés dolomitiques.

Dans le Jura inférieur et le lias du sud-est de la France il y a beaucoup de calcaires siliceux.

Nos calcaires de l'étage Jurassique moyen, accompagnés de calcaires à nodules de silex, appartiennent le plus généralement au type siliceux, tout comme les calcaires placés dans le voisinage des marnes qui séparent notre formation à Chama de elles du Jura moyen. Dans la catégorie siliceuse sont, aussi, les

calcaires intermédiaires aux marnes à ancyloceras et au système à Chama.

En général, les calcaires accompagnés de silex en rognons, difficiles à casser, conservant de vives arêtes doivent être présumés siliceux. Il y en a beaucoup en Provence.

Les calcaires siliceux produisent les meilleures chaux hydrauliques, que l'on croyait très-rares; ils peuvent aussi fournir des chaux plus propres que toutes les autres à faire développer les tiges de céréales et autres graminées à tissus siliceux.

Tous les calcaires Jurassiques fournissent de la chaux, des pierres de taille pour les constructions, l'empierrement et les objets d'art des routes.

Si par une gradation insensible, les terrains marneux du Muschelkalk, des marnes irisées et du lias conduisent à la grande formation Jurassique qui recouvre la plus grande partie du département, on peut dire que cette formation a perdu de son importance au fur et à mesure qu'il se formait de nouveaux terrains. L'époque du terrain Jurassique est celle qui a fourni les dépôts calcaires les plus remarquables par leur étendue, leur puissance et le nombre prodigieux de fossiles qu'ils renferment.

M. de Villeneuve a donné une cinquantaine de pages à la description du terrain Jurassique du Var. Nous regrettons à cause de son importance, de n'avoir pu donner qu'une partie de ce travail remarquable sous tous les rapports; mais le cadre de notre Bulletin ne l'ayant pas permis, nous avons dû nous borner aux extraits plus ou moins textuels, que nous en avons cités avec la permission de M. de Villeneuve.

Nous remercions M. le comte de Villeneuve-Flayosc d'avoir bien voulu et avec la plus grande obligeance, mettre à notre disposition sa description minéralogique et géologique du Var, et d'y puiser pour notre Bulletin.

SUPPLÉMENT (1).

Sur les hauteurs de la formation Jurassique du Malmont et autres collines qui couronnent Draguignan, au nord et à l'est, nous avons recueilli un bon nombre de fossiles ; mais comme les espèces ne sont pas toutes déterminées, nous ne citerons que les genres. Nous reviendrons plus tard sur ce travail.

Fossiles du Malmont au nord de Draguignan.

RADIAIRES ÉCHINODERMES.

Cidarites, Oursins, Spatangues ; des baguettes remarquables par leur longueur et leur diamètre ; *Encrinites*, *Apiocrinites*, *Pentacrinites*,

ANNÉLIDES SÉDENTAIRES.

Serpula. Deux espèces.

CONCHIFÈRES.

Venus ou *Cythérées*. Deux espèces à stries concentriques ;
Cardium. Une espèce.
Arche. id.
Trigonie. Trois espèces.
Plagiostome. Trois espèces dont une très grande (giganteum).
Pecten. Trois espèces dont une à côtes longitudinales, une à surface lisse, analogue au *pecten pleuronecte*, et une autre à rayons larges et ronds, à stries très-nombreuses et onduleuses.

(1) Cet article devait être placé dans le Bulletin de juillet, p. 375. — (*Jura Moyen.*)

Huitres. Quatre espèces plissées ;

Térébratules. Douze espèces, les unes lisses, sans stries ni sillons longitudinaux ; les autres sillonnées longitudinalement ;

Autres fossiles. Ils sont tellement empâtés dans la roche, qu'il sera difficile de les déterminer.

MOLLUQUES.

Calyptrée. Une espèce ;

Pleurotomaire. P. *Conoidea* et une autre espèce ;

Bélemnite. B. *Blainvillii* ;

Ammonite. Trois espèces.

Plusieurs espèces de *Polypiers*.

Une empreinte de Poisson déjà signalée.

Ces fossiles sont en général dans un calcaire très-compacte, et parfois un peu siliceux.

Les Terébratules, souvent détachées de leur gangue ou empâtées dans le calcaire, ont quelquefois leur surface siliceuse ; elles le sont entièrement, lorsqu'elles se trouvent dans un silex terreux, rouge, rude au toucher, comme on les rencontre au Peyrard. Elles offrent même, au dedans, de petits cristaux de quartz hyalin prismés.

DOUBLIER.

A continuer.

HISTOIRE

DE LA

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MICHEL

A DRAGUIGNAN.

(*Suite.*)

CHAPITRE III.

Aperçu sur l'institution du Chapitre de l'Eglise collégiale, et sur son histoire. (1)—*Les Archidiacres d'Aix* 1570-1643.—*Prétentions des Doyens.* — *Les Robert.* — *Luttes et procès entre les Doyens et le Chapitre.* — *Mre Etienne Pasquet.* — *Dernière organisation du Chapitre* 1691.—*Suppression de l'Eglise collégiale* 1790.

Les circonstances étaient difficiles, nous l'avons vu au dernier Bulletin. L'Eglise de Draguignan ressentait le contre-coup des affaires publiques : embarras de tout genre et défaut d'entente au-dedans, agitation et ébranlement des esprits au-dehors, d'où naissait une situation grosse de périls pour l'avenir de la religion dans notre ville. Nous sommes, en effet, au moment où

(1) Quelques détails sur le Chapitre de Draguignan, ne seront point, croyons-nous, considérés comme une digression inutile dans l'histoire de la construction de la paroisse St-Michel. Ces deux récits sont liés l'un à l'autre.

Nous attendons d'ailleurs pour compléter ce qui a été dit au sujet des diverses phases de l'édification de cette église, qu'on ait achevé de graver une planche nécessaire à l'intelligence du texte, et que nous devons à l'obligeance de M. Guérin, l'habile architecte du département.

l'introduction de la Réforme en France se manifestait avec les symptômes de l'effervescence inséparable qui accompagne l'émission de toute nouvelle doctrine, destinée à descendre de la hauteur des théories dans les masses, pour se traduire bientôt par la révolte.

Le Midi, entre le Rhône et la Durance, en proie aux passions les plus ardentes, était le siége et le centre d'une propagande active et puissante de la part des calvinistes, que la justice sanglante du Parlement d'Aix à Mérindol (1540), avait enflammés du sentiment d'une implacable vengeance. La Basse-Provence, quoique profondément attachée à la foi traditionnelle s'était ouverte, néanmoins, par plus d'un côté, à l'invasion des idées protestantes. Parmi les seigneurs de nos petites cités provençales plutôt que dans les rangs de la bourgeoisie et du peuple des campagnes, on comptait plusieurs meneurs de parti entreprenants, qui sous prétexte de propager et de défendre le culte nouveau, pour lequel ils s'étaient déclarés, se livraient à tous les excès, et entretenaient la guerre civile la plus détestable. Le pillage des villes de Castellane, de Senès et de Digne, le sac de la malheureuse Barjols et de bien d'autres lieux, le massacre de tous les religieux et prêtres tombés entre les mains des sectaires, la profanation habituelle des églises et des choses saintes, diraient assez éloquemment, s'il le fallait, le rôle joué à cette époque par le calvinisme dans le Midi.

Draguignan, où les *Huguenots* ne comptaient qu'un nombre assez faible d'adhérents, vivait alors dans de continuelles alarmes, et le sort de tant de bourgs dévastés par les bandes des deux frères Paul et Antoine de Richieud de Mauvans, chefs des religionnaires, plongeait nos ancêtres dans de véritables terreurs.

Pendant dix années, de 1560 à 1570, nos archives municipales abondent en délibérations prises sous l'impression des

craintes qu'inspiraient l'approche des calvinistes et les complots qu'ils pouvaient tramer contre la sureté du pays. Des levées d'hommes sont ordonnées à des distances de temps peu éloignées; la garde est faite le jour et la nuit; des armes, *piques et corcelets*, sont achetées à Marseille et données à tous les habitants qui en demandent, pour se *prémunir contre les menaces et assemblées des ennemis de la Religion catholique et apostolique* (1560); chacun des consuls obtient pour sa défense personnelle six hommes, *attendu qu'il ne pourrait sortir sans danger :* les portes de la ville sont fermées, et on s'entoure des précautions les plus rigoureuses. (Reg. des délib.)

Malgré les assurances pacifiques apportées en Provence, de la part du roi Charles IX (1663), par le gouverneur du pays, le comte de Tende, les troubles renaissent et les désordres se reproduisent avec la même intensité : l'année 1667 fut particulièrement marquée par les excès des protestants. Ceux de Draguignan, se voyant l'objet d'une surveillance plus étroite, quittent en masse la ville pendant la nuit, *avec armes à feu*, et se rendent à Riez. Ils devaient, dit-on, revenir pour tout saccager. Il est facile de se figurer quelle épouvante dût se répandre dans la cité; et si l'on veut juger par un seul fait du degré d'exaspération auquel on était arrivé contre les fauteurs de ces troubles, on n'a qu'à se rappeler l'acte d'inexorable réaction qui coûta la vie à l'un des plus fougueux calvinistes de ce temps, Antoine de Mauvans (1); mort horrible comme celles qui partent du sein

(1) Une réunion de gentilshommes appartenant aux deux religions avait été ménagée par les soins du comte de Tende, à Flayosc, dans un but de conciliation. Les frères Mauvans y furent particulièrement appelés. Antoine de Mauvans traversa sur le soir Draguignan, pour se rendre au lieu de la réunion. Il fut malheureusement aperçu par un de ses compatriotes de Castellanne, qui se trouvait alors dans cette ville,

d'une multitude soulevée, scène affreuse, qui devait se reproduire dans notre ville, accompagnée de circonstances identiques, aux plus mauvais jours de la Révolution française (2). Mêmes passions, mêmes effets, à plus de deux siècles d'intervalle.

Ce simple exposé des terribles conséquences de nos discordes civiles suffit pour montrer dans quelle situation déplorable se trouvait la ville de Draguignan : haines profondes entre les citoyens, diminution prochaine de la foi par suite du contact de l'hérésie et de ses envahissements.

et qui le fit connaître aux habitants : aussitôt le peuple soulevé se met en mouvement ; on s'assemble de toute part, en criant au *huguenot*, au *chef des hérétiques*, et on commence à l'insulter et à l'attaquer avec violence. Antoine voyant le danger qui le menace, se rend prisonnier entre les mains du lieutenant et des officiers du Roi : mais le peuple toujours plus irrité se jette sur lui, l'arrache des mains de la justice, et le livre aux enfants qui lui font souffrir mille cruautés. Enfin on le traîne dans les rues, et après l'avoir égorgé. on lui arrache le cœur, qu'on porte au bout d'une perche dans l'intérieur de la ville. Les restes de son cadavre, après avoir été foulés sous les pieds de la populace sont jetés aux chiens pour être rongés. Un sieur Giraud, de Draguignan, qui était un huguenot caché, recueillit avec soin tout ce qu'il pût trouver de son corps et l'ensevelit dans la nuit.

Le Parlement ayant pris connaissance de ces faits, ordonna que son cadavre serait exhumé et porté à Aix. Là, après une information juridique, le cadavre d'Antoine de Richieud fut pendu et brûlé à la place des Prêcheurs par la main du bourreau, et ses cendres jetées au vent. (Laurensi, Hist. de Castellanne,)

(2) Tout cœur honnête voudrait pouvoir arracher de l'histoire le souvenir de l'assassinat exécrable commis durant la Révolution française, à la suite de l'entrée des phalanges marseillaises à Draguignan, sur deux personnes des plus honorables de la cité, M. et Mme de La Motte, immolés à une fureur aussi aveugle qu'impitoyable.

N'était-il pas à propos de relever aux yeux de cette population, si vivement ébranlée, l'influence de la vraie religion, en imprimant à son culte une nouvelle pompe extérieure, plus propre à lui attirer les respects ? En présence des empiétements des doctrines récentes, ne fallait-il pas multiplier les organes de la vérité ?

Ces nécessités du moment ressortent d'une délibération prise le 28 septembre 1567 par le conseil municipal :

« Les Consuls se plaignent, y est-il dit, de ce que le vicaire « de la paroisse ne tient pas le nombre suffisant de prêtres, « ainsi qu'il y est obligé par son traité avec la commune, et que « l'on ne dit que peu de messes, qu'il y a un pauvre ordre et « gouvernement dans cette paroisse. »

Quelle anomalie d'ailleurs pour une église aussi considérable d'avoir son chef, résidant à Aix, et d'être régie par des prêtres amovibles comme un simple bénéfice ?

La foi courait des dangers dans la cité : le pasteur n'était point là pour écarter du troupeau la contagion dont il était menacé.

C'est ce que comprit M. de Rascas, archidiacre de l'église métropolitaine de St-Sauveur à Aix en provence (1), et en cette qualité chef de l'église de Draguignan « recognoissant, est-il « dit dans un ancien manuscrit, l'importance de cette ville, « qui est ornée d'un siège de Sénéchal (2), peuplée d'un grand

(1) L'office d'archidiacre était des plus importants sous l'ancien régime et avant le concordat. Il constituait la première dignité dans les cathédrales, après l'Évêque. Il conférait à celui qui en était revêtu l'administration du temporel de l'église et la qualité de supérieur et directeur des clercs inférieurs, et le ministre du Prélat pour tout ce qui regardent la réformation et la correction des mœurs.

(2) Le Sénéchal est la même chose dans les pays de droit écrit que le



« nombre de paroissiens, tous bons catholiques, et seuls de « cette qualité, estant sans église collégiale ny cathédrale, affin » d'augmenter le service divin, pour la décoration de ladite « ville, et encore pour maintenir le peuple en la foy catholique, « qui lors estait grandement agitée par les fauteurs du calvinis- » me, il ne voulut point espagner sa bource, et mû par une « grande libéralité, il voulut eriger ladite paroisse en collégiale, « et la dotter du plus liquide de ses revenus audit bénéfice. » (plaidoyer pour MM. de Rascas 1654, par Pellicot, avocat au parlement d'Aix).

D'autres motifs se joignaient à ceux que nous venons d'énoncer. Au moment où l'hérésie s'efforçait de trouver l'église Romaine en défaut, il était nécessaire de faire revivre avec une juste sévérité l'antique discipline, et de poursuivre avec rigueur l'observation des règles édictées par les saints canons.

Le dernier concile œcuménique, réuni à Trente de 1535 à 1563 venait de donner le signal d'une réforme générale et avait reprimé avec une étonnante énergie tous les abus qui s'était glissés dans l'organisation ecclésiastique.

Or, il paraît que la situation de l'église de Draguignan dans

bailli dans les pays de coutume. Il connaît des appelations des prévôts royaux et des hauts justiciers, des cas royaux et de toutes les causes concernant les fiefs. Les appellations de leurs jugements se relèvent au parlement (Loyseau). Il y avait en Provence, au 18e siècle, neuf sénéchaussées, à la tête desquelles était un sénéchal particulier ou *lieutenant de robe courte*, sous un grand sénéchal.

La sénéchaussée de Draguignan fut instituée par le roi François Ier en 1535. La juridiction de ce tribunal fut d'abord très étendue, elle s'amoindrit ensuite par la création d'un même siége à Grasse, en 1571, et à Castellane en 1639, créations contre laquelle Draguignan tenta vainement de s'opposer.

ses rapports avec l'archidiaconé d'Aix, n'était point conforme aux prescriptions canoniques.

On se rappelle que cette église, régie dès la plus haute ancienneté par des curés en chef, appelés du nom de vicaires, puis de recteurs, et quelquefois de l'un et de l'autre, avait été en l'année 1410, pendant le désordre du grand schisme, unie par Balthasard Cossa, anti-pape, sous le titre de Jean XXIII, à l'archidiaconé d'Aix, à condition qu'elle sérait desservie par six prêtres amovibles, pour remplir les fonctions curiales.

Cette union, qui avait pu être régulière dans l'origine, ne l'était plus depuis le dernier concile de Constance, vers 1415. Défenses avaient été portées d'unir les bénéfices cures, c'est-à-dire, ayant charge d'âmes, avec d'autres bénéfices qui exigeaient résidence dans un autre lieu.

Des ordonnances royales avaient souvent réclamé la mise en vigueur des décrets du concile.

Tout récemment encore, par rapport à l'époque qui nous occupe, des lettres patentes de François 1er, données en 1543, portaient que : « Sa Majesté advertie qu'au païs de Provence, « il s'estait faict plusieurs unyons abusives, depuis le concile « de Constance, par lesquelles plusieurs cures étaient indue-« ment usurpées par les chapitres des églises cathédrales, avait « enjoint au Parlement de procéder à la révocation des actes « qui auraient été accomplis contre la forme dudit concile. »

M. de Rascas, qui faisait partie du Parlement d'Aix, concevant quelque scrupule sur cette union (1), et appréhendant

(1) Le concile de Trente venait de déclarer qu'un seul et même bénéficier ne peut tenir deux bénéfices, qui demandent chacun les mêmes fonctions, comme deux canonicats. Il y a aussi une incompatibilité dans les bénéfices, lorsque chacun d'eux exige une résidence personnelle : que ceux, est-il dit dans un décret de la session VIIe, qui tien-

d'ailleurs de la voir dissoudre en vertu des lois, crut qu'il parviendrait à purger le vice dont elle était atteinte, en demandant l'érection de cette église en collégiale.

Remède insuffisant, comme nous le verrons bientôt, et dont les justes prétentions des évêques de Fréjus ne devaient pas tarder à démontrer l'inanité.

L'archidiacre s'entendit donc en 1568 avec Mes Honoré Albin et Antoine Jaumetelly, tant en leur nom que comme procureurs des autres prêtres amovibles, qui vaquaient alors aux fonctions de la vicairie de Draguignan, et convint avec eux des formes de l'établissement de l'église collégiale, dont l'un devait être nommé sacristain et l'autre capiscol, principales dignités de cette nouvelle organisation.

Deux ans après, en l'année 1570, cette érection était accordée par le cardinal d'Armagnac, vice-légat à Avignon. Une bulle émanée de la légation à la date du 21 octobre, et dont on lira à la fin de cette étude le texte inédit jusqu'à ce jour, décida que, dans le but de rehausser la splendeur du culte divin et *pour la plus grande gloire de Dieu*, l'église paroissiale de St-Michel à Draguignan serait à l'avenir érigée en église collégiale, pourvue d'une mense capitulaire, d'une bourse et d'un sceau communs et de toutes les attributions, qui appartenaient à ces institutions, jadis si répandues en France et dont on chercherait aujourd'hui vainement la trace (1)

nent plusieurs églises, soient obligés, en gardant seulement celle qui leur plaira, de se défaire des autres dans les six mois, si elles sont à l'entière disposition du St-Siége apostolique. Autrement lesdites églises seront estimées vacantes dès ce moment là,.. En présence de ces impérieuses prescriptions, M. de Rascas ne pouvait plus hésiter sur la conduite à observer

(1) Les églises collégiales étaient de deux sortes ! il y en avait de fon-



Cette bulle fut reçue et la publication en fut autorisée le 10 décembre 1570 par le conseil municipal de la ville, *sans approbation de toute clause qui pourrait porter préjudice à aucun droit de la commune.* Les décrets du gouvernement ne s'expriment pas aujourd'hui d'une autre manière dans l'article de style relatif aux libertés de l'église Gallicane.

L'église de Draguignan, tout en devenant collégiale, ne cessait pas de rester unie à l'archidiaconé d'Aix, dont le titulaire et ses successeurs devaient être regardés à l'avenir comme les chefs du chapitre de chanoines, avec prééminence et juridiction, et droit de collation des bénéfices.

Le collége créé se composait d'un sacristain, d'un capiscol ou précentor et de quatre chanoines, tous pourvus d'une prébende.

Dans le but de détruire le vice qui existait dans l'union de l'église avec l'archidiaconé d'Aix, deux ordres de fonctions, exigeant, l'un et l'autre, la résidence, l'archidiacre se départait de la cure des âmes de la paroisse, qui appartenait au chapître tout entier, et dont l'exercice était dévolu au sacristain.

Les obligations des chanoines consistaient à chanter tous les

dation royale, dont le roi conférait les prébendes, il y en avait de fondation purement ecclésiastique, telle que celle de Draguignan. On comptait autrefois plus de 500 collégiales en France. Elles disparurent toutes avec les lois révolutionnaires. Une collégiale, dit Bergier, (dict. de Théolog.,) est une église desservie par des chanoines séculiers ou réguliers. Dans les villes, ou il n'y avait point d'Évêque, le désir de voir célébrer le service divin avec la même pompe que dans les cathédrales fit établir des églises collégiales, des chapitres de chanoines, qui vécurent en commun et sous une même règle. Insensiblement la vie commune a cessé dans les églises collégiales, aussi bien que dans les cathédrales.

jours, avec la pompe convenable, les heures canoniales, et à remplir les autres devoirs de la charge curiale. Quatre enfants de chœur, choisis à leur gré, leur étaient adjoints pour la célébration de l'office divin.

L'église collégiale était fondée : il fallait la doter, pour assurer son existence dans l'avenir. L'archidiacre lui attribua à cet effet le quart de la grande dîme du blé et du vin, et la totalité de la petite dîme, tels que ognons, aulx, agneaux, légumes, fruits, produits et redevances, ainsi que les émoluments du *sol et de l'entrée* de l'église de même que toutes les valeurs soit en argent, soit en immeubles, qu'une pieuse libéralité jugerait à propos de donner à la nouvelle institution.

L'archidiacre se réservait pour lui et ses successeurs le reste des revenus de l'église, c'est-à-dire les trois quarts de la dîme (1), ainsi que le droit de conférer chacun des bénéfices créés au fur et à mesure de leur vacance, sans être obligé de requérir les pouvoirs de l'ordinaire, pourvu que l'impétrant fût prêtre célébrant et qu'il fût instruit dans les règles de la musique ou tout au moins du plain-chant.

(1) La dîme, renouvelée des anciennes offrandes des Hébreux, et de celles que s'imposèrent les premiers chrétiens pour subvenir à l'entretien des ministres du Seigneur, selon le principe de saint Paul : *qui altari deserviunt, cum altari participant*, était, comme on le sait, un droit prélevé sur les revenus des biens des fidèles pour l'administration temporelle de l'Eglise. — Elle était exigible en nature. — Cette contribution, dont on pouvait comprendre l'opportunité dans le principe, était devenue avec le temps une source de désagréments pour l'Eglise. Aussi a-t-elle été sagement supprimée par la loi du 4 août 1789. — Elle subsiste encore dans quelques pays non catholiques, et notamment en Angleterre. Il existe un règlement de la dîme de Draguignan, à la date du 18 octobre 1520 ; il est inséré au livre des priviléges, aux archives de l'hôtel-de-ville.

Les chanoines jouissaient de leur côté de tous les priviléges, facultés, exemptions, immunités et prérogatives de leur dignité, et qui étaient accordés par l'usage ou par les décrets ecclésiastiques. La bulle cite, entr'autres marques de distinction, le droit de porter l'aumusse et la chappe (1).

Le chapitre ainsi constitué fixa sa demeure dans une maison qui servait déjà de logement au clergé paroissial, vivant en communauté à cette époque. — Cette demeure, séparée de l'église par une cour (2), a gardé dans le nom qui lui est aujourd'hui

(1) L'habit de chœur des chanoines consistait en un camail d'hermine venant se croiser sur la poitrine, et dont une partie, celle qui tombait sur l'épaule et sur le bras gauche, était en soie noire bordée d'un liséré rouge.

(2) Une délibération assez ancienne du chapitre nous fait connaître un des usages auquel servait cette cour. Nous la reproduisons à cause de la forme du langage à cette époque : « L'an mil cinq cent huictante et deux et le douziesme jour du moys de janvyer, estant capitulairement congrégués, messires ..... chanoynes ; entre aultres, messire Sourin, économe, auroict dict et remonstré comme à occasion de certain léguat faict par messire Honoré Blanc, prebtre, quant vivoyt de ladite ville, lodict chapitre se seroyt faict colloquer en déduction tant de la somme principalle, arrérages que despans, en une vigne que souloyt appartenir à messire Blanc, assize à la Lauvette, sive Fouletières, confrontant vignes de Gombaut, Brun, Michel, Chabert et le chemin, laquelle vigne elle est fort dépopulée et en pouvre estat pour avoyr esté mal tractée et gouvernée de fasson que la rante d'icelle n'est suffisante de la réparer; et les tailles montent plus que bonement ne pourroict rendre de proffit. Il seroyt meilheur de la vendre et l'argent que provviendra soyct bailhé à quelque homme solvable à juste guain que de la tenir pour estre plus franc audict chappitre, lesquelz seigneurs, tous d'ung commun accord et sans discrepance, ont arresté et conclud de vendre et alliéner la dicte vigne au plus ault prix que se pourra treuver.

« En exécution de la dicte ordonnance, Batiste Gardon, trompete de



donné le souvenir de ses vénérables hôtes, bien déchue maintenant de son antique splendeur, puisqu'elle n'abrite plus dans ses murs délabrés que de pauvres habitants. Une grande pièce, encore reconnaissable, servait de salle capitulaire pour les assemblées extraordinaires.

Les réunions habituelles avaient lieu chaque semaine, à l'issue de la grand'messe ou des vêpres, et quelquefois à des intervalles plus éloignés suivant les circonstances dans la chapelle de *Monsieur saint Etienne* (aujourd'hui celle du Purgatoire) et plus tard dans la sacristie de l'église. Le son de la cloche (1) annonçait l'heure de l'assemblée, et un procès-verbal rédigé par le notaire du chapitre relatait tous les incidents et particularités de ce conseil. La délibération qui s'ensuivait, transcrite sur les registres de la compagnie, était signée par chacun des chanoines, selon l'ordre de son rang.

Ces délibérations, qui n'ont pas toujours été tenues très-régulièrement et avec beaucoup de suite, roulent principalement sur les affaires ordinaires du chapitre, sur la reddition des comptes

la dicte ville auroyt crié à son de trompe, cry public, par tous les carafours et lieux accostumés de la dicte ville qui vouldra achepter la dicte vigne, qui saye retirer dimenge prochain, à issue de vespres dans la basse court du dict chapitre, que se dellievrera au plus offrant dernier inserincheur à la chandelle estainte. — La chandelle morte se seroyt comparé à messire Carpassi Palayoni, qui l'auroyt baptisée à quatre cents livres. »

(1) Cette cloche existe encore. Elle est la seule qui ait survécu à la fonte ordonnée par la Convention de toutes les cloches, hormis de celles qui serviraient à sonner la décade. La cloche du chapitre fut épargnée en vue de cet emploi de la destruction commune. Elle se trouve placée dans la baie de la tour du clocher, qui regarde le nord, et elle est remarquable par la limpidité de son timbre.

et revenus de la dîme par l'économe (1) choisi chaque année parmi les chanoines. — Pendant près d'un demi-siècle, elles eurent pour objet la défense des droits du chapitre, contestés ou

(1) Le chapitre de Draguignan n'a jamais compté parmi les plus opulents de l'Eglise de France. Les chanoines se plaignent souvent de l'insuffisance de leurs revenus, et je crois que c'est dans cette situation, qui alla parfois jusqu'à la gêne, qu'il faudrait trouver la cause de leurs discussions avec les archidiacres et plus tard avec les doyens, et des procès qu'ils soutinrent contre eux, dans le but de se faire décharger des redevances qu'ils étaient obligés de leur payer. — On comprend au reste que ces longues et dispendieuses luttes judiciaires n'ont pas contribué à améliorer les finances du chapitre. A peu près à toutes les époques de son existence, il formule des plaintes à cet égard, et ce n'est qu'à l'aide d'emprunts qu'il parvient à faire face aux difficultés du temps et aux charges qui lui sont imposées.

Ainsi, le 13 septembre 1636, Mᵉ Segondi, chanoine cabiscol et économe, remontre au chapitre qu'il a été actionné au nom de la communauté de la ville pour faire de grandes réparations à l'église. Or, dit-il, les fruits du dixme, payé les charges et pensions ne suffiraient pas pour la nourriture des chanoines, qui n'ont ni prébendes ni revenus.

Ce que entendu, les chanoines s'écrient que, si on les obligeait à ces dépenses, ils seraient contraints de quitter pour vivre le service de leur église, et *d'aller mendier leur pain ou s'aller louer.....* délibéré de députer à Aix pour consulter à ce sujet les plus fameux avocats de la cour.

Nous avons au reste quatre déclarations de l'état des biens du chapitre, qui peuvent servir de bases d'appréciation.

La première date du 19 juillet 1695, elle fut faite par suite d'une ordonnance royale.

Les droits, rentes et revenus du chapitre consistaient en la perception des droits décimaux sur toutes sortes de graines, légumes, ails, oignons, non compris les lupins et le chanvre, et en celle de la dîme des chèvres et agneaux. Ces droits étaient affermés avant que le chapitre se fut chargé de la cueillette de la dixme (1698) tantôt à 3,900 livres, tantôt à 4,000, tantôt à 4,500 livres ; ce qui donne une moyenne de 4,400 livres, sur lesquels revenus, il faut déduire 300 livres pour la rétribution de

mis en péril, et la direction des procès qu'il fut obligé de soutenir. — Elles étaient aussi prises pour la nomination, la révocation ou le congé des curés, secondaires et enfants de chœur qui

deux prêtres habitués servant la cure, 210 livres pour la rétribution de deux prêtres secondaires, 30 livres pour celui qui a la direction des enfants de chœur, au prieur de St Hermentaire 12 charges de blé et 50 coupes de vin, 10 charges de blé au chapitre de Fréjus, 12 charges de blé et 48 coupes de vin pour la nourriture des enfants de chœur, 200 livres pour le luminaire, les cierges, outre ceux perçus sur les enterrements, 27 livres pour le prix de trois coupes d'huile pour la lampe du Saint-Sacrement, 18 livres pour le vin et le pain du saint sacrifice, 105 livres pour la rétribution du prédicateur du carême, 250 livres pour les décimes ordinaires et extraordinaires, 27 livres 15 deniers pour le droit de séminaires, 33 livres 7 sols pour intérêts et rente annuelle du clergé, 30 livres pour l'entretien des cloches, plus le don gratuit de chaque assemblée du clergé, plus entretien des cuves, tonneaux, réparations de la maison claustrale, de l'église, du clocher, ornements de la sacristie, rétribution du greffier du chapitre, dépenses journalières, frais de la visite de Monseigneur de Fréjus, frais de la cueillette des droits décimaux, plus 309 livres que le chapitre paye annuellement à ses créanciers. — Ces charges prélevées, le restant des revenus appartient aux chanoines et est partagé entre eux par égales parts.

Le chapitre jouit encore d'un capital de 2,350 livres, produit de divers legs qui donnent une rente de 95 livres.

Dans une délibération du 21 avril 1727, Mre Varages, économe, se plaint de l'augmentation des dépenses résultant des gages accordés au sous-économe (100 livres), tandis que l'économe reçoit déjà un émolument de 30 livres. Me Caille déclare qu'il est de cet avis, car, dit-il, *le chapitre de Draguignan est un des plus pauvres du diocèse.*

Le 17 mai 1728, une seconde déclaration est faite pour servir à l'assemblée générale du clergé de France, qui sera tenue en 1730.

Ces biens consistent :

1° En la dixme des blé, légumes, etc., du terroir de Draguignan, à la réserve du quartier du Flayosquet, qui est du chapitre de Lorgues, et de la dixme des terres du prieuré régulier de Saint-Hermentaire, de

remplissaient les diverses fonctions de la paroisse. Parfois c'était un but pieux, comme l'érection des confréries ou une communication d'ordonnance épiscopale, qui provoquait la réunion de messieurs les chanoines (1).

l'ordre de Saint-Benoît, affermée en l'année 1726 au prix de 5,529 livres ;

2° Les charges du chapitre sont : au prieur de Saint-Hermentaire, 12 charges de blé, et 50 coupes de vin, au sieur chanoine de Fréjus, prébendé sur le chapitre, 10 charges de blé, au sacristain par préciput, pour 4 secondaires, 600 livres ; à 4 enfants de chœur, 100 livres ; pour services perpétuels, 250 livres ; pour les honoraires du prédicateur du Carême, 105 livres ; pour le temporel, en tout 2,733 livres. — Reste à partager la somme de 2,370 livres.

Le chapitre possède encore le prieuré de Sainte-Cécile sis au terroir des Arcs, rendant 95 livres ; la chapelle de Saint-Jean-Baptiste érigée dans l'église de l'Observance, unie au chapitre l'an 1720, avec 2,010 livres de dotation à prendre sur les moulins à blé, produisant net 51 livres.

Le 25 avril 1744, nouvelle déclaration des revenus fournie à la chambre diocésaine.

La dixme produit 9,864 livres.

Les charges du chapitre s'élèvent à 3,791 livres. — Reste net, 6,072 liv.

Enfin, la déclaration faite le 15 février 1790 devant les autorités municipales, en vertu du décret de l'Assemblée nationale, porte les revenus à 14,246 livres, les charges à 4,145 livres — Restent à partager entre les 6 titulaires 9,600 livres.

(1) Quand on parcourt certaines délibérations du chapitre, on est parfois frappé de leur peu d'importance, et l'on ne peut s'empêcher de se rappeler la maligne observation du fabuliste, qui n'était plus si *bonhomme*, quand il s'agissait de railler quelque travers de son temps :

..... J'ai maint chapitres vus
Qui pour néant se sont ainsi tenus,
Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines,
Voire même chapitres de chanoines.....

(La Fontaine.)

Une des bases sur laquelle a reposé pendant longtemps la constitution du chapitre, et à laquelle les chanoines paraissent avoir beaucoup tenu, est ce que l'on appelait le droit *d'optation*. — Il avait pour effet de maintenir l'égalité entre chacun des membres du collége.

Voici en quoi il consistait.

Lorsqu'un des chanoines, soit sacristain, soit capiscol, soit simple bénéficier, venait à décéder, son successeur n'était point mis en possession de la dignité laissée vacante, mais il était pourvu des dernières charges, stalle du chœur et chambre du chapitre.

Il se faisait alors, à chaque réception, un roulement dans le personnel. S'il s'agissait de pourvoir au remplacement d'un sacristain, le capiscol prenait sa place et son appartement dans la maison claustrale; les autres chanoines avançaient de degré en degré, de sorte que les deux dignités de sacristain et de capiscol étaient toujours occupées par les plus anciens dans la compagnie.

Ce droit dont le chapitre se montra fort jaloux, fut souvent contesté quand des vacances se produisirent, et il finit par disparaître presque entièrement lors de la dernière organisation du chapitre en 1691.

Les dignités de sacristain et de capiscol furent, à cette époque, immobilisées dans les bénéfices qui en étaient alors pourvus, et elles ne furent plus dévolues, comme par le passé, au plus ancien de la compagnie, au fur et à mesure des extinctions (1).

(2) Ce droit d'optation que s'attribua le chapitre dès son origine fut confirmé par les chanoines dans une délibération prise le 19 juillet 1624 par messires Jean Clémentis, sacristain, Pierre Saurin, capiscol, Joseph Segond, André Guessy, Etienne Blanc et Laurent Aycardi : « A esté conclud et dellibéré que les plus anciens chanoines auront permission

Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis l'institution du cha-

et leur sera loisible dès à présent et à toute postérité de changer et choisir appartement par préférence à ceulx qui seront à l'advenir pourvus d'aucun des bénéfices, soit dignités, soit chanoinies, et que ceux nouvellement reçus, sans s'arrester au bénéfice qu'ils pourront avoyr impêtré, seront toujours reçus au lieu et place du dernier chanoine, et les autres monteront de degré en degré. »

Quelques années après, en 1631, les chanoines revendiquèrent ce droit à l'occasion de la réception de Mre Joseph Moret, bénéficier de l'église de Fréjus, pourvu du capiscolat vacant par la mort de Mre Pierre Saurin, en vertu d'une bulle du vice-légat d'Avignon. Les chanoines refusèrent de l'admettre, sous prétexte que Mre Saurin n'était pas encore décédé, puisqu'un d'entre eux étant allé dans la chambre du capiscol, aurait *trouvé icelui encore vivant*, toutefois *hors de propos et de cognoissance;* et ensuite parce qu'il ignorait la musique; mais en réalité par le motif que cette nomination annulait le droit d'optation. L'archidiacre, Mre Annibal de Rascas, confirma par une lettre la prérogative du chapitre.

En 1691, Mre Etienne Pasquet, dont nous verrons le nom revenir dans l'histoire de l'église collégiale, après avoir obtenu la suppression de la dignité de doyen du chapitre, dignité qui comptait près de cinquante années d'existence, se fit attribuer la qualité de sacristain-curé, avec fixation de ce titre dans son bénéfice, sans qu'il put être accordé à l'avenir à d'autre chanoine qu'à son successeur. Il en fut de même du capiscolat. Une délibération du 18 février 1693 nous apprend que le chapitre ne laissa pas passer sans protestation cette violation de ses droits. M. Melchior Pasquet, bourgeois, s'étant présenté au conseil des chanoines, comme procureur de son frère Balthasard Pasquet, chapelain de Monseigneur le duc d'Orléans, pour être mis en possession du capiscolat en titre établi, suivant lui, par la bulle d'érection du chapitre, et résultant de l'esprit des derniers arrêts, Mre Magniol, chanoine, protesta en invoquant les anciennes délibérations, et l'usage constant auquel s'était soumis Mre Pasquet lui-même. Selon Mre Magniol, ces titres ne constituaient ni dignité ni préséance au profit d'un bénéfice exclusivement.

La même opposition se manifesta, mais sans plus de succès, à l'en-

pitre (1) que des difficultés surgirent dans les rapports de l'archidiacre d'Aix avec les chanoines. Ceux-ci se plaignaient qu'on n'eût point suivi les conventions intervenues entre eux, avant l'érection de la paroisse en collégiale, sur les formes de cet établissement ; suivant eux, la destination donnée aux revenus du chapitre ne leur laissait pas même, à chacun d'eux, la portion congrue (2).

Un procès s'engagea entre le fondateur et les chanoines, de-

contre de la qualité de sacristain-curé, que Mre Etienne Pasquet prétendit lui appartenir d'une manière exclusive, ainsi qu'à ses successeurs. Nous voyons par une ordonnance de Monseigneur de Bellay, évêque de Fréjus, en date de novembre 1740, que l'optation des appartements à l'ancienneté subsistait encore au XVIIIe siècle.

(1) N'oublions pas de remarquer ici que l'institution du chapitre ne fut pas admise sans donner lieu à une protestation de la part de l'évêque de Fréjus. Bertrand de Romans, chanoine de Saint-Sauveur et conseiller clerc au parlement d'Aix, qui occupa ce siége de 1565 à 1579, refusa de reconnaître l'homologation accordée à la bulle par le Parlement, *se confiant*, dit un mémoire présenté en faveur de Rascas, en *son autorité* et en *son crédit*, mais en vérité parce que cette union de l'église de Draguignan à l'archidiaconé portait atteinte à sa juridiction. — Le parlement, par son arrêt du 23 mars 1571, sans s'arrêter à l'opposition de l'évêque de Fréjus ordonna qu'en vertu des anciennes prescriptions des comtes de Provence sur l'exécution des bulles des papes, celle de l'érection serait homologuée, *sans préjudice des droits du sr évesque, qui se doibvent raporter aux droitz de visitation et aux droits de la loy diocésaine et de juridiction*.

(2) On appelle portion congrue (pensio congrua) une certaine rétribution payée à un curé ou vicaire pour son honnête entretien. Elle était due à tous les ecclésiastiques dont les revenus fixes et certains n'allaient pas au-dessus d'une somme dont le taux a varié avec le temps. Un édit de 1768 fixait la portion congrue à 500 livres.

vant le parlement d'Aix. C'était la première action juridique que soutenait le chapitre. Ce ne fut pas malheureusement la dernière (1).

Grâce à la médiation d'amis influents, une transaction régla le différend. Moyennant une pension de 2,000 florins, ou soit de 1,200 livres, l'archidiacre se départit de tous les émoluments de la dîme ; il demeura, en outre, chargé de la moitié du salaire du prédicateur de l'Avent et du Carême, des frais de la visite de l'évêque, des décimes, des dommages résultant des mauvaises saisons et de la bâtisse de l'Eglise, si on était obligé de la démolir En l'état de la situation du monument religieux, cette condition n'était pas sans gravité. De leur côté, les chanoines s'obligeaient d'entretenir deux curés pour les fonctions de la paroisse, et deux autres prêtres ou secondaires. Cette transaction homologuée par arrêt du parlement, ne fut pourtant point soumise à l'approbation de la cour de Rome. (Ces détails sont tirés d'une consultation écrite le 2 avril 1667 par MM. Gaillard et Peyssonnel (2), avocats à Aix.)

(1) Nous verrons qu'un des véritables fléaux pour le chapitre a été la nécessité où il s'est trouvé de plaider pendant la plus grande partie de son existence. Cette longue suite de procès avait fini par épuiser les ressources de la compagnie. Lors de la déclaration des biens du clergé de France, en 1790, quand on demanda aux chanoines de quoi se composaient leurs archives, ils répondirent : Nous n'en avons aucune d'importante, la presque totalité est relative aux procès qui ont désolé le chapitre jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle. — Dans les archives de l'abbaye de Lerins, dont M. le chanoine Alliez nous a donné récemment une histoire aussi élégante qu'instructive, se trouvent aussi un grand nombre de pièces de procès. On sait qu'elles ont été apportées à la préfecture du Var, il y a quelques années

(2) Jacques Peyssonnel, dont il est ici question, a été un des avocats les plus distingués du parlement d'Aix. Né à Draguignan en 1626 et

Ces accords furent-ils parfaitement observés de part et d'autre? On pourrait en douter à la lecture d'un acte de quittance générale, passé le 25 avril 1609 entre M. de Rascas et les chanoines, duquel il résulte que ceux-ci, à cause de *la dureté des temps, des guerres et troubles derniers*, ont omis pendant plusieurs années de suite de s'acquitter de la pension promise ; et d'autre part, M. de Bagarris n'avait point contribué à diverses réparations exécutées dans l'église collégiale. M. de Rascas consentit à renoncer à ses droits, à la condition que toutes les fois qu'il viendrait à Draguignan, les chanoines s'engageraient à l'entretenir et le nourrir, ainsi que ses serviteurs, et qu'après sa mort, chacun d'eux célébrerait pour le repos de son âme un service solennel, le jour de Saint-Jean-Baptiste.

mort à Aix en 1705, fils de Jean Peysonnel et de Marguerite de Raimondy, il fut deux fois assesseur d'Aix et a laissé un traité de l'hérédité des fiefs M. Charles de Ribbes, le brillant et consciencieux apologiste de nos vieilles gloires provençales, lui a consacré un souvenir dans son intéressante étude sur le barreau du Parlement. Le père et le grand-père de celui-ci ont été aussi des avocats du plus grand mérite. Ce dernier, Jacques Peyssonnel, docteur en droit, a signé, avec Me Joseph Raimondis, aussi avocat, une transaction qui régla une contestation élevée en 1618, entre le chapitre, et Guillaume André, successeur de Mre Thomas de Villeneuve, aux prieurés de Saint-Hermentaire, de Notre-Dame des Salles, de Saint-Jacques et de ses dépendances, au sujet d'une sentence arbitrale du 30 août 1350 qui attribuait au prieur de ces bénéfices un droit de dîme sur certaines portions du territoire de Draguignan, au préjudice des droits du chapitre. — Le prieur abandonna ses prétentions moyennant une pension annuelle de douze charges de bon blé annone pure, et cinquante coupes de vin pur rouge. — Cette transaction est faite, disent les arbitres, *pour vivre en paix et en amitié, et parce qu'il est mal séant à gens d'Eglise de s'occuper et travailler en procès, afin de plus librement vacquer au service divin.* Excellent conseil que le chapitre aurait dû se rappeler dans l'occasion.

(Suite du Chapitre III au prochain numéro)

R. Poulle, avocat.



BIBLIOTHÈQUES PROVENÇALES

Nous sommes heureux de pouvoir continuer la publication des spirituelles lettres sur les bibliothèques provençales. Si nous ne craignions de blesser la modestie de notre obligeant correspondant, nous soulèverions volontiers le voile sous lequel se cache le pseudonyme signataire de ces piquantes études, dignes du chapitre de Labruyère intitulé *De la Mode.* Mais serait-il bien facile au reste de découvrir le véritable nom de notre ingénieux auteur? Véritable Protée littéraire, il se transforme à chaque production de sa verve originale et mobile; ici Gheraios, là le chevalier Apicius, plus loin milord Barimborough, ailleurs baron d'Aïoli, que sais-je enfin? Impossible donc de saisir sa réelle identité! Mais quand une bonne fortune vous fera tomber sur un de ces charmants opuscules, riches de forme et de fonds, où le vieil esprit gaulois dans tout ce qu'il a de plus délicat et de plus savoureux s'allie, sans cesser jamais d'être moral, à ce que les arcanes d'une prodigieuse érudition recèlent de plus curieux et de plus amusant, n'en doutez pas, quelque soit le nom sous lequel il s'abrite, c'est l'ouvrage du fécond et aimable bibliophile..... marseillais.

Stockholm, 27 novembre 1861.

Mon cher Monsieur,

Il vous plaît de me demander si je n'ai rien de plus à dire sur les bibliothèques de vos compatriotes. Hélas! très-digne et très-

honorable Monsieur, si j'avais à vous fatiguer par le récit de tout ce que je sais sur ce point, — si j'avais à vous communiquer toutes mes impressions, fût-elle celle d'un martyr, votre patience ou votre habituelle mansuétude trouverait enfin un terme. Les bibliothèques provençales !... — *Hoc mare magnum et spatiosum manibus ; illic reptilia quorum non est numerus* (1). — Je n'ai ni la prétention ni le temps de vous offrir tous les *reptiles*, un vaste muséum ne leur suffirait pas. Je vous en indiquerai à la hâte quelques-uns des plus monstrueux... Tel est celui qui jadis trouva ou colligea une importante bibliothèque, et qui maintenant la dérobe à tous les yeux. On raconte que de temps en temps cet excentrique amateur amoindrit à plaisir les richesses qu'il possède et brûle ou détruit tel ou tel volume, — le premier au hasard, — que sa main rencontre.

Un autre amateur n'a pas réuni moins de cinq ou six mille volumes, il les classe, non point par ordre de matières, mais par auteurs, puis il entortille, plus ou moins proprement, d'une large feuille les œuvres du même écrivain et les place... mon cher Monsieur, veuillez prendre la peine de deviner où? Sur des rayons? sur des étagères? en un meuble quelconque? Oh ! que non ! Notre gentilhomme enfonce de gros clous dans ses murailles, attache la feuille au clou, et, au lieu des jardins suspendus de Sémiramis, possède, lui, une bibliothèque suspendue.

Ailleurs, en l'une de ces villes déchues que baignent les eaux bourbeuses du Rhône, j'eus un jour connaissance d'une bibliothèque d'*amateur*. Il me fut malaisé de l'atteindre, car ledit *amateur*, grand faiseur de phrase et tout prêt à me dire .... *tout Cyrus dans ses longs compliments*, n'était jamais en mesure de me montrer ses livres. Un jour pourtant, le tintement bien doux

(1) Psalm. 104, v, 25.

de quelques pièces d'or le décida, et il me conduisit en une vaste salle où quelques centaines de bouquins mouillés, piqués, rongés et dépareillés étalaient sur le sol ou sur des planches posées sur des chaises leurs antiques et délabrées reliures. — Ailleurs il m'en montra d'autres empilés sur de vieux meubles. — Ses meilleurs gisaient au galetas, pêle-mêle avec de vieilles ferrures, des lambeaux de malles, de caisses et cinq ou six inscriptions antiques. Voilà, mon digne et cher Monsieur, un autre spécimen de bibliothèque provençale !

Veuillez bien ne pas croire que pour que j'exhume ces bizarres figures, je ne puisse avoir rien de plus ou rien de mieux à vous communiquer un jour. Le goût ou la manie des livres se trouvent en Provence sous toutes les formes et dans toutes les classes. Je vous citerai un riche négociant qui fait scier de longs registres et d'un billot en fait deux, puis un relieur complaisant recouvre de maroquin le dos de ces registres mutilés, les affuble d'un titre quelconque, et garnit ainsi à peu de frais les somptueuses étagères d'une bibliothèque en palissandre. — Un autre industriel, et celui-ci plusieurs fois millionnaire, eut naguère la fantaisie d'avoir lui aussi sa bibliothèque. Il consulta l'almanach des 500,000 adresses et écrivit à Paris au libraire le plus en renom. Le savant et judicieux amateur laissait ledit libraire juge des livres qu'il leur conviendrait à l'un de vendre, à l'autre d'acquérir. Mais il demandait que le dos des volumes fut bien chamarré ou barbouillé d'or ; il voulait que la tranche supérieure fut bien dorée ; quant aux plats, un simple carton lui suffisait. Les livres, en effet, chez des collecteurs ainsi faits n'ont usage et utilité autres que d'amuser les yeux par les titres et dorures du dos. Posés dans un rayon, ils y sont condamnés à une éternelle immobilité.

Mais, mon cher Monsieur, vous connaîtriez mal les tendances littéraires de vos compatriotes, si vous supposiez le goût des

livres restreint aux classes élevées de leur société. Vraiment, il faut descendre beaucoup plus bas pour rencontrer le collectionneur avide et passionné. Tel individu, sans patrimoine et chargé de famille, jouit d'un modeste traitement à peine suffisant pour une très-médiocre aisance. Mais dut-il se condamner aux plus sévères privations, il lui faut des livres. (Il est bien entendu que livres, brochures, gravures, etc., sont uniquement relatifs à sa ville natale.) Il est malheureux lorsque, après le labeur de la semaine, il rentre chez lui, trouve gais et bien portants femme et enfants, mais ne peut ajouter aucun bouquin à ceux qui surchargeut ses rayons.

Un autre, encore moins riche, vécut longtemps heureux dans l'intimité de ses chiens et de ses lapins, mais à mesure que les années s'amoncelaient sur sa tête, et que l'un après l'autre mouraient ses chiens et ses lapins, il sentit le besoin de porter ailleurs ses affections, et un beau jour, notre homme devint amateur et se mit à parler Provence et toujours Provence, avec la verve et la fécondité habituelles et pittoresques de vos compatriotes. Bientôt il eut un bois de bibliothèque ; gros et petits, il eut des centaines de volumes exclusivement provençaux. Mais par malheur notre amateur tenait obstinément à posséder les douze grands dieux de l'Olympe, c'est-à-dire les deux Ruffi, Nostradamus, Bouche, Papon, Pitton, Achard, Louvet, Artefeuil, Belzunce, Gaufridy et Anibert, et quelque effort qu'il fit, il ne pouvait atteindre un Bouche. — Serait-ce par hasard pour le lire, pour comparer son texte avec celui des autres historiens, pour éclaircir par son témoignage un point obscur des chroniques locales? Oh! mon Dieu, point du tout! — Il lui faut un Bouche, parce que sans lui sa collection lui semble incomplète. — Il le lui faut, parce que d'autres ne l'ont pas, — parce que en sacrifiant jusqu'au dernier sou de ses économies, il aura empêché son voisin de l'avoir.

Autre variété. — Un jour je fus accosté par un amateur dont le nom seul m'était connu. — Mon cher monsieur, me dit-il, vous avez beaucoup de livres, moi j'en veux avoir et ne veux pas les acheter, donnez-moi tous vos doubles. Au moins ma nouvelle connaissance pouvait-elle réclamer le mérite d'une entière franchise.

Mon cher Monsieur, vous savez tout l'intérêt que je vous porte, eh bien ! je souhaiterais vous voir au coin d'une rue ou au détour d'un chemin, je souhaiterais vous voir arrêté le pistolet au poing par trois ou quatre hommes de mauvaise tournure, plutôt que de vous sentir dans votre cabinet entre les mains de certains de vos bibliophiles. Le voleur de grand chemin, après tout, peut bien être un pauvre homme qui sent parfois le besoin de boire et de manger et ne peut le satisfaire ; il peut avoir à sa charge femme et enfants, et si pour vous demander l'aumône, il emploie des formes peu courtoises, c'est parce que son éducation a probablement été fort négligée. Vous savez aussi qu'avec lui vous ne perdez qu'un certain nombre de pièces de monnaie. Mais qui vous dédommagera des habiles larcins du bibliophile? Où sera contre lui votre recours? — Mon cher Monsieur, vous avez lu l'Enfer du Dante, vous connaissez celui de la mère Cardine, vous avez peut-être vu l'Enfer des Ecoliers, des mal mariés, des piètres docteurs, des usuriers et autres encore que décrit le Florentin Doni !... Mais il vous reste à parcourir celui des bibliophiles ou des bibliomanes. — Il vous reste à voir à nu toutes les passions qui s'abritent sous le voile trompeur de la *Bibliophilie*, à compter les volumes dérobés ou mutilés par tel ou tel amateur. Un jour le plus ancien et le plus clairvoyant des collectionneurs marseillais m'avoua que, sous ses yeux et avec une dextérité telle qu'il n'avait rien vu, jusqu'à dix-sept volumes s'étaient glissés de ses rayons dans les poches de certains amateurs anonymes. Avez-vous ouï parler des volumes dérobés

à vos bibliothèques publiques par tel ou tel amateur, — ou de la substitution du bouquin au livre précieux, ou de la soustraction des gravures, ou du titre, ou de quelques feuilles habilement exécutée?

Avez-vous entendu ces bouffées d'orgueil qui s'exhalent du cœur et de l'âme de certains de vos compatriotes? Connaissez-vous le possesseur d'un tas de vieux bouquins qui s'attribue le droit d'être riche, difficile et surtout capable, — ou le vaniteux amateur qui se vante d'avoir emprisonné sa ville dans ses cartons, — tandis qu'un autre, plus vaniteux encore, soutient les mêmes prétentions pour son département tout entier, et qu'un troisième, encore plus glorieux, s'imagine resserrer la Provence tout entière dans un appartement de douze mètres de long sur six de large?

A côté de l'orgueilleux, vous trouvez l'envieux qui jalouse tout ce qu'il n'a pas et le déclare de nulle valeur; parvient-il à le soustraire, à l'acheter, à le posséder à un titre quelconque, oh! c'est alors une véritable perle précieuse qu'avant lui personne ne connaissait et ne savait apprécier. — Un peu plus loin, il vous est possible de lire les titres de bon nombre de livres obscènes et orduriers que, sous prétexte de rareté, plusieurs et beaucoup de vos compatriotes, jeunes et vieux, ne rougissent pas de conserver et de montrer.

L'égoïste est surtout reconnaissable dans ce monde subalterne. Ce qu'il a, il le tient, — c'est pour lui, tout pour lui, rien que pour lui. Il montre bien quelquefois, il ne communique jamais ses prétendues richesses. Quelque peu semblable à l'araignée, il étend aussi loin que possible ses filets, et jouit moins de ce qu'il recueille que de ce qu'il empêche les autres d'avoir. Meurt-il? Vite un testament qui interdit à tous les yeux la simple vue de ses précieux volumes, bien plus il faut que la porte de la bibliothèque soit bien solidement murée, et qu'avant dix ou

quinze ans, on ne trouble ni les vers ni les rats dans la libre jouissance de ses livres.

D'autres ont des livres parce qu'ils les ont. Un héritage fortuit les a mis entre leurs mains, mais ils ne les ouvrent pas. Tantale au milieu des eaux est tourmenté par la soif ; eux, plus habiles ou plus heureux que Tantale, sont bien entourés de livres, mais ils n'éprouvent jamais le désir de les connaître. Ils les ont, comme le dragon de la Toison d'Or, pour empêcher les autres de les avoir.

Au moins y a-t-il chez ces enfouisseurs pleine et entière franchise. Il n'en est certes pas de même d'une autre classe qui entasse, entasse, entasse toujours, et joint à la prétention de posséder celle de savoir. — Ceux-là, mon cher Monsieur, se croiraient indignes de vivre, s'ils n'avaient pas, huit ou dix fois par an, un tout petit ouvrage à imposer à la patiente crédulité des lecteurs. Mais ici souffrez que je m'arrête, — s'il est peu sûr d'exposer une opinion quelconque sur les bibliothèques de vos compatriotes, — Ah ! croyez-le bien, c'est une tout autre affaire que d'exposer sur leurs livres une opinion encore plus modeste, — c'est une chose grave et très-grave que de ne pas partout et toujours professer pour leur prose ou leurs vers la plus complète et la plus vive admiration. Et pourtant si vous aviez vu comme moi de quelle manière s'élaborent certains livres, se façonnent certaines critiques, peut-être ne partageriez-vous pas avec l'auteur lui-même cette candide et béate satisfaction qu'à toute heure du jour et de la nuit il éprouve pour ses œuvres. — Mais je m'arrête encore une fois, me réservant un jour ou un autre de vous soumettre mes observations sur vos libraires et vos bouquinistes.

Agréez, etc.

ERIC OLIMBARIUS.



PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Bordeaux. — Actes de l'Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Vingt-deuxième année, quatrième trimestre 1860

Valenciennes. — Société Impériale d'Agriculture.

Mai, juin, juillet, août, septembre 1861.

Nancy. — Journal de la Société d'Archéléogie et du Musée-Lorrain.

Juillet, août, septembre, octobre, novembre 1861.

Paris. — Journal de la Société de la Morale Chrétienne.

Juillet, août, septembre, octobre 1861.

Annales de la Société Libre des Beaux-Arts.

Vingtième volume. 1861-1862.

La Semaine des familles.

Revue universelle.

Limoges. — Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

Onzième livraison, 1861.

Amiens. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Année 1861.

Marseille. — Revue Horticole.

Avril, mai, juin, juillet 1861.

Tours. — Mémoires de la Société Archéologique de la Touraine.

Année 1859.

Annales de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts du département d'Indre-et-Loire.

Premier trimestre, année 1861.

Toulouse. — Mémoires de la Société Impériale Archéologique du Midi de la France.

Septième et huitième livraisons, 1860.

Rouen. — Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Boulogne-sur-Mer. — Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne.

Août 1861.

Manchester. — Mémoires de la Société Philosophique et Littéraire de Manchester.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

De M. de Crozet, membre correspondant. — Supplément ou Critique de l'ouvrage intitulé : Recherches sur le Culte de Bacchus en Provence.

Idem. = Mélanges d'Histoire Naturelle. — Recherches sur les fossiles littéraires de la vieille Provence, par Gheraios.

De M. de Juigné. — Plan statistique des vignobles de Bourgogne.

De M. O. Teissier. — Une Visite à l'Arsenal de Toulon.

Paris 1861.

De M. de Saporta. — Examen analytique des flores tertiaires de Provence, par MM. Gaston de Saporta et Philippe Matheron.

Zurich 1861.

M. Marcel de Regis de la Colombière, homme de lettres à Marseille, présenté par MM. Doublier et R. Poulle, a été reçu en qualité de membre correspondant.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME.



JANVIER 1860.

—

AVRIL 1860.

—

JUILLET 1860.

—

OCTOBRE 1860.

—

JANVIER 1861.

—

AVRIL 1861.

—

JUILLET 1861.

OCTOBRE 1861.

FIN.





